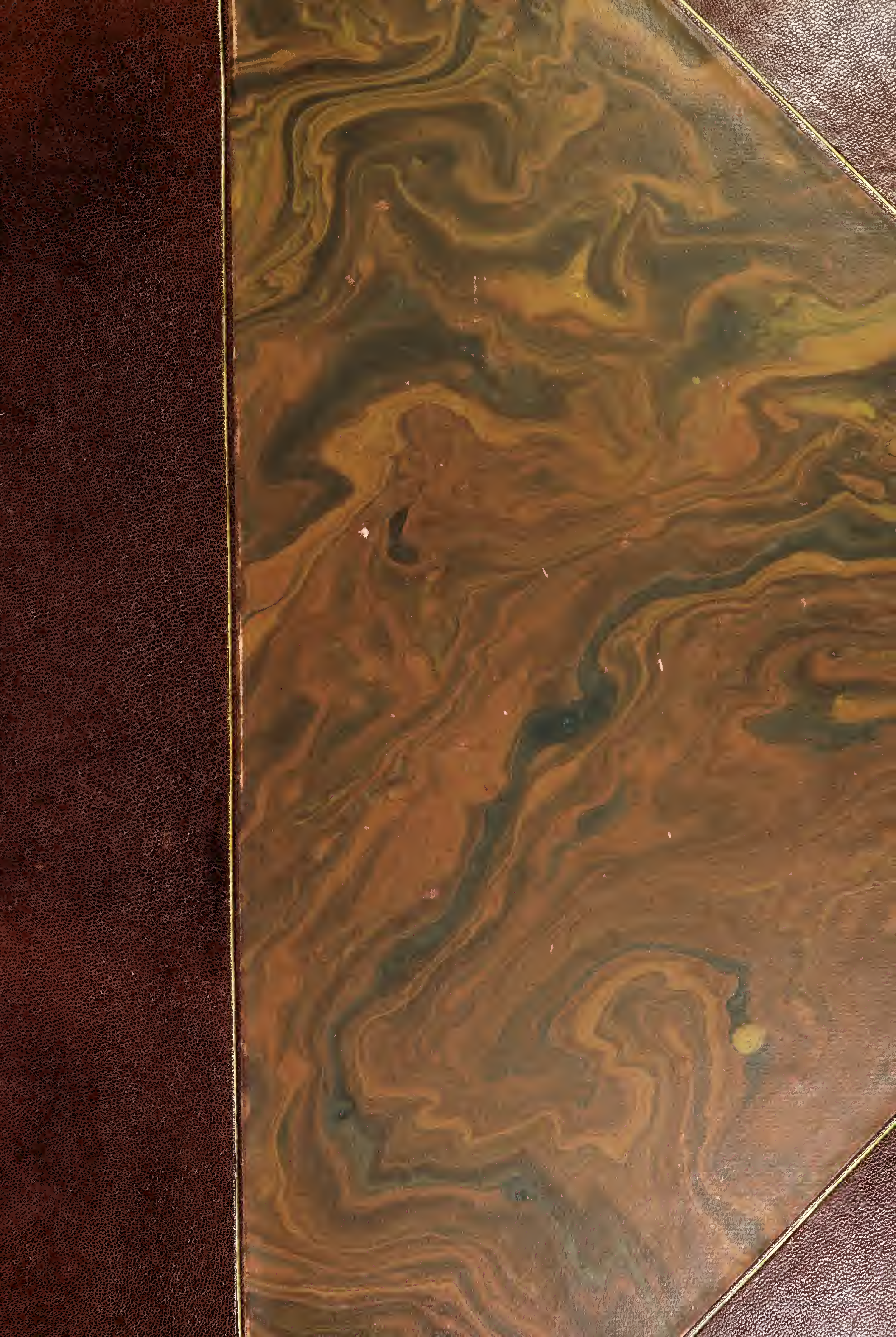






A Monsieur G. HOWARD HODGE

la Ville de Compiègne reconnaissante

[illegible]

Compiègne le 7 Août 1949


Chopin
Relieur
Compiègne

HISTOIRE

DU

PALAIS DE COMPIÈGNE

CHRONIQUES DU SÉJOUR DES SOUVERAINS

DANS CE PALAIS

ÉCRITE D'APRÈS LES ORDRES DE L'EMPEREUR

PAR J. PELLASSY DE L'OUSLE

BIBLIOTHÉCAIRE DU PALAIS DE COMPIÈGNE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE ET DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXII

HISTOIRE

DU

PALAIS DE COMPIÈGNE

ARMOIRIES DE LA VILLE DE COMPIÈGNE.

1860.



Tiré sur relief en couleurs, à la presse Stanhope

Imprimerie Impériale

HISTOIRE

DU

PALAIS DE COMPIÈGNE

CHRONIQUES DU SÉJOUR DES SOUVERAINS

DANS CE PALAIS

ÉCRITE D'APRÈS LES ORDRES DE L'EMPEREUR

PAR J. PELLASSY DE L'OUSLE

BIBLIOTHÉCAIRE DU PALAIS DE COMPIÈGNE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE ET DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXII



PLAN DE LA VILLE DE COMPIÈGNE.

1860

PRÉFACE.



Des monographies étudiées avec soin
sont le moyen le plus sûr pour faire faire
à l'histoire de véritables progrès.

M. Guizot.

I.

On croit généralement que l'histoire d'un palais peut se réduire à la description plus ou moins détaillée de l'édifice, à l'indication des changements qu'il a subis, au récit des événements dont il a été le théâtre; cela peut être vrai quand il s'agit de Versailles, Saint-Cloud, Meudon, Fontainebleau, Rambouillet; ces lieux en effet n'ont, par eux-mêmes, aucune histoire qui leur soit propre et pour ainsi dire personnelle; tous les souvenirs qu'ils réveillent se rattachent exclusivement aux princes qui les ont habités; mais il n'en est pas ainsi de Compiègne.

Ville royale dès les premiers âges de la monarchie française, dont elle fut le berceau, Compiègne a eu ses états généraux, ses conciles, ses réunions de rois et de papes; ses siéges, ses batailles, où il ne s'agissait pas uniquement de l'honneur, souvent stérile, d'une victoire remportée, mais bien du sort même de la France, de son unité nationale, de son indépendance, et de la conservation de sa foi religieuse.

Dans tous ces événements, auxquels nos annales ont accordé une grande place, Compiègne joue un rôle remarquable, celui d'une *capitale:*

là se prennent de graves résolutions, là se préparent ou s'accomplissent des faits qui ont ensuite une décisive influence sur les destinées du pays tout entier.

Enfin, par sa fidélité opiniâtre et courageuse au principe monarchique français (qu'il vînt de l'élection ou de la transmission héréditaire), Compiègne mérita toujours la confiance et l'affection des diverses dynasties qui ont régné sur la France, et peut, à bon droit, s'enorgueillir de sa devise : *Regi et Regno fidelissima.*

Depuis Clovis jusqu'aux jours où le pouvoir féodal disparut complétement pour faire place à l'autorité unique et incontestée de Louis XIV, Compiègne eut assurément une grande importance politique, et, sous ce rapport, l'histoire de la ville présente peut-être plus d'intérêt que celle du château.

Cependant les événements qui s'y sont passés ayant eu la plupart, pour origine et pour cause plus ou moins directe, la présence des rois, le palais qui leur servit d'habitation offre à l'historien des souvenirs qui rentrent dans son domaine, et qu'il doit recueillir avec un soin scrupuleux.

L'histoire du palais (disons plutôt des palais) de Compiègne remonte, en réalité, à la première demeure des Mérovingiens; plus tard elle se confond même tellement avec celle de la ville et de ce qui était alors le royaume, qu'il est impossible d'isoler tout à fait l'une de l'autre : c'est là une particularité qui distingue ce palais de tous ceux qui sont situés hors de Paris, et lui imprime un caractère plus véritablement national.

II.

Les rois des deux premières races établirent à Compiègne leur résidence presque permanente; quelques-uns y furent élus ou couronnés,

d'autres y furent inhumés; ils habitèrent d'abord des maisons royales (*domus regia*) dans la forêt de Cuise; puis à Verberie, à Venette, à Choisy-sur-Aisne, à Kierzy. Les premières étaient des rendez-vous de chasse, où toutefois ils pouvaient faire des séjours prolongés, comme Saint-Jean-au-Bois; les autres, telles que Choisy, Verberie, Kierzy, étaient des domaines non fortifiés (*palatia*). Mais, à dater du règne de Charlemagne jusqu'à nos jours, on trouve successivement à Compiègne trois palais dans la complète acception de ce mot.

Les récits des premiers temps du séjour des rois sont remplis de faits dont la critique historique, même la plus indulgente, ne saurait admettre l'authenticité; il a donc fallu séparer le vrai du merveilleux, l'histoire de la légende; mais le choix à faire dans tous ces récits est une œuvre assez délicate, parce qu'ils sont fondés la plupart sur des croyances naïves, pieuses, parfaitement acceptées de tous dans ces temps d'ignorance générale et de crédulité.

III.

La demeure des rois de France à Compiègne n'a pas toujours été ce que nous la voyons aujourd'hui, ce qu'elle est même depuis longtemps, un lieu de repos, de fêtes et de liberté, après les fatigues et l'assujettissement qu'imposent les soins du gouvernement d'un grand État.

Sans parler des rois de la première race, nous trouvons la ville de Compiègne mentionnée souvent dans l'histoire comme le séjour habituel et de prédilection des Carlovingiens et des premiers Capétiens, notamment de ceux d'entre eux qui ont régné avec le plus de gloire et d'autorité; ils y concentrent l'action et la vie politiques; ils y rassemblent des parlements et des synodes.

C'est vers Compiègne que se dirigent les ambassadeurs des souverains,

même les plus éloignés de la France, tels que les empereurs d'Orient; c'est là aussi que se réunissent les hommes (princes et peuples, chefs et soldats) qui, exaltés par d'ardentes prédications, se disposent à aller disputer aux Sarrasins le tombeau du Christ, et arracher leurs frères chrétiens au joug des infidèles; c'est là enfin que plusieurs rois reçoivent de l'élection populaire la couronne qu'ils transmettent à une longue suite de descendants.

Compiègne est assurément une des villes de France les plus historiques, les plus curieuses à étudier et à connaître : tout y raconte les faits et les personnages des siècles passés.

IV.

L'Histoire du palais de Compiègne devant présenter tout ce qui se rapporte à la présence des rois dans cette ville, il faut, dans le récit, remonter le cours des siècles jusqu'aux premiers jours de la monarchie.

Clovis, en effet, eut à Compiègne une maison royale [1], habitée ensuite, presque sans interruption, par ses successeurs, jusqu'à l'époque où, charmé de la beauté du pays et des facilités qu'offrait la forêt de Cuise pour les grandes chasses, Charlemagne, qui revenait presque toujours à Compiègne après ses fréquents voyages et ses expéditions lointaines, se trouvant trop à l'étroit et peu dignement logé dans la modeste villa des Mérovingiens, la convertit en un vaste palais, où son petit-fils, Charles le Chauve, établit, en 877, la célèbre et puissante abbaye de Saint-Corneille, qu'il dédia d'abord à la Vierge Marie.

Plus tard, ce même empereur Charles le Chauve, qui aimait particulièrement Compiègne, voulut se faire construire une demeure nouvelle

[1] Ou *villa*.

dans la partie occidentale de la ville[1], sur les bords de l'Oise; son fils, Louis II, dit le Bègue, continua cette œuvre conformément aux prescriptions contenues dans le capitulaire donné à Kierzy, en 877.

Vers le milieu du XIII[e] siècle, saint Louis plaça dans ce même palais[2] un couvent de frères prêcheurs (dominicains), ne se réservant pour son habitation que les bâtiments situés dans la rue du Vieux-Pont (autrefois des Pastoureaux, aujourd'hui de Jeanne-d'Arc); ces bâtiments, qui s'étendaient jusqu'à la tour si improprement appelée, même de nos jours, *Tour de Jeanne-d'Arc*, prirent le nom d'*Hôtel* ou *Logis du Roi*.

Enfin, vers l'an 1374, Charles V fonda un château, à l'orient de Compiègne, sur une partie du terrain appelé alors l'*Enclos*, ou la *Culture de Charlemagne*, près des limites de la ville et non loin de la forêt.

Cette maison, primitivement très-modeste et qui l'était encore du temps même de Louis XIV, fut remplacée, de 1750 à 1784, par le palais actuel, qui, après avoir subi, pendant nos troubles civils, des dégradations considérables et reçu des destinations diverses, fut, en 1810, entièrement restauré par Napoléon I[er].

V.

En faisant de l'histoire de ces palais l'objet d'un travail spécial et aussi complet que possible, nous n'avons eu, en aucune façon, la prétention d'écrire le règne de chacun des rois qui les ont habités[3], mais uniquement de raconter ce qui se rattache à leur séjour à Compiègne.

[1] Nous ne disons rien d'un autre palais que cet empereur aurait fondé au bord de l'Oise, au-dessus de Compiègne; aucun historien du temps n'en parle, aucun document n'en révèle l'existence.

[2] Ou du moins sur l'emplacement de ce palais.

[3] Nous ne songeons pas davantage à écrire ici l'histoire de la ville de Compiègne; elle se rattache intimement à l'histoire générale de la France, surtout pendant les premiers siècles de la monarchie; les matériaux abondent, et ce sujet est bien digne d'être traité sérieusement par des écrivains consciencieux et habiles.

Outre les faits généraux que nous font connaître les chroniques et les histoires de France, nous avons dû rechercher ceux qui concernent plus directement la vie privée de ces princes; c'est en effet loin de Paris et de la cour proprement dite, loin du faste et de l'étiquette, en dehors de l'existence purement officielle, que leur caractère personnel, leurs dispositions intimes ont pu être mieux observés et jugés plus sainement.

Avant de parler de la résidence impériale de Charlemagne, il nous a semblé indispensable de présenter, dans un ordre chronologique, le récit sommaire des événements qui ont eu pour théâtre Compiègne, quand cette ville n'offrait aux rois de la première race, au lieu d'un somptueux palais, qu'une humble demeure dont un bourgeois du XIXe siècle ne voudrait assurément pas se contenter, mais qui se recommande néanmoins aux investigations de l'historien, autant par l'importance des faits qui s'y sont passés que par les mœurs et les caractères que ces faits nous révèlent.

Nous avons considéré ce récit comme une introduction nécessaire à l'Histoire du palais de Compiègne; mais nous ne nous sommes attaché qu'à ce qui concerne particulièrement les rois mérovingiens qui ont habité cette ville avant Charlemagne, ou qui y ont signalé leur passage par quelques actes importants.

Dans ses détails, notre travail porte sur la plupart des points de l'histoire de France; là est sa diversité.

Dans son ensemble il ne comprend que ce qui se rapporte au séjour des souverains à Compiègne; c'est là son unité, son caractère spécial.

VI.

Lorsqu'on écrit aux lieux mêmes dont on retrace l'histoire, il est plus difficile qu'on ne pense de se soustraire à l'influence des traditions locales,

transmises d'âge en âge, acceptées souvent par des esprits cultivés, et conservées chez les uns par une sorte de soumission, chez les autres par insouciance et crédulité naturelles.

Les traditions, en effet, ne se discutent guère; la foi les recueille et les transmet; la raison, l'examen critique n'entrent pour rien dans ces croyances naïves qui revêtent souvent une forme religieuse. Leur autorité auprès des masses populaires reste toujours entière, surtout quand il s'agit d'événements qui prêtent au merveilleux par la distance du temps, comme ceux des premiers siècles de nos annales.

Les hommes éclairés écrivent l'histoire (qui toutefois varie suivant les aspects sous lesquels elle est envisagée), le peuple seul crée la légende, qui se conserve facilement, sûrement; elle est la véritable poésie du passé, et l'on sait que le côté poétique est toujours celui qui attire et captive le plus fortement l'attention du peuple.

En omettant un grand nombre de récits que l'historien consulte sans les accepter, nous avons renoncé de notre plein gré à l'espoir d'obtenir la popularité ordinairement assurée aux ouvrages qui parlent principalement à l'imagination; c'est ainsi que la force et la certitude des preuves acquises nous ont amené à contredire des opinions et des croyances qui ont cours depuis longtemps à Compiègne; à ces croyances nous avons préféré la vérité sérieuse et réelle; notre goût personnel, autant que notre mission, nous commandait ce choix.

Ce n'est pas sans un sentiment de tristesse et presque d'indignation qu'on aborde le récit des premiers âges de la monarchie, de ces temps si remplis de guerres domestiques, de trahisons et de meurtres, et après lesquels les derniers Mérovingiens vont cacher dans l'obscurité d'un cloître leur nullité déplorable et l'inutile souvenir de la gloire de leurs ancêtres.

Mais, à travers tous ces désordres, une idée grande et salutaire se fait jour et se développe, celle de l'unité du pouvoir et de l'indépendance du pays. Vienne un homme qui conçoive clairement cette idée, et qui se sente le génie et le courage de la réaliser, toutes les forces de la nation se concentreront dans sa main, tout s'organisera sous l'action énergique de sa volonté personnelle, et nous aurons, à des époques et dans des conditions différentes, la France de Charlemagne, de Louis XIV ou de Napoléon.

VII.

Nous n'avons raconté un événement qu'après en avoir trouvé la preuve dans des titres originaux, ou quand il a été reproduit de la même manière par plusieurs historiens dignes de confiance.

Lorsque les opinions ont été diverses, contradictoires, nous avons adopté celle qui, après un examen critique sérieux, nous a paru plus vraisemblable, en indiquant les autorités sur lesquelles nous nous appuyons; nous n'avons pas cité, toutes les fois que nous aurions pu le faire, l'Histoire de France du président Hénault et celle de M. Henri Martin, les Recueils de dom Bouquet et d'André Duchesne, les manuscrits de dom Grenier et de dom Michel Germain[1]. Plus d'une fois il nous est arrivé de ne trouver nulle part, malgré les plus minutieuses investigations, l'origine ou la preuve d'un fait affirmé, répété par un grand nombre de ceux qui ont écrit sur la matière et qui se sont tout simplement copiés les uns les autres; nous avons même rencontré, chemin faisant, de pures mystifications érigées en faits historiques.

Dans cette recherche assidue de la vérité, nous nous sommes imposé

[1] Nous appelons ainsi des manuscrits très-curieux qui portent la signature de dom François-Michel Germain. (Hôtel de ville de Compiègne.)

l'obligation de remonter aux sources, aux écrits contemporains des événements, aux actes officiels; il nous a fallu consulter un grand nombre de chartes, titres, ordonnances, édits, etc. vérifier les textes cités par les divers historiens; compulser des manuscrits souvent fort peu lisibles; étudier les chroniqueurs de chaque époque[1].

Tous ceux qui ont écrit sur Compiègne ont compris dans leurs ouvrages la forêt et les habitations qu'elle renferme, celles du moins qui ont eu un caractère historique ou monumental, comme Pierrefonds, Saint-Jean-au-Bois, la Breviaire, Sainte-Périne, Saint-Pierre-en-Chastres; c'était, en effet, un complément nécessaire de leur travail; nous avons cru cet exemple bon à imiter.

VIII.

Vers le milieu du XVII[e] siècle (1642), un religieux de la rédemption, le père Dan, entreprit pour le château de Fontainebleau un ouvrage sur un plan à peu près analogue à celui qui vient d'être exposé; il publia le *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, 1 volume in-4°, qui donne une idée, assez incomplète toutefois, de ce qu'a été un château habité, depuis plusieurs siècles, par les chefs d'une grande nation.

Le père Dan avait sous les yeux le château dont il écrivait l'histoire; l'origine, les développements, les transformations en étaient parfaitement connus; il a pu raconter avec certitude et sans se livrer à de longues

[1] Nous devons exprimer ici toute notre reconnaissance envers M. le comte Léon de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire; grâce à sa bienveillance si connue, nous avons trouvé aux Archives des documents précieux que cet établissement seul possède; envers M. de Crouy (de Compiègne), qui, avec une affectueuse obligeance, a mis à notre disposition non-seulement toute sa bibliothèque, mais encore sa vaste et fidèle mémoire, et sa connaissance spéciale de tout ce qui se rattache à l'histoire de Compiegne; envers M. Louis Barbier et M. de Courson, conservateurs de la bibliothèque du Louvre, et M. Rathery, conservateur adjoint à la Bibliothèque impériale, qui nous ont signalé plus d'une fois, avec empressement, les sources où nous pouvions puiser utilement

recherches, les événements, les particularités plus ou moins historiques qui se rattachaient à chacune des parties de l'habitation royale.

Bien moins heureux que lui, nous avons essayé de dire ce qui s'est passé dans trois châteaux dont il reste à peine quelques débris, et dans un palais dont la construction ne remonte pas au delà des derniers jours du XVIIIe siècle.

IX.

L'Histoire du palais de Compiègne forme un seul volume, qui contient, outre le texte, les plans, vues, dessins, etc. explicatifs de ce texte.

Ce volume est divisé en quatre parties, savoir :

1° Une introduction dans laquelle sont présentés les faits relatifs à l'histoire de la ville, et qui peuvent rendre plus facile à comprendre tout ce qui se rapporte au palais (époque mérovingienne).

2° Premier livre, les palais de Charlemagne et de Charles le Chauve.

3° Second livre, le château fondé par Charles V, jusqu'à sa réédification par Louis XV.

4° Troisième livre, le palais actuel depuis 1750 jusqu'à 1860.

En tête de chaque page sont indiquées les époques historiques; au bas, les sources où nous avons puisé; aux marges se trouve un sommaire très-succinct du sujet traité dans la page, ou dans l'alinéa, avec les dates.

Enfin le volume est terminé par la collection des pièces justificatives : chartes, ordonnances, bulles, traités, lettres, comptes, etc. avec un numéro de renvoi correspondant à celui du texte, pour faciliter les vérifications.

Nous avons mis en tête des pièces justificatives une note détaillée du séjour des souverains au palais de Compiègne depuis Clovis Ier jusqu'à

nos jours; nous avons appuyé presque toutes nos assertions sur des documents authentiques.

Placées ainsi, ces pièces n'interrompent pas le récit, et l'ouvrage peut, au gré du lecteur, fournir les éléments d'une étude sérieuse sur l'histoire de Compiègne, ou bien n'être que l'objet d'une simple lecture pendant les heures du loisir.



INTRODUCTION.



CHAPITRE PREMIER.

LA FORÊT DE CUISE ET LES ENVIRONS DE COMPIÈGNE PENDANT LA CAMPAGNE DE JULES CÉSAR.



I.

Si nous nous proposions d'écrire l'histoire de la ville de Compiègne, et non pas seulement celle des diverses demeures que les souverains français y ont occupées, il serait de notre devoir de rechercher quel fut son fondateur, d'indiquer aussi exactement que possible l'époque et les circonstances de cette création.

C'est ce qu'ont tenté plusieurs historiens qui ont pris cette ville pour sujet de leurs travaux; quelques-uns sont remontés très-haut dans le passé pour lui trouver une origine illustre; il en est même qui, poussant jusqu'à l'époque de la guerre de Troie leurs courageuses investigations, ont *découvert* un certain Clarius, capitaine troyen, qui serait venu établir d'abord un village au lieu où est aujourd'hui Clairoix, au pied du mont Ganelon: puis ce Troyen aurait fondé, dans le voisinage, une ville que, sous la domination romaine, on aurait appelée *Compendium* (Compiègne)[1].

Écartons sans hésiter ces bizarres conjectures, que n'autorise aucun document historique et que le simple bon sens met au rang des puérilités archéologiques les plus futiles.

Sans chercher à qui revient l'honneur d'avoir été le fondateur de Compiègne, nous pouvons du moins nous assurer facilement que Jules César, dans la guerre des Gaules,

[1] Voy. Jacques de Guyse, Annales de Hainaut (*Illustrations de la Gaule belgique*, liv. Ier).

fit manœuvrer et combattre ses légions dans la forêt de Cuise, à Choisy, au mont Ganelon, sur les bords de l'Aisne et de l'Oise, à une très-courte distance de l'endroit où se trouve assise la ville de Compiègne.

Mais rien dans les Commentaires si précis, si exacts du grand capitaine, ne peut faire penser que, de son temps, il y eut sur cet emplacement une agglomération quelconque d'habitations. Aucun souvenir, aucune trace n'en apparaît avant les premiers Mérovingiens : c'était déjà un bourg sous le règne de Clotaire I[er].

Il ne faudrait pas prendre pour un témoignage suffisant du séjour *habituel* des Romains les médailles et quelques autres objets trouvés dans le sol de Compiègne, ou aux environs les plus rapprochés; on sait qu'une voie partant de Soissons et se dirigeant vers Senlis descendait l'Oise, et raccourcissait la distance entre ces deux villes [1]. Les voyages fréquents des troupes romaines avaient pu amener la perte, l'abandon de monnaies et d'armes sur cette voie; la découverte d'un certain nombre de sépultures et d'ustensiles de ménage indiquerait bien plus positivement, selon nous, un séjour suivi, continu dans ces lieux.

Il se pourrait, toutefois, que le conquérant des Gaules, ou ses successeurs, eussent établi, au haut de la colline où est Compiègne, un de ces postes isolés à l'aide desquels ils défendaient le passage des rivières et les points les plus élevés des pays conquis; ainsi se trouverait justifié le nom de *tour de César* donné par la tradition à une tour qui, au x[e] siècle, était contiguë à l'abbaye de Saint-Corneille.

La preuve de la présence de Jules César dans ce pays et des combats qu'il eut à y soutenir contre les Bellovaques se trouve au VIII[e] livre de ses Commentaires. Le savant M. de Saulcy en a fait, pour un auguste archéologue, une traduction aussi élégante que fidèle, précédée d'une courte notice et accompagnée d'un plan dressé par lui et par M. Viollet-le-Duc, dont le nom fait aussi autorité dans cette matière.

Voici ces documents si précieux pour l'histoire de Compiègne et de la forêt qui l'entoure :

« La forêt de Compiègne et les environs de la ville ont été le théâtre de l'un des grands faits de guerre qui ont signalé la huitième campagne de César contre les Gaulois.

« M. de Saulcy savait qu'il existait dans cette belle forêt un large plateau propre à recevoir un camp, et que sur ce plateau, connu de temps immémorial sous le nom de

[1] De là, peut-être, *Compendium* (abrégé).

Saint-Pierre-en-Chastres (in Castris), on avait fréquemment déterré des antiquités. Ce fait, rapproché du texte du VIII[e] livre des Commentaires, rédigé par l'ordre et sur les notes de César lui-même, par Aulus Hirtius, lui avait suggéré l'idée de chercher, dans le voisinage de Saint-Pierre, les lieux où campait et où fut défaite l'armée des Bellovaques, commandée par Corréus. Une exploration attentive du terrain a dissipé tous les doutes. Accompagné de M. Viollet-le-Duc, il a suivi pas à pas, et les Commentaires à la main, toutes les péripéties de ce grand drame. Cette fois encore, comme toutes les fois qu'on a deviné juste, ces messieurs ont pu constater l'exactitude merveilleuse que comporte, dans le récit du grand capitaine, la description du terrain sur lequel il a fait combattre ses légions. Rien, absolument rien, sur le terrain, ne contrarie ce récit que nous allons reproduire en le traduisant fidèlement; tout, au contraire, s'y retrouve de la manière la plus exacte; c'est ce dont pourront se convaincre tous ceux qui connaissent Saint-Pierre, la vallée marécageuse de Vieux-Moulin, le mont Collet, le mont Saint-Marc, les bords de l'Aisne et le mont Ganelon. »

CAMPAGNE DE CÉSAR CONTRE LES BELLOVAQUES.

Livre VIII. — Chap. VI et suiv.

« VI. Comme au milieu de la saison la plus difficile, il suffisait à César de dissiper les rassemblements de troupes, afin d'empêcher la guerre d'éclater; que d'ailleurs il savait de reste, et par sa propre expérience, qu'on ne peut mener à bien une campagne sérieuse que pendant la belle saison, il ordonna à C. Trébonius de prendre ses quartiers d'hiver à *Genabum*[1], avec les deux légions placées sous son commandement. Quant à lui, de fréquents messages des Rèmes[2] l'avertissaient que les Bellovaques[3], placés par leur réputation guerrière au-dessus de tous les Gaulois et des Belges, réunissaient, avec l'aide des peuplades voisines, une armée sous les ordres du Bellovaque Corréus, et de l'Atrébate Commius, et la massaient sur un seul point, afin de se jeter sur le territoire des Suessions[4], qui avait été concédé aux Rèmes. César comprit que, par dignité autant que par prudence, il devait garantir de tout malheur les alliés qui

[1] Orléans.

[2] Peuplade dont *Durocortorum*, ou Reims, était la métropole.

[3] Peuplade du Beauvoisis.

[4] Le Soissonnais.

s'étaient montrés amis fidèles de la République. Il s'empressa donc de rappeler la onzième légion, qui hivernait à *Genabum;* il écrivit à C. Fabius de porter ses deux légions dans le pays des Suessions, et se fit envoyer par T. Labiénus l'une des deux que ce général avait sous ses ordres. C'est ainsi qu'en payant perpétuellement de sa personne il faisait supporter, à tour de rôle, à ses légions, les fatigues et les dangers des expéditions, autant du moins que la situation des quartiers d'hiver et les nécessités de la guerre le lui permettaient.

« VII. Une fois à la tête de ses troupes, il marche contre les Bellovaques, et, ayant établi son camp sur leurs frontières, il lance de tous côtés des cavaliers en éclaireurs, avec ordre de faire des prisonniers, desquels il comptait tirer des renseignements qui lui fissent connaître les projets de l'ennemi.

« Au retour, ses cavaliers lui disent qu'ils n'ont trouvé que bien peu de gens dans les habitations : que l'émigration semble générale, et que ceux qu'ils ont arrêtés n'étaient certainement pas de tranquilles cultivateurs, mais bien plutôt des espions chargés de surveiller l'armée romaine. César les interroge; il leur demande où est l'armée des Bellovaques, et quels sont leurs projets; il apprend que tous les Bellovaques en état de porter les armes sont rassemblés sur un seul point; qu'ils ont avec eux les Ambiens[1], les Aulerkes[2], les Calètes[3], les Veliocasses[4] et les Atrébates[5]. Qu'ils ont choisi pour y placer leur camp un lieu très-élevé, dans la forêt, défendu par un marais difficile; qu'ils ont mis *à refuge* tous leurs bagages dans des forêts plus éloignées; que les chefs qui ont fait décider la guerre sont nombreux, mais que la multitude préfère à tous les autres Corréus, à cause de sa haine implacable contre le nom romain; que, depuis peu de jours, l'Atrébate Commius a quitté le camp pour aller chercher des auxiliaires germains qui vont arriver incessamment, et dont le nombre est infini; que les Bellovaques, de l'avis unanime des chefs, et avec l'assentiment de l'armée, ont décidé qu'ils offriraient la bataille à César, si celui-ci ne se présentait qu'avec trois légions seulement, ainsi que le bruit en courait, afin de n'avoir pas à combattre plus tard contre toute l'armée, et par conséquent dans des conditions bien plus défavorables et bien plus dures; que, s'il amenait avec lui des forces plus considérables, on resterait au lieu que l'on avait choisi, et que de là on ne cesserait, à l'aide d'embuscades, de rendre, pour ainsi dire, impos-

[1] Amiens.
[2] Évreux.
[3] Caudebec-en-Caux.
[4] Rouen.
[5] Arras.

sible aux Romains toute espèce de ravitaillement, et surtout les fourrages, qui, à cause de la saison, étaient chétifs et disséminés.

« VIII. César, recevant ces renseignements de tous ceux qu'il interrogeait séparément, comprit que ce plan de campagne plein de prudence, et fort différent de ce qu'il attendait de la témérité ordinaire des barbares, lui imposait la nécessité de brusquer les événements et de forcer l'ennemi à accepter la bataille, en se montrant à lui moins fort qu'il ne l'était réellement; il avait avec lui les vieilles légions *sept*, *huit* et *neuf*, dont la valeur était hors ligne; il avait aussi la *onzième*, de grande espérance sans doute, et formée de jeunes gens d'élite, mais qui, malgré ses huit années de service, n'avait pas encore acquis la réputation de bravoure qui faisait la gloire des trois autres. Il réunit donc son conseil, lui communique, de même qu'à l'armée, tous les renseignements qu'il avait recueillis et anime ainsi le courage de ses soldats. Il adopte les dispositions suivantes pour le cas où il aurait le bonheur d'attirer l'ennemi au combat, en lui faisant croire qu'il n'amenait que trois légions : les légions sept, huit et neuf marcheraient en avant de tous les bagages de l'armée; ceux-ci, bien que le nombre en fût médiocre, ainsi que c'était l'usage dans les corps expéditionnaires, seraient escortés par la onzième légion et marcheraient assez loin en arrière, afin que les ennemis ne crussent pas à la venue des troupes en nombre plus considérable que celui qu'ils avaient eux-mêmes fixé comme condition de la bataille. Ayant ainsi disposé son armée en une colonne à peu près carrée, il l'amena devant l'ennemi, plus vite que celui-ci ne s'y attendait.

« IX. Quand les Gaulois, dont les projets pleins de confiance avaient été dévoilés à César, virent s'avancer vers eux d'un pas ferme les légions prêtes au combat, le péril de l'action, ou la présence subite des Romains, ou enfin l'attente d'incidents qui pussent leur faire deviner les projets de l'ennemi, les décidèrent à se former en bataille devant leur camp, mais sans descendre de leur position dominante; César, quelque désireux qu'il fût de combattre, fut surpris néanmoins de trouver devant lui une si grande multitude; il établit son camp en face du camp ennemi, dont le séparait une vallée plutôt profonde que large. Il fait entourer sa position d'un *vallum* de douze pieds de haut, qu'il couronne d'un parapet crénelé, de hauteur convenable. Un double fossé de quinze pieds de profondeur et à parois verticales est creusé : de nombreuses tours à trois étages sont élevées; elles sont reliées entre elles par des ponts dont le côté faisant face à l'extérieur est garni d'un parapet en osier, afin que l'ennemi puisse être écarté du

double fossé par un double rang de défenseurs : de ces deux rangs celui qui était placé sur les ponts, par cela seul qu'il était plus à l'abri par la hauteur même du point qu'il occupait, pouvait lancer ses traits plus audacieusement et de plus loin : le rang placé plus près de l'ennemi et sur le *vallum* même, était couvert par les ponts contre les traits tombant sur lui. Les portes du camp furent munies de clôtures et de tours plus hautes.

« X. Ce système de défense avait un double but : d'une part, César espérait que la grandeur des ouvrages qu'il faisait construire inspirerait confiance à l'ennemi, en lui persuadant que les Romains avaient peur; d'un autre côté, comme il fallait faire de très-longues courses pour aller chercher des fourrages et des vivres, le camp, garni de très-peu de monde, pourrait tenir par sa propre force. Cependant il y avait fréquemment des escarmouches sans importance entre les deux camps, dans le marais qui les séparait : parfois nos auxiliaires gaulois et germains traversaient le marécage et poursuivaient vivement l'ennemi; ou réciproquement celui-ci, franchissant l'obstacle, rejetait les nôtres au loin. Il arrivait d'ailleurs, dans les expéditions de chaque jour à la quête des vivres, ce qui devait infailliblement arriver, à savoir que, pendant que l'on fouillait des habitations rares et éloignées les unes des autres, les fourrageurs étaient enlevés à cause de leur dispersion. Ces succès médiocres, qui ne nous coûtaient que quelques chevaux et quelques valets, n'en gonflaient pas moins la sotte vanité des barbares; d'autant plus que Commius, dont j'ai mentionné le départ pour aller chercher des auxiliaires germains, était de retour avec la cavalerie qu'il avait levée; bien que cette cavalerie ne comptât pas plus de cinq cents hommes, les barbares étaient exaltés par l'arrivée des Germains.

« XI. Voyant que, pendant un grand nombre de jours, l'ennemi s'était tenu enfermé dans son camp, que défendaient le marais et la nature du lieu; voyant de plus que ce camp ne pouvait être enlevé sans un combat très-meurtrier, et qu'il n'était pas possible d'en entreprendre la circonvallation sans employer des troupes beaucoup plus nombreuses que celles dont il disposait, César écrivit à Trébonius de mander, à marches forcées, la treizième légion, qui hivernait chez les Bituriges[1], sous les ordres du légat T. Sextius, et de venir le rejoindre, le plus vite possible, avec les trois légions ainsi rassemblées.

« En attendant, les cavaleries des Rèmes et des Lingons[2], qu'il avait fait venir en

[1] Bourges. — [2] Pays de Langres.

grand nombre, furent chargées de protéger, à tour de rôle, les corps envoyés au fourrage, et de soutenir les attaques subites de l'ennemi.

« XII. Comme ce service était quotidien, et que, par suite de l'habitude, ainsi que presque toujours cela arrive avec le temps, on mettait moins de vigilance à se garder, les Bellovaques, connaissant les postes occupés chaque jour par les cavaliers de l'armée romaine, cachèrent une troupe de fantassins d'élite dans des lieux couverts de bois; puis ils envoyèrent, le lendemain, des cavaliers avec mission d'attirer d'abord les nôtres dans les embuscades, et de les charger aussitôt qu'ils seraient enveloppés. Cette mauvaise chance était réservée aux Rèmes, dont c'était ce jour-là le tour de service. Apercevant, en effet, des cavaliers ennemis, et se fiant à la supériorité de leur nombre, ils se lancèrent à leur poursuite et se virent tout à coup entourés de tous les côtés par des fantassins. Surpris, ils lâchèrent pied plus vite que cela n'a lieu d'habitude dans les engagements de cavaliers, après avoir perdu Vertiscus, chef de la nation et préfet de la cavalerie Rème. Ce Vertiscus, qui, à cause de son grand âge, pouvait à peine se tenir à cheval, n'avait pas voulu néanmoins se départir des mœurs gauloises, et, bien loin de s'excuser sur sa vieillesse de commander les cavaliers de sa nation, il n'avait pas voulu que l'on pût combattre sans lui. La vanité des ennemis s'exalta outre mesure à l'annonce de ce succès, et de la mort du chef et préfet de la cavalerie des Rèmes; mais les nôtres apprirent à leurs dépens à mieux connaître les lieux où ils devaient se poster et à mettre plus de modération dans la poursuite de l'ennemi, lorsqu'il pliait devant eux.

« XIII. Cependant des combats étaient livrés, chaque jour, sans interruption, en vue des deux camps, aux gués et aux passages du marais. Dans un de ces engagements, les Germains que César avait amenés d'outre-Rhin pour combattre entremêlés avec ses cavaliers, ayant bravement traversé le marais, tuèrent le peu de Gaulois qui résistaient et se mirent à poursuivre avec opiniâtreté le reste de la multitude gauloise. Saisis d'une panique, non-seulement ceux qui étaient frappés dans les luttes corps à corps, ou qui étaient blessés de loin, mais encore ceux qui formaient la réserve ordinaire, prirent honteusement la fuite; et ils ne s'arrêtèrent, en abandonnant souvent des positions dominantes, que lorsqu'ils eurent trouvé un refuge dans le camp des leurs; quelques-uns même s'enfuirent sans vergogne jusque bien au delà. L'armée entière des Gaulois fut tellement troublée par le danger qu'avait couru cette foule de lâches, qu'il était, en vérité, difficile de savoir s'ils étaient plus insolents

lorsqu'ils remportaient de minces succès, que timides, quand ils subissaient de petits revers.

« XIV. Après un assez grand nombre de jours passés par les deux armées dans ces mêmes positions, les chefs des Bellovaques apprirent la prochaine arrivée des légions et du légat C. Trébonius; redoutant alors que César ne renouvelât à leur égard ce qu'il avait fait à Alésia, ils renvoyèrent de nuit tous ceux que l'âge, la faiblesse ou le manque d'armes rendaient inutiles, et avec eux tous les bagages. Pendant que tout ce monde se déployait en une colonne confuse et sans ordre (les Gaulois ont, en effet, l'habitude de se faire suivre par une grande multitude de chariots, même dans leurs expéditions), le jour vint à paraître, et les Gaulois se hâtèrent de garnir de troupes toutes les voies aboutissant à leur camp, afin que les Romains ne pussent se lancer à la poursuite du convoi des bagages, avant que celui-ci eût pris une grande avance. Mais César comprenait qu'il ne fallait pas songer à attaquer ceux qui s'étaient préparés à résister, ni s'efforcer d'atteindre ceux qui se retiraient, lorsqu'il y avait à gravir une colline aussi élevée. Enfin il pensa qu'il lui suffisait de faire assez avancer ses troupes, pour que l'ennemi ne pût sans péril abandonner la position qu'il occupait, avec les Romains sur ses talons. De cette manière, comme les deux camps étaient séparés par des marais difficiles (obstacle qui pouvait entraver la poursuite), et comme il savait que le sommet placé au delà du marais, et qui faisait pour ainsi dire partie du camp ennemi, n'était séparé de ce camp que par un ravin, il fit établir des ponts sur le marécage[1], jeta ses légions de l'autre côté, et parvint rapidement sur la plaine supérieure, plaine qui, sur ses deux flancs, était défendue par des pentes rapides. Y ayant porté ses légions, il gagna l'extrémité du plateau et établit sa ligne de bataille en un point duquel les traits lancés par ses machines pouvaient atteindre les bataillons ennemis.

« XV. Les barbares, se fiant à la nature du lieu, étaient disposés à accepter le combat, si par hasard les Romains tentaient de gravir la colline; ils n'osaient retirer successivement leurs troupes des postes qu'elles occupaient, de peur que la confusion ne se mît parmi elles lorsqu'elles seraient disséminées; ils restèrent en ligne. César, voyant qu'ils ne bougeaient pas, les tint en échec avec vingt cohortes, fit tracer son camp sur ce point, et ordonna de le retrancher. Lorsque le travail fut fini, il mit ses légions en bataille devant le *vallum* et disposa ses postes de cavalerie avec les chevaux tout bridés. Quand les Bellovaques virent que les Romains étaient prêts à les poursuivre, ils com-

[1] *Pontibus palude constrata.* Il s'agit évidemment ici de passages en clayonnage.

prirent qu'ils ne pourraient sans danger passer la nuit dans cette position, ni s'y maintenir plus longtemps sans vivres; ils conçurent alors le stratagème suivant, pour couvrir leur retraite : ils se passèrent de main en main et amoncelèrent devant leur ligne de bataille les fascines qui leur avaient servi de siéges et qui étaient formées de branchages et de broussailles, dont le camp était abondamment pourvu; à la chute du jour, à un signal donné, ils y mirent le feu partout à la fois; une flamme continue déroba subitement à la vue des Romains toute l'armée gauloise; cela fait, les barbares s'enfuirent à toutes jambes.

« XVI. César, bien qu'il ne pût, grâce aux flammes interposées, distinguer le mouvement de retraite de l'ennemi, soupçonna cependant que l'incendie qui venait de se développer n'avait été imaginé que pour masquer une fuite; il fit faire un mouvement en avant à ses légions et lança des escadrons à la poursuite des Gaulois. Craignant toutefois un piége et pensant que l'ennemi pouvait bien avoir eu l'idée de tenir, et d'attirer les nôtres sur un terrain défavorable, il ne s'avança qu'avec lenteur.

« Comme les cavaliers appréhendaient de se jeter à travers une fumée et une flamme très-épaisses; et comme, de plus, ceux qui franchissaient bravement cet obstacle, distinguaient à peine la tête de leur cheval, ils craignirent une ruse de guerre, et laissèrent aux Bellovaques la liberté de leurs mouvements pour opérer leur retraite. C'est ainsi que, par une fuite pleine à la fois de frayeur et d'astuce, l'ennemi, s'éloignant de moins de dix mille pas sans éprouver aucune perte, alla camper sur un point très-fort. De là, à l'aide d'embuscades de cavalerie et de fantassins, il fit très-grand mal aux Romains pendant leurs courses pour se procurer des vivres.

« XVII. Ce fait se renouvelait très-souvent; César apprit d'un prisonnier que Corréus, le chef des Bellovaques, avait choisi six mille fantassins parmi ses meilleurs soldats, et un millier de cavaliers d'élite qu'il avait embusqués au point où, à cause de l'abondance du blé et des fourrages, il supposait que les Romains dirigeraient une expédition. César, instruit de cela, mit en marche plus de légions qu'il ne le faisait d'ordinaire et fit prendre les devants à la cavalerie, qu'il avait l'habitude de détacher pour soutenir ses fourrageurs; il envoya avec elle des auxiliaires armés à la légère, et lui-même avec ses légions se rapprocha le plus qu'il put du théâtre de l'action.

« XVIII. Les ennemis, postés dans leurs embuscades, avaient choisi à l'avance pour le lieu du combat une plaine n'ayant dans aucun sens plus de mille pas de largeur, bordée de tous côtés par des fourrés très-épais, ou par une rivière très-profonde, et

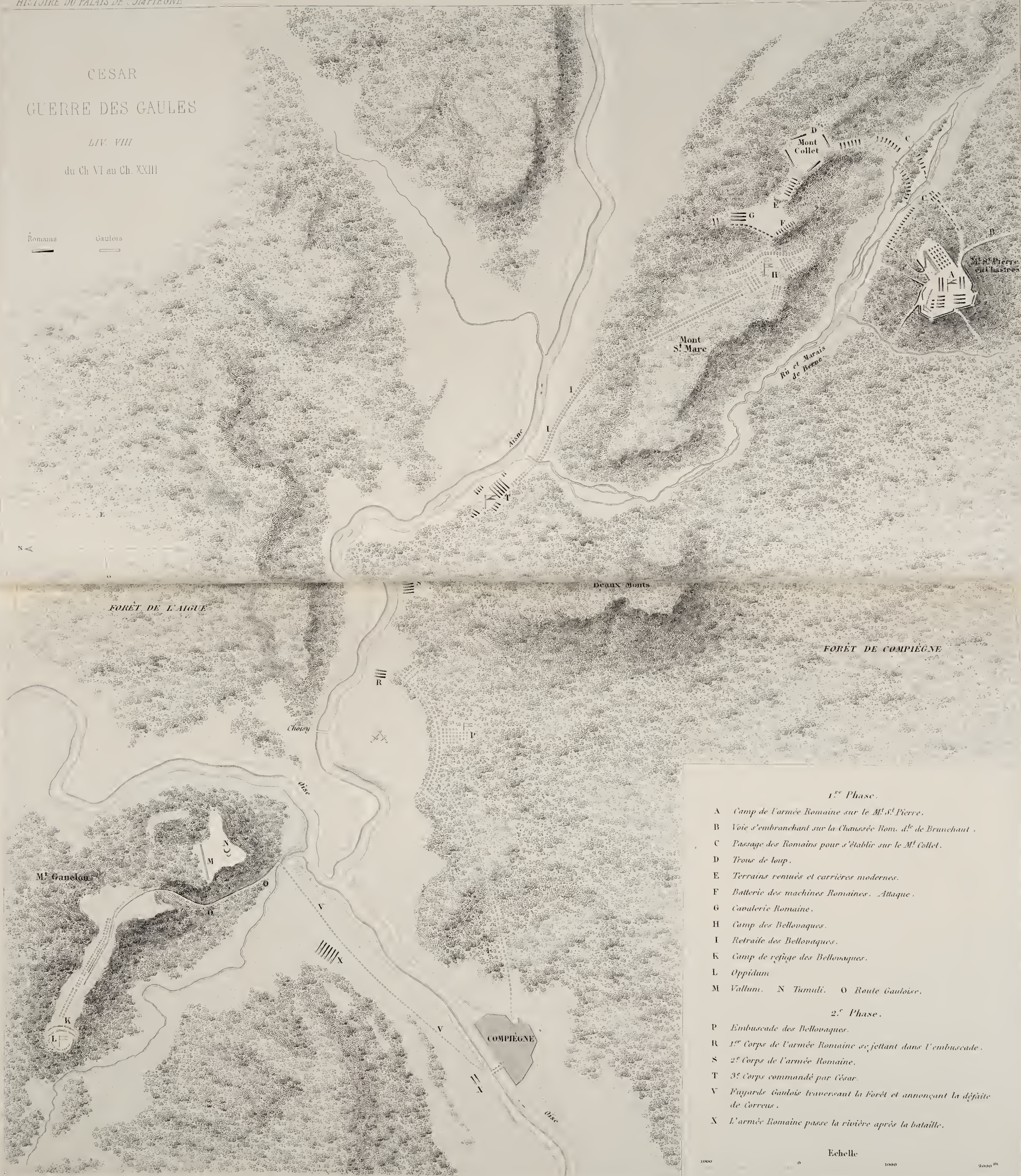
ils l'avaient entourée d'embûches comme d'un filet. Les nôtres, prévenus des projets de l'ennemi et marchant volontiers au combat, avec l'appui des légions qui les suivaient, se portèrent par escadrons vers le lieu choisi par les Gaulois, bien armés et bien disposés à l'action. A leur arrivée, Corréus, pensant que l'occasion d'agir lui était offerte, se montre d'abord avec très-peu de monde et charge les escadrons les plus proches; les nôtres soutiennent bravement le choc des assaillants, en évitant de se grouper en un seul point, ce qui arrive le plus souvent dans les combats de cavalerie, par suite d'un mouvement de crainte irréfléchie, et devient une cause de pertes d'hommes, qui se défendent mal, parce qu'ils sont trop serrés.

« XIX. Comme la cavalerie romaine ne lançait que peu de combattants à tour de rôle et ne permettait pas que les Gaulois les tournassent par les flancs, le reste des troupes embusquées s'élança hors de la forêt, Corréus à leur tête. A l'instant le combat s'engage de tous les côtés à la fois et avec rage. Il durait depuis longtemps, sans avantage de part ni d'autre, lorsque peu à peu les colonnes d'infanterie ennemie sortent de la forêt et forcent nos cavaliers à reculer; mais l'infanterie légère, que j'ai dit avoir été envoyée devant les légions, accourt pour les soutenir, prend son poste de combat entre nos escadrons et défend bravement le terrain: on lutte encore quelque temps avec des chances égales; bientôt, ainsi que le voulait ce genre de bataille, ceux qui avaient soutenu les premiers chocs des embuscades devinrent les plus forts, par cela même qu'ils n'avaient commis aucune imprudence et par conséquent éprouvé aucune perte: pendant ce temps-là les légions approchent, et, coup sur coup, les Gaulois, aussi bien que les nôtres, reçoivent l'avis de l'arrivée de César et de ses légions en ordre de combat. A cette annonce, les nôtres, pleins de confiance dans l'appui des cohortes, combattent avec plus d'énergie encore, de peur que, s'ils tardent à décider le succès de l'affaire, ils n'aient à partager avec les légions l'honneur de la victoire. Les ennemis perdent courage et cherchent à fuir dans différentes directions; mais c'est en vain; les difficultés à l'aide desquelles ils comptaient étreindre les Romains les retiennent eux-mêmes. Vaincus enfin, criblés de blessures et après avoir perdu le plus grand nombre des leurs, les survivants fuient consternés chacun du point où l'avait amené le hasard, c'est-à-dire les uns vers la forêt, les autres vers le fleuve. Les nôtres les poursuivent l'épée dans les reins et les mettent à mort; ce fut alors que Corréus, qu'aucun revers ne pouvait abattre, refusa obstinément de quitter le combat et de gagner la forêt: les nôtres le sommèrent vainement de se rendre: bien loin de là, il continua à combattre

avec une admirable bravoure; il blessa un grand nombre de Romains et finit par exciter la fureur des vainqueurs, au point qu'ils l'accablèrent de traits pour en finir.

« XX. L'action s'était ainsi dénouée lorsque César arriva sur le champ de bataille; il jugea l'ennemi démoralisé par un si grand désastre, et apprenant qu'il s'apprêtait à évacuer son camp qui, disait-on, n'était éloigné du champ de bataille que de huit milles, plus ou moins, quoique la route lui fût barrée par la rivière, il porta son armée sur l'autre rive et s'avança vers les Gaulois. Mais les Bellovaques et les autres peuplades virent tout à coup accourir en bien petit nombre, et couverts de blessures, ceux qui avaient échappé par la fuite à travers les forêts; tout avait tourné contre eux: les détails du désastre se répandirent; Corréus avait péri; la cavalerie et l'élite de l'infanterie étaient anéantis! Comme ils sentaient que les Romains allaient venir, ils se hâtèrent de convoquer à son de trompe le conseil de la nation, et celui-ci déclara qu'il fallait envoyer à César des députés et des otages. »





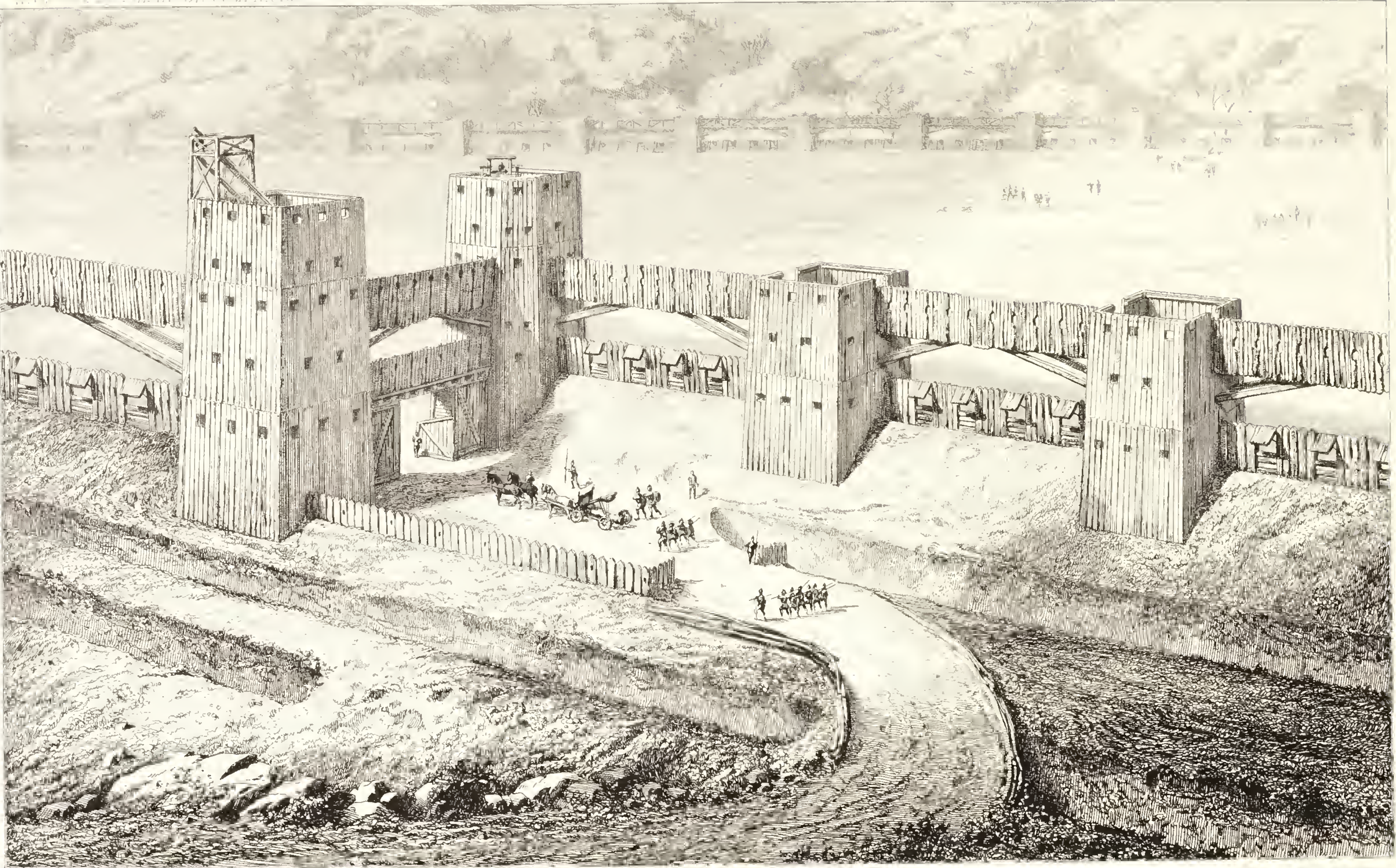
Dressé par Viollet-le-Duc

Imprimerie Impériale

Gravé par Augte Ribault et A. Gerin

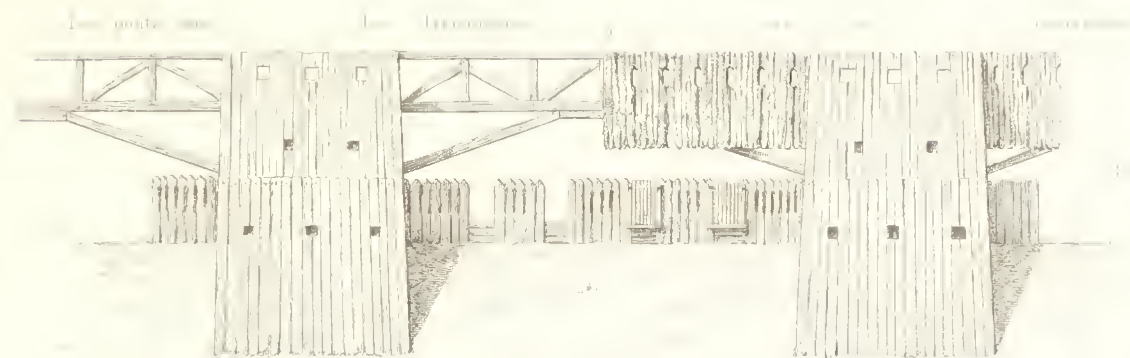
CAMP DE SAINT-PIERRE-EN-CHASTRE

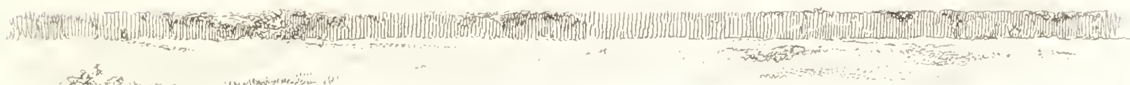
(Époque Romaine)

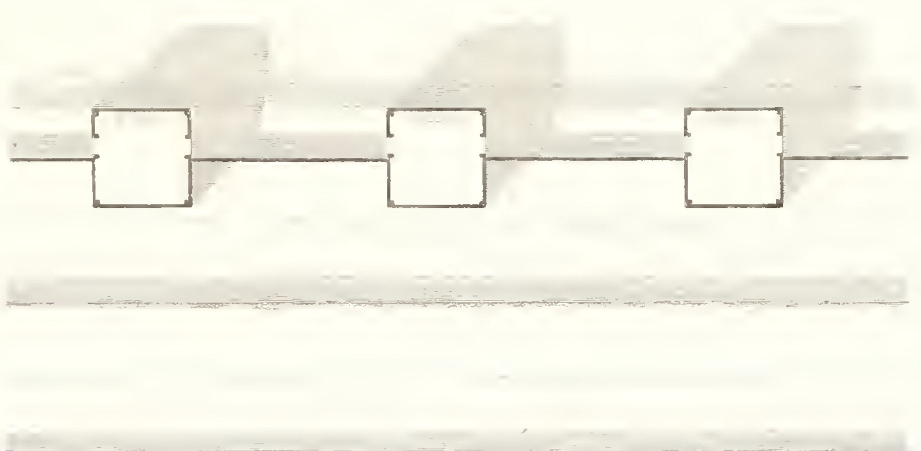














CHAPITRE II.

COMPIÈGNE SOUS LES MÉROVINGIENS.



I.

L'invasion de plusieurs peuples du nord de l'Europe dans les Gaules avait déjà enlevé à la domination romaine une grande partie de ce pays, lorsque le chef des Francs Saliens, Klodowig (Clovis), élu leur roi cinq ans auparavant, attaqua près de Soissons Syagrius, général des Romains, et le défit complétement; il le força à s'enfuir et s'empara de Soissons, de Senlis, de Compiègne et de quelques autres *villettes*[1] circonvoisines. Clovis Ier. 481.

Pour surveiller plus facilement sa nouvelle conquête, il s'établit d'abord à Compiègne, où, cette même année, il convoqua ses antrustions[2] et ses leudes[3] en assemblée générale, et leur distribua les terres conquises sur l'ennemi. 486.

C'est à cette époque (fin du ve siècle) que les historiens les plus accrédités font remonter l'établissement de la monarchie en France; ils reconnaissent Clovis comme le premier roi qui ait régné sur ce pays.

Sept ans plus tard, et pendant qu'il achevait de soumettre les peuples qui habitaient les provinces situées entre la Somme, la Seine et l'Aisne, Clovis épousa une chrétienne, Clotilde, fille de Chilpéric et nièce de Gondebaud, arien, roi des Bourguignons. Mariage de Clovis. 493.

Cette reine des Francs, qui voyait avec une peine très-vive son mari plongé dans les erreurs de l'idolâtrie, entreprit de le convertir à sa foi, et fut puissamment aidée dans l'accomplissement de ce dessein par Aurélien, en qui Clovis avait une entière confiance et qui l'accompagnait habituellement dans ses expéditions.

[1] Voy. de Serres.

[2] Compagnons ou fidèles du souverain et qui lui avaient juré foi. Ils avaient le privilége de s'asseoir à la table du roi.

[3] Leudes, terme général employé pour désigner ceux que l'on appela plus tard *vassaux*.

Bientôt une occasion favorable se présenta pour la réalisation des espérances de Clotilde.

A la bataille de Tolbiac, près de Cologne, entre les Francs et les Allemands, ceux-ci avaient fait plier leurs ennemis, qui allaient être mis en pleine déroute, quand Aurélien, rappelant à Clovis les conseils et les sollicitations si souvent renouvelés de Clotilde, supplia le roi d'invoquer le Dieu des chrétiens. Clovis, enfin convaincu que ses dieux étaient impuissants à le protéger, reconnut le Christ et l'adora..... Sa foi fut immédiatement récompensée et affermie par une victoire signalée sur les Allemands.

Baptême de Clovis. 496.

Dès qu'elle eut reçu cette heureuse nouvelle, Clotilde chargea Remi, évêque de Reims, d'instruire le roi dans la religion qu'il venait d'embrasser; il fut ensuite baptisé, et un très-grand nombre de Francs reçurent, en même temps que lui, le baptême.

Vers l'époque de son mariage, Clovis établit, d'abord à Soissons, puis à Paris, le siége de son gouvernement; mais il conserva à Compiègne une de ces habitations désignées, par les historiens contemporains, sous le nom de *maison royale* ou *palais* (domus regia, palatium), où il faisait de fréquents et longs séjours, principalement quand il venait prendre, dans la forêt de Cuise, le divertissement de la chasse.

Maisons royales.

Ces maisons de nos premiers rois n'avaient rien de ce qui constitua plus tard les châteaux de la féodalité; c'étaient de grands bâtiments sans fortifications, construits le plus ordinairement en bois; de grandes fermes autour desquelles étaient groupées les demeures des officiers du palais, des préposés du fisc, des ouvriers, des cultivateurs (*coloni*), et tout ce qui était nécessaire pour une vaste exploitation agricole [1].

On comprend combien la signification actuelle du mot *palais* répond peu à ce que l'on trouve désigné dans les vieux historiens sous le nom de *palatium*.

Il serait difficile de déterminer, d'une manière précise, par des actes et des titres du temps, la partie de la ville où se trouvait la maison royale de Clovis; mais on peut conjecturer, avec toute raison, qu'elle occupait le sommet de la colline sur laquelle Compiègne est assis, et le lieu même où plus tard Charlemagne eut son palais, qui devint ensuite l'abbaye de Saint-Corneille [2].

[1] Voy. Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*.

[2] La tour dans laquelle Dagobert Ier renfermait ses trésors et faisait fabriquer, par saint Éloi, ses bijoux et son orfévrerie, était contiguë à ce palais.

II.

Après la mort de Clovis eut lieu, entre ses fils Thierry, Clotaire, Clodomir et Childebert, le premier partage de cette portion déjà considérable des Gaules enlevée à la puissance des Romains, et destinée, en s'agrandissant à travers des fortunes diverses, à former un jour le beau royaume de France. Premier partage de la monarchie. 511.

La volonté du chef de la famille souveraine n'intervint, par aucune disposition testamentaire, dans ce partage, qui se fit selon l'usage généralement suivi au delà du Rhin, chez les Francs Saliens et d'après la loi salique, c'est-à-dire que ce fut un partage plutôt patrimonial que politique [1].

A Clotaire, âgé de quatorze ans, échut d'abord le pays situé entre la Somme et la Meuse, auquel furent ajoutés l'Artois, la Flandre et la Picardie, puis quelques possessions lointaines vers la Garonne et les Cévennes. Clotaire Ier. 511.

Clotaire fixa sa résidence à Soissons, alors capitale de la Neustrie.

Paris, où demeurait habituellement Childebert, appartint par indivis aux quatre frères.

Clotaire et Childebert affectionnaient particulièrement Compiègne, qui se trouvait dans leur voisinage; d'abord ils y vinrent souvent pour chasser dans la forêt; puis Childebert y fit même son séjour ordinaire, dans la maison qu'avait habitée son père, le grand Clovis. Lorsque sur le faux bruit de la mort de Clotaire, tué, disait-on, dans un combat contre les Saxons, il se fut emparé du royaume de Soissons, il le ravagea par le fer et par le feu; mais Clotaire chassa bientôt du palais de Compiègne Childebert, qui s'y était établi comme dans sa conquête [2].

De 511 à 558, la domination de ces princes fut marquée par des agitations continuelles et des cruautés inouïes. C'est vers 558 que, Thierry, Clodomir et Childebert étant morts sans laisser d'héritiers, Clotaire Ier, resté seul des fils du fondateur de la monarchie, réunit sous son autorité les vastes États qui avaient été, pendant quarante-sept ans, partagés entre lui et ses frères; mais il ne les gouverna seul que trois ans. Agitations et cruautés.

Dans un âge avancé, qui lui commandait le repos, il se livrait encore avec passion aux exercices violents de la chasse dans la forêt de Cuise; il y fut, un jour, attaqué Mort de Clotaire Ier. 562.

[1] Voy. Henri Martin, *Histoire de France*. — [2] Voy. Grégoire de Tours, liv. IV, chap. XVII.

tout à coup d'une maladie grave; on le transporta à Compiègne, où il mourut[1]. On croit qu'il fut enterré à Choisy-sur-Aisne, et que son corps fut ensuite porté à Soissons, dans l'église de Saint-Médard.

Un historien contemporain[2] dit que, dans une visite à Saint-Martin de Tours, il reconnut ses crimes et témoigna surtout un grand repentir du meurtre de ses deux neveux, fils de Clodomir. On lit dans les Grandes Chroniques de France[3], que, sur son lit de mort, au milieu des plus vives souffrances, il s'écriait : « Henna ! henna ! comment est grant et de merveilleuse puissance ce célestiel roi qui ainsi humilie et met au-dessoubz les plus puissans roys de la terre ! »

Tel était déjà le sentiment de la dignité royale chez ces princes encore barbares, qu'ils semblaient ne reconnaître au-dessus de leur pouvoir que celui de Dieu même !...

Second partage de la monarchie. 562.

Clotaire mort, ses quatre fils Caribert, Gontram, Chilpéric et Sigebert, procédèrent entre eux à un nouveau partage du royaume; le troisième fils, Chilpéric, aussitôt après les funérailles de Clotaire, se rendit de Soissons à Braine[4], où ce roi avait habité souvent une grande ferme; là se trouvaient amassés ses trésors, dont Chilpéric s'empara; il en employa une partie à s'attacher les leudes des environs, qui lui jurèrent fidélité et le suivirent à la conquête de Paris (Paris alors était restreint à la *Cité*, où demeurait Childebert dans un palais connu sous le nom de *Palais des Thermes*); mais les trois frères de Chilpéric se réunirent pour le chasser. Réduit à sa part légitime dans la succession paternelle, il se retira à Soissons, sa capitale.

III.

Chilpéric Ier, roi de Soissons. — Frédégonde.

Marié d'abord à Audovère, Chilpéric la répudia et la relégua avec sa jeune fille dans un couvent de la ville du Mans; puis il épousa Frédégonde, femme d'une beauté très-remarquable, mais d'une basse naissance, née à Montdidier, en Picardie; elle était alors au nombre des servantes de la reine. Cette nouvelle épouse prit bientôt sur lui un empire absolu.

Brunehaut. 565.

Peu de temps après, Sigebert, roi d'Austrasie, plus réservé dans ses mœurs que ne

[1] « Dum in Coisa sylva venationem exercuisset Clotarius, « Compendium villam, quæ est palatium regale, rediit. » (Grégoire de Tours.)

[2] Grégoire de Tours.

[3] Tome I, feuillet 26.

[4] Sur la route de Soissons à Reims.

l'étaient ses frères, voulut prendre une femme légitime et fit demander en mariage Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths.

Brunehaut quitta l'Espagne et vint à Metz s'unir à Sigebert.

Déjà dégoûté de Frédégonde, Chilpéric songea à imiter la conduite de son frère; il épousa Galeswinthe, sœur de Brunehaut. Pour l'obtenir, il avait dû renoncer à ses concubines; il répudia Frédégonde, qui redescendit à son ancien rang avec une apparente résignation, mais avec la secrète et ferme résolution de faire disparaître Galeswinthe par un crime. Cet horrible dessein fut exécuté; la sœur de Brunehaut fut trouvée étranglée dans sa chambre, et bientôt Chilpéric reprit Frédégonde.

Alors s'alluma entre Frédégonde et Brunehaut, et entre leurs maris, une guerre implacable, féconde en trahisons, en meurtres et en dévastations continuelles.....

Mérowig avait été chargé par son père, Chilpéric, de poursuivre la conquête des pays d'outre-Loire; vivement épris de la beauté de Brunehaut, qu'il avait vue à Rouen lorsqu'elle y était retenue captive par l'ordre de Frédégonde, il quitta son armée et vint dans cette ville, où il épousa la veuve de Sigebert, son oncle; cette union coûta la vie à l'évêque Prétextat, qui l'avait favorisée.

Dès lors Mérowig et Clovis, son frère, tous deux fils d'Audovère, première femme 577.
de Chilpéric, devinrent, de la part de Frédégonde, l'objet d'une haine acharnée. Le premier de ces deux princes, forcé de se faire prêtre, fut enfermé dans le monastère de Saint-Calais [1], d'où il s'échappa et vint se réfugier à Tours, dans la basilique consacrée à saint Martin; un peu plus tard, on le trouva égorgé sur une route près de Térouanne [2]: il fut reconnu, disent quelques historiens, que ce meurtre nouveau était encore l'œuvre de Frédégonde, qui fit ensuite assassiner Clovis, son beau-fils [3].

Grégoire de Tours raconte que la mort de Mérowig fut volontaire, et qu'il fut tué, sur ses propres instances, par un de ses familiers, Gaïlenus, qui le perça de son couteau [4]. Mort de Merowig.

Brunehaut, cherchant les moyens de venger la mort de son jeune mari, s'allia à Gontram, roi d'Austrasie, qui avait institué son neveu Childebert son héritier. Elle fit sommer Chilpéric de rendre ce qu'il avait enlevé à ses frères; mais celui-ci ne répondit pas à cette injonction, dont il redoutait peu les suites. Sans s'émouvoir des menaces qui lui étaient faites, il s'occupait alors paisiblement à faire construire, aux environs de

[1] Dans le Maine (Sarthe).

[2] Ou Théronanne (Pas-de-Calais).

[3] Des pêcheurs retirèrent son corps de la Marne.

[4] «Vocato ad se Gaïleno, familiari suo, ait: «Una nobis «usque nunc anima et consilium fuit: rogo ne patiaris me ma- «nibus inimicorum tradi; sed accepto gladio irruas in me.» «Quod ille nec dubitans eum cultro confodit. Adveniente «autem rege, mortuus repertus.» (Grégoire de Tours, liv. V.)

Soissons et de Compiègne, des cirques ou théâtres, où il donnait à ses peuples et à ses soldats les divertissements du spectacle. C'est à ce roi que l'on fait remonter la création ou la restauration de l'amphithéâtre de Champlieu, dont on voit encore les ruines à l'extrémité nord-est de la forêt de Compiègne[1].

Frédégonde à Compiègne. 584.

Frédégonde s'était retirée à Compiègne avec son mari[2]; un de ses enfants étant mort, elle accusa Mummole, préfet du palais, de l'avoir tué au moyen de quelques maléfices; elle lui fit subir, en présence du roi, les plus atroces tortures; l'infortuné Mummole mutilé, brisé, fut envoyé à Bordeaux et mourut dès les premiers jours de ce voyage. Après avoir rassemblé ce qui avait appartenu à l'enfant qu'elle venait de perdre, et avoir fait tout disparaître par le feu, elle alla, avec son mari, s'enfermer pendant plusieurs mois dans la maison royale de Cuise (aujourd'hui Saint-Jean-au-Bois); de là ils retournèrent ensemble à Chelles, près de Paris.

Mort de Chilpéric Ier. 584.

La paix venait d'être faite entre les trois rois, Gontram, Childebert II et Chilpéric Ier, lorsque celui-ci fut tué aux environs de Chelles, en revenant de la chasse; on soupçonna Frédégonde de l'avoir fait assassiner par son amant Landry, dont les relations coupables avec la reine venaient d'être découvertes.

IV.

Clotaire II. 585.

A Chilpéric Ier succéda Clotaire II, âgé de quatre mois; Gontram, son oncle, composa un conseil de régence d'où il fit exclure Frédégonde, qu'il obligea à quitter Paris; elle se réfugia au Vaudreuil[3].

593.

Gontram mourut, laissant à Childebert, roi d'Austrasie, les royaumes (ou portions de la monarchie) d'Orléans et de Bourgogne, plus une partie de Paris, que celui-ci

595.

partagea avec Clotaire II. C'est à Childebert II qu'on attribue l'établissement de la peine de mort pour l'homicide, qui jusque-là n'avait été puni que de peines pécuniaires.

Childebert étant mort, l'année suivante, par l'effet du poison, ses deux fils lui succédèrent sous la tutelle de leur grand'mère Brunehaut, qui, délivrée bientôt de la rivalité et de la haine de Frédégonde, morte[4] en 597, mit tous ses soins à la conclusion d'une paix sérieuse et durable, à l'aide de laquelle elle devait affermir sa puissance.

[1] «Quod ille despiciens, apud Suessionas atque Parisius «circos ædificare præcepit... populis spectaculum præbens.» (Grég. de Tours, liv. VIII, p. 304; éd. Guadet et Taranne.)

[2] Dom Grenier, mss.

[3] Le val de Reuil, près du confluent de l'Eure et de la Seine.

[4] Elle fut enterrée à Paris, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, qui s'appelait alors *Saint-Vincent*. La pierre tumulaire a été transportée à Saint-Denis.

Chaussées de Brunehaut.

On croit que ce fut alors que, pour établir des relations plus faciles et plus sûres entre les diverses populations du royaume de ses petits-fils, et pour diminuer par là les causes et les occasions de guerre et de pillage, elle entreprit de rendre à leur destination première quelques-unes des routes établies par les Romains, et qui, conçues par César, exécutées d'abord sous Auguste, n'avaient été terminées que par ses successeurs.

L'une de ces routes avait trois embranchements qui conduisaient, 1° de Soissons à Château-Thierry; 2° à Beauvais, par Compiègne et Senlis; 3° de Noyon à Vic-sur-Aisne.

L'embranchement de Senlis se dirigeait vers l'Italie par Soissons, Lyon et Arles, et vers la mer par Pont, Beauvais, Amiens et Boulogne.

On trouve encore en divers endroits de la forêt de Compiègne, et notamment près de Champlieu, des restes de cette route, connue dans le pays sous le nom de *Chaussée de Brunehaut*, nom qui lui a été attribué par des historiens anciens et conservé par les modernes; mais il est parfaitement reconnu que l'œuvre de Brunehaut ne fut et ne put être qu'une restauration, dont toutefois l'utilité a suffi pour faire donner son nom à la chaussée qu'elle avait rendue praticable.

La tradition adopte ordinairement un nom auquel elle rapporte tous les monuments ou les faits de même nature; ainsi, dans les Gaules, tous les camps romains sont dits *camp de César;* toutes les voies romaines, dans l'Ile-de-France et dans le Nord, s'appellent *chaussée Brunehaut;* de même, aux époques fabuleuses, tous les actes de force extraordinaire étaient des travaux d'Hercule.

Au moment où elle allait être exilée par son petit-fils Théodebert, à l'instigation des grands d'Austrasie, Brunehaut se réfugia chez son autre petit-fils Thierry, roi de Bourgogne, qui lui donna asile. Ils réunirent leurs forces pour attaquer Théodebert, qui fut vaincu et envoyé à Brunehaut[1]: elle le fit assassiner. C'est ainsi qu'elle se vengea du traité de paix conclu à son insu à Compiègne, en 604, entre Théodebert et Clotaire II[2]. 612.

Mort de Brunehaut.

Mais elle ne profita pas de ce dernier crime; arrêtée à Orbe, près du lac de Neufchâtel, elle fut conduite vers Clotaire, alors en Franche-Comté; après lui avoir fait subir d'horribles tortures, et l'avoir livrée aux insultes de ses soldats, il la fit attacher à la queue d'un cheval indompté, qui l'emporta et dispersa ses membres déchirés.

Thierry mourut à Metz, l'année suivante, au moment où il allait faire la guerre contre Clotaire II; il laissait quatre fils, dont deux furent tués peu de temps après par Clotaire; le troisième (Clodoald) se sauva et se cacha pendant quelque temps; il vécut dans la retraite

[1] A Châlon-sur-Saône. — [2] Frédégaire, *Chron.* chap. XXVI.

et dans la pratique d'une austère piété; l'Église l'a canonisé sous le nom de *saint Cloud;* le quatrième, enfin, à qui Clotaire laissa la vie, fut rasé et renfermé dans un monastère.

Clotaire II, seul roi.

Resté seul maître de tout le territoire, il comprit qu'une si grande puissance éveillerait l'envie et lui susciterait des embarras et des guerres; renonçant alors aux violences et aux massacres qui avaient jusque-là souillé son règne, il se montra doux, humain, soigneux des intérêts de ses peuples, et finit par mériter que sa mémoire fût honorée par leurs regrets[1]. Il laissa à l'Austrasie et à la Bourgogne leurs maires du palais, sorte de vice-rois dont nous verrons bientôt la puissance croître, s'affermir et s'élever enfin jusqu'au trône.

V.

Mort de Clotaire II. 622.

Il y avait six ans que Clotaire avait donné l'Austrasie et la Neustrie à son fils aîné avec le titre de roi, lorsqu'il mourut[2] laissant deux fils, Dagobert et Charibert. Le premier succéda à son père, le second eut seulement une partie de l'Aquitaine, non comme souverain, mais comme vassal de son frère; néanmoins il prit le titre de roi et fit de Toulouse sa capitale.

Dagobert I[er].

Les exemples laissés à Dagobert par ses prédécesseurs n'étaient pas de nature à le rendre maître de ses passions; aussi, dans les commencements de son règne, il s'y abandonna à ce point qu'il eut à la fois trois épouses et un grand nombre de concubines.

L'histoire de ces premiers âges de la monarchie est remplie de faits et d'événements qui démontrent que la décadence et la chute de l'empire romain n'avaient pas amené immédiatement, pour les peuples, des temps meilleurs et des conditions plus heureuses. La propagation de la foi chrétienne avait préparé, il est vrai, et assuré même pour l'avenir des mœurs plus douces, et ce sentiment de fraternité qui est la base de la doctrine du Christ; mais, chez les chefs mérovingiens, l'homme encore demi-barbare, le Franc, luttait contre le chrétien nouveau et le domptait souvent. . . de là ces retours si brusques et si fréquents aux violences, à la férocité, aux voluptés grossières.

Les immenses richesses rapportées d'Italie comme butin de la victoire, ou obtenues par le commerce avec l'Orient, favorisèrent le luxe, qui se répandit et s'éleva à un point à peine croyable pour une époque si peu civilisée.

[1] Frédégaire, qui fait cet éloge de Clotaire II, ou du moins des dernières années de son règne, lui reproche seulement une trop grande passion pour les femmes et pour la chasse.

[2] Il avait quarante-quatre ans. Il fut enterré près de sa mère Frédégonde, à Saint-Vincent de Paris, maintenant Saint-Germain-des-Prés.

On avait vu arriver à la cour de Clotaire un ouvrier orfévre déjà célèbre dans le Limousin, sa patrie; admis plus tard à travailler pour Dagobert, il fit pour ce roi un fauteuil d'or massif et un trône du même métal[1]; il orna le palais de Compiègne d'objets d'art aussi précieux par le travail que par la matière.

Cet ouvrier si habile était Éloi, qui, après sa mort, fut honoré comme saint. Saint Éloi.

Il devint trésorier du roi, puis évêque de Noyon; c'était lui que Dagobert avait chargé de la garde de ses trésors, renfermés dans une tour du palais de Compiègne, où il faisait battre monnaie; c'était Éloi qui fabriquait ses bijoux et ses pièces d'orfévrerie: il continua ses travaux pendant son épiscopat, sans manquer à aucun des devoirs de son saint ministère, dont il s'acquittait avec zèle et charité.

Mais le nom de cet artiste illustre a été moins efficacement protégé peut-être contre l'oubli par ses œuvres, sa piété et les honneurs dont il fut comblé, que par une chanson grotesque, qui, restée dans toutes les mémoires, a conservé le privilége d'égayer le peuple et les enfants. . . bizarre pouvoir, invincible influence des traditions populaires!

Dagobert, qui, comme tous les autres Mérovingiens, aimait passionnément la chasse[2], s'y livrait très-souvent dans la forêt de Cuise; il s'y trouvait, pendant l'été de 631, accompagné de son garde du sceau Audoënus (saint Ouen), quand tout à coup il crut voir une croix de neige dans les airs. Saint Ouen.

Saint Ouen obtint du roi le terrain où avait apparu cette croix; il y fit bâtir une abbaye, autour de laquelle se forma bientôt un village situé sur la lisière méridionale de la forêt, et qui a conservé le nom de *la Croix-Saint-Ouen*.

Soit que sa foi se fût épurée, soit qu'il ressentît quelques remords des cruautés qu'il avait commises, des désordres de tout genre auxquels il s'était livré, et qu'il voulût les expier par des actes éclatants de dévotion, Dagobert conçut la pensée d'élever à la gloire du martyr saint Denis un monument somptueux et durable.

Quand ce projet fut arrêté dans son esprit, il convoqua au palais de Compiègne les principaux prélats et les grands seigneurs de son royaume; après leur avoir exposé son but et ses intentions, il signa, dans cette assemblée solennelle, la charte qui fondait

Fondation de l'abbaye de Saint-Denis. 634.

[1] On voit encore dans l'une des salles du Louvre un fauteuil que l'on assure avoir appartenu à Dagobert: ce meuble mérite bien d'être soigneusement conservé; nous voudrions que la République n'eût pas accordé le même honneur au fauteuil d'un tribun en démence, d'un révolutionnaire féroce..... Marat!

[2] Les rois de la première race réservaient pour leurs grandes chasses toute la pompe et la magnificence de leur cour; ils y étaient accompagnés des plus grands seigneurs du royaume; ils y invitaient les princes et les ambassadeurs étrangers. Sous Hugues Capet et ses successeurs, tout cet appareil royal ne fut plus employé que dans les tournois.

l'abbaye de Saint-Denis (près Paris) et consacrait tous les priviléges dont elle devait jouir (8 janvier 626).

Il flattait d'ailleurs, par cet acte de pieuse magnificence, le goût (on pourrait dire la passion) de son époque; de tous côtés, en effet, s'élevaient des églises et des monastères, dans lesquels on se précipitait avec une ardeur qui ne se calma que quand plusieurs conciles et l'établissement de la règle austère de saint Benoît eurent ramené dans les couvents la vie humble et retirée, la discipline et la chasteté, qui devaient en être les premières conditions, et qui en avaient complétement disparu.

638. Quatre ans plus tard, Dagobert mourait[1], laissant à sa veuve Nantilde et à ses deux fils les immenses richesses qu'il avait amassées dans son palais de Compiègne et dans sa villa de Clichy, près de Saint-Denis.

Partage des trésors de Dagobert. 639.

Sigebert, roi d'Austrasie, envoya à Compiègne, pour le représenter à ce partage, Pépin de Landen, son maire du palais; Chunibert, évêque de Cologne, et plusieurs grands seigneurs de sa cour. Là, en présence de la veuve de Dagobert et d'Éga, maire du palais de Clovis II, roi de Neustrie, il fut décidé que les deux frères auraient une part égale, et que Nantilde recevrait le tiers de ce qui avait été acquis pendant la durée du mariage.

VI.

Maires du palais.

Ce fut surtout à partir de cette époque que l'on vit s'affaisser l'autorité des rois, et, en même temps, celle des maires du palais grandir, s'étendre et se fortifier. Déjà tout fait pressentir que la race de Clovis va disparaître; et cependant le prestige de l'hérédité monarchique est tel encore que ceux qui possèdent, qui exercent la pleine puissance royale du consentement de tous, n'osent pas toucher à la couronne; ils gouvernent sous le nom de rois enfants, ou abrutis par l'oisiveté, la solitude et les plaisirs grossiers.

Rois fainéants.

Retirés au fond d'une villa, ou dans l'ombre d'un cloître, ces descendants de Clovis ne sont plus des souverains, à peine même des hommes; mais ils sont encore un principe, et ce principe énergique suffit pour contenir, pendant près de cent ans, l'ambition des maires du palais..... Après avoir vaincu les peuples voisins, assuré l'indépendance et l'intégrité du territoire, réuni dans leurs mains toutes les forces, tous les pouvoirs de la souveraineté, Pépin d'Héristal et Charles Martel, son fils, s'arrêtent au pied du trône et se contentent de régner sous le nom d'un fantôme de roi.

[1] Il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Denis, qu'il avait fondée.

Depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'à l'élection royale de Pépin le Bref, Compiègne ne fut plus pour les Mérovingiens une demeure fixe; ils y vinrent seulement quelquefois, sous la tutelle et la surveillance des chefs réels de l'État, qui cachaient ces princes aux yeux du peuple et des grands. Ils craignaient sans doute que l'habitation continue dans cette ville toute royale, véritable berceau de la monarchie, que la vue du vieux château de Clovis le Grand, ne rappelassent à ses descendants dégénérés des souvenirs glorieux, et ne rallumassent en eux quelque étincelle de courage et de volonté.

L'histoire et les chroniques, en rapportant les faits relatifs aux derniers Mérovingiens, citent seulement le séjour momentané et quelques voyages de plusieurs d'entre eux au palais de Compiègne.

Clovis II y tint un champ de mars, où fut confirmée la fondation du monastère de Saint-Vandrille; il semble résulter d'un passage de la Vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen, que Clotaire, Childéric et Thierry avaient été élevés à Compiègne. Clovis II. 649

Un diplôme du 4 juillet 663 indique que Childéric II était à cette époque au palais.

Thierry II y fit des séjours assez fréquents; divers diplômes, datés de ce lieu, attestent sa présence en décembre 675, en juin 680, les 23 mai 683, 27 mars et 1er mai 685, et 30 octobre 690. Thierry II.

Clovis III habitait le palais en septembre 692. Clovis III.

Childebert III s'y trouvait, les 13 et 23 décembre 695; il y rassembla, le 14 mai 697, un plaid général, composé de sept évêques, du maire et du comte du palais, de deux sénéchaux, d'un grand nombre d'officiers et de seigneurs. Childebert III.

Après un règne purement nominal qui dura seize ans, il mourut à Compiègne, à l'âge de trente-cinq ans, le 2 novembre 711, et fut enterré à Choisy-sur-Aisne[1].

Chilpéric II était au palais de Compiègne en 716, les 29 février, 5, 7, 16, 25 mars, 29 avril; les 21 janvier et 8 juin 717.

Childéric III s'y trouvait le 2 mars 743[2].

VII.

Avant de raconter l'apparition de la seconde dynastie dans la personne de Pépin le Bref, il convient de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'existence de ces rois que les historiens ont appelés, avec peu de justice peut-être, *fainéants*, et de montrer quelle

[1] Mss. de dom Gillisson. — [2] Mss. de dom Grenier.

était leur position à l'égard des maires du palais, quel rôle ils jouaient, en apparence, dans le gouvernement des peuples.

Afin que la nation des Francs parût intervenir directement dans ses propres affaires, Pépin rétablit les assemblées générales (*mâl*), qu'il convoqua, tous les ans, aux calendes de mars. Ces espèces d'états généraux, où se traitaient les affaires civiles, ecclésiastiques et militaires, dans lesquels étaient reçus les ambassadeurs des princes étrangers, se tenaient souvent non loin du palais de Compiègne, sur la rive droite de l'Oise, entre Venette et la rivière; on campait sous la tente, et, sans doute, le peu de commodité de cette installation contribuait à abréger la durée des réunions.

Venette était alors plus considérable et plus peuplé qu'à présent; on le qualifiait de *villa regia;* on y voit encore aujourd'hui un escalier de cave qui doit avoir appartenu à un grand bâtiment, et dont nous donnons ici le croquis.


Venette.



Cave de la maison royale de Venette. (Époque mérovingienne.)

La royauté figurait dans ces assemblées de la nation; Pépin y faisait paraître le roi, qui arrivait monté sur un chariot traîné par des bœufs; là on le voyait assis sur un trône, une couronne d'or sur la tête, ses longs cheveux flottant sur ses épaules, couvertes de riches étoffes. Il donnait audience aux ambassadeurs, faisait les propositions ou les

réponses qui lui avaient été dictées par Pépin; puis, cette sorte de représentation royale terminée, le roi était reconduit avec un cérémonial respectueux à la villa de Mommacq, dans la forêt de l'Aigue, entre Compiègne et Noyon[1]; il retrouvait, dans la solitude et l'obscurité, une existence plus que modeste, sous une surveillance qui ne se relâchait jamais.

Voici ce que dit Éginhard de la position des derniers Mérovingiens :

« La race des Mérovingiens, dans laquelle les Francs avaient coutume de choisir leurs rois, passe pour avoir duré jusqu'au roi Childéric, qui fut, par ordre du pontife romain Étienne[2], déposé, rasé et jeté dans un monastère. Quoiqu'on puisse la considérer comme finissant seulement avec ce prince, néanmoins elle était déjà depuis longtemps sans aucune force, et n'offrait plus en elle rien d'illustre, si ce n'est le vain titre de roi : car les moyens et la puissance du gouvernement étaient entre les mains des préfets du palais, que l'on appelait *majordomes*, et à qui appartenait l'administration suprême. Le prince, pour toute prérogative, devait se contenter du seul titre de roi, de sa chevelure flottante, de sa longue barbe, et du trône, où il s'asseyait pour représenter l'image du monarque, pour donner audience aux ambassadeurs des différents pays, et leur notifier, à leur départ, comme l'expression de sa volonté personnelle, des réponses qu'on lui avait apprises et souvent même imposées.

« A l'exception de ce vain nom de roi et d'une pension alimentaire mal assurée, il ne possédait rien en propre qu'une seule terre d'un modique revenu qui lui fournissait une habitation et un petit nombre de serviteurs à ses ordres, chargés de lui procurer ce qui lui était nécessaire.

« S'il fallait aller quelque part, c'était sur un char traîné par un attelage de bœufs, qu'un bouvier menait à la manière des paysans : c'était ainsi qu'il se rendait au palais et à l'assemblée générale de son peuple, tenue, chaque année, pour les affaires publiques : c'était ainsi qu'il revenait chez lui. Quant à l'administration du royaume, aux mesures et aux dispositions qu'il fallait prendre au dedans et au dehors, le maire du palais en avait tout le soin[3]. »

[1] *Annales de Metz*. *Histoire des Gaules*. Éginhard, *Vita Caroli Magni*.

[2] Ce fut le pape Zacharie qui, consulté par Burchard, évêque de Wurtzbourg, et par Fulrad, abbé de Saint-Denis, ambassadeurs de Pépin, ordonna la déposition de Childéric (mars 752). Ce pape mourut le 14 du même mois; son successeur Étienne confirma sans doute et fit exécuter cette déposition. De là l'erreur d'Éginhard.

[3] Éginhard, *Vita Caroli Magni*, t. I, p. 7, édition et traduction de M. A. Teulet; publications de la Société de l'histoire de France.

Mort de Pepin. 715-716.

Après la mort de Pépin, Plectrude, sa première femme, tenta audacieusement de continuer, sous le nom de Dagobert III, le gouvernement de son mari, comme tutrice de Théodoald, son petit-fils; elle s'était d'abord emparée de Charles (qui fut plus tard Charles Martel), fils naturel de Pépin, et l'avait fait jeter en prison.

Bataille dans la forêt de Cuise. 715.

Elle marcha ensuite avec l'armée austrasienne contre les Neustriens. Le combat eut lieu dans la forêt de Cuise; il y eut un carnage effroyable, et presque toute l'aristocratie des deux côtés y périt. La captivité de Charles ne fut pas de longue durée; un an plus tard, il s'échappait de sa prison; il avait alors vingt-cinq ans; on connaissait son courage indomptable, et les peuples l'accueillirent comme leur sauveur.

Il eut bientôt conquis la confiance des Austrasiens et soumis la Neustrie à son pouvoir; vainqueur à Vincy, et enfin dans la grande bataille de Poitiers, il réunit sous sa domination toutes les parties du royaume, et, sous le titre de *duc des Français*, il devint un véritable souverain. Ses succès, et la gloire qui s'était attachée à son nom, le faisaient craindre et respecter jusqu'aux extrémités de l'Europe.

Interrègne.

Thierry IV étant mort, il ne lui donna aucun successeur couronné; alors commença un interrègne qui dura quatre ans.

Charles Martel résidait souvent au palais de Compiègne et à sa villa de Verberie, où il reçut les légats du pape Grégoire III. Souvent aussi il se livrait au plaisir de la chasse dans la forêt de Cuise.

L'année 741 vit mourir l'empereur Léon, le pape Grégoire III et Charles Martel, qui, atteint d'une maladie grave, s'était fait transporter au château de Kierzy[1]; il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Denis.

Pepin le Bref et Carloman.

Ses deux fils Pépin (dit le Bref)[2] et Carloman se partagèrent le gouvernement du royaume; peu de temps après, Pépin se décida à faire cesser l'interrègne, et proclama Childéric III roi de Neustrie, de Bourgogne et de Provence; l'Austrasie resta sous la dépendance de Carloman, frère de Pépin; mais, quatre ans plus tard, ce prince renonça au pouvoir et se rendit à Rome, où il se retira dans un monastère, laissant à son frère l'occasion et le moyen de se rendre maître unique de tout le royaume.

[1] Kierzy, maison royale importante, entre Compiègne et Soissons. Il s'y est tenu des parlements, des conciles; plusieurs chartes des rois sont datées de Kierzy; quelques rois y furent enterrés.

[2] On ne voit dans les chroniques ce surnom donné à Pépin qu'environ un siècle après sa mort. (Voy. Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, p. 230.)

VIII.

Pépin avait élevé depuis longtemps sa puissance à ce point que, désormais appuyée sur d'immenses services rendus au pays, sur l'obéissance la plus complète des grands et du peuple, son autorité était devenue parfaitement indépendante de la vaine royauté de Childéric III.

Après avoir consulté le pape Zacharie, qui accueillit favorablement ses projets, Pépin fit raser [1] Childéric et le renferma dans le couvent de Saint-Bertin; il termina ainsi, avec la succession des princes mérovingiens, la première dynastie des rois de France. Fin de la dynastie des Mérovingiens. 750.

Les dynasties se fondent par de grands hommes; elles se constituent et s'affermissent par de grandes choses, qui frappent et subjuguent l'esprit des peuples.

Pépin, en inaugurant la seconde race des rois de France, eut ce rare bonheur d'avoir été précédé, dans le gouvernement de la nation franque, par un père vainqueur des peuples voisins, maître absolu du pouvoir, sous un titre modeste en apparence, et d'être suivi par un fils qui sut à la fois concevoir et exécuter les desseins les plus hardis, les plus vastes, les plus glorieux pour le pays et pour lui-même; législateur, guerrier, administrateur, ami des lettres et des arts, protecteur de la religion, Charlemagne est incontestablement l'homme le plus complet de tous ceux qui ont gouverné la France jusqu'au XIXe siècle.

Sûr de l'armée, qu'il avait toujours ramenée des champs de bataille victorieuse et chargée de butin; sûr du clergé, qu'il avait protégé et défendu énergiquement; soutenu par les grands, qui, dans sa personne, voyaient l'aristocratie triomphante appelée au trône, Pépin réunit à Soissons une assemblée générale de la nation; il y fut reconnu et proclamé roi; puis, il reçut des mains de Boniface, légat du pape, archevêque de Mayence, l'onction sainte, dans la cathédrale de Soissons. Pépin, roi. 752.

Il fut sacré de nouveau par le pape Étienne III dans l'église de Saint-Denis, en même temps que sa femme et ses deux fils. Les chroniques disent que le pape, à la tête de son clergé, se prosterna devant Pépin, implorant sa délivrance et celle du peuple romain. Ce fut à la suite de cette démarche que le roi tint à Braine (ou à 7 janvier 754. 28 juillet 754.

[1] La longue chevelure était le signe distinctif des rois et des princes de la première race; c'était un usage établi chez les Francs, même du temps de la domination romaine, car on lit dans Tacite ces mots : «Principes et ornatiorem «capillum habent.» (Tacite, *Mœurs des Germains.*)

Kierzy) un champ de mars dans lequel la nation décida la guerre contre les Lombards; bientôt ces assemblées nationales furent fixées au mois de mai.

757. Le nouveau roi établit sa demeure habituelle à Compiègne[1]; ce fut au palais de cette ville qu'il assembla un parlement où parurent tous les évêques et les principaux seigneurs du royaume; deux légats du pape prirent part aux délibérations, dans lesquelles on s'occupa de graves questions religieuses.

On y vit arriver des ambassadeurs de Constantinople; ils venaient remercier Pépin de ses bonnes dispositions envers l'empereur Constantin Copronyme, et lui offrir, de sa part, de riches présents, parmi lesquels on remarqua un orgue, le premier qu'on eût vu en France. Cet orgue fut, cent ans plus tard, placé par Charles le Chauve dans l'église de Saint-Corneille.

757. Vers cette même époque, il reçut à Compiègne la visite de Tassile, duc de Bavière, qui vint lui faire hommage de ses États, et jurer fidélité à lui et à ses deux fils, Charles et Carloman.

Après huit années de victoires continues, Pépin[2], s'étant assuré une alliance étroite avec le clergé, préparait la réalisation d'une grande pensée qui préoccupait depuis longtemps son esprit : l'unité de la Gaule.

Cette pensée, que nous avons vue poindre dès le temps des Mérovingiens, semblait inspirée, commandée par la nature même du territoire sur lequel s'exerçait l'autorité du chef de la nation; en effet, les Alpes et les Pyrénées, l'Océan, la Méditerranée et le Rhin semblaient enserrer cette portion de l'Europe de manière à n'y pas laisser place ni action pour deux peuples et deux rois différents.

Nous touchons, il est vrai, à une époque presque fabuleuse, où ce projet alors si hardi paraîtra complétement abandonné pour celui de la domination universelle de la monarchie franque; mais ce n'est là qu'un brillant épisode de notre histoire. Les peuples voisins, refoulés, domptés, subiront momentanément le joug du fils illustre de Pépin le Bref; quand les divisions dans la famille des souverains, et parmi les grands, offriront une occasion favorable, ces voisins courbés se redresseront hostiles, et la France rentrera dans les limites que Dieu lui-même semble lui avoir assignées.

[1] Paul Émile dit : «Le roi Pépin avoit esleu sa principale demeure à Compiègne; mais Charlemagne, lorsqu'il n'estoit point empesché en ses guerres, se tenoit communément à Aix-la-Chapelle.» (Voy. Paul Émile, traduction de Jean Regnart, p. 140.)

[2] On voit dans les chroniques du IXe siècle que, Pépin ayant envoyé en Corse une flotte pour repousser les Maures qui ravageaient cette île, la Corse resta au pouvoir des Francs.

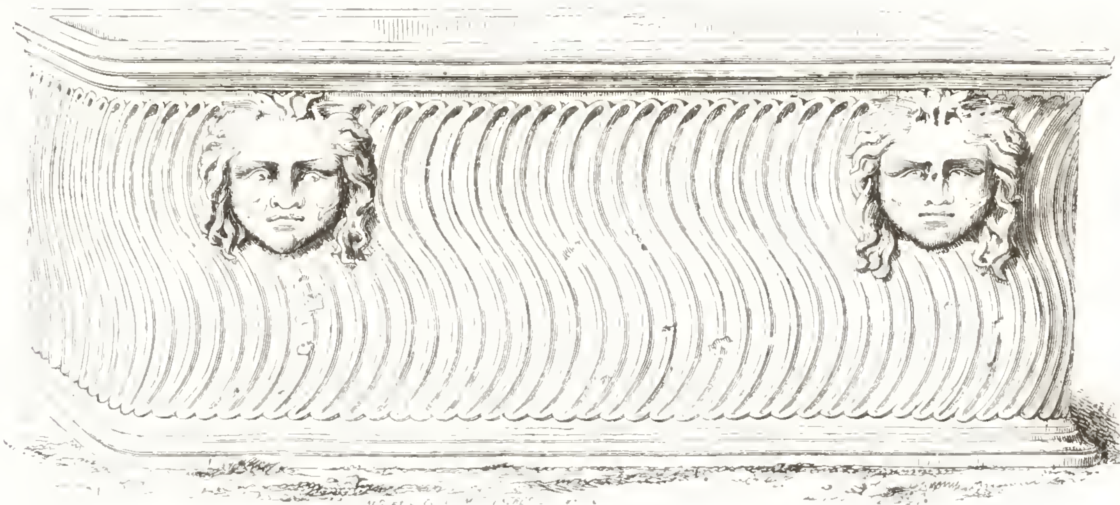
et d'où il lui sera donné plus tard d'exercer une action féconde et glorieuse sur le reste du monde.

Pépin poursuivait avec énergie son œuvre difficile, lorsque, surpris par la fièvre à Saintes, il se fit conduire à Tours pour invoquer l'assistance de saint Martin: de là, il vint à Saint-Denis, où, sentant les approches de la mort, il convoqua tous les grands de sa cour, et partagea, en leur présence, sa monarchie entre Charles (qui fut Charlemagne) et Carloman. Ce partage ne fut pas purement patrimonial, comme sous les premiers Mérovingiens; il eut, au contraire, un but et une forme tout à fait politiques.

Pépin fut enterré à Saint-Denis auprès de son illustre père Charles Martel, le vrai fondateur de cette dynastie; après les funérailles, Charles se retira à Noyon et Carloman à Soissons; là chacun d'eux fut proclamé roi et sacré par les évêques. Mort de Pépin. 768.

Ce fut sous ce roi Charles[1] que la demeure des rois de France à Compiègne devint enfin digne du souverain d'une grande nation, et mérita réellement le titre de palais. Charlemagne.

[1] *Carolus Magnus*, Charlemagne.



Sarcophage de marbre blanc (Bas-Empire), trouvé à Compiègne, rue de Pierrefonds.

HISTOIRE

DU

PALAIS DE COMPIÈGNE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

CHARLEMAGNE. SES PALAIS.

I.

Aucun document historique ne nous a fait connaître les changements, les améliorations que Dagobert Ier apporta à l'état dans lequel il avait trouvé, à son avénement au trône, la villa de ses prédécesseurs; assurément elle devait n'être plus en rapport avec le faste qui était dans les goûts de ce prince, et avec la magnificence qu'il voulait déployer à sa cour. Tout porte donc à croire qu'il employa à l'embellissement de sa demeure habituelle une partie des immenses trésors accumulés dans son palais de Compiègne, et les talents merveilleux de l'illustre orfévre saint Éloi, son ami.

Quoique Charles Martel eût à Verberie une maison de plaisance, il vint plusieurs fois au palais de Compiègne; mais, souvent appelé loin de ce pays pour conduire ses armées, il n'y fit pas de longs séjours.

Pépin le Bref, son fils, élu roi, recevait au palais de Compiègne les princes et les ambassadeurs, ainsi que les évêques et les principaux de la nation, lorsqu'ils

venaient assister aux états ou plaids généraux. Pour que cette demeure, assez longtemps abandonnée, devînt vraiment digne, par son étendue et son luxe, d'un souverain dont tous les autres recherchaient l'alliance, pour qu'elle répondît à la puissance et à l'éclat de sa royauté nouvelle, Pépin dut accroître et restaurer le palais où il résidait habituellement.

II.

Palais de Charlemagne.

Charlemagne, après sa proclamation et son sacre comme roi à Noyon, s'arrêta quelques jours dans cette ville, et vint ensuite s'établir au palais de Compiègne; son historien le mieux informé, le plus accrédité, Éginhard, ne nous a pas dit si le roi y fit de grands changements; mais on sait très-positivement qu'il en augmenta beaucoup l'étendue, en y ajoutant tout le terrain compris entre son habitation et la forêt, dans la direction orientale, et qui depuis fut constamment appelé *Pourpris*, *Enclos*, ou *Culture de Charlemagne*.

Ce qui prouve qu'il ne se borna pas à cette augmentation des dépendances, mais qu'il imprima au palais lui-même ce caractère de grandeur et de majesté qu'il mit à toute chose, c'est que, assez longtemps après sa mort, cette demeure royale est encore désignée, dans quelques titres du temps, sous le nom de *Maison de Charles* (Domus Caroli). Ne doit-on pas conclure de cette appellation spéciale, qu'il l'avait particulièrement appropriée aux nécessités de sa vaste puissance, et à la splendeur de ses hautes destinées[1]?

Presque tout le temps qui n'était pas consacré à de fréquents et lointains voyages, à la conduite des armées, Charlemagne le passait, surtout pendant les grandes fêtes (Noël et Pâques), à Compiègne, à Kierzy, à Verberie, qu'il avait singulièrement embelli, si l'on en croit les merveilles qu'en raconte le père Carlier, dans son Histoire du Valois.

[1] «Charlemagne aimait les étrangers, et mettait tant de soin à les bien recevoir, que souvent leur nombre s'accrut au point de paraître une charge, non-seulement pour le palais, mais même pour le royaume. Quant à lui, il avait l'âme trop grande pour se trouver incommodé d'un tel fardeau, et il se croyait assez dédommagé de tant d'inconvénients par les louanges qu'on donnait à sa libéralité, et l'avantage d'une bonne renommée.» (Éginhard, *Vita Caroli Magni*, t. I, chap. XXI, p. 70; édit. de la Société de l'histoire de France; traduction de M. A. Teulet.)

Mais quand il fut engagé dans ses longues guerres contre les Saxons et quelques autres peuples du Nord, il voulut se créer une demeure fixe sur les confins des pays qui étaient le plus souvent le théâtre de ses luttes : il fit bâtir le palais d'Aix-la-Chapelle, qu'il habita dès lors de préférence. Toutefois il revint presque chaque année à celui de Compiègne; ce fut là, en effet, qu'en 778 il signa des diplômes en faveur de plusieurs églises; il y était aussi en 779, pendant les fêtes de Pâques, après lesquelles il reçut Hildebrand, duc de Spolète, qui lui fit hommage de ses États; en 784, Tassile, duc de Bavière, y vint renouveler à Charlemagne le serment de fidélité qu'il avait prêté déjà à Pépin et à ses deux fils, vingt-sept ans auparavant, et qui ne fut pas, cette fois, plus sincère qu'en 757.

Enfin en 783, la reine Berthe, veuve de Pépin et mère de Charlemagne, mourut à Compiègne; quelques historiens disent à Choisy-sur-Aisne. Mort de Berthe

Les exploits presque fabuleux de ce prince, ses vastes conquêtes, sa puissance toujours soutenue le rendirent le maître ou l'arbitre de toute l'Europe. Roi, empereur, revêtu de la dignité suprême de Rome, il appliquait avec un égal succès l'étendue et l'élévation de son génie à la guerre, à l'administration[1], à la culture des sciences et des lettres, et au progrès de la civilisation. Tout en lui avait frappé l'imagination des peuples, à ce point que bientôt les traditions sur sa personne, sa vie, ses mœurs et son caractère devinrent une légende bien plus qu'une histoire; mais heureusement il nous reste sur ce personnage tout à fait extraordinaire des documents exacts et détaillés qui nous ont été laissés par un témoin oculaire, écrivain sincère et très-lettré, qui, vivant auprès du grand empereur, élevé avec ses fils, put connaître l'homme autant que le souverain; voici ce qu'en dit Éginhard :

« Chap. xxii. Il était gros et robuste de corps; sa taille était élevée quoiqu'elle n'excédât pas une juste proportion, car il est certain qu'elle n'avait pas plus de sept fois la longueur des pieds. Il avait le sommet de la tête arrondi, les yeux grands et vifs, le nez un peu long, de beaux cheveux blancs, la physionomie Portrait de Charlemagne.

[1] C'était surtout pendant les hivernages à Aix-la-Chapelle et à Compiègne qu'il s'occupait de l'administration civile de ses vastes États; c'était de là qu'il envoyait de tous côtés ses commissaires (*missi dominici*), chargés de maintenir l'ordre et la justice, et de l'informer de tout ce qui pouvait réclamer sa toute-puissante intervention.

riante et agréable. Aussi régnait-il dans toute sa personne, soit qu'il fût assis, soit qu'il fût debout, un air de grandeur et de dignité; et, quoiqu'il eût le cou gros et court et le ventre proéminent, il était d'ailleurs si bien proportionné, que ces défauts ne s'apercevaient pas. Sa démarche était ferme, et tout son extérieur présentait quelque chose de mâle; mais sa voix claire ne convenait pas parfaitement à sa taille. Sa santé fut constamment bonne, excepté pendant les quatre années qui précédèrent sa mort. Il eut alors de fréquents accès de fièvre; il finit même par boiter d'un pied. Dans ce temps de souffrances, il se traitait plutôt à sa fantaisie que d'après les conseils des médecins, qui lui étaient devenus presque odieux, parce qu'ils lui défendaient les rôtis, auxquels il était habitué, pour l'astreindre à ne manger que des viandes bouillies. Il se livrait assidûment à l'équitation et au plaisir de la chasse. C'était chez lui un goût national, car à peine trouverait-on dans toute la terre un peuple qui pût rivaliser avec les Francs dans ces deux exercices. Les bains d'eaux naturellement chaudes lui plaisaient beaucoup. Passionné pour la natation, il y devint si habile que personne ne pouvait lui être comparé. C'est pour cela qu'il fit bâtir un palais à Aix-la-Chapelle et qu'il y demeura constamment pendant les dernières années de sa vie jusqu'à sa mort; il invitait à prendre le bain avec lui, non-seulement ses fils, mais encore ses amis, les grands de sa cour et quelquefois même les soldats de sa garde, de sorte que souvent cent personnes et plus se baignaient à la fois.

« Chap. xxiii. Son costume était celui de sa nation, c'est-à-dire le costume des Francs. Il portait sur la peau une chemise de lin et des hauts-de-chausses de la même étoffe; par-dessus, une tunique brodée d'une frange de soie; aux jambes, des bas serrés avec des bandelettes; aux pieds, des brodequins. L'hiver, un justaucorps en peau de loutre ou de martre lui couvrait les épaules et la poitrine. Par-dessus tout cela, il revêtait la saie des Vénètes et il était toujours ceint de son épée, dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent. Quelquefois il en portait une enrichie de pierreries; mais ce n'était que dans les fêtes les plus solennelles, ou lorsqu'il avait à recevoir les députés de quelque nation étrangère. Il n'aimait point les costumes des autres peuples, quelque beaux qu'ils fussent, et jamais il ne voulut en porter, si ce n'est toutefois à Rome, lorsqu'à la demande du pape Adrien

d'abord, puis à la prière du pape Léon, son successeur, il se laissa revêtir de la longue tunique, de la chlamyde, et de la chaussure des Romains. Dans les grandes fêtes[1], ses habits étaient brodés d'or, et ses brodequins ornés de pierres précieuses; une agrafe d'or retenait sa saie, et il marchait le front ceint d'un diadème étincelant d'or et de pierreries; mais, les autres jours, son costume était simple et différait peu de celui des gens du peuple.

« Chap. xxiv. Sa sobriété lui faisait éviter tous les excès de table, surtout ceux de la boisson; car il détestait l'ivrognerie dans quelque homme que ce fût, et à plus forte raison dans lui-même et dans les siens; mais il ne lui était pas tellement facile de s'abstenir de manger, qu'il ne se plaignît souvent de l'incommodité que lui causaient les jeûnes. Il était fort rare qu'il donnât de grands festins, excepté aux principales fêtes, et alors il y invitait de nombreux convives. Son repas ordinaire se composait de quatre mets, sans compter le rôti, qui lui était apporté dans la broche par les chasseurs, et dont il mangeait avec plus de plaisir que de toute autre chose.

« Pendant qu'il était à table, il aimait à entendre un récit ou une lecture, et c'étaient les histoires et les hauts faits des temps passés qu'on lui lisait d'ordinaire. Il prenait aussi un grand plaisir aux ouvrages de saint Augustin, et principalement à celui qui a pour titre : *De la cité de Dieu.*

« Il était si modéré dans l'usage du vin et de toute espèce de boisson, qu'il buvait rarement plus de trois fois dans tout un repas. En été, après le repas du milieu du jour, il prenait quelques fruits, buvait un seul coup, et, quittant ses vêtements et ses brodequins, comme il le faisait pour la nuit, il se reposait pendant deux ou trois heures. Quant au sommeil de la nuit, il l'interrompait quatre ou cinq fois, non-seulement en se réveillant, mais en quittant son lit. Pendant qu'il se chaussait et s'habillait, il admettait ses amis; et, si le comte du palais l'avertissait qu'un procès ne pouvait être terminé que par sa décision, il faisait introduire sur-le-champ les parties intéressées, prenait connaissance de la cause, et rendait son jugement comme s'il eût siégé sur son tribunal. Ce n'était pas

[1] Noël et Pâques, fêtes pendant lesquelles se tenaient les assemblées générales des Francs, principalement au palais de Compiègne.

seulement ces sortes d'affaires qu'il expédiait à ce moment, mais encore tout ce qu'il y avait à traiter ce jour-là et les ordres qu'il fallait donner à chacun de ses ministres.

« CHAP. XXV. Doué d'une éloquence abondante et inépuisable, il exprimait avec clarté tout ce qu'il voulait dire. Peu content de savoir sa langue maternelle, il s'appliquait aussi à l'étude des autres idiomes, et particulièrement du latin, qu'il apprit assez bien pour le parler comme sa propre langue; quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le prononçait. En somme, il possédait si bien l'art de la parole, qu'il paraissait même capable de le professer. Passionné pour les arts libéraux, il eut toujours en grande vénération et combla de toutes sortes d'honneurs ceux qui les enseignaient. Le diacre Pierre de Pise, qui était alors dans sa vieillesse, lui donna des leçons de grammaire. Il eut pour maître dans les autres sciences un autre diacre, Albin, surnommé *Alcuin*, né en Bretagne et d'origine saxonne, l'homme le plus savant de son époque. Le roi consacra beaucoup de temps et de travail à étudier avec lui la rhétorique, la dialectique et surtout l'astronomie. Il apprit le calcul, et mit tous ses soins à étudier le cours des astres avec autant d'attention que de sagacité. Il essaya aussi d'écrire, et il avait toujours, sous le chevet de son lit, des feuilles et des tablettes pour accoutumer sa main à tracer des caractères lorsqu'il en avait le temps; mais il réussit peu dans ce travail, qui n'était plus de son âge et qu'il avait commencé trop tard [1]. »

[1] Voyez Éginhard, *Vita Caroli Magni*, tome I, p. 73 et suiv. édition et traduction de M. A. Teulet. Il s'est élevé des controverses sur l'interprétation de ce dernier paragraphe.



CHAPITRE II.

LOUIS LE PIEUX OU LE DÉBONNAIRE.



I.

Le palais de Compiègne, délaissé pour celui d'Aix-la-Chapelle pendant les dernières années de la vie de Charlemagne, reprit d'abord, sous son successeur, le mouvement et l'éclat d'une habitation royale.

Mais Louis Ier, fils du grand empereur, apportait sur le trône des dispositions tout à fait opposées à celles de son père. La mollesse extrême de son caractère affaiblit peu à peu son autorité au dedans et au dehors, et enhardit même plus tard ses ennemis jusque dans sa propre famille. Sa piété, plus sincère qu'éclairée, s'attachait surtout aux pratiques minutieuses et même puériles d'une vie trop contemplative, qui détournait souvent sa pensée des grands devoirs de la souveraineté. De là le surnom de *Pieux* (pius) que lui donnent les historiens de son temps, et que les modernes ont assez inexactement traduit par le mot *Débonnaire*.

Toutefois l'empire qu'une main puissante avait fondé sur l'unité d'un pouvoir énergique et vigilant résista quelque temps encore à l'action des causes qui tendaient à le modifier profondément, en le faisant passer tout entier de l'empereur aux évêques.

Louis le Pieux, ou le Débonnaire, qui résidait ordinairement au palais de Compiègne, y réunit plusieurs assemblées générales[1]. Celle de 817 fut la plus importante par la gravité des résolutions qui y furent prises et par les résultats funestes qu'elle amena pour le roi et pour ses peuples.

Quoique les décisions de ce concile ne parussent concerner en général que l'état

[1] 816, 817, 818, 823, 824, 827, 833, 837.

et l'organisation du clergé dans l'empire, elles touchaient, à vrai dire, à toutes les questions sociales et politiques, et les historiens ont caractérisé l'acte émané de cette assemblée en le désignant sous les noms de *Pacte de Compiègne* ou de *Constitution de 817*.

Pacte de Compiègne.

Sous prétexte d'assurer l'ordre et la paix dans l'État par une succession régulière arrêtée à l'avance, on amena Louis à faire proclamer Lothaire, l'aîné de ses fils, comme son successeur à l'empire; ses deux autres fils, Pépin et Louis, furent couronnés rois, pour régner, le premier sur l'Aquitaine, le second sur la Bavière; mais toutefois comme vassaux de Lothaire.

817-818.

Bernhard, neveu de Louis le Débonnaire, ne fut pas même nommé dans cet acte de partage; il resta roi de Lombardie, sans aucun accroissement de territoire. L'année suivante, poussé par les seigneurs lombards, il conspira contre Louis le Pieux; mais, bientôt convaincu de la témérité de son entreprise, il alla à Châlon-sur-Saône se jeter aux pieds de son oncle, qui l'emmena à Aix-la-Chapelle et le fit renfermer dans un cachot avec ses complices, qu'il avait dénoncés.

Traduits devant l'assemblée générale de 818, les principaux conjurés furent condamnés à mort, excepté les deux évêques, qui furent seulement déposés; l'empereur crut être clément en faisant grâce de la peine capitale; mais il fit crever les yeux à son neveu et aux autres prisonniers; le jeune prince mourut trois jours après ce supplice. Ce fut alors que, redoutant de nouvelles agressions de la part de sa famille, Louis le Pieux fit tonsurer ses trois jeunes frères [1].

Assemblée générale à Compiègne.

Cette même année (818) il réunit une assemblée des grands et des évêques au palais de Compiègne, et leur exposa son projet de porter la guerre chez les Bretons. Au retour de cette expédition, il vint retrouver à Angers l'impératrice Hermangarde, qui y était restée malade : elle mourut deux jours après l'arrivée de son mari, et cette perte accrut encore l'humeur mélancolique de l'empereur; mais ses conseillers intimes le déterminèrent à épouser, en 819, Judith, fille d'un comte bavarois.

Ce second mariage ranima la jalousie et le mécontentement des fils de Louis le Pieux; la discorde se mit de nouveau dans sa famille. Mais Louis n'attendit

[1] Thegan. *De gestis Ludovici Pii imperatoris.*

pas que ces mauvais sentiments se manifestassent par des actes coupables : il réunit sa famille à Compiègne et donna à Lothaire le royaume d'Italie; il rappela les exilés et plaça deux de ses frères sur des siéges épiscopaux importants; les enfants du malheureux roi Bernhard, son neveu, reçurent de riches domaines.

Il alla plus loin; poussé par le remords, sans doute, et par des scrupules religieux, il vint dans l'assemblée générale d'Attigny-sur-Aisne, en août 822, faire une confession publique de ses fautes, et se soumit à la pénitence canonique. Louis le Pieux confesse publiquement ses fautes

C'est aussi dans cette réunion que fut réglée la liberté des élections épiscopales; le même capitulaire interdit l'épreuve de la croix et plusieurs autres moyens usités alors pour rechercher la vérité dans les jugements à prononcer.

II.

Le 13 juin 823, Judith mit au monde, à Francfort, un fils qui fut nommé Charles; nous le verrons monter sur le trône de son père Louis le Pieux; l'histoire l'a surnommé *le Chauve*[1]. Naissance de Charles le Chauve

En septembre 824, Louis reçut à Compiègne les ambassadeurs de l'empereur d'Orient.

En 827, il tint au même lieu une assemblée générale, dans laquelle fut voté l'impôt appelé *don annuel*.

Peu d'années après, Judith admit dans sa familiarité la plus intime Bernhard, 830
comte de Barcelone, chef du palais impérial, et le conseiller le plus écouté du faible empereur, qui, fasciné par la beauté de sa femme, subjugué par son esprit, ne s'aperçut point de cette liaison coupable, bien connue cependant de tout le palais.

Il se laissa pousser par l'amant de sa femme aux actes les plus opposés à son caractère, les plus funestes à son autorité. Bientôt, toute sa famille s'étant révoltée contre lui, il revint à Compiègne pour traiter de nouveau avec les rebelles; Ju-

[1] Lors d'une translation des statues des rois dans Saint-Corneille, on trouva celle de Charles le Chauve, qui le représentait avec beaucoup de cheveux. (Voyez mss. de dom Grenier, lettre de Léonard Letellier à dom Bernard de Montfaucon, 9 juin 1728.)

dith, conduite à Verberie et forcée de promettre qu'elle se ferait religieuse, fut envoyée à Poitiers, au couvent fondé par sainte Radegonde.

Lothaire. C'est alors que Lothaire, associé à l'empire en 824, prit seul en réalité les rênes du gouvernement. Une seconde guerre contre les Bretons fut résolue dans l'assemblée du 16 août 830, tenue au palais de Compiègne; on y vit paraître Céadrage, prince des Abotrites, et Hériold, roi des Danois, qui venaient faire paix et alliance avec Louis le Pieux et solliciter son appui[1].

Après le plaid général d'automne, tenu à Nimègue, Lothaire essaya encore de lutter contre son père; mais, sentant que ses partisans l'abandonnaient dans cette criminelle entreprise, il se soumit humblement, et, comme il arrive très-souvent dans de telles soumissions, il chercha à racheter sa faute par une lâcheté, en livrant ses complices.

831. Judith, rappelée, se purgea par serment de toutes les accusations portées contre elle, et rentra dans sa haute position; on s'attendait à voir aussi le comte Bernhard, son ancien amant, reprendre la sienne : il n'en fut rien; mais si le palais de Compiègne ne vit plus le scandale de leur criminelle liaison, il devint bientôt le théâtre des plus déplorables événements.....

III.

833. Les efforts de l'impératrice pour augmenter le territoire et fortifier les droits de son fils Charles, les luttes de l'épiscopat contre l'autorité temporelle de l'empereur, les intrigues et les révoltes de ses fils amenèrent un funeste état de choses à la faveur duquel Lothaire, victorieux, fit enfermer son père dans le couvent de Saint-Médard de Soissons, et le jeune Charles, dans celui de Prum (Ardennes); puis, ayant convoqué au palais de Compiègne, en octobre 834, un concile spécial, sous la présidence d'Ebbon, archevêque de Reims, ennemi déclaré de Louis le Pieux, il fit condamner son père à la pénitence perpétuelle par les évêques qu'il avait choisis lui-même, et qui se rendirent immédiatement après à Soissons, pour

Déposition de Louis le Debonnaire.

[1] Judith revint alors auprès de Louis le Pieux. (Voy. Éginhard, lettres 40, 41, 42, à l'impératrice, à l'un de ses amis, à l'empereur, t. II, p. 71.)

faire exécuter cette sentence. L'empereur, captif, se prosterna devant l'autel, s'accusa lui-même de tous les griefs énoncés contre lui dans le monstrueux jugement rendu au palais de Compiègne; il le lut à haute voix, se dépouilla de tous les insignes du commandement militaire et du pouvoir royal, et prit, des mains des évêques, la robe des pénitents; puis il fut emmené à Aix-la-Chapelle.

Cependant les traitements odieux dont l'empereur avait été victime de la part de Lothaire et des prélats qui servaient ses intérêts ne tardèrent pas à exciter la compassion des peuples et leur haine contre ce fils impie; Lothaire, cerné bientôt de tous côtés dans Paris, où il avait amené son père, lui rendit enfin la liberté, et prit la fuite pour se soustraire aux vengeances dont il était menacé. 834.

Judith revint alors auprès de l'empereur.

Le désordre allait partout croissant; Louis le Pieux, parti pour combattre Louis de Bavière, s'arrêta dans une île du Rhin; il y tomba dangereusement malade, et mourut avec calme et résignation, le 20 juin 840, à l'âge de soixante et douze ans. 840. Mort de Louis le Debonnaire.

En ce moment Lothaire était en Italie; Louis, son frère, en Bavière; Charles et sa mère, à Poitiers.



CHAPITRE III.

CHARLES II, DIT LE CHAUVE. ABBAYE DE SAINT-CORNEILLE. NOUVEAU PALAIS AU BORD DE L'OISE.



I.

Judith était parvenue à faire accorder à son fils Charles, comme apanage, la Neustrie, qui était à peu près le point central des États de Louis le Pieux; il possédait les villes où son père séjournait le plus habituellement, Compiègne surtout; il lui fut facile de se faire reconnaître comme souverain de cette partie des Gaules qui, dès ce moment, s'appelait *la France*, et dont Compiègne était, pour ainsi dire, la capitale[1].

Charles, dit *le Chauve*, avait été couronné à l'âge de quinze ans, du vivant de son père, à Kierzy; il y accourut en 840, pour déjouer les intrigues de Lothaire.

Il fixa sa demeure habituelle et préférée au palais de Compiègne, et, s'il en fut souvent éloigné par les nécessités de la défense de ses États, il y fit néanmoins de longs séjours dans les intervalles de repos entre les guerres qu'il eut à soutenir. Il avait paru à Compiègne, pour la première fois, en 841, et y avait signé, le 21 juin 842, un diplôme pour l'abbaye de Saint-Riquier.

Bataille de Fontenailles.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour amener un accord sérieux et durable entre Lothaire et ses frères, les deux aspirants au trône de Louis le Pieux (Lothaire et Charles) se rencontrèrent avec d'immenses armées dans les plaines de l'Auxerrois; le 25 juin 841, se livra une bataille dans laquelle, selon quelques chroniqueurs, près de quarante mille hommes furent tués ou blessés de

[1] On lit au bas d'un diplôme donné à Compiègne, le 29 juillet 921, ces mots : «Datum Compendii, *regalis sedis* palatio.»

chaque côté; elle reçut le nom du village où se trouvait le camp de Charles, et s'appela *la bataille de Fontenaille*[1].

Août 843. Enfin le traité de Verdun mit momentanément un terme à toutes ces luttes entre les fils de Louis le Pieux, et laissa à Charles un royaume indépendant, composé de toute la Gaule occidentale.

Alors fut consommée la dissolution du vaste et glorieux empire si laborieusement fondé par Charlemagne; alors aussi commença la formation de la nationalité française proprement dite.

II.

Il semblait que le partage solennel consacré par le pacte de Verdun dût assurer à chacun des contractants la jouissance paisible et complète de ses droits et la liberté de son gouvernement; il n'en fut pas ainsi, et Charles se trouva bientôt aux prises avec des embarras, des hostilités qui devaient occuper et troubler une grande partie de son règne.

Plusieurs diplômes, datés de Compiègne, constatent sa présence au palais de cette ville, les 21 janvier et 17 septembre 844; les 21 janvier, 12 février, 5 mars 845; les 2 mai et 5 décembre 847.

Robert le Fort. A cette époque, les ravages exercés par les Normands sur les deux rives de l'Oise, jusqu'à Noyon, tenaient la cour éloignée de Compiègne; mais elle revint s'y établir en 859. C'est alors que l'on vit surgir du milieu des chefs guerriers qui soutenaient le pouvoir de Charles un homme remarquable, dont les descendants occuperont le trône de France pendant plus de huit siècles. Les Bretons ne cessant d'attaquer le territoire français, Charles résolut, dans le plaid général tenu à Compiègne le 1er juillet 861[2], de leur opposer enfin une résistance vigoureuse et décisive; il fit choix, pour diriger cette importante expédition, de Robert,

[1] On trouve de curieux détails sur ce drame sanglant dans Nithard, qui en fut l'un des principaux acteurs. (Voy. *Dissensions des fils de Louis le Pieux*; voy. aussi *Dissertation* de l'abbé Lebœuf, et Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, p. 414.)

[2] «Carolus rex placitum habuit in Compendio, ibique, «cum optimatum consilio, Roberto comiti ducatum inter «Ligerim et Sequanam adversus Britones commendavit.» (*Rerum Francicarum scriptores*, t. VIII, p. 190.)

dit *le Fort*, que les chroniques regardent comme issu de race saxonne, et qui fut la souche de la maison de Bourbon.

Pendant son séjour au palais de Compiègne, en septembre 861, le roi confirma le partage des biens de l'abbaye de Saint-Denis entre l'abbé et les religieux.

Vers la fin de juin 864, Charles, de retour à Compiègne, congédia l'envoyé de Mahomet, roi des Sarrasins, et fit partir, en même temps, pour Cordoue une ambassade qui revint, l'année suivante, chargée de lui offrir, de la part de Mahomet, des présents de toutes sortes, lits, tentes, draps, parfums, etc. qui furent apportés d'Espagne sur des chameaux.

Ambassade de Mahomet, roi des Sarrasins.

Présents envoyés par Mahomet.

Lorsque cette ambassade fut arrivée en France, c'est encore au palais de Compiègne que le roi la reçut[1].

Cette même année (864), Charles le Chauve perdit un fils qui, chassant dans la forêt de Cuise, avait reçu à la tête un coup de dague, dont il mourut.

Mort d'un fils de Charles le Chauve.

Pendant les fêtes de Noël 866, qu'il passe à Compiègne, Charles promulgue un capitulaire par lequel il charge des commissaires de rétablir l'ordre dans ses États et de constater les dommages causés par les Normands aux églises et aux monastères; en exécution de ce capitulaire, il fit, le 22 avril 867, une restitution à l'église de Paris.

Le 1er août, il reçut au palais de Compiègne Pasweteu, gendre de Salomon, duc des Bretons, et lui donna le comté de Coutances, en faisant avec le duc un traité de paix[2].

Pasweteu

III.

Déjà sans doute Charles occupait sa pensée de deux projets qu'il réalisa bientôt après: la fondation d'un nouveau palais sur les bords de l'Oise, dans la partie occidentale de la ville, et la conversion de l'ancienne habitation impériale de Charlemagne en une vaste et riche abbaye.

Nouveau palais fondé.

Il avait rebâti presque en entier la ville de Compiègne, saccagée et en grande

Compiègne rebâti

[1] «Carolus missos suos quos præcedenti anno Cordubam ad Mahomet direxerat, cum multis donis *camelis*, «videlicet lecta et papiliones gestantibus cum diversi generis pannis et multis odoramentis, in Compendio recipit.» (*Annales de Saint-Bertin*, au 865.) Par suite d'une erreur de ponctuation dans ce texte, dom Grenier fait *partir de Compiègne* les chameaux portant les présents à Cordoue...

[2] *Acta ordinis sancti Benedicti*, Vie de saint Agil, p. 322

partie détruite par les Normands; on a écrit et répété, sans preuves historiques, que, se regardant comme le nouveau fondateur de Compiègne, Charles lui donna son nom et l'appela *Carlopolis*. Cette dénomination n'a eu aucun caractère d'authenticité; elle n'a jamais prévalu sur l'ancienne, qui a été conservée par les historiens et par la tradition[1].

En 870, Louis de Germanie envoya à son frère Charles le Chauve des députés pour régler définitivement le partage de l'empire après la mort de Lothaire. Ces négociations furent terminées à Aix-la-Chapelle; Charles revint ensuite à Compiègne, où il passa les fêtes de Noël (871-872), et le carême presque entier. En 874, il y resta pendant les fêtes de Pâques; en 875, la mort de Louis de Germanie l'obligea à se rendre en Italie. C'est pendant ce voyage qu'il reçut à Rome, le 25 décembre, la couronne impériale des mains du pape.

Il était encore à Compiègne à la Pentecôte 875, et il y donna un capitulaire dans lequel, entre autres dispositions, se trouve celle qui interdit à ses fils la chasse dans la forêt de Cuise, et la leur permet seulement dans celle de l'Aigue.

Abbaye de Saint-Corneille.

Il résulte des termes d'un diplôme donné par Charles le Chauve, le 23 février 876, que le monastère était déjà bâti; car on lit, au bas de ce document, ces mots : *Fait à Compiègne dans notre monastère royal*. En affectant à cette destination nouvelle l'ancien palais, Charles le Chauve s'était réservé une vaste salle appelée *Cour du roi* (Curia regis), dans laquelle il rendait la justice, recevait les ambassadeurs, et tenait les assemblées[2].

Plus tard, le *Logis du roi* et la maison de *Royal-lieu* servirent d'habitation aux souverains pendant leur séjour à Compiègne; mais c'est seulement dans cette *Curia regis* que, jusqu'au XVIe siècle, ils présidèrent toutes les grandes cérémonies.

L'état actuel de cette place, appelée sous Philippe-Auguste *Platea regis*, et où se tinrent les foires et les marchés de la ville pendant quelques jours de l'année, ne peut donner aucune idée de ce qu'elle devait être dans les temps antérieurs, quand elle avait un caractère tout à fait royal et une destination plus brillante et plus élevée.

[1] On lit dans le Cartulaire de Saint-Bertin (édition Guérard), au bas d'une charte donnée le 20 juin 877, par Charles le Chauve (l'année même de sa mort), ces mots : « Actum in Compendio palatio imperiali. » La substitution de *Carlopolis* à *Compendium* fut sans doute l'œuvre de quelque écrivain flatteur, de ces hommes qui ne respectent rien, pas même l'histoire.

[2] C'est aujourd'hui la place du Marché-aux-Herbes.

De retour à Compiègne, il déposa dans l'abbaye les corps de saint Corneille et de saint Cyprien, que le pape lui avait donnés; un peu plus tard, cette abbaye prit le nom de *Saint-Corneille*, qu'elle conserva jusqu'à sa destruction, en 1793.

Le nouveau palais n'était pas terminé en 877; d'après l'article 26 du capitulaire de Kierzy, on y travaillait encore; la tour dont nous voyons les ruines était sans doute déjà bâtie; elle était destinée, ainsi que le palais lui-même, à servir de défense à la ville contre les attaques des Normands[1]. Cette tour s'appelait la *Tour de Charles*, du temps du roi Robert, qui y avait établi un oratoire, comme on le voit dans la Vie de Robert, écrite par Helgaud, moine de Fleury[2].

Quelques auteurs ont dit que le château de Charles le Chauve n'avait été ni terminé ni habité. Où donc ont demeuré, pendant trois cent soixante ans, les rois qui se sont succédé depuis Louis le Bègue jusqu'à saint Louis?

L'impératrice Richilde venait de mettre au monde un fils, qui mourut à Compiègne peu de temps après sa naissance.

En 877, des légats du pape Jean VIII vinrent trouver l'empereur dans cette ville pour solliciter son secours contre les païens. Tout en accordant ce qui lui était demandé, Charles ajourna son voyage en Italie après la dédicace du monastère qu'il venait d'établir sous l'invocation de la sainte Vierge; elle eut lieu, le 1er mai, avec le plus somptueux appareil, en présence de l'empereur, des légats et de soixante et douze évêques. Presque tous les auteurs qui ont écrit sur Compiègne affirment que le pape Jean VIII vint présider cette dédicace; c'est là une erreur facile à réfuter : d'abord, aucun texte d'auteur contemporain, aucun document ne confirme cette assertion; puis, en lisant la correspondance de ce pape, on voit que, par sa lettre du 15 novembre 876, il prie et supplie Charles le Chauve de le secourir au plus tôt contre les Sarrasins et contre ses voisins, qui l'attaquent et le dépouillent; il lui envoie à Compiègne deux légats, Léon et Pierre, évêques.

Légats du pape à Compiègne.

[1] Le palais et la tour appartiennent aujourd'hui à M. le baron de Bicquilley, ancien capitaine d'artillerie, archéologue distingué, qui a mis un soin intelligent et empressé à conserver tout ce qui restait de l'ancienne demeure de Charles le Chauve et du couvent des jacobins. Un jour sans doute la commune ou l'État dégageront cette vieille tour des immondices et des masures qui l'enveloppent, et l'entoureront d'un square comme on l'a fait avec tant de goût et de succès, à Paris, pour la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, qui est un monument bien moins historique et beaucoup moins ancien.

[2] *In oratorio turris Caroli.* (Voy. dom Bouquet, t. VII p. 106.)

10 et 13 février 877, nouvelles lettres pour le même objet; avec cette troisième, il envoie à l'empereur un rameau vert; il le supplie «à genoux et la tête courbée,» de venir tout de suite à son secours[1].

28 avril 877, trois jours avant la dédicace de Saint-Corneille, lettre datée de Rome; nouvelles prières. Enfin, le 28 mai 877, encore une lettre datée de Rome.

Le 7 septembre, même année, le pape Jean VIII se trouve avec Charles le Chauve à Verceil; il sacre l'empereur et sa femme Richilde[2].

L'empereur dota très-richement l'abbaye de Saint-Corneille, et y plaça cent chanoines, à qui il abandonna presque tout l'emplacement du palais, qu'il commença à faire ceindre de murs et de fossés.

Il s'agissait de compter aux Normands la somme que Charles s'était engagé à leur payer pour délivrer le royaume de leur présence. Charles assembla à Compiègne un plaid général pour répartir cette somme sur la France et la Bourgogne.

Au mois de mai de cette année, dans une diète tenue à Kierzy[3], il régla diverses affaires en prévision de son prochain départ, et fit confirmer par son fils la fondation du monastère de Compiègne; il partagea sa bibliothèque entre ce prince, l'église de Saint-Denis et l'abbaye de Saint-Corneille; il enjoignit à Louis[4] de terminer le nouveau palais, mais en lui défendant d'y séjourner, hors les cas de nécessité, et de chasser dans la forêt de Cuise, jusqu'au moment où il aurait recueilli l'héritage paternel[5].

Avant son départ, il assista à une cérémonie religieuse à laquelle il apporta beaucoup de solennité. Il alla jusqu'à l'entrée de la forêt, entouré des évêques et suivi de la population de Compiègne, au-devant du saint suaire de Jésus-Christ; bientôt après on fit ériger dans ce lieu une chapelle sous l'invocation du saint

[1] «Carolo Calvo palmam viridem mittit, eumque ut «ecclesiæ Romanæ ancipiti periculo pressæ auxilietur *incur-«vatis genibus et summisso capite* deprecatur et obsecrat.» (Voy. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*. Berlin, 1852, 1 vol. in-4°, Bibliothèque impériale. Voy. aux *Annales de Saint-Bertin*, les détails et circonstances de la dédicace.)

[2] Voy. *Hincmari Annales*, anno 877.

[3] Le capitulaire donné à Kierzy contient les bases de la féodalité; il consacre, en effet, l'hérédité des offices et des bénéfices, qui jusque-là n'avait existé qu'en fait.

[4] Louis le Bègue.

[5] Art. 26. «Ut *castellum* de Compendio a nobis cœptum, «pro nostro amore et vestro honore *perficiatur*, in testi-«monium dilectionis vestræ erga nostram benignitatem.» (Capitulaire de Charles le Chauve, du 10 mai 877, à Kierzy.)

Signe; plus tard, ce fut un ermitage : c'est aujourd'hui une maison de garde, située dans la nouvelle enceinte du parc réservé.

Enfin Charles le Chauve partit pour l'Italie avec l'impératrice Richilde. A son retour, la mort le surprit au pied des Alpes, le 6 octobre 877; il avait pris quelques jours auparavant un breuvage empoisonné que lui avait présenté son médecin Sédécias.



Tour du palais de Charles le Chauve et porte du vieux pont de saint Louis.



CHAPITRE IV.

LOUIS II, DIT LE BÈGUE.



Après la mort de Charles le Chauve, Richilde se rendit auprès de son fils Louis; elle connaissait assez la faiblesse et l'irrésolution de ce prince pour être convaincue qu'elle pourrait facilement s'emparer du pouvoir royal; la parole embarrassée et la timidité de Louis le rendaient d'ailleurs ridicule et peu propre à traiter des affaires importantes. Les grands du royaume, qui prévoyaient que l'influence de l'impératrice mère leur serait défavorable, s'assemblèrent, et allaient se porter à quelques hostilités contre le nouveau roi, quand il leur envoya plusieurs personnages considérables de sa cour pour tâcher de modifier leurs mauvaises dispositions; ceux-ci y parvinrent en effet à force de promesses et de protestations; un grand nombre de seigneurs se réunirent au palais du Chêne (le Chêne-Herbelot, près de Pierrefonds), et, après avoir fixé les conditions de leur adhésion, ils revinrent avec l'impératrice mère trouver Louis le Bègue au palais de Compiègne, et lui remettre la couronne, l'épée et les ornements royaux de son père. Louis s'étant soumis à toutes les conditions qui lui étaient imposées, on procéda à son sacre et à son couronnement. Cette cérémonie, que présida Hincmar, archevêque de Reims, dans le monastère de Saint-Corneille, dont il était abbé, fut remarquable par la pompe et la magnificence qui y furent déployées.

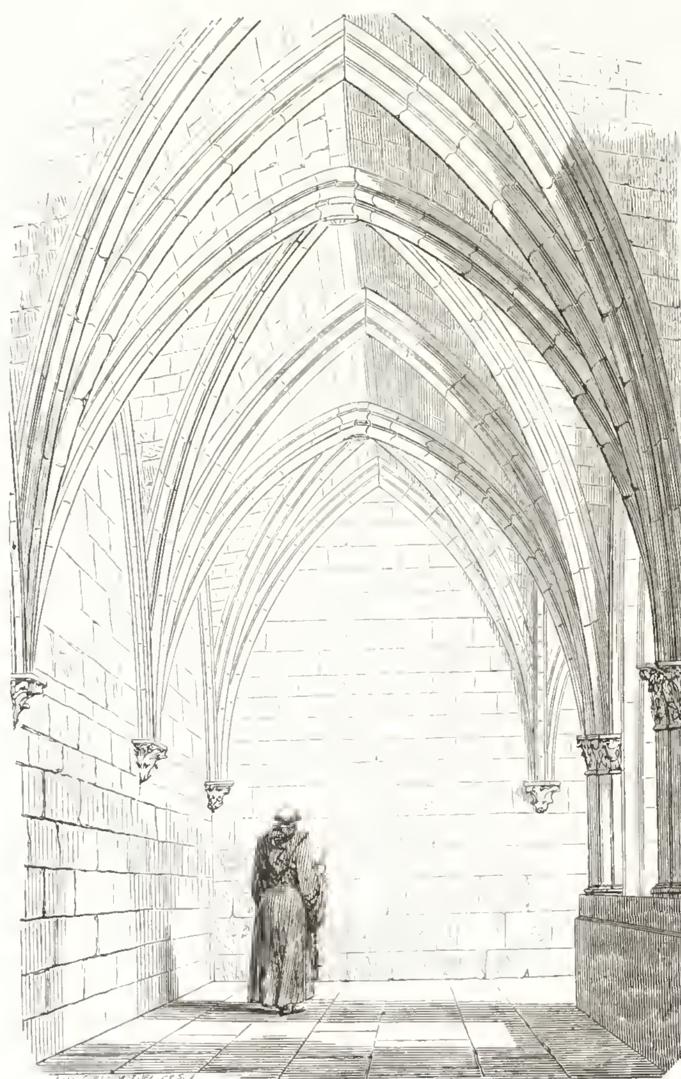
8 décembre 877

L'année suivante, au mois de septembre, dans le concile tenu à Troyes, Louis II reçut des mains de Jean VIII la couronne impériale[1]; aussitôt après ce second couronnement, il revint à Compiègne, au commencement de 879. Il préparait

878 Louis le Bègue couronné empereur

[1] *Aimonius*, liv. V, chap. XXXVI et XXXVII.

une expédition contre le marquis de Gothie, qui s'était retiré en Bourgogne; il partit même pour prendre le commandement de ses troupes; mais, atteint d'une grave maladie à Troyes, il se fit ramener à Compiègne et y mourut au bout de quelques jours, dans le nouveau palais, le 9 ou le 10 avril 879, à l'âge de trente-trois ans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Corneille.



Cloitre de Saint-Corneille.

CHAPITRE V.

LOUIS III. CHARLES III, DIT LE SIMPLE. EUDES. RAOUL. LOUIS IV, DIT D'OUTRE-MER.

LOTHAIRE. LOUIS V.



I.

Louis le Bègue laissait deux fils, Louis et Carloman; un troisième vint au monde peu de temps après la mort de son père; ce fut Charles, dit *le Simple*. Les deux premiers furent sacrés par Anseghis, archevêque de Sens, au couvent de Ferrières-en-Gâtinais.

Ils se partagèrent à Amiens, en mars 880, les États de leur père : à Louis échut la Neustrie; à Carloman, la Bourgogne et l'Aquitaine. Partage des États.

Engagé dans une lutte contre Bozon, duc de Vienne et d'Arles, Louis III fut rappelé à Compiègne par une nouvelle invasion des Normands, qui, de l'Escaut, étaient venus jusques à Beauvais, brûlant et saccageant tout sur leur passage. Il partit de Compiègne, à la fin de décembre 880, contre les ennemis, qu'il rejoignit près d'Abbeville; il les battit complétement et rétablit pour quelque temps la paix et la sécurité dans les pays riverains de l'Oise et de la Seine, par un traité avec Hasting, chef des Normands; enfin, après avoir passé avec Carloman l'hiver de 881 à 882 à Compiègne, Louis mourut à Saint-Denis, en août 882. Louis III

Les seigneurs se réunirent pour appeler Carloman au trône de Neustrie. A cette époque, Charles le Gros, empereur d'Italie, parti pour combattre les Normands, faisait avec eux un traité honteux et inutile, car bientôt ils se jetèrent de nouveau sur la Neustrie. Carloman les repoussa d'abord, mais il fut forcé de leur payer encore une rançon pour les éloigner de ses États. Peu de temps

après, chassant dans une forêt aux environs de Corbie, il reçut à la jambe une blessure, des suites de laquelle il mourut, le 6 décembre 884, à l'âge de vingt et un ans.

II.

Charles le Gros.

La mort de sept rois, en moins de dix années, réunissait sous le sceptre de Charles le Gros la plus grande partie des États dont le génie de Charlemagne avait fait un seul empire. Charles le Gros, semblable en tous points aux derniers rois mérovingiens, ne pouvait conserver un pareil pouvoir, et ce qu'il devait au hasard des circonstances, il le perdit bientôt par sa nullité et ses vices.

884. Siége de Paris par les Normands.

Paris, à cette époque, soutenait avec un courage héroïque un siége long et meurtrier contre les Normands; la présence de Charles le Gros avec son armée, près de la ville, offrait à ce prince une occasion très-favorable de conquérir le respect et la confiance de ses peuples; mais il ne montra qu'ineptie et lâcheté: il s'enfuit d'abord à Compiègne, où il espérait trouver un asile; de là à Soissons;

888.

enfin, abandonné des siens, il se retira en Souabe, où, après un règne très-court[1], il mourut dans une honteuse obscurité.

III.

Charles le Simple.

Il ne restait plus de toute la lignée carlovingienne qu'un enfant de cinq ans, fils posthume de Louis le Bègue, Charles, dit *le Simple*. Quelques seigneurs s'étaient attachés à la fortune du jeune prince, dans l'espoir d'exercer sous son nom tout le pouvoir royal; mais les circonstances étaient tellement graves, les dangers si menaçants, que des motifs de salut commun déterminèrent les hommes les plus considérables et les plus influents à choisir, pour le placer sur le trône, Eudes, fils de Robert le Fort, qui s'était déjà distingué par son courage contre les ennemis du pays, et par sa capacité dans le gouvernement du duché de France,

Eudes proclamé roi.

qu'il avait reçu de son père: il avait sauvé Paris des fureurs des Normands. Son élection rencontra peu d'obstacles, et il fut proclamé roi dans une assemblée

[1] Et contesté par plusieurs historiens, qui n'admettent pas au nombre des rois de France Charles le Gros.

générale tenue au palais de Compiègne[1], vers les derniers jours de 887. Gauthier, archevêque de Sens, vint le sacrer et le couronner[2]. 888.

Tout le règne du nouveau roi ne fut en réalité qu'une lutte continuelle contre les grands vassaux et contre les Normands; leur vieux chef Hasting, n'osant plus attaquer les Parisiens, dont il connaissait le courage et l'opiniâtreté, cantonna ses troupes sur les bords de l'Oise, particulièrement à Noyon, après avoir tout détruit sur son passage, bourgs, villes, châteaux, abbayes; on pense bien que le palais et le monastère royal de Compiègne ne furent pas épargnés dans ce désastre général. Hasting chef des Normands

Vers le mois d'octobre 893, Eudes se retira à Compiègne; déjà les grands vassaux, voyant que ce prince ployait sous l'effort des ennemis ligués contre lui, avaient appelé à Reims Charles le Simple, âgé alors de quatorze ans; l'archevêque Foulques l'avait béni et sacré roi. 28 janvier 893

On tenta un accommodement entre les deux compétiteurs; mais les négociations n'amenèrent d'abord aucun résultat. Bientôt pourtant Eudes, sentant ses forces épuisées, fit venir Charles auprès de lui, et, après avoir concédé à ce prince un assez grand territoire, donna à entendre qu'il lui laisserait le royaume de France. Puis, en 897, il tomba malade à Fère-en-Tardenois; il y mourut à l'âge de quarante ans, le 3 janvier 898, et reçut, à Saint-Denis, la sépulture royale. Mort du roi Eudes.

IV.

Eudes ne laissait pas d'enfants qui pussent réclamer sa succession au trône de France: la restauration de la dynastie carlovingienne, dans la personne de Charles le Simple, n'amena donc aucune lutte, aucune division parmi les seigneurs, qui, d'ailleurs, trouvaient dans la jeunesse et la nullité de ce prince le moyen de se fortifier dans leurs commandements et d'étendre encore leur pouvoir.

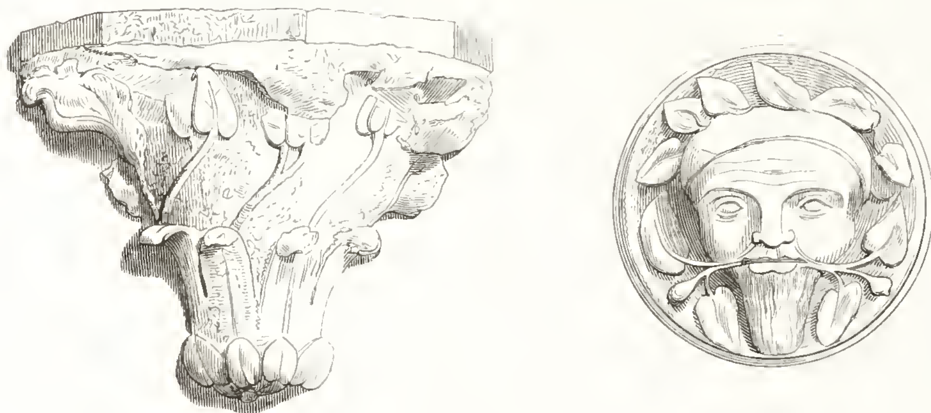
Aussitôt après son couronnement, qui fut renouvelé à Reims, Charles le Simple vint à Compiègne prendre possession de la demeure de son aïeul Charles le Chauve. En 900, il y reçut la visite de l'archevêque Foulques, qui l'avait sacré sept ans aupa- Charles le Simple

[1] Voy. *Annales de Saint-Wast.*

[2] On trouve dans dom Bouquet et dans Baluze la formule du serment prononcé par le roi Eudes lors de son sacre.

ravant, et qui fut assassiné à son retour à Reims; le 7 juillet 915, à la demande de sa femme Frédérine, il détache de l'enceinte du palais quatre-vingts quartiers de terre pour fonder la chapelle de saint Clément. C'est dans l'un de ses fréquents voyages à Compiègne qu'il ordonne de réparer le palais de Charles le Chauve et l'abbaye de Saint-Corneille, qui avaient été brûlés en 912, de les enceindre de murs et de fossés[1]. Les attaques incessantes des Normands avaient rendu nécessaires ces réparations et ces mesures de défense, grâce auxquelles Compiègne, résidence ordinaire du roi, offrit plus de sécurité à ses habitants; la ville prit dès lors une extension assez considérable, et les demeures nouvelles s'établirent autour de l'abbaye.

Le terrain appelé *la Culture de Charlemagne* commençant à se couvrir d'habitations, il fallut subvenir aux besoins religieux des fidèles qui étaient venus s'y établir. C'est alors que fut fondée l'église de Saint-Pierre, qui existe encore aujourd'hui, mais dans un état de délabrement. Toutefois, quelques parties de l'architecture intérieure, restées à peu près intactes, témoignent du goût et du soin apportés dans cette construction, qui remonte à plus de huit siècles.



Fragments d'architecture du cloître de Saint-Corneille.

Rollon, chef des Normands.

Touché des malheurs et des plaintes de ses sujets, Charles chercha, en 912, à faire la paix avec Rollon, chef des Normands, et lui donna sa fille Ghisèle en mariage, en lui cédant cette partie de la Neustrie appelée ensuite *Normandie*.

Plusieurs diplômes de ce roi donnés à Compiègne, entre autres celui du

[1] En 917; un diplôme de Charles le Simple, de cette date, contient ces mots: «Quod cœnobium ab avo nostro «Carolo imperatore gloriosissimo constructum bis igne suc«censum, unde placuit serenitati nostræ reædificare et res«taurare, cum quod semel et bis fecimus.» (*Rerum Franc. script.* t. X, p. 532.)

29 juillet 921 en faveur de Saint-Corneille, portent à la date : *Compendio, regalis sedis palatio.*



Portail occidental de l'église des Minimes.

Les dernières années de Charles le Simple furent marquées par la révolte de plusieurs princes qu'il dut combattre; une bataille sanglante eut lieu dans la plaine — Bataille de Soissons

de Saint-Médard, près de Soissons, sur les bords de l'Aisne, le 15 juin 923. Charles le Simple y fut défait, mais non sans avoir donné des preuves d'un grand courage; Robert y trouva la mort. Il était à la tête des princes contre lesquels Charles avait eu à lutter pour la conservation de sa couronne; c'était lui qui commandait tout le vaste territoire qu'on appelait alors *le duché de France*. L'année précédente, ce prince, frère d'Eudes et fils de Robert le Fort, avait eu assez de pouvoir et d'influence pour se faire couronner et sacrer roi à Reims par les évêques.

Charles fait prisonnier 29 juin 923.

Trahi par Héribert, comte de Vermandois, Charles fut conduit à Château-Thierry, où on le retint prisonnier.

A la nouvelle de cette captivité, sa femme, Ogine, sortit de France et se réfugia chez son frère, roi d'Angleterre, avec Louis, son fils, à qui cette circonstance fit donner plus tard le nom de *Louis d'Outre-Mer*.

Raoul élu roi.

Hugues le Grand (appelé aussi par les historiens *Hugues l'abbé, Hugues le Blanc*) ayant refusé la couronne, qui lui était offerte par les grands vassaux et les seigneurs, ceux-ci appelèrent au trône Raoul, son beau-frère, duc et comte de Bourgogne, qui fut élu roi et sacré, le 13 juillet 923, dans l'église de Saint-Médard, à Soissons. Autant par reconnaissance de cette élection que pour retenir les grands dans son parti, Raoul se vit obligé de continuer le morcellement du domaine royal et de leur en abandonner des portions considérables; certes, ce ne fut pas là l'origine des fiefs, mais c'en fut la consécration la plus formelle.

Les Hongrois.

Outre les Normands danois, Raoul eut encore à combattre les Hongrois; cette fois, comme sous les rois précédents, l'argent seul put les éloigner pour quelque temps.

On sait, par un diplôme daté du monastère de Saint-Corneille, qu'il se trouvait à Compiègne en octobre 927.

Mort de Charles le Simple.

Charles le Simple, renfermé dans Péronne, y mourut, âgé de cinquante ans, en octobre 929, et y fut inhumé, laissant comme héritier de ses droits un fils Louis, né de sa troisième femme, Ogine, dont nous avons déjà parlé.

Après la mort de Raoul à Autun, en janvier 936, Hugues, qui en 923 avait refusé le titre de roi, ne jugea pas qu'il fût temps encore de consommer l'extinction définitive de la race carlovingienne; Raoul n'ayant pas laissé d'enfants,

Hugues rappela Louis d'Outre-Mer, âgé alors de seize ans, et le fit couronner roi de France, à Laon, par Arthaud, archevêque de Reims[1].

Ce prince vint passer au palais de Compiègne les fêtes de Noël, pendant lesquelles il signa un diplôme, daté du 25 décembre, en faveur des chanoines de Saint-Corneille; c'est à cette époque qu'on rapporta dans l'abbaye les reliques de saint Corneille et de saint Cyprien, qui avaient été déposées provisoirement à Senlis, pendant les dévastations des Normands. Louis d'Outre-Mer.

Quoique fort jeune encore, Louis IV était loin de ressembler aux derniers Mérovingiens; il avait reçu d'Ogine, sur la terre étrangère, une éducation sérieuse et forte; il se montra de bonne heure capable de lutter contre ses plus puissants vassaux, et voulut tout d'abord se soustraire à la tutelle de Hugues, qui avait espéré gouverner sous son nom; mais, pressé et comme assiégé de toutes parts, après avoir fait face victorieusement à ces attaques, tantôt par le courage et l'audace, tantôt par la ruse, poussée jusqu'au parjure, il fut vaincu et fait prisonnier par les Normands. Sa captivité à Rouen dura un an et ne cessa que quand il eut cédé à Hugues le comté de Laon. Dès qu'il fut libre, il revint à Compiègne.

La ville de Compiègne fut prise, en 943, par Bernard, comte de Senlis, et Thibaut de Tours, qui pillèrent le palais et l'abbaye, et s'emparèrent de tous les insignes royaux, des chasseurs, des chevaux, des chiens et des épieux du roi[2]. Prise de Compiègne.

Louis IV n'y parut plus qu'en 950, pour y recevoir Hugues le Grand, avec qui il eut une conférence au palais, qui venait d'être réparé[3].

Après un règne plein de troubles et de tribulations, il mourut, le 10 septembre 954, à Reims, et fut inhumé à Saint-Remi; il avait trente-quatre ans.

[1] Quand Arthaud eut été chassé de son siége métropolitain de Reims, il se réfugia à Compiègne auprès du roi, qui l'accueillit avec bonté.

[2] Othon avait déjà dévasté et brûlé le domaine royal d'Attigny, et pillé le palais de Compiègne. (Voy. Richer. *Histoire de son temps*, t. I, p. 191, et t. II, p. 80; édit. Guadet.)

[3] Depuis 877 jusqu'à 1250, le mot *palais* désigne toujours celui qui avait été bâti par Charles le Chauve, au bord de l'Oise.

V.

Pour la troisième fois, la situation se présentait favorable à l'ambition de Hugues; mais il préféra encore faire couronner Lothaire, fils aîné de Louis IV: cette modération, plus apparente que réelle, lui valut le duché d'Aquitaine. Il venait de mettre le siége devant Poitiers, lorsqu'il fut enlevé par une épidémie (16 juin 956).

L'un de ses trois fils lui succéda dans le duché de France; cet enfant, âgé de dix ans, s'appelait *Hugues;* ce fut Hugues Capet. On ne pouvait pressentir alors les destinées réservées à sa race.....

Lothaire, roi.

Lothaire, monté sur le trône à treize ans, fit d'abord sa résidence habituelle au palais de Laon, et ne vint à celui de Compiègne qu'à des intervalles de temps assez éloignés; il s'y trouvait, en mars 955, et signa, à la demande d'Arthaud, archevêque de Reims, un diplôme en faveur d'un ordre monastique; le 9 février 958, il en donnait un autre concernant le monastère de Cusan. En 959, il eut, au palais de Compiègne, une conférence avec la reine Gerberge et Bruno, archevêque de Cologne, duc de Lorraine, et, en 965, une seconde avec ce même archevêque.

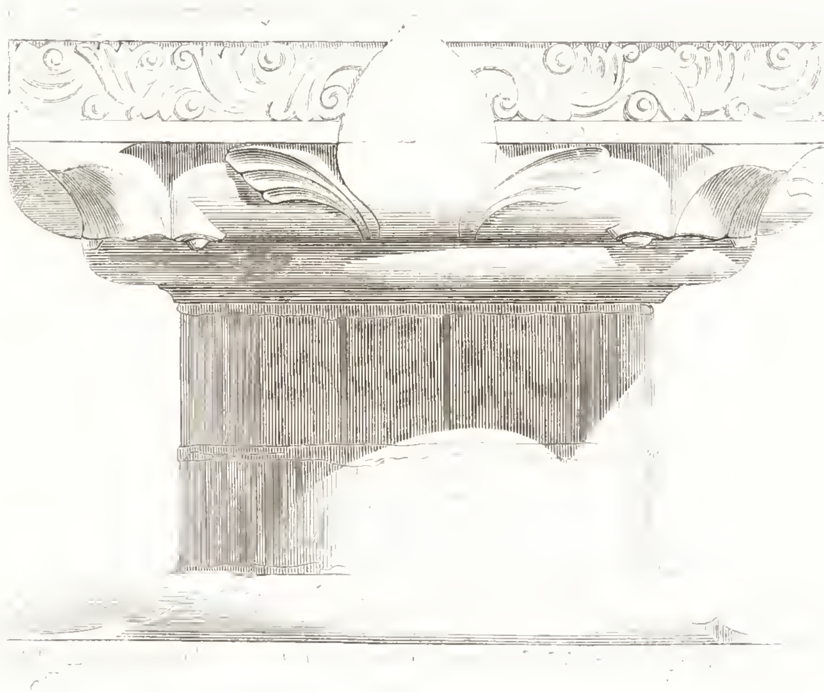
Diverses chartes relatives à des communautés religieuses furent données par Lothaire, au palais de Compiègne, en 974. En 976, il y réunit une assemblée générale des états, dans laquelle il associa à sa couronne son fils Louis V; il tint au même lieu, en 984, un plaid ou synode, qui fut dissous presque aussitôt après avoir été ouvert, parce qu'on apprit que Hugues Capet montrait des dispositions hostiles, et qu'il avait autour de lui six cents hommes tout dévoués à ses intérêts.

Louis V.

Ce fut cette année même que Louis V succéda à son père; il était au palais de Compiègne au moment où mourut Lothaire; son couronnement ayant eu lieu déjà dans cette ville, le 8 juin 976, les seigneurs vinrent seulement prêter serment entre ses mains. Le 29 mars 986, il y reçut la duchesse Béatrix, sœur de

Hugues Capet, qui essaya en vain d'opérer un rapprochement entre Louis et l'impératrice Adélaïde, veuve d'Othon le Grand. Pendant son règne si court, il ne quitta pas Compiègne, et y resta même après sa mort (17 mars 987), car il voulut être enterré à Saint-Corneille[1]. Il avait vingt ans et ne laissa après lui aucun enfant.

[1] *Chron.* de Hugues de Fleury.



Baptistère de Saint-Antoine.

CHAPITRE VI.

(TROISIÈME RACE.)

HUGUES CAPET. HENRI Ier. PHILIPPE Ier. LOUIS VI. LOUIS VII.

I.

Au moment où Louis V expirait à Compiègne, un grand nombre de seigneurs s'y trouvaient réunis; il s'agissait alors de juger Adalbéron, archevêque de Reims; mais une question bien plus importante et plus générale appela toute leur attention : qui recueillerait la couronne de France? On négligea donc l'accusation portée contre Adalbéron, qui posa lui-même, le premier, la question de la succession au trône, et parla en faveur du duc de France Hugues Capet, dont le compétiteur était Charles, duc de Lorraine, oncle du roi défunt. L'assemblée n'ayant pas été jugée assez nombreuse pour prendre une si grave résolution, il fut convenu qu'on se rendrait quelque temps après à Senlis. Ce fut dans cette ville qu'une réunion immense de seigneurs venus de tous les points de la France appela au trône Hugues Capet. A l'occasion de ce choix, Adalbéron reproduisit l'opinion émise déjà par Hincmar, « Que la noblesse paternelle ne suffit point pour assurer les suffrages du peuple aux enfants des princes[1]; » il ajouta : « Que le royaume ne s'acquiert point par droit héréditaire (collatéral). »

Du consentement de tous, le grand duc, comme l'appelait Adalbéron en le proposant, fut élu roi; l'assemblée se rendit immédiatement à Noyon, où Hugues Capet fut sacré et couronné par l'archevêque de Reims, le 3 juillet 987.

Hugues Capet élu roi.

Ainsi disparut la race des rois carlovingiens, qui, appelée au trône pour son

[1] Voy. Hincmar, *Opera*, t. I, p. 696.

courage et les grands services rendus au pays, avait régné deux cent trente-six ans.

Ainsi s'éleva et s'établit une grande dynastie nouvelle, dont les belles actions et les fautes, les prospérités et les infortunes remplissent l'histoire de notre pays depuis la fin du xe siècle jusqu'à nos jours.

Très-peu de temps après son sacre, le nouveau roi vint prendre possession du palais de Compiègne. Un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon constate que Hugues Capet se trouvait à Compiègne le 26 septembre 987; pendant ce séjour, il réunit au palais un assez grand nombre d'évêques et de seigneurs. C'est sans doute dans cette assemblée qu'il les consulta sur son projet d'associer son fils Robert à la couronne, pour lui en assurer à l'avance la succession. Ils adoptèrent la proposition de Hugues Capet, et Robert fut couronné à Orléans.

L'année suivante, les deux rois habitaient le palais de Compiègne; le 4 juin 991, ils y donnaient la sanction royale aux immunités accordées à Sainte-Colombe de Sens, et signaient, le 15 décembre de cette même année, un diplôme pour le rétablissement de deux églises et d'une abbaye à Melun.

II.

Robert, roi.

Robert avait épousé en 995 Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres, sa cousine au quatrième degré; il était le parrain d'un enfant d'Eudes et de Berthe. L'église interdisait en principe ces sortes de mariages; mais Archambaud, archevêque de Tours, accorda les dispenses nécessaires et donna la bénédiction nuptiale aux deux époux. De vives réclamations furent adressées au roi par le légat du pape. Tout en persistant dans son désir de conserver Berthe pour femme, Robert fit tous ses efforts et toutes les concessions possibles pour fléchir le Saint-Père; cependant Grégoire V, ayant assemblé en 998 un concile, lui déféra l'affaire relative au mariage de Robert, à qui il fut ordonné, sous peine d'anathème et d'excommunication, de renoncer à Berthe. Le roi refusa d'abord de se soumettre à cet ordre; mais enfin, vaincu par les conseils d'Abbon, abbé de Fleury, effrayé de l'isolement dans lequel il était obligé de vivre, il abandonna sa

femme. L'époque à laquelle Robert se vit forcé de consommer ce douloureux sacrifice coïncidait avec l'ouverture d'un siècle nouveau; l'an 1000 était depuis longtemps annoncé comme l'époque des plus affreuses désolations; on allait jusqu'à croire que la première année de ce siècle serait la dernière de l'humanité[1].

L'an 1000.

Hugues, fils de Robert, n'avait pas dix ans quand son père l'associa à la couronne; cette cérémonie eut lieu au palais de Compiègne, le 9 juin 1017, fête de la Pentecôte; il en est question dans un diplôme que Robert donna, le jour même de son sacre, en faveur de l'église de Noyon.

L'année suivante, le 1er mai, les deux rois tinrent à Compiègne un parlement où parurent les ambassadeurs envoyés par Henri, empereur des Romains, ainsi que l'abbé de Saint-Wast et le comte de Flandre.

Parlement à Compiègne.

Huit ans après son couronnement, le jeune prince Hugues mourut au palais de Compiègne (17 septembre 1025); Eudes, Henri et Robert, enfants nés du second mariage du roi, s'y trouvaient en ce moment avec leur mère Constance, fille de Guillaume Taille-Fer, comte de Toulouse[2], qu'il avait épousée trois ans après son divorce.

Le roi Robert habitait encore le palais de Compiègne en 1026, lorsque, pendant la semaine sainte, on découvrit un complot formé contre sa vie. Douze conspirateurs furent arrêtés, jugés immédiatement et condamnés à mort; mais Robert, cédant à cette mansuétude, à cette clémence souvent imprudente dont il avait donné déjà des preuves, fit grâce aux conjurés, en disant qu'il ne pouvait pas punir des hommes que Jésus-Christ venait d'admettre à sa sainte table: ils avaient reçu, la veille, la communion pascale.

Le règne de Robert fut constamment troublé par les luttes de ses vassaux contre lui, comme sa vie privée l'avait été d'abord par les persécutions de l'autorité papale, à propos de son union avec Berthe, puis par l'orgueil et le caractère violent de sa seconde femme Constance.

[1] A-t-on bien le droit de s'étonner de ces terreurs quand on voit, en plein XIXe siècle, des craintes semblables, moins générales peut-être, mais tout aussi vives?... Il a fallu pour les apaiser toute la science, toute la spirituelle ironie de notre excellent camarade et ami M. Babinet, de l'Institut.

[2] Voy. Dom Vaissette.

Robert, prince d'une bonté parfois même excessive[1], était très-lettré pour son temps; il avait composé les paroles et la musique de plusieurs hymnes sacrées. Ce prince, d'une grande piété, se retirait souvent dans son oratoire de la tour de Charles le Chauve à Compiègne, ou dans l'abbaye de Saint-Martin de Paris; il fit plusieurs pèlerinages à Rome et à Saint-Jacques de Compostelle.

Une maladie grave, qui l'atteignit à Troyes en juillet 1031, l'enleva le 20 du même mois; sa perte fut pleurée par le peuple, qui disait en gémissant : « Hélas! notre père, le bon roi Robert, est mort! »

III.

Henri Ier, roi.

La reine Constance ne dissimulait pas son antipathie contre Henri, le second de ses fils; elle lui préférait ouvertement le troisième, Robert; Eudes, l'aîné, était idiot. Henri fut appelé à succéder à son père; mais, par suite des soulèvements et des agressions qu'elle excita contre lui dès qu'il fut sur le trône, ce prince fut réduit à reconquérir par les armes la plupart des villes de son royaume, Compiègne, entre autres. Il fut vigoureusement assisté dans ses efforts par le duc de Normandie Robert, que la tradition a surnommé *le Diable*. Ce concours énergique déjoua les intrigues de Constance, et le fils objet de sa préférence s'unit même contre elle au roi Henri.

La paix venait d'être conclue quand, un an après la mort du bon roi Robert (1032), Constance mourut à Melun.

Pendant les troubles et la famine qui désolaient ses États, Henri Ier séjourna peu au palais de Compiègne; néanmoins divers actes établissent qu'il l'habitait en 1037 et 1046.

Chacun des grands vassaux, non content d'agir en maître absolu sur son ter-

[1] M. Henri Martin cite, d'après le récit du moine Helgaud, qui a écrit la vie du roi Robert, un trait d'indulgence de ce prince, qui semble dépasser tous les autres; le voici : « Un matin, il quitta son lit de bonne heure pour assister aux laudes dans l'église Saint-Denis, et, traversant seul les appartements de son logis, il aperçut deux personnes de sexe différent commettant une œuvre illicite. Robert plaignit leur fragilité, ôta de son cou une fourrure très-précieuse, et, d'un cœur compatissant, la jeta sur les pécheurs pour qu'on ne les reconnût pas; puis il entra dans la basilique, et implora pour eux le Dieu tout-puissant. »

ritoire, employait incessamment la ruse, la trahison, les complots et les armes pour se procurer des agrandissements aux dépens de ses voisins et du roi lui-même; il résulta de ces guerres civiles continuelles que le royaume finit par se trouver, en réalité, réduit au duché de France, tel que l'avait possédé Hugues le Grand.

Cependant Paris avait acquis une certaine importance, qu'il devait au souvenir de sa courageuse résistance contre les Normands, à son commerce de l'*eau*, qui commençait à se développer; à sa position géographique au centre du domaine royal, considérablement restreint; enfin à la préférence accordée par les descendants des rois Eudes et Hugues Capet à une ville qui avait été le berceau de la grandeur et le siége de la puissance de ces deux princes. Paris.

Mais Compiègne ne fut pas longtemps négligé, et nous touchons à l'époque où de grands souverains vont lui rendre son importance et son éclat.

IV.

Au roi Henri, mort le 4 août 1060, à Vitry-en-Brie, succéda Philippe Iᵉʳ, son fils, né d'Anne de Russie, sa seconde femme. Ce prince avait sept ans lorsque, en 1059, Henri le fit sacrer et couronner à Reims, en présence de presque tous les grands vassaux du royaume, en lui désignant pour tuteur Baudouin V, comte de Flandre. Baudouin mourut en 1067, laissant sur le trône un roi de quinze ans. Philippe Iᵉʳ.

Philippe Iᵉʳ, encore enfant, était à Compiègne en 1061, et y confirma la fondation du prieuré de Saint-Christophe dans la forêt d'Hallate. Il s'y trouvait aussi, en 1066, avec son tuteur, le comte de Flandre, et il tint au palais une assemblée générale d'évêques et de seigneurs pour juger un différend entre les religieux de Saint-Médard de Soissons et le châtelain de Choisy-au-Bac.

En 1085, il y confirme la juridiction de l'église de Saint-Corneille contre les prétentions de l'évêque de Soissons. Dans le courant de 1093, il convoque à Compiègne une nouvelle assemblée pour la translation du saint suaire de Notre-Seigneur dans une châsse d'or donnée par Mathilde, reine d'Angleterre; le roi

assista à cette cérémonie solennelle et en consigna le souvenir dans un diplôme spécial.

Le roi Philippe Ier était, à dix-huit ans, un souverain peu disposé et peu propre à relever sa nation de l'affaissement et du désordre dans lesquels l'avaient plongée les guerres non interrompues des grands vassaux contre le pouvoir royal, et la nullité de ses derniers prédécesseurs. Cependant il s'arracha à l'oisiveté et aux plaisirs de sa cour pour aller guerroyer en Flandre; mais ce début ne fut pas heureux, et, rentré dans ses États, il reprit sa vie molle et dissipée.

Première croisade. 1095.

C'est au règne de Philippe Ier que remonte la première croisade, résolue au concile de Clermont (18 novembre 1095). Un pauvre hermite, nommé *Pierre*[1], qui revenait de l'Orient, raconta dans ses prédications les malheurs des chrétiens de ce pays; il remua les esprits, échauffa les imaginations à ce point que, de tous côtés, on voulut concourir à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ et des fidèles, opprimés par les Orientaux.

En 1091, Philippe enleva Bertrade de Montfort, mariée alors au comte d'Anjou, et l'épousa après avoir répudié Berthe de Hollande, sa première femme, dont il avait eu plusieurs enfants. Excommunié pour ce fait en 1094, il le fut encore en 1099, au concile de Clermont. Déjà en 1073 sa conduite habituelle avait été l'objet des réprimandes les plus vives et des menaces les plus sévères de la part du pape Grégoire, qui a laissé dans une lettre adressée aux évêques français, en 1074, un portrait affreux du roi Philippe et un tableau, exagéré peut-être, des désordres auxquels il s'abandonnait; les mots de *tyran, parjure, adultère, sacrilége, brigand*, sont souvent employés dans cette lettre.

Roscelin de Compiègne, hérétique.

En 1092, les évêques s'assemblèrent à Compiègne pour juger Roscelin[2], habitant de cette ville, qui avait osé soutenir une opinion opposée au dogme de la sainte Trinité, et qui s'empressa de se rétracter pour se soustraire au châtiment.

Le règne de Philippe Ier, l'un des plus longs de la monarchie française, ne présente aucun acte glorieux, aucun fait remarquable que l'on ait pu attribuer à

[1] Quelques auteurs (Guillaume de Tyr, entre autres) prétendent que le célèbre pèlerin s'appelait, de son nom, *Pierre l'Hermite*.

[2] On l'appelait *le dialecticien de Compiègne*; il était d'origine bretonne.

ce prince. Des événements très-importants se produisirent toutefois de 1060 à 1108, mais il y resta complétement étranger; son caractère astucieux, la violence de ses penchants et l'immoralité de sa conduite lui avaient enlevé toute autorité sur ses vassaux, toute influence sur les destinées du pays qu'il avait à gouverner.

Vers la fin de sa vie, il fit de grandes largesses aux églises, particulièrement à Saint-Corneille, et se repentit enfin ou feignit de se repentir; il se revêtit même de l'habit de bénédictin, et ne voulut pas qu'on l'enterrât à Saint-Denis, disant qu'il n'avait pas mérité cet honneur. Il mourut à Melun, le 29 juillet 1108, et son fils Louis VI, dit *le Gros*, lui succéda.

V.

Une charte, datée de Saint-Corneille, nous a conservé un témoignage formel des sentiments d'affection et de préférence de Louis le Gros envers Compiègne. Louis VI, dit *le Gros*

Il y tint un plaid vers 1104, alors qu'il n'était qu'associé à la couronne de son père; en 1111, il y célébra la fête de la Pentecôte. Ce fut de ce même palais qu'il rendit, en 1128, les lois relatives à la commune de Laon, l'une des premières qui eussent assuré leur émancipation; on appela ces lois *la paix de Laon*.

Suger, abbé de Saint-Denis, dit que Louis le Gros faisait à Compiègne son séjour ordinaire; il y reçut, en 1130, le pape Innocent II, forcé de s'éloigner de Rome à la suite des manifestations populaires en faveur de son compétiteur, Anaclet II. Innocent arriva au palais en décembre et en partit vers la mi-octobre de l'année suivante, pour aller à Reims tenir un concile, dans lequel Louis, second fils du roi, fut sacré le 25 novembre 1131. A son retour de Reims à Compiègne, Louis le Gros fit, d'accord avec ce prince, un don à l'abbaye d'Ourscamp[1]. Suger

Compiègne méritait assurément par sa fidélité d'avoir, l'une des premières, sa part dans l'affranchissement des communes; la charte qui consacre cette sorte

[1] Le diplôme porte ces mots : «Actum Compendii publice, concedente filio nostro, ipso anno in regem coronato.» (Mabillon, *De Re diplomatica*, p. 650.)

d'émancipation porte la date de 1153[1], sous Louis VII. Le Mans, Cambrai, Saint-Quentin, Amiens et Soissons avaient juré la commune avant Compiègne.

Mort de Louis le Gros.

Après un règne utile et laborieux, pendant lequel il avait montré du courage dans les luttes qu'il eut à soutenir, et un soin intelligent des intérêts de son peuple, Louis le Gros mourut à Paris le 1er août 1137. Le caractère de ce prince présentait un heureux contraste avec celui de son père; Suger dit qu'il était actif, vaillant, loyal, bienveillant; qu'il s'appliquait à assurer la paix et le bien-être des ouvriers et des laboureurs. Ses dernières paroles à son fils, Louis VII, ont mérité d'être conservées : « Souvenez-vous, mon fils, et ayez toujours devant les yeux que l'autorité royale n'est qu'une charge publique dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort. »

La reine Adélaïde.

Sa veuve Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne et de Savoie, voulut passer à Compiègne le temps de son veuvage; son fils lui laissa comme douaire cette ville, qu'elle agrandit en se faisant construire une habitation au delà de l'église de Saint-Germain. Ce lieu s'appela d'abord *la Neuville,* puis *Royal-Lieu* sous Philippe le Bel. La reine Adélaïde acheta l'ancienne villa de Cuise pour y fonder un couvent; elle épousa en secondes noces Matthieu de Montmorency, connétable de France[2], et mourut en 1154.

VI.

Louis VII. 1137.

1143.

Les premiers temps du règne de Louis VII, dit *le Jeune,* purent faire craindre que la France ne fût gouvernée par un prince cruel et violent; en effet, pour se venger du comte de Champagne, il ordonna qu'on mît le feu à l'église de Vitry, où s'étaient réfugiées quatre mille personnes, qui y périrent dans les flammes. Le roi ne tarda pas à reconnaître l'atrocité d'un pareil acte; il en témoigna un sincère repentir par des larmes; bientôt, soit qu'il eût cédé aux conseils et à l'éloquence de saint Bernard, soit qu'il recherchât une expiation solennelle de sa cruauté, il résolut de partir pour la seconde croisade, qu'il dirigea lui-même; il

[1] Louis le Gros donna à la ville de Compiègne, en 1116, des lettres de sauvegarde pour le clergé et le peuple.

[2] Le président Hénault, *Abrégé chronologique de l'histoire de France.*

avait laissé le gouvernement de son royaume à l'abbé Suger, qui déploya, dans cette difficile mission, une rare sagesse et un talent très-remarquable.

Louis ne rapporta de cette expédition que de tristes souvenirs : l'humiliation d'une défaite et le chagrin que lui causa l'infidélité de sa femme, qu'il dut répudier en 1152, à cause de ses relations coupables, en Syrie, avec le prince d'Antioche, son oncle, et avec un jeune Turc nommé *Saladin*.

Quelque temps après avoir repris le gouvernement de son royaume, Louis se rendit à Compiègne, où il était venu rarement pendant tout le temps que sa mère avait habité le palais de cette ville; en 1139, il y confirma un échange entre les religieux de Saint-Médard et ceux d'Ourscamp; en 1140, il y reçut le serment de fidélité de la ville de Noyon.

En 1154, à son arrivée à Compiègne, il fut accueilli avec joie et reconnaissance; il avait, l'année précédente, donné une charte relative à l'établissement de la commune, et qui assurait en outre quelques autres avantages[1] aux habitants de Compiègne.

En 1155, étant au palais, il confirma aussi les priviléges de Saint-Jean-au-Bois (l'ancienne villa de Cuise) et donna aux religieuses la dîme du pain, et, en 1161, la dîme du vin dans les palais de Compiègne, Béthisy et Verberie, pendant tout le temps que la cour y passerait.

La bourgeoisie des villes qui avaient enlevé ou obtenu le droit de commune n'exerça pas avec sécurité ce droit nouveau, dont l'établissement avait causé au pape un vif déplaisir; Louis VII, qui avait accordé ces chartes, chercha à en gêner la jouissance et le développement.

VII.

Comme les rois ses prédécesseurs, Louis VII combla l'abbaye de Saint-Corneille de dons et de prérogatives; il lui avait donné juridiction sur l'hôpital, sur Saint-Clément et les chapelles de la ville; mais, en 1179, il se vit forcé de prendre un parti rigoureux contre les chanoines, qui faisaient servir leur puis-

[1] Voyez aux pièces justificatives

sance et leurs immenses richesses au désordre scandaleux de leurs mœurs[1]; il résolut de les supprimer et de les remplacer par des bénédictins, avec l'approbation du pape. Soutenus par leur abbé, frère du roi, les chanoines résistèrent d'abord opiniâtrément à l'exécution de cette mesure; il ne fallut rien moins que la présence du roi lui-même, avec une suite très-nombreuse, pour les décider à quitter l'abbaye; mais, peu d'instants après, ils revinrent escortés d'hommes armés qu'ils soudoyaient, chassèrent les bénédictins et pillèrent tout ce qu'il y avait de précieux dans l'abbaye. On eut alors l'ingénieuse idée de faire répandre, parmi les habitants, le bruit que les chanoines voulaient enlever le saint suaire; aussitôt les cloches sonnent, appelant le peuple, qui, pour défendre la relique sacrée, se jette furieux contre les chanoines, les met en fuite et réintègre les bénédictins dans le monastère, dont ils restèrent enfin tranquilles possesseurs[2].

VIII.

Après la mort de Constance, sa seconde femme (4 octobre 1160), Louis VII, n'ayant pas d'enfant mâle, résolut de tenter les chances d'un troisième mariage; il épousa Alix de Champagne, qui, le 22 août 1165, lui donna un fils surnommé d'abord *Dieudonné*, et à qui l'histoire a conservé le nom de *Philippe-Auguste*.

En 1173, le roi assembla à Paris un parlement général, dans lequel fut décidée l'association du jeune prince à la couronne; il avait alors quatorze ans. Cette cérémonie, qui devait avoir lieu au mois d'août, fut ajournée à cause de l'état de santé de Philippe, qui, s'étant égaré dans la forêt de Compiègne à la poursuite d'un sanglier, avait été ramené pendant la nuit à la ville par un bûcheron; la fatigue de la chasse et la frayeur produite par l'isolement avaient déterminé une maladie qui mit ses jours en danger. Le roi, à son retour d'Angleterre, où il était allé prier au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry et demander à ce saint la guérison de son fils, le trouva en pleine convalescence.

[1] Louis VI, dit *le Gros*, avait accordé aux chanoines le droit d'avoir des concubines, et aux clercs celui de se marier.

[2] Cette année (1179) fut marquée par la réunion du célèbre concile de Latran.

Le 1er novembre 1179, Philippe fut sacré à Reims, en présence et avec le concours des grands du royaume[1]; Louis VII, retenu à Paris par une attaque de paralysie, ne put voir couronner son fils, et mourut le 18 septembre 1180.

[1] C'est dans cette cérémonie que les grands vassaux du royaume remplirent régulièrement, pour la première fois, diverses fonctions qui se sont perpétuées jusqu'à la révolution, et dont l'accomplissement fut renouvelé, en 1804, au sacre de Napoléon Ier.



Cathédrale de Noyon.

CHAPITRE VII.

PHILIPPE II (AUGUSTE). LOUIS VIII.

I.

Le jeune prince à qui Louis VII laissait le trône avait déjà pu faire concevoir de grandes espérances; le caractère énergique dont il avait donné des preuves contenait les dispositions hostiles des grands, et leur inspirait en même temps de la confiance dans l'appui que chacun d'eux trouverait, s'il était attaqué, auprès de ce chef nouveau de la féodalité française. Philippe-Auguste. 1180.

Quoique Philippe-Auguste eût adopté Paris comme capitale de son royaume, le palais de Compiègne ne fut point abandonné par lui; il y vint faire, chaque année de son règne[1], des séjours plus ou moins longs; un nombre très-considérable de chartes, diplômes, lettres, etc. constate sa présence à Compiègne.

Philippe II trouva la France bien amoindrie; le comte de Flandre avait, par suite d'un héritage, réuni à son territoire le Valois, Amiens, Péronne, Saint-Quentin.

En 1184, après le second mariage du comte de Flandre, Philippe voulut en vain obtenir de lui la remise de diverses parties de territoire qui devaient lui être rendues; il convoqua au palais de Compiègne les princes et les barons du royaume pour s'assurer leur concours contre son puissant adversaire. Le sort des armes allait décider cette contestation quand, par l'intervention des oncles du roi, la paix fut signée, et Philippe recouvra une grande partie de ce qu'il avait perdu.

[1] Voyez aux pièces justificatives : Séjours des rois à Compiègne. — Rigord dit : «Philippus Augustus apud Carlopolim, castrum pulcherrimum quod vulgo Compendium «dicitur, mansit.»

II.

La nouvelle des échecs éprouvés en terre sainte par les croisés était parvenue dans l'Occident; leur armée avait été défaite, la croix de Notre-Seigneur perdue, et le roi de Jérusalem (Guy de Lusignan) fait prisonnier. Une troisième croisade fut prêchée en 1188, et accueillie avec enthousiasme; Philippe dut en faire partie; mais le départ fut ajourné jusqu'au 24 juin 1190 (la Saint-Jean d'été), par suite de dissensions entre les chefs de l'expédition et par la mort de la reine.

Philippe, voulant trouver dans un second mariage un nouvel appui contre Jean, roi d'Angleterre, son ennemi le plus redoutable, envoya demander la main d'Ingelburge, sœur du roi de Danemark, qui lui fut accordée. La cérémonie de cette union et du couronnement de la nouvelle reine eut lieu à Amiens, vers le milieu du mois d'août 1193; mais, sans cause bien connue[1], Philippe conçut tout à coup une telle antipathie, un dégoût si prononcé pour sa femme, qu'il s'éloigna précipitamment, avant même la fin du couronnement. Peu de mois après il réunissait au palais de Compiègne, sous la présidence de l'archevêque de Reims, une assemblée des évêques pour leur demander la cassation de son mariage, et il l'obtint, sans doute sous le prétexte de quelque parenté éloignée. « On assure que, quand on eut expliqué à la reine la décision du concile, elle s'écria : *Male France! male France* (méchante France)! *Rome! Rome!* pour faire entendre qu'elle appelait au pape de cette décision[2]. » Elle fut, immédiatement après le divorce, renfermée dans un couvent; mais, sur l'appel du roi de Danemark, le pape Célestin III, trois ans plus tard, cassa la délibération prise par les évêques à Compiègne.

Le roi, entrant en lutte ouverte avec le pape, épousait quelques mois après, malgré l'annulation de son divorce avec Ingelburge, une princesse allemande d'une

[1] Quelques auteurs prétendent qu'Ingelburge était d'une laideur affreuse; d'autres affirment qu'elle unissait à une beauté remarquable une grâce et une bonté parfaites. On parle aussi de maléfices, de défauts secrets. Rien n'a été éclairci sur ces divers points.

[2] Voy. Géraud, *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2e série, I, 1 et 95.

rare beauté, Agnès de Méranie. A son arrivée à Compiègne, elle excita une admiration, un enthousiasme que partagea le roi; mais bientôt le successeur de Célestin, le pape Innocent III, fit sommer plusieurs fois Philippe de renvoyer Agnès, 1200
qu'il regardait comme une concubine. Sur le refus du roi[1], il lança l'interdit, non pas sur lui seulement, mais sur tout le domaine royal, en sorte que le service divin, les prières publiques, l'administration des sacrements (sauf le baptême et l'extrême-onction), cessèrent tout à coup; le domaine royal prit l'aspect morne, désolé d'un désert; le roi fut réduit à un isolement plus cruel peut-être que la captivité. Au milieu de ses embarras et de ses chagrins, Philippe n'oubliait pas Compiègne; il agrandit considérablement la ville.

Les excursions des Normands et les troubles civils avaient éloigné un grand nombre d'habitants des parties de la ville voisines de l'Oise; ils s'étaient réfugiés sur la colline, autour de l'abbaye de Saint-Corneille et dans la culture de Charlemagne, où les fortifications les mettaient plus à l'abri des désordres et des violences de la guerre; plus tard, le séjour presque habituel de Philippe-Auguste à Compiègne inspira à ce pays une confiance et une sécurité dont le résultat fut l'accroissement du nombre des habitants et des maisons sur le plateau occupé par Saint-Corneille.

Églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine

La première église, la seule jusque-là, Saint-Germain, se trouva dès lors reléguée dans un faubourg; bientôt, c'est-à-dire dans les dernières années du XIIe siècle, furent élevées les églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine; ce furent d'abord de simples chapelles dépendantes de l'abbaye. Saint-Jacques resta longtemps sans clocher, et dut ce complément à une famille de Compiègne nommée *Chandelier;* Louis XI substitua l'ardoise au chaume qui couvrait cette église; la tour, le portail et quelques autres parties sont de l'époque de la renaissance.

A Saint-Antoine, le chœur, œuvre d'art remarquable qui vient de recevoir une restauration exécutée avec intelligence, fut construit par le cardinal d'Ailly, né à Compiègne en 1350; on y voit un baptistère très-ancien.

La culture de Charlemagne avait depuis longtemps déjà une église sous l'invo-

[1] Voy. Lettre de Philippe-Auguste au pape. (M. Léopold Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* p. 502.)

cation de saint Pierre; elle devint la chapelle du couvent des Minimes, dont on voit encore les restes dans la rue qui a conservé leur nom; on croit que la fondation de cette chapelle remonte au xe siècle.

III.

Mariage du prince Louis avec Blanche de Castille.

Le roi s'était déjà occupé du mariage de son fils. La fiancée du prince Louis était la fille d'Alfonse, roi de Castille; cette princesse, déjà très-belle, quoique fort jeune, et d'une élévation de caractère dont elle donna les preuves les plus éclatantes quand elle gouverna le royaume, vint en France. L'union fut célébrée hors du domaine royal, sur les terres de Normandie, qui n'étaient point frappées d'interdit.

Après une résistance violente et longtemps soutenue, Philippe céda enfin et renonça à Agnès, alors enceinte, qui se retira dans un château, où elle mourut peu de temps après. Enfin Ingelburge, qu'il avait traitée longtemps avec cruauté, reparut à la cour, non pour y reprendre tous ses droits d'épouse, mais seulement pour favoriser les intérêts politiques du roi.

C'est des premières années du xiiie siècle que date l'incorporation de la Normandie au royaume de France.

4e croisade.

Les chefs de la 4e croisade s'assemblent à Compiègne.

Malgré les revers éprouvés par les armées chrétiennes en Orient, une quatrième croisade se préparait sous l'inspiration et les prédications de Foulques de Neuilly, et avec le concours de Richard Cœur-de-Lion, de Baudouin, comte de Flandre, et de plusieurs autres grands vassaux. Il y eut à Compiègne une réunion des chefs de cette entreprise; Thibaut, comte de Champagne, fut choisi pour la diriger. Philippe refusa d'y participer : il avait alors à lutter dans l'intérieur du royaume contre des ennemis, auxquels son fils, Louis de Montpensier, reprit d'abord le château de Chinon. Il fit renfermer dans la tour de Charles le Chauve les prisonniers tombés entre les mains du vainqueur.

1209.

Le jour de la Pentecôte 1209, le roi réunit à Compiègne les seigneurs en assemblée générale pour armer chevaliers son fils Louis et les deux fils du comte de Dreux, Robert et Pierre.

IV.

Les nombreuses victoires du roi, l'accroissement de son pouvoir et de son territoire[1], avaient excité chez ses vassaux et ses voisins un vif sentiment de jalousie et d'inquiétude qui les réunit dans les mêmes dispositions de défiance hostile. Le roi ne laissa pas à cette ligue le temps de se consolider et de réunir toutes ses ressources; parti de Péronne le 23 juillet 1214, il l'attaqua vigoureusement et remporta quelques avantages.

Othon, empereur d'Allemagne, avait apporté son puissant concours à cette coalition, et les ennemis de Philippe, ne doutant pas de la victoire, venaient par la Flandre; déjà même ils s'étaient partagé entre eux, à l'avance, les diverses parties du royaume de France, quand les deux armées se rencontrèrent près du village de Bouvines (ou Bovines) : celle de Philippe ne comptait guère que 50,000 combattants; celle d'Othon était forte de 150,000 hommes.

Bataille de Bouvines 27 août 1214

Le combat eut pour Othon et pour Philippe des chances singulières : tous deux, jetés à bas de leur monture et sur le point d'être pris, sont sauvés par les officiers qui les entourent; ils se précipitent de nouveau dans la mêlée, où l'on voit l'évêque de Beauvais, armé d'une massue, abattant un grand nombre d'ennemis et faisant dans leurs rangs, devant lui, autour de lui, d'énormes trouées; un autre évêque, celui de Senlis, Guérin, dispose les bataillons et dirige la stratégie; l'évêque de Soissons conduit l'arrière-garde. Au plus fort du combat, les hommes des communes[2], les Compiégnois surtout[3], ardents, dévoués, solides sous l'effort de l'ennemi, déterminent la fuite d'Othon et assurent le succès de cette journée glorieuse, si célèbre dans les fastes des armées françaises.

Plusieurs historiens disent qu'avant le combat Philippe fit dresser un autel devant le pont de Bouvines, qu'il y fit dire la messe, après laquelle il s'avança avec solennité, et, déposant sur cet autel sa couronne d'or, parla ainsi aux chefs

[1] Philippe-Auguste ajouta au domaine royal le Vermandois, l'Artois, la Normandie, le Maine, l'Anjou, l'Auvergne, la Touraine et le Poitou.

[2] Compiègne, Beauvais, Amiens, Corbie, Arras. (Voy. Rigord, Duchesne, *Rer. Franc. script.* t. V, p. 60.)

[3] Jean de Guyse.

qui l'entouraient : « Voici la couronne de France; s'il est quelqu'un parmi vous qui croie la mériter mieux que moi et la porter plus utilement pour la France, qu'il vienne la prendre. »

Une telle action ayant eu pour témoin toute l'armée aurait certainement été consignée dans les récits des contemporains, surtout dans ceux de Guillaume le Breton; mais aucun d'eux n'en a parlé. Cette scène, purement théâtrale, a été imaginée pour faire ressortir les derniers mots de la véritable harangue de Philippe à ses troupes; la voici telle que la donne M. Henri Martin (d'après la Chronique de Reims), à la fin de sa narration si complète et si animée de la bataille de Bouvines :

« La courte, mais caractéristique harangue de Philippe nous a été conservée par son chapelain Guillaume le Breton, ou l'Armoricain, qui resta derrière le roi, à peu de distance, durant toute la bataille, chantant des psaumes avec un autre clerc et contemplant les grands faits d'armes des guerriers, pour les célébrer ensuite dans ses vers, comme un barde de l'ancienne Gaule.

« Une chronique de la seconde moitié du XIIIe siècle (la Chronique de Reims, publiée par M. L. Paris, bibliothécaire de la ville de Reims) raconte que le roi, le matin, s'était fait chanter la messe par l'évêque de Tournay, en la chapelle de Saint-Pierre, près du pont de Bouvines, et après la messe avait mangé une soupe au pain et au vin, avec MM. Enguerrand de Coucy, le comte de Saint-Pol, le comte de Sancerre et *moult* d'autres barons, en remembrance des douze apôtres, qui, avec Notre-Seigneur, burent et mangèrent. « S'il y a nul de vous qui pense mau-« vaiseté et tricherie, s'était écrié le roi, qu'il ne s'approche mie. » Tous les barons s'approchèrent avec si grande presse, qu'ils ne purent tous advenir jusqu'au hanap (jusqu'à la coupe) du roi. Le roi, *moult liés* (très-réjoui), leur dit :

« Seigneurs, vous êtes tous mes hommes, et je suis votre sire... et vous ai « moult aimés et ne vous fis onc tort, ni déraison, ains (mais) vous ai toujours « menés par droit. Pour ce, si prie à vous tous que vous gardiez hui (aujourd'hui) « mon corps, mon honneur et le vôtre. Et si vous voyez que la couronne soit mieux « employée en l'un de vous qu'en moi, je m'y octroie volontiers et le veux de bon « cœur. »

« Quand les barons l'ouïrent parler, si commencèrent à pleurer de pitié et lui dirent : « Sire, pour Dieu merci, nous ne voulons roi sinon vous! Or chevauchez « hardiment contre vos ennemis, et nous sommes tous appareillés (prêts) de mourir « pour vous. »

Qui ne préférerait, comme plus vrai et bien plus approprié au temps, ce récit simple et naïf à toute la pompe de cette mise en scène inventée par des historiens déclamateurs?

Philippe, après la victoire[1], n'oublia pas ses braves soldats de Compiègne; ils parurent avec éclat dans les réjouissances triomphales qui eurent lieu à Paris, lors de la rentrée du roi; il vint bientôt à Compiègne retrouver ses bons compagnons de Bouvines. Nous verrons plus tard les Compiégnois fermes et courageux contre la ligue en 1589, contre l'étranger en 1814, et toujours fidèles au souverain et à la France.....

Un grand nombre d'historiens prétendent que, par une lettre de 1218, Philippe-Auguste accorda à la ville de Compiègne des armoiries et la devise *Regi et regno fidelissima;* mais les villes n'ont pas commencé avant la fin du XIVe siècle à avoir des armoiries. Cette lettre, au surplus, ne se trouve dans aucun recueil; elle n'est ni aux archives de l'Empire, ni dans le Cartulaire de Philippe-Auguste, publié par le savant M. Léopold Delisle.

Compiègne porte d'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueules, couronné d'or et chargé de six fleurs de lis de même.

Vers la fin de l'année 1215[2], les barons d'Angleterre, las de la tyrannie et de la lâcheté de leur roi Jean sans Terre, vinrent offrir la couronne au prince Louis. Son père, Philippe-Auguste, exigea, avant tout, des otages pour garantir au nouveau roi la fidélité des Anglais; mais, deux ans plus tard, Louis était forcé de revenir en France : il s'était aliéné, par ses imprudences, la confiance et l'affec-

[1] Il fit bâtir près de Senlis une église sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire, en souvenir et reconnaissance des batailles de Bouvines et de Chinon, gagnées en même temps, la première, par lui; la deuxième, par son fils Louis. (Nicole Gilles, *Annales et Chroniques de France*, feuillet 95.)

[2] Henri d'Andely dans son fabliau de la *Bataille des vins*, faisant l'éloge du vin d'Argenteuil, dit qu'il était surtout recherché du roi Philippe-Auguste, « ce roi qui mouillait volontiers son gosier de vin blanc et buvait sans avoir soif; » il ajoute qu'il fit présent d'un petit champ de vignes d'Argenteuil, en 1215, à Guérin, évêque de Senlis, son chancelier, qui lui avait servi de chef d'état-major à la bataille de Bouvines.

tion du peuple anglais, malgré les conseils et les efforts de sa femme, Blanche de Castille, qui tenait à conserver cette couronne, qu'avait portée son grand-père Henri II.

Après son dernier séjour au palais de Compiègne (1221), Philippe-Auguste habita tantôt Paris, qu'il avait accru, embelli et entouré de murailles, tantôt Saint-Germain-en-Laye, où, au mois de septembre, il écrivit son testament, par lequel il laissait, dans son trésor personnel (celui du domaine royal), des sommes très-considérables, qu'il partagea entre les grands officiers de sa couronne, les chefs des croisés, les ordres militaires et les pauvres de Paris. Il mourut à Mantes, le 24 juillet 1223, à l'âge de cinquante-huit ans, léguant à son fils Louis VIII de vastes états où son autorité était partout obéie et respectée, et des exemples de volonté, d'énergie, d'habileté et de courage, qui ne profitèrent pas à son indolent et incapable successeur.

V.

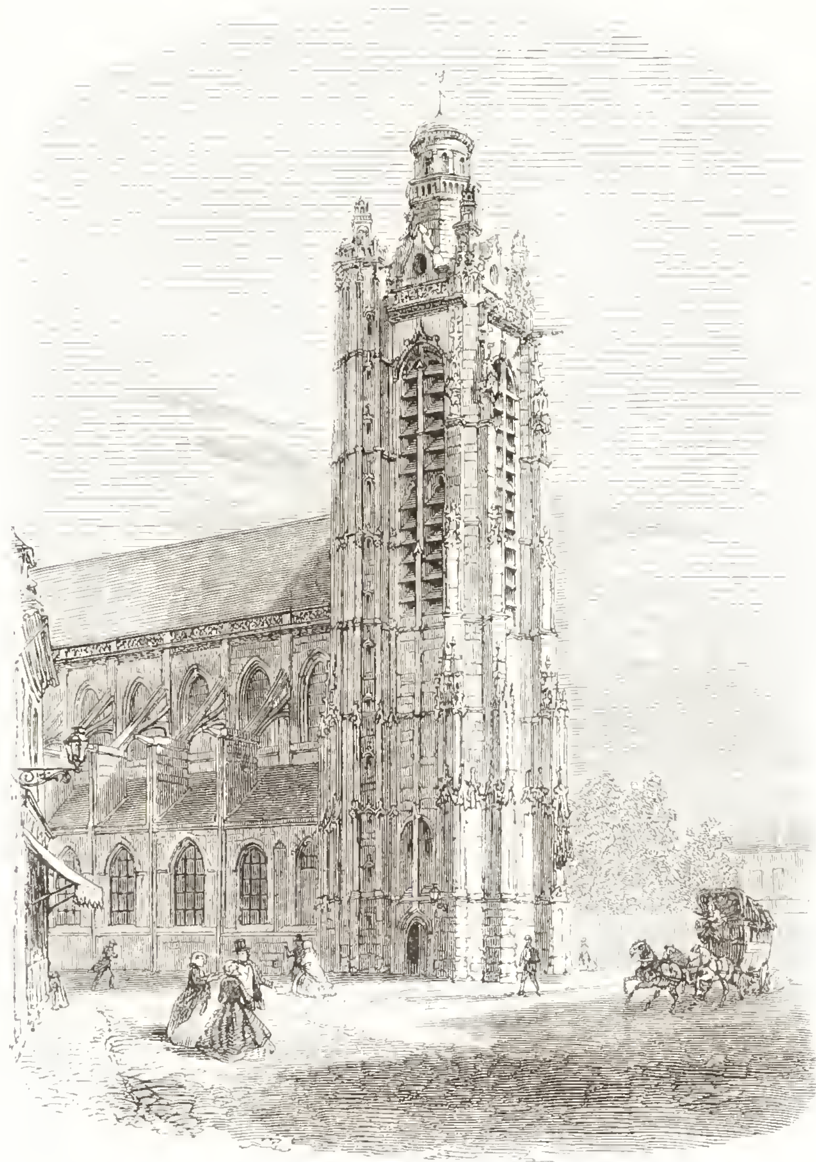
Louis VIII. 1223.

Les premières années de ce règne furent marquées par de nouvelles attaques contre les Albigeois, et des efforts pour reconquérir la Gascogne sur le roi d'Angleterre; mais l'initiative personnelle de Louis VIII n'avait pas seule amené ces luttes; il y avait été poussé, soutenu et dirigé par sa femme.

A cette époque, le comte Baudouin, empereur de Constantinople, ayant été défait, en 1204, dans un combat contre les Bulgares, un imposteur voulut exploiter à son profit l'incertitude qui régnait encore, longtemps après ce combat, sur la mort du comte. Il se présenta, en 1225, en Flandre, se donnant pour Baudouin; il avait déjà réussi à tromper le peuple de plusieurs villes, lorsqu'il fut appelé par Louis VIII à Compiègne pour établir son identité. Quelques-unes de ses réponses démontrèrent la fausseté du nom et du titre qu'il s'était attribués; il se sauva et se cacha quelque temps; mais il fut arrêté, jeté en prison, puis pendu.

En 1225, le roi d'Angleterre envoya à Louis VIII, à Compiègne, vingt-cinq otages comme gage de sa fidélité à observer la trêve conclue entre les deux monarques. A la fin d'une campagne dans le midi de la France, qui se termina par

le siége d'Avignon, Louis tomba malade et mourut peu de jours après à Montpensier (Auvergne); il avait fait jurer aux évêques et aux barons qui l'entouraient de soutenir et de faire couronner son fils, qui fut Louis IX, le prince dont la vie honora le plus la religion, le trône et l'humanité.



Église Saint-Jacques.



ÉGLISE SAINT JACQUES A COMPIÈGNE



CHAPITRE VIII.

LOUIS IX (SAINT LOUIS).



I.

Louis VIII ne laissa pas à son successeur le royaume dans l'état où il l'avait reçu lui-même de Philippe-Auguste; il en avait diminué l'étendue et la force en le démembrant pour donner à ses fils diverses provinces : l'Artois, à Robert; l'Auvergne et le Poitou, à Alphonse; le Maine et l'Anjou, à Charles. 1226.

Une telle faute pouvait anéantir toute l'autorité d'un roi de douze ans; mais ce roi était sous la tutelle et la régence d'une mère que sa vertu, son courage et sa prudence rendaient tout à fait capable de gouverner la France, même dans les circonstances les plus graves.

Blanche de Castille joignait à toutes ces qualités une beauté très-remarquable, qui avait même inspiré au jeune comte de Champagne (Thibaud) un amour passionné. Tout en respectant la dame de ses pensées, il célébra ses charmes dans des poésies qui sont parvenues jusqu'à nous. Blanche, regente.

La minorité du roi fut pour la régente un sujet d'embarras et d'épreuves; pour le royaume, une occasion de troubles sans cesse renaissants; il lui fallut tenir tête au roi d'Angleterre, aux grands vassaux de la couronne, aux barons, qui tous voulaient, disaient-ils, « fouler et jeter hors l'étrangère. » Mais Blanche sut, tantôt par le courage et l'audace, tantôt par la grâce et l'adresse, se tirer des plus difficiles conjonctures.

En 1223, elle donna à Philippe, comte de Boulogne, oncle du roi, plusieurs châteaux (Mortain, Lillebonne, Saint-Pol). L'acte de reconnaissance de cette donation est daté de Compiègne, en décembre 1226; par un autre acte, daté du

même lieu, en octobre 1227, le comte s'engage à rendre au roi ces places dans le cas où il n'aurait pas d'enfants.

II.

Blanche s'attache les communes.

La régente s'attacha aussi les communes, et en fit à Louis IX un fidèle appui contre la féodalité hostile et puissante. En 1228, plusieurs communes, celle de Compiègne entre autres, s'obligèrent par serment à «suivre le parti du roi, de sa mère et de ses frères, contre tous sans exception, et à défendre, de tout leur pouvoir, leurs corps, leurs membres, leur vie et leur honneur temporel [1].»

Assemblée au palais de Compiègne.

Enfin en 1230, Blanche, ayant réussi à désarmer les ennemis de son fils, réunit, au mois de septembre, au palais de Compiègne, les princes et les grands en assemblée générale. Le roi assura au comte de Boulogne 8,000 livres parisis comme indemnité de ravages faits sur ses terres : un reçu, daté de Compiègne en 1232, en constate le payement. Le comte Thibaut, qui, sous l'influence de sa passion pour la reine, embrassait et quittait tour à tour le parti de Louis IX, s'engagea à aller combattre en Orient; mais il ne s'y rendit qu'en 1235. Dans cette assemblée de 1230, fut signée une paix qui fut appelée *la paix de Compiègne*, et qui se maintint de 1231 à 1234 [2].

Pendant ce temps, le roi vint souvent au palais de Compiègne; ce fut vers la fin de cette dernière année qu'il demanda au maire de la ville des sergents d'armes, qui devaient s'assembler au Mans, pour aller de là faire la guerre aux Bretons.

Louis IX s'y trouvait encore lorsque, une sédition ayant éclaté à Reims contre l'archevêque Henri de Dreux, ce prélat fit excommunier ses vassaux et appela à son secours le roi, qui, malgré l'excommunication, voulut entendre les habitants de Reims avant d'accéder à la demande de leur archevêque. Un premier concile fut tenu à cet effet, à Saint-Quentin, le 23 juillet, un autre à Compiègne, le 5 août 1235.

[1] Voyez aux pièces justificatives — Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, édit. de Gaule, t. I, p. 529.

[2] Voy. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 71.

III.

Saint Louis occupe une place considérable, une place glorieuse dans l'histoire de la France : c'est là qu'il faut aller chercher les événements de son règne. Les limites imposées à notre travail, à notre mission spéciale, ne nous permettant pas d'entrer dans les détails historiques de la vie publique de ce grand roi, nous nous bornons aux faits qui se sont passés à Compiègne.

Louis IX épouse Marguerite.

Saint Louis s'était marié, par les conseils et le choix de sa mère, avec Marguerite, fille de Raymond, comte de Provence, qui n'avait point de fils pour lui succéder. Cette union fut célébrée à Sens, le 27 mai 1234, mais n'eut lieu en réalité que plusieurs années après; la princesse n'avait que douze ans quand elle épousa saint Louis. La douceur de son caractère et sa tendre affection pour son mari furent mises à de rudes épreuves par l'esprit dominateur et inquiet de sa belle-mère, qui voulut conserver sur le roi, dans son ménage, l'ascendant qu'elle avait toujours exercé jusqu'à sa majorité.

Mariage de Robert d'Artois.

Saint Louis choisit, en 1238, le palais de Compiègne pour y célébrer le mariage de son frère Robert[1] avec Mathilde, fille de Henri II, duc de Brabant. Cette alliance, fut consacrée, le 14 juin, en présence de presque toute la noblesse de France : on y vit paraître jusqu'à deux mille chevaliers. En même temps le roi accorda à ce frère l'investiture du comté d'Artois : l'acte de cette donation est daté de Compiègne, juin 1238; il le fit et l'arma chevalier, et avec lui cent quarante gentilshommes. A cette occasion, il y eut à Compiègne de grandes fêtes et divertissements, joutes, tournois, etc. dans lesquels les vainqueurs reçurent, des mains des deux reines et de la comtesse d'Artois, le prix de leur courage et de leur adresse.

A la fin de cette année, Jeanne, comtesse de Flandre, qui avait épousé Thomas de Savoie, vint au palais auprès du roi.

Guerre d'Aquitaine.

La guerre avait éclaté en Aquitaine; saint Louis, commandant en personne son armée, consacra à cette expédition tout son temps, tous ses soins, et ne vint pas à Compiègne. Les grandes chaleurs, les fatigues, les exhalaisons des marais firent

[1] Robert d'Artois, qui fut tué à la bataille de Mansourah (quatrième croisade).

8

de nombreuses victimes parmi ses troupes; lui-même tomba sérieusement malade et fut obligé de rentrer dans l'intérieur de la France (1242).

IV.

5e croisade. 1248.

La santé du roi, si rudement éprouvée dans la guerre d'Aquitaine, se remit enfin, et il donna suite au projet depuis longtemps conçu d'aller aider les chrétiens en terre sainte. Ses États se trouvaient alors, grâce à son énergie, à sa loyauté même envers ses ennemis, à l'abri des troubles contre lesquels il lui avait fallu jusque-là lutter sans relâche; un autre projet occupait aussi sa pensée. Raymond Béranger, comte de Provence, son beau-père, avait encore une fille, Béatrix, à qui il laissa ses États; Louis entreprit d'ajouter la Provence à la France, en donnant son frère Charles, comte d'Anjou, pour mari à Béatrix. Quand ce mariage fut conclu, saint Louis, rassuré sur le sort et la prospérité de son royaume, se décida à partir pour la croisade (12 juin 1248), malgré les supplications de sa mère, de sa femme et des principaux seigneurs.

Mort de la reine Blanche.

Quatre ans plus tard et pendant qu'au milieu de chances très-diverses Louis cherchait à reconquérir la terre sainte, sa mère, jusque-là pleine de force, d'intelligence et de résolution, fut tout à coup attaquée de la maladie dont elle mourut, à Melun, le 1er décembre 1252.

Retour de saint Louis en France.

Le roi, parti de Saint-Jean-d'Acre après Pâques 1254, fit sa rentrée dans Paris le 7 septembre suivant.

Le reste de sa vie, jusqu'à sa fatale croisade de 1270, fut consacré à l'administration intérieure du royaume.

Il fit ces statuts et règlements si connus sous le nom d'*Établissements de saint Louis*.

Il permit à la ville de Compiègne de mettre une fleur de lis en contre-scel de son sceau ordinaire, et régla l'élection des maires de Compiègne et de Saint-Quentin, qui devaient être institués le lendemain de la fête de saint Simon[1].

Pour pouvoir se rendre un compte exact de l'état des diverses classes de la

[1] Bibl. imp. fonds Béthune, n° 9402, fol. 105.

nation, il envoya, à l'exemple de Charlemagne, des conseillers visiter toutes les parties de la France. Il s'attacha surtout à établir des règles fixes et pleines d'humanité pour la distribution de la justice, qu'il rendait souvent lui-même sans le moindre appareil, soit dans son palais de la Cité, soit à l'ombre d'un arbre à Vincennes, et comme eût pu le faire un père au milieu de sa famille.

V.

En septembre 1256, en janvier et mars 1257, la présence de saint Louis au palais de Compiègne est constatée par plusieurs diplômes, qui y furent signés.

Il donna à cette époque, aux frères prêcheurs (jacobins), l'ancien palais de Charles le Chauve, dont il se réserva seulement, pour son habitation, les bâtiments



Arcades du cloître des dominicains.

qui s'étendaient depuis la chapelle de Saint-Clément jusqu'à la rivière, y compris la tour, et qui prirent le nom de *Logis* ou *Hôtel du Roi*. Il fit rebâtir, vis-à-vis cet hôtel, l'église de Saint-Nicolas et l'annexa à l'hôpital, qui fut, en 1260, considérablement agrandi et restauré avec un très-grand soin. Saint Louis ne fut pas, comme on

l'a dit bien souvent, le fondateur de cet établissement, qui existait déjà du temps de Philippe-Auguste, ainsi qu'on le voit dans une charte de 1189[1], par laquelle ce roi fait une donation à la maison des pauvres de Saint-Nicolas. Cette maison, appelée *Hôtel-Dieu*, fut exemptée, en décembre 1259, de tous impôts et péages.

Saint Louis établit les mathurins dans l'Hôtel-Dieu, et leur abandonna des terrains détachés du palais pour y bâtir un prieuré; ils devaient desservir l'église; mais ces religieux, ne voulant pas se soumettre à la juridiction de l'abbé de Saint-Corneille, durent retourner à Verberie, d'où ils étaient venus.

Le jour de l'installation des malades dans le nouvel Hôtel-Dieu, saint Louis y porta lui-même, avec son gendre le roi de Navarre, un malade sur un drap de soie, qu'il lui abandonna; ses deux fils, Louis et Philippe, firent de même; les grands seigneurs de sa cour rendirent semblable office aux autres malades qui restaient à transporter à l'hôpital.

Saint Louis au milieu des malades.

Souvent le roi se rendait au milieu de ces pauvres, veillait à ce qu'ils reçussent tous les soins qu'exigeait leur état, les exhortait, les consolait et les pansait même de sa propre main; jamais la doctrine de Jésus-Christ sur la charité et l'amour du prochain n'avait reçu une consécration à la fois si haute et si simple. Le récit[2] de ces actes de pieuse miséricorde nous a été laissé par Joinville, l'ami et le compagnon assidu de saint Louis, dans un langage naïf qui porte un cachet remarquable de sincérité; en voici un extrait :

« Et il servi en un jour de vendredi en sa personne cent et trente-quatre poures (pauvres) qui lors estoient dans la méson Dieu de Compiègne, en metant devant touz une escuèle de potage à chascun, et avecques deux mês de poissons et autres choses, si comme il convenoit au malade, lesqueles viandes il avoit fet apareiller. Et comme il semblast que il fust lassé de si grant service faire, un (quelqu'un) dist qui ilecques (là) estoit, que l'en (l'on) deist au beneoist (bon) roy que il se reposast d'ore en avant (dorénavant), et comme li rois eust ce oï (ouï), il regarda autour de lui, et vit un malade qui avoit le mal que l'en apele le mal *saint Éloy*, en deux liex (lieux) du visage; et adoncques (alors) li benoiez rois s'assist seur

[1] Archives de l'hospice de Compiègne. Voici les considérants de cette charte : « Ut in ipsa Christus Dominus in membris suis honorabilius et competentius foveatur. »

[2] Voyez aux pièces justificatives.

le lit de ce malade, et li para (pela) une poire, et li metoit les morsiax (morceaux) à ses propres mains en la bouche[1]. »

Quand saint Louis eut abandonné l'ancien palais de Charles le Chauve aux dominicains, il y dépensa, pour l'approprier à sa nouvelle destination, une somme de 14,000 livres parisis, sans compter les meubles et les frais d'installation; ce



Salle souterraine de l'Hôtel-Dieu.

fut plutôt une construction nouvelle qu'une simple restauration. Il donna en outre aux jacobins, à leur entrée dans ce nouveau monastère, 100 livres parisis.

[1] Joinville, p. 354: édition in-folio.

L'agrandissement de l'Hôtel-Dieu lui coûta 12,000 livres parisis, plus les lits, meubles, etc.[1]

Un acte du 20 mars 1265 constate que, pour indemniser le curé de Saint-Antoine, les chapitres de Saint-Corneille et de Saint-Clément, des droits que ces fondations leur enlevaient, le roi leur donna 120 livres parisis.

Joinville raconte que le saint roi se plaisait au milieu des religieux du nouveau couvent; il allait parfois prendre son repas avec eux et faisait apporter des mets de la cuisine de son hôtel; il écoutait avec attention et humilité les lectures pieuses qui se faisaient au réfectoire.

En 1260, il maintint les bourgeois de Compiègne dans le droit assez étrange de retenir chez eux leurs débiteurs prisonniers, sous la condition de ne pas les enchaîner et de leur fournir ce qui leur était nécessaire. C'était un grand adoucissement à la législation pénale et aux usages suivis jusque-là.

Des lettres et des diplômes, datés de 1261 et 1262, à Compiègne, prouvent que le roi habitait le palais au mois de mai de ces deux années.

VI.

Le 24 août 1267 eut lieu une cérémonie que saint Louis présida lui-même, en présence de Charles, roi de Sicile, son frère; de Philippe et Robert, ses fils; de Pierre, comte d'Alençon; de Jean, comte de Nevers, et d'un très-grand nombre de prélats, seigneurs, barons et chevaliers; il fit enlever du chœur de Saint-Corneille, pour les placer à la droite du grand autel, les restes mortels de Louis II, Louis V et Hugues II, et prononça l'oraison funèbre de ces illustres morts[2].

Couvent des cordeliers.

C'est à la piété de saint Louis que Compiègne dut l'établissement d'un couvent de cordeliers, près du fossé de la ville, de la rue des Cordeliers et de l'église Saint-Antoine.

Il paraît certain que ce fut ce roi qui fit construire le pont dont on voit encore deux arches près de l'Hôtel-Dieu. Plusieurs historiens modernes ont prétendu qu'il

[1] Voy. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*. — [2] Ces restes furent découverts en 1647, quand on changea de place le maître-autel de Saint-Corneille.

fonda à l'orient de la ville, dans la culture de Charlemagne, un nouveau château qui aurait été remplacé, vers la dernière moitié du XVIIIe siècle, par celui que nous voyons aujourd'hui; aucun document historique ou architectural, aucun texte d'écrivains contemporains n'appuient une pareille assertion. Saint Louis ne quitta pas l'Hôtel du Roi, et quand il eut à présider de grandes assemblées, ou des cérémonies royales, elles eurent lieu dans cette partie de l'abbaye de Saint-Corneille que les rois ses prédécesseurs s'étaient réservée, et qui était connue depuis longtemps sous le nom de *Curia* ou *Platea Regis*.

Ce qui achève de prouver que saint Louis ne fonda aucun palais à Compiègne, c'est que plusieurs rois ses successeurs habitèrent, pendant leur séjour dans cette ville, la maison de Royal-Lieu, qu'ils avaient fait restaurer et approprier à cet usage[1].

VII.

8e croisade 1268

Le roi, vivement ému des nouveaux malheurs des chrétiens en Orient, conçut la funeste pensée de reprendre la croix; la faiblesse naturelle de sa constitution, augmentée encore par la maladie qu'il avait contractée en Guyenne, ne put le détourner d'exécuter ce projet; il partit le 16 mars et se rendit à Aigues-Mortes, pour se diriger de là sur Tunis. Il était allé, le 14, prendre l'oriflamme à Saint-Denis.

Mort de saint Louis

Arrivé à Carthage, Louis IX y séjourna près d'un mois; la peste, s'étant déclarée dans l'armée, y fit de grands ravages; il tomba malade ainsi que son fils aîné Philippe; déjà un autre de ses fils, Jean-Tristan, comte de Nevers, et le légat du pape, avaient succombé. Saint Louis, voyant sa mort prochaine, appela près de lui ses fils, Philippe et Pierre, et, ayant fait à l'aîné toutes ses recommandations et comme père et comme roi, il rendit son âme à Dieu, avec une pieuse et simple résignation, le 25 août 1270, à l'âge de cinquante-six ans, après un règne de quarante-quatre ans, pendant lequel il avait accru considérablement le royaume, assuré l'ordre, la paix et la justice parmi ses peuples, fait respecter, même des ennemis et des infidèles, son nom, son autorité, sa personne, et laissé l'exemple si rare de

[1] Voy. le règne de Philippe IV, dit *le Bel*.

la force dans la douceur, de la dignité la plus vraie dans la simplicité la plus humble, enfin de toutes les qualités qui honorent les rois, unies aux vertus qui font les élus de Dieu, les véritables saints[1].

[1] Une chemise de saint Louis, déposée à l'hospice des Quinze-Vingts, qu'il avait fondé, fut brûlée en 1793, dans la cour de l'hôtel, par ordre de la Commune de Paris. (Voir aux pièces justificatives.)



Chapiteau de la salle souterraine de l'Hôtel-Dieu.

CHAPITRE IX.

PHILIPPE III (LE HARDI). PHILIPPE IV (LE BEL). LOUIS X (LE HUTIN).



I.

Philippe III, dit *le Hardi*, rentré en France après la mort de son père, ne fit ni pour le royaume, ni pour Compiègne en particulier, pendant un règne de quinze ans, rien qu'on doive rattacher au sujet que nous traitons. Philippe III. 1270.

Il ne marqua son séjour au palais que par quelques diplômes qui y furent signés, entre autres un en faveur de Monchy-le-Perreux, et un autre qui accordait aux Compiégnois le droit d'avoir un champion pour défendre en champ clos les intérêts de leur commune.

Ce fut sous ce règne que la France eut à déplorer l'horrible attentat commis en Sicile (1282) sur huit mille Français, qui furent égorgés en deux heures, par suite d'une conspiration. Le signal convenu était la sonnerie des cloches pour les vêpres, le jour de Pâques : ce lâche massacre a gardé dans l'histoire le nom de *Vêpres siciliennes*.

II.

Philippe IV, dit *le Bel*, succéda à son père en 1285, à l'âge de dix-sept ans. Philippe IV. 1285.

A cette époque, les Lombards et les Italiens faisaient seuls presque tout le commerce en France; il leur octroya des lettres datées du palais de Compiègne, pendant les fêtes de la Toussaint 1295. Dans les premiers temps de son règne, il avait accordé des priviléges et des donations à l'abbaye de Sainte-Périne, dans la forêt de Cuise[1].

[1] On trouve dans les copies de chartes, à la Bibliothèque impériale (boîte 241), un arrêt du parlement de Paris qui reconnaît à l'abbaye de Saint-Corneille le droit d'enlever les portes et les fenêtres des maisons dont les propriétaires, vassaux de l'abbaye, refusaient de payer la taille.

Il se disposait, en 1297, à porter la guerre en Flandre, et il rassembla son armée aux environs de Compiègne; il tint au palais, le jour de la Pentecôte, une cour plénière pour armer chevaliers Louis, comte d'Évreux, son frère, Louis de Bourbon-Clermont, son cousin, et cent vingt autres seigneurs.

Canonisation de saint Louis. 1297.

Déjà l'on s'occupait à Rome de la canonisation de Louis IX, qui fut prononcée à Orviète par le pape Boniface VIII, le 11 août 1297.

Louis XIII obtint du saint-siége que la fête de saint Louis serait célébrée dans toute l'Église.

Philippe le Bel fit bâtir à Royal-Lieu une chapelle sous l'invocation de ce saint, et sous la dénomination de *Saint-Louis de Royal-Lieu:* c'est la première qui ait été fondée en France. Il y plaça, en 1308, un morceau de la vraie croix, qui, chaque année, fut apportée au château, où les fidèles venaient l'adorer le vendredi saint; cet usage s'est conservé jusqu'en 1792. On croit que ce fragment provenait de la croix déposée à la Sainte-Chapelle; il se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-Jacques de Compiègne.

Philippe ajouta aussi, aux bâtiments fondés par la reine Adélaïde à la Neuveville (Royal-Lieu), un rendez-vous de chasse, que les rois habitèrent après lui; on délaissa l'Hôtel ou Logis du Roi, que saint Louis avait disposé pour sa résidence. Cet hôtel, en effet, se trouvait déjà dans un état peu convenable; il était d'ailleurs resserré entre l'ancien palais de Charles le Chauve, devenu un monastère, et l'hôpital Saint-Nicolas, considérablement agrandi par le saint roi.

Templiers. 1303.

Des guerres sans cesse renaissantes avec le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, une lutte violente, opiniâtre avec le pape Boniface VIII, enfin le procès et l'exécution atroce des templiers (1308)[1] remplirent une grande partie du règne de Philippe le Bel et ne lui laissèrent pas des loisirs assez fréquents ni assez suivis pour qu'il vînt s'établir avec sa cour à Compiègne.

Cependant plusieurs actes publics signés de lui et datés de cette ville prouvent qu'il était au palais en juin 1289, en mai 1290, en août 1311.

[1] Les phases diverses que subit ce procès monstrueux en retardèrent plus de deux ans le funeste dénoûment; le 12 mai 1310, cinquante-quatre templiers furent attachés à des poteaux sur un échafaud élevé dans le faubourg Saint-Antoine; ils furent tous brûlés, et moururent en protestant de leur innocence: un peu plus tard, neuf autres furent brûlés à Senlis, et protestèrent également jusqu'à leur dernier soupir.

Les dernières années de ce règne si agité furent marquées par des trahisons, des cruautés qui ont souillé la mémoire de ce prince malgré plusieurs actes énergiques et utiles au pays, tels que la réunion de Lyon à la France, une lutte soutenue contre les entreprises du pouvoir pontifical sur l'autorité royale, quelques tentatives d'organisation centralisatrice dans l'administration, enfin la féodalité contenue et ses violences réprimées.

Philippe le Bel mourut à Fontainebleau, le 29 novembre 1314[1]. Mort de Philippe le Bel.

III.

Le surnom de *Hutin* (mutin) donné à Louis X, fils et successeur de Philippe IV, semble indiquer qu'il était d'un caractère irascible et querelleur. Louis X. 1314.

Déjà sacré roi de Navarre, il avait vingt-cinq ans lorsqu'il monta sur le trône. Quoique en état de régner par lui-même, il subit l'influence et la domination de son oncle Charles de Valois, qui persécuta tous ceux qui avaient contribué à l'écarter du pouvoir sous le règne précédent. L'une de ses plus célèbres victimes fut Enguerrand de Marigny : ce favori de Philippe le Bel fut pendu au gibet de Montfaucon (30 avril 1315).

Louis eut à lutter, d'une part, contre quelques révoltes des serfs ecclésiastiques opprimés par leurs seigneurs, notamment par l'archevêque de Reims; d'autre part, contre la féodalité, qui, courbée un moment sous la rude étreinte de Philippe le Bel, s'agitait pour reconquérir ce qu'elle nommait ses droits.

Il imagina, pour se procurer de l'argent, de vendre aux serfs la liberté, qu'il leur présentait comme un droit de nature; mais bien peu d'entre eux acceptèrent cette offre, la plupart parce qu'ils étaient trop pauvres; d'autres, parce qu'ils attachaient peu de prix à cette émancipation dépourvue de priviléges. Louis X vend la liberté aux serfs.

Louis le Hutin avait épousé Marguerite de Bourgogne, que l'histoire et le théâtre nous ont représentée comme une nouvelle Messaline; il se vit forcé de l'enfermer,

[1] Philippe le Bel donna, pour le salut de son âme, à l'église de Notre-Dame de Noyon, une carrière dite du *mont Saint-Médard*, dans la forêt de Cuise, et située près d'une autre carrière dite *de l'Abbé*. (Bibl. imp. copies de chartes, boîte 242.)

et l'on assure qu'elle fut étranglée, par ses ordres, dans sa prison. Il épousa ensuite Clémence de Hongrie, qui s'attacha tendrement à lui et le suivit de près au tombeau.

Deux actes datés de Royal-Lieu, l'un du 13 février 1315, l'autre du mois de novembre de la même année, indiquent qu'il vint à Compiègne et n'habita pas le logis du roi saint Louis; il alla comme son père, et comme le firent ses quatre successeurs, s'établir à Royal-Lieu, où les rois demeurèrent jusque vers la fin du XIVe siècle.

Il appela dans cette ville les seigneurs de Vermandois et de Champagne, qui s'étaient révoltés contre la comtesse d'Artois.

Louis X laissait en mourant (13 juin 1316) sa femme Clémence enceinte, et une fille, Jeanne de Navarre. Clémence eut un fils, Jean, qui ne vécut que huit jours et n'a point été compté au nombre des rois de France.



Reliquaire contenant un fragment de la vraie croix.

CHAPITRE X.

PHILIPPE V. CHARLES IV. PHILIPPE VI (DE VALOIS). JEAN.



I.

Philippe, frère du roi, comte de Poitiers, avait d'abord été déclaré régent des royaumes de Navarre et de France; après la mort du jeune prince Jean, il fut reconnu roi malgré les prétentions de Jeanne, fille de Louis X, qui furent écartées dans une assemblée d'évêques, de seigneurs et de bourgeois, par la première application qui se soit faite de la loi Salique, comme excluant les femmes du trône de France[1]. Philippe V 1316.

Ce prince était à Compiègne en 1318, et y rendit, le 15 août, une ordonnance par laquelle il supprimait la mairie de cette ville et la remplaçait par une prévôté, c'est-à-dire que les priviléges de la commune se trouvèrent en grande partie annulés; c'est à cette même époque qu'il manda au palais de Compiègne son gendre, Louis de Rethel, fils du comte de Flandre, pour qu'il eût à rendre compte de sa conduite dans les démêlés entre lui, Philippe, et ce comte. Suppression de la mairie de Compiègne. 1318.

Le prince Louis, se sentant coupable, ne se présenta pas devant son beau-père, qui eût tiré vengeance de ses intrigues; le pape intervint et essaya inutilement de réconcilier les deux princes. Cependant la paix fut signée le 2 juin 1321. Le roi mourut à l'âge de vingt-huit ans, le 3 janvier 1322. Il avait eu la pensée d'établir, pour toute la France, l'unité des monnaies, des poids et des mesures: ce projet ne fut repris que longtemps après, par Louis XI.

[1] Cette exclusion fut formulée ainsi : «Au royaume de France, les femmes ne succèdent.»

II.

Charles IV. 1322.

Charles IV, dit *le Bel*, succéda à son frère Philippe V. Profitant de la paix, il vint, aussitôt après son sacre, s'établir au palais de Compiègne, et y resta, dit un historien[1], depuis le vendredi après la Toussaint 1322, jusqu'aux octaves de la Toussaint 1323. On trouve, dans un compte qui établit la dépense du roi pendant ce séjour, des détails qui prouvent qu'il donna à Compiègne une de ces fêtes où l'on se rendait en grande affluence, non-seulement du voisinage, mais même des pays étrangers.

Charles de Valois, son oncle, mourut sous ce règne et témoigna de vifs remords de l'exécution d'Enguerrand de Marigny, qu'il avait fait condamner à être pendu sans vouloir que l'on entendît sa défense.

Charles IV avait épousé, en 1307, Blanche de Bourgogne, qu'il répudia pour ses désordres; il la fit enfermer au Château-Gaillard, où se trouvait déjà sa belle-sœur, Marguerite, accusée comme elle d'adultère et de cruautés horribles.

Quand le roi allait passer dans quelques-uns de ses châteaux une des grandes fêtes de l'année, l'Hôtel-Dieu de Paris y faisait porter les reliques de la chapelle royale, et recevait, pour ce service, cent charges de bois prises dans la forêt de Compiègne.

Établissement des jeux floraux. 1324.

L'établissement des jeux floraux à Toulouse remonte au règne de Charles IV.

Blanche, troisième femme de Charles le Bel, était enceinte lors de la mort de son mari (1er février 1328): elle accoucha d'une fille. La ligne directe des fils de Philippe le Hardi se trouvant épuisée, Édouard III, roi d'Angleterre et gendre de Philippe le Bel, voulut faire valoir ses droits à la couronne de France; un habitant de Compiègne, Simon Poillet, qui avait entrepris de soutenir ces prétentions, fut condamné à avoir la tête tranchée.

Les pairs et les barons déclarèrent que Philippe, fils de Charles, comte de Valois, était seul légitime héritier du trône de France.

[1] Dom Grenier, mss.

III.

Philippe VI, dit *de Valois*, premier roi de cette branche des Capétiens, étant, en 1328, au palais de Compiègne, y reçut le roi de Bohème. Les députés du duc de Brabant furent admis aussi auprès du roi, qui, à cette même époque, donna à Jean de France, son fils, l'investiture du duché de Normandie. Philippe VI. 1328

Il s'y trouvait encore en 1340, quand le duc de Brabant, campé alors sur l'Escaut, lui adressa un défi personnel.

Il donna en 1346 plusieurs lettres datées de Compiègne, les unes en faveur de l'abbaye de Corbie, les autres pour la ville de Douai[1].

Édouard III, roi d'Angleterre[2], commença contre Philippe VI une guerre dont il n'avait pas sans doute prévu la durée; près d'un siècle se passa dans cette lutte des deux États l'un contre l'autre. Édouard fut aidé par les Flamands, qui, à l'instigation et sous la conduite de Jacques d'Artevelle, brasseur, se révoltèrent contre leur souverain. Divers traités leur ayant interdit toute agression contre le roi Philippe, ils crurent lever cette difficulté en déterminant Édouard à prendre du moins le titre de roi de France; nous verrons dans quels désordres, dans quelles calamités cette usurpation entraîna le royaume, qu'elle mit, dans le siècle suivant, à deux doigts de sa ruine. Jacques d'Artevelle.

Édouard s'était avancé dans la Picardie; dès les premiers combats, la fortune se déclara contre Philippe, et l'on vit, à la bataille de Crécy (26 août 1346), la noblesse française payer de sa vie ou de sa liberté la vaillante ardeur et la généreuse impatience qu'elle avait mises à se jeter sur l'ennemi. Bataille de Crécy. 1346

Il ne fut pas donné au roi de réparer cet échec; la mort le surprit à Nogent-le-Rotrou, le 22 août 1350.

IV.

Jean, son fils, avait trente ans quand il devint roi; il fut couronné et sacré, Jean, roi 1350

[1] Il créa, ou du moins augmenta la gabelle sur le sel, et c'est à cette occasion qu'Édouard III l'appelait, dit-on, *l'auteur de la loi Salique*. — [2] Fondateur de l'ordre de la Jarretière.

le 26 septembre, à Reims; dès le mois de février suivant, il vint au palais de Compiègne et y confirma une ordonnance de son père, relative à la juridiction des gouverneurs de places sur les frontières.

Bataille de Poitiers. 19 sept. 1356.

La dernière trêve entre la France et l'Angleterre ayant été rompue en 1356, le prince de Galles, qui déjà avait assuré le gain de la bataille de Crécy, s'approche de Poitiers, après avoir ravagé le Limousin, l'Auvergne et le Poitou; Jean refuse les propositions de ce prince, qui offrait de rendre tout ce qu'il avait conquis récemment en France, et demandait une trêve de sept ans. Par une résolution qui fait plus d'honneur à son courage qu'à sa prudence, il attaque, avec huit mille hommes, au village de Maupertuis, près de Poitiers, l'armée anglaise, qui en comptait dix fois plus. Il reçoit, dans cette sanglante bataille, deux blessures au visage, et est fait prisonnier[1] avec une grande partie de sa noblesse. Emmené d'abord à Bordeaux par le prince de Galles, il fut conduit quelque temps après à Londres; la reine se retira à Compiègne.

Le roi Jean est fait prisonnier.

Le dauphin Charles, régent.

Charles, duc de Normandie (le premier prince français qui ait reçu le titre de dauphin, par suite des traités conclus entre Humbert II et Philippe de Valois, en 1349), devint chef de l'État sous le titre de régent, pendant la captivité de son père[2].

1358.

Le 4 mai 1358, il vint au palais de Compiègne présider l'assemblée des trois états de Picardie, qu'il avait convoqués pour chercher avec eux les moyens de remédier aux troubles qui menaçaient de ruiner le royaume; le clergé, la noblesse et les communes consentirent à contribuer pour relever les finances et augmenter l'armée. Il donna, ce même jour, des lettres en faveur de l'Université de Paris. Le 7 mai, il rendit une ordonnance sur les monnaies.

Peu de temps après la défaite du roi Jean à Poitiers, une révolte éclata à Paris. Le prévôt des marchands, Étienne Marcel, qui la dirigeait, recherchant l'appui et le concours des provinces, demanda à plusieurs villes de s'unir aux Parisiens dans leur rébellion, et les engagea à prendre, en signe de cette union, le chaperon rouge et pers. Beauvais, Laon, Senlis et Amiens le prirent; mais Compiègne refusa de s'associer à la population insurgée. Déjà Marcel s'était emparé du Louvre; le

[1] Le 19 septembre 1356. — [2] Par une ordonnance du 8 février 1356, il rendit le parlement fixe.

régent, aussitôt après, réunit au palais de Compiègne les états de Vermandois; il fit une tentative infructueuse sur Amiens, puis revint à Compiègne et y appela les états généraux de la langue d'oil. Quoique toute dévouée à Charles et au parti monarchique, cette assemblée formula plusieurs griefs et fit des réclamations contre divers abus; elle proposa ensuite de marcher immédiatement sur Paris.

Pendant ces délibérations, le peuple des campagnes et les artisans des villes, pressurés et spoliés par la noblesse, se soulèvent tout à coup aux environs de Beauvais[1]. Le même sentiment de vengeance et de désespoir rassemble des foules innombrables pour lesquelles tout devient arme et instrument de destruction. Après avoir pillé et brûlé les châteaux, massacré les nobles, leurs femmes et leurs enfants[2], cette étrange et redoutable armée se présente devant Compiègne, dont elle espérait s'emparer facilement; mais les habitants, soutenus de quelques hommes d'armes qui étaient restés dans la place, opposent aux *Jacques* (ainsi se nommaient les insurgés) une vigoureuse résistance. Repoussés de cette ville, ils se dirigent sur Senlis, qui leur ouvre ses portes.

Le 9 juin suivant, le combat de Meaux commença à abattre la jacquerie, dont la 1358.
défaite fut consommée par Enguerrand de Coucy, qui, à la tête de la noblesse du pays, détruisit des bandes nombreuses dans les villes et les campagnes voisines de l'Oise et de l'Aisne; mais ces victoires furent accompagnées de représailles terribles contre les serfs et les paysans.

N'ayant plus à lutter contre la jacquerie, la noblesse en armes vint se rallier autour du régent et se dirigea avec lui vers Paris, où commandait Charles de Navarre (Charles le Mauvais), sous l'autorité de Marcel.

Plusieurs combats avaient été livrés déjà autour de Paris et dans la ville même, lorsque Maillard, qui d'abord avait aidé Marcel dans sa lutte contre la monarchie féodale, puis s'était détaché de lui, voyant qu'il était question de livrer Paris à Charles de Navarre et de l'élire roi de France, tua le prévôt des marchands et plusieurs de ses adhérents, et fit ouvrir les portes de la ville au régent, qui fut

[1] Voir, à ce sujet, l'ouvrage si ingénieux et si dramatique de M. Prosper Mérimée, intitulé *La Jacquerie*.

[2] On lit dans le cartulaire de l'abbaye de Beauvais : «A festo Sancti Sacramenti, occasione acerbæ seditionis «et dolorosæ inter populares et nobiles et statim inter nobiles et populares, dominus abbas recessit a monasterio et «ivit Belvacum.»

accueilli avec enthousiasme par le peuple, qu'on avait préparé, depuis quelque temps, à ce changement[1].

Charles de Navarre s'unit alors au roi d'Angleterre pour l'aider dans la conquête du royaume, et, rassemblant des bandes (ou compagnies) composées d'hommes de toute nation, il envahit le pays entre Paris et Amiens, et se cantonna à Creil, d'où, avec quinze cents hommes déterminés, il contint les habitants des rives de l'Oise et de l'Aisne.

Le grand Ferret.

Pendant que Charles avait son quartier général à Creil, un paysan, qui, par sa force prodigieuse et son indomptable courage, a laissé en Picardie une mémoire honorée, tint tête, pendant plusieurs jours, lui seul, dans le village de Saint-Corneille, près de Compiègne, à une partie de ces compagnies, que l'on appelait communément *les Anglois*[2].

1359.

La nouvelle d'un traité très-onéreux conclu entre Édouard d'Angleterre et le roi Jean, son prisonnier, vint surprendre et affliger la nation. Quand le régent vit que son père, pour racheter sa liberté, abandonnait à peu près la moitié de la France occidentale, et payait quatre millions d'écus d'or (ou francs), il réunit sur-le-champ les états généraux, qui répondirent qu'ils préféraient « endurer et porter encore le grand méchef et misère où ils étoient, plutôt que de laisser ainsi amoindrir et défrauder le noble royaume de France... que mieux valoit que le roi Jean demeurât encore en Angleterre. »

Le régent obtint ainsi, de cette assemblée, la réponse qu'il ne voulait pas, comme chef de l'État, et ne pouvait pas, comme fils, adresser lui-même aux Anglais : il avait atteint son but, et cette fois la France ne fut pas démembrée.

Traité de Brétigny. 1360.

Édouard, irrité, envahit de nouveau le royaume, et, l'année suivante, fut signé à Brétigny, le 8 mai, un traité par lequel Édouard, renonçant à ses prétentions au trône de France, recevait en toute souveraineté plusieurs provinces[3]; on lui en cédait quelques autres, et l'on devait lui payer trois millions d'écus d'or en six termes égaux : telle était la rançon du roi captif.

[1] Voy. Bibliothèque impériale, département des manuscrits, supplément français, n° 107, fol. 131, une chronique anonyme inédite, trouvée par M. Siméon Luce, archiviste.

[2] Voir aux pièces justificatives.

[3] La Guyenne, l'Agenais, le Périgord, le Rouergue; plus la cession du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, du Quercy et de l'Armagnac; la Rochelle, Montreuil-sur-Mer, Calais.

Le 8 juillet suivant, le prince de Galles débarquait à Calais, ramenant le roi Jean, qui se rendit au palais de Compiègne et y signa, le 5 décembre 1360, un édit réglant, entre autres choses, la valeur des monnaies; il y était aussi en mai 1361, puis en 1362, lors du mariage du comte de Dreux.

Enfin, en novembre 1362, il y donna des lettres en faveur des Célestins de Saint-Pierre-en-Chastres, dans la forêt de Compiègne.

Les premières années de son retour furent signalées par deux fléaux à la fois; de nouvelles compagnies, qu'on appela *les tard-venus*, se mirent à ravager le pays, Les tard-venus. et la peste noire y fit de nombreuses victimes.

En quittant l'Angleterre, Jean y avait laissé comme otages plusieurs princes de sa famille, entre autres le duc d'Anjou, qui, en janvier 1364, faussant la foi jurée, rentra en France; le roi, poussé par un vif sentiment d'honneur (des historiens disent par un sentiment plus tendre pour une Anglaise d'une grande beauté), se rendit à Londres, où il mourut, le 8 avril 1364. Le dauphin, duc de Normandie, commença alors à régner sous le nom de *Charles V*.



Château-Gaillard.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

TROISIÈME CHÂTEAU ROYAL À COMPIÈGNE.

I.

En poursuivant notre tâche à travers l'obscurité des premiers âges de la monarchie, les incertitudes, les contradictions mêmes des récits de ces temps éloignés, et les événements si divers des règnes des premiers Capétiens, nous sommes parvenus à l'époque où fut fondé, à Compiègne, à l'extrémité orientale de la ville, le troisième château royal, sur l'emplacement duquel a été construit, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, celui que nous voyons aujourd'hui. Troisième château. 1374.

Vers 1364, le premier de ces palais, d'abord modeste demeure des Mérovingiens, puis restauré, agrandi par Charlemagne, a conservé la destination que lui donna Charles le Chauve : c'est toujours l'abbaye de Saint-Corneille, plus riche et plus puissante que jamais.

Le second, bâti par ce même empereur, sur la rive gauche de l'Oise, près du faubourg Saint-Germain, est encore occupé par le monastère des frères prêcheurs, que saint Louis y avait placés.

Ce qu'on nommait *l'Hôtel* ou *le Logis du Roi* n'est plus occupé par les successeurs de saint Louis.

Le rendez-vous de chasse établi par Philippe le Bel à Royal-Lieu (auparavant la Neuville, fondée par la reine Adélaïde) est devenu insuffisant comme habitation royale.

Tel est l'état des choses en ce qui concerne la demeure des souverains à Compiègne, lorsque Charles V monte sur le trône.

II.

Charles V. 1364.

Avant de porter la couronne, Charles avait fait, pendant ses quatre années de régence, dans les temps les plus orageux de la monarchie, un assez rude apprentissage du métier de roi. Il avait montré déjà une rare prudence, un sang-froid que rien ne pouvait déconcerter, un esprit plein de sagacité et de ressources; les peuples espéraient en lui. Quand il fut sacré à Reims, le 9 mai 1364, il fit couronner, en même temps que lui, sa femme, Jeanne, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon.

Plein de reconnaissance envers les Compiégnois du bon accueil qu'ils avaient fait à son père, à son retour d'Angleterre, et de la fidélité qu'ils lui avaient montrée à lui-même dans les circonstances les plus difficiles, Charles V, aussitôt après son sacre, fit à Compiègne une entrée vraiment royale.

Rançon du roi Jean.

Le 28 juin, il était encore au palais, où il signait des lettres relatives à la rançon du roi Jean; en 1365, il en donnait d'autres en faveur du comte de Blois; enfin, en 1366, il y assemblait les états généraux.

1365.

Les Navarrois[1], malgré la guerre active qui leur était faite, continuaient alors de ravager tous les pays où ils pouvaient encore pénétrer. Dépourvu d'hommes et d'argent, Charles V hésitait sur le parti à prendre à leur égard, lorsqu'il reçut, au palais de Compiègne, la visite d'un capitaine déjà célèbre, qui s'était distingué surtout en Bretagne et au siége de Melun[2], Bertrand du Guesclin. Il offrit au roi d'attacher à son parti les compagnies, en se mettant à leur tête.

Bertrand du Guesclin à Compiègne.

Charles, qui avait compris tout le secours qu'il pouvait attendre d'un tel homme, accepta cette proposition, et du Guesclin entama sur-le-champ des négociations avec quelques chefs de troupes; en leur promettant de l'argent et leur donnant

[1] Les troupes indisciplinées de Charles le Mauvais.

[2] Vainqueur au combat de Cocherel, près d'Évreux, le 16 mai 1364, il avait été fait plus tard prisonnier à la bataille d'Auray, en Bretagne (1365); mais sa captivité fut de courte durée.

l'assurance d'une guerre immédiate et fructueuse hors de France, il les décida à se ranger sous son commandement, et bientôt il les emmena en Espagne où, après avoir renversé du trône Pierre le Cruel, il y mit, à sa place, Henri de Transtamare.

Du Guesclin revint en France, l'année suivante, ramenant au roi quinze cents hommes aguerris et dévoués.

Le 3 avril 1367, il était fait de nouveau prisonnier à la bataille de Navarette; à sa rentrée d'Espagne (1370), il soumit tout l'Agenais, qui se donna à Charles V.

Le 3 décembre 1368, il était né au roi un fils, qui fut l'infortuné Charles VI.

Les arbalétriers de Compiègne ayant combattu, pendant douze ans, avec courage et dévouement pour Charles V, ce roi les attacha à son service personnel, et leur accorda, en septembre 1368, de grands priviléges.

En 1627, à l'attaque de l'île de Ré, les Anglais avaient encore des archers dans leurs rangs; c'est du reste la dernière fois qu'ils figurent dans une armée régulière[1].

Le prince de Galles (le Prince Noir) venait de quitter la France en 1371: l'état de sa santé ne lui permettait plus de songer de nouveau à la guerre; mais il laissait en France Robert Knolles, d'abord simple soldat, puis chef de bandes, qui s'avança jusque sous Paris, brûla Villejuif, Bicêtre et Gentilly, et enfin se retira, ne pouvant plus tenir la campagne.

La guerre cependant allait recommencer avec Édouard III; Charles fit de grands efforts, tout en maintenant ses droits, pour éviter cette nouvelle lutte; mais ce fut en vain. Du Guesclin commanda l'armée française avec le titre de connétable, et reprit la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, le Périgord et le Rouergue; ainsi se trouvèrent anéanties les funestes concessions du traité de Brétigny.

Une trêve avait été conclue en 1374 : deux ans plus tard, la mort d'Édouard, prince de Galles (8 juin 1376[2]), et celle d'Édouard III, son père (21 juin 1377), rendirent à la France le repos et la sécurité, dont elle avait été si longtemps privée.

[1] On a cru longtemps que l'arbalète n'avait été connue en France qu'après les croisades; mais on lit dans Richer, qui écrivait vers la fin du xe siècle, ces mots à propos du siége de Senlis : «Belgæ vero quia ab urbanis nimium arcobalistis impetebantur, resistere quiescunt.» (Richer, t. I, p. 264.)

[2] Le président Hénault indique le 17 juillet 1376 comme date de la mort du prince de Galles.

Administration intérieure.

Charles V consacra alors tous ses soins, toute l'activité et la persistance de son esprit à l'administration intérieure de ses États. Par une ordonnance du mois d'août 1374[1], il avait fixé à quatorze ans l'époque de la majorité des rois.

Fondation de la bibliothèque du Louvre.

A cette même époque il s'appliqua surtout au développement des lettres et des arts; il réunit, dans une des salles du Louvre, neuf cents volumes (nombre considérable pour ce temps), et fonda ainsi la bibliothèque de la couronne, qui en compte aujourd'hui cent mille.

L'architecture avait eu jusque-là pour objet la construction des édifices consacrés à la religion ou à la défense du pays; elle n'avait pas eu encore de caractère purement civil; Charles V, malgré les énormes dépenses occasionnées par les guerres, encouragea particulièrement cet art, en faisant construire le Pont-Neuf (aujourd'hui Saint-Michel) et restaurer le Louvre, l'hôtel Saint-Paul, les châteaux de Beauté et de Plaisance (au bois de Vincennes), ceux de Melun et de Creil.

Fondation du château. 1374.

Compiègne ne fut pas oublié par ce roi, qui en aimait tant le séjour; il acheta, en 1374, des religieux de Saint-Corneille, plusieurs maisons, à l'extrémité de l'enclos de Charlemagne, sur la lisière de la forêt; il les fit démolir et jeta les fondations d'un château royal[2] au lieu même où est le palais actuel.

Un auteur digne de foi dit, en parlant de cette fondation : « Charles V fit bâtir à Compiègne une belle maison, pour le séjour des rois de France[3]. »

Charles V avait fait mettre sur les vitraux de la chapelle son chiffre, orné de fleurs de lis sans nombre; les armes de ses deux fils étaient peintes sur les croisées de l'antichambre.

Bertaut affirme qu'à la fin du XVIIe siècle on pouvait voir encore et le chiffre et les armoiries.

Il ne reste plus aujourd'hui, de ce château, que ce qui en faisait les fortifica-

[1] Cette année 1374 mourut le fou en titre du roi Charles V; on lit son épitaphe dans l'église de Saint-Maurice de Senlis; elle est ainsi conçue : « Ci gist Thévenin de Saint-Légier, fou du roi nostre sire, qui trespassa, le 11 juillet de l'an de grace 1374; priez Dieu pour l'ame de li. »

[2] On trouve ces faits consignés dans un registre de l'abbaye de Saint-Corneille (registre de comptes).

[3] « Pulchram domum pro regibus Franciæ in Compendio ædificavit Carolus Quintus. » (*Epitome gestorum LVIII regum a Pharamundo.*) — Voy. Bibl. imp. mss. Stephanus de Conti.

tions, savoir : les tours, les fossés et les épaisses murailles qui longent la grande terrasse, en face de la plaine.

Lorsque en 1378 l'empereur Charles IV vint, avec son fils Winceslas, roi des Romains, et son frère, le duc de Brabant[1], faire visite à son neveu Charles V, il s'arrêta au nouveau château de Compiègne, où ces princes furent reçus par le duc de Bourbon, le premier jour de janvier, avec les plus grands honneurs.

Le 13 juillet 1380, Charles V perdit le soutien le plus énergique et le plus fidèle de sa couronne; Bertrand du Guesclin, surpris par la maladie pendant qu'il assiégeait Châteauneuf-de-Randon, place forte dans le Gévaudan, voulut, malgré ses souffrances, diriger les opérations du siége; la place se soumit, et, quand on se présenta pour en remettre les clefs au général français, il venait de rendre le dernier soupir[2]. Mort de du Guesclin

Deux mois après (16 septembre 1380), le roi mourait, à l'âge de quarante-trois ans, au château de Beauté. Mort de Charles V

Ce prince montra ce que peuvent, dans le gouvernement des États, la prudence, la modération, la fermeté du caractère et la sûreté du jugement; toujours maître de lui, de sa pensée, de sa volonté et de ses actes, il eut à soutenir son pouvoir, souvent attaqué, et à défendre l'intégrité de son royaume contre les factions de l'intérieur et les ennemis du dehors. La faiblesse de sa constitution physique ne lui permettant pas de commander lui-même ses armées, il sut confier cette importante fonction aux plus habiles, et, sans avoir tiré son épée du fourreau, il parvint à reconquérir tout ce que le roi Jean avait perdu ou abandonné, et à rendre à la France les limites que lui avait données Philippe-Auguste.

Le roi d'Angleterre appréciait, avec une grande justesse, Charles V, lorsqu'il disait de lui (comme le rapporte Froissart) : « Dieu nous aide et saint Georges! il n'y eut one roi en France qui moins s'armast, si (pourtant) n'y eut-il one roi qui me donnast tant à faire[3]. »

Plusieurs historiens affirment que Charles V avait été empoisonné, dans sa

[1] Dom Grenier, mss.

[2] En faisant ses adieux aux officiers qui l'entouraient, il leur répétait : « En quelque pays que vous fassiez la guerre, souvenez-vous que les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple ne sont point vos ennemis. »

[3] Voy. pour tout ce qui regarde Charles V, son histoire par Christine de Pisan.

jeunesse, par Charles de Navarre, et attribuent à ce poison la faiblesse de constitution du roi et sa mort[1].

C'est sous le règne de Charles V que naquit à Compiègne, vers l'an 1350, Pierre d'Ailly, qui devint évêque de Cambrai, puis cardinal, et fut une des lumières de son siècle.

[1] Voy. Froissart, *Chron.* liv. II, chap. LXX. «Et receut venin; et fut si avant mené que les cheveux de la teste luy cheurent tous, et les ongles des mains et des piés, et devint aussi maigre qu'un baston, et n'y trouvoit on point de remède.»



Archer armé de son arc.

CHAPITRE II.

CHARLES VI.



I.

La disposition naturelle de Charles V à la prudence, à la circonspection, et la connaissance parfaite qu'il avait du caractère de ses frères, durent rendre les derniers moments de sa vie pleins d'inquiétude et d'angoisse. Il laissait, en effet, le trône à un enfant de douze ans, entouré de quatre oncles ambitieux, puissants, qui pouvaient chercher à faire de leurs apanages ou de leurs gouvernements des états presque indépendants, ou tout au moins profiter d'un pouvoir éphémère pour accroître leurs richesses aux dépens de la fortune publique. Charles VI 1380.

Le roi appela près de son lit de mort ses deux frères, les ducs de Berri et de Bourgogne, et le duc de Bourbon, son beau-frère; il laissa à l'écart son frère aîné, le duc d'Anjou, dont la violence et l'excessive avidité s'étaient suffisamment révélées par ses exactions et sa tyrannie dans le gouvernement du Languedoc.

Par son testament, Charles V désigna le duc de Bourgogne comme régent; il chargea les ducs de Berri et de Bourbon, conjointement avec la reine, de l'éducation et de la garde du jeune prince Charles VI, héritier de la couronne. Testament de Charles V.

Il ordonna l'abolition des impôts qui n'avaient pas été accordés par les états; il voulut devancer, pour son successeur, l'âge fixé par lui-même (1380) à quatorze ans pour la majorité des rois, et faire couronner et sacrer sur-le-champ son fils; il n'en put pas donner l'ordre formel.

Bientôt, accablées de lourds impôts malgré les dispositions formelles du testament du feu roi, et de plus livrées à la merci des soldats, les communes se révoltèrent; Compiègne chassa les percepteurs des aides et de la gabelle; son respect seul pour l'autorité royale arrêta des violences plus regrettables. Compiègne chasse les percepteurs des aides.

Le peuple envahit le Louvre.

Le peuple de Paris ne tarda pas à se soulever aussi, et, au moyen d'une manifestation armée qui envahit le Louvre, il obtint la suppression des droits qui le grevaient le plus.

II.

Tout était déjà trouble, confusion et hostilité dans l'intérieur du royaume; le peuple, réduit à la plus extrême misère, et les soldats, restés sans paye, s'agitaient contre les sires des fleurs de lis[1] : ceux-ci étaient entre eux dans le désaccord le plus complet.

Les Maillotins.

Malgré les rigueurs cruelles exercées contre eux, les Parisiens persistèrent dans leur rébellion, dite des *Maillotins*, et dans le refus de payement des impôts abolis par l'ordonnance de 1380. Les princes et le roi, n'osant pas revenir à Paris, restèrent à Vincennes. Privés de tout subside, ils se décidèrent à convoquer à Compiègne[2], en avril 1382, les états généraux (clergé, noblesse et bourgeoisie); mais, les députés du tiers état n'ayant reçu aucun mandat pour consentir des impôts, l'assemblée se sépara sans résultat utile pour le Gouvernement, et les Parisiens demeurèrent, comme auparavant, dans une attitude tout à fait hostile à la cour et particulièrement au duc d'Anjou; enfin la paix fut conclue, et le roi rentra dans Paris.

Poussé par le duc de Bourgogne, Charles VI résolut d'aller combattre les Flamands; il réunit à Compiègne son armée, qui de là se dirigea vers Arras.

Victoire de Roosebeke.

La victoire des troupes de Charles VI à Roosebeke contre les Flamands, les vengeances atroces exercées contre la ville de Courtray firent pressentir aux Parisiens le sort que leur réservait ce roi de quatorze ans, déjà si froidement cruel.

III.

Charles VI, encore enfant, était venu en 1381 à Compiègne, dans le nouveau

[1] On appelait ainsi les princes du sang. C'est sous le règne de Charles VI que furent définitivement réduites à trois les fleurs de lis sans nombre semées sur l'étendard royal.

[2] Jean IV, duc de Bretagne, dit *le Conquérant*, était venu à Compiègne, en 1381, visiter le roi de France. (Voir le poëme historique de Guillaume de Saint-André, dans D. Morice, preuves.)

palais, où il avait confirmé les lettres de saint Louis en faveur de l'hôpital Saint-Nicolas. Il y revint en septembre 1382; en octobre, il y signa les lettres patentes qui réunissaient Montpellier à la couronne.

La capitale de la Normandie s'étant alors insurgée contre le duc d'Anjou, le peuple alla tirer de sa boutique un marchand de drap, qu'il improvisa *roi de Rouen*.

A son retour de Flandre, Charles VI s'arrêta à Compiègne (janvier 1383). Après son entrée victorieuse dans Paris, il passa au château une partie de l'hiver, avec les princes et une cour nombreuse; il put se reposer là avec eux des massacres ordonnés par lui, et des spoliations odieuses dont les Parisiens abattus, mais non pas domptés, avaient été les victimes. Charles VI passe l'hiver à Compiègne. 1383.

Le duc de Bretagne, Jean de Montfort, ayant fait sa paix avec le roi, vint à Compiègne lui faire hommage de ses États, le 24 juin 1383[1].

Le roi était parvenu à sa vingt et unième année, et l'on proposa dans le conseil qu'il prît seul enfin le gouvernement du royaume; Charles VI, sans laisser s'établir aucune discussion sur ce point, exprima sa reconnaissance à ses oncles pour leur assistance, dont il déclara qu'il se passerait désormais.

Ce fut une véritable révolution; tous les partisans des princes furent révoqués, et le peuple espéra enfin des jours meilleurs.

Mais cette joie fut de courte durée; le goût extraordinaire et l'ardeur insensée pour les fêtes, le luxe, les amusements dispendieux, entraînèrent Charles VI dans des dépenses qui ruinèrent les finances comme eût pu le faire la continuation de la guerre.

En septembre 1390, Charles VI, étant au château de Compiègne, rendit une ordonnance relative aux monnaies; au mois de mai de l'année suivante, il y reçut Robert, duc de Bar, qui lui fit hommage de son duché. Le roi s'y trouvait encore en 1396, et, par une lettre datée du château, il félicita les Compiégnois de leur fidélité envers lui.

Charles VI venait d'être atteint d'une maladie grave qui avait troublé son intelligence et mis ses jours en danger, lorsque Pierre de Craon, seigneur angevin, fit Démence de Charles VI

[1] Voy. D. Lobineau, t. I, p. 446.

assassiner à Paris le connétable Olivier de Clisson. Le meurtrier s'était réfugié auprès du duc de Bretagne, à qui le roi ordonna de le lui livrer; sur le refus du duc, le roi rassembla une armée et marcha pour punir les deux complices. Toutefois le connétable, qui était guéri de ses blessures, put prendre part à la guerre entreprise par le roi, dont la santé était encore peu affermie, et qui disait et faisait parfois des choses propres à faire douter de sa raison.

Il resta quelque temps au Mans, et malgré les efforts des seigneurs, qui voulaient l'y retenir, il partit pour la Bretagne; il allait à cheval, du Mans à Angers, par une excessive chaleur, quand tout à coup, dans une forêt, un homme de grande taille, nu-tête et nu-pieds, couvert d'un sarrau blanc, s'élança à la bride du cheval de Charles VI, lui criant : « Arrête, et retourne à ton palais; tu es trahi. »

Néanmoins on se remit en marche; mais un des pages ayant laissé tomber sa lance, qui heurta l'armure de son camarade, le bruit du choc troubla violemment le roi, qui, tirant son épée, se précipita sur ses pages et tua plusieurs personnes de sa suite. Quand cet accès de fureur fut passé, on s'arrêta, et l'on ramena au Mans le roi, presque sans connaissance.

Des rumeurs de poison, de maléfices coururent dans le peuple; mais il fut bien reconnu que cet horrible état ne provenait que de l'abus de toutes les jouissances.

Le repos, les soins assidus et l'abstinence des excitations habituelles remirent peu à peu la santé du roi; mais un événement malheureux, qui l'impressionna très-vivement, occasionna une rechute, après laquelle il n'eut plus que quelques éclairs de raison pendant le reste de son règne.

Avec la santé, le goût des plaisirs et même de la débauche était revenu. Le roi, qui devait assister dans l'hôtel Saint-Paul aux fêtes du mariage d'une des femmes de la reine, fit, avec quelques seigneurs, la partie de se déguiser en sauvages, afin de pouvoir, à la faveur du masque, se livrer complétement, en actes et en paroles, aux caprices de son imagination; le duc d'Orléans, sans doute poussé par l'ivresse, mit, avec un flambeau, le feu aux habillements des sauvages, couverts d'étoupes collées avec de la poix : trois d'entre eux moururent brûlés. Cette scène horrible causa au roi une émotion qui le porta à croire que ce malheur était une punition de Dieu.

Danger du roi dans un bal.

IV.

Vers cette époque, la cour fit à Compiègne de longs et fréquents séjours; on vit arriver au château, en 1400, le duc de Bavière, frère de la reine Isabeau; en mai et juin 1401, les ducs d'Orléans, de Gueldre et de Bourgogne; enfin, le 25 juin 1406, la reine y vint avec sa cour et tous les princes; elle tint un conseil auquel assistèrent les légats du pape et plusieurs docteurs; là furent décidés le mariage de Jacqueline de Bavière avec le duc de Touraine (Jean de France, enfant de neuf ans), et celui d'Isabelle de France, veuve du roi d'Angleterre, avec Charles, comte d'Angoulême, qui fut depuis duc d'Orléans.

La reine Isabeau de Bavière

La reine Isabeau se livra, à cette occasion, à son goût pour les plaisirs et la prodigalité. Monstrelet nous apprend quels furent à Compiègne « les grands festes et esbattemens, tant en boires, mangiers, comme en danses, joustes et autres joyeusetés. » La comtesse de Hainaut surtout y déploya une magnificence extraordinaire[1]. Pendant ce temps, le pauvre insensé, livré à des domestiques, restait des mois entiers sans se laver, en proie à une frénésie continuelle; le duc d'Orléans, son frère, dissipait en débauches, ou en constructions à Coucy et à Pierrefonds, les deniers de l'État; on allait jusqu'à l'accuser de relations criminelles avec la reine Isabeau, sa belle-sœur.

Le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur, fils de Philippe, comprit que la conduite des princes, notamment celle de Louis d'Orléans, comparée à sa réserve, à sa modération, à ses bons procédés envers le peuple, lui donnait un moyen sûr de gagner à la fois un grand ascendant sur la direction des affaires, et une popularité réelle. La haine qui éclata entre ces deux princes amena un crime horrible, qui accrut encore le désordre dans l'État : Jean sans Peur fit assassiner le

[1] « Les dames et demoiselles, dit Juvenal des Ursins, menoient grands et eccessifs estats, et cornes merveilleuses, hautes et larges, et avoient de chascun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges, que, quand elles vouloient passer l'huis (la porte) d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé et se baissassent, ou elles n'eussent pu passer: la chose desplaisoit fort aux gens de bien. » Ainsi l'ampleur démesurée des robes que l'on porte de nos jours n'a pas même le mérite de la nouveauté; cette mode se trouve renouvelée du XV[e] siècle et de la cour d'Isabeau de Bavière, qui occupe dans notre histoire une si triste place.

duc d'Orléans. Sa veuve (Valentine de Milan) et ses fils demandèrent à grands cris vengeance de ce meurtre; mais le duc de Bourgogne était trop puissant pour que le pouvoir royal osât le punir; bientôt la France se trouva partagée entre les partisans des deux familles, Armagnacs et Bourguignons; la dernière populace de Paris se souleva sous la conduite d'un écorcheur, Caboche, qui donna son nom à cette révolte. En mai 1414, un diplôme de Charles VI, daté de Compiègne, supprima les assemblées municipales de cette ville et les remplaça par douze notables[1].

V.

Le duc de Bourgogne s'empare de Compiègne.

A son retour d'une tentative armée contre Paris, qui ne lui avait pas ouvert ses portes, le duc de Bourgogne s'empara de Compiègne (2 février 1414), que le roi reprit, le 14 mai suivant, à la tête d'une armée très-nombreuse, qu'il commanda lui-même. En 1417, le dauphin se trouvait à Compiègne; il y fut très-malade d'un abcès dans l'oreille, qui creva en dedans et l'étouffa. Le titre de dauphin passa au prince Charles, le dernier des fils du roi, âgé alors de quatorze ans, marié fort jeune à la fille du roi de Sicile (Naples), Marie d'Anjou.

Perrinet Leclerc ouvre aux Bourguignons une des portes de Paris.

En proie à toutes les souffrances, Paris n'avait d'espoir que dans le duc de Bourgogne; aussi se crut-il délivré quand un jeune homme, Perrinet Leclerc, fils d'un marchand de fer, eut ouvert la porte de Buci aux troupes du duc, pour se venger des outrages personnels qu'il avait reçus des Armagnacs; mais bientôt l'horrible faction populaire connue sous le nom de *Cabochiens* reprit sa funeste influence; l'on vit alors des scènes de terreur et de carnage dont celles de 1793 peuvent seules nous donner une idée.

Compiègne et Noyon, ne sachant plus où était en réalité l'autorité royale, avaient accueilli les troupes bourguignonnes; mais les Dauphinois[2] reprirent ces villes.

L'assassinat de Jean sans Peur, sur le pont de Montereau, par les amis du duc d'Orléans, pendant son entrevue avec le Dauphin, entraîna le fils de la victime dans une alliance coupable avec le roi d'Angleterre, qui, bientôt entré victorieux

[1] Voy. aux pièces justificatives. Bibl. imp. cabinet des chartes, c. c. 279 et c. c. 383.

[2] On appelait ainsi le parti du dauphin Charles, dirigé par le duc d'Orléans et les Armagnacs.

dans Paris, se fit reconnaître et proclamer, par le traité de Troyes (21 mai 1420), comme régent et héritier de France, du consentement de la reine Isabeau et des princes, et de celui même du malheureux Charles VI, à qui l'on faisait ainsi, dans sa démence, déshériter son propre fils. Traité de Troyes.

Les Anglais et les Bourguignons, après avoir brûlé la petite ville d'Ancre (aujourd'hui Albert), se dirigèrent sur Compiègne; les habitants ayant envoyé à l'hôtel de ville de Paris demander du secours, on leur donna quelques pièces d'artillerie. Le 18 juin 1422, le seigneur de Gamaches, gouverneur de Compiègne, rendait au duc de Bedford cette ville, qui ne fut reprise ensuite qu'en 1429, après avoir plusieurs fois changé de maître[1]. Compiègne rendu aux Bourguignons.

Cette même année, le 31 août, le nouveau souverain de France mourait au château de Vincennes : c'était Henri V, roi d'Angleterre..... Le 21 octobre suivant, Dieu rappelait à lui Charles VI, après quarante-deux ans d'un règne à peu près nominal, pendant lequel toutes les calamités étaient venues fondre sur le royaume. Il laissait un trône disputé par deux princes rivaux, le dauphin (Charles VII), âgé de vingt ans, et Henri VI d'Angleterre, encore au berceau, représenté par son oncle, le duc de Bedford. Mort de Henri V d'Angleterre et de Charles VI.

[1] Charles y fit son entrée royale, le 28 août 1429.



Costume de femme du temps d'Isabeau

CHAPITRE III.

CHARLES VII.



I.

Après la mort de Charles VI, les hommes animés d'un patriotisme sincère, et doués de cette intelligence qui sait reconnaître et servir les véritables intérêts de leur pays, ne pouvaient entrevoir, au milieu de cette horrible confusion, quelles mesures il fallait prendre, ni d'où viendrait la puissance qui rétablirait l'ordre et la liberté, en arrachant la France au joug honteux de l'étranger.

Cette puissance vint du ciel!... Une pauvre jeune fille, inspirée de Dieu, fut ce messie national, qui, comme le messie de l'humanité, eut ses luttes, ses victoires et son sacrifice. Jeanne d'Arc.

II.

Quoique la capitale et une grande partie de la France fussent au pouvoir des Anglais et des Bourguignons, leurs alliés, plusieurs provinces, dans le centre surtout, ne reconnaissaient pour véritable roi que Charles VII, alors réfugié à Bourges[1].

Les Anglais entreprirent le siége d'Orléans et le poussèrent avec vigueur; mais les habitants, animés d'un noble et opiniâtre courage, défendirent leur ville contre toutes les forces ennemies, et prolongèrent ainsi la lutte jusqu'au jour où sonna enfin pour eux l'heure de la délivrance. Siége d'Orléans.

Pendant ce temps, le roi était à Chinon entouré de quelques seigneurs qui l'aidaient à oublier, au milieu des plaisirs, les maux de la patrie et les dangers Jeanne d'Arc à Chinon. 1428.

[1] On l'appelait, par dérision, *le petit roi de Bourges*.

du trône, qui s'écroulait, lorsqu'on vit arriver une jeune fille de dix-neuf ans, venue de Domremy, en Lorraine, où ses parents cultivaient la terre. Jeanne d'Arc s'annonçait comme ayant reçu de Dieu la mission de faire lever le siége d'Orléans, de chasser l'Anglais et de mener Charles VII à Reims pour y être sacré.

Sa contenance à la fois grave et simple, la fermeté de son langage, la profonde et sincère conviction dont elle paraissait animée, ne purent arrêter les rires et les plaisanteries des courtisans. Sur ses vives instances, cependant, on l'introduisit dans une des pièces du château où le roi, vêtu comme les seigneurs de sa cour, s'était placé au milieu d'eux, pensant bien qu'il ne serait pas remarqué de la jeune fille, qui ne l'avait jamais vu; mais, après un premier regard porté sur l'assemblée, elle marcha droit vers Charles VII, s'agenouilla devant lui, et dit d'une voix assurée: « Glorieux seigneur dauphin, je suis venue et envoyée de la part de Dieu pour secourir vous et le royaume; » puis elle révéla au roi une particularité qui le concernait personnellement et que lui seul connaissait[1]. Dès lors il n'eut plus aucun doute sur la réalité des inspirations qui donnaient à Jeanne des connaissances surnaturelles; cette croyance fut surtout confirmée par l'appui que prêta à Jeanne la belle-mère du roi, Yolande d'Anjou, qui se déclara publiquement sa protectrice.

Guy et André de Laval, dans une lettre écrite à leur mère, disent : « Et fit ladite pucelle très-bonne chière à mon frère et à moi, armée de toutes pièces, sauf la teste, et tenant lance en main; et après que nous fusmes descendus à Selles, j'allai à son logis la voir; et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris; et semble chose toute divine de son fait et de la voir et de l'ouïr; et la voir monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la teste, une petite hache en sa main, sur un coursier noir, qui, à l'huis de son logis, se démenoit très fort, et ne souffroit qu'elle montast. »

Examen de Jeanne d'Arc à Poitiers.

Mais, avant de confier à une jeune fille des champs une mission dans l'armée et le sort d'une ville, le roi voulut savoir ce qu'en pensaient des docteurs renommés; il la fit conduire à Poitiers, où elle fut longuement interrogée, examinée. Cette nou-

[1] « Et his auditis, rex dixit adstantibus quod ipsa « Johanna aliqua secreta sibi dixerat quæ nullus sciebat « aut scire poterat nisi Deus; quare multum confidebat « de ea. » (*Procès de la Pucelle*, t. III, p. 103.)

velle épreuve ayant été favorable à Jeanne, la confiance vint enfin aux chefs du Gouvernement et des troupes : il fut décidé qu'on la mettrait à la tête des soldats qu'on envoyait pour secourir Orléans.

Jeanne d'Arc commandait réellement les troupes royales dès cette époque. Le chroniqueur le plus sincère, le plus complet, le mieux informé des faits relatifs à Jeanne d'Arc, Perceval de Gagny[1], qui, l'accompagnant partout, fut témoin oculaire de ce qu'il raconte, s'exprime ainsi en parlant du siége d'Orléans : «Le 4 mai 1429, après disner, la Pucelle appela les capitaines, et leur *ordonna* que eulx et leurs gens fussent armez et pretz à l'heure qu'elle ordonna.»

Là, après des prodiges de valeur et de présence d'esprit, elle fit lever le siége et poursuivit les Anglais, qu'elle battit encore à Jargeau, à Beaugency, à Patay; huit jours avaient suffi pour tant de victoires. Charles VII, par insouciance et pour ne pas déranger une vie molle et oisive qu'il trouvait heureuse, refusait de marcher sur Reims; Jeanne d'Arc triompha de toutes ses résistances, et, après avoir parcouru soixante lieues d'un pays occupé par les forces anglaises et bourguignonnes, elle entra dans Reims avec le roi et son cortége, le 16 juillet 1429. Le sacre eut lieu le lendemain dimanche, et Jeanne d'Arc y parut, debout, auprès de l'autel, son étendard à la main[2], dans tout l'éclat de sa gloire si pure et si miraculeuse.

Jeanne d'Arc délivre Orléans, 8 mai 1429.

Les Anglais vaincus, elle avait à cœur de désarmer un autre ennemi non moins puissant, Philippe, duc de Bourgogne; elle lui écrivit en vain une lettre très-pressante pour l'amener à faire sa paix avec le roi.

Des trois œuvres dont se composait sa mission, deux seulement étaient accomplies; elle avait délivré Orléans et fait sacrer le roi; mais l'Anglais occupait encore une partie de la France.

Le duc de Bourgogne tenait toujours contre Charles VII la plupart des villes et places de l'Artois, de la Champagne et de la Picardie, où Henri VI[3] était regardé comme roi.

[1] Il était écuyer et maître d'hôtel du duc d'Alençon, qui ne quitta pas Jeanne d'Arc pendant une grande partie de sa mission.

[2] «Interrogata cur idem vexillum fuit plus portatum in «ecclesiam Remensem, in consecratione regis, quam vexilla «aliorum capitaneorum, respondit quod ipsum vexillum «suum fuerat in pœna, bene rationis erat quod haberet «honorem.» (*Procès de la Pucelle*, t. I, p. 187.) Cet étendard était de satin blanc.

[3] Roi d'Angleterre.

La lutte n'était donc pas encore terminée pour Jeanne; aussi répugnons-nous à croire qu'après le sacre elle ait voulu, comme on l'a répété si souvent, quitter l'armée et retourner aux champs paternels pour y reprendre les travaux de son enfance, qu'elle avait abandonnés par l'ordre de ses voix[1].

Que les conseillers de Charles VII, voyant leur influence sur lui et leur pouvoir sur le peuple et l'armée considérablement diminués par les actes merveilleux de la Pucelle, aient cherché à l'éloigner et à lui retirer la confiance du roi et surtout l'ascendant sur les troupes, cela est d'autant plus croyable, que peuple et armée ne voyaient plus que la jeune inspirée[2], ne suivaient qu'elle, et n'avaient foi que dans ses ordres; c'était enfin une de ces fascinations universelles, irrésistibles, dont on ne retrouve un autre exemple que dans le commencement de notre siècle, autour de Napoléon.

III.

Mais on apprend que Philippe de Bourgogne est venu à Paris au secours du régent Bedford; la Pucelle crie : « Paris! Paris! » et avec elle toutes les troupes royales; Charles VII hésite. Après un séjour à Reims, et un autre encore plus long à Soissons, il marche enfin vers sa capitale, mais avec une lenteur qui désole Jeanne et l'armée; elle avait dit : « Je rendrai Paris au roi après son sacre. » Une tentative inutile avait été faite à Mont-Épilloi, près Senlis; puis le roi (17 août 1429) était revenu à Crépy, qui, auparavant, avait accueilli la Pucelle avec tant de joie et de confiance; là il reçut une députation des bourgeois de Compiègne, qui lui ouvrirent leur ville le lendemain; mais Jeanne, au comble de l'impatience et de la douleur de voir le roi et ses conseillers la retenir oisive loin du danger, partit avec le duc d'Alençon, à qui elle dit : « Par mon martin[3], je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu... » Une partie des troupes du roi la suivit.

La Pucelle blessée devant Paris.

Le roi quitta enfin Compiègne et s'arrêta à Saint-Denis pendant que, après avoir pris ses dispositions pour l'attaque de Paris, Jeanne attendait sa présence ou ses

[1] Jeanne écrivit aux habitants de Troyes le 5 août 1429 (après le sacre) : « Je vous promets et certiffy que je ne vous abandonnerai pas. »

[2] Le peuple et les bourgeois lui baisaient les pieds et les mains. « Capiebant pedes equi sui, et osculabantur « manus et pedes Puellæ. » (Déposition de Jehan Barbin; *Procès de la Pucelle*, t. III, p. 84.)

[3] Par mon bâton (c'était son jurement familier).

ordres. Le 8 septembre, le premier combat eut lieu à la Butte-des-Moulins, devant la porte Saint-Honoré. Là, debout sur le fossé, Jeanne organisait l'assaut et restait exposée à tous les coups; elle tomba, blessée à la cuisse par une flèche. Elle continuait toutefois à donner ses ordres, à animer les soldats; on l'emmena malgré elle. Le lendemain elle voulut retourner aux remparts; mais le roi le lui défendit, et laissa ainsi réussir le complot formé autour de lui pour mettre Jeanne sous le coup d'un échec qui pouvait diminuer le prestige qu'elle exerçait sur l'armée. Le 13 septembre, Charles VII et ses favoris, la Pucelle et les troupes quittèrent Saint-Denis; plusieurs mois se passèrent en marches inutiles, et, au milieu de ses angoisses et de son désespoir, Jeanne pensait toujours à Paris, dont les courtisans, bien plus que les ennemis, lui avaient enlevé la conquête.

IV.

Pendant ce temps, on amenait à Calais l'enfant roi d'Angleterre et de France.

Henri VI d'Angleterre est amené en France. 23 avril 1430.

Charles VII, sur la demande du duc de Bourgogne, s'apprêtait à livrer Compiègne; le capitaine de la ville, Guillaume de Flavy, soutenu par les habitants, refusa de rendre la place et se disposa à la défendre contre les Bourguignons.

Entrée de la Pucelle dans Compiègne. 23 mai 1430.

Jeanne enfin partit secrètement avec plusieurs soldats dévoués; elle vint à Lagny lutter encore contre l'ennemi; mais, apprenant qu'on allait assiéger Compiègne, elle y accourt et trouve le duc de Bourgogne maître des places des environs et assiégeant Choisy, qui se rendit à Jean de Luxembourg. Elle va à Crépy, où se trouvaient encore quatre cents hommes de ceux qui l'avaient suivie partout; elle part de là avec eux, et entre à Compiègne, à « heure très-secrète du matin[1], » le 23 mai 1430.

On lit dans ses interrogatoires : « Si vos voix vous avaient commandé votre sortie contre Marguy, en vous affirmant que vous seriez prise ce jour-là, y seriez-vous allée? » Elle répond que, si elle avait su que ce fût à ce moment qu'elle devait être prise, elle n'eût pas fait volontairement cette sortie; mais elle aurait obéi à ses voix, quel qu'en dût être le résultat. Elle ajoute qu'elle ignorait sa prise prochaine.

[1] Déclaration de Jeanne d'Arc à Rouen.

qu'elle ne reçut aucun conseil ni ordre de sortir, mais qu'on lui avait toujours dit qu'il fallait qu'elle fût prisonnière[1].

Suivant ses propres déclarations, elle n'eut donc aucun avis, aucun pressentiment d'une trahison prochaine, et il faut regarder comme des fables tout ce que la tradition rapporte de sa tristesse ce jour-là, et ces paroles qu'elle aurait dites le matin à des enfants : «Je vous signifie qu'on m'a vendue et trahie...»

L'ennemi occupait la rive droite de l'Oise, en face de la ville : les Anglais étaient à Venette; Baudon de Noyelles, à Margny; au nord, Jean de Luxembourg, à Clairoix; enfin la réserve, sous les ordres du duc de Bourgogne, à Coudun, à deux lieues de Compiègne.

Sortie de Jeanne d'Arc de Compiègne. 23 mai 1430.

Toutes ses dispositions prises avec le gouverneur, Guillaume de Flavy, la Pucelle s'avance, à cinq heures du soir, sur le pont près de l'Hôtel-Dieu, défendu, sur la rive droite, par une tête de pont fortifiée, avec boulevard et fossés.

La pensée de Jeanne, dont l'ennemi ignorait la présence dans la ville, était de se jeter à l'improviste sur le camp de Margny; de culbuter les bandes rassemblées[2] autour de Baudon de Noyelles; puis, dans le premier moment d'effroi et de désordre, de marcher, droit à Clairoix, contre Jean de Luxembourg. Flavy, avec ses archers et ses coulevriniers, devait tenir en respect les Anglais établis à Venette, sous le commandement de Montgommery.

La Pucelle attaque le camp de Margny.

La Pucelle, suivie de cinq cents hommes, cavaliers et fantassins, s'élance sur Margny; l'ennemi se débande et prend la fuite par la route de Clairoix. Elle le poursuit; mais Jean de Luxembourg avait fait avertir ses troupes, et bientôt les Bourguignons accourent tellement supérieurs en nombre, que Jeanne ordonne la retraite, après avoir plusieurs fois repoussé cette multitude jusqu'à moitié chemin de Clairoix.

Ce mouvement s'opérait en bon ordre quand les soldats de la Pucelle aperçoivent les Anglais, qui, de Venette, se dirigent vers eux; craignant de ne plus pouvoir rentrer dans la place, et oubliant que Flavy était là pour les protéger, ils

[1] *Procès de la Pucelle*, t. I, p. 115 et 116.

[2] Dans ces bandes se trouvaient des Picards; il y avait même des Portugais (*des Portugallois*, comme les appelle Monstrelet).

se précipitent en fuyant, les uns vers la barrière du pont, les autres vers les bateaux qui devaient les transporter sur la rive gauche de l'Oise.

La Pucelle, entourée seulement de quelques chefs résolus [1], soutenait à l'extrême arrière-garde tout l'effort de l'ennemi, qui la pressait et la débordait de toutes parts.

A la vue des Bourguignons, qui allaient entrer sur le pont et s'emparer à la fois de la Pucelle et de Compiègne, Flavy fait fermer la barrière et lever la herse... A quelques pas de là, pendant que Jeanne est serrée, accablée par les assaillants, qui lui crient en vain de se rendre, un archer picard, dans la mêlée, la saisit par sa *huque* (casaque) de drap d'or; malgré sa vigoureuse défense, il la jette à bas de son cheval, et la remet entre les mains de son maître, le bâtard de Wandonne, de l'armée bourguignonne. Prise de la Pucelle.

Toute résistance était devenue impossible. Jeanne fut conduite à Marguy, au milieu des cris et des transports de joie [2] des ennemis, et livrée à Jean de Luxembourg, qui l'emmena à son château de Beaurevoir, et la vendit plus tard aux Anglais moyennant 10,000 francs, plus une pension viagère de 500 francs pour l'archer picard qui l'avait prise.

La femme de Jean de Luxembourg [3] fit les plus énergiques et les plus persévérants efforts pour empêcher son mari de souiller son nom par ce qu'elle appelait *une horrible lâcheté*. Elle ne put pas y réussir.

Jean de Luxembourg, très-vivement pressé par le roi d'Angleterre et par l'évêque de Beauvais (Pierre Cauchon), ignorant d'ailleurs qu'on ne demandait Jeanne que pour la faire mourir, céda à tant d'instances.

V.

La blessure et la retraite devant Paris, l'échec et la captivité devant Compiègne n'avaient pu détruire pour le peuple et pour l'armée le prestige attaché à Jeanne

[1] Lahire, Pothon de Saintrailles, le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac, etc. Un des frères de Jeanne, Pierre d'Arc (du Lys), était aussi auprès d'elle et ne l'avait pas quittée un seul jour jusque-là.

[2] Thomas Basin, qui écrivait vers 1472, dit : «De qua «Anglici, qui toties ejus nominis solius terrore cæsi fugati«que fuerant, valde lætificati et exhilarati fuerunt. (Voy. Th. Basin, édit. Quicherat.)

[3] Jeanne de Béthune, fille du vicomte de Meaux, veuve de Robert, comte de Marle, tué à Azincourt. (*Mém. de Pierre de Fénin*, p. 128.)

d'Arc; les masses, on le sait, s'impressionnent très-fortement des grandes choses dans lesquelles le génie, le cœur et le dévouement se mettent en pleine lumière.

La plupart des historiens ont prétendu que la Pucelle avait été trahie et livrée par Guillaume de Flavy. Cette opinion est formellement contredite par les faits d'abord, puis par les déclarations de Jeanne à Rouen, et par diverses dépositions de témoins que nous avons citées plus haut.

Les Bourguignons lèvent le siége de Compiègne.

Pendant que la vierge prisonnière s'acheminait vers Rouen, Flavy tenait énergiquement Compiègne pour Charles VII; aidé des habitants et même des femmes, il repoussait les Anglais et les Bourguignons, qui levaient le siége et se retiraient précipitamment.

Puisque nous signalons une erreur grave transmise par la tradition, réfutons-en aussi quelques autres qu'elle a consacrées jusqu'à notre époque. Le jour de la prise de Jeanne d'Arc est bien historiquement et incontestablement fixé : c'est le 23 mai[1] et non le 24[2] ou le 25[3], comme l'ont affirmé plusieurs historiens.

Elle ne fut pas prise sur la rive gauche, auprès de la porte, mais bien sur la rive droite, entre le fossé et le boulevard[4] : c'est elle-même qui le dit dans ses interrogatoires; enfin avons-nous besoin d'ajouter qu'elle ne fut pas enfermée dans la tour qu'on persiste, de nos jours encore, à appeler *Tour de Jeanne d'Arc?* Quatre vers dus à un Compiégnois[5] facétieux et spirituel ont sans doute maintenu cette croyance. A l'époque où fut démolie la porte du pont vis-à-vis l'Hôtel-Dieu (1809), il s'amusa à écrire sur un dessin de cette porte les vers suivants, auxquels il avait cherché à donner la facture et le style de la poésie du xve siècle :

Mystification historique.

Cy fust Jehanne d'Arc près de cettuy passage
Par le nombre accablée et vendue à l'Anglois,
Qui brusla (le félon) elle tant brave et sage :
Tous ceux là d'Albion nont faist le bien jamais.

L'auteur du quatrain n'avait pas pensé qu'en faisant rimer angl*ois* et jam*ais*,

[1] Voy. une lettre du duc de Bourgogne (autographe) déposée aux archives de Saint-Quentin. (Pièces justificatives.)
[2] MM. Vatout, Lambert de Ballyhier, Léon Ewig.
[3] Monstrelet.
[4] «Intra bolavardum et fossatum ipsius.» (Interrogatoire de la Pucelle.)
[5] M. Leradde.

il révélait une muse du XIXe siècle; Boileau ni Chapelain (le *dur auteur* du poëme de la Pucelle) ne présentent, en effet, aucune rime de ce genre au XVIIe siècle.

VI.

Revenons à la prisonnière. Remise au duc de Bourgogne, elle fut conduite et enfermée dans la tour du château de Beaurevoir[1], dont Jean de Luxembourg était seigneur.

C'est pendant cette captivité qu'elle fut vendue aux Anglais. On lit dans le manuscrit du *British Museum* : «Elle (la Pucelle) fut prinxe d'iceux Bourguignons; et aprez qu'ils l'eurent longtemps gardée, la vendirent as Englez, qui lachatèrent bien chièrement, et, après ce, la menèrent en la ville de Rouen, où elle fut emprisonnée l'espace de longtemps.»

La sommation adressée par l'évêque de Beauvais au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, pour qu'ils livrent Jeanne d'Arc, est datée du camp de Compiègne, le 24 juillet 1430, et signée Triquelot, notaire public apostolique.

Jeanne d'Arc saute du haut de la tour du château de Beaurevoir pour aller secourir les Compiégnois.

Depuis quelques jours elle habitait le château de Beaurevoir, où elle était l'objet des soins les plus touchants de la part des dames qui l'habitaient[2]; elle rêva ou crut entendre dire plusieurs fois[3] que Compiègne, livré à l'*Anglois*, allait être détruit et ses habitants massacrés. Sa tendre affection pour cette ville si *bonne françoise* (disait-elle souvent) s'exalta à ce point que, pour aller au secours de ses bons amis, elle sauta par une croisée, et d'une élévation considérable; on la trouva, évanouie et blessée, au pied de la tour. Quand elle fut guérie, elle apprit qu'elle était aux mains des Anglais; que l'inquisition et l'université de Paris allaient lui faire son procès comme hérétique et sorcière. Sa douleur fut inexprimable; elle reprit courage cependant quand elle eut reçu de ses voix l'assurance qu'avant la Saint-Martin Compiègne serait délivré. L'événement justifia cette prédiction : le siége fut levé le 25 octobre 1430.

[1] Près des sources de l'Escaut, non loin de Saint-Quentin. La Pucelle y resta quatre mois. C'est dans ce même château que Jean de Luxembourg retint longtemps captif Regnaut de Longueval, qui fut enfin mis en liberté à la prière de la femme de Jean de Luxembourg.

[2] La femme et la sœur de Jean de Luxembourg.

[3] Par ses voix.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

Cette odieuse affaire était menée par l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, l'âme damnée du parti du roi d'Angleterre, et qui avait été chassé de son diocèse par les habitants, après qu'en 1429 ils se furent ralliés à la cause de Charles VII. Il régla et organisa toute la procédure; il hâta et dirigea lui-même l'exécution de la sentence, à jamais maudite, qui fit monter sur le bûcher la vierge[1] appelée à être le véritable sauveur de la France... La dernière parole de Jeanne fut : « Jésus! Jésus! »

Avant même que la sentence ecclésiastique eût été signifiée à Jeanne d'Arc, le bûcher était prêt, le bourreau était à son poste. Il a été constaté qu'aucun jugement des juges laïques auxquels elle avait été renvoyée ne fut ni rendu, ni prononcé, en sorte que toute la responsabilité de cette monstrueuse exécution retomba sur Pierre Cauchon et ses complices.

S'appuyant sur des preuves irrécusables, l'histoire affirme que la Pucelle fut prise et vendue par la faction des Bourguignons; achetée, jugée et brûlée par les Anglais. Voilà la part qu'elle fait à chacun des auteurs principaux de ce drame horrible!

Sa mémoire, réhabilitée par les soins du roi Charles VII, devint, trois cents ans plus tard, l'objet des outrages que, dans un accès de gaieté libertine, lui prodigua un grand génie égaré; mais, de nos jours, une jeune princesse, en qui le cœur et le talent s'élevaient au niveau de la naissance, nous a rendu l'âme et les traits de Jeanne d'Arc; nos plus illustres historiens se sont plu à retracer sa vie, sa mission et son martyre.

Grâce à la munificence de l'Empereur Napoléon III, Compiègne sera bientôt doté de la statue en marbre de la jeune inspirée qui donna à cette ville tant et de si éclatants témoignages de son affection et de son dévouement.

Il n'est resté ni souvenir, ni trace de démarches faites par Charles VII et son gouvernement pour racheter ou délivrer la Pucelle; suivant la coutume du temps, le roi eût pu tenter de la retirer des mains des Anglais, en leur payant le prix qu'elle leur avait coûté (10,000 francs).

[1] Jacques Monnet, professeur en théologie, dépose ainsi: « Audivit dici quod ipsa, durante processu, fuit visitata an esset virgo vel non, et fuit inventa virgo. » (*Procès de la Pucelle*, t. III, p. 63.)

VII.

Les fatigues, les privations, les luttes du siége de Compiègne furent suivies des horreurs de la famine; mais le maréchal de Boussac, le comte de Vendôme, Pothon de Saintrailles parurent enfin, amenant quatre mille hommes de bonnes troupes, des vivres en abondance, des armes et tous les autres objets nécessaires à l'attaque et à la défense; après une courte résistance, Anglais et Bourguignons abandonnèrent leur camp et se dirigèrent vers Noyon; Jean de Luxembourg se rendit près de Senlis.

La famine à Compiègne.

Leur départ permit aux villes de Picardie de rentrer dans l'obéissance du roi de France.

Le connétable de Richemont vint à Compiègne; il révoqua Flavy de ses fonctions de gouverneur de la ville, qu'il confia au seigneur de Gamaches. Tant qu'on eut besoin, pour la défendre, de l'énergie indomptable de Flavy, on parut oublier qu'il avait emprisonné et tué le maréchal de Rieux, et commis d'autres actes atroces; mais, plus tard, on réveilla tous ces souvenirs et celui même de sa prétendue trahison envers la Pucelle. Quelque temps après, sa femme, qui avait à lui reprocher le désordre scandaleux de ses mœurs, le fit assassiner par un barbier, et elle acheva l'œuvre de ses propres mains, en étouffant Flavy sous un coussin; le crime commis, cette femme, qui punissait avec une si cruelle sévérité les infidélités de son mari, disparut... avec son amant.

L'unité du royaume se reconstituait peu à peu; abattues par la misère et les dévastations, lasses de tant de désordres, qui ne profitaient qu'aux chefs de guerre et aux soldats, poussées surtout par ce sentiment qui ne s'est jamais éteint dans le cœur des Français, la haine du joug étranger, les provinces se rattachèrent à Charles VII, qui eût pu profiter de ces bonnes dispositions et voir la nation réunie enfin en paix sous son sceptre, si les disputes et les guerres continuelles des grands vassaux, les intrigues de ses conseillers n'eussent prolongé un si triste état de choses.

Les provinces se rallient à Charles VII.

Le roi s'était livré à l'influence de ses maîtresses, à celle surtout de la belle

La belle Agnès.

Agnès dont on a vanté souvent[1] le pouvoir salutaire sur lui, en disant qu'elle le fit sortir de son apathie habituelle, et qu'elle le décida à combattre les Anglais. La dilapidation des finances fut le résultat le plus positif de l'intervention des femmes dans la direction des affaires publiques; on connaît le mot spirituel et plein de franchise de La Hire au roi, qui lui montrait les apprêts d'une fête au moment où le vaillant capitaine venait lui parler d'une affaire très-grave, « Eh bien, La Hire, que pensez-vous de tout cela? — Je pense, Sire, qu'on ne peut pas perdre plus gaiement son royaume. »

VIII.

16 mai 1445.

Dix ans après le supplice de Jeanne d'Arc, Charles VII vint à Compiègne, accompagné du dauphin (Louis XI); il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie et de dévouement. Il donna des lettres patentes relatives à la commune. Après avoir rassemblé dans cette ville les troupes qu'il voulait emmener pour faire le siége de Creil, il s'achemina vers Senlis.

Enfin, en 1451, Charles VII revint à Compiègne, où il fit un assez long séjour; le château avait souffert beaucoup des guerres civiles et du long siége de 1430. Quand la paix fut assurée, Charles VII s'occupa de la restauration de cette demeure royale; il y ajouta même des salles dans lesquelles on voyait encore, au siècle dernier, son chiffre sur des plaques de cuivre à l'extrémité de quelques poutres; ce même chiffre se trouvait aussi sur les vitraux de la chapelle.

Procès en réhabilitation de Jeanne d'Arc. 1454.

En 1454, il fit commencer le procès en réhabilitation de la mémoire de Jeanne d'Arc. Cette nouvelle procédure dévoila les horribles moyens à l'aide desquels les Anglais et leur docile instrument, Pierre Cauchon, avaient amené la condamnation et la mort de la vierge de Domrémy[2].

[1] Et beaucoup trop peut-être. La jolie chanson de Béranger :

Il faut partir, Agnès l'ordonne,

est assurément de la poésie: est-ce de l'histoire? Nous en doutons.

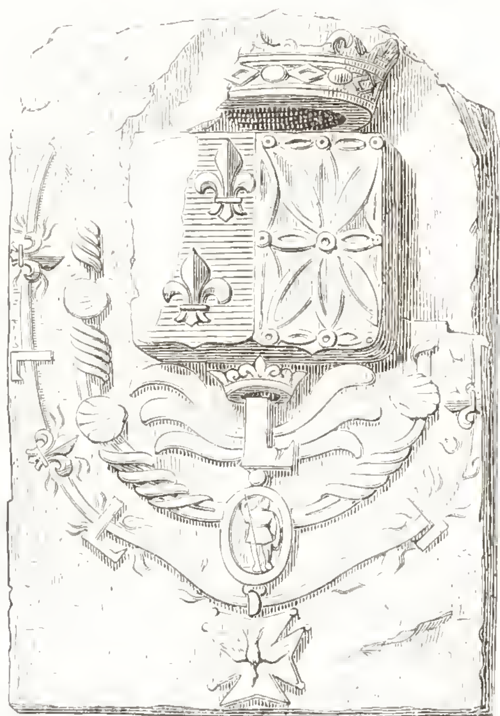
[2] Cette époque fut marquée par, 1° la chute de l'empire d'Orient, qui avait duré onze cent vingt-trois ans (prise de Constantinople, par Mahomet II, en 1453); 2° l'invention de l'imprimerie, en 1440, par Jean Gutenberg, Jean Faust et Pierre Schoeffer; 3° la condamnation de Jacques Cœur, argentier de Charles VI, qui mourut trois ans après.

Charles VII se laisse mourir de faim

Haï et persécuté par sa mère, qui l'avait fait déshériter de la couronne, trahi par le dauphin Louis, Charles VII eut, dans les derniers temps de sa vie, de telles appréhensions du poison, qu'il croyait devoir lui être donné par son fils[1], qu'il prit la résolution de ne plus manger. Il expira le 22 juillet 1461, à Meung, en Berri, à l'âge de cinquante-huit ans, après trente-huit années d'un règne rempli de troubles, de guerres civiles et étrangères, en même temps que de faits glorieux et de résultats utiles : ce fut lui, en effet, qui licencia les bandes indisciplinées et organisa, sous le nom de *compagnies d'ordonnance*, une armée véritable, qu'il rendit permanente; il assura la paix et la sécurité dans les provinces par la création des francs archers, qui servirent plus tard de type à l'infanterie française, et il y ajouta une artillerie formidable[2].

[1] Plusieurs historiens affirment qu'il mourut empoisonné. (Voy. Thomas Basin, t. I, chap. XXI.)

[2] Un écrivain contemporain dit de Charles VII : « Il estoit de sa personne moult bel prince, et biau parleur à toutes personnes, et estoit piteux envers povres gens, mais il ne s'armoit mie vollentiers et n'avoit point chier la guerre, s'il s'en eust pu passer. » (*Mémoires de Pierre Fénin*, édit. de Mlle Dupont.)



Armoiries du Dauphin

CHAPITRE IV.

LOUIS XI.

I.

Quand Louis XI succéda à son père, il connaissait les hommes auxquels Charles VII accordait sa confiance; il avait pu étudier et apprécier les dispositions, les intérêts et les besoins du peuple qu'il était appelé à conduire. Il adopta tout d'abord un plan de gouvernement et d'administration tout autre que celui qu'avait suivi son prédécesseur. 1461

Louis XI est le souverain qui réunit dans son caractère et sa conduite les contrastes les plus marqués : dévot sans piété, avare par goût, prodigue par ambition, il était simple, affable, bon homme avec la bourgeoisie et le populaire, par orgueil et par haine envers les grands seigneurs; humble, souple et d'une abnégation parfaite en apparence sous l'étreinte de la nécessité; mais croyant toujours que rien n'est désespéré, il compte sur la ruse, sur l'habileté pour faire tourner à son profit les circonstances, même les plus fâcheuses; il sait souvent se tirer de ses fautes et de ses échecs beaucoup mieux que ses adversaires de leurs prospérités. Aucun monarque jusqu'à lui n'entoura moins le pouvoir du faste et de l'appareil royal[1]; mais aucun ne l'exerça avec une plus ferme énergie et une volonté plus absolue.

Quand on juge un tel souverain, il faut lui tenir compte de cette pensée profondément conçue, exécutée avec une persévérance qui ne se démentit jamais et fit le fond réel de sa politique : abaisser et soumettre les grands vassaux; réduire Système politique de Louis XI

[1] «Nulla enim, neque facie, neque apparatu, neque «vestium splendore, plus quam famulus aliquis et quis«piam vilis conditionis, dignitatis indicia ostentabat.» (Thomas Basin, t. II, p. 166.)

la féodalité à être pour son Gouvernement une force et non plus un obstacle, en élevant la commune contre la noblesse; reconstituer vigoureusement l'unité nationale dans le territoire, dans l'État et l'administration.

Il commença ainsi l'œuvre immense que poursuivit plus tard le cardinal de Richelieu, et dont 1789 a fait la base de la constitution impérissable de la nation française.

Louis XI aimait Compiègne; il appréciait la fidélité de cette ville au principe monarchique. Lorsqu'il y venait, il habitait rarement le château de Charles V, qui avait été un peu accru, mais qui ne présentait encore aucun caractère comme architecture, ni aucune somptuosité. Par suite de l'extrême simplicité de ses goûts en tout ce qui se rapportait à lui personnellement, et aussi pour faire un peu sa cour à la bourgeoisie et aux gens des communes, il allait loger ordinairement rue de Pierrefonds, au coin de la rue des Domeliers, dans la maison d'un bourgeois nommé *Jean Morlière*: il s'établissait là presque sans suite et n'y tenait *aucun état de roi*. On trouve à la Bibliothèque impériale un compte fort curieux rendu par ce Jean Morlière, que Louis XI appelait *son compère*, après l'exécution de travaux ordonnés par ce roi pour la construction de la chapelle de Notre-Dame de *Salvacion*[1].

II.

Il était déjà couronné depuis plusieurs années lorsqu'il vint, pour la première fois, à Compiègne; avant lui, le château avait reçu Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1461), et, plus tard (1465), son fils, le comte de Charolais, à qui l'on fit une réception brillante.

La Normandie recouvrée.

En janvier 1466, le roi recouvra la plupart des places de la Normandie. Il se trouvait à Compiègne au moment où l'on vint lui annoncer que Coutances et Bayeux étaient replacés sous son pouvoir: il fonda, en commémoration de cette bonne nouvelle, une chapelle à la Vierge, sous l'invocation de Notre-Dame

[1] Voy. Bibl. imp. supplément français, n° 1162. Voy. aussi l'ouvrage remarquable de M. Cocheris, intitulé *Documents relatifs à la Picardie*, t. I, p. 503.

de Salvation, et fit construire cette chapelle près de l'une des portes de la ville, dite *la porte de Pierrefonds:* Jean Morlière fut chargé d'exécuter cette pieuse fondation[1].

Cette même année (1466), Louis XI, se disposant à aller combattre le duc de Bourgogne en Flandre, rassembla son armée à Compiègne, et voulut présider lui-même à son organisation. Outre le duc, il avait à repousser le roi d'Angleterre, qui s'était réuni aux Bourguignons; il prescrivit, avant son départ, les mesures propres à assurer la défense de la ville.

Louis ayant obtenu une trêve de six mois du duc de Bourgogne, entré en Picardie avec une puissante armée, fit tous ses efforts pour le détacher du parti du duc de Bretagne.

Sur les instances de la Balue[2], qui avait préparé cette malencontreuse négociation, il accepte une entrevue à Péronne avec Charles le Téméraire. Le roi s'y était rendu depuis quelques jours déjà, et les choses marchaient en apparence à son gré, lorsqu'on apprit que, par ses excitations, les Liégeois venaient de se révolter: le duc de Bourgogne, indigné d'une telle déloyauté, le fit enfermer dans le château, où il fut sévèrement gardé. Entrevue de Péronne.

Il était difficile de commettre une plus lourde faute, et de tomber dans une situation plus périlleuse. De sa prison, Louis voyait la tour où périt si misérablement Charles le Simple (929); cet aspect seul lui faisait assez pressentir quelle pourrait être l'issue de sa funeste démarche. Néanmoins il n'a pas encore perdu tout espoir; il sème adroitement autour de lui l'argent, les promesses et les cajoleries; il séduit les hommes qui approchent de plus près le duc, dont la colère se calme peu à peu, surtout après que Louis eut signé un traité déshonorant (14 octobre 1468).

Il fut enfin décidé que le roi accompagnerait, comme un vassal, le duc dans son expédition contre les Liégeois, et qu'il contribuerait de sa présence et de ses troupes à les faire rentrer dans le devoir. On le vit, devant Liége, la croix de Louis XI marche contre les Liégeois.

[1] Cette chapelle et la porte de Pierrefonds furent démolies en 1784. (Voy. mss. de dom Grenier.)

[2] Jean de la Balue, évêque, puis cardinal, confesseur du roi, ministre tout-puissant de Louis XI, le trahit en livrant ses secrets aux ennemis; son titre de cardinal lui épargna le dernier supplice. Le roi le retint pendant onze ans dans une cage de fer.

Saint-André à son chapeau, et criant : *Vive Bourgogne!* Il assista donc, comme ennemi, à ce siége.

La ville prise (30 octobre 1468), il obtint du duc la permission de rentrer dans son royaume, et vint tout d'abord à Compiègne, où il signa des lettres patentes en faveur de cette ville, dont il voulait relever et compléter les fortifications. Il réunit ensuite son parlement à Senlis, lui fit enregistrer le traité de Péronne, et il ratifia lui-même celui d'Amiens, qui venait d'être conclu.

III.

Trompant tous ceux avec qui il traitait, Louis XI fut trahi aussi par tous ses alliés et par ses propres parents. Les guerres renaissaient au moment où l'on se croyait le plus sûr de la paix. Au milieu de ses plus grands embarras, il fit un acte de politique, plus encore que de piété, en ordonnant des processions et en décidant (1er mai 1472) qu'à l'avenir, chaque jour à midi, quand la cloche sonnerait on se mettrait à genoux, et l'on dirait un *Ave Maria* pour obtenir de la sainte Vierge la paix du royaume : c'est là l'origine de l'*Angelus*, dont l'usage subsiste encore dans la plupart de nos campagnes[1].

Amiens, Roye, Montdidier recouvrés.

En janvier 1470-1471, Louis reçut à Compiègne la nouvelle de la reprise, par ses troupes, des villes d'Amiens, Roye et Montdidier.

Siége de Beauvais.

Jeanne Hachette.

Le duc de Bourgogne, poursuivant ses hostilités en Picardie, vint assiéger Nesle, où il mit tout à feu et à sang; puis il se dirigea vers Beauvais (27 juin 1472); mais la place fut vigoureusement défendue par les habitants et abondamment ravitaillée par les villes des environs. On vit une femme de Beauvais, Jeanne Fourquet, dite *Jeanne Hachette*, se mettre à la tête des assiégés, hommes et femmes, et empêcher l'ennemi de s'introduire dans la ville, dont il fut obligé de s'éloigner honteusement. Louis XI, en souvenir de cette victoire, fonda à Beauvais une procession qui eut lieu le 27 juin de chaque année, et dans laquelle les femmes marchaient avant les hommes[2].

[1] Voy. Jean de Troyes.

[2] L'empereur Napoléon III a inauguré lui-même la statue de Jeanne Hachette sur la principale place de Beauvais.

Pendant son séjour au château de Compiègne, en 1474, il envoya en Angleterre un domestique déguisé en héraut d'armes pour proposer au roi une entrevue à Picquigny-sur-Somme, et la paix y fut signée en 1475.

Louis XI, dans l'intérêt de sa politique et de son administration, avait rendu, en 1464, une ordonnance qui créait des moyens de transmission de ses ordres, d'un bout de son royaume à l'autre, avec promptitude et sûreté; de là l'origine des postes; mais ce ne fut guère qu'en 1474 qu'elles furent réellement organisées. Le roi s'en servit en 1477 pour annoncer à ses sujets les défaites des Bourguignons à Grandson, à Morat, et la mort de Charles le Téméraire devant Nancy. Établissement des postes.

L'ardeur insensée de ce prince avait tenu Louis XI presque constamment sous les armes; sa chute aida beaucoup à l'établissement de l'unité du royaume, résultat si vivement désiré par le roi, et auquel il avait sacrifié la vie et la fortune de ses sujets, en même temps que sa réputation et son honneur. Tout sembla dès lors concourir à la paix; mais l'héritage de Charles le Téméraire amena encore des luttes. Le roi, qui était alors tout-puissant, perdit plus tard son autorité morale, en confiant l'accomplissement de ses ordres à des familiers sans conscience, sans capacité et tirés des derniers rangs de la société, Olivier le Daim, son ancien barbier, Tristan l'Hermite, l'exécuteur de ses vengeances et de ses meurtres.

Enfin, dans un temps où il commençait à prendre quelque repos, il songea à établir en France l'uniformité des lois, des poids et mesures, et des monnaies; mais de tels projets touchaient peu ses sujets accablés d'impôts et livrés, dans la plupart des provinces, à la merci d'agents cupides et violents. Cet or qu'il enlevait à son peuple servait souvent à corrompre les grands capables de nuire au roi, ou à enrichir les églises, envers lesquelles il se montrait de plus en plus dévotieux.

Haï de la noblesse, qu'il avait abaissée, du peuple, qu'il opprimait de toutes façons, il se réfugia, comme dans une forteresse, au château de Plessis-lez-Tours: là son redoutable compère, Tristan l'Hermite, faisait enchaîner, torturer, pendre, ou jeter à l'eau, selon son bon plaisir, les malheureux sujets du roi.

Louis XI, que ses terreurs retenaient captif, ne parut plus dans cette ville de Compiègne, qu'il avait affectionnée à cause de la beauté du pays, et des chasses

magnifiques dans la forêt[1]; il avait fait faire au château, quoiqu'il ne l'habitât pas souvent, des augmentations et des réparations.

Sentant ses forces décliner, il voulut obtenir la visite et les prières de saint François de Sales; mais, quoique dévot et même superstitieux, aucune pensée vraiment pieuse ne l'occupait, ne le réconfortait. Quand on priait pour la santé de son âme et de son corps, il répondait : «Ne parlez pas de la santé de l'âme, celle du corps suffit; il ne faut pas *importuner* le bon Dieu pour tant de choses à la fois...»

Enfin, six jours après une seconde attaque d'apoplexie, le 30 août 1483, Louis XI mourut à l'âge de soixante et un ans. Nous doutons qu'il ait mérité que son ami le plus zélé, son historien parfois passionné, Philippe de Commines, ait dit de lui, que «ce fut le prince de son temps dont il y eut le plus de bien et le moins de mal à dire.» Ou l'ami était singulièrement aveuglé, ou les princes contemporains de Louis XI étaient de véritables monstres[2].

[1] «Fuit tamen satis patiens ad perferendos labores equi-«tandi; nam venationibus totus pœne deditus erat.» (Thomas Basin, t. II, p. 168.)

[2] Sous ce règne eut lieu la première expérience de la taille de la pierre dans la vessie; elle fut pratiquée sur un condamné à mort, qui fut guéri. Vers cette époque, plusieurs ouvrages de l'antiquité grecque et latine furent exhumés de la poussière des couvents et publiés.



Château de Péronne.

CHAPITRE V.

CHARLES VIII.



Charles VIII avait alors quatorze ans : c'était l'âge fixé par l'ordonnance de Charles V pour la majorité des rois de France; mais rien n'annonçait dans cet enfant l'intelligence, la raison et l'énergie qu'une telle position eût réclamées, surtout au milieu des embarras de toute sorte que laissait après lui un souverain qui avait opprimé le peuple et la noblesse, et anéanti les ressources de l'État. 1483

Heureusement il se trouva auprès du prince une femme jeune encore (elle avait vingt-deux ans), douée d'une énergie tout à fait virile, maîtresse d'elle-même, de sa parole et de ses pensées, et ayant hérité de son père un esprit de prudence et même de dissimulation qui eut plus d'une occasion de se produire dans le maniement des grandes et difficiles affaires du Gouvernement.

Anne de France, fille de Louis XI, épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, s'appliqua d'abord à ramener au roi son frère les grands, que les trahisons, les spoliations et les cruautés de son père avaient éloignés.

Ceux que le peuple appelait « les mauvais conseillers du roi » furent immédiatement sacrifiés; Olivier le Daim, qui cachait sa basse naissance sous le titre de comte de Meulan, fut pendu et ses biens confisqués. Quant au cardinal de la Balue, il était sorti, en 1478, de la cage de fer où l'avait enfermé assez justement Louis XI.

Les états généraux furent convoqués à Tours dès l'année 1484 [1]; on y admit des représentants des villes et même des campagnes. Le gouvernement de la personne du roi y fut confirmé entre les mains de sa sœur. États généraux de Tours. 1484

En consultant ainsi la nation sur ses plus graves intérêts, Anne inaugura un règne réparateur.

[1] Voy. les *États de Tours*, par Jean Masselin.

Le prince Louis d'Orléans vit avec quelque dépit le pouvoir royal exercé par la dame de Beaujeu, quoiqu'il fût, lui, président du conseil; il n'eut pas d'abord la pensée d'une résistance qui ne promettait aucun heureux succès, ce dont il fut du reste bien convaincu lorsque, après s'être allié au duc de Bretagne, il fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. Trois ans plus tard, le roi, sans consulter sa sœur, lui rendit la liberté.

Si l'on en croit Brantôme, il ne tint qu'au duc d'Orléans de gouverner avec Anne, qui était, dit-il, «éprise de lui;» mais, on le sait, Brantôme, dans ses récits, fait bon marché de la vertu des femmes.

Le roi avait été fiancé à Marguerite, fille de Maximilien[1] d'Autriche. Pendant son séjour en France, elle vint plusieurs fois au château de Compiègne; mais Charles VIII renonça à cette princesse pour épouser, en 1491, Anne, héritière du duché de Bretagne.

Deux ans après son mariage, il fit un assez long séjour à Compiègne. La reine, qui l'y avait précédé de quelques jours, fut accueillie avec un vif enthousiasme; on la reçut, à son entrée, sous un dais magnifique semé de fleurs de lis d'or, orné d'écussons aux armes de France et de Bretagne, et la ville lui offrit de beaux présents.

Déjà le roi, fort jeune encore, y était venu pour réconcilier le duc d'Orléans avec le sire et la dame de Beaujeu. Il promulgua alors l'édit qui réunit le comté de Provence au domaine royal.

Charles VIII voulait accroître considérablement et embellir le château de Compiègne; mais il en fut détourné par la reine, qui préférait de beaucoup à cette demeure celle d'Amboise, où elle se trouvait plus rapprochée de sa patrie. Plus tard les guerres d'Italie occupèrent exclusivement le roi, et ses projets sur Compiègne furent tout à fait abandonnés. Dans les derniers temps de sa vie, il fit faire au château d'Amboise de grandes constructions; c'est en les visitant avec la reine, qu'il se donna à la tête le coup violent à la suite duquel il mourut, le 7 avril 1498.

Mort de Charles VIII. 7 avril 1498.

[1] C'est le père de ce Maximilien (Frédéric III, archiduc d'Autriche) qui avait pris pour devise les cinq voyelles : A, E, I, O, U; c'est-à-dire, *Austriæ est imperare orbi universo* (c'est à l'Autriche à commander au monde entier).

Charles VIII avait eu quatre enfants, trois fils et une fille, qui moururent tous en bas âge; la couronne passa à une autre branche des Valois (Valois-Orléans) dans la personne de Louis d'Orléans, gendre de Louis XI, premier prince du sang.

Aussitôt après la mort de Charles VIII, le nouveau roi s'empressa d'en informer les Compiégnois; leur ville fut la première dans laquelle il voulut faire une entrée solennelle. Le souvenir de cette royale cérémonie fut consacré par un tableau qui resta déposé à l'hôtel de ville.

Entrée solennelle de Louis XII à Compiègne 8 juin 1498



Médaille frappée à Lyon

CHAPITRE VI.

LOUIS XII.

I.

Lorsqu'il prit le pouvoir, Louis XII, âgé de trente-six ans, avait singulièrement modifié les goûts et les habitudes de sa jeunesse; ses idées s'étaient mûries; son caractère s'était formé, et l'une des pensées qu'il exprima après être monté sur le trône fit présager un roi juste et bon : « Il ne serait décent et à honneur, disait-il, à un roi de France, de venger les querelles d'un duc d'Orléans. » 1498.

Le duché de Bretagne, après la mort de Charles VIII, était revenu à sa veuve[1], qui ne pouvait se remarier sans l'assentiment de l'héritier de la couronne. Cet héritier (Louis XII) ayant obtenu de divorcer avec la fille de Louis XI, Jeanne, demanda la main de la veuve de Charles VIII. Après que le divorce eut été prononcé (17 décembre 1498), Jeanne se retira dans un convent[2], y vécut saintement et fut traitée par le roi avec bonté. Le 6 janvier 1499, Louis XII épousait à Nantes Anne de Bretagne.

Aussitôt après son sacre, qui avait eu lieu à Reims, le 27 mai 1498, Louis XII vint à Compiègne et y passa une partie du mois de juin; il se montra vivement touché de la réception que lui firent les Compiégnois, il confirma les priviléges que leur avait accordés Charles VII, et il fit dans l'abbaye de Saint-Corneille une promotion de chevaliers de l'ordre de saint Michel. Il data du château plusieurs édits et lettres patentes.

En 1501 (novembre), le roi reçut à Compiègne, avec les plus grands honneurs, l'archiduc d'Autriche Philippe et l'archiduchesse sa femme, qui s'ache- 1501

[1] Ce fut cette princesse qui, la première, porta le deuil en *noir;* les veuves des rois l'avaient jusque-là porté en *blanc,* ce qui leur faisait donner le nom de *reine blanche* (ou douairière). — [2] A Bourges.

minèrent ensuite vers l'Espagne, où ils étaient appelés par le roi Ferdinand et Isabelle la Catholique.

La cause qui avait empêché Charles VIII de restaurer et d'agrandir la demeure royale s'opposa encore, sous Louis XII, aux améliorations projetées : toute l'attention du roi et toutes les dépenses furent portées sur le château d'Amboise, habitation toujours préférée par la reine; mais il laissa toutefois un souvenir durable de son affection pour Compiègne, en faisant bâtir le principal corps de l'hôtel de ville, dont on admire encore aujourd'hui la charmante façade. On voit dans les comptes de la ville, de 1502 à 1505, que ces travaux venaient d'être terminés à cette époque. Ce monument était décoré de quatre statues, qui représentaient saint Louis, saint Remi, saint Célestin et l'empereur Charlemagne; le roi y fit placer aussi ses armes et celles de la reine.

Hôtel de ville de Compiègne.

Pendant tout le XVe siècle, les assemblées municipales s'étaient tenues dans une maison située au lieu même où se trouve aujourd'hui l'hôtel de ville, et qui avait été léguée, pour cette destination, par un habitant de Compiègne, Jean Loutrel, suivant son testament, daté du 10 novembre 1378.

Dans un bâtiment contigu fut établi l'arsenal, où l'on conservait les armes, munitions et ustensiles de guerre, qui, pendant longtemps, avaient été déposés dans la tour de Charles le Chauve.

La porte extérieure de cet arsenal, qui sert aujourd'hui de prison, était décorée de divers attributs guerriers sculptés sur la pierre; quoique fort endommagée par le temps, elle offre encore un caractère remarquable qui nous a décidé à en donner une représentation exacte à la fin de ce chapitre. La prison va bientôt disparaître, et l'espace qu'elle occupe sera sans doute affecté aux services de la mairie; espérons que l'administration prendra des mesures pour conserver cette porte dans les agencements nouveaux de l'hôtel de ville.

L'Empereur Napoléon III a secondé généreusement l'administration municipale dans la restauration complète de la façade de l'hôtel de ville; on a placé au second étage de l'édifice un musée qui contient une collection d'antiquités, de tableaux et d'objets d'art d'un choix exquis et d'une valeur très-considérable, donnée à la ville de Compiègne par un de ses citoyens, homme de goût et de savoir, M. Vi-

veuel, à qui l'on doit la construction de l'hôtel de ville de Paris. On peut regarder comme une bonne fortune pour Compiègne que ce précieux dépôt soit confié aux soins d'un maire[1] qui a cultivé les arts avec distinction, et dont plusieurs expositions ont fait connaître et apprécier le talent.

Une partie du premier étage de l'hôtel de ville est consacrée à une bibliothèque publique, qui, par le nombre et le choix des ouvrages qui la composent, mérite l'attention de l'autorité. L'achèvement complet de l'édifice permettra sans doute de la mettre, sous le rapport de l'espace et des arrangements intérieurs, dans des conditions plus favorables à son utile destination.

A l'un des angles de l'hôtel de ville, Louis XIII fit construire, dans le style architectural du temps, un pavillon destiné à la tenue des séances du tribunal de commerce, rétabli à Compiègne par Charles IX. On voit encore, au-dessus de la porte d'entrée, une statue de la Justice avec ses attributs ordinaires; les bureaux de la mairie ont remplacé, dans ce pavillon, l'ancien prétoire des juges.

II.

Les voyages de Charles VIII et de Louis XII en Italie avaient éveillé le goût des arts chez les hommes éclairés de l'armée et de la cour qui avaient fréquenté les grands artistes de cette époque si remarquable. Nous verrons bientôt quelle heureuse influence exercèrent ces relations et la contemplation de tant de chefs-d'œuvre sur l'esprit si ouvert et si vif de François Ier.

Louis XII, réduit à un état de faiblesse qui faisait craindre pour sa vie, assembla les états généraux, le 14 mai 1506, dans la grande salle du Plessis-lez-Tours. C'est dans cette assemblée que fut résolu le mariage de la princesse Claude, fille du roi, avec «le duc François ci présent et qui est tout françois.» Cet innocent calembour termina la harangue de l'orateur des états, Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame et député de Paris. François avait douze ans, la princesse en avait sept; le mariage ne fut célébré que le 18 mai 1514. États généraux.

Anne de Bretagne étant morte quatre mois avant ce mariage, auquel elle s'était

[1] M. Arachequesne.

Troisième mariage de Louis XII.

constamment opposée, Louis XII, qui ne voulait pas renoncer définitivement à l'espoir de laisser son trône à un fils, contracta un troisième mariage, le 11 octobre 1514; il épousa Marie, sœur du roi d'Angleterre, jeune fille de seize ans; il en avait cinquante-trois. Il parut se ranimer sous l'influence d'un bonheur nouveau; mais, si l'on en croit Fleuranges[1], « il voulut faire du gentil compagnon avec sa femme, » il changea son régime et ses habitudes; dès lors on le vit dépérir, et bientôt (1er janvier 1515) il mourut à Paris, dans son hôtel des Tournelles[2].

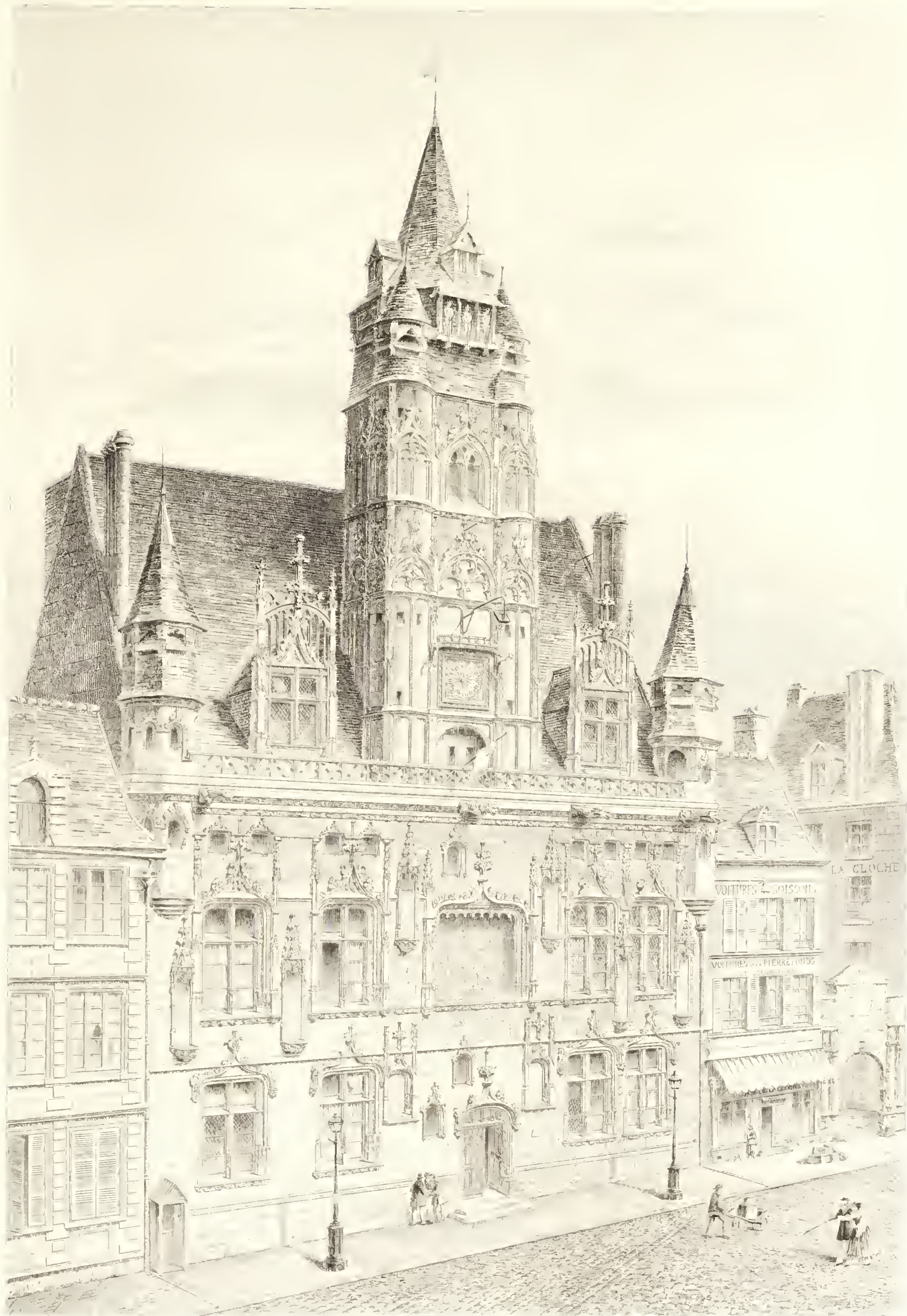
Ceux qui furent chargés d'annoncer cette mort dans Paris s'en allaient criant : « Le bon roy Loys, père du peuple, est mort. » Ce doux et glorieux titre de *père du peuple* lui avait été décerné dans l'assemblée des états généraux du 14 mai 1506.

[1] Voy. ses Mémoires, collect. Petitot, t. XVI.

[2] Quelques historiens ont prétendu que François, comte d'Angoulême, devint fort épris de la jeune reine; mais qu'il renonça à cet amour, qui eût pu le priver du trône. Après quatre jours de veuvage, Marie était remariée secrètement avec Suffolk.



Porte de la prison.


LA CLOCHE
VOITURES
VOITURES PIERREFONDS

FAC SIMILE D'UN PLAN MANUSCRIT AUTHENTIQUE DE COMPIÈGNE, DRESSÉ EN 1509.



Plan de la Uille de Compiengne

Comprinse ès la Prouince de Picardie et du Govuernemẽt de l'Isle de France

Ceste Uille est moult agréable tant pour sa scituation que pour ce que les Roys peuvent s'esbattre près d'icelle ès plaisirs de la chasse. Et tres fortifiée dessus la riuière d'Oyse.

- A *Le Louure.*
- B *Ieu de l'Arquebuse.*
- C *Ieu de l'Arbaleste.*
- D *Parouesse Sainct Pierre*
- E *Parouesse Sainct Iacques*
- F *L'Eglise de Sainct Nicolas le petit.*
- G *Le Couuent des Cordelliers.*
- H *Parouesse Sainct Antoine*
- I *L'Abbaije de Sainct Corneil*
- J *La Tour de la Mounoye*
- K *Sainct Clément*
- L *Le Couuent des Dominicains*
- M *La Tour du Chasteau de Sainct Louis*
- N *Le Prieuré de Sainct Nicolas.*
- O *Le Temple. Cõmanderie*
- P *Ieu de l'arc.*
- Q *La Tour Palée.*
- R *La Tour des Anglois.*
- S *La Porte Chapelle.*
- T *La Porte de Pierfond.*
- U *La Porte de Paris.*
- V *La Porte du Pont*
- X *La Porte de Nostre Dame.*
- Y *La Porte d'Oyse.*
- Z *La Porte Corbye*

Siège de 1430

- AA *Lieu où fut prise Jeanne d'Arc*
- BB *Camp des Bourguignons*
- CC *Camp des Anglais*

CHAPITRE VII.

FRANÇOIS Ier.

I.

Le successeur de Louis XII, François, comte d'Angoulême, duc de Valois, de 1515
la branche cadette (Valois-Angoulême), avait vingt ans quand il recueillit l'héritage de son cousin[1].

Il paraît que son enfance n'avait pas annoncé un esprit prudent et réservé, car Louis XII, qui, n'ayant que des filles, voyait en lui le futur roi de France, disait : «Ce gros garçon gâtera tout.» Le prince, dont il tirait ainsi le fâcheux horoscope, avait la taille élevée et pleine d'élégance; son regard était doux, spirituel, animé; il excellait dans tous les exercices du corps, où il dominait les hommes de son temps par sa force extraordinaire[2], unie à un courage qui affrontait tous les périls avec un entrain, une grâce tout à fait chevaleresques. Son imagination, pénétrante et vive, le portait vers les fêtes, les arts et les plaisirs; tout concourait enfin dans ce souverain pour exercer sur ceux qui l'entouraient, ou traitaient avec lui, une séduction à laquelle il était très-difficile de se soustraire.

Dès que François Ier fut monté sur le trône, il vint passer un mois au château de Compiègne; il y signa les lettres patentes qui érigeaient en duché le comté d'Angoulême, son ancien apanage, qu'il donna, avec le comté d'Anjou à sa mère, Louise de Savoie. Cette princesse, qui avait été tenue jusque-là en dehors des affaires publiques par l'esprit dominateur d'Anne de Bretagne, prit dès lors, sur le roi et dans ses conseils, un empire presque absolu, qu'elle fit servir au déve-

[1] Son oncle à la mode de Bretagne.

[2] On voit, au palais de Compiègne (appartement des Princes), un tableau représentant François Ier, le pied posé sur un sanglier qu'il vient de tuer d'un coup de dague.

loppement des instincts sensuels et voluptueux de son fils, plus qu'à la gloire et à la prospérité de son règne.

La bonté et les douces vertus de la reine Claude ne pouvaient pas contrebalancer un tel ascendant sur un roi jeune, ardent et peu maître de ses passions. Bientôt l'amour de François Ier pour la belle comtesse de Châteaubriant (sœur du maréchal de Lautrec, de la maison de Foix) diminua, en la partageant, l'influence de Louise de Savoie.

Guerre d'Italie.

Mais le départ de François Ier pour l'Italie, où il allait reconquérir le Milanais, consolida le pouvoir de sa mère, qu'il institua régente du royaume.

Il avait emmené près de cent mille hommes de troupes. La célèbre bataille de Marignan (*Melegnano*) lui ouvrit les portes de Milan : elle dura deux jours (13 et 14 septembre 1515), et le maréchal de Trivulce, dont l'opinion faisait autorité en pareille matière, dit que c'était un combat de géants.

François Ier tint à honneur, après cette bataille, d'être armé chevalier par Bayard, l'illustre chevalier «sans peur et sans reproche,» qui est resté dans nos annales le type du courage, de l'honneur et du désintéressement.

II.

Ouverture de la châsse du saint suaire. 1516.

Le 20 octobre 1516, François Ier, accompagné du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Corneille, fit ouvrir en sa présence la châsse d'or dans laquelle Philippe Ier avait fait enfermer, en 1092, le saint suaire de Jésus-Christ. Ce suaire fut placé sur un taffetas blanc dans une châsse ornée de pierreries attachées à vingt fleurs de lis d'or. Cette cérémonie eut lieu, avec la plus grande pompe, dans l'église de Saint-Corneille.

III.

Un grave événement vint arrêter le développement des prospérités de François Ier ; l'archiduc d'Autriche Charles monta sur le trône d'Espagne sous le nom de *Charles-Quint*, et songea aussitôt à réaliser le rêve de la monarchie universelle,

dont le cardinal de Ximenès avait nourri sa jeune imagination. Il ne fit rien d'abord qui pût inquiéter le vainqueur de Marignan, qu'il appelait *mon père;* il signa même avec lui le traité de paix de Noyon. François Iᵉʳ fit avec le pape le concordat qui restreignait les droits de l'État et l'effet des décisions des conciles de Bâle et de Constance. Concordat

A cette époque, la cour du pape Léon X présentait la plus complète réunion d'artistes et de poëtes de génie que le monde eût vue jusqu'alors.

François Iᵉʳ, qui se montrait leur admirateur sincère, enthousiaste, appela à sa cour Léonard de Vinci, le Primatice, Cellini et plusieurs autres.

Léonard de Vinci mourut au château de Clou, près d'Amboise, le 2 mai 1519; le roi était alors à Saint-Germain-en-Laye, auprès de la reine, qui venait d'accoucher. Il y signa des ordonnances à la date du 1ᵉʳ mai 1519: ce simple rapprochement de dates prouve quelle foi on doit ajouter aux récits qui nous représentent Léonard de Vinci expirant dans les bras de François Iᵉʳ. Du reste, il n'est pas fait la moindre mention de cette circonstance si importante dans la lettre par laquelle on annonçait la mort de Léonard à la famille de l'illustre artiste.

Ce goût des grandes et belles choses qui animait le roi s'appliqua surtout dans la création du château de Blois et la restauration de celui de Fontainebleau[1].

Quoique Compiègne ne parût pas alors digne des chefs-d'œuvre des artistes qui entouraient le roi, cependant il fit à cette résidence plusieurs additions devenues nécessaires et quelques améliorations; il changea la décoration, fort modeste, de la porte d'entrée, et y ajouta deux petites et élégantes tourelles, dont nous avons retrouvé le dessin aux Archives de l'Empire; il fit construire, à gauche de cette porte d'entrée, un jeu de paume, et ouvrir dans la forêt les huit allées qui aboutissent au carrefour appelé *le Puits du Roi:* ce carrefour est le rendez-vous ordinaire des chasses de l'Empereur Napoléon III, comme il l'était de celles de Louis XIV; enfin, il unit la forêt de Compiègne à celle de Villers-Cotterets par des plantations.

[1] Voy. *La Renaissance des arts à la cour de François Iᵉʳ* par M. le comte de Laborde, t. I, et le remarquable travail de M. H. Barbet de Jouy intitulé *Les Fontes du Primatice.*

François Ier vint à Compiègne en 1521 et y passa plus d'un mois; il y signa plusieurs lettres patentes concernant le sceau royal du Châtelet, et l'introduction des évêques de Grenoble comme conseillers dans le parlement de cette ville. Pendant ce séjour, il apprit le mauvais succès de ses armes en Italie et la mort du pape Léon X.

Louise de Savoie.

Lors même que son humeur et son esprit, tournés vers les arts et les plaisirs, n'eussent pas porté François à réunir autour de lui les poëtes, les artistes et les plus belles femmes de son époque, Louise de Savoie elle-même lui eût organisé cette cour, dans laquelle dominait la galanterie. Clément Marot et la docte Marguerite, sœur du roi, animaient ces réunions, le premier par ses poésies, la seconde par ses *Contes de la Reine de Navarre*.

Création du port du Havre.

Cependant, au milieu de cette existence si pleine de charmes, surtout pour un roi de vingt-quatre ans, le sentiment patriotique ne sommeillait pas, et François Ier était attentif à tout ce qui pouvait élever et fortifier la France. Désireux de se créer une marine, il fonda un port au Havre-de-Grâce, qui n'était alors qu'un pauvre village.

IV.

Maximilien étant mort, Charles-Quint, après de longues intrigues et des marchés scandaleux, fut élu empereur d'Allemagne; François Ier avait été son concurrent, et le souvenir de cette rivalité devait bientôt se manifester par des guerres malheureuses pour la France.

Camp du Drap d'Or.

Le 7 juin 1520 eut lieu, entre Ardres et Guines, la fameuse entrevue du Camp du Drap d'Or, où les rois de France et d'Angleterre (Henri VIII) firent assaut de courtoisie et de témoignages d'affection. François Ier partit de Compiègne pour se rendre à cette entrevue.

La vie du roi courut, peu de temps après, un danger réel : la cour était à Romorantin, on tirait les Rois (6 janvier 1521) chez le comte de Saint-Pol, frère du duc de Vendôme. François Ier fit la plaisanterie de l'assiéger dans son hôtel; on se défendait avec des boules de neige, lorsqu'un tison, imprudemment lancé par une fenêtre, atteignit le roi, qui en fut si grièvement blessé, que,

pendant plusieurs jours, on crut qu'il en mourrait, ou que tout au moins il en deviendrait aveugle; il guérit enfin, et il ne lui resta de cet accident aucune infirmité[1].

V.

Le connétable de Bourbon, qui avait inspiré à la mère du roi une passion très-violente, lui laissa entrevoir qu'il ne partageait pas ses sentiments; dès lors sa perte fut résolue; il le comprit, et quitta la France (1523) pour aller commander les armées de l'empereur. L'année suivante il se trouvait, dans le Milanais, aux prises avec les troupes du roi qu'il avait trahi; là tombait mortellement frappé le brave et fidèle chevalier Bayard.

Bataille de Pavie. 24 février 1525.

L'Italie se fermait peu à peu aux Français; François I[er] fit encore une tentative pour recouvrer ce qu'il appelait son *héritage au delà des monts;* mais la fortune lui fut contraire, et il fut fait prisonnier devant Pavie (24 février 1525), après avoir reçu plusieurs blessures. Il écrivit alors à sa mère cette lettre si souvent et si inexactement citée, et dont voici les premières lignes :

Lettre de François I[er].

« Pizzighittone, après la bataille de Pavie.

« Madame, pour vous faire sçavoir comme se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est saulve[2]. »

Le 18 mars 1526, François I[er], après avoir arrêté avec Charles-Quint, à Madrid, un traité (qu'il se réservait sans doute de modifier plus tard), quitta l'Espagne et se dirigea sur Bordeaux; il laissait à Madrid, comme otages, ses deux fils encore enfants, François et Henri.

Connétable de Bourbon.

La révolte du connétable de Bourbon n'était pas fatale à la France seulement; l'Italie fut par lui foulée aux pieds. Suivi de bandes allemandes et espagnoles, et de tout ce qu'il y avait d'aventuriers italiens, Bourbon arriva sous les murs de

[1] Vers cette époque, Ignace de Loyola fondait (1540) la célèbre société de Jésus, Charles-Quint créait la *grandesse* d'Espagne, Fernand Cortez achevait la conquête du Mexique.

[2] Voy. *Captivité de François I[er]*, A. Champollion, dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par le Gouvernement.

Rome le 5 mai 1527. Il fut tué dès le commencement de l'assaut; mais les hordes qu'il conduisait envahirent la ville sainte, la saccagèrent et renouvelèrent les scènes horribles des barbares du ve siècle [1].

Au mois de septembre 1527, le roi vint à Compiègne, où il signa une déclaration pour le prévôt des maréchaux du Dauphiné; il accorda le titre de grand chambrier de France à Henri, duc d'Orléans; enfin il créa chevaliers de Saint-Michel Charles de Vendôme, Louis d'Orléans, duc de Longueville, et plusieurs autres grands seigneurs. Cette cérémonie, pour laquelle le roi déploya une grande pompe, eut lieu dans l'église de Saint-Corneille, et les nouveaux chevaliers reçurent le cordon de l'ordre dans cette partie de l'abbaye appelée *la Cour du Roi.*

Le 20 octobre, étant au palais de Compiègne, François Ier accorda des faveurs aux officiers de la maison de sa mère, et régla plusieurs points d'administration relatifs à la vente du blé dans les marchés; en 1531, il signa un édit important, par lequel il fit rentrer dans le domaine royal tout ce qui en avait été détaché et aliéné, terres et seigneuries, excepté celles qui avaient été données en mariage aux filles de France, et le duché de Berri.

En 1532, Éléonore d'Autriche [2], que François Ier avait épousée le 4 mai 1530, après la mort de Claude de France, vint seule au palais de Compiègne, où le roi ne parut qu'en 1534 (avril). Des lettres patentes pour la ville de la Rochelle, une déclaration relative à la perception des revenus du duché d'Auvergne et une autre pour la ville de Paris, furent signées pendant ce séjour.

François Ier était à Compiègne en 1537; on trouve, comme preuves d'un assez long séjour au palais, des lettres patentes relatives aux justices particulières des seigneurs et des vassaux de la couronne, du 24 février; du 25, un édit pour aliéner les droits de la gabelle, moyennant la somme de 95,000 livres, destinées aux dépenses de la guerre; enfin, au mois de mars, des lettres patentes qui confirment les priviléges de Saint-Corneille.

[1] Voy. sur le sac de Rome le récit de Jacques Bonaparte (1527).

[2] Les auteurs du temps écrivent *Éliénor*, *Élyonneur* (Voy. Portraits du Louvre, par Niel.)

VI.

Administration intérieure.

Déçu dans ses projets de conquêtes, François Ier porta, dans l'administration intérieure de son royaume et dans la culture des arts, son activité et son intelligence; on vit la France s'embellir de demeures somptueuses, où l'architecture et la sculpture épuisaient toutes leurs merveilles : Madrid au bois de Boulogne, Chantilly, la Muette, Villers-Cotterets, Saint-Germain, Follembray, Chambord, Nantouillet. Mais c'est surtout à Fontainebleau que le roi concentra tous ses efforts, et les artistes italiens tous leurs talents. Ce vieux domaine de saint Louis, situé au milieu d'une solitude sauvage, fut développé dans tous les sens, orné, enrichi de tout ce que l'art pouvait produire alors de plus magnifique, et finit par former ce qu'on a appelé depuis assez justement *un rendez-vous de châteaux*.

On pourrait s'étonner que François Ier, à qui l'on doit de si belles créations, n'ait pas augmenté et embelli sa résidence de Compiègne, où il revenait toujours avec tant de plaisir; il faut, pour justifier cet apparent abandon, se rappeler que l'habitation fondée par Charles V n'était qu'une maison de construction et d'apparence fort simples, acculée aux remparts de la ville; qu'il eût fallu en édifier ailleurs une nouvelle, ou renverser ces fortifications, pour créer une demeure vraiment royale, digne de François Ier et de son époque.

Le temps d'une telle restauration n'était pas encore venu; il fallut attendre jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle.

VII.

Affaiblie par les fatigues, par les excès d'une vie souvent licencieuse et par un mal nouveau qu'avaient apporté en France, en 1414, les soldats des expéditions d'Italie, la santé du roi inspirait de vives inquiétudes; il sentit la nécessité de prendre enfin un repos absolu, et vint s'établir au palais de Compiègne. Il y arriva au commencement de l'automne de 1539, et s'y occupa des affaires intérieures

de la France, comme on le voit par diverses lettres patentes et déclarations des 24 septembre, 1er, 15, 16, 17, 23 octobre 1539.

Ce fut vers cette époque que le cardinal de Bourbon, oncle du roi, abbé de Saint-Corneille, entreprit de compléter l'église en faisant construire un portail digne de la somptueuse abbaye fondée par Charles le Chauve, et trois fois rebâtie. Il fit démolir la vieille tour dite *de César*; mais la mort le surprit pendant ces travaux, qui ne furent jamais terminés.

Il ne reste de cette construction que quelques fragments d'architecture dont nous donnons un spécimen à la fin de ce chapitre.

Pendant son séjour au palais, en 1539, le roi reçut des ambassadeurs de Charles-Quint, qui vinrent lui demander, pour l'empereur, le passage par la France, afin d'aller châtier les Gantois, qui s'étaient révoltés.

François Ier, oubliant les offenses et les perfidies de Charles-Quint, et ne se tenant pas assez en garde contre les résultats possibles de sa chevaleresque condescendance, accorda ce qui lui était demandé; il se rendit même, quoique malade, au-devant de l'empereur jusqu'à Châtellerault.

On a prétendu que les souffrances auxquelles le roi était alors en proie[1] étaient l'effet d'une étrange et cruelle vengeance exercée contre lui par un bourgeois de Paris, qui, prévoyant que sa femme (la belle Ferronnière)[2] ne pourrait se soustraire toujours aux poursuites du roi éperdument épris d'elle, lui aurait donné la maladie qu'on appelait alors le *mal de Naples*; elle en serait morte quelque temps après l'avoir communiquée à François Ier: c'est ce que racontent plusieurs historiens.

Nous n'avons rien trouvé dans les écrits du temps qui confirme sérieusement ces assertions; là peut-être, comme sur beaucoup de points, la tradition aura usurpé la place de la vérité; la preuve que la cause du triste état de santé du roi remontait à une époque bien antérieure résulte d'un passage du journal de Louise de Savoie, sa mère; voici ce passage :

« Le septième jour de septembre 1512, mon fils passa à Amboise, pour aller

[1] Il pouvait à peine marcher, et il avait le voile du palais dévoré par un ulcère qui altérait sa parole au point qu'il ne parlait plus distinctement. — [2] Son mari était, dit-on, marchand de fer.

en Guyenne, contre les Espagnols; et estoit lieutenant général du roi Louis XII, ainsi comme maintenant (1522), en sa dignité royale, il est dictateur perpétuel: et trois jours avant, il avait eu mal en la part de secrète nature[1]. »

VIII.

Après quelques jours de repos à Amboise, l'empereur fit, avec le roi, une entrée solennelle dans Paris; puis, se dirigeant vers la Flandre, il s'arrêta à Compiègne. François I[er] le conduisit à l'abbaye de Saint-Corneille; là il remit à l'empereur le cordon de l'ordre de Saint-Michel, et reçut de lui le collier de la Toison d'or. Charles-Quint à Compiègne.

Les dernières années de ce règne si rempli de faits et d'événements remarquables n'apportèrent à François I[er] que soucis, embarras, déceptions, douleurs physiques et morales. Charles-Quint, ligué contre la France avec une partie de l'Europe, avait poussé ses troupes jusqu'à Soissons et menacé même Paris, que la chevaleresque ardeur du roi avait ranimé et sauvé.

Ses maîtresses, ses courtisans, son fils Henri lui-même attendaient sa mort avec une impatience mal déguisée; la maîtresse délaissée pour la duchesse d'Étampes[2], madame de Châteaubriant, dirigeait, au dedans et au dehors, les efforts des ennemis de François I[er]; Diane de Poitiers[3], femme habile et ambitieuse, préparait tout, autour d'elle, pour dominer sous le règne qui allait commencer, et l'amour exalté de Henri pour Diane indiquait assez quels seraient bientôt le rôle et le pouvoir de cette femme.

Une fièvre lente affaiblissait le roi de plus en plus. Il se trouvait au château de Rambouillet lorsqu'il fut forcé de garder le lit, et, le 31 mars 1547, il rendit le dernier soupir, à l'âge de cinquante-trois ans, après un long règne. Pendant son agonie, deux personnes étaient là, contenant à peine leur joie : c'étaient le comte d'Aumale (François de Guise) et la belle Diane de Poitiers. Mort de François I[er]

[1] Voy. *Journal de Louise de Savoie*, p. 393, collection Petitot, t. XVI.

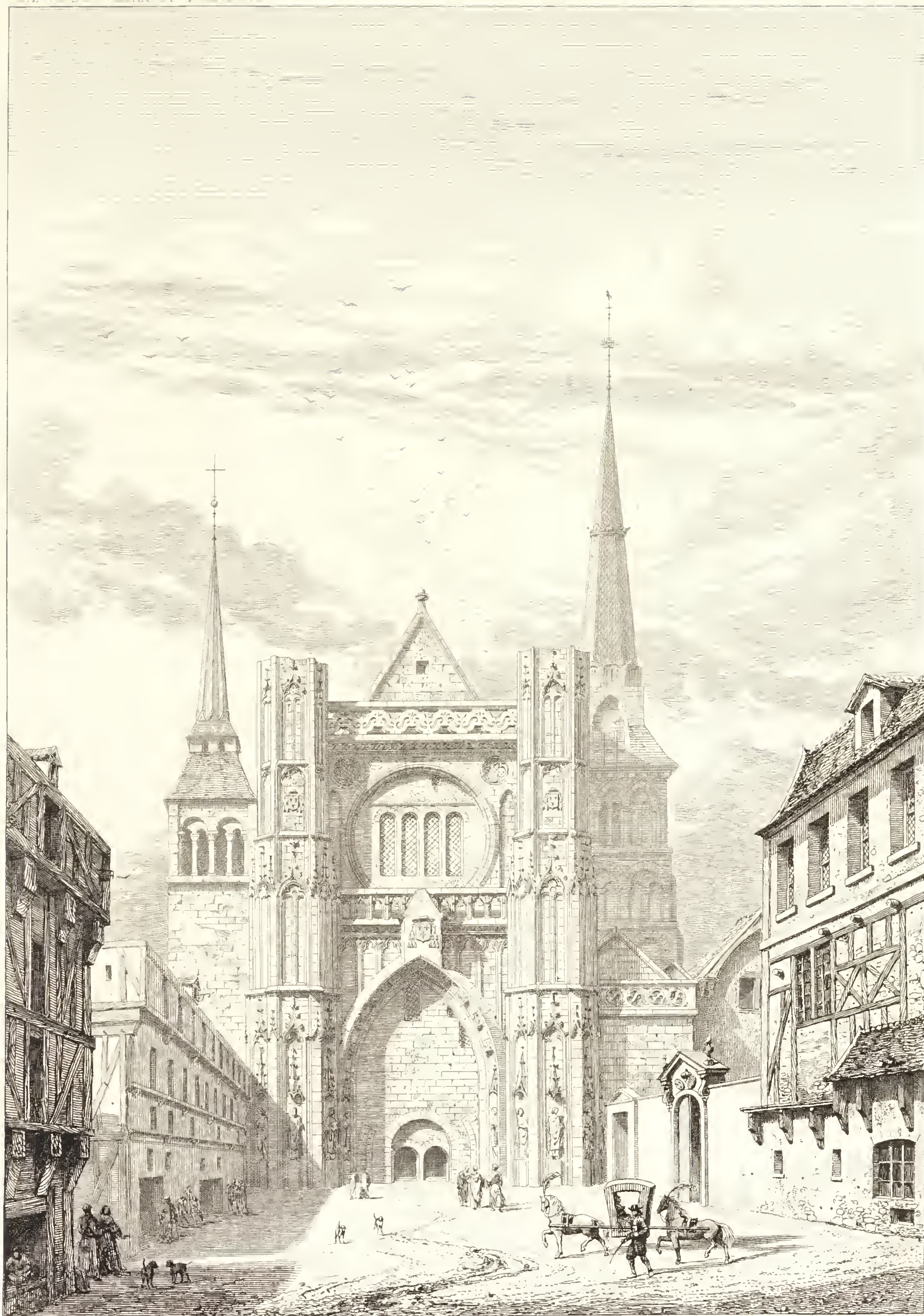
[2] Mademoiselle d'Helli, Anne de Pisseleu; elle épousa Jean de Bretagne, qui fut fait duc d'Étampes.

[3] Diane de Poitiers, veuve, en 1531, du grand sénéchal de Normandie, le comte de Brézé; elle fut créée duchesse de Valentinois; elle avait quarante-huit ans lorsque Henri monta sur le trône.

François I[er] avait encouragé et soutenu avec une intelligente activité le développement nouveau de l'esprit humain qu'on a appelé *la Renaissance*. Non content de restaurer l'étude des lettres anciennes et de fonder le Collége de France, il avait appelé auprès de lui les hommes qui pouvaient faire fleurir en France le droit et la médecine; nous avons vu déjà ce qu'il avait fait pour les arts.



Fragments d'architecture de Saint-Corneille.



ÉLÉVATION DU CHÂTEAU DE COMPIÈGNE AU XVIᴱ SIÈCLE.



FAC SIMILE D'UN DESSIN TIRÉ DES ARCHIVES DE L'EMPIRE.

CHAPITRE VIII.

HENRI II. FRANÇOIS II.



I.

Aussitôt après son sacre, qui eut lieu à Reims, le 15 juillet 1547, Henri II se rendit à Compiègne, et son entrée eut lieu avec une pompe toute royale[1]. Il conféra, dans la cour du Roi, l'ordre de Saint-Michel à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, à Jean de Bourbon, comte d'Enghien, et à plusieurs autres grands personnages; il y reçut les envoyés du pape, qui apportaient le chapeau de cardinal à Charles de Bourbon, évêque de Saintes, et à Charles de Lorraine, archevêque de Reims. 1547

Pendant ce séjour, qui fut assez long, le roi signa plusieurs déclarations, une, entre autres, le 16 août, sur la chasse et le port d'armes, puis sur la création d'une chambre criminelle au parlement; enfin un édit portant suppression d'offices nouvellement créés dans le parlement de Rouen. Le 22 août, il confirma les priviléges et prérogatives accordés à Compiègne par les rois ses prédécesseurs.

Henri II inaugura son règne en livrant à Diane de Poitiers, sa maîtresse, et à tous ceux qu'elle protégeait et qui servaient ses desseins, les places, les charges, les honneurs, les deniers et les joyaux de la couronne et les fonds de l'État. Diane de Poitiers

On vit alors se renouveler les duels, que Louis XII avait abolis. Le comte de Jarnac (de la maison de Chabot) ayant été choqué d'un propos de Henri, alors dauphin, n'avait pu, tant que vécut François Ier, obtenir aucune réparation par les armes; mais, sous le nouveau règne, il demanda un adversaire pour se battre avec lui, et la Châtaigneraie se présenta. Confiant dans sa force et son adresse, Duels

[1] Pour les détails de cette brillante entrée, voy. mss. de dom Grenier (ou Vatout, *Compiègne*, p. 239 : les détails sont textuellement copiés de dom Grenier).

celui-ci croyait avoir facilement raison de Jarnac, et par là entrer plus avant encore dans les bonnes grâces du roi. L'événement trompa cette espérance : la Châtaigneraie fut grièvement blessé. Persuadé que Henri II ne lui tiendrait aucun compte de son dévouement et de son sacrifice, il arracha les bandages de sa plaie et se laissa mourir.

II.

Moulins voyait alors célébrer le mariage d'Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret[1], et les fiançailles de François de Guise, duc d'Aumale, avec Anne d'Este, fille du duc de Ferrare.

La ville de Boulogne avait été retirée des mains des Anglais, moyennant quatre cent mille écus, et la rente annuelle qui leur était payée venait d'être supprimée. La paix fut proclamée le 24 mars 1550; elle profita peu aux réformés, qui furent poursuivis avec plus d'acharnement que jamais. Diane, qui eût pu exercer sur son royal amant une si grande et si utile influence, le poussait au contraire à des rigueurs atroces; elle en fut durement punie un jour qu'elle avait fait amener devant le roi un ouvrier tailleur accusé d'hérésie. Diane ayant voulu prendre part à l'interrogatoire, l'ouvrier lui dit avec fermeté : « Madame, contentez-vous d'avoir infecté la France, et ne mêlez pas votre ordure parmi chose si sacrée qu'est la vérité de Dieu. »

Le 4 juillet suivant, Henri II, accoudé à une croisée de l'hôtel de Rochepot[2], se donnait le passe-temps de voir brûler vif cet hérétique.

Les cruautés contre les réformés devenaient plus fréquentes, surtout depuis que le roi avait eu la faiblesse d'abandonner à Diane de Poitiers et à sa famille les biens des condamnés.

Catherine de Médicis à Compiègne.

La reine[3], après avoir été couronnée à Saint-Denis, vint à Compiègne; elle y fut reçue, le 3 août 1549, avec la même pompe et les mêmes cérémonies que pour l'entrée du roi, qui l'y avait précédée.

[1] Le père et la mère de Henri IV.

[2] Rue Saint-Antoine, près du lieu où est situé aujourd'hui le lycée Charlemagne.

[3] Catherine de Médicis, fille de Laurent de Médicis et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, mariée en 1533 au dauphin Henri; elle avait alors quatorze ans.

Elle fit faire devant le château, entre les fortifications et la forêt, un grand jardin qui occupait l'espace consacré aujourd'hui au parc public; mais bientôt ce jardin fut bouleversé et détruit par suite des guerres civiles, qui obligèrent le roi à compléter les moyens de défense de la ville.

En 1549, Henri II, parti de Compiègne pour tenter une entreprise sur Boulogne, y revint vers la fin de septembre, après avoir repris seulement Ambleteuse.

Il passa tout le mois de décembre 1552 au château, et y signa, les 6, 7, 11, 18 et 27 de ce mois, divers édits et lettres patentes. Il y convoqua plus tard (15 août 1553) une réunion de personnages importants, tant ecclésiastiques que laïques, qui devaient former le conseil de la reine pendant son absence. Ce nouveau séjour dura deux mois (juillet et août). Le roi alla visiter Offémont, dans la forêt de l'Aigue.

A cette époque se rattache une circonstance qui faillit devenir mémorable pour Compiègne; Jeanne d'Albret se trouvait au château en novembre 1552; elle en partit, le 15 de ce mois, dans un état de grossesse très-avancé pour aller, suivant sa promesse, faire ses couches à Pau, où elle arriva le 4 décembre. Huit jours après (13 décembre), elle mettait au monde un prince, qui fut Henri IV. Jeanne d'Albret à Compiègne.

Le roi revint au château de Compiègne en juin 1557. Parmi les édits qu'il y signa, on remarque celui du 24 juin, qui enjoint au parlement de Paris d'enregistrer la bulle par laquelle le pape constitue inquisiteurs de la foi, dans le royaume, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Coligny; un autre édit, de la même date, qui défend de troubler les juges ecclésiastiques dans leur juridiction pour le crime d'hérésie, et qui donne pouvoir aux juges royaux de punir, même de mort, les sacramentaires et les perturbateurs du repos public.

Henri II put se croire un moment délivré de son plus constant ennemi, lorsque Charles-Quint, ayant abordé, le 3 février 1557, en Espagne, se retira au couvent de Yuste; mais, de cette retraite, l'empereur, qui, sans se faire moine, avait seulement renoncé à la vie active du monde, conseillait, dirigeait son fils Philippe II, qui lui obéissait aveuglément.

Prise de Saint-Quentin par les Espagnols. 27 août 1557.

Les Espagnols reprirent bientôt le chemin de la France, et, le 27 août, ils entraient dans Saint-Quentin, après avoir fait aux Français un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva le connétable Anne de Montmorency.

Le roi était alors à Compiègne; à cette triste nouvelle, et dans l'appréhension que l'ennemi ne se dirigeât tout droit sur Paris, on songea d'abord à se réfugier à Orléans; mais Philippe II laissa échapper cette occasion favorable de s'emparer de l'Ile-de-France et même de la capitale.

Toutefois Henri II ne se laissa pas abattre par cet échec; il ordonna sur-le-champ les mesures nécessaires pour mettre Compiègne à l'abri d'un coup de main; il rappela auprès de lui le duc de Nevers, qu'il chargea de fortifier la ville.

Construction de la terrasse du château vis-à-vis la plaine.

Le duc établit, en dedans des murailles, une longue terrasse dominant la route de Soissons et la plaine, et en éleva une autre parallèlement à la rivière. Il pratiqua sous la première un souterrain voûté, se dirigeant de la ville à la route: enfin, en très-peu de temps, il établit dans la plaine et jusqu'à Choisy un camp qui eût pu recevoir cent mille hommes, et qui fut bientôt occupé par une grande partie de l'armée d'Italie, rappelée par le roi pour assurer la défense des frontières du nord de la France.

Henri II, qui n'avait à redouter d'attaques que du côté de la Picardie et de la Champagne, vint souvent à Compiègne, où il prolongea ses séjours; il s'y trouvait plus rapproché de ses généraux et de ses troupes, et plus à portée de prendre des résolutions utiles et promptes.

Les Espagnols étaient venus jusqu'à Ham et à Noyon en septembre 1557; l'armée française se réunit, pendant ce même mois, à Compiègne, et le duc de Guise en eut le commandement; mais, au lieu de chercher à reprendre ces deux villes, il feignit de marcher sur le Rhin, et tourna brusquement vers Calais, qu'il assiégea. En huit jours, il eut conquis cette place, et chassé définitivement les Anglais, qui l'avaient occupée plus de deux siècles. Ce succès inespéré aida ensuite Henri II à obtenir un énorme emprunt sur les classes riches du royaume. Dès lors la popularité des Guise fut au comble, et leur pouvoir n'eut plus de bornes.

III.

Après son entrée triomphale à Calais, le roi revint à Paris pour assister au mariage du dauphin, François II, âgé de quatorze ans, avec la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, qui en avait près de seize.

Mariage de François II avec Marie Stuart.

Enfin la paix (paix désastreuse) fut signée le 3 avril 1559. Henri, sans principes politiques, livré tout entier, tantôt aux Guise, tantôt aux Montmorency, mais toujours à sa maîtresse, accorda tout ce qu'on lui demandait et mérita que le duc de Guise lui dît : « Sire, vous voulez donner en un jour plus que ne vous ôteraient trente ans de revers [1]. »

Toute la pensée de Henri II était absorbée dans la répression sanglante de l'hérésie (la réforme); les mesures les plus horribles, les jugements les plus iniques multipliaient à la fois les victimes et les martyrs. Au milieu de ces tristes scènes, la cour se livrait aux plaisirs et aux fêtes à l'occasion des mariages d'Élisabeth de France avec le roi d'Espagne, et de Marguerite avec le duc de Savoie : ces joies devaient être de courte durée. Le 29 juin 1559, Henri II, portant les couleurs de sa dame sexagénaire [2], voulut terminer un tournoi en rompant encore une lance : il appela Montgommery. Après une lutte de quelques instants, Montgommery, ayant oublié de jeter le tronçon de sa lance resté dans sa main, le poussa involontairement vers le casque du roi, qu'il releva, et lui enfonça un morceau de bois dans l'œil. La blessure était mortelle : ce bois avait pénétré dans l'intérieur du cerveau. Le roi mourut le 10 juillet, après onze jours de souffrances, à l'âge de quarante et un ans.

Le roi est blessé dans un tournoi.

Mort de Henri II.

Ce règne se termina sans qu'il eût été fait de grandes améliorations au château de Compiègne, qui fut toutefois entretenu avec soin; les dépenses de la guerre et celles qu'entraînait la restauration du château de Fontainebleau, entreprise par François Iᵉʳ, ne permirent pas de s'occuper sérieusement de celui de Compiègne; cependant Henri II fit construire, sur les dessins de Philibert

[1] Voy. *Mémoires de Durillars*, p. 316. — [2] Brantôme dit qu'il avait vu Diane, qui avait soixante-six ans, et qu'elle était encore fraîche et belle.

Porte Chapelle.

Delorme[1], une façade monumentale devant la route qui, se prolongeant sous la terrasse, aboutissait aux fortifications extérieures et conduisait dans une cour où se trouvait une chapelle; de là lui vint le nom de *porte Chapelle,* sous lequel elle est connue encore aujourd'hui. Vers l'extrémité de la voûte, au-dessus d'une baie de porte bouchée, on remarque les chiffres entrelacés de Henri II et de Diane de Poitiers.



La porte Chapelle.

Le connétable Anne de Montmorency, qui avait succédé au maréchal de la Palice dans la jouissance de l'usufruit du domaine de Compiègne, sauf la forêt, avec le titre de capitaine de la ville, fit bâtir, pour son usage personnel, un appartement, qui sans doute occupait la place du petit jardin fleuriste actuel; il obtint la permission de mettre ses armes en relief sur la porte Chapelle, qui s'appela alors *porte du Connétable :* c'est aujourd'hui la seule partie qui nous reste du vieux château tel qu'il était vers le milieu du XVI[e] siècle; il est regrettable que cette façade, qui a un caractère spécial, n'ait pas été restaurée, comme on en a formé souvent le projet.

[1] On n'a pas une certitude bien parfaite que Philibert Delorme ait fait ces dessins. Ce grand artiste reçut les abbayes de Saint-Éloi de Soissons et de Saint-Serge d'Angers; il s'en montra très-orgueilleux, ce qui lui attira du poëte Ronsard une satire violente intitulée *La Truelle crossée.*

IV.

François II. 1559.

Le triste et scrofuleux[1] époux de la belle Marie Stuart ne visita pas, pendant son règne de seize mois, le château de Compiègne; il y était venu étant dauphin, en 1554, et tout ce que nous avons pu savoir de ce voyage, c'est qu'il donna lieu à une dépense de 87 livres 2 sous 6 deniers.

Ce n'est pas sur la durée de ce règne si court qu'on doit mesurer le mal qu'il fit à la France, mais bien sur l'autorité qu'il abandonna aux Guise, et la discorde qu'il mit parmi les princes du sang et les principaux seigneurs du royaume.

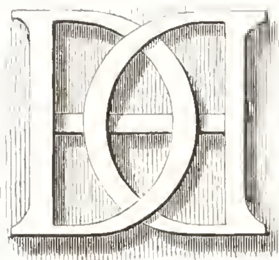
Mieux eût valu sans doute une minorité réelle que cette majorité fictive et tout à fait illusoire, pendant laquelle l'autorité royale fut constamment disputée, morcelée, et par conséquent sans action pour le bien.

Le prince de Condé est arrêté.

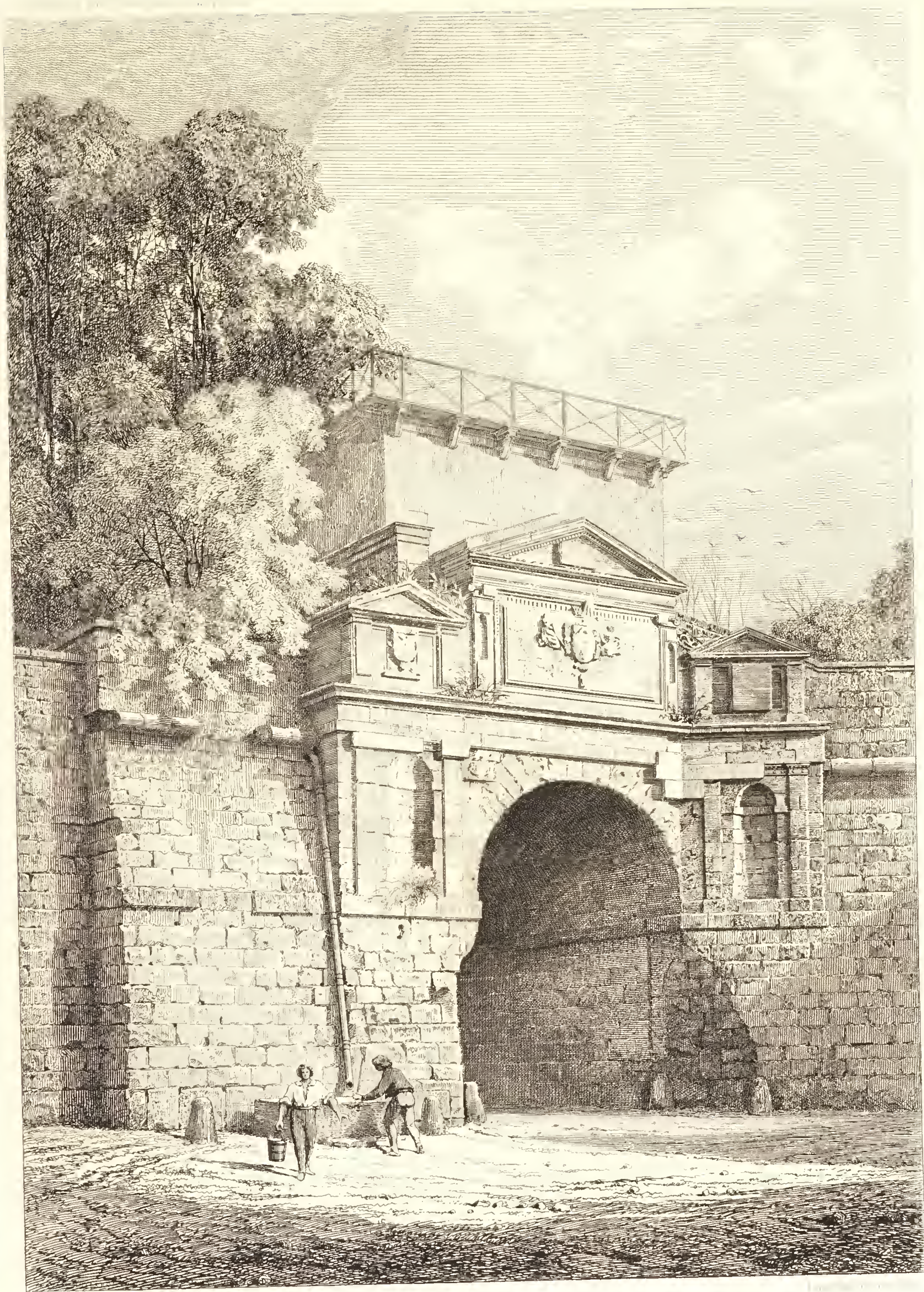
Le prince de Condé, considéré comme le chef de la conspiration d'Amboise, attiré par fourberie aux états, fut arrêté au moment où il allait saluer le roi; on lui fit son procès; il fut jugé par une commission et condamné à mort. Il eût été certainement immolé, si le jeune roi n'était pas mort subitement d'un abcès qui lui creva dans l'oreille, le 5 décembre 1560.

Mais déjà la Loire avait emporté les cadavres des nombreuses victimes exécutées sans jugement et souvent sur un simple soupçon.

[1] Voir *Portraits du Louvre*, par Niel; portrait de François II enfant.



Chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers.



CHAPITRE IX.

CHARLES IX.



I.

A la mort de François II, son frère monte sur le trône sous le nom de *Charles IX*; il avait alors dix ans. Moins heureux que Henri II, qui avait trouvé dans le trésor de l'épargne 1,700,000 écus, Charles IX vit tout d'abord son gouvernement ployer sous le fardeau de quarante-deux millions de dettes. 1560

Les états généraux convoqués à Orléans, puis à Pontoise, ne remédièrent pas à cette situation.

Le 8 décembre, le roi, en informant le parlement de la mort de François II, lui annonça que, vu son bas âge, il avait confié le gouvernement du royaume à sa mère, Catherine de Médicis, assistée du roi de Navarre et d'un conseil composé des plus grands personnages de l'État. Le roi de Navarre avait le titre de lieutenant général du royaume; la reine mère ne prit pas celui de régente, quoique plusieurs historiens le lui aient attribué; elle ne le reçut que pendant le temps qui s'écoula entre la mort de Charles IX et l'arrivée de Henri III, alors roi de Pologne. Catherine de Médicis

La prison, l'exil, les supplices les plus atroces n'avaient pas arrêté les progrès de la réforme. On comprit qu'il n'était plus possible d'accroître ni même de continuer les moyens de terreur; les Guise songèrent alors à rapprocher les protestants des catholiques, par la discussion et par des mesures conciliatrices : c'est dans ce but que fut rendu l'édit de Saint-Germain (1561), et que l'on proposa des conférences connues sous le nom de *Colloque de Poissy*. L'édit du mois de janvier suivant accorda l'exercice du culte réformé. Colloque de Poissy

Au commencement de son veuvage, Marie Stuart, qui n'avait jamais été aimée de la reine mère, quitta la France pour retourner en Écosse et renonça aux armes et au titre de reine d'Angleterre. Les malheurs et la fin tragique de cette princesse ont été souvent retracés par l'histoire, le théâtre et les arts; ils sont trop connus pour que nous les rappelions ici.

Depuis que Louis XI, en reconstituant à la fois l'unité du territoire et celle du pouvoir suprême, a mis les rois hors de page, la royauté n'a plus à lutter contre de grands vassaux, tels que les ducs de Bourgogne et de Bretagne, faisant la guerre comme de couronne à couronne; mais les dissensions intérieures ont trouvé un autre aliment dans les nouvelles croyances religieuses, qui se sont rapidement propagées, et qui semblent devoir ébranler la suprématie du pape et le pouvoir absolu des rois.

Les rêves de conquête et de gloire se sont dissipés; on ne court plus en Lombardie, à Venise, à Naples; l'ennemi est plus près; il a des chefs ambitieux et puissants : le prince de Condé est à sa tête. Déjà des villes considérables (Orléans, le Havre, etc.) sont en leur pouvoir; mais Rouen est repris par les catholiques après un siége dans lequel Antoine, roi de Navarre, trouve la mort (17 novembre 1562).

Guerres religieuses.

Il ne s'agit point assurément de restaurer la féodalité du XIVe siècle, ni de démembrer le royaume; mais on réclame hautement la liberté de conscience et le droit de bâtir des temples. Bientôt la guerre civile éclate, protestants d'un côté, catholiques de l'autre, et peu s'en fallut qu'à la bataille de Dreux (1563) la réforme ne triomphât; aussi, dans ce moment d'incertitude, Catherine de Médicis dit-elle, en feignant de prendre son parti sur cette défaite : « Eh bien! nous prierons Dieu en français. »

Assassinat du duc de Guise.

Le duc de Guise se disposait à tirer tout le profit possible de cette victoire, lorsqu'il fut assassiné, le 18 février 1563, par Poltrot, qui fut arrêté et écartelé.

La guerre avait pris un caractère de cruauté furieuse et implacable qui ne s'était pas encore vu. Rien ne mettait à l'abri des vengeances et des supplices : à Bar-sur-Seine, le procureur du roi (nouveau Brutus par fanatisme religieux) fait pendre son propre fils accusé d'hérésie !

Des Adrets et Montluc (deux tigres!), le premier protestant, le second catholique, immolent, comme en se jouant, des populations entières dans le Languedoc. A Montbrison, Des Adrets tuait les soldats de la garnison catholique, faite prisonnière, en les faisant sauter, les uns après les autres, du haut d'une tour; l'un d'eux, avant de se précipiter, s'y prend à deux fois : «Tu es bien long à te lancer, lui crie Des Adrets. — Monseigneur, répond le soldat, je vous le donne en dix.» Ce bon mot lui sauva, dit-on, la vie. Des Adrets et Montluc.

Bernard Palissy se trouvait alors à Saintes; on l'arrêta comme protestant, et le parlement le condamna à mort; mais son talent le sauva. Le connétable, pour qui il avait travaillé, et la reine mère, le firent évader. Bernard Palissy.

Après la bataille livrée dans la plaine de Saint-Denis (1567), où fut blessé à mort le connétable Anne de Montmorency, la paix fut faite; quoique vaincus, les protestants obtinrent quatre places : la Rochelle, la Charité, Montauban et Cognac. Ce fut alors que l'on vit paraître des monnaies d'or et d'argent à l'effigie du prince de Condé, et qui portaient d'un côté l'écu de France, de l'autre le portrait du prince, et pour légende : *Ludovicus XIII, Francorum rex primus christianus*[1]. Bataille de Saint-Denis.

Cette année (24 juillet), Charles IX fit son entrée solennelle dans Compiègne, où il fut reçu avec toute la pompe que l'on put déployer. Sur toutes les places de la ville s'élevaient des théâtres occupés par un grand nombre de jeunes filles représentant des personnages allégoriques; partout des inscriptions et des pièces de vers (assez médiocres, il faut l'avouer), en latin et en français, exprimaient les sentiments et les vœux des Compiégnois.

II.

Le traité de paix ayant été violé par la cour, la lutte recommença plus acharnée que jamais, et l'on vit, après la bataille de Jarnac (13 mars 1569), le prince de Condé, qui venait d'être fait prisonnier, lâchement assassiné par le capitaine des gardes du duc d'Anjou, alors lieutenant général du roi; l'on assure que ce

[1] Louis XIII, premier roi chrétien des Français.

fut par l'ordre du duc lui-même. Condé eut pour successeur, à la tête des protestants, le prince de Navarre, qui plus tard fut Henri le Grand.

Mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche. 1570.

Catherine de Médicis avait désigné Compiègne pour la cérémonie du mariage du roi avec Élisabeth d'Autriche; déjà même tous les préparatifs étaient faits; on achevait de construire une longue et riche galerie qui, du palais, allait jusqu'à Saint-Corneille, en passant par la rue Saint-Pierre (aujourd'hui des Minimes) et la rue des Pâtissiers; mais, des pluies opiniâtres étant survenues, les travaux furent arrêtés, et il fut décidé que le mariage serait célébré à Mézières, afin que les seigneurs qui accompagnaient la jeune reine n'eussent pas une grande partie de la France à traverser, par un très-mauvais temps, pour assister à cette cérémonie.

On ne se fiait pas, parmi les huguenots, aux avantages accordés par le traité de Saint-Germain; pour dissiper ces inquiétudes, le roi propose de donner en mariage au prince de Navarre la princesse Marguerite, sa sœur.

Mort de Jeanne d'Albret. 1572.

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, vint à Paris pour ce mariage; elle y mourut, le 9 juin 1572; on crut qu'elle avait été empoisonnée. D'Aubigné dit de cette princesse : « Elle n'avait de la femme que le sexe; l'âme entière aux choses viriles; l'esprit puissant aux grandes affaires; le cœur invincible aux grandes adversités[1]. » Sa mort précéda de deux mois le mariage du roi, qui fut célébré à Notre-Dame le 18 août, six jours avant la Saint-Barthélemy. Catherine et les Guise étaient alors sur le point d'exécuter leur projet d'extinction définitive de l'hérésie, et bientôt sonna, par tout le royaume, l'heure d'un massacre dont Charles IX, poussé par sa mère, donna l'ordre et le signal, et que flétrira la postérité la plus reculée.

Saint-Barthélemy. 24 août 1572.

Compiègne, que sa fidélité au souverain avait soustrait à l'influence des nouvelles doctrines religieuses, n'eut pas à souffrir de ces horribles mesures. Charles IX avait déjà montré son affection pour cette ville en lui rendant sa juridiction consulaire.

C'est au palais de Compiègne qu'il avait signé, l'année précédente, l'édit qui organisait à Paris de nouveaux moyens de sécurité publique, en décidant que,

[1] Elle était poëte, et quoique dans ses poésies la pensée fût un peu subtile, le vers embarrassé, on voit que son intelligence s'était appliquée sérieusement à la culture des lettres.

dans chaque quartier, cent bourgeois formeraient une milice destinée à prêter secours à l'administration de la cité pour le maintien de l'ordre.

En 1574, la reine Élisabeth fit son entrée solennelle à Compiègne. Le 10 mai suivant, le roi mourait au château de Vincennes, à l'âge de vingt-quatre ans, après avoir régné treize années.

Catherine, qui avait apporté d'Italie et cultivé dans sa famille le goût des arts, dut trouver bien modeste la demeure royale de Compiègne; elle y fit faire quelques agrandissements, notamment le jardin dont nous avons déjà parlé.

Aussitôt que le duc d'Anjou, alors roi de Pologne, apprit la mort de son frère, il s'échappa de Cracovie (17 juin 1574), emportant pour 300,000 écus de diamants de la couronne; dès son arrivée à Lyon, il s'empressa d'écrire à sa fidèle ville de Compiègne pour l'assurer de son affection.



Statue de la Justice (Hôtel de ville).

CHAPITRE X.

HENRI III.



I.

Après le règne des persécuteurs et des fanatiques s'ouvre celui des favoris; il serait assez difficile de dire lequel des deux fut le plus funeste à la France. L'influence de Catherine de Médicis sur son troisième fils se fit encore sentir et inspira cette politique de dissimulation, de cruauté et de petits moyens qui avaient déjà entretenu le désordre et la guerre civile sous le règne de Charles IX. 1574

Défaits dans quatre batailles, les huguenots se relèvent et tiennent en échec Henri III et sa mère; ils les obligent même à compter avec eux, et à leur donner des garanties, plus ou moins illusoires.

Lorsque Henri III se fit sacrer à Reims le 13 février 1575, on tira un présage fâcheux pour lui d'une circonstance fort peu importante : à peine lui eut-on posé la couronne sur la tête, il dit qu'elle le blessait, et elle faillit tomber.

Le 15 février, il épousa Louise de Lorraine, qu'il avait remarquée en se rendant en Pologne, et dont il s'était épris.

Rentré dans Paris, le roi visita processionnellement toutes les églises avec force simagrées de dévotion; ce qui ne l'empêcha pas de livrer les évêchés à ses favoris, qui en trafiquèrent : on vit même une fille d'assez médiocre vertu acheter l'évêché d'Amiens et le vendre avec un beau bénéfice[1].

Des projets d'union entre les catholiques pour faire dominer leur foi et leur pouvoir sur les protestants, que feignait de ménager Henri III, reçurent un commencement d'exécution dû à l'initiative de Jacques d'Humières, gouverneur de

[1] Voy. *Journal de P. de l'Estoile.*

Péronne, qui convoqua tous les catholiques de Picardie, et leur fit jurer le pacte de la *sainte union*. Ce fut ainsi que se fonda et s'organisa la Ligue.

États de Blois.

Les états généraux, sur lesquels Henri III paraissait compter pour obtenir de nouvelles impositions et pour amener la Ligue sous son autorité directe, furent indiqués pour le mois d'août à Compiègne; mais on changea d'avis sur le lieu de cette réunion, et ils furent convoqués à Blois pour le 15 novembre.

II.

Les mignons de Henri III.

Le contraste de la dévotion outrée de Henri III avec la corruption de ses mœurs était devenu l'objet des pamphlets et des satires; on passa facilement de l'exécration contre les mignons au blâme contre le roi, qui leur livrait les emplois, l'autorité et les deniers de l'État: on en vint jusqu'à émettre cette opinion, que les Capets étaient des usurpateurs, et qu'il fallait rendre la couronne aux descendants de Charlemagne, c'est-à-dire, aux princes lorrains. Cette pensée se fortifia surtout lorsque, après la mort de Caylus et de Maugiron, tués en duel, le roi donna des marques publiques d'une douleur extravagante et vraiment immorale, en leur faisant faire de magnifiques funérailles dans l'église de Saint-Paul, que le peuple appela alors *le sérail des Mignons*.

La reine de Navarre (Marguerite) n'avait pas pu accompagner son mari lorsqu'il quitta Paris le 3 février 1576 : son frère, Henri III, ne l'avait pas permis. Elle vint à Compiègne au mois de juillet; le duc d'Alençon, et Bussy d'Amboise, qui passait pour avoir avec elle une liaison intime, l'y rejoignirent au mois d'octobre. Enfin, vers la fin de 1579, Catherine de Médicis habita encore le château.

La bataille de Coutras (20 octobre 1587) aurait pu accroître la gloire et l'influence du Béarnais; mais il ne recueillit pas de cette victoire tout le fruit qu'il en devait attendre; épris d'un violent amour pour la belle Corisande (la comtesse de Gramont), il courut auprès d'elle. Toutefois, loin de lui inspirer l'oubli de ses devoirs et de son honneur, elle l'aida de ses conseils, de sa fortune et de troupes qu'elle levait pour lui dans son pays[1].

[1] Voy. *Journal militaire de Henri IV*, bibliothèque de l'Arsenal.

Henri III, enveloppé à Paris par les ligueurs et ne pouvant compter sur l'affection de cette ville, convoqua à Compiègne les états généraux en 1588. La conduite des Compiégnois, au milieu de la rébellion générale, avait décidé le choix de ce lieu pour la réunion; le roi leur témoigna plusieurs fois par ses lettres, notamment dans cette circonstance, sa confiance et son attachement.

Compiègne, qui ne voyait dans ce prince que la personnification du salutaire principe de la monarchie, n'avait pas partagé la haine que lui portaient les Parisiens, témoins journaliers, et souvent victimes de ses désordres; aussi, quand il s'agit d'assiéger le château de Pierrefonds, cette ville lui prêta trois mille écus, et, lors du siége de Pontoise, elle lui envoya des grains et des munitions.

Enfin, lorsque le duc d'Aumale, l'un des chefs de la Ligue, vint assiéger Senlis, les Compiégnois, conduits par le duc de Longueville, Charles d'Humières, de Lanoue et le comte d'Estrées, partirent avec quatre mille hommes et trois pièces de canon pour secourir cette ville. Après avoir forcé l'armée de la Ligue à lever le siége[1], les Compiégnois revinrent chez eux ramenant plusieurs drapeaux et six coulevrines. Siége de Senlis. Canons donnés aux Compiégnois.

Quoique fiers à juste titre de ces canons pris sur l'ennemi, les Compiégnois furent néanmoins obligés de les céder plus tard, d'abord à Louis XIII, qui, par sa lettre du 27 mai 1637, leur en retira deux; puis à Louis XIV, qui, le 15 septembre 1650, leur en demanda quatre sur leurs affûts pour sa guerre de Flandre; enfin au comité de salut public, qui ordonna la remise de quelques autres pièces. Il en est resté deux; mais elles portent les armes de la ville de Compiègne et ont été fondues en 1579.

Napoléon III a donné à Compiègne, en 1858, deux canons de 8.

Un édit de 1589 et les lettres de Henri III au gouverneur Charles d'Humières nous apprennent que ce prince établit à Compiègne la cour des monnaies, qu'il plaça dans la tour des Forges, attenante à l'abbaye de Saint-Corneille. Quelques Cour des monnaies.

[1] On a dit avec quelque raison qu'en France tout finit par des chansons; on en fit beaucoup sur le siége de Senlis; une entre autres, qui n'avait pas moins de vingt-trois couplets, commençait ainsi:

Les badauds de Paris	Mais ceux qui sont dedans
Sont venus à Senlis	Sont trop honnêtes gens
Pour penser le surprendre	Pour aux [illegible]s se rendre

historiens disent que ce fut dans le château même; mais cette translation n'eut lieu qu'après la mort de Henri III, et sur l'ordre de son successeur. C'est sous ce règne que fut construite la porte dite *de Paris*, à l'extrémité de la rue des Domeliers. Enfin Henri III exprima le désir qu'après sa mort son corps fût porté dans l'église de Saint-Corneille. Peu de temps après, Jacques Clément l'assassinait à Saint-Cloud; la branche des Valois s'éteignait ainsi au milieu de l'anarchie politique et religieuse, et dans tous les embarras que laissent après elles les guerres civiles et la faiblesse des gouvernements. Henri III ne survécut qu'un jour à la blessure qu'il avait reçue, et mourut, le 2 août 1589, à Saint-Cloud.

Mort de Henri III.



Armoiries de France et de Navarre.

CHAPITRE XI.

HENRI IV.

I.

La mort du duc d'Anjou, en 1582, avait laissé le trône sans héritier direct; 1589.
la branche capétienne la plus rapprochée était celle des Bourbons, issue du sixième et dernier fils de saint Louis, le comte Robert de Clermont, né en 1256. Au moment de mourir, Henri III fit appeler Henri de Bourbon et le déclara roi de France. Ce prince, resté jusque-là fidèle à la religion réformée, était pour cette raison odieux aux ligueurs; les Guise, qui n'avaient pas renoncé à l'espoir de monter sur le trône, n'osant pas tout d'abord attribuer la couronne à leur maison, avaient, avec le concours de la Ligue, fait reconnaître comme roi le cardinal de Bourbon, oncle de Henri de Navarre, premier prince du sang; et, aussitôt après la mort de Henri III, ils le proclamaient sous le nom de *Charles X*. Il fallait alors écarter le Béarnais; la Ligue, victorieuse, devait faire le reste plus tard, et les Guise devenaient souverains.

Cardinal de Bourbon proclamé roi.

Henri de Navarre comprit bien, dès qu'il fut roi de France, que ce n'était pour lui qu'un droit et un titre, et que, quant au royaume, il devait le conquérir. Jamais d'ailleurs prince ne fut plus parfaitement propre à une telle œuvre; il avait la bravoure et l'élan qui gagnent les batailles, la modération qui relève la victoire et en assure les heureux résultats, la grâce et la loyauté qui appellent et séduisent les cœurs. Il avait en politique des vues étendues, généreuses, et dont l'exécution eût épargné à l'Europe bien des maux. On lui a reproché, il est vrai, un penchant trop vif à la galanterie, qui lui fit commettre quelques fautes comme roi; mais

le peuple ne l'en aima pas moins, et la postérité ne lui a tenu compte que de ses rares qualités et de son dévouement au bien de ses peuples[1].

II.

En succédant à Henri III, le roi de Navarre avait à continuer la lutte entreprise contre la Ligue et les princes lorrains, qui, pour lui enlever la couronne, employaient tous les moyens : la guerre civile, l'assassinat[2], l'excommunication, les calomnies les plus odieuses.

Dans cette position, Henri IV dut accorder toute sa confiance à une ville qui, placée au foyer même de la rébellion, dans la province où la Ligue avait pris naissance, maintenait intacte sa fidélité politique, et aidait le roi, par des secours de toute espèce, à pacifier le pays et à monter au trône, où l'appelait sa naissance.

Henri IV se montra, en toutes circonstances, reconnaissant du courage et de l'attachement des Compiégnois; on a conservé un très-grand nombre de lettres dans lesquelles il leur expose ses besoins, ou les remercie de leurs efforts pour le servir[3].

De 1590 à 1594, il vint très-souvent à Compiègne; mais il y resta chaque fois fort peu de temps, parce que sa vie était alors très-agitée et constamment occupée. Obligé de faire face personnellement aux attaques qui lui venaient de tous côtés, il lui fallait se porter rapidement sur les points envahis ou menacés; il ne trouvait pas, dans cette existence remplie de devoirs, de fatigues et de combats, les loisirs qui lui auraient rendu si doux le séjour prolongé de Compiègne.

L'hôtel des Rats. — Gabrielle d'Estrées.

Il paraît certain que dans les fréquents voyages qu'y fit Henri IV, il n'habita pas le château; il logeait dans une maison connue sous le nom de *l'hôtel des Rats*, nom que la tradition lui a conservé. C'est là que demeura souvent Gabrielle d'Estrées, pendant les premières années du règne de son royal amant, qui, pour venir la voir à Compiègne, profitait de toutes les occasions que lui fournissait la

[1] Un homme de beaucoup d'esprit, M. le comte de Rambuteau, ancien préfet de la Seine, nous disait un jour : « Aimer les femmes, c'est le vice des honnêtes gens... »

[2] Voy. les prédications du temps, et surtout les sermons du père Boucher.

[3] Voy. aux archives de la ville, copie de Charmolue, de la bibliothèque de M. de Crouy.

guerre, dont les environs de cette ville étaient le théâtre. Sa correspondance prouve à quel point, au milieu même des plus graves affaires, il était occupé de Gabrielle, quoiqu'il eût sur sa fidélité plus que des soupçons[1].

Cet hôtel des Rats, situé sur la place du Change, était déjà fort ancien; il en est fait mention dans des titres qui remontent à 1405[2]. Il paraît qu'auparavant il s'appelait *hôtel d'Arras*; il est ainsi désigné dans un titre de 1329[3]. On ne connaît pas l'origine de ces deux noms, dont l'un paraît être une corruption de l'autre.



Détails d'architecture de l'hôtel des Rats.

Quelque temps après l'assassinat de Henri III à Saint-Cloud, les victoires d'Arques et d'Ivry firent connaître tout ce qu'on pouvait attendre du nouveau roi de France. Il vint ensuite mettre le siége devant Paris, qui se défendit avec une énergie que Henri IV ne voulut pas pousser jusqu'au désespoir. Arques et Ivry 1589.

La mort du cardinal de Bourbon, proclamé roi par la Ligue l'année précédente, fit disparaître ce fantôme de souverain, à l'aide duquel les Guise trompaient et divisaient la nation[4]. 1590.

[1] Voy. aux pièces justificatives.

[2] Il a été remplacé par les maisons qui portent aujourd'hui les numéros 4 et 6, sur la place du Change, et le numéro 21 sur la rue des Cordeliers. On y voyait encore, il y a dix ans, la porte d'entrée, basse, cintrée, et garnie de ces ferrures qui étaient de mode vers la fin du XVIe siècle.

[3] Voy. mss. de Dom Grenier. Bibl. imp. t. XXI, paquet 3, art. 2.

[4] La Ligue fit frapper encore des monnaies à l'effigie de Charles X assez longtemps après la mort de ce prétendu roi de France; on a trouvé une de ces pièces de monnaies à Compiègne, en fouillant récemment le sol de la rue Solferino.

Toutes les villes de la Picardie n'avaient pas, comme Compiègne, donné sincèrement leur foi à Henri IV; dès le début de son règne, il dut se mettre en mesure de les reprendre sur la Ligue et de les faire rentrer sous son obéissance; il s'achemina alors vers Compiègne avec sa modeste armée, amenant avec lui le corps de Henri III, qu'il venait déposer dans l'église de Saint-Corneille.

Entrée de Henri IV à Compiègne.

Henri IV fit son entrée à Compiègne le 6 juin 1590, avec douze cents gentilshommes à cheval, six cents arquebusiers et deux cents cornettes de reîtres. Il fut reçu, à l'entrée de la forêt, par la noblesse et la bourgeoisie du pays, que conduisait le gouverneur de la ville, le brave Charles d'Humières, qui s'était, des premiers, rallié au roi.

Il tint un conseil de guerre à Royal-Lieu; en deux heures, tous les habitants furent sur pied et en armes, pour s'avancer au-devant de lui; tout le clergé de Saint-Corneille se présenta au roi, qui lui donna les assurances les plus formelles de ses bonnes dispositions pour les catholiques, et particulièrement envers l'abbaye.

Le gouverneur alla lui offrir le vin d'honneur à l'hôtel des Rats; le roi répondit : « Je reçois vos présents, mais j'aime mieux vos cœurs. »

Au milieu des témoignages de joie, des cris de *Vive le Roi*, les canons de Senlis, que les Compiégnois gardaient avec orgueil, durent rester silencieux; le roi craignait que les détonations ne révélassent sa présence aux ennemis, qui se trouvaient alors dans le voisinage.

Le lendemain, il partit se dirigeant vers les lieux occupés par le duc de Mayenne; il revint ensuite sur ses pas, et repassa par Compiègne le dimanche suivant.

Le 21 septembre 1590, il visita avec attention les fortifications de la ville en dedans et en dehors; il y revint le 28, pendant que ses troupes assiégeaient Clermont-en-Beauvoisis, et le 6 novembre, pour rassurer les Compiégnois, qui se trouvaient serrés de près par les ligueurs. Il se rendit d'abord chez sa tante, madame de Bourbon, abbesse de Notre-Dame de Soissons, qui avait fui cette ville pour se soustraire aux insultes des troupes du duc de Mayenne. Henri habita ensuite l'hôtel des Rats pendant le reste de son court séjour à Compiègne.

Le 22 décembre suivant, il passa par cette ville pour se rendre de Senlis à Chauny; il y vint encore le 13 janvier 1591 et y demeura quelques jours; il y revint en avril, et le 12 mai de cette même année. Pendant ce dernier voyage, les habitants témoignèrent un assez vif mécontentement à l'occasion d'une prédication protestante qui eut lieu à l'hôtel des Rats, où le roi s'était installé comme à l'ordinaire. Quelques historiens disent même qu'on y baptisa le fils d'un paysan huguenot, dont le roi consentit à être le parrain.

Le siége de Noyon[1] le rappela en Picardie vers la fin de juillet; il se rendit maître de cette place le 19 août.

Prise de Crespy

Cependant le duc de Mayenne, ayant pris Crespy[2], se tenait aux environs de Compiègne; le roi y arrive le 13 mai 1594, avec seize cents hommes de pied et quatre mille chevaux, pour reprendre Crespy et défendre Noyon contre les attaques de Mayenne. Il revint plusieurs fois à Compiègne, notamment quand il marcha au secours de la Capelle.

Abjuration de Henri IV 1593

L'année précédente, Henri IV avait pris une grande et féconde résolution, en tenant les promesses faites, à Saint-Cloud, aux seigneurs et aux officiers catholiques qui l'avaient reconnu comme roi de France immédiatement après la mort de Henri III : il s'était fait instruire dans la religion qui avait été celle de ses ancêtres. Gabrielle d'Estrées s'entremit avec zèle pour amener l'abjuration du roi, qui eut lieu dans l'église de Saint-Denis; il fut ensuite sacré, le 27 février 1594, à Chartres[3].

Le roi avait fait savoir à madame de Montpensier, l'une des plus fougueuses héroïnes de la Ligue, qu'il oubliait le passé, et qu'elle pouvait rentrer dans Paris. En s'y rendant, elle s'arrêta à Compiègne, où elle voulut loger par fourrier; mais les habitants ne le voulurent jamais endurer, disant qu'ils savaient bien que c'était elle qui avait fait tuer le feu roi[4], et que, si elle venait pour y loger, ils mettraient le feu dans la maison où elle serait[5].

[1] A six lieues de Compiègne.

[2] A cinq lieues de Compiègne.

[3] Henri IV écrivit aux Compiégnois (22 mars et 27 avril 1594) pour les informer de son entrée à Paris et de la reddition de Rouen, du Havre, de Pont-Audemer, de Troyes et d'Auxerre.

[4] On était convaincu alors que ce fait était vrai; on assurait même que, pour obtenir de Jacques Clément qu'il frappât Henri III, elle était allée jusqu'à lui accorder les dernières faveurs.

[5] Voy. *Journal de P. l'Estoile*, t. II, p. 101.

Catherine de Bourbon.

Catherine de Bourbon, sœur du roi, alla trouver Henri IV à Saumur et renouvela ses supplications pour qu'il lui permît d'épouser le comte de Soissons, qu'elle aimait; le roi, loin de se laisser fléchir, opposa à ses prières, à ses reproches, un refus formel, et l'envoya à Compiègne auprès de sa tante (l'abbesse de Notre-Dame de Soissons), où il la retint longtemps. On peut voir dans la correspondance de Catherine[1] l'expression de ses ennuis dans cette ville, qu'elle nomme *son désert;* elle y avait fait une entrée presque solennelle en 1595.

Mais, après le combat de Fontaine-Française, le roi vint à Compiègne, où il traita sa sœur avec plus d'amitié, tout en prolongeant ce qu'elle appelait *sa captivité.* Il partit de Compiègne pour aller faire le siége de la Fère.

Chaque jour des villes importantes se ralliaient au roi; on lui jurait spontanément fidélité, et, quoique le duc de Mayenne occupât encore une grande partie de la Picardie, Beauvais fit sa soumission à Henri IV.

Mayenne se rallie à Henri IV.

Après le siége de la Fère, le roi se rendit au château de Folembray, où était réuni son conseil d'état; Mayenne, convaincu de l'inutilité de ses efforts pour continuer la lutte, vint l'y trouver, et fit sa paix avec lui, à des conditions fort avantageuses[2]; puis Henri IV revint à Compiègne, où il fit chanter un *Te Deum* à Saint-Corneille pour la prise de Marseille.

La guerre civile expirait, grâce à l'activité énergique de Henri IV; quelques seigneurs puissants se tenaient cependant encore en dehors du mouvement qui portait les populations à se rallier au roi; non-seulement par sa loyauté chevaleresque, par un oubli généreux, il facilita leur retour vers lui, mais il accueillit leurs conditions les plus exagérées, et, pour assurer la paix, il paya leur défection par des pouvoirs très-étendus et des sommes immenses, qui grevèrent pour longtemps le trésor de l'État.

L'édit de Nantes, cette haute et saine inspiration d'un génie fait pour gouverner, ramena, par la liberté de conscience, le calme dans les esprits.

Traité de Vervins.

Sûr de l'ordre dans l'intérieur, il voulut garantir son royaume des attaques du dehors, et il signa le traité de Vervins, conclu le 2 mai 1598.

[1] *Mémoires de Caumont de La Force.*

[2] L'accord fait entre Henri IV et le duc de Mayenne fut signé le 22 septembre 1595, à Lyon, où se trouvait le roi.

Compiègne avait été désigné pour les négociations; les ambassadeurs d'Espagne s'y étaient même déjà rendus et y avaient été accueillis avec les plus grands honneurs. Le roi les appela à Paris; de là ils allèrent à Vervins, où la paix fut signée.

Deux siéges conduits, l'un par le duc d'Épernon, l'autre par le maréchal de Biron, n'avaient pu réduire le château de Pierrefonds; le roi chargea François des Ursins de s'en emparer. Ce château avait alors pour gouverneur le sire de Saint-Chamans, qui avait succédé à Rieux après le supplice de ce bandit. Siége de Pierrefonds 1598.

Saint-Chamans accepta les propositions très-généreuses qui lui étaient faites, et se retira dans le château de la Ferté-Milon, dont il restait gouverneur pour le prince Louis, duc d'Orléans.

Gabrielle d'Estrées croyait alors être au moment de devenir reine de France; mais, arrivée malade de Fontainebleau à Paris, elle y fut prise de douleurs violentes et mourut subitement (10 avril 1599[1]).

Depuis longtemps déjà, Henri IV, qui savait à quoi s'en tenir sur la fidélité de Marguerite, sa femme, cherchait à faire annuler son mariage; il y parvint, et cette union fut rompue du consentement des deux parties. Marguerite eut le choix entre Madrid au bois de Boulogne, Paris et Pierrefonds, pour son habitation: elle choisit Paris, où elle tint une conduite un peu plus régulière que par le passé. Divorce de Henri IV

Le roi était retombé alors dans des liens tout aussi forts que ceux qui l'avaient attaché à Gabrielle; il aimait éperdument Henriette, fille du seigneur de Balzac d'Entraigues; c'est vers ce même temps (1600) qu'il épousait Marie de Médicis. Henriette d'Entraigues. Marie de Médicis.

III.

Le XVIIe siècle, en s'ouvrant, trouve la France libre, unie, calme et maîtresse chez elle, après quarante années de guerres civiles et religieuses. Henri IV a inauguré, par l'édit de Nantes et le traité de Vervins, une ère nouvelle; mais la tâche du grand roi n'est pas terminée : aux luttes, aux embarras de la guerre vont succéder pour lui les soins et les travaux de la paix. On n'avait jusque-là presque rien fait pour l'administration intérieure du royaume; Henri IV concentre sur cette Administration intérieure 1600.

[1] On a prétendu qu'elle avait été empoisonnée.

œuvre si importante et si difficile tout son courage, toute l'activité et la pénétration de son esprit[1].

En même temps qu'il favorisait la fabrication de la soie, il fondait des manufactures de glaces, de verreries, de tapisserie; il ouvrait le canal de Briare, et en projetait un autre de la Méditerranée à l'Océan, par la Garonne; il bâtissait la galerie du Louvre, réédifiait le Collége de France, achevait le Pont-Neuf et faisait la place Dauphine. L'agriculture, objet privilégié des efforts de Sully, se développait; la libre exportation des grains était accordée. Le roi prenait aussi des mesures énergiques et pleines de sagesse contre la dilapidation des impôts par ceux qui étaient chargés de les recouvrer; en abolissant la noblesse acquise par le seul fait du service militaire, il accroissait le revenu des tailles, auxquelles allaient se trouver soumis tous ces prétendus nobles.

1604.

Projets de Henri IV.

Au dehors un vaste plan de fédération européenne devait préparer une paix longue et sûre : il s'agissait d'empêcher la prépondérance d'une nation sur les autres. Dans cette combinaison, le duc de Savoie recevait la Lombardie; Venise et tous les petits États de l'Italie formaient une confédération, et, dans tous ces arrangements, la France ne réservait rien pour elle. Seule, la maison d'Autriche pouvait voir avec déplaisir cette nouvelle organisation, qu'on a traitée de chimère; mais elle est restée dans l'esprit de tous les hommes d'état qui portent leurs pensées vers l'avenir; en la rappelant, il nous semble que nous écrivons une page de l'histoire de 1859 !

La marquise de Verneuil trahit le roi.

Mais tandis que, de concert avec son fidèle Sully, Henri IV mûrissait ses grands projets, il se sentait entouré de piéges et de trahisons. La marquise de Verneuil[2], sa maîtresse, se prévalant d'une promesse de mariage qu'il lui avait remise, regardait comme illégitime l'union du roi avec Marie de Médicis; elle livrait à l'Espagne les secrets de Henri IV, qui, irrité d'une telle déloyauté, la fit arrêter, et avec elle son frère, le comte d'Angoulême, bâtard de Charles IX, et d'Entraigues, son père (1605). Le roi se laissa aller à l'indulgence envers la marquise et son frère; mais d'Entraigues fut condamné à une prison perpétuelle.

[1] Voy. l'excellent ouvrage de M. Poirson, sur l'administration de Henri IV.

[2] Henriette d'Entraigues.

Ces menées et ces intrigues contre Henri IV prirent pour lui un caractère plus dangereux et plus triste en même temps, quand il apprit que le maréchal de Biron (Biron, fils de son ami, son ami lui-même, qu'il avait comblé de bienfaits!) conspirait contre son roi. Il fallait faire un exemple terrible. Ce prince, si bon et si généreux, hésita; il pardonna... Mais, lorsqu'il fut convaincu que, oubliant son serment et tous ses devoirs, le maréchal continuait à le trahir, il le fit mettre en jugement, et, le 31 juillet 1602, la tête de Biron tomba sur l'échafaud. Biron est décapité.

IV.

Le grand déplacement de pouvoirs que les projets du roi de France faisaient entrevoir ne pouvait pas être accepté sans protestation et sans lutte de la part de quelques États de l'Europe : la guerre était donc très-probable et même peut-être imminente. Henri, aidé de son ministre Sully, s'y préparait avec le soin le plus assidu; bientôt les hostilités commencèrent sur plusieurs points, et Henri IV se disposait à apporter à ses alliés, contre l'Autriche, le concours si puissant de son armée et de sa grande capacité militaire.

Avant de partir, il avait consenti à faire sacrer la reine. Il fit déployer une grande pompe dans cette cérémonie, qui eut lieu à Saint-Denis, le 13 mai 1610; Marie de Médicis devait, le surlendemain, faire son entrée solennelle dans Paris.

Le 14 mai, le roi, en se rendant chez Sully à l'Arsenal, passa par la rue de la Ferronnerie, assez étroite alors[1], et qui, en ce moment, se trouvait encore rétrécie par un encombrement de voitures; il était dans son carrosse avec sept grands seigneurs; il se penchait pour parler au duc d'Épernon, placé à côté de lui, lorsqu'un homme inconnu, s'élançant sur le roi, le frappa d'un coup de couteau; Henri s'écria : « Je suis blessé! » Au même instant, il recevait un second coup; il expira sur-le-champ. Henri IV assassiné.

L'assassin, arrêté aussitôt, fut livré à la justice : c'était un maître d'école d'Angoulême, âgé de trente-deux ans. Son crime commis, il n'avait point essayé de Ravaillac.

[1] Cinquante-six ans auparavant, Henri II, par lettres patentes datées de Compiègne, le 14 mai 1554, avait ordonné l'élargissement de cette rue.

fuir : il déclara obstinément qu'il n'avait point de complices, qu'il avait voulu, pour servir la cause de la religion, débarrasser le monde d'un prince qui allait faire la guerre aux catholiques.

Henri IV avait prodigué, pendant tout son règne, les témoignages de son affection et de sa confiance[1] à la ville de Compiègne, qui l'avait toujours servi avec dévouement et fidélité; sa mort causa parmi les Compiégnois un deuil sincère et général.

[1] Voy. lettres de Henri IV à la ville de Compiègne : 4 mars, 7 avril, 16 mai 1594; 2 octobre 1595; 12 février 1596; 21 mai 1597. (Bibl. imp.)



Porte de l'hôtel des Rats.

CHAPITRE XII.

LOUIS XIII.

I.

La mort si imprévue de Henri IV arrêtait subitement l'exécution de tout ce qu'il avait projeté et préparé pour le bonheur de la France. Les États rivaux, se trouvant délivrés de préoccupations pénibles, pouvaient songer à tourner leurs forces contre nous; les grands seigneurs, à qui le roi avait été forcé d'accorder les gouvernements des plus belles provinces, s'y étaient établis de façon à fonder une nouvelle féodalité, qui devait être un jour féconde en luttes contre le pouvoir royal. 1610.

Et pour gouverner un pays ainsi menacé sur tant de points, Henri laissait comme successeur un enfant de neuf ans, dirigé par une mère étrangère, hautaine, capricieuse, livrée complétement à l'influence d'un favori italien et aux astrologues, à qui elle accordait son entière croyance.

La nation, par un instinct qui la trompe rarement, prévoyait les troubles et les malheurs de cette régence; il était difficile que la France prît confiance dans une reine qu'elle méprisait assez pour la soupçonner, l'accuser même de complicité dans le crime qui l'avait rendue veuve[1]; et ces soupçons avaient pris dans le peuple un caractère plus positif encore, quand il avait vu Marie de Médicis, aussitôt après la mort de son mari, uniquement préoccupée du soin de se faire attribuer la régence.

[1] Sully disait que, quand on avait déposé au Louvre le roi mort, on avait entendu rire dans les entre-sols de la reine.

II.

Depuis l'époque où Henri IV a, d'une main ferme, contenu ses ennemis à l'intérieur et au dehors, où il n'a plus à guerroyer sans relâche pour reprendre ses villes et ses provinces sur les grands seigneurs qui s'en sont emparés, toute l'action politique se trouve concentrée à Paris : c'est là que tout se prépare, se décide et s'organise. Compiègne commence alors à se trouver réduit au rôle modeste qu'il joue depuis le commencement du XVIIe siècle ; ce n'est plus qu'une ville de repos et de fêtes pour les souverains, après avoir été, sous les Mérovingiens, une sorte de capitale, et une place de guerre importante sous leurs successeurs. Dans cette position fort amoindrie, Compiègne est toujours protégé contre l'indifférence et l'oubli de ses rois par la beauté du pays qui l'environne, la magnificence de sa forêt, la salubrité du climat, et bien plus encore par le souvenir, toujours vivant, de sa fidélité inébranlable.

Nos récits désormais, sauf quelques rares exceptions, ne peuvent plus avoir pour sujet que les faits relatifs directement, exclusivement, à la présence des souverains au château.

III.

Marie de Médicis régente.

Marie de Médicis avait trente-sept ans quand elle prit la régence ; elle s'était entourée jusque-là d'étrangers (faute énorme !) ; deux Italiens surtout la dirigeaient et avaient pris sur elle un ascendant qui résultait principalement de ce qu'ils avaient le privilége et les moyens de la voir à toute heure : c'étaient Concino Concini et sa femme, Eleonora Galigaï.

Concini et Galigaï.

Par leurs conseils, on écarta Sully du conseil de régence, parce que l'on commençait à abandonner la politique de Henri IV, et que l'on songeait à s'allier à l'Espagne.

Bientôt les trésors amassés par ce fidèle ministre, dans la prévision d'une guerre inévitable, furent livrés à Concini, devenu marquis d'Ancre, puis maréchal,

qui les employa à accroître sa fortune personnelle, et à se faire des créatures jusque parmi les princes du sang.

Anne d'Autriche

Dès que le roi eut atteint sa treizième année, il fut déclaré majeur, sans toutefois que le pouvoir de sa mère en fût diminué; un an après, il épousait à Bordeaux une princesse espagnole, Anne d'Autriche.

Condé est arrêté

A cette époque, la noblesse, sous la conduite du prince de Condé, faisait à la reine mère et au favori une opposition active et redoutable. Condé fut arrêté et conduit à la Bastille..... La hardiesse et la réussite de cette mesure violente accrurent encore l'orgueil insensé de Concini, qui bientôt obtint le renvoi du ministère et fit entrer au conseil d'état le premier aumônier de la reine, Armand Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, à qui l'on confia ensuite la mission de ramener le prince de Condé à de meilleures dispositions. En novembre 1616, Richelieu fut nommé secrétaire d'état et fut spécialement chargé des affaires de la justice et des finances; il garda son évêché avec son nouvel emploi, malgré toutes les objections que l'on put faire contre ce cumul inaccoutumé.

L'évêque de Luçon 1616

Ce fut à cette époque (1[er] avril 1616) que le comte d'Angoulême s'empara du château de Pierrefonds, qui fut démantelé l'année suivante.

IV.

De Luynes

Mais Concini, au plus haut point de sa faveur et de sa puissance, ne savait pas qu'un ennemi, faible, inaperçu, Charles d'Albert de Luynes, admis sans cesse auprès du jeune roi, l'excitait contre le favori. De Luynes réussit dans ses efforts pour le perdre, et un jour Louis XIII donna l'ordre d'arrêter le maréchal d'Ancre, et de le tuer s'il résistait. Le 24 avril 1617, à dix heures du matin, au moment où Concini entrait au Louvre, il fut sommé de se rendre, et fut au même instant assassiné à coups de pistolet. Les exécuteurs de cet ordre cruel reçurent les félicitations publiques[1] du roi; leur chef, Vitry, fut fait maréchal de France, et peu de temps après Marie de Médicis était exilée à Blois.

Assassinat du maréchal d'Ancre

[1] On fit monter le jeune roi sur un billard, pour que de là, vu de tous, il adressât ses remercîments à ceux qui venaient de le délivrer de Concini.

L'évêque de Luçon. 3 mai 1617.

L'évêque de Luçon, qui, dès les premiers temps de la régence, avait cherché à se produire auprès de la reine mère, et qui en était bien accueilli, la suivit à Blois. Par cette démarche, que semblait inspirer un dévouement fidèle et désintéressé, et par les soins empressés qu'il rendit à la reine proscrite, il parvint promptement à se concilier toute sa confiance; quelques historiens parlent même d'un sentiment plus tendre. S'il en était ainsi, la conduite de Richelieu envers elle, quand il fut tout-puissant, fit plus d'honneur à son habileté politique qu'à la sensibilité de son cœur.

Richelieu quitta la reine mère quarante jours après être arrivé à Blois; il se retira (juin 1617) dans son prieuré, près de Mirebeau, en Poitou, où il occupa ses loisirs à composer divers ouvrages théologiques, qu'il dédia au roi. Mais bientôt (mai 1618) il fut envoyé en exil à Avignon; on le rappela, un an après, sur les conseils du père Joseph du Tremblay, capucin, qui l'avait fait choisir comme intermédiaire pour négocier la paix entre le roi et sa mère.

Marie de Médicis s'échappe du château de Blois.

Aidée du duc d'Épernon, Marie de Médicis parvint (23 février 1619) à s'échapper du château de Blois par une fenêtre, et se rendit à Angoulème, où elle leva des troupes. La cour, craignant que ce ne fût là le commencement d'une guerre civile, fit semblant de croire que le duc d'Épernon avait enlevé la reine, et feignit de préparer une petite armée pour aller la délivrer; mais bientôt une convention conclue avec Marie rendit la liberté à la reine. D'Épernon recouvra, par ce traité, ses honneurs et ses charges (30 avril 1619).

V.

Cependant l'autorité royale se trouvait toujours embarrassée par l'hostilité des princes et des grands seigneurs et par les intrigues de la reine mère.

Condé sort de prison.

On savait que le prince de Condé était l'ennemi de cette princesse, dont le connétable de Luynes redoutait l'esprit remuant et l'altière ambition; celui-ci détermina le roi à faire sortir Condé de prison pour l'opposer à la reine mère quand les circonstances le conseilleraient. Ce fut pendant son premier voyage à Compiègne (20 octobre 1619) que le roi signa la mise en liberté du prince, et de Luynes

voulut lui en porter lui-même la nouvelle au château de Vincennes, où il avait été transféré quand on l'avait retiré de la Bastille.

Le roi n'aimait pas Richelieu; il s'en était expliqué nettement, à Compiègne, avec un des seigneurs de sa cour, en se promenant sur la terrasse du château, où le cardinal passait en ce moment (1624)[1]; trois jours après, Richelieu était nommé premier ministre, président du conseil privé. Cette élévation subite causa une vive surprise à tous ceux qui connaissaient l'antipathie de Louis XIII pour lui; mais, après la mort du connétable de Luynes, le fardeau des affaires était retombé sur le roi, fort préoccupé alors du mariage de sa sœur Henriette avec le prince de Galles, héritier présomptif du trône d'Angleterre, et qui devait en descendre pour monter sur l'échafaud.

Richelieu premier ministre.

La reine mère, connaissant la capacité et l'énergie du cardinal, l'avait vivement recommandé à son fils, dont l'humeur apathique, ennemie de tout travail, s'accommodait fort d'un premier ministre qui le débarrassait des soucis de la politique et de l'administration.

Dès lors commença réellement ce qu'on pourrait appeler *le règne de Richelieu*; tout en effet fut gouverné, administré, réglé par lui, hommes et choses; les plus hautes têtes durent se courber sous la volonté opiniâtre et toute-puissante de ce grand ministre, que, dix ans auparavant, on avait vu obscurément employé dans des missions purement confidentielles et sans aucun caractère public.

Mais Marie de Médicis ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle s'était donné un maître impérieux dans celui qu'elle n'avait porté au faîte du pouvoir que pour s'en faire un appui et un instrument docile.

Alors commença la lutte de Richelieu contre la reine mère; lutte sourde et cachée, mais ardente et suivie, qui devait éclater au grand jour sept ans plus tard, par un événement dont Compiègne fut le théâtre.

La cour était venue au château dès les premiers jours du printemps; le conseil y régla beaucoup d'affaires, comme on peut le voir par les nombreuses lettres patentes signées à Compiègne pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet. Par

[1] «Voilà, disait-il au maréchal de Praslin, un homme qui voudrait bien être de mon conseil; mais je ne puis m'y résoudre après tout ce qu'il a fait contre moi.»

l'une d'elles (22 mai) on instituait des commissaires conducteurs des gens de guerre; en juin, on déclarait l'union du royaume de Navarre et de la principauté de Béarn à la couronne de France; le 25 du même mois, parut la déclaration contre les duels; le 8 juillet, interdiction d'imprimer et de distribuer, sans permission, aucun mémoire d'état.

Marie de Médicis, qui protégeait particulièrement les établissements religieux, fit orner la chapelle de l'Hôtel-Dieu des magnifiques boiseries qu'on y admire encore aujourd'hui.



Boiseries de l'Hôtel-Dieu.

VI.

Le cardinal dirigeait lui-même avec vigueur la guerre en Piémont; armé de toute l'autorité royale, qui ne faiblissait jamais dans sa main; la cuirasse au dos, le sabre au côté, les pistolets de combat dans ses fontes, il commandait réellement les troupes et leur donnait l'exemple de la fermeté et du sang-froid. Il était exigeant et rigoureux pour les chefs, toujours préoccupé de la santé et du bien-être du soldat.

Guerre en Piémont. — Richelieu généralissime.

Les deux reines, pendant ce temps, étaient à Lyon, tout entières à leurs menées contre le cardinal, qui, disaient-elles, exposait sans nécessité la vie du roi aux fatigues, aux maladies et aux hasards des combats. Louis XIII fut en effet pris de la fièvre et revint à Lyon avec Richelieu, qui sentit que le vrai péril pour lui était là bien plus qu'en face de l'ennemi (1630).

Maladie du roi à Lyon.

Le roi, pendant son séjour à Lyon, fut dangereusement malade; déjà les partis s'agitaient; chacun prenait ses dispositions comme si le trône eût été vacant, et la cabale rêvait le règne de Monsieur et son mariage avec la veuve du roi; mais le roi guérit, et la cour revint à Paris.

Durant cette maladie, Marie de Médicis et Anne d'Autriche avaient prodigué à l'auguste malade les soins les plus empressés. Revenu à la santé, il ne put pas résister à leurs prières instantes d'éloigner Richelieu des affaires et de la cour; il promit formellement, mais en ajournant l'exécution de cette promesse jusqu'au moment très-prochain où la paix serait signée. Il fut convenu que, pour dérober au cardinal toute connaissance de ces projets, la reine mère se réconcilierait avec lui; en effet, on les vit s'embarquer tous deux, à Roanne, sur le même bateau, et descendre ensemble la Loire jusqu'à Briare, avec toutes les apparences d'une parfaite réconciliation, et, dit Bassompierre, «en grande privauté.»

En arrivant à Paris, Marie de Médicis occupa son château du Luxembourg, et Richelieu l'hôtel du Petit-Luxembourg, qu'il lui avait acheté; le roi alla loger à l'ancien hôtel du maréchal d'Aucre[1].

[1] Rue de Tournon. Cet hôtel est maintenant une caserne de la garde municipale.

La reine mère, sentant sa haine s'accroître par les efforts mêmes qu'il lui avait fallu faire pour la cacher, et par la certitude où elle était de la chute très-prochaine de son ennemi, voulut en hâter le moment; déjà ses partisans et les adversaires de Richelieu étaient tout prêts à profiter de ce coup d'état. Marie de Médicis, pour enlever sûrement le renvoi immédiat du cardinal, appela le roi dans son cabinet, bien assurée de tout obtenir de lui en l'isolant de son premier ministre. La mère et le fils étaient depuis peu d'instants en conférence très-secrète, quand Richelieu, bien servi par les amis qu'il avait au Luxembourg, vint frapper au cabinet de Marie. La porte ne s'ouvrant pas sur-le-champ, il prit un petit escalier dérobé conduisant à l'oratoire, qui communiquait avec le cabinet. Tout à coup les deux interlocuteurs voient le cardinal arrêté sur le seuil de la porte, calme, le regard fixé sur eux; il leur dit : «Je m'assure que vous parliez de moi.» A cette vue, à ces mots, le roi est saisi de stupeur et de crainte; sa mère, au contraire, transportée de colère, adresse au cardinal les plus violentes injures, dans l'expression desquelles elle mêle le français et l'italien.

Journée des Dupes.

Le roi sort précipitamment; il part pour Versailles. Richelieu quitte aussitôt Paris, et prend une autre direction. La reine mère, à cette nouvelle, triomphe; son parti s'agite et l'entoure; un grand nombre de seigneurs, de ceux mêmes que l'on croyait très-dévoués au roi et au cardinal, se dirigent, chacun de son côté, vers le Luxembourg, en tâchant de dérober cette démarche aux espions du cardinal.

Mais cette victoire fut de bien courte durée. On apprit, le soir même, que le roi avait fait appeler Richelieu[1]; qu'il l'avait logé dans un appartement voisin du sien; enfin, que le premier ministre était plus puissant que jamais. Une demi-heure après, le Luxembourg était désert, et cette journée, célèbre dans les annales des intrigues de cour, s'appela *la journée des Dupes.*

VII.

Gaston d'Orléans, frère du roi.

Marie de Médicis avait facilement entraîné dans son hostilité contre le cardinal et contre le roi son second fils, le duc d'Orléans, prince vain, léger, dépourvu

[1] A Versailles.

d'énergie et de moralité, encourageant, excitant sans cesse les complots les plus violents et les plus insensés, dans lesquels il poussait ses meilleurs amis, qu'il abandonnait ensuite avec le plus lâche égoïsme, quand la mort ou la prison pouvaient les atteindre.

Richelieu comprit que tous ses plans d'organisation intérieure, toutes ses combinaisons à l'égard des autres puissances seraient toujours traversés et compromis par les intrigues de Gaston d'Orléans et de sa mère; il se décida à frapper un coup décisif sur tous deux en retenant loin de la cour Gaston, qui s'en était éloigné de lui-même, en arrêtant la reine mère et la plaçant sous une garde sévère.

Marie de Médicis captive dans le château de Compiègne.

Le roi annonça son départ pour Compiègne (16 février 1631); la reine mère et Anne d'Autriche l'y suivirent; là les mesures à prendre furent arrêtées en conseil avec le roi, qui, le 23 février, partit inopinément, de très-grand matin, en faisant dire à la reine régnante de venir le rejoindre sur-le-champ à Saint-Germain[1]. Le maréchal d'Estrées était chargé d'informer Marie de Médicis qu'elle ne quitterait pas le château de Compiègne, où elle serait gardée par des troupes, suivant l'ordre du roi[2].

Anne d'Autriche ne put se résoudre à se séparer de sa belle-mère sans aller lui dire adieu; elle la laissa dans l'attitude du plus complet accablement, auquel succédèrent les éclats d'une violente colère; elle écrivit à son fils la lettre suivante:

Monsieur mon fils,

Lettre de Marie de Médicis.

J'attendois de vous de la consolation pour ayder a soulager les deplaisirs que j'ay reçü en ce lieu et ljndisposition qu'ils mont causé qui ne ma point peut et ne me peut encore permettre de me mettre en état d'obeïr au commandement que vous mavez fait cy devant de madjourner de Moulins. Mais au lieu den recevoir vostre lettre du xx[e] de ce mois que vous mavez adressé par mon cousin le mareschal dEstrées pour hater ce voyage me font bien connoistre que vous n'avez pas esté averti de mon jndisposition puisque sans yavoir esgard vous trouvez mauvais que je ne soit partie et me pressé de le faire. Mon intention avoit toujours esté de vous obeïr et par ma patience et silence adoucir vostre cœur en mon endroit ce que nayant peut faire jusque a present je vous prie de prendre en bonne part

[1] Faubourg de Compiègne.

[2] Voy. *Vittorio Siri*, t. VII, p. 308, et les *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, p. 274 et suiv. 281 et suiv. (Pièces justificatives.)

sy vne mere outrée au point que je suis vous fait entendre ses sentimens par lettre n'ayant moyen de le faire de bouche. Permettez doncque sil vous plaise de vous dire que ne croyant pas que le voyage que vous voulez que je fasse au préjudice de ma santé et mon éloignement de vous que vous désirez tant fut pour leffet des resolutions que je seay qu'on vous a fait prendre contre moy sy estrange que je n'ay osé vous escrire pour le respet que je vous doit et qui me donnent tant de precautions que n'ayant aucun repos ny jour ny nuit je ne puis plus esperer que la mort de laquelle seule jatteuds la fin de la miserable condition ou je me trouve réduite par les conseils de ceux qui ne peuvent trouver leur satisfaction que en ma ruine, et je vous avoit offert ou vostre estat deffet ou de volonté vous pourriez estre en quelque sorte excusable de mabandonner a leur vengeance mais vous scavez bien en vostre ame que pour cette raison je ne peut croire que vous ne vous ressouveniez des protestations accompagnées de vos larmes et que vous me faites de la peine de la pure souffrance lorsque je me plaignois a vous des menasses que le premier président mavoit faites que lon me traiteroit mal que lon meloigneroit de vous et que lon motteroit mes serviteurs que vous aimerez mieux mourir d'y avoir pansé, comment donc que vostre bon naturel atilput consentir non seulement que lon laye fait mais bien passé plus avant nayant lors esté menassée de ce que je souffre maintenant en ce lieu ny de tant de maux futures sy étranges que lon me fait dire tous les jours qui me sont préparez et dont je suis tellement touchée que nayant ny force ny santé pour me mettre en chemin je vous supplie tres humblement de trouver bon que je demeure icy mais si leurs conseils ont prévalu vostre bon naturel pour oprimer mon innocence et qui vous ont fait resoudre sans avoir égard à la conservation de la vie aux prieres et aux larmes d'vne bonne mere comme je vous ay tousjours esté de consentir contre ma volonté je m'estimerois bien plus heureuse de souffrir la mort que cette violence et la rempliroit de grace puisque aussy bien elle mettroit fin à tant de desplaisir que je souffre destre éloignée de vous je prie sa divine bonté par sa misericorde dy mettre la main affin que rappelant vostre memoire vous vous ressouveniez de lynnocence de vostre mere que vous connoissez plus que personne et la traitant comme Dieu vous le commande vous attirerez au lieu de son yre ses benedictions sur vous lesquelles vous souhaite

Monsieur mon fils

Vostre tres humble et tres affectionnée mere et sujete.

A Compiegne ce 23e mars 1631.

(Collationné sur l'original, ce 18 février 1795[1].)

[1] Cette lettre, qui n'a été citée complétement par aucun historien, se trouve (copie collationnée) parmi les manuscrits de la bibliothèque du palais de Compiègne.

Le roi envoya de Senlis, où il s'était arrêté, M. de La Ville-aux-Clercs, porter à la reine mère ses instructions et lui faire connaître les raisons qui l'avaient forcé d'user envers elle d'une rigueur si grande; il lui exprimait le désir qu'elle se rendît immédiatement à Moulins, dont il lui assurait le gouvernement.

Rien ne put vaincre les refus opiniâtres de Marie de Médicis, appuyés souvent sur les motifs les plus futiles. Elle ne voulut jamais consentir à se rendre à Moulins ou à Angers, et préféra rester captive dans le château de Compiègne; elle espérait que la violence dont elle se disait victime, en excitant la pitié de ses partisans, amènerait leur révolte ouverte contre le cardinal : il n'en fut rien. Le roi lui écrivit de Dijon la lettre suivante : — Refus de Marie de Médicis.

Dijon, 1er avril.

Madame, je n'ay point besoing de vous faire entendre, puisque vous le sçavez aussy bien que personne, les justes raisons qui m'ont obligé à me séparer de vous pour quelque temps, et combien j'ay pris de soing pour empescher que ce desplaisir ne vous arrivast aussy bien qu'à moy; estant dans ma cour mescontente, je ne pouvois apporter remède aux brouilleries qui se préparoient, et vous sçavez bien que le mal y estoit à tel point que je n'eusse peu, sans ce que j'ay faict, garantir mon estat des troubles dont il estoit menacé. Tout cela n'empesche point qu'en rendant ce que je doibs au repos de mes subjets, par préférence à toutes choses, je ne conserve pour vous l'amitié et le respect que vous pouvez attendre d'un bon fils; de quoy ayant rendu tant de preuves en diverses occasions, je m'estonne de ce que vous me croyez capable de prendre des résolutions violentes contre vous; elles n'ont jamais esté en ma pensée ny en celle de ceux de qui je me sers, et ne saurois imaginer à quelle fin vous voulez persuader au monde que l'on travaille à vostre ruyne, puisque vous n'avez eu et ne recevez autre mal que celuy de nostre séparation, laquelle vous avez procurée en vous esloignant de ce qui pouvoit nous faire vivre ensemble heureusement, à l'advantage de cette couronne. J'apprends au reste avec beaucoup de desplaisir que vous retardez de jour en jour vostre partement, quoyque vous m'ayez cy devant asseuré y estre disposée. Si vostre indisposition en est la cause, j'en suis doublement fasché; mais je n'ay point appris que vous aiez eu aucune incommodité capable de vous empescher de faire voyage. Je prye Dieu de tout mon cueur que vous en soyiez délivrée, et vous prye de partir maintenant sans remise, pour des considérations importantes à mon Estat, et pour faire cesser des bruits que de méchans esprits vont semant, que vous n'estes pas dans Compiègne en entière liberté, qui ne se pourra plus dire ny penser, lorsqu'estant dans vostre maison — Louis XIII à sa mère.

de Moulins, il n'y aura personne auprès de vous qui vous puisse donner ombrage. Je vous supplie encore une fois me donner ce contentement. Sur quoy ayant chargé mon cousin le mareschal d'Estrées, particulièrement le marquis de Sainct-Chaumont, de vous en entretenir, je ne vous en diray pas davantage, que pour vous asseurer que je ne suis point capable d'attirer l'ire de Dieu sur moy à vostre occasion, mais bien toute bénédiction, comme je feray tousjours en prenant le soing que je doibs de mon Estat; je ne doute point que vous n'y satisfaciez promptement à ce que je désire. Aussy recepvez vous tousjours de véritables tesmoignages de mon honneur et de mon respect.

Au bout de quelques mois, Louis XIII, sur l'avis de Richelieu, qui sans doute connaissait les secrets desseins de Marie, ordonna qu'on se relâchât de la sévérité avec laquelle on la gardait à Compiègne; elle ne vit, dans cet adoucissement à sa captivité, qu'une chance plus favorable pour son évasion, déjà projetée, et n'aperçut pas le piége que lui tendait le cardinal.

Évasion de Marie de Médicis.

Peu de jours après (18 juillet 1631), une voiture attelée de six chevaux stationnant, le soir, à l'extrémité de la voûte de la Porte-Chapelle, du côté de la campagne, attendait la reine mère, qui y monta et se dirigea, par Tracy et Chauny, vers la Capelle, dont le jeune marquis de Vardes avait promis de lui ouvrir les portes. Mais les mesures du cardinal étaient bien prises; le père du marquis de Vardes, gouverneur titulaire de la Capelle, y était arrivé en poste le matin, en avait renvoyé son fils, et faisait garder soigneusement les entrées. Marie, apprenant ce contre-temps, se dirigea sur Avesnes, franchit la frontière et se trouva bientôt, comme son fils Gaston, en pays étranger, non par suite d'un exil ou par quelque violence du cardinal, mais par sa propre volonté. Dès ce moment elle fut perdue, sans que rien pût la sauver ni lui rendre sa position, ses richesses, son influence; elle erra dans les Pays-Bas et en Angleterre, et elle finit par se fixer à Cologne, où elle acheva obscurément et même, disent quelques historiens, dans les angoisses d'une sorte d'indigence, une vie que son ambition, son orgueil, son esprit d'intrigue et de bouleversement avaient rendue depuis longtemps agitée et malheureuse (3 juillet 1642).

Marie de Médicis hors de France.

Mort de Marie de Médicis.

VIII.

Nous n'avons pas jugé convenable de suspendre le récit de la lutte entre la reine mère et Richelieu, pour raconter dans un ordre chronologique les voyages fréquents du roi à Compiègne, et ce qui s'était passé pendant ses divers séjours au château. Nous rentrons à présent dans le sujet, sinon exclusif, du moins spécial de cet ouvrage.

Mariage de la sœur de Louis XIII avec le roi d'Angleterre Charles Ier.

En 1624, vers la fin de juillet, on vit arriver au château une ambassade d'Angleterre, à la tête de laquelle se trouvait le brillant duc de Buckingham, favori du roi Jacques; il venait demander pour l'héritier du trône, le prince de Galles, qui bientôt succéda à son père sous le nom de *Charles Ier*, la main de la sœur de Louis XIII, la princesse Henriette-Marie. Dans les premiers jours de juin 1625, après la célébration du mariage à Notre-Dame, Louis XIII amena sa sœur à Compiègne, où elle fut reçue avec les plus grands honneurs : toutes les autorités allèrent au-devant d'elle, escortées par douze cents habitants sous les armes. La princesse s'arrêta devant l'église de Saint-Corneille, et y fut reçue sous un dais aux fleurs de lis d'or, et haranguée par le clergé; de là elle se rendit au château en passant par une suite de portiques préparés sur son chemin.

La Reine d'Angleterre à Compiègne.

La reine d'Angleterre resta trois jours au château; quand elle partit, le roi et la reine l'accompagnèrent jusqu'à Amiens. C'est dans cette ville que le duc de Buckingham, qui avait déjà laissé voir son amour pour la reine Anne d'Autriche, osa le témoigner d'une façon plus téméraire.

On avait vu arriver à Compiègne (juin 1624) une autre ambassade, dont le but était très-sérieux : les Hollandais demandaient au roi du secours contre les attaques de la maison d'Autriche. Richelieu, voyant la trêve de 1609 expirée, pressentait les graves complications que devait entraîner, dans les affaires de la France, la guerre entre la Hollande et l'Espagne; il écouta très-favorablement les ambassadeurs, et un traité d'alliance fut immédiatement signé à Compiègne, le 10 juin 1624.

Louis XIII revint au château, le 6 septembre; il y donna des lettres patentes

pour l'établissement des religieuses carmélites dans le royaume, et régla divers autres points d'administration intérieure.

L'histoire et les mémoires du temps ne mentionnent aucun autre voyage du roi à Compiègne jusqu'en 1635; à cette époque, il habita le château avec la reine et le cardinal, du 20 avril au 1[er] mai. Après y avoir signé un traité d'alliance avec la reine Christine de Suède, il partit pour se rendre à Saint-Quentin et dans les principales villes de la Picardie.

IX.

Naissance de Louis XIV. 5 septembre 1638.

Vingt-deux années s'étaient écoulées sans qu'Anne d'Autriche eût donné au roi un héritier; une circonstance toute fortuite et singulière amena cet immense changement dans la position de Louis XIII et dans la transmission de sa couronne. «Le roi, disent quelques historiens[1], surpris par un orage et ne pouvant retourner ni à Saint-Germain, ni à Vincennes, alla, fort à contre-cœur, demander asile à la reine, au Louvre. De ce rapprochement involontaire entre deux époux si peu d'accord jusque-là, naquit Louis XIV.»

Vœu de Louis XIII. 10 février 1638.

C'est pendant un séjour à Compiègne (10 février 1638), qu'à l'instigation du père Joseph, Louis XIII, assuré de la grossesse de la reine, voua à la vierge Marie sa famille et son royaume: cet acte est bien connu sous le nom de *Vœu de Louis XIII*.

Louis XIII passa le mois de mai 1638 à Compiègne; il y revint, en 1641, du 19 au 25 octobre.

La duchesse d'Orléans à Compiègne.

Enfin, le 23 avril 1643, le roi écrivit à la ville de Compiègne de rendre à sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, tous les honneurs qui lui étaient dus. Cette princesse traversait alors la France pour aller rejoindre son mari; pendant qu'elle s'arrêtait à Compiègne, le roi expirait à Paris, le 14 mai 1643, à l'âge de quarante-deux ans, après un règne de trente-trois années.

Mort de Richelieu.

Louis XIII avait vu mourir sa mère le 3 juillet 1642, et le cardinal-duc de Richelieu, le 3 décembre.

[1] *Vie du père Joseph*, p. 506.

Si, d'une part, il faisait une perte immense dans la personne de son premier ministre, de l'autre il avait trouvé, pour la France et pour lui, des garanties de sécurité dans la naissance de deux fils; le premier, le dauphin Louis, né le 5 septembre 1638; le second, Philippe, duc d'Anjou, qui fut duc d'Orléans.

Le roi, la veille de sa mort, appela auprès de lui sa femme, les grands seigneurs et les ministres; il leur remit une déclaration par laquelle il nommait la reine régente, et Gaston lieutenant général du royaume. Cette mesure ne souleva aucune opposition; les grands, qui avaient lutté si obstinément contre le cardinal, pouvaient dès lors espérer que leur tour était enfin venu de gouverner; mais l'esprit, la pensée, l'exemple de Richelieu lui survécurent; un jour, le successeur du triste Louis XIII s'affranchit tout à coup de cette tutelle, et ce jour-là il put dire avec vérité : «Je suis roi!» Mort de Louis XIII.

V.

Richelieu laissa le pouvoir royal dans un état qui eût permis au Gouvernement d'agir énergiquement et d'empêcher que la féodalité nouvelle, inaugurée par Henri III, complétée par les sacrifices imposés à Henri IV, dominât désormais le pays. En abattant de hautes têtes, il avait indiqué le point où le souverain devait frapper la rébellion pour la vaincre; mais ce pouvoir tombait aux mains d'une femme et d'un enfant.

Le cardinal avait détruit, pendant sa toute-puissance, les places fortes et les châteaux qui servaient de refuge et d'appui à ceux des grands qui luttaient encore contre le roi. On a souvent écrit que ce fut lui qui fit démanteler et réduire à l'état de ruine le château de Pierrefonds; mais le simple examen des dates et des phases de la vie politique du grand ministre suffit pour rendre cette assertion au moins douteuse.

En effet, Pierrefonds fut pris le 1er avril et évacué le 2 avril 1616, démoli après le 16 mai 1617. Or l'évêque de Luçon, en avril 1616, venait d'entrer au conseil d'état; un peu plus tard[1], il est vrai, il fut nommé secrétaire d'état chargé de la Pierrefonds démantelé.

[1] 15 novembre 1616.

justice et des finances; mais il ne faisait point partie alors du conseil de régence, qui seul prenait les mesures politiques. Le 3 mai 1617, il partit pour Blois avec la reine mère; il ne revint à Paris que quarante jours après (9 juin 1617), et se rendit, comme en exil, dans son prieuré de Mirebeau, en Poitou. Il ne fut premier ministre qu'en 1624.

Au surplus la destruction de Pierrefonds ne fut pas un acte isolé, un parti pris spécialement pour ce château; ce fut la suite et l'accomplissement d'une mesure générale déjà appliquée à plusieurs châteaux forts dans diverses provinces, d'après les décisions, non pas d'un ministre seul, mais bien du conseil de régence (Louis XIII avait alors quinze ans).

Nous ne voulons pas affirmer que le cardinal fut complétement étranger aux résolutions prises à cet égard; son influence d'alors sur l'esprit de la régente lui permit de donner à cette princesse de sages et fermes conseils dans l'intérêt du pouvoir royal, et d'écrire les lettres et les instructions du roi dans cette affaire; mais là se borna, selon nous, le rôle de Richelieu.

Voici la lettre itérative de Louis XIII au comte d'Auvergne, gouverneur de Compiègne, écrite le 16 mai, reçue le 19 et enregistrée au bureau de la ville le 22.

Lettre du roi Louis XIII au comte d'Auvergne.

Mon cousin, ayant encores depuis quelques jours considéré combien il estoit utile pour le bien, repos et tranquillité de mes subjets de la province de l'Isle de France que, conformement à ma première intention, le chasteau de Pierrefonds feust desmoly, et m'estant au mesme temps souvenu que je vous avois envoyé mes lettres patentes pour ce faire, j'ay estimé qu'il estoit raisonnable, trouvant le premier juste et necessaire, de vous en adresser le second commandement, et de vous dépescher ce porteur exprés pour vous rendre ceste cy et par la mesme vous asseurer de la continuation de ma bonne volonté, et que je suis très certain, puisque c'est chose que je désire, que en toute diligence et sans aucun délay vous ferez parachever la desmolition dud. chasteau, et que je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Paris le 16e jour de may 1617; signé Loüis, et plus bas, de Lomenie; et sur le reply est escrit : A mon cousin le comte d'Auvergne et cacheté. Au bas de la présente lettre est escrit : Collationné à l'original par moy secrétaire de monseigneur le comte Dauuergne; signé enfin Dehénault. Au bas de la présente est escrit : Aporté au bureau le 22e may 1617.

En envoyant aux attournés de Compiègne cette lettre du roi, le comte d'Auvergne leur avait adressé celle qui suit :

Lettre du comte d'Auvergne aux attournés de Compiègne.

Messieurs, craignant que quelques uns qui ne seroient tant affectionnez au bien et repos de ceste province de lisle de France et particulierement de vostre ville comme moy neussent destourné le roy monseigneur de l'intention qu'il a eü de faire desmolir le chasteau de Pierrefonds suiuant le commandement que j'en avois reçeü de Sa Majesté il y a quelque temps, j'ay tant fait envers elle que je l'ay fomenté en cette résolution et me charge iterativement de faire travailler à lade desmolition en toute dilligence ainsy que vous verrez par la coppie de la lettre que Sa Majesté mescript que je vous envoye par ce porteur exprés affin que incontinent icelle receüe vous vous assembliez et depputiez quelqu'un de vostre part vers moy pour adviser les moyens les plus prompts pour executer cette sienne volonté et faire en sorte qu'outre la satisfaction que Sa Majesté desire en cela, le païs demeure deschargé des oppressions qu'il en à receües jusques icy, aquoy japorteray tout ce que je jugeray estre pour vostre bien et contentement. Sur cette asseurance attendant de vos nouvelles je demeureray messieurs vostre trés affectionné serviteur. Signé Charles.

Au bas est escrit : A Paris le 19e may 1617. Aporté au bureau le 22e may 1617. Au dos est escrit : A messieurs les atournez gouverneurs officiers et habitans de la ville de Compiègne.



Ruines de Pierrefonds.

CHAPITRE XIII.

LOUIS XIV.

I.

En 1643, le nouveau règne s'ouvrait sous de tristes auspices; les princes et les grands, délivrés de l'austère et inexorable autorité du grand ministre, ne trouvaient plus devant eux, pour leur résister, qu'un enfant de cinq ans et sa mère, femme peu apte à la direction des grandes affaires politiques, et nullement préparée au maniement de l'autorité souveraine. Mais Richelieu tenait à ce que son œuvre ne pérît pas avec lui; il donna et recommanda à Anne d'Autriche un homme qu'il avait rencontré dans les guerres du Piémont, qui y avait montré du courage, de la persistance, et une grande habileté : cet homme, c'était *Giulio Mazarini*, qui, alors officier, fut chargé par le pape d'intervenir entre les deux parties belligérantes pour les amener à conclure la paix. 1643 Mazarin

Richelieu, l'ayant appelé à lui, en avait fait son élève et son ami, et l'avait introduit dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles de la fin du règne de Louis XIII.

Soit par goût personnel, soit par imitation de son maître, Jules Mazarin employa, pour réussir auprès d'Anne d'Autriche, la louange adroite, le langage doux et caressant, les manières obséquieuses et distinguées qui devaient toucher le cœur de cette princesse; il réussit en effet à obtenir d'elle un très-vif attachement, qui ne tarda pas à être connu de la cour.

Il était revêtu de la pourpre romaine et avait pris place au grand conseil quand mourut Louis XIII; déjà l'on pressentait que la reine lui confierait la direction du Gouvernement, et cette prévision se réalisa aussitôt qu'Anne d'Au- Mazarin, cardinal

triche, reconnue comme régente, forma son ministère, à la tête duquel elle plaça Mazarin.

II.

Régence d'Anne d'Autriche.

L'un des premiers actes de la régence fut un hommage éclatant rendu à la mémoire de Richelieu, dont on déclara que les errements politiques seraient suivis et les projets exécutés; toutefois, dans la pratique, on montra des dispositions plus conciliantes; on en vint même à une réparation, non pas avouée, mais cependant réelle des rigueurs du grand ministre : presque tous les prisonniers d'état furent mis en liberté, un grand nombre de seigneurs exilés furent rappelés en France et même à la cour.

Mais l'effet qu'on espérait de ces mesures pour la pacification du royaume ne fut pas de longue durée; Mazarin vit bientôt que l'ambition des grands ne se contentait pas de ce qu'on leur avait rendu, ni de la sécurité que leur assurait le nouveau Gouvernement; ils visaient à accaparer le pouvoir et à se rendre, comme sous Henri III, maîtres des trésors de l'État et tout-puissants dans leurs provinces.

Victoire de Rocroy.

Les premiers temps du règne de Louis XIV furent inaugurés par une grande victoire que remporta, à Rocroy, Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien. Un peu plus tard, ce jeune vainqueur de vingt-deux ans, au regard d'aigle, à la physionomie étrange, était appelé par toute l'Europe *le grand Condé*.

III.

La faction des Importants.

On n'avait pu voir sans un vif mécontentement, surtout parmi les anciens amis de la reine et dans le parlement, l'autorité presque absolue qu'elle avait abandonnée à Mazarin; une faction, dite des *Importants*, s'organisa pour le renverser. Bientôt cette opposition devint une guerre civile, dans laquelle les pamphlets, les satires, la prose et les vers, se mêlèrent aux émeutes, aux barricades, au bruit des armes. Deux fois le cardinal dut céder à l'orage et passer la frontière; la cour

même quitta Paris pour se retirer, d'abord à Saint-Germain-en-Laye (3 janvier 1649), puis à Compiègne (du 3 mai au 17 août 1649)[1].

Le 2 juin 1650, le roi, la reine mère et le cardinal Mazarin vinrent à Compiègne. Aux attournés, qui complimentaient le roi sur son arrivée, le cardinal répondit : «Il n'y a pas lieu en France où le roi se plaise plus qu'ici.» A cette même époque, le prince de Condé occupait Crespy et Béthisy avec les frondeurs.

Après sa première rentrée en France, Mazarin alla au Havre (1651) délivrer lui-même les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, qui y avaient été conduits après leur arrestation (18 janvier 1650).

La cour était revenue s'installer à Compiègne (21 août 1652). La reine s'y trouvait plus en sûreté qu'aux environs de Paris, et surtout elle y était bien plus commodément placée pour correspondre directement avec Mazarin, retiré alors à Sedan.

Toute cette agitation, qui n'avait produit en définitive aucun résultat utile, se calma; on craignit qu'Anne d'Autriche ne retînt longtemps le roi loin de Paris. Les corps constitués, les magistrats, les seigneurs songèrent à prendre leurs sûretés contre le retour prochain du cardinal, redevenu tout-puissant par l'attachement opiniâtre de la régente; la Fronde se divisait, s'affaissait. Une mesure prudente et décisive l'anéantit : le roi donna, le 26 août 1652, l'édit portant amnistie générale.

La Fronde se divise.

Amnistie.

Aussitôt arrivèrent à Compiègne des députations des villes pour féliciter le roi et sa mère d'avoir mis fin à tous ces désordres; l'on y vit accourir aussi de Paris tout ce qui avait été plus ou moins compromis dans les scènes de la Fronde, sauf toutefois M. le prince de Condé, qui n'avait pas accepté l'amnistie.

Le roi ayant défendu de reconnaître les magistrats municipaux nommés pendant les troubles, l'Hôtel-de-Ville s'assemble (27 septembre 1652) et Broussel, prévôt des marchands, donne sa démission.

Les six corps de marchands vont à Compiègne, le 29 septembre, supplier le

[1] Le premier voyage de Louis XIV à Compiègne avait eu lieu le 14 avril 1646; son entrée solennelle, le 12 mai de cette même année. Le château n'étant pas préparé pour recevoir le roi à son arrivée, il coucha, la nuit du 12 au 13 mai, à l'abbaye de Saint-Corneille.

roi de rentrer dans Paris; les colonels et les officiers de la milice bourgeoise y viennent aussi protester de leur dévouement, et offrir leur concours.

« Le jeune Louis XIV (il avait alors quinze ans) recevait toutes ces députations avec ce grand air qui lui était naturel, ces grâces et cette majesté précoce qui donnaient du charme et de l'autorité à toutes ses paroles[1]. »

Le roi refuse de recevoir les envoyés de l'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville députa un de ses membres (Piètre) pour porter sa soumission; le roi refusa de l'admettre en sa présence comme envoyé par une assemblée qui, nommée illégalement, n'avait ni le droit de se réunir, ni celui de représenter la ville de Paris auprès de lui. Les frondeurs de l'Hôtel-de-Ville furent, par cette réponse, bien convaincus qu'on ne les craignait plus.

Le clergé avait choisi pour interprète de ses vœux, de ses sentiments, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, de Retz, l'un des meneurs les plus remuants et les plus opiniâtres de la Fronde, qui, dans des conférences secrètes avec Anne d'Autriche, s'était rallié au Gouvernement. Pour prix de son rapprochement, sinon de Mazarin, du moins de la reine et du roi, il avait été nommé cardinal, le 28 février 1652. Il fallait qu'il se montrât à Compiègne sujet dévoué, et qu'il conservât en même temps l'apparence de l'hostilité contre le ministre. La position était délicate; le cardinal de Retz s'en tira avec adresse et revint à Paris sans avoir vu Mazarin.

De Retz reçoit le chapeau de cardinal.

Ce fut à Compiègne qu'eut lieu la cérémonie de la remise des insignes du cardinalat au coadjuteur; Sa Majesté, ayant pris le chapeau, le posa sur la tête du nouveau prince de l'Église, agenouillé sur son prie-Dieu, et lui dit : « Je vous donne le bonnet que j'ai demandé pour vous au pape. » De Retz vint ensuite en grand costume présenter ses hommages et ses remercîments au roi et à la reine.

On avait pu apprécier, pendant les troubles de la Fronde, la fidélité et le dévouement des Compiégnois; le roi leur en témoigna sa satisfaction dans plusieurs lettres datées de 1649 et 1650; plus tard la reine exprima les mêmes sentiments, particulièrement lorsque, en quittant le château, elle dit au lieutenant général Thibault d'Arneval : « Je suis assurée de votre fidélité; assurez-vous aussi de mon amitié. »

[1] M. Victor Cousin.

Le roi alla à cheval, au milieu d'un nombreux et brillant cortége, entendre la messe à Saint-Jacques; puis il se dirigea vers Saint-Germain-en-Laye, et le 21 octobre il fit sa rentrée dans Paris, aux acclamations du peuple, qui le suivit jusqu'au Louvre. Le 3 février 1653, Mazarin, voyant la Fronde entièrement anéantie, revint auprès de la reine et fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie par cette même population qui, deux ans auparavant, l'avait forcé à s'exiler et avait mis sa tête à prix.

Condé trahit.

Mais Condé s'était donné aux Espagnols, et de ce côté les embarras et les dangers n'avaient pas disparu. Le roi se dirigea sur Amiens pour être plus près du théâtre de la guerre; il s'arrêta à Compiègne et y reçut l'heureuse nouvelle des victoires remportées par Turenne sur Condé.

Charles II, roi d'Angleterre, à Compiègne. 1650.

Le roi avait reçu au château de Compiègne le prince de Galles, qui prit le nom de Charles II après la mort de Charles Ier, décapité à Londres le 9 février 1649. Ce jeune prince, que sa mère, la princesse Henriette, avait appelé auprès d'elle en France quand les Anglais s'étaient révoltés contre leur roi, se rendait en Angleterre dans l'espoir de recouvrer le trône, où il ne monta qu'en 1660.

Mademoiselle de Montpensier.

Mademoiselle de Montpensier, qui avait toujours rêvé un mariage très-brillant[1], s'était aperçue à Compiègne que Charles II attachait souvent sur elle des regards pleins d'amour; mais là s'était bornée l'expression des sentiments du prince; elle dit dans ses Mémoires :

« Après le dîner, la reine s'amusa et me laissa avec lui (Charles II); il y fut un quart d'heure sans me dire un seul mot. Je veux croire que son silence venoit plutôt de respect que de manque de passion; j'avoue le vrai, qu'en cette rencontre j'eusse souhaité qu'il m'en eût moins rendu : comme l'ennui me prit, j'appelai madame de Comminges en tiers, pour tâcher de le faire parler; ce qui réussit heureusement. »

[1] Elle avait eu comme prétendants le roi d'Espagne, Philippe IV, veuf en 1644, l'Empereur, le prince de Galles, le roi de Hongrie, l'archiduc, et même le roi (dit-elle).

IV.

Mazarin marie ses nièces.

Rentré dans la plénitude de son pouvoir, Mazarin put aspirer, pour ses nièces, aux plus hautes alliances, et, en juin 1655, le château de Compiègne vit les fêtes magnifiques qui accompagnèrent la célébration du mariage de Laure Martinozzi avec Alphonse d'Este, duc de Modène; déjà, le 22 février 1654, il avait marié Anne-Marie Martinozzi au jeune prince de Conti, frère de Condé[1].

Le chapeau de cardinal et une réconciliation, plus apparente que réelle, avec la reine régente n'avaient pas satisfait toute l'ambition du cardinal de Retz; Mazarin, fort au courant de toutes ses menées avec les ennemis du Gouvernement en France et à Rome, surtout avec le duc d'Orléans, se décida à le faire arrêter. Enfermé au château de Vincennes, puis transféré à Nantes, de Retz s'échappa et se réfugia à Rome. Le roi rendit une ordonnance qui lui interdisait la rentrée en France, et menaçait de peines très-sévères ceux qui lui donneraient aide et asile.

L'année suivante, le roi reçut au palais de Compiègne la visite d'une jeune souveraine, descendue volontairement du trône à vingt-neuf ans.

Christine, reine de Suède, à Compiègne. 1656.

Christine, reine de Suède, qui, après son abdication, s'était retirée à Rome, vint visiter la France. Louis XIV tint à honneur de lui montrer une cour brillante et policée; dès qu'on sut qu'elle se dirigeait vers Compiègne, il alla au-devant d'elle avec la reine, Monsieur et quelques grands seigneurs, jusqu'au château de Fayel[2], où elle arriva au bruit des trompettes, ayant dans son carrosse le cardinal Mazarin, et le duc de Guise, que le roi avait envoyé la recevoir à la frontière.

Madame de Motteville, présente à toutes les fêtes données à cette occasion, nous en a laissé, dans ses Mémoires, un récit très-complet et très-animé. Pour des détails de ce genre, on est heureux de trouver des historiens comme madame de Motteville; nous la laissons donc raconter elle-même l'arrivée et le séjour de la reine de Suède à Compiègne :

« Nous vîmes alors arriver à Compiègne la reine de Suède, dont on avoit ouï conter des choses extraordinaires. Cette princesse, qui avoit quitté son royaume,

[1] Voy. *Les Nièces de Mazarin*, par Amédée Renée. — [2] Près de Creil (Oise).

sembloit l'avoir fait par un généreux dédain de la couronne, et pour ne pas forcer son inclination en faveur de son plus proche parent, que ses sujets avoient souhaité qu'elle épousât. Elle avoit embrassé notre religion, et avoit renoncé à l'hérésie entre les mains du pape. Quelques-uns estimoient infiniment cette action, et croyoient que cette princesse, en quittant la couronne de Suède, méritoit celle du monde entier. D'autres l'avoient accusée d'avoir quitté son royaume par force, ou par légèreté, et d'avoir aimé tendrement en Suède et en Flandre un Espagnol nommé *Pimentel*, qui avoit été dans sa cour de la part du roi son maître. On l'avoit beaucoup louée et infiniment blâmée. Elle passoit pour une personne illustre : les plumes des plus fameux auteurs, tant sur la louange que sur la satire, n'étoient employées qu'à parler de ses vertus héroïques ou bien de ses défauts. En quittant la Suède, elle avoit été en Flandre, puis à Rome. En suite de ses voyages, elle voulut voir la France aussi bien que l'Italie; et cette grande réputation qu'elle avoit acquise fit que la reine fut assez aise de la voir. Le roi de Suède, à qui cette reine du Nord avoit laissé son royaume, étoit un prince belliqueux : il se faisoit craindre et considérer. Il avoit demandé au cardinal que cette princesse fût bien traitée en France; et le ministre, par ses propres sentimens, l'estimoit. Elle y fut reçue de la même manière que le fut autrefois Charles-Quint, quand il passa par la France pour aller en Flandre. Le roi lui envoya le duc de Guise pour la recevoir à son entrée sur ses États, et pour la complimenter de sa part. La reine lui envoya Comminges, son capitaine des gardes, pour la même chose. Le premier écrivit à quelqu'un de ses amis une lettre qui fut lue du roi et de la reine avec plaisir. Je l'ai gardée, parce qu'elle représentoit au naturel cette princesse dont il parle :

LETTRE DU DUC DE GUISE.

Je veux, dans le temps que je m'ennuie cruellement, penser à vous divertir en vous envoyant le portrait de la reine que j'accompagne. Elle n'est pas grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large, le bras beau, la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme; une épaule haute, dont elle cache si bien le défaut par la bizarrerie de son habit, sa démarche et ses actions, que l'on en pourroit faire des gageures. Le visage est grand, sans être défectueux, tous les traits sont de même et fort marqués; le nez

aquilin, la bouche assez grande, mais pas désagréable; ses dents passables, ses yeux fort beaux et pleins de feu, son teint, nonobstant quelques marques de petite vérole, assez vif et assez beau; le tour du visage assez raisonnable, accompagné d'une coiffure fort bizarre : c'est une perruque d'homme fort grosse et fort relevée sur le front, fort épaisse sur les côtés, qui en bas a des pointes fort claires; le dessus de la tête est d'un tissu de cheveux, et le derrière a quelque chose de la coiffure d'une femme. Quelquefois elle porte un chapeau. Son corps, lacé par derrière, de biais, et quasi fait comme nos pourpoints; sa chemise sortant tout autour au-dessus de sa jupe, qu'elle porte assez mal attachée et pas trop droite. Elle est toujours fort poudrée, avec force pommade, et ne met quasi jamais de gants. Elle est chaussée comme un homme, dont elle a le ton de voix et quasi toutes les actions. Elle affecte fort de faire l'amazone. Elle a pour le moins autant de gloire et de fierté qu'en pouvoit avoir le grand Gustave son père. Elle est fort civile et fort caressante; parle huit langues, et principalement la française, comme si elle étoit née à Paris. Elle sait plus que toute notre Académie jointe à la Sorbonne, se connoît admirablement en peinture comme en toutes les autres choses, sait mieux toutes les intrigues de notre cour que moi. Enfin c'est une personne tout à fait extraordinaire. Je l'accompagnerai à la cour par le chemin de Paris; ainsi vous pourrez en juger vous-même. Je crois n'avoir rien oublié à sa peinture, hormis qu'elle porte quelquefois une épée avec un collet de buffle, et que sa perruque est noire, et qu'elle n'a sur sa gorge qu'une écharpe de même.

« Cette reine connoissoit si parfaitement toute la cour, qu'en voyant Comminges, elle lui demanda des nouvelles du bonhomme Guitant son oncle, et si elle ne le verroit point en colère; car il étoit sujet à cette passion, et s'en servoit habilement : elle lui avoit aidé à faire sa fortune, et la reine de tout temps avoit pris plaisir à le voir en cet état. La reine de Suède n'ignoroit donc rien de toutes les grandes choses et de toutes les petites. Elle dit, en quelque occasion, qu'elle savoit qu'on avoit dit d'elle beaucoup de bien et de mal, et qu'on connoîtroit, en la voyant, qu'il n'y avoit ni l'un, ni l'autre. Elle ne disoit pas la vérité; car en effet on y trouva un mélange de beaucoup de grandes vertus et de grands défauts. Elle fit son entrée à Paris le 8 septembre, après avoir été régalée à Essonne, par Esselin, d'un ballet, d'un feu d'artifice, d'une comédie, et de quantité de dames qui la furent voir en ce lieu. Les bourgeois de Paris en armes, et avec de beaux habits, la furent recevoir en bon ordre hors les portes de la ville, et bordèrent son chemin

dans toutes les rues, depuis Conflans, où elle avoit couché, jusqu'au Louvre, où elle devoit loger. Leur nombre fut infini, aussi bien que des dames et des personnes de qualité qui, aux fenêtres et aux balcons, la voulurent voir passer, et la foule fut grande dans les rues. Elle tarda à traverser la ville, depuis deux heures jusqu'à neuf heures du soir, qu'elle arriva au Louvre. Elle fut logée à l'appartement du roi, où étoient la belle tapisserie de Scipion, et un lit de satin blanc en broderie d'or, que le feu cardinal de Richelieu, en mourant, laissa au feu roi. En arrivant, elle demanda à boire. Le prince de Conti, qui l'étoit allé visiter et recevoir, lui donna la serviette, qu'elle prit après quelques complimens répétés. Comminges nous dit que le duc d'Épernon, alors gouverneur de Bourgogne, l'avoit magnifiquement reçue, et, quoiqu'elle affectât de ne rien admirer, elle trouva néanmoins que la France étoit belle, riche et bien remplie de peuples. Elle voulut qu'on crût que Rome l'emportoit dans son inclination et son estime sur Paris, et disoit que l'Italie avoit de grands charmes : mais, à ce qu'il parut depuis, les plaisirs de Paris ne lui déplurent pas, et je pense qu'elle auroit volontiers quitté tout autre pays pour le nôtre, si elle avoit pu y demeurer.

« A ce premier abord, elle parut aimable à tous les honnêtes gens. Son habit, si extravagant à l'entendre décrire, ne l'étoit point trop à le voir, ou du moins on s'y accoutumoit facilement. Son visage parut assez beau, et chacun admira la vivacité de son esprit, et les choses particulières qu'elle savoit de la France. Elle connoissoit non-seulement les maisons et les armes, mais elle savoit les intrigues et les galanteries, et n'ignoroit pas même les noms de ceux qui aimoient la peinture ou la musique. Elle dit au marquis de Sourdis les tableaux de prix qu'il avoit dans son cabinet, et savoit que le duc de Liancourt en avoit de fort beaux : jusque-là même qu'elle apprenoit aux Français ce qu'ils ne savoient pas de leur patrie. Elle disputa contre quelques-uns qu'il y avoit dans la Sainte-Chapelle une agate de grand prix qu'elle voulut voir, et qui enfin se trouva à Saint-Denis. Elle parut civile, particulièrement aux hommes, mais brusque et emportée, sans donner aucun sujet effectif de croire les mauvais contes qu'on avoit faits d'elle. Ils s'étoient répandus dans toute l'Europe à son désavantage, et l'avoient fait passer dans l'opinion de tous les sages pour une personne qui ne l'étoit guère.

24

« Notre amazone suédoise gagna tous les cœurs à Paris, qu'elle auroit peut-être perdus bientôt après si elle y fût demeurée plus longtemps. Après y avoir vu tout ce qu'elle crut digne de sa curiosité, elle quitta cette grande ville, où elle avoit été toujours environnée d'une furieuse presse, pour venir voir Leurs Majestés à Compiègne, où elle fut reçue non-seulement en reine, mais en reine bien-aimée du ministre. Le cardinal Mazarin partit le même jour de Compiègne, pour être à Chantilly quand elle y arriveroit pour y dîner. Deux heures après ce repas, le roi et Monsieur y arrivèrent comme des particuliers. Le roi entra par une porte qui étoit au coin du balustre du lit, et se montra avec toute la foule qui étoit autour d'elle et du cardinal. Aussitôt qu'ils furent aperçus par lui, il les présenta à la reine de Suède, et lui dit que c'étoit deux gentilshommes des plus qualifiés de la France. Elle les connut en les regardant, pour avoir vu leurs portraits au Louvre, et lui répondit qu'elle croyoit ainsi, et qu'ils paroissoient être nés à porter des couronnes. Le cardinal Mazarin lui repartit qu'il voyoit bien qu'il étoit difficile de la tromper, et qu'il étoit vrai que c'étoit le roi et Monsieur. Le roi lui dit de bonne grâce qu'il étoit fâché de ce qu'elle avoit été si mal reçue dans ses États; qu'il n'avoit pas manqué de donner ses ordres pour la traiter selon ce qui lui étoit dû, mais que sa venue, si précipitée, avoit empêché ceux à qui il les avoit donnés de lui rendre le respect qu'il auroit désiré de lui faire rendre. Elle repartit à ses civilités avec reconnoissance de ce qu'on avoit fait pour elle, et ne manqua pas d'exagérer en de beaux termes la satisfaction qu'elle avoit reçue en France. Le roi, quoique timide en ce temps-là, et nullement savant, s'accommoda si bien de cette princesse hardie, savante et fière, que, dès ce premier instant, ils demeurèrent ensemble avec liberté et agrément de part et d'autre. . . . .

« Après cette conversation il la quitta, et revint trouver la reine, qui le lendemain alla la recevoir, accompagnée du roi et de toute sa suite royale. Ce fut à trois lieues de Compiègne, au Fayel, maison appartenante au maréchal de la Motte-Houdancourt, où se fit cette célèbre entrevue. Les chevau-légers, les gendarmes et les gardes alloient au-devant du carrosse de Leurs Majestés par gros escadrons, et, comme ils étoient parés, cet accompagnement étoit véritablement royal. Il y avoit, avec le roi et la reine, Monsieur, frère unique du roi, madame

la duchesse de Lorraine, madame de Mercœur, et madame la comtesse de Flex, dame d'honneur de la reine. Quand la reine fut arrivée, elle ne voulut point entrer dans cette maison, parce qu'elle savoit que la reine de Suède devoit arriver bientôt. Elle demeura avec toute sa cour sur une terrasse qui est devant le logis, d'où l'on descend par quelques degrés dans une grande cour, où étoient rangés en haie les gardes et toute la cavalerie. Beaucoup de personnes de qualité y étoient avec des habits en broderie d'or et d'argent, et quantité d'autres, qui tous composoient un grand cortége. . . . .

«Le duc de La Rochefoucault, et quelques autres qui, depuis que cette reine étrangère étoit à Paris, avoient été les plus assidus auprès d'elle, arrivèrent les premiers, et, bientôt après, son carrosse entra au bruit des trompettes. Le cardinal Mazarin et le duc de Guise étoient seuls avec elle : car elle n'avoit que quelques femmes fort chétives pour la servir, qui ne se montrèrent point. Aussitôt qu'elle vit la reine, elle descendit de carrosse, et la reine s'avança aussi deux ou trois pas au dehors de la terrasse pour l'aller recevoir. Elles se saluèrent toutes deux civilement. La reine de Suède voulut faire quelques complimens, et remercier la reine du bon traitement qu'elle avoit reçu en France; mais ces paroles furent interrompues par celles de la reine, qui lui témoignoit la joie qu'elle avoit de la voir. L'impatience qu'eurent tous ceux qui les environnoient de voir cette reine fut si grande, qu'elle obligea les deux reines à finir leurs complimens, pour fuir la foule qui les accabloit. Le roi, qui avoit déjà fait connoissance avec l'étrangère, lui donna la main pour la faire entrer dans la maison. Elle passa devant la reine, et se laissa conduire où l'on voulut la mener. Plusieurs ont trouvé que la reine fut trop civile de lui laisser prendre cet avantage, et le roi même, devenu plus grand, en a eu depuis de la douleur et du chagrin, et en plusieurs occasions a reproché à la reine sa mère qu'elle avoit eu tort d'avoir cédé chez elle à cette reine et à celle de Pologne, vu la grandeur de sa naissance, et le haut rang que lui donnoit la couronne de France. J'étois une de celles qui me trouvai le plus près de ces deux royales personnes, et, quoique les descriptions si particulières que l'on avoit faites de la reine de Suède me l'eussent figurée dans mon imagination, j'avoue néanmoins que d'abord sa vue me surprit. Les cheveux de sa perruque

étoient ce jour-là défrisés : le vent, en descendant de carrosse, les enleva; et comme le peu de soin qu'elle avoit de son teint lui en faisoit perdre la blancheur, elle me parut d'abord comme une égyptienne dévergondée qui, par hasard, ne seroit pas trop brune. En regardant cette princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux me parut extraordinairement étrange, et plus capable d'effrayer que de plaire. Son habit étoit composé d'un petit corps qui avoit à moitié la figure d'un pourpoint d'homme, et l'autre moitié celle d'une hongreline de femme, mais qui étoit si mal ajusté sur son corps, qu'une de ses épaules sortoit tout d'un côté, qui étoit celle qu'elle avoit plus grosse que l'autre. Sa chemise étoit faite à la mode des hommes : elle avoit un collet qui étoit attaché sous sa gorge d'une épingle seulement, et lui laissoit tout le dos découvert; et ce corps, qui étoit échancré sur la gorge beaucoup plus qu'un pourpoint, n'étoit point couvert de ce collet. Cette même chemise sortoit par en bas de son demi-pourpoint comme celles des hommes, et elle faisoit sortir, au bout de ses bras et sur ses mains, la même quantité de toile que les hommes en laissoient voir alors au défaut de leur pourpoint et de leurs manches. Sa jupe, qui étoit grise, chamarrée de petits passemens d'or et d'argent, de même que sa hongreline, étoit courte; et, au lieu que nos robes sont traînantes, la sienne lui faisoit voir les pieds découverts. Elle avoit des rubans noirs, renoués en manière de petite oie sur la ceinture de sa jupe. Sa chaussure étoit tout à fait semblable à celle des hommes, et n'étoit point sans grâce. Le roi la mena dans une grande salle, où madame la maréchale de La Motte avoit fait préparer une grande collation. Le roi, les deux reines et Monsieur, en entrant, s'assirent à table, et nous l'environnâmes pour voir cette personne en tout si différente des autres femmes, et dont la renommée avoit fait tant de bruit. Après l'avoir regardée avec cette application que la curiosité inspire en de telles occasions, je commençai à m'accoutumer à son habit et à sa coiffure, et à son visage. Je trouvai qu'elle avoit les yeux beaux et vifs, qu'elle avoit de la douceur dans le visage, et que cette douceur étoit mêlée de fierté. Enfin je m'aperçus avec étonnement qu'elle me plaisoit, et d'un instant à un autre je me trouvai entièrement changée pour elle. Elle me parut plus grande qu'on nous l'avoit dite, et moins bossue; mais ses mains, qui avoient été louées comme belles, ne l'étoient guère :

elles étoient seulement assez bien faites, et pas noires; mais ce jour-là elles étoient si crasseuses qu'il étoit impossible d'y apercevoir quelque beauté. Pendant cette collation, elle mangea beaucoup, et ne parla que de discours fort communs. Le duc de Guise lui montra mademoiselle de Mancini, qui étoit auprès d'elle à la regarder comme les autres. Elle lui fit un grand salut, et se peucha tout en bas de sa chaise pour lui faire plus de civilité. Au sortir de là, le roi, les reines, Monsieur et le cardinal Mazarin se mirent dans le carrosse de la reine avec le reste de la compagnie que j'ai nommée, et la conversation y fut agréable. Quand la reine fut arrivée à Compiègne, après avoir conduit son hôtesse dans son appartement, elle nous fit l'honneur de nous dire qu'elle étoit charmée de cette reine, et nous avoua que le premier quart d'heure elle en avoit été effrayée comme les autres; mais qu'après l'avoir vue et l'avoir entendue parler, cette surprise s'étoit changée en inclination. Elle nous dit que cette princesse, faisant semblant de vouloir voir le portrait du roi et de Monsieur, que la reine portoit au bras, elle lui avoit fait ôter son gant, et qu'elle lui avoit dit les choses du monde les plus jolies sur la beauté de ses mains, la louant de les avoir su louer sans s'embarrasser. Aussitôt que la reine de Suède se fut un peu reposée dans sa chambre, elle vint faire visite à la reine, d'où on la mena à la comédie italienne. Elle la trouva fort mauvaise, et le dit librement. On l'assura que les comédiens avoient accoutumé de mieux faire. Elle répondit froidement qu'elle n'en doutoit pas, puisqu'on les gardoit. Après cela on la mena dans sa chambre, où elle fut servie par les officiers du roi. Il fallut qu'on lui donnât jusqu'à des valets de chambre pour la servir et pour la déshabiller, car elle étoit seule, et n'avoit ni dames, ni officiers, ni équipages, ni argent : elle composoit elle seule toute sa cour. Chanut, qui avoit été résident pendant son règne, étoit auprès d'elle, et deux ou trois hommes mal bâtis, à qui par honneur elle donnoit le nom de comtes. On pouvoit dire avec vérité qu'elle n'avoit personne; car, outre ces médiocres seigneurs, nous ne lui vîmes que deux femmes, qui ressembloient plutôt à des revendeuses qu'à des dames de quelque condition. Enfin je serois tentée, en faisant la description de cette princesse, de la comparer aux héroïnes des Amadis, dont les aventures étoient belles, dont le train étoit presque pareil au sien, et de qui la fierté avoit du rap-

port à celle qui paroissoit en elle. Je pense même, vu son équipage et sa pauvreté, qu'elle ne faisoit pas plus de repas et ne dormoit pas mieux que Marfise ou Bradamante, et qu'à moins d'arriver par hasard chez quelque grand roi comme le nôtre, elle ne faisoit pas souvent bonne chère. Le premier jour, elle observa de parler peu : ce qui paroissoit marquer en elle de la discrétion. Le comte de Nogent, selon sa coutume, s'empressa devant elle de dire de vieux contes; elle lui dit gravement qu'il étoit fort heureux d'avoir beaucoup de mémoire. Le cardinal Mazarin, le lendemain, l'alla visiter en camail, et tous les évêques la saluèrent en cérémonie. Ce jour elle parut avec un justaucorps de camelot de couleur de feu, et une jupe grise, l'un et l'autre chamarré de passemens d'or et d'argent : sa perruque étoit frisée et poudrée; son teint, par le repos de la nuit, avoit quelque beauté; ses mains étoient décrassées, et, si elle eût été capable de se soucier des louanges, je crois qu'on lui en auroit pu donner en ce moment avec justice, car elle parut à tous plus aimable qu'elle ne vouloit être. Elle vint voir la reine le matin, et la reine lui rendit sa visite aussitôt après dîner. La conversation y fut gaie, et dans plusieurs rencontres cette reine étrangère fit voir qu'elle étoit spirituelle et de bonne compagnie. Elle railla le chevalier de Gramont[1] sur la passion qu'il avoit alors pour madame de Mercœur, et ne l'épargna nullement sur le peu de reconnoissance qu'il en pouvoit espérer. De là elle fut à la chasse du sanglier, où le roi la convia d'aller. Elle lui avoit dit néanmoins, quand il lui proposa d'y aller, qu'elle ne l'aimoit point, parce qu'elle étoit périlleuse, et qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on s'exposât à quelque péril que pour acquérir de la gloire. Le soir, à la comédie françaisе, elle montra d'avoir l'âme passionnée : elle s'écria souvent sur les beaux endroits, paroissant sentir de la joie ou de la douleur, selon les différens sentimens qui étoient exprimés par les vers qui se récitoient devant elle; puis, comme si elle eût été toute seule dans son cabinet, se laissant aller sur le dos de sa chaise après ses exclamations, elle demeuroit dans une rêverie profonde. La reine mère ne l'en pouvoit tirer, quoique souvent elle voulût lui parler. Le soir, étant retirée avec quelques hommes de la cour, entre autres Comminges, qui n'étoit pas ignorant, ils parlèrent de beaucoup de choses, et

[1] Philibert, chevalier, puis comte de Gramont.

ensuite de la fidélité qu'on devoit aux rois, et, quelqu'un lui disant que tous les honnêtes gens en avoient, elle répondit qu'en tous les pays cela étoit vrai, mais qu'elle avoit remarqué qu'en France ce n'étoit pas un défaut que d'y manquer, et qu'il étoit commun parmi les personnes de mérite et de qualité. Enfin cette journée lui attira beaucoup d'approbation, et chez la reine, ce même soir, on ne parla que d'elle. Plusieurs de nos rudes railleurs avoient eu le dessein de la tourner en ridicule, et d'accabler par là ceux qui si légèrement l'avoient encensée ; mais ils ne purent alors en trouver les moyens, soit par son mérite ou par la hauteur qu'elle eut pour eux, ou soit enfin parce qu'elle fut soutenue par l'estime que le ministre témoigna d'en faire, et par la bonne réception du roi et de la reine. Le peu de temps qu'elle demeura à la cour lui fut favorable : car ses défauts, qui étoient grands, furent offusqués par les belles et brillantes qualités qui étoient en elle, et par le plaisir de la nouveauté, qui est d'un grand prix dans le cœur des hommes. Nous lui verrons bientôt perdre honteusement tous ces avantages : car comme les rois sont exposés au public, et que ce qu'ils ont de bon les rend célèbres, de même leurs défauts savent en peu de temps détruire ou diminuer leur réputation.

« Le 18 septembre, les reines furent à une tragédie des jésuites[1], dont celle de Suède se moqua hardiment ; le lendemain, le roi lui donna un festin royal, qui fut comme de tels repas ont accoutumé d'être, où la profusion fatigue plus l'esprit qu'elle ne nourrit le corps. Peu après cette incommode cérémonie, il arriva un courrier qui apprit au roi et à la reine la prise de Valence par le duc de Mercœur ; la reine étrangère vint aussitôt s'en réjouir avec la nôtre d'une manière si libre, qu'il sembloit qu'elle y prît une grande part. Elle trouva la reine jouant aux cartes ; elle s'assit auprès d'elle, et, s'appuyant nonchalamment sur la table, il parut qu'elle s'occupa agréablement à regarder les belles mains de la reine. Elle les loua, et lui dit d'un air galant qu'elle estimeroit son voyage de Rome en France bien employé, quand elle n'auroit point eu d'autre avantage que celui de voir en cela seulement la plus belle chose du monde.

. . . .

[1] La représentation de cette tragédie eut lieu dans une des salles du château.

« Le lendemain le père Annat, confesseur du roi, fut parler à la reine de Suède, sur quelques plaintes qu'elle avoit faites contre leur ordre : l'une étoit que le père général des jésuites ne l'avoit point été saluer à Rome; je ne me souviens pas des autres. Après les excuses que lui fit le révérend père, elle lui dit d'un ton moqueur, et avec cette brusque manière qui lui étoit naturelle, qu'elle seroit fâchée de les avoir pour ennemis, sachant leurs forces, et qu'elle choisiroit plutôt d'avoir querelle avec un prince souverain qu'avec eux; que par cette raison elle vouloit bien être satisfaite, mais qu'elle l'assuroit qu'en cas de confession et de tragédie elle ne les choisiroit jamais : voulant leur reprocher par là qu'ils étoient accusés d'avoir une morale trop indulgente, et se moquer de la mauvaise tragédie où elle avoit été le jour précédent; mêlant ainsi le burlesque avec le sérieux, afin de se venger de l'offense qu'elle croyoit avoir reçue de leur compagnie.

« Cette princesse gothique témoignoit estimer l'esprit et la capacité du cardinal, et lui de même paroissoit avoir beaucoup de vénération pour elle. Son extérieur, à qui en eût voulu juger à son désavantage, étoit digne de risée et de moquerie; quasi toutes ses actions avoient quelque chose d'extravagant, et on pouvoit avec justice la blâmer, comme on pouvoit avec sujet la louer extrêmement. Elle ne ressembloit en rien à une femme, elle n'en avoit pas même la modestie nécessaire : elle se faisoit servir par des hommes dans les heures les plus particulières; elle affectoit de paroître homme en toutes ses actions; elle rioit démesurément quand quelque chose la touchoit, et particulièrement à la comédie italienne, lorsque par hasard les bouffonneries en étoient bonnes; elle éclatoit de même en louanges et en soupirs, comme je l'ai déjà dit, quand les sérieuses lui plaisoient. Elle chantoit souvent en compagnie; elle rêvoit, et sa rêverie alloit souvent jusqu'à l'assoupissement; elle paroissoit inégale, brusque et libertine en toutes ses paroles, tant sur la religion que sur les choses à quoi la bienséance de son sexe l'obligeoit d'être retenue; elle juroit le nom de Dieu, et son libertinage s'étoit répandu de son esprit dans ses actions. Elle ne pouvoit demeurer longtemps en même place. En présence du roi, de la reine et de toute la cour, elle appuyoit ses jambes sur des siéges aussi hauts que celui où elle étoit assise, et les laissoit voir trop librement; elle faisoit profession de mépriser toutes les femmes, à cause de

leur ignorance, et prenoit plaisir de converser avec les hommes sur les mauvaises matières, de même que sur les bonnes; elle n'observoit nulle règle de toutes celles que les rois ont accoutumé de garder à l'égard du respect qu'on leur porte. Ses deux femmes, toutes hideuses et misérables qu'elles étoient, se couchoient sur son lit familièrement, et faisoient avec elle à moitié de tout. Cependant la reine, qui étoit au contraire la plus régulière personne du monde, trouvoit des charmes dans l'agrément de son visage et dans la manière libre de toutes ses actions. En effet il étoit difficile, quand on l'avoit bien vue et surtout écoutée, de ne lui pas pardonner toutes ses irrégularités, particulièrement celles qui ne paroissoient point essentiellement blâmables. Cette douceur et cet agrément étoient mêlés d'une rude fierté, et la politesse si naturelle à notre nation ne se rencontroit point en elle. Quelques-uns dirent qu'elle ressembloit à Fontainebleau, dont les bâtimens sont beaux et grands, mais qui n'ont point de symétrie. Elle partit de Compiègne le 23 de septembre; la reine la fut conduire à deux lieues de là, et ces deux princesses se séparèrent avec quelques marques d'attendrissement. Le marquis de Saint-Simon la traita à Senlis, et monsieur et madame Du Plessis la reçurent à leur belle maison du Fresnes, avec une magnificence extraordinaire. Passant à un certain bourg proche de ce lieu, elle voulut voir une demoiselle qu'on appeloit *Ninon*[1], célèbre par son vice, par son libertinage et la beauté de son esprit. Ce fut à elle seule, de toutes les femmes qu'elle vit en France, à qui elle donna quelques marques d'estime. Le maréchal d'Albret[2] et quelques autres en furent cause, par les louanges qu'ils donnèrent à cette courtisane de notre siècle. De là cette amazone suédoise prit des carrosses de louage que le roi lui fit donner, et de l'argent pour les pouvoir payer : elle s'en alla, suivie seulement de sa chétive troupe, sans train, sans grandeur, sans lit, sans vaisselle d'argent, ni aucune marque royale. Son dessein fut de retourner à Rome et de passer par la

[1] Anne de Lenclos, connue sous le nom de *Ninon*. Ce fut dans une conversation avec la reine de Suède, que Ninon qualifia les précieuses de *jansénistes d'amour*. Christine chercha, mais en vain, à s'attacher cette femme, qu'elle appelait l'*illustre Ninon*. Elle aurait voulu en faire son amie.

[2] César-Phébus, connu d'abord sous le nom de *Miossens*. Il fut l'un des amants de Ninon. Saint-Évremond parle ainsi de lui dans une pièce de vers :

Un maréchal, l'ornement de la France,
Rare en esprit, magnifique en dépense

Madame de Cornuel le jugeait plus sévèrement, et disait que c'était un grand faiseur de galimatias.

Savoie, où elle reprit son personnage de reine : elle y reçut aussi beaucoup d'honneurs[1]. »

En mettant ainsi en scène par le récit même de madame de Motteville, non-seulement la reine de Suède, mais aussi le roi, sa mère et les principaux personnages de la cour, nous avons voulu conserver à cette époque et à cette partie presque intime de l'histoire de Louis XIV adolescent son caractère, sa physionomie particulière et son style.

Lorsque madame de Motteville dit (p. 378) en parlant de Christine, « Nous lui verrons bientôt perdre honteusement tous ces avantages, » elle fait sans doute allusion à la cruauté froide et implacable qu'elle exerça deux ans plus tard (en 1657), à Fontainebleau, en faisant tuer, dans la galerie des Cerfs, son grand écuyer Monaldeschi, coupable, disait-elle, de trahison; mais on fut convaincu que c'était bien plutôt la femme que la reine qui punissait ainsi l'un de ses premiers serviteurs.

Cette année 1656 (le 30 octobre), Louis XIV, en considération de sa mère, Anne d'Autriche, qui avait fondé le Val-de-Grâce (de l'ordre de Saint-Benoît), donna à ce couvent l'abbaye de Saint-Corneille, après la mort de l'abbé Simon Le Gras, qui en fut le dernier prieur.

V.

La France était pacifiée au dedans, libre et respectée au dehors; la noblesse, même celle qui avait été le plus hostile, se pressait à la cour, et n'attendait plus que du roi et de Mazarin ce qu'elle avait vainement demandé à l'intrigue, aux troubles, à la guerre civile.

Le roi avait été sacré à Reims, le 7 juin 1654; il avait, la même année, signalé sa première campagne par la prise de Stenay (6 août).

Bientôt ce fut pour le jeune souverain le temps des victoires, de la magnificence et des plaisirs; ce n'était pas encore celui du pouvoir suprême sans partage et sans contrôle.

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, t. IV, p. 374; collection Petitot, t. XXXIX.

Mazarin, qui depuis longtemps nourrissait le projet d'allier son royal pupille à une princesse d'Espagne, conclut avec don Luis de Haro (7 novembre 1659) un traité de paix; il assura en même temps le mariage du roi de France avec l'infante Marie-Thérèse, à qui l'on donnait une dot de cinq cent mille écus. On exigeait d'elle sa renonciation à la succession d'Espagne; mais don Luis de Haro attachait si peu d'importance à cette condition, qu'il disait : *Esto es una patarata*[1]. L'union fut consacrée à Saint-Jean-de-Luz, le 9 juin 1660, et Mazarin, qui l'avait habilement et de longue main préparée, put, à cette occasion, répéter avec raison sa maxime favorite : *Il tempo è un galant' uomo.*

VI.

Mazarin avait fait pour la France, pour le roi, pour lui-même et sa famille, tout ce que peuvent l'habileté, la prévoyance, enfin le génie du gouvernement des hommes secondé par des circonstances merveilleusement favorables. Quand il sentit sa mort prochaine, il fit au roi deux recommandations : d'abord de gouverner par lui-même et sans premier ministre, puis d'accorder sa confiance à Colbert, qui, jusque-là, avait obscurément, mais très-utilement servi le cardinal. Mazarin expira à Vincennes, le 9 mars 1661; il n'avait pas encore soixante ans. Avant même de s'asseoir au conseil, à la première séance qui suivit la mort de son ministre, Louis XIV s'était révélé tout entier : il était roi! et nul désormais ne conçut l'espoir de partager avec lui l'autorité souveraine : il avait alors vingt-deux ans.

Le 1er novembre 1661, cette autorité fut encore consolidée par la naissance du dauphin, de ce prince qui eut pour gouverneur le duc de Montausier, et pour précepteur le grand Bossuet.

Louis XIV, recherchant par goût et par politique les occasions de se montrer à son peuple dans tout l'éclat, toute la pompe de la royauté, fit exécuter, le 5 juin 1662, dans la cour des Tuileries, un magnifique carrousel, et cette cour s'appela depuis *place du Carrousel.*

Cette fête, donnée en apparence pour la reine, le fut en réalité pour made-

[1] C'est là une sornette.

moiselle de La Vallière, qui le savait bien, et pour qui ce témoignage de l'amour du roi devint un véritable, mais secret triomphe.

VII.

Quoique l'éducation du roi eût été assez négligée, il sentait le prix des lettres, des arts et de l'industrie; il semblait prévoir que ce serait là qu'il trouverait la gloire la plus réelle, l'éclat le plus durable de son règne. En 1663, on le vit nommer dix-neuf professeurs au Collége royal (Collége de France), organiser les cinq académies, déclarer l'instruction gratuite dans l'Université, accroître considérablement la Bibliothèque du Roi et y ajouter un cabinet des médailles, accorder des logements au Louvre aux hommes de lettres et aux artistes les plus distingués; plus tard (1665), il favorise le Journal des Savants, créé par Denis Salo; il fonde l'Observatoire, établit la Compagnie des Indes occidentales, et des manufactures de glaces, de toiles, de dentelles, de tapisserie; alors aussi s'élève la façade de Louvre. Il fait bâtir à Compiègne (1662) l'hôpital général, destiné à recevoir les indigents invalides et les enfants abandonnés ou pauvres, assez irrégulièrement secourus jusque-là par plusieurs établissements épars dans la ville et mal administrés.

La construction de l'hôpital général avait été décidée en 1657. La pensée vraiment utile et généreuse qui dicta cette mesure a été jusqu'à nos jours fidèlement respectée et suivie. Tous les souverains qui ont occupé le trône depuis Louis XIV, et particulièrement Napoléon Ier et Napoléon III, ont protégé l'hospice de Compiègne.

VIII.

Pendant ses séjours au château de Compiègne, Louis XIV étalait, dans ses chasses très-fréquentes, le somptueux appareil des rois de la première et de la seconde race, avec toutes les recherches du luxe de son temps; il y paraissait accompagné des princes étrangers, des ambassadeurs, de tout ce qu'il y avait en France d'hommes illustres par leur mérite ou leur naissance, de femmes remarquables par le rang et la beauté.

C'était chaque jour, au château ou dans la forêt, nouvelles fêtes, nouveaux divertissements, surtout à cette époque de son règne où la gloire n'occupait pas seule ses pensées, et où la galanterie tenait dans son existence et dans celle de sa cour une trop large place.

Après la mort de sa mère (20 janvier 1666), le roi s'affranchit de toute contrainte, de tout mystère dans sa liaison avec mademoiselle de La Vallière[1]; il la fit duchesse, et légitima successivement deux des enfants qu'il avait eus d'elle. La favorite, jusque-là si simple, si embarrassée même de son éclatante position, oublia alors le respect et les égards qu'elle devait à la reine, délaissée pour elle. Mais cet orgueil d'un moment fut cruellement expié; elle s'aperçut bientôt qu'elle était remplacée dans le cœur du roi, quoique rien ne parût changé dans leurs relations et qu'elle continuât à l'accompagner partout.

Ce fut pendant un séjour au château de Compiègne qu'elle acquit la certitude de cet abandon. Mademoiselle de Montpensier raconte ainsi, dans ses Mémoires, comment mademoiselle de La Vallière connut qu'elle était décidément sacrifiée à madame la marquise de Montespan[2] :

« Le roi vint à Compiègne après la prise de Douai et de Tournay; j'étois logée 1667.
dans son appartement; il ne voulut pas m'en déloger, et dit qu'il ne devoit séjourner que peu; il prit seulement une antichambre. Pendant qu'il y demeura, il voyoit tous les jours madame de Montespan dans sa chambre, qui étoit au-dessus de celle de la reine. Un jour, à table, elle (la reine) me dit que le roi n'étoit venu coucher qu'à quatre heures; il lui répondit qu'il s'étoit occupé à lire des lettres et à faire des réponses. La reine lui dit qu'il pouvoit prendre d'autres heures; il tourna la tête d'un autre côté, afin qu'elle ne le vît pas rire; dans la crainte d'en faire autant, je ne levai pas les yeux de dessus mon assiette. »

Chaque année le roi venait à Compiègne; il passait souvent par cette ville pour se rendre à l'armée; la campagne terminée, il y revenait chercher du repos après

[1] En mars 1666, mademoiselle de La Vallière accompagna le roi dans son voyage à Compiègne et au camp de Verberie, avant le départ pour la guerre de Flandre.

[2] Mademoiselle de La Vallière se retira aux carmélites de la rue Saint-Jacques, où elle prit l'habit (3 juin 1675); elle y resta jusqu'à sa mort (6 juin 1710), édifiant la communauté par la sincérité de son repentir et par sa fervente piété.

les fatigues de la guerre, et une distraction aux soucis du gouvernement; et toujours madame de Montespan se trouvait auprès de lui.

Pendant ces séjours, il honorait de sa visite ceux des grands seigneurs du voisinage auxquels il voulait témoigner son estime et son affection; il alla plusieurs fois chasser, dîner et coucher au château de Monchy-Leperreux[1], chez M. le maréchal d'Humières.

IX.

Les nombreuses victoires de Louis XIV, ses conquêtes, sa prospérité soutenue et sa puissance, qui semblaient défier le destin, avaient amassé dans le cœur des souverains et des peuples vaincus une irritation sourde, une haine même qui n'attendaient pour éclater qu'une occasion favorable.

La longue et publique liaison de Louis XIV avec la marquise de Montespan et la légitimation de leurs enfants étaient, au dehors comme à l'intérieur de la France, l'objet d'une amère critique; des prodigalités incroyables épuisaient le trésor public; les populations, appauvries par les guerres, succombaient sous le poids des impôts, et, de toutes parts, éclataient des murmures[2].

Cependant le roi ne changeait rien à ses goûts; dès que madame de Montespan eut cessé de lui plaire, une jeune fille de dix-huit ans la remplaça : c'était mademoiselle de Fontanges, qui mourut à vingt ans (1681). Un jour, pendant une des fastueuses promenades dans la forêt de Compiègne, le vent ayant dénoué les cheveux de mademoiselle de Fontanges, qui accompagnait le roi à cheval, elle les releva avec un de ses rubans. Son royal amant trouva cette coiffure charmante : le lendemain, toutes les dames de la cour la prirent, la mode s'en propagea, et le ruban ainsi posé s'appela *une fontange*. Cette mode durait encore en 1693, quand Boileau, dans sa satire sur les femmes, disait :

. . . .
Sous leur *fontange* altière asservir leurs maris.

[1] A deux lieues de Compiègne. Ce château appartenait en 1814 à l'un des plus illustres généraux du premier Empire, M. le comte Curial; il est encore aujourd'hui la propriété de sa famille.

[2] Les protestants surtout se trouvaient opprimés; on avait aboli les prêches et détruit les temples, notamment aux environs de Compiègne, à Béthisy et dans la vallée d'Autonne.

Louis XIV fut bientôt après ramené à des habitudes simples et régulières par l'influence de madame de Maintenon, qu'il épousa en 1686; il lutta énergiquement contre les difficultés de toute sorte qui surgissaient dans le gouvernement de ses États.

Après la paix de Ryswyk (1697), il crut qu'il était utile de montrer aux étrangers que ses forces n'étaient pas anéanties, qu'il était toujours le grand roi; il voulut en même temps donner au duc de Bourgogne une image aussi exacte que possible de la guerre; il assembla, en août 1698[1], aux environs de Compiègne, un camp de soixante mille hommes, sous les ordres du maréchal de Boufflers et le commandement, purement nominal, du duc de Bourgogne. On put voir réunis alors en grand nombre les nouveaux chevaliers de Saint-Louis. Le roi avait créé cet ordre militaire le 10 mai 1693. Il avait aussi décidé que l'on suspendrait la croix de Saint-Louis au haut du grand mât des vaisseaux qui auraient glorieusement combattu.

Tout le monde a lu, sur ce sujet, le récit de Saint-Simon; ce n'est pas seulement un récit, c'est encore une suite de tableaux dans un même cadre; tout y est animé, vivant, pris sur nature. Nous n'essayerons certes pas de dire, après Saint-Simon, les merveilles de ce camp; nous donnons ici, dans l'intérêt du lecteur, le chapitre entier des Mémoires où elles sont si admirablement racontées, et nous renvoyons aux pièces justificatives pour les détails relatifs à l'organisation du camp, aux mouvements des troupes, aux réceptions splendides de M. de Boufflers[2].

« Chapitre LX. Il n'étoit question que de Compiègne, où soixante mille hommes venoient former un camp[3]. Il en fut en ce genre comme du mariage de monseigneur le duc de Bourgogne au sien. Le roi témoigna qu'il comptoit que les troupes seroient belles, et que chacun s'y piqueroit d'émulation; c'en fut assez pour exciter une telle émulation qu'on eut après tout lieu de s'en repentir. Non-seulement il

[1] Ce fut à cette époque que l'un des Compiégnois les plus vertueux et les plus célèbres, Marc-Antoine Hersan, professeur de rhétorique au Collége de France, vint se fixer dans sa ville natale, à laquelle il consacra ses talents et toute sa fortune.

[2] Voy. aussi l'ouvrage de Nodot, intitulé *La Rivale travestie*.

[3] Voy. les instructions pour la tenue de ce camp. (Manuscrit autographe du roi Louis XIV, déposé à la Bibliothèque du Louvre.)

n'y eut rien de si parfaitement beau que toutes les troupes, et toutes à tel point qu'on ne sut à quel corps en donner le prix; mais leurs commandans ajoutèrent à la beauté majestueuse et guerrière des hommes, des armes, des chevaux, les parures et la magnificence de la cour, et les officiers s'épuisèrent encore pour des uniformes qui auroient pu orner des fêtes.

« Les colonels et jusqu'à beaucoup de simples capitaines eurent des tables abondantes et délicates, six lieutenans généraux et quatorze maréchaux de camp employés s'y distinguèrent par une grande dépense; mais le maréchal de Boufflers étonna par sa dépense et par l'ordre surprenant d'une abondance et d'une recherche de goût, de magnificence et de politesse, qui, dans l'ordinaire de la durée de tout le camp, et à toutes les heures de la nuit et du jour, put apprendre au roi même ce que c'étoit que donner une fête vraiment magnifique et superbe, et à M. le Prince, dont l'art et le goût y surpassoient tout le monde, ce que c'étoit que l'élégance, le nouveau et l'exquis. Jamais spectacle si éclatant, si éblouissant, il le faut dire si effrayant, et en même temps rien de si tranquille que lui et toute sa maison dans ce traitement universel, de si sourd que tous les préparatifs, de si coulant de source que le prodige de l'exécution, de si simple, de si modeste, de si dégagé de tout soin, que ce général, qui néanmoins avoit tout ordonné et ordonnoit sans cesse, tandis qu'il ne paroissoit occupé que des soins du commandement de cette armée.

« Les tables sans nombre, et toujours neuves, et à tous les momens servies, à mesure qu'il se présentoit ou officiers, ou courtisans, ou spectateurs, jusqu'aux bâilleurs[1] les plus inconnus, tout étoit retenu, invité et comme forcé par l'attention, la civilité et la promptitude du nombre infini de ses officiers; et pareillement toutes sortes de liqueurs chaudes et froides, et tout ce qui peut être le plus vastement et le plus splendidement compris dans le genre des rafraîchissemens : les vins français, étrangers, ceux de liqueurs les plus rares, y étoient abandonnés à profusion, et les mesures étoient si bien prises que l'abondance de gibier et de venaison arrivoit de tous côtés, et que les mers de Normandie, de Hollande,

[1] Ou plutôt *bayeurs*.

d'Angleterre, de Bretagne, et jusqu'à la Méditerranée, fournissoient tout ce qu'elles avoient de plus monstrueux et de plus exquis à jour et point nommés, avec un ordre inimitable, et un nombre de courriers et de petites voitures de poste prodigieux. Enfin jusqu'à l'eau, qui fut soupçonnée de se troubler ou de s'épuiser par le grand nombre de bouches, arrivoit de Sainte-Reine, de la Seine et des sources les plus estimées, et il n'est possible d'imaginer rien en aucun genre qui ne fût là sous la main, et pour le dernier survenant de paille comme pour l'homme le plus principal et le plus attendu. Des maisons de bois meublées comme les maisons de Paris les plus superbes, et tout en neuf et fait exprès, avec un goût et une galanterie singulière, et des tentes immenses, magnifiques, et dont le nombre pouvoit seul former un camp. Les cuisines, les divers lieux, et les divers officiers pour cette suite sans interruption de tables et pour tous leurs différens services, les sommelleries, les offices, tout cela formoit un spectacle dont l'ordre, le silence, l'exactitude, la diligence et la parfaite propreté ravissoient de surprise et d'admiration.

« Ce voyage fut le premier où les dames traitèrent d'ancienne délicatesse ce qu'on n'eût osé leur proposer; il y en eut tant qui s'empressèrent à être du voyage, que le roi lâcha la main et permit à celles qui voudroient de venir à Compiègne. Mais ce n'étoit pas où elles tendoient; elles vouloient toutes être nommées, et la nécessité, non la liberté du voyage, et c'est ce qui leur fit sauter le bâton de s'entasser dans les carrosses des princesses. Jusqu'alors tous les voyages que le roi avoit faits, il avoit nommé des dames pour suivre la reine ou madame la Dauphine dans les carrosses de ces premières princesses. Ce qu'on appela les princesses, qui étoient les bâtardes du roi, avoient leurs amies et leur compagnie pour elles, qu'elles faisoient agréer au roi, et qui alloient dans leurs carrosses à chacune, mais qui le trouvoient bon et qui marchoient sur ce pied-là. En ce voyage-ci tout fut bon, pourvu qu'on allât. Il n'y en eut aucune dans le carrosse du roi que la duchesse de Lude avec les princesses. Monsieur et Madame demeurèrent à Saint-Cloud et à Paris.

« La cour en hommes fut extrêmement nombreuse, et tellement que pour la première fois, à Compiègne, les ducs furent couplés. J'éclus avec le duc de

Rohan dans une belle et grande maison du sieur Chambaudon[1], où nous fûmes, nous et nos gens, fort à notre aise. J'allai avec M. de la Trémoille et le duc d'Albret, qui me reprochèrent un peu que j'en avois fait une honnêteté à M. de Bouillon, qui en fut fort touché. Mais je crus la devoir à ce qu'il étoit, et plus encore à l'amitié intime qui étoit entre lui et M. le maréchal de Lorge, et qui en outre étoient cousins germains.

« Les ambassadeurs furent conviés d'aller à Compiègne. Le vieux Ferreiro, qui l'étoit de Savoie, leur mit dans la tête de prétendre le *pour*. Il assura qu'il l'avoit eu autrefois en sa première ambassade en France. Celui de Portugal allégua que Monsieur, le menant à Montargis, le lui avoit fait donner par ses maréchaux de logis, ce qui, disoit-il, ne s'étoit fait que sur l'exemple de ceux du roi; et le nonce maintint que le nonce Cavallerini l'avoit eu avant d'être cardinal. Pomponne, Torcy, les introducteurs des ambassadeurs, Cavoie, protestèrent tous que cela ne pouvoit être, et que jamais ambassadeur ne l'avoit prétendu, et il n'y en avoit pas un mot sur les registres; mais on a vu quelle foi les registres peuvent porter. Le fait étoit que les ambassadeurs sentirent l'envie que le roi avoit de leur étaler la magnificence de ce camp, et qu'ils crurent en pouvoir profiter pour obtenir une chose nouvelle. Le roi tint ferme; les allées et venues se poussèrent jusque dans les commencemens du voyage, et ils finirent par n'y point aller. Le roi en fut si piqué, que lui, si modéré et si silencieux, je lui entendis dire à son souper, à Compiègne, que, s'il faisoit bien, il les réduiroit à ne venir à la cour que par audience, comme il se pratiquoit partout ailleurs.

« Le *pour* est une distinction dont j'ignore l'origine, mais qui en effet n'est qu'une sottise : elle consiste à écrire en craie sur les logis *pour* M. un tel, ou simplement écrire M. un tel. Les maréchaux des logis qui marquent ainsi tous les logemens dans les voyages mettent ce *pour* aux princes du sang, aux cardinaux et aux princes étrangers. M. de la Trémoille l'a aussi obtenu, et la duchesse de Bracciano, depuis princesse des Ursins. Ce qui me fait appeler cette distinction une sottise, c'est qu'elle n'emporte ni primauté, ni préférence de logement : les cardinaux, les princes étrangers et les ducs sont logés également entre eux,

[1] Cette maison appartient aujourd'hui à M. Agutte, qui l'occupe avec sa famille, rue des Domeliers, n° 12.

sans distinction quelconque, qui est toute renfermée dans ce mot *pour*, et n'opère d'ailleurs quoi que ce soit. Ainsi ducs, princes, étrangers, cardinaux sont logés sans autre différence entre eux après les charges du service nécessaire; après eux les maréchaux de France, ensuite les charges considérables, et puis le reste des courtisans. Cela est de même dans les places; mais, quand le roi est à l'armée, son quartier est partagé, et la cour est d'un côté et le militaire de l'autre, sans avoir rien de commun, et, s'il se trouve à la suite du roi des maréchaux de France sans commandement dans l'armée, ils ne laissent pas d'être logés du côté militaire et d'y avoir les premiers logemens.

« Le jeudi 28 août, la cour partit pour Compiègne; le roi passa à Saint-Cloud, coucha à Chantilly, y demeura un jour et arriva le samedi à Compiègne. Le quartier général était au village de Coudun[1], où le maréchal de Boufflers avoit des maisons outre ses tentes. Le roi y mena monseigneur le duc de Bourgogne et madame la duchesse de Bourgogne, etc. qui y firent une collation magnifique, et qui y virent les ordonnances dont j'ai parlé ci-dessus, avec tant de surprise, qu'au retour à Compiègne le roi dit à Livry, qui par son ordre avoit préparé des tables au camp pour monseigneur le duc de Bourgogne, qu'il ne falloit point que ce prince en tînt; que, quoi qu'il pût faire, ce ne seroit rien en comparaison de ce qu'il venoit de voir, et que, quand son petit-fils iroit à l'avenir au camp, il dîneroit chez le maréchal de Boufflers. Le roi s'amusa fort à voir et à faire voir les troupes aux dames, leur arrivée, leur campement, leurs distributions, en un mot tous les détails d'un camp, des détachemens, des marches, des fourrages, des exercices, de petits combats, des convois[2]. Madame la duchesse de Berri, les princesses, Monseigneur, firent souvent collation chez le maréchal, où la maréchale de Boufflers leur faisoit les honneurs. Monseigneur y dîna quelquefois, et le roi y mena dîner le roi d'Angleterre, qui vint passer trois ou quatre jours au camp. Il y avoit longues années que le roi n'avoit fait cet honneur à personne, et la singularité de traiter deux rois ensemble fut grande. Monseigneur et les trois

[1] On voit encore à Coudun la maison où s'établit M. le maréchal de Boufflers; elle est maintenant fort délabrée: la propriété dans laquelle le maréchal déploya un faste tout à fait royal est aujourd'hui une féculerie (juillet 1860). — [2] Voy. aux Pièces justificatives les détails relatifs aux manœuvres

princesses enfans y dînèrent aussi, et dix ou douze hommes des principaux de la cour et de l'armée. Le roi pressa fort le maréchal de se mettre à table; il ne voulut jamais; il servit le roi et le roi d'Angleterre, et le duc de Gramont, son beau-père, servit Monseigneur. Ils avoient vu, en y allant, les troupes à pied, à



Dîner des deux rois chez M. le maréchal de Boufflers.

la tête de leurs camps; en revenant, ils virent faire l'exercice à toute l'infanterie, les deux lignes face à face l'une de l'autre. La veille, le roi avoit mené le roi d'Angleterre à la revue de l'armée. Madame la duchesse de Bourgogne la vit dans son carrosse. Elle y avoit madame la Duchesse, madame la princesse de Conti et toutes les dames titrées. Deux autres de ses carrosses la suivirent, remplis de toutes les autres dames.

« Il arriva sur cette revue une plaisante aventure au comte de Tessé. Il étoit colonel général des dragons. M. de Lauzun lui demanda, deux jours auparavant, avec cet air de bonté, de douceur et de simplicité qu'il prenoit presque toujours, s'il avoit songé à ce qu'il lui falloit pour saluer le roi à la tête des dragons, et là-dessus entrèrent en récit du cheval, de l'habit et de l'équipage. Après les louanges : « Mais le chapeau, lui dit bonnement Lauzun, je ne vous en entends

« point parler? — Mais non, répondit l'autre, je compte d'avoir un bonnet. — Un « bonnet! reprit Lauzun; mais y pensez-vous! un bonnet! cela est bon pour tous « les autres; mais le colonel général avoir un bonnet! monsieur le comte, vous n'y « pensez pas. — Comment donc? lui dit Tessé, qu'aurai-je donc? » Lauzun le fit danner, et se fit prier longtemps, en lui faisant accroire qu'il savoit mieux qu'il ne disoit. Enfin, vaincu par ses prières, il lui dit qu'il ne lui vouloit pas laisser commettre une si lourde faute; que cette charge ayant été créée pour lui, il en savoit bien toutes les distinctions, dont une des principales étoit, lorsque le roi voyoit les dragons, d'avoir un chapeau gris. Tessé, surpris, avoua son ignorance, et, dans l'effroi de la sottise où il seroit sans ces avis si à propos, se répand en actions de grâces, et s'en va vite chez lui dépêcher un de ses gens à Paris pour lui rapporter un chapeau gris. Le duc de Lauzun avoit bien pris garde à tirer adroitement Tessé à part pour lui donner cette instruction, et qu'elle ne fût entendue de personne; il se doutoit bien que Tessé, dans la honte de son ignorance, ne s'en vanteroit à personne, et lui aussi se garda bien d'en parler.

« Le matin de la revue, j'allai au lever du roi, et, contre sa coutume, j'y vis M. de Lauzun y demeurer, qui, avec ses grandes entrées, s'en alloit toujours quand les courtisans entroient. J'y vis aussi Tessé avec un chapeau gris, une plume noire et une grosse cocarde, qui piaffoit et se pavanoit de son chapeau. Cela, qui me parut extraordinaire, et la couleur du chapeau, que le roi avoit en aversion, et dont personne ne portoit plus depuis bien des années, me frappa et me le fit regarder, car il était presque vis-à-vis de moi, et M. de Lauzun assez près de lui, un peu en arrière. Le roi, après s'être chaussé et parlé à quelques-uns, avise enfin ce chapeau. Dans la surprise où il en fut, il demanda à Tessé où il l'avoit pris. L'autre, s'applaudissant, répondit qu'il lui étoit arrivé de Paris. « Et pourquoi faire? dit le roi. — Sire, répondit l'autre, c'est que Votre Majesté « nous fait l'honneur de nous voir aujourd'hui. — Eh bien! reprit le roi, de « plus en plus surpris, que fait cela pour un chapeau gris? — Sire, dit Tessé, « que cette réponse commençoit à embarrasser, c'est que le privilége du colonel « général est d'avoir ce jour-là un chapeau gris. — Un chapeau gris! reprit le roi; « où diable avez-vous pris cela? — M. de Lauzun, Sire, pour qui vous avez créé

« la charge, me l'a dit. » Et, à l'instant, le bon duc à pouffer de rire et à s'éclipser. « Lauzun s'est moqué de vous, répondit le roi un peu vivement, et, croyez-moi, « envoyez tout à l'heure ce chapeau au général des Prémontrés. » Jamais je ne vis un homme plus confondu que Tessé : il demeura les yeux baissés, en regardant ce chapeau avec une tristesse et une honte qui rendirent la scène parfaite. Aucun des spectateurs ne se contraignit de rire, ni des plus familiers avec le roi d'en dire son mot. Enfin Tessé reprit assez ses sens pour s'en aller; mais toute la cour lui en dit sa pensée, et lui demanda s'il ne connoissoit point encore M. de Lauzun, qui en rioit sous cape quand on lui en parloit. Avec tout cela, Tessé n'osa s'en fâcher, et la chose, quoique un peu forte, demeura en plaisanterie, dont Tessé fut longtemps tourmenté et bien honteux.

« Presque tous les jours les Enfans de France dînoient chez le maréchal de Boufflers; quelquefois madame la duchesse de Bourgogne, les princesses et les dames; mais très-souvent des collations. La beauté et la profusion de la vaisselle pour fournir à tout, et toute marquée aux armes du maréchal, fut immense et incroyable; ce qui ne le fut pas moins, l'exactitude des heures et des momens de tout service partout. Rien d'attendu, rien de languissant, pas plus pour les bâilleurs du peuple, et jusqu'à des laquais, que pour les premiers seigneurs, à toutes heures et à tous venans. A quatre lieues autour de Compiègne, les villages et les fermes étoient remplis de monde, Français et étrangers, à ne pouvoir plus contenir personne, et cependant tout se passa sans désordre. Ce qu'il y avoit de gentilshommes et de valets de chambre chez le maréchal étoit un monde, tous plus polis et plus attentifs les uns que les autres à leurs fonctions de retenir tout ce qui paroissoit, à les faire servir depuis cinq heures du matin jusqu'à dix et onze heures du soir, sans cesse et à mesure, et à faire les honneurs, et une livrée prodigieuse avec grand nombre de pages. J'y reviens malgré moi, parce que quiconque l'a vu ne le peut oublier ni cesser d'en être dans l'admiration et l'étonnement, et de l'abondance, de la somptuosité, et de l'ordre qui ne se démentit jamais d'un seul moment ni d'un seul point.

« Le roi voulut montrer des images de tout ce qui se fait à la guerre; on fit donc le siége de Compiègne dans les formes, mais fort abrégées : lignes, tranchées,

batteries, sapes, etc. Crenan défendoit la place. Un ancien rempart tournoit du côté de la campagne autour du château; il étoit de plain-pied à l'appartement du roi, et par conséquent élevé, et dominoit toute la campagne. Il y avoit au pied une vieille muraille et un moulin à vent, un peu au delà de l'appartement du roi, sur le rempart, qui n'avoit ni banquette ni mur d'appui. Le samedi 13 septembre fut destiné à l'assaut; le roi, suivi de toutes les dames, et par le plus beau temps du monde, alla sur ce rempart; force courtisans et tout ce qu'il y avoit d'étrangers considérables. De là on découvroit toute la plaine et la disposition de toutes les troupes. J'étois dans le demi-cercle, fort près du roi, à trois pas au plus, et personne devant moi. C'étoit le plus beau coup d'œil qu'on pût imaginer que toute cette armée, et ce nombre prodigieux de curieux de toutes conditions, à cheval et à pied, à distance des troupes pour ne les point embarrasser, et ce jeu des attaquans et des défendans à découvert, parce que, n'y ayant rien de sérieux que la montre, et qu'il n'y avoit de précautions à prendre pour les uns et les autres que la justesse des mouvemens. Mais un spectacle d'une autre sorte, et que je peindrois dans quarante ans comme aujourd'hui, tant il me frappa, fut celui que, du haut de ce rempart, le roi donna à toute son armée et à cette innombrable foule d'assistans de tous états, tant dans la plaine que sur le rempart même.

« Madame de Maintenon y étoit en face de la plaine et des troupes, dans sa chaise à porteurs, entre ses trois glaces, et ses porteurs retirés. Sur le bâton de devant, à gauche, étoit assise madame la duchesse de Bourgogne; du même côté, en arrière et en demi-cercle, debout, madame la Duchesse, madame la princesse de Conti et toutes les dames, et derrière elles des hommes. A la glace droite de la chaise, le roi, debout, et un peu en arrière un demi-cercle de ce qu'il y avoit en hommes de plus distingué. Le roi étoit presque toujours découvert, et à tous momens se baissoit dans la glace pour parler à madame de Maintenon, pour lui expliquer tout ce qu'elle voyoit et les raisons de chaque chose. A chaque fois elle avoit l'honnêteté d'ouvrir sa glace de quatre ou cinq doigts, jamais de la moitié, car j'y pris garde, et j'avoue que je fus plus attentif à ce spectacle qu'à celui des troupes.

« Quelquefois elle ouvroit pour quelques questions au roi; mais presque tou-

jours c'étoit lui qui, sans attendre qu'elle lui parlât, se baissoit tout à fait pour l'instruire, et quelquefois qu'elle n'y prenoit pas garde, il frappoit contre la glace pour la faire ouvrir. Jamais il ne parla qu'à elle, hors pour donner des ordres en peu de mots et rarement, et quelques réponses à madame la duchesse de Bourgogne, qui tâchoit de se faire parler, et à qui madame de Maintenon montroit et parloit par signes de temps en temps, sans ouvrir la glace de devant, à travers laquelle la jeune princesse lui crioit quelques mots. J'examinois fort les contenances : toutes marquoient une surprise honteuse, timide, dérobée; et tout ce qui étoit derrière la chaise et les demi-cercles avoit plus les yeux sur elle que sur l'armée, et tous dans un respect de crainte et d'embarras. Le roi mit souvent son chapeau sur le haut de la chaise, pour parler dedans, et cet exercice si continuel lui devoit fort lasser les reins. Monseigneur étoit à cheval dans la plaine, avec les princes ses cadets; et monseigneur le duc de Bourgogne, comme à tous les autres mouvemens de l'armée, avec le maréchal de Boufflers, en fonctions de général. C'étoit sur les cinq heures de l'après-dînée, par le plus beau temps du monde et le plus à souhait.

« Il y avoit vis-à-vis la chaise à porteurs un sentier taillé en marches roides, qu'on ne voyoit point d'en haut, et une ouverture au bout, qu'on avoit faite dans cette vieille muraille pour pouvoir aller prendre les ordres du roi d'en bas, s'il en étoit besoin. Le cas arriva. Crenan envoya Canillac, colonel de Rouergue, qui étoit un des régimens qui défendoient, pour prendre l'ordre du roi sur je ne sais quoi. Canillac se met à monter, et dépasse jusqu'un peu plus que les épaules. Je le vois d'ici aussi distinctement qu'alors. A mesure que la tête dépassoit, il avisoit cette chaise, le roi et toute cette assistance, qu'il n'avoit point vue, ni imaginée, parce que son poste étoit en bas, au pied du rempart, d'où on ne pouvoit découvrir ce qui étoit dessus. Ce spectacle le frappa d'un tel étonnement qu'il demeura court à regarder, la bouche ouverte, les yeux fixes et le visage, sur lequel le plus grand étonnement étoit peint. Il n'y eut personne qui ne le remarquât, et le roi le vit si bien, qu'il lui dit avec émotion : « Eh bien! Canillac, « montez donc. » Canillac demeuroit; le roi reprit : « Montez donc; qu'est-ce qu'il « y a? » Il acheva donc de monter, et vint au roi, à pas lents, tremblant et passant

les yeux à droite et à gauche avec un air éperdu. Je l'ai déjà dit : j'étois à trois pas du roi; Canillac passa devant moi et balbutia fort bas quelque chose. «Comment dites-vous? dit le roi; mais parlez donc.» Jamais il ne put se remettre; il tira de soi ce qu'il put. Le roi, qui n'y comprit pas grand'chose, vit bien qu'il n'en tireroit rien de mieux, répondit aussi ce qu'il put, et ajouta d'un air chagrin : «Allez, monsieur.» Canillac ne se le fit pas dire deux fois, et regagna son escalier et disparut. À peine étoit-il dedans, que le roi, regardant autour de lui : «Je ne sais pas ce qu'a Canillac, dit-il; mais il a perdu la tramontane, et n'a plus su ce qu'il me vouloit dire.» Personne ne répondit.

«Vers le moment de la capitulation, madame de Maintenon apparemment demanda permission de s'en aller; le roi cria : «Les porteurs de Madame!» Ils vinrent et l'emportèrent; moins d'un quart d'heure après, le roi se retira, suivi de madame la duchesse de Bourgogne et de presque tout ce qui étoit là. Plusieurs se parlèrent des yeux et du coude en se retirant, et puis à l'oreille bien bas. On ne pouvoit revenir de ce qu'on venoit de voir. Ce fut le même effet parmi tout ce qui étoit dans la plaine; jusqu'aux soldats demandoient ce que c'étoit que cette chaise à porteurs, et le roi à tout moment baissé dedans; il fallut doucement faire taire les officiers et les questions des troupes. On peut juger de ce qu'en dirent les étrangers, et de l'effet que fit sur eux un tel spectacle. Il fit du bruit par toute l'Europe, et y fut aussi répandu que le camp même de Compiègne avec toute sa pompe et sa prodigieuse splendeur. Du reste, madame de Maintenon se produisit fort peu au camp, toujours dans son carrosse, avec trois ou quatre familières, et alla voir une fois ou deux le maréchal de Boufflers et les merveilles du prodige de sa magnificence.

«Le dernier grand acte de cette scène fut l'image d'une bataille entre la première et la seconde ligne entières, l'une contre l'autre. M. Rose, le premier des lieutenans généraux du camp, la commanda ce jour-là contre le maréchal de Boufflers, auprès duquel étoit monseigneur le duc de Bourgogne comme général. Le roi, madame la duchesse de Bourgogne, les princes, les dames, toute la cour et un monde de curieux assistèrent à ce spectacle, le roi et tous ses hommes à cheval, les dames en carrosse. L'exécution en fut parfaite en toutes ses parties et

dura longtemps. Mais quand ce fut à la seconde ligne à ployer et à faire retraite, Rose ne s'y pouvoit résoudre, et c'est ce qui allongea fort l'action. M. de Boufflers lui manda plusieurs fois, de la part de monseigneur le duc de Bourgogne, qu'il étoit temps. Rose en entroit en colère et n'obéissoit point. Le roi en rit fort, qui avoit tout réglé, et qui voyoit aller et venir les aides de camp et les longueurs de ce manége, et dit : « Rose n'aime point à faire le personnage de battu. » A la fin il lui manda lui-même de finir et de se retirer. Rose obéit, mais fort mal volontiers, et brusqua un peu le porteur d'ordre. Ce fut la conversation du retour et de tout ce soir.

« Enfin, après des attaques de retranchemens et toutes sortes d'images de ce qui se fait à la guerre, et des revues infinies, le roi partit de Compiègne le lundi 22 septembre, et s'en alla avec sa même carrossée à Chantilly, y demeura le mardi, et arriva le mercredi à Versailles, avec autant de joie de toutes les dames qu'elles avoient eu d'empressement à être du voyage. Elles ne mangèrent point avec le roi à Compiègne, et y virent madame la duchesse de Bourgogne aussi peu qu'à Versailles. Il falloit aller au camp tous les jours, et la fatigue leur parut plus grande que le plaisir, et encore plus que la distinction qu'elles s'en étoient proposée. Le roi, extrêmement content de la beauté des troupes, qui toutes avoient été habillées, et avec tous les ornemens que leurs chefs avoient pu imaginer, fit donner en partant 600 livres de gratification à chaque capitaine de cavalerie et de dragons, et 300 livres à chaque capitaine d'infanterie. Il en fit donner autant aux majors de tous les régimens, et distribua quelques grâces dans sa maison. Il fit au maréchal de Boufflers un présent de 100,000 livres. Tout cela ensemble coûta beaucoup; mais pour chacun ce fut une goutte d'eau. Il n'y eut point de régiment qui n'en fût ruiné pour bien des années, corps et officiers, et pour le maréchal de Boufflers, je laisse à penser ce que ce fut que 100,000 livres à la magnificence incroyable, à qui l'a vue, dont il épouvanta toute l'Europe par les relations des étrangers qui en furent témoins, et qui tous les jours n'en pouvoient croire leurs yeux[1]. »

[1] *Mémoires de Saint-Simon*; édit. Garnier frères, 1853, t. IV, chap. LX.

X.

Les derniers mots de ce chapitre de Saint-Simon, ceux surtout où il parle de la situation si burlesque de Canillac, indiquent parfaitement le lieu précis de la scène; c'est, dit-il, sur la terrasse, un peu au delà de l'appartement du roi. Canillac monte par un petit escalier pratiqué dans le rempart au haut duquel on le voit apparaître; mais d'abord il ne se montre que jusqu'aux épaules, et il s'arrête.

Il est bien évident qu'il s'agit ici de la première tour de la terrasse, de celle qui se trouve au-dessus de la voûte de la Porte-Chapelle, du côté de la campagne, et où une petite banquette en pierre cache l'escalier qui descend au pied de la muraille.

XI.

Lorsque, en lisant le récit de Saint-Simon, on se reporte par la pensée à l'époque où Louis XIV prodiguait tant d'égards à madame de Maintenon, assise dans sa chaise à porteurs, on ne peut s'empêcher de déplorer que la haine et l'orgueil de race aient pu jeter un esprit du premier ordre, comme Saint-Simon, dans un tel aveuglement, une telle fascination.

Eh quoi! les spectateurs de cette scène sont confondus, anéantis à la vue de ces témoignages de respect! La cour en est toute honteuse, l'armée en murmure, l'Europe entière s'en émeut! et parmi tous ces courtisans et ces officiers qui vivent habituellement auprès du roi, qui connaissent son extrême politesse envers les femmes[1], il n'y en a pas un qui se souvienne que depuis 1684, c'est-à-dire depuis quatorze ans[2], madame de Maintenon est, non pas la reine, mais bien la femme légitime du roi, et connue comme telle de toutes les puissances de l'Europe! Dès lors où sont l'étrangeté et l'abaissement dans la conduite de Louis XIV en cette circonstance? Où voit-on l'arrogance et l'orgueil dominateur

[1] Il se découvrait devant des femmes de chambre. — [2] La reine était morte le 30 juillet 1683. (Voy. de Noailles, *Hist. de madame de Maintenon.*)

de madame de Maintenon? En vérité, tout en inspirant à Saint-Simon un tableau admirable de dessin et de couleur, un modèle achevé de l'art de raconter, sa haine l'a emporté au delà du vrai, au delà même du vraisemblable... Mais le récit est resté, et il restera!

XII.

On a souvent écrit que Louis XIV avait fait bâtir cette partie du château de Compiègne que l'on appelait *l'appartement du Roi* (celle qui se prolonge jusqu'à la rencontre de la salle de spectacle actuelle).

Pour nous assurer de la réalité de cette assertion, nous avons soigneusement compulsé, aux Archives de l'Empire, les registres de comptes, depuis 1668 jusqu'à 1688; nous n'y avons trouvé, pour Compiègne, que de très-minimes dépenses, à peine suffisantes pour un modeste entretien des bâtiments du château; rien pour des travaux neufs, et cela se conçoit : c'était le temps où l'on élevait le château de Versailles, qui, commencé en 1664, fut habité en 1682, époque à laquelle toute la cour s'y installa à demeure fixe.

Versailles coûta, de 1664 à 1690, quatre-vingts millions; Marly, commencé en 1679, douze millions. Pendant son règne *personnel*, de 1661 à 1715, Louis XIV dépensa, en constructions et accessoires, une somme totale de 214,653,343 francs[1].

Quant au prolongement de la façade du château de Compiègne sur la terrasse, cette construction remonte à 1650.

XIII.

Vers la fin de son règne (fin de 1641), Louis XIII se proposait d'agrandir, de restaurer, d'embellir le château de Compiègne, pour lequel il avait une prédilection marquée. Se promenant un jour sur la terrasse, d'où l'on voit une belle plaine coupée par la rivière d'Oise et bordée par des collines verdoyantes, par les

[1] Voy. Ossude, *Le Siècle des beaux-arts et de la gloire*, édit. de 1838.

forêts de l'Aigue et de Compiègne, il disait au capitaine de ses gardes, le marquis de Gèvres : «Je me plais fort ici; je m'y porte bien.»

Mais sa mort suivit d'assez près (1643) les ordres qu'il avait donnés. Il est probable que ces travaux (surtout la portion du château appelée *l'appartement du Roi*) furent exécutés pendant la minorité de son successeur et la régence d'Anne d'Autriche. L'aile où se trouve ce corps de bâtiment, et le grand vestibule sur la cour d'honneur, figurent sur un plan qui remonte à l'année 1699, et que nous avons tiré des Archives de l'Empire; ils sont aussi sur le plan de Dorbay (1677); mais le grand escalier et l'entrée du vestibule étaient alors à l'angle de la cour d'honneur, à gauche de la façade.

On peut se faire une assez juste idée de l'affluence des personnages qui accompagnaient le roi à Compiègne, en lisant la note des séjours des souverains dans cette ville[1]; on y voit, par exemple, à la date du 30 août 1652, que Louis XIV se promène dans la forêt avec cent carrosses[2] et huit cents cavaliers.

Or le château n'avait pas, à beaucoup près, le développement que nous lui voyons aujourd'hui. La plupart des seigneurs étaient logés dans la ville et même aux environs; il y en eut qui allèrent chercher un gîte jusqu'à Noyon. Saint-Simon nous a dit que, pendant la tenue du camp de Coudun, il fut logé, avec M. le duc de Rohan, dans la maison de M. de Chambaudon; «pour la première fois, ajoute-t-il, les ducs furent *couplés*[3].»

Du reste, un mot de Louis XIV indique suffisamment ce qu'était de son temps l'habitation royale de Compiègne; il disait : «Je suis logé à Versailles en roi; à Fontainebleau, en prince; à Compiègne, en paysan.» Mais il aimait ce beau pays, cette vaste forêt, cet air salubre; et il estimait par-dessus toutes choses la fidélité des habitants. On compte jusqu'à soixante et quinze séjours (constatés) de Louis XIV au château jusqu'en août 1698; mais alors la vieillesse était arrivée, le temps des triomphes, des magnificences et des brillantes amours était passé.

Le camp de Coudun marque la fin des voyages du roi à Compiègne; on ne l'y

[1] Voy. aux Pièces justificatives.

[2] On sait qu'alors les carrosses contenaient jusqu'à huit personnes; il y en avait sept avec Henri IV au moment où il fut assassiné, dans la rue de la Ferronnerie.

[3] Terme de vénerie.

revit plus; mais il autorisa, en 1712, l'électeur de Bavière à y faire une assez longue résidence.

XIV.

Après avoir vu s'éteindre autour de lui, et avant le temps, presque toute sa famille, avoir été obligé de demander la paix aux nations qu'il avait autrefois soumises, le roi tomba malade; une fièvre lente l'affaiblissait et le minait; quand enfin le danger réel se manifesta, on regretta de n'avoir pas plus tôt employé une médication énergique qu'eût supportée sa robuste constitution; il mourut à Versailles, le 1er septembre 1715, âgé de soixante et dix-sept ans.

Louis XIV, voyant venir la mort, lui avait opposé un courage plein de sérénité, une résignation toute chrétienne; il reconnut ses fautes et les signala à son petit-fils, pour qu'il apprît à les éviter. A ses serviteurs, qui pleuraient autour de son lit, il disait, «M'avez-vous donc cru immortel?» et à madame de Maintenon : «J'avais pensé qu'il était plus difficile de mourir.»

XV.

Louis XIV est le souverain qui, dans l'ancienne monarchie, a porté le plus haut toutes les gloires de la France; il fut, sinon le représentant (dans l'acception moderne de ce mot), du moins la personnification la plus complète et la plus élevée de la nationalité française; il voulut la France, au dedans grande, forte, réunie sous le même pouvoir; au dehors puissante, libre et respectée; l'esprit politique et les traditions de Henri IV et de Richelieu trouvèrent en lui un admirateur sincère, un continuateur habile et persévérant.

Voici un portrait du grand roi tracé par madame de Caylus dans ses Souvenirs, en 1705.

«Le roi ne savoit peut-être pas si bien discourir qu'elle (madame de Montespan), quoiqu'il parlât parfaitement bien. Il pensoit juste, s'exprimoit noblement, et ses réponses les moins préparées renfermoient en peu de mots tout ce

qu'il y avoit de mieux à dire, selon les temps, les choses et les personnes. Il avoit, bien plus que sa maîtresse, l'esprit qui donne de l'avantage sur les autres. Jamais pressé de parler, il examinoit, il pénétroit les caractères et les pensées; mais, comme il étoit sage, et qu'il savoit combien les paroles des rois sont pesées, il renfermoit souvent en lui-même ce que sa pénétration lui avoit fait découvrir.

« S'il étoit question de parler de choses importantes, on voyoit les plus habiles et les plus éclairés étonnés de ses connoissances, persuadés qu'il en savoit plus qu'eux, et charmés de la manière dont il s'exprimoit. S'il falloit badiner, s'il faisoit des plaisanteries, s'il daignoit faire un conte, c'étoit avec des grâces infinies, un tour noble et fin que je n'ai vu qu'à lui [1]. »

On lui a reproché très-amèrement son mot fameux, « l'État, c'est moi. » On a dit que c'était l'expression d'un sentiment d'immense orgueil, ou la profession de foi politique d'un roi absolu de l'Orient. En disant « l'État, c'est moi, » Louis XIV était de bonne foi; il énonçait une pensée vraie, disons même libérale, en ce sens qu'il se regardait comme seul responsable de la gloire et de la prospérité de son peuple, et qu'ayant reçu de ses pères le pouvoir sans contrôle il croyait devoir le transmettre entier à ceux qui régneraient après lui. Ce mot, c'était l'arrêt de mort de la féodalité.

Et d'ailleurs a-t-on bien, en jugeant ce roi, fait la part des idées de son temps et de celles qu'on lui avait inculquées dès son jeune âge?

Si l'on veut savoir par quelles maximes on avait commencé sa première éducation, qu'on lise la copie d'un modèle qui lui avait été donné par un maître d'écriture, sous les yeux de son gouverneur; en voici le texte : « Hommage est dû aux rois; ils font tout ce qui leur plaît! »

Ces mots sont écrits six fois de suite de la main mal assurée de Louis XIV enfant.

L'original (une feuille de papier) est à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, où il a été vu et lu par M. Marmier [2], dont le nom, si honorablement connu dans les lettres, l'histoire et les voyages, mérite toute confiance.

[1] *Souvenirs de madame de Caylus*, coll. Petitot, t. LXVI, p. 409. — [2] *Lettres sur la Russie*, p. 165.

XVI.

Nous arriverons bientôt à l'époque où, après un long abandon, le château de Compiègne sera enfin rendu digne de la prédilection que lui accordaient les rois de France; ils n'y seront plus logés en *paysans*, suivant le mot de Louis XIV, mais bien en souverains d'une nation puissante, amie des arts, des fêtes et d'un luxe de bon goût. Louis XV, Louis XVI, et surtout Napoléon I[er], opéreront cette brillante métamorphose.



Pavillon du Roi.





CARTE PARTICULIERE DU CAMP DE COUDUN PRÉS COMPIEGNE

ET DES ENVIRONS A TROIS LIEÜES ALA RONDE.

Avec l'ordre de Bataille de l'Armée et les noms des Quartiers où sont logé tous les Officiers

Levée Sur les lieux par ordre du Roy

DEDIEE A MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE

Par le Sr. Pennier Ingenieur le 1r. Septembre 1698.

Gravée par le Sr le Pautre Archit. Ordre du Roy

Mouchy

Coudun

Quartier du Roy

Ordre de Bataille de l'Armée

COMPIEGNE

L'OISE R.

L'AINE R.

Forest de Compiegne

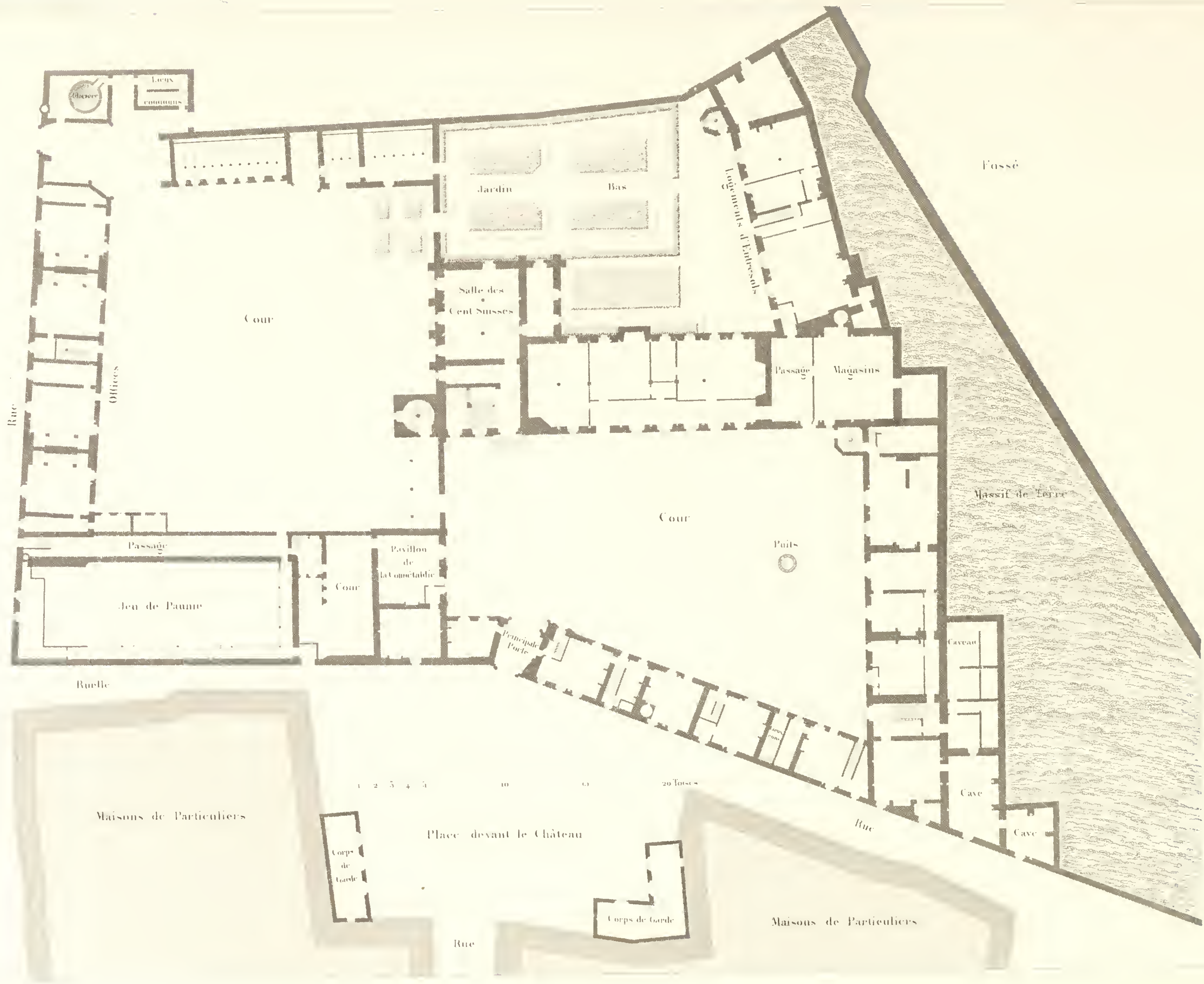


ARRIVÉE DU ROI ET DE SA COUR AU CAMP DE COUDUN



LOUIS XIV ENSEIGNANT L'ART DE LA GUERRE

ANCIEN PLAN DU CHÂTEAU DE COMPIEGNE AU TEMPS DE LOUIS XIV



LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

LOUIS XV.

I.

Quand Louis XV monta sur le trône, dix-sept années s'étaient écoulées sans que la cour eût paru à Compiègne. Les magnificences du camp de Coudun avaient été l'adieu du grand roi à ce pays, dont il aimait tant le séjour. Depuis cette époque, le poids des années, les soins et les tristesses de guerres désastreuses, le nouveau genre de vie adopté par le roi, sous l'influence de madame de Maintenon, lui avaient fait perdre le désir de revoir ces lieux si pleins du souvenir de sa jeunesse, de sa gloire, de ses brillantes amours et de ses fêtes splendides. 1715

Pendant le temps de sa régence, le duc d'Orléans ne songea pas à éloigner de Versailles son royal pupille; il savait par quelles odieuses et injustes accusations on cherchait à flétrir son caractère, et, fort de sa conscience, il voulut rester constamment sous les regards des courtisans et du peuple; peut-être aussi lui répugnait-il d'interrompre, même pour quelques mois, le cours d'une vie dissipée et voluptueuse, et d'aller se confiner, à vingt lieues de Paris, dans un vieux château d'assez simple apparence, à l'entrée d'une vaste forêt. La régence

Le duc de Bourbon, qui lui succéda, n'amena pas non plus Louis XV à Compiègne. 1723

Il y avait près de trente ans que le château était désert, et la ville voyait avec douleur ses espérances déçues chaque année, lorsqu'un jour enfin, le 4 juin 1728, toute la population de Compiègne et des environs, encombrant les places Entrée de Louis XV à Compiègne

et les rues, ou se précipitant à flots pressés sur la route de Paris, fit retentir l'air de ses cris d'allégresse, et préluda, par ce mouvement inaccoutumé, aux réjouissances préparées pour fêter l'entrée solennelle de Louis XV et de sa cour. Les cloches de toutes les églises sonnaient leurs plus joyeux carillons; les tambours battaient; les troupes et la garde civique prenaient leurs rangs; à toutes les maisons flottaient des drapeaux aux fleurs de lis; les portes de l'hôtel de ville étaient décorées des armoiries de la France, de Compiègne et du gouverneur. Une longue procession, composée du clergé, des magistrats, des autorités et des citoyens notables, se mettait en marche, se dirigeant vers la porte par laquelle allait entrer le roi. Bien longtemps morne et ensevelie, la ville royale s'éveillait : ses beaux jours lui étaient rendus.

II.

Louis XV, parti de Versailles le matin, avec une escorte brillante et une suite nombreuse, arriva à Compiègne le soir à six heures. On remarqua que, contre l'usage constant de son illustre aïeul, il s'était mis en route un vendredi [1].

Après que le duc d'Humières [2], gouverneur de Compiègne, et le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, eurent présenté au roi le maire et les échevins, ceux-ci, mettant un genou en terre, lui offrirent les clefs de la ville.

Louis XV fut conduit avec un magnifique cortége au château, où, le soir, les dames de la ville, en riches toilettes, furent admises à circuler autour de la table royale pendant le souper. Dès le lendemain fut organisée une grande chasse, dont le rendez-vous avait été fixé au Puits-du-Roi.

Pendant ce premier séjour de Louis XV à Compiègne, le congrès stipulé lors de la signature des préliminaires de paix, en 1727, commença ses travaux à Soissons. On avait fait tendre la salle des séances avec des tapisseries représentant les conquêtes de Louis XIV; mais les plénipotentiaires insistèrent pour qu'on les

[1] Louis XIV ne se mettait jamais en route le vendredi; son successeur n'avait pas ce préjugé, car nous le verrons encore partir de Versailles pour Compiègne un vendredi, 4 juillet 1749, et un autre vendredi, 25 juin 1751.

[2] Louis-François d'Aumont, qui avait pris le titre de duc d'Humières après son mariage avec la fille du maréchal de ce nom.

retirât, et elles furent retirées; il en fut de même du portrait du roi avec un dais que le cardinal de Fleury avait fait placer dans son appartement. La France était représentée dans ce congrès par le cardinal de Fleury, le marquis de Fénelon et le duc de Brancas.

III.

La reine à Compiègne.

Le voyage du roi à Compiègne, l'année suivante, fut animé par la présence de la jeune reine. Louis XV avait épousé, le 4 septembre 1725, la fille du roi Stanislas, Marie Leczinska, qui ne pouvait s'attendre à une telle union, elle que, quelque temps auparavant, un simple colonel (le comte d'Estrées) n'avait pas acceptée pour femme. De toutes les princesses qui avaient partagé le trône de France, ce fut celle peut-être dont on parla le moins, mais qu'on estima le plus. Pendant ses voyages à Compiègne, elle fut la providence des malheureux de ce pays, où son nom est resté cher et vénéré.

Congrès de Soissons.

Louis XV prenait goût au séjour de Compiègne, où il resta, cette année, pendant six mois. Le congrès de Soissons, qui n'avait encore arrêté aucune résolution, interrompit quelque temps ses travaux pour que les ambassadeurs vinssent présenter leurs hommages au roi. Là ils continuèrent à traiter avec le cardinal de Fleury. Cette visite hâta singulièrement la solution des difficultés, et, en novembre de cette même année (1729), un traité d'alliance fut signé à Séville entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, qui toutefois ne renonça pas entièrement à son projet de guerre entre la France et l'Espagne. Le traité de Vienne (1731) termina enfin cette grave affaire, et la paix de l'Europe fut assurée.

IV.

Projets de reconstruction du château.

Longtemps inhabité, entretenu avec une extrême parcimonie[1], le château de Compiègne n'offrait plus au souverain une demeure convenable; on songea à le réparer, à l'agrandir; mais l'étude des premiers projets donna la conviction qu'une restauration générale était devenue indispensable. C'est dans ce sens que durent

[1] Voy. aux Archives de l'Empire les registres de comptes de 1660 à 1700.

être préparés les plans de l'architecte Gabriel[1], chargé de reconstruire l'édifice, en conservant d'abord tout ce qui pouvait être encore habité : le roi tenait surtout à n'être pas privé complétement du séjour de Compiègne pendant les travaux, qui devaient se prolonger plusieurs années. Il fallut donc que Gabriel réglât ses projets sur les dispositions de l'édifice qu'il avait à remplacer; qu'il en suivît le périmètre très-circonscrit et la configuration irrégulière et bizarre.

Premier projet de Gabriel.

En 1738, Gabriel présenta au roi le plan suivant, qui fut plus d'une fois modifié avant 1755 :

« La principale façade du château donnera sur une terrasse, en face de la grande plaine qui aboutit à la forêt; elle sera composée d'un bel avant-corps, orné d'un ordre d'architecture soutenu par un entablement fort riche, couronné d'une balustrade régnant tout autour du bâtiment. Cet avant-corps, qui formera l'appartement du roi, sera accompagné de deux grandes parties de bâtiment en arrière-corps, dont l'un est destiné à l'appartement de la reine, et l'autre composera celui de M. le dauphin. La terrasse, de plain-pied à ces trois principaux appartements, conduira par des degrés très-décorés au nouveau jardin, en face du château, dans la plaine. L'ancien mur des remparts de la ville, qui soutient les terres de la terrasse, sera supprimé et fondé en avant sur le terrain du jardin. On le décorera de pilastres, de tables d'attente, de cordons d'architecture, et d'une balustrade servant de couronnement.

« Le nouveau jardin égalera presque en grandeur celui des Tuileries. Il sera enceint de murs, et les piliers de maçonnerie seront faits pour les ponts tournants, qui conduiront à de belles avenues conduisant toutes à la forêt. De beaux quinconces de tilleuls orneront les terrasses et auront sept allées de largeur, sur une longueur considérable. Il y aura dans le jardin une infinité d'avenues, dont la principale, l'avenue royale, commencera à une esplanade circulaire et aboutira à la forêt. Elle sera coupée par un grand rond d'arbres entourés de barrières, et ce rond sera lui-même coupé par d'autres rayons plantés d'ormes, conduisant à différents points de la forêt. L'esplanade, où se rendent trois avenues en patte d'oie, formera l'entrée du roi par une porte neuve, qui conduira à une vaste

[1] Gabriel (Jacques), le père de Jacques-Ange, qui, après lui, continua la reconstruction du château.

place d'armes, dans une partie de laquelle on bâtira un des grands pavillons qui doivent accompagner les ailes du château, à l'entrée de la cour royale. Ces ailes auront leur communication par une colonnade dorique, qui fermera entièrement la cour; au fond de la cour, et en face de cette colonnade, on construira un superbe escalier à deux rampes. Il conduira à gauche à la chapelle, et à droite à la salle des gardes.



Fronton sur la cour d'honneur.

« En face du palais et vis-à-vis les pavillons neufs, il y aura deux façades d'hôtels destinés aux ministres. Ils feront partie de la décoration de la place d'armes, dont les côtés seront fermés par de grandes galeries en portiques, à côté desquelles on construira les corps de garde. A l'extrémité du château, on construira un jeu de paume, et, de l'autre côté, une salle de spectacle. »

Le plan de Gabriel a été fidèlement suivi, sauf la colonnade de la place d'armes, les hôtels des ministres, et la salle de spectacle. Les différents ouvrages exécutés pendant la durée du règne de Louis XV jusqu'à Louis XVI (1774) furent dirigés par MM. Godot, Dorbay, Bellicart et Ledreux, contrôleurs des bâtiments de la Couronne, à la résidence de Compiègne.

Telle était la déplorable facilité avec laquelle se faisaient les dépenses, qu'un

jour le marquis de Marigny[1], intendant général des bâtiments, entrant dans le cabinet de Louis XV, lui dit : « Sire, la maçonnerie de votre pavillon ne coûtera guère que deux cent mille livres. Le compte que voilà porte qu'elle a été faite sous vos yeux. — Oui! oui! Qu'on paye! » On paye; le roi est content, le marquis est content, et les entrepreneurs sont encore plus contents. Tels étaient les comptes sous Louis XV[2].

« Cependant, disent MM. Percier et Fontaine[3], malgré les nombreuses difficultés qu'il fallait combattre, malgré les immenses inconvénients dont cette entreprise a été entravée, il faut avouer que M. Gabriel a su concevoir une excellente disposition, avec un bon arrangement de plan; que ses successeurs, sans dénaturer la conception première, ont donné suite à son travail et sont parvenus à y ajouter les améliorations convenables pour rendre la résidence de Compiègne facile d'habitation, et la plus renommée de celles dont les souverains de France ont fait habituellement leurs délices.

« En effet, le grand appartement qui se trouve au rez-de-chaussée sur le jardin, et au premier sur la cour d'entrée, est beaucoup plus vaste et beaucoup plus complet que celui de Saint-Cloud, dont la disposition est à peu près semblable. Les dégagements et les dépendances qui l'accompagnent sont plus nombreux et mieux appropriés aux besoins; les deux ailes, à droite et à gauche de la cour d'honneur, contiennent plusieurs beaux appartements séparés, avec toutes les dépendances nécessaires. Ces appartements ont entre eux des communications faciles, avec des entrées distinctes et bien disposées. »

V.

Grandes avenues de la forêt.

Les travaux de restauration de l'habitation royale commencèrent par l'extérieur longtemps avant qu'on eût arrêté les plans définitifs du nouveau château. Dès le 19 août 1727, l'architecte présentait le plan des avenues à faire dans la plaine; ce ne fut qu'en 1773 qu'on eut la déplorable idée de construire, à l'entrée de ces

[1] Frère de madame de Pompadour.

[2] Monteil, matériaux manuscrits.

[3] Voy. Percier et Fontaine, *Résidences des souverains*, in-4°. Paris, 1833.

avenues, deux petites casernes destinées, l'une aux gardes françaises, l'autre aux gardes suisses. Ces bâtiments, dépourvus d'élégance, de solidité et de style, sont aujourd'hui tombés à l'état de masures; le terrain qu'ils occupent pourrait être avantageusement ajouté à la place qui les précède. Cette opération permettrait, en conservant de chaque côté un simple pavillon, de ménager des abords dignes d'une résidence impériale au parc, si admirablement dessiné et planté, mais dont l'entrée se trouve, pour ainsi dire, au fond d'une impasse.

Terrasse du château et quinconces

On s'occupa, en 1732, du rallongement de la terrasse, dont la dépense fut évaluée à 103,600 francs; quant aux quinconces qui furent créés au-dessous de cette terrasse, les projets de 1747 et de 1748 en portent la dépense, y compris les plantations et les murs de soutien, à la somme de 380,000 francs.

M. d'Argenson dit, dans ses Mémoires, qu'en 1738 on avait déjà dépensé huit millions. Cette somme comprenait sans doute tous les terrains achetés pour la formation des avenues et du grand parc.

Nous verrons disparaître complétement la disposition du jardin sur les ordres de Napoléon Ier, qui créa le parc tel qu'il est aujourd'hui.

VI.

Nouveau pont sur l'Oise. 1730.

Le vieux pont sur l'Oise, dont la construction est attribuée à saint Louis, menaçait ruine; il devint nécessaire de le démolir et de le remplacer. Pendant son voyage de 1730, Louis XV décida qu'il en serait construit un nouveau, dont il arrêta les plans et le devis. Compiègne s'étant considérablement étendu dans l'espace compris entre Saint-Corneille et la partie orientale des remparts, dans l'enclos de Charlemagne, on voulut que le nouveau pont fût placé de manière à faciliter les communications directes de la rive droite de la rivière avec le centre de la ville.

Les travaux furent commencés sans retard; mais une maladie épidémique ayant désolé ce pays l'année suivante, la cour ne vint pas à Compiègne, et ce ne fut qu'en 1732 (le 11 mai), que Louis XV posa, avec un grand appareil, la première pierre, en plaçant dans l'une des culées une médaille d'or, deux d'argent, trois de cuivre, que contenait un coffre de bois de cèdre renfermé dans une boîte de

plomb; sur ces médailles étaient gravées les inscriptions suivantes : *COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM — PONTE NOVO ISARA IMPOSITO — ANNO M. D. C. C. XXX.*

La construction de ce pont fut terminée l'année suivante et l'on démolit l'ancien en 1735; mais on en conserva les deux dernières arches du côté de l'Hôtel-Dieu, pour y établir un abattoir, qui a été détruit il y a peu de temps; il a fait place à une halle aux poissons, dont nous ne contestons assurément pas l'utilité; nous croyons seulement qu'elle n'embellit pas ce quartier, déjà si triste, puisqu'elle lui dérobe l'aspect de la rivière et le prive des derniers rayons du soleil.

VII.

Le parlement de Paris, à Compiègne.

Le parlement de Paris continuait à lutter contre l'autorité royale; on jugea qu'un acte de vigueur et de sévérité était devenu nécessaire, et Louis XV le manda à Compiègne. Une députation de ce corps s'étant présentée au château, l'abbé Pucelle, conseiller, remit une copie de la délibération par laquelle ses collègues et lui s'opposaient à la réception d'une bulle du pape Benoît XIII. Le roi fit lire en sa présence, par son chancelier, l'arrêt du conseil qui cassait la délibération; puis, s'adressant aux membres du parlement, il leur fit des reproches pleins d'indignation, et leur défendit de s'écarter à l'avenir de leurs véritables attributions[1].

Madame de Mailly.

Après plusieurs longs séjours au château de Compiègne, pendant les années 1733 et 1736, Louis XV vint s'y installer en 1737. Le but secret de ce voyage nous a été révélé par le marquis d'Argenson (Réné-Louis) dans ses Mémoires; il dit, à la date du 12 janvier : « On se dépêche d'arranger Compiègne pour que la reine y aille; par conséquent la petite Mailly[2]. » Il explique ailleurs fort clairement le sens de ces derniers mots; mais nous renvoyons aux pièces justificatives cette explication, où l'indiscret marquis entre dans des détails très-intimes qui appartiennent beaucoup plus à la causerie familière qu'à l'histoire[3].

[1] On dit même qu'il fit déchirer la délibération en présence de la députation du parlement.

[2] Louise-Julie de Nesle, née le 16 mars 1710, fille de Louis de Mailly, marquis de Nesle, et d'Armande Mazarini; elle était dame du palais et avait épousé, en 1726, son cousin Louis-Alexandre, comte de Mailly.

[3] *Mémoires de d'Argenson*, manuscrit de la Bibliothèque du Louvre. (Voy. l'édit. de M. Rathery, t. I, p. 230 et 232.)

VIII.

Le roi vint à la fin de juillet (1738) à Compiègne, à l'occasion de la prise de possession de la Lorraine par Stanislas, son beau-père, qui devait, à sa mort, la laisser à la France; il donna des fêtes et des chasses splendides, dans lesquelles figurèrent un grand nombre de dames en habit d'amazone. Plusieurs tableaux de cette époque représentent le costume complet porté ordinairement aux chasses royales; la tradition s'en est conservée et nous a donné le gracieux habillement adopté aujourd'hui par les dames de la cour pour ces réunions en forêt.

Camp de Compiegne Polygone 1739

L'année suivante (1739), pour donner au dauphin une idée des manœuvres militaires, le roi assembla près de Compiègne un camp, qui, sans avoir l'importance ni l'appareil magnifique de celui de 1698, n'en offrit pas moins au jeune prince d'utiles leçons, et à la cour, ainsi qu'aux Compiégnois, un spectacle très-intéressant.

Ce camp avait été plusieurs fois ajourné; on objectait contre son établissement la dépense très-considérable qu'il devait occasionner, puis la disparition certaine du gibier et des bêtes fauves, que le bruit du canon, longtemps prolongé, ferait fuir de la forêt : l'événement justifia cette opinion.

Vis-à-vis du château, entre la route de Soissons et le parc réservé, on éleva un polygone; sur la rive gauche de l'Oise se développait le régiment royal d'artillerie[1]; plus loin étaient campés d'autres régiments (régiments du Roi, de Goudrin, Blaisois, Bourbonnais) sous les ordres de M. le comte d'Eu, commandant général du camp[2].

Le roi ayant passé toutes les troupes en revue, on commença l'attaque, et l'on suivit la marche régulière de ces sortes d'opérations militaires. On vit un capucin de la Fère, le père Philibert, se distinguer parmi les plus habiles artilleurs par la justesse et la précision de son tir.

[1] Nous donnons, à la fin de ce volume, une pièce authentique qui constate les moyens à l'aide desquels on recrutait autrefois l'armée française, même pour ce qu'on appelle les armes spéciales; c'est une affiche placardée, en 1766, à Compiègne et aux environs, pour engager les jeunes Picards à s'enrôler dans le corps royal d'artillerie, régiment de la Fère, celui dans lequel Napoléon Bonaparte entra comme officier le 1er septembre 1785.

[2] Voy. aux pièces justificatives l'indication des noms des commandants des corps présents à Compiègne en 1739.

Le camp de 1739 avait attiré à Compiègne, outre la cour, très-nombreuse et très-brillante, une foule énorme de curieux français et étrangers. Les mémoires du temps nous apprennent à quel taux fabuleux s'éleva la dépense de chaque jour pour le logement et la nourriture. Aussi cette affluence de visiteurs disparut bientôt, et l'on se souvint plus tard, lors des autres fêtes, des exigences des hôteliers de Compiègne.

Louis XV à la tête des armées.

Le roi ne s'arrêta pas à ces simulacres de combats; il voulut prendre lui-même le commandement de son armée, et bientôt, après s'être emparé de plusieurs places des Pays-Bas, il se dirigea vers l'Alsace; mais il fut arrêté à Metz par une maladie grave, qui causa une consternation générale.

La France, avec ses instincts guerriers et son amour de la gloire, aimait à voir son jeune souverain aller au-devant des dangers et des fatigues; peut-être était-il juste de faire honneur de cette noble conduite à l'influence et aux inspirations de madame de Châteauroux, qui cherchait ainsi à effacer la déconsidération attachée à la nature de ses relations avec le roi.

Madame de Châteauroux.

Madame de Châteauroux avait succédé à ses deux sœurs (madame de Mailly et madame de Vintimille). Obligée de s'éloigner de Louis XV lorsque l'on crut qu'il allait mourir à Metz, elle reprit bientôt tout son empire sur lui; elle allait avoir au château de Compiègne un bel appartement, dont Gabriel avait dressé les plans, quand elle mourut subitement, fort jeune encore. Peu d'années après, on présentait au roi un plan nouveau pour cet appartement, destiné alors à la marquise de Pompadour, dont le long règne venait de commencer (1745).

IX.

Petits appartements.

C'est de cette époque (1740) que date la création, au château de Compiègne, de ce que l'on appela *les petits appartements*, qui furent meublés et décorés avec le plus grand luxe; le roi réunissait là ses maîtresses et quelques courtisans intimes, et se livrait, sans réserve, dans cette retraite mystérieuse, aux passions qui s'étaient si rapidement développées en lui. L'un des premiers soins de Napoléon Ier, quand il ordonna la restauration intérieure du château, fut de faire démolir ces

petits appartements, qu'il remplaça par diverses pièces d'habitation ou de réception, notamment par la grande galerie des fêtes. Il voulut écarter de lui jusqu'aux souvenirs d'un honteux passé, en faisant disparaître les lieux qui en avaient été le théâtre.

La première partie des projets présentés par Gabriel, en 1738, venait d'être exécutée; le roi avait, au palais de Compiègne, une habitation provisoire, incomplète, il est vrai, mais où il pouvait néanmoins s'installer avec sa cour pendant ses voyages, qui duraient quelquefois plusieurs mois; il pensait que les grands travaux qui restaient à faire pour la restauration réelle ne le priveraient pas longtemps d'une résidence qu'il semblait affectionner davantage chaque année.

M. d'Argenson nous explique dans ses Mémoires quelle était alors (juillet 1740) l'installation de Louis XV à Compiègne : « J'avais beaucoup ouï blâmer, dit-il, les bâtiments de Compiègne; j'y suis : je les examine; rien n'y dénote qu'un roi sage qui connaît les obstacles, qui les surmonte et qui remplit son objet; cet objet est certainement de changer souvent de demeure. Le roi est jeune, aime la promenade et la chasse; il a trouvé la plus belle forêt pour la chasse qu'il ait en sa possession; il a voulu y avoir une maison de chasse logeable, il s'est contenté du logeable; il a voulu y avoir sa maîtresse; pour cela, il a fallu y faire venir des dames, et, après cela, tous les ministres, et enfin notre conseil[1]. Il a bâti de guingois, en suivant les rues de Compiègne. Les hôtels de ses ministres sont suffisants et commodes, ils sont près du château; tout y est boisé. Que faut-il autre chose? Partout, et pour tout le monde, le logeable s'y trouve, l'agrément, le bon air, le sain, les promenades magnifiques. La terrasse est un rempart ajusté, belle vue, rivière.

« J'aime ce simple, ce commode; j'aime qu'on s'accommode aux lieux comme on les trouve; le régulier est ennuyeux. On a beau dire que le beau ne coûte pas davantage; c'est un conte; tout coûte au roi; en bâtiments, cela va au double. Il eût fallu bâtir à Sa Majesté un château neuf, digne de lui; cela eût coûté

[1] Les ministres et le conseil venant avec le roi à Compiègne, la plupart des bureaux y venaient aussi, et toutes les affaires s'y trouvaient concentrées, ce qui en retardait beaucoup l'expédition. (Voy. le Journal de Barbier.)

vingt millions. Sa Majesté a voulu jouir précipitamment et plus tôt que les arrangements. J'aime cette sagesse qui voit où vont les choses, cette économie aux millions des temps difficiles et qui s'y accommode. Il reste bientôt peu de chose à faire à Compiègne; une place d'armes pour la garde et un parterre devant la maison, voilà tout. Nous sommes heureux si ce roi-ci tient à cela et se moque des critiques[1]. »

X.

A la nouvelle de la convalescence du roi après la maladie qui, nous l'avons dit, l'avait frappé à Metz, Compiègne se distingua par la vivacité de sa joie. La victoire de Fontenoy y fut plus tard célébrée aux cris de *Vive Louis le Bien-Aimé!* Les prisonniers faits dans cette mémorable journée sur l'armée hollandaise furent placés sous la voûte de la Porte-Chapelle, fermée par une grille aux deux extrémités.

Les travaux ordonnés par le roi se poursuivaient, non-seulement à l'intérieur, mais aussi au dehors; déjà, en octobre 1739, huit millions avaient été dépensés; on démolissait devant le château quarante maisons, pour bâtir à leur place les hôtels des ministres; on établissait les écuries de la reine rue de l'Arquebuse, au-dessous du mur de la terrasse du nord, où se trouve aujourd'hui l'hôtel des bâtiments de la couronne. C'était auparavant le lieu de réunion de la société de l'Arquebuse, à laquelle s'étaient fait affilier Louis XV et l'électeur de Bavière, le 4 septembre 1729; il y eut, à cette occasion, une grande fête, dont M. Legrand nous a laissé le récit détaillé[2].

L'extrême vieillesse du cardinal de Fleury ne diminuait en rien son ardeur à se mêler de tout, même des affaires les plus intimes de son auguste élève; mais il avait déjà éprouvé, un jour à Compiègne, dans l'église, pendant le salut, un évanouissement prolongé, qui avait vivement inquiété ses partisans. Ceux des courtisans que gênait sa longue puissance voyaient, dans un avenir très-prochain, sa chute ou sa mort; d'un autre côté, le roi même lui donnait, de temps en temps, des marques de mauvaise humeur; en voici une, entre autres, que raconte un

[1] *Mémoires de d'Argenson*; édit. Rathery, t. III, p. 141. — [2] Voy. Vatout, *Le château de Compiègne*, p. 458.

témoin oculaire. «Le cardinal avait les passe-partout pour entrer partout à Versailles, à Fontainebleau, à Marly et à Compiègne. Il vient de trouver à Compiègne qu'on avait changé les gardes des serrures partout, si bien que, le lendemain de son arrivée, il dit à Barjac (son premier valet de chambre) : «Cette clef n'ouvre «pas; ouvrez donc, Barjac.» — Celui-ci dit qu'on avait changé la serrure certainement. Voilà le cardinal furieux; il mande un des hommes des bâtiments, qui fait difficulté d'avouer ce qui en est; mais enfin, le cardinal demandant toujours par quel ordre ce changement, — «Par ordre du roi, Monseigneur, lui a-t-il dit, et «Sa Majesté a défendu de le dire à personne.» (24 juin 1739.)

Le cardinal de Fleury à Compiègne.

Quatre années plus tard (1743), le cardinal mourait à quatre-vingt-dix ans, laissant le roi tout à fait maître, il est vrai, mais sans connaissance des affaires, sans goût pour le travail, et presque uniquement occupé de ses plaisirs de toute espèce.

Mort du cardinal.

Les arts avaient eu à déplorer (1742) la perte de l'architecte Gabriel (Jacques), qui avait conçu et dressé les premiers projets de reconstruction du château de Compiègne. Il fut dignement remplacé, pour l'exécution de ces projets et leur perfectionnement, par son fils (Jacques-Ange), qui continua cette œuvre difficile; c'est à lui aussi que l'on doit l'École militaire, le Garde-meuble, l'avenue dite *Gabriel*, etc. mais il ne vit pas l'achèvement complet des travaux du château. Né en 1710, il mourut en 1782. Louis XV faisait le plus grand cas de cet artiste, qui, tout jeune, avait été pris par lui dans une telle affection, qu'il le faisait dessiner, sous ses yeux, dans son cabinet.

Mort de Gabriel père.

Le roi prenait goût aux bâtiments; pendant qu'on travaillait très-activement à Compiègne, il faisait construire une aile à Fontainebleau, finir l'aile neuve à Versailles et préparer un château à Choisy.

XI.

Tout avait concouru jusque-là à consolider la puissance de Louis XV. Les espérances conçues au début de son règne s'étaient en grande partie réalisées; la naissance d'un fils du dauphin semblait donner des garanties de sécurité pour l'avenir; mais l'influence des maîtresses du roi, le pouvoir qu'il leur laissa prendre,

et la dilapidation des finances, qui fut le résultat de ses faiblesses, finirent par altérer l'affection qu'il avait jusqu'alors obtenue de ses peuples.

Madame de Pompadour. 1744.

Une femme qui réunissait tous les charmes et tous les talents[1], madame Lenormand d'Étioles, créée plus tard marquise de Pompadour, s'empara du cœur et de l'esprit du roi, et régna véritablement sous le nom de ce prince. Avec ces nouvelles amours, qui devaient peser vingt ans sur la France, commencèrent les malheurs de la nation et l'affaissement rapide de l'autorité royale. Bientôt le roi fit bâtir pour elle à Compiègne, sur la route de Soissons et tout près du château, une élégante villa, à laquelle la tradition du pays a conservé le nom de *Pompadour*, et dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une petite partie d'un pavillon tout dégradé. En 1764, le roi ordonna de compléter et d'embellir cette demeure; mais la mort de la marquise fit renoncer aux travaux qui devaient être exécutés dans la campagne de 1765. Il voulait aussi faire construire, près de ce petit château, une salle de spectacle qui, sans doute, était destinée à la ville et à la cour, car nous avons remarqué dans le projet l'évaluation de la contenance de cette salle, du nombre de spectateurs qu'on y pouvait admettre (sept cent trente-trois personnes), du prix que l'on ferait payer pour chaque place. Ce projet fut réalisé en 1777; mais bientôt la rareté des voyages de la cour et la nécessité pour les habitants de sortir de la ville pour assister au spectacle rendirent cette construction à peu près inutile.

Petit château

La favorite, cherchant à distraire Louis XV, l'homme le plus ennuyé de son royaume, fit organiser dans l'intérieur du château un petit théâtre, où elle jouait avec succès la comédie et l'opéra-comique; les dames les plus qualifiées et les hommes les plus distingués de la cour composaient cette troupe. Le recueil des pièces jouées ainsi à Compiègne et dans les petits appartements de Versailles a été imprimé avec l'indication des noms des personnes qui remplissaient les divers rôles.

Après les premiers travaux de réédification du château, il devint indispensable, pour continuer l'exécution des projets arrêtés, de démolir une grande partie des

[1] Jeanne-Antoinette Poisson, fille d'un boucher des Invalides; née en 1722; mariée très-jeune à M. Lenormand d'Étioles, neveu d'un fermier général; maîtresse de Louis XV, puis marquise de Pompadour en 1745.

bâtiments dont le roi s'était contenté jusque-là. Compiègne ne lui offrit plus dès lors une résidence convenable, ni même seulement ce que le marquis d'Argenson appelait *le logeable*. C'est sans doute cette circonstance qui priva la ville de la présence de la cour depuis 1744 jusqu'en 1748. Malgré nos recherches les plus exactes nous n'avons trouvé, pour ces quatre années, aucune indication d'un séjour de Louis XV à Compiègne.

Si l'on compare le plan du château, tel qu'il était du temps de Louis XIV, avec celui qui représente à la fois les constructions déjà effectuées en 1780 et celles qui restaient encore à élever pour terminer l'édifice, on se rendra facilement compte des phases successives par lesquelles dut passer l'œuvre de Gabriel.

XII.

Louis XV, étant à Compiègne en juillet 1749, y fit venir le premier président du parlement de Paris et les gens du roi, et leur dit : « L'objet de la délibération [1] de mon parlement dont vous m'avez rendu compte est si important et il intéresse tellement le bien commun de tout mon royaume, que l'on doit se reposer sur moi du soin d'y pourvoir. C'est sur quoi je prendrai les mesures les plus convenables à mon respect pour la religion et à l'attention que je donne à maintenir la tranquillité publique; je vous charge donc et vous ordonne de dire de ma part à mon parlement, qu'il suspende toutes poursuites sur la matière dont il s'agit et qu'il attende que je lui fasse savoir mes intentions sur ce sujet, pour s'y conformer avec le respect et la soumission qui me sont dus. »

Après son retour de Compiègne à Versailles, le roi fit de fréquents et courts voyages à Choisy, à Rambouillet, à Crécy; pendant ce temps, les portefeuilles des ministres se remplissaient, et les affaires n'étaient point expédiées.

Route de la Révolte.

Le lundi 8 juin 1750, Louis XV, partant pour aller passer six semaines à Compiègne, traversa Paris. A la vue du carrosse de madame de Pompadour, le

[1] A l'occasion des refus des sacrements faits par le curé de Saint-Étienne-du-Mont, le parlement avait décrété ce curé de prise de corps. Cette circonstance accrut encore les dissentiments qui s'étaient manifestés depuis quelque temps entre le clergé et la magistrature.

peuple témoigna par des murmures et des huées son déplaisir du pouvoir et du faste insolent de la favorite. Pour éviter désormais ce passage par Paris, on ouvrit une route allant directement de Versailles à Saint-Denis : on l'appela *Route de la Révolte*, et ce nom lui est resté.

Intrigues à Compiègne.

C'était surtout pendant ces voyages de la cour que les ambitieux redoublaient d'intrigues et d'efforts pour amener la chute des ministres et des grands fonctionnaires; il y eut particulièrement, lors de ce séjour de 1750, une grande fermentation à Compiègne contre M. d'Argenson, ministre de la guerre; toutefois la cour n'en fut ni moins animée, ni moins brillante : le roi passait des revues, faisait de grandes chasses et donnait des soupers magnifiques.

Dans le courant de cette année 1750, on acheta à un prix très-élevé les maisons qui occupaient, en assez grand nombre, l'espace compris entre la Porte-Chapelle[1] et l'extrémité des bâtiments du palais, qui s'arrêtaient alors vis-à-vis la rue du Four. Après la démolition de ces maisons[2], cette aile de bâtiment fut prolongée jusqu'à l'entrée de la route de Soissons et terminée par un jeu de paume qui a été remplacé, en 1832, par la salle de spectacle actuelle.

Gabriel avait présenté au roi le plan, le nivellement et les devis des conduites destinées à amener l'eau de Pierrefonds à Compiègne, et dont la longueur totale était de sept mille deux cent cinquante toises; mais l'exécution de ce projet fut ajournée. Vers cette même époque furent faites les plantations dans la plaine, c'est-à-dire dans les deux parcs.

Les deux ailes de la cour d'honneur

Lorsque les parties du château affectées plus spécialement à l'habitation du roi furent terminées, on s'occupa de la formation des ailes de la cour d'honneur, dont les travaux furent exécutés de 1764 à 1776. Nous compléterons les renseignements sur l'achèvement de l'œuvre de Gabriel quand nous serons parvenu au règne de Louis XVI.

[1] Une chapelle placée hors du rempart septentrional, et qui fut démolie sous Louis XV, avait sans doute fait donner le nom de *Porte-Chapelle* à l'entrée de la voûte qui passe sous la terrasse; elle s'était appelée longtemps *Porte-du-Connétable*.

[2] Presque toutes ces maisons, et celles plus nombreuses encore que l'on acheta pour former la place devant le palais, appartenaient à madame de Pompadour. Il faut convenir qu'un hasard fort étrange et très-heureux avait favorisé la marquise, ou bien on peut lui attribuer l'invention de cette industrie qui consiste à acheter très-bon marché des immeubles qu'on sait devoir être acquis pour cause d'utilité publique, et à les revendre fort cher quand se fait l'opération.

XIII.

Tous les efforts de madame de Pompadour pour retenir le roi sous son influence exclusive avaient échoué; les mille moyens divers qu'elle employait ne parvenaient pas toujours à dissiper l'ennui habituel et profond de son royal amant; il en était réduit à une diversité continuelle dans les objets de ses amours, qu'on lui cherchait même jusque dans les dernières classes du peuple.

Louis XV était à Compiègne en 1763; suivant l'usage, quand il y avait grand couvert on laissait circuler le public autour de la table où dînait le roi avec sa famille, les dames et les seigneurs de la cour. Il aperçut un jour, parmi les curieux, une jeune fille d'une ravissante beauté; elle était conduite par un homme jeune encore, mais bien plus âgé qu'elle, et qui montrait dans sa tenue cette hardiesse, cet aplomb que donne souvent la fréquentation de la mauvaise compagnie; toutefois il avait en même temps une certaine élégance de manières indiquant qu'il n'était pas resté toujours étranger au monde distingué.

Cet homme était Jean du Barry; la femme qu'il accompagnait s'appelait Dorothée; plus tard, elle se nomma Marie-Jeanne Gomart de Vaubernier : c'était la future comtesse du Barry[1].

Nous laissons raconter cette première entrevue à madame du Hausset, femme de chambre de madame de Pompadour, témoin oculaire des faits qu'elle rapporte, et qui d'ailleurs se trouvait, par sa position, initiée à tous les secrets de la favorite; elle dit dans ses Mémoires : « J'avais été à la comédie de la ville, à Compiègne, et Madame (madame de Pompadour), m'ayant fait des questions sur la pièce, me demanda s'il y avait beaucoup de monde, et si je n'avais pas vu une belle demoiselle. Je lui répondis qu'effectivement, dans la loge près de la mienne, il y avait une jeune personne qui était entourée de tous les jeunes gens de la cour. Elle sourit, et me dit : « C'est mademoiselle Dorothée; elle a été, ce soir, au souper du

[1] Des recherches dans les archives de Versailles ont amené la connaissance du véritable état civil de madame du Barry; elle était fille naturelle d'Anne Bécu; lors de son mariage avec le comte Guillaume du Barry, on fabriqua un acte de naissance qui lui donnait pour père le sieur Gomart de Vaubernier.

« roi, et ira demain à la chasse. Vous êtes étonnée de me voir si instruite, et j'en « sais encore plus. Elle a été amenée ici par un Gascon qu'on appelle *Dubarré* ou « *Dubarry*, qui est le plus mauvais sujet qu'il y ait en France. Il fonde ses espé- « rances sur les charmes de la demoiselle, auxquels il ne croit pas que puisse « résister le roi. Elle est effectivement très-belle. On me l'a fait voir dans mon « petit jardin, où on l'avait menée sous prétexte de se promener. C'est la fille d'un « porteur d'eau de Strasbourg, et son cher amant, pour début, demande d'être « ministre à Cologne. — Est-ce que Madame aurait été inquiète d'une créature « comme celle-là? — Tout est possible, dit-elle; mais je crois que le roi n'oserait « donner un tel scandale; et heureusement que Lebel, pour l'acquit de sa cons- « cience, a dit au roi que l'amant de Dorothée était rongé d'un vilain mal, et il a « ajouté : Votre Majesté ne guérit pas de cela comme des écrouelles. » Il n'en a pas fallu davantage pour écarter la demoiselle [1]. »

XIV.

Cession de la Corse à la France.

La république de Gênes se sentait depuis longtemps impuissante à maintenir les Corses sous son obéissance; elle avait demandé à la France des secours en hommes et en argent : M. de Choiseul, ministre, et madame de Pompadour, qui le soutenait au pouvoir, avaient fait accueillir favorablement cette demande par le roi; mais la république comprit que sa domination, si précaire jusque-là, allait lui échapper. Elle négocia la cession de l'île à la France, qui l'accepta, et un premier traité fut signé au château de Compiègne, le 7 août 1764. Cet acte ne contenait en apparence que des stipulations relatives à l'occupation armée des principaux points de l'île par les troupes de Louis XV; il ajournait à quatre années le règlement définitif de cette affaire. Le 14 mai 1768, fut conclu à Versailles un nouveau traité; on y énonce formellement, cette fois, la cession de la Corse à la France; mais elle avait été consommée en réalité par le premier acte, signé dans le cabinet de Louis XV, cabinet qui est aujourd'hui la chambre à coucher de l'Empereur. Napoléon III habite ainsi à Compiègne le lieu même où fut créée

[1] *Mémoires de madame du Hausset.*

la nationalité française de sa famille, à qui Dieu réservait de si hautes, de si merveilleuses destinées. Cette nationalité avait d'ailleurs existé déjà dans le VIIIe siècle; on lit en effet dans les chroniques que, Pépin ayant expédié en Corse une flotte pour repousser les Maures qui ravageaient cette île, la Corse resta aux Francs.

Madame de Pompadour, exilée en 1757, après la tentative d'assassinat de Damiens, était rentrée un peu plus tard à la cour; mais bientôt elle vit sa beauté s'effacer; elle sentit que son règne était fini; une maladie de peu de durée amena sa mort, le 14 avril 1764.

Mort du dauphin, père de Louis XVI.

L'année suivante, le dauphin, qui avait eu l'imprudence de suivre, pour se guérir d'une dartre au visage, les prescriptions d'un charlatan, sentit ses forces diminuer considérablement; il dépérissait. Malgré ce triste état de santé, il resta toute une journée au milieu des soldats de son régiment, qu'il faisait manœuvrer dans la plaine près de Compiègne, par un temps humide et froid. Sa maladie empira, et il mourut à Fontainebleau le 20 décembre de cette même année.

Le dauphin avait été marié deux fois[1], d'abord en 1745, avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne; puis en 1747, avec Marie-Josèphe, princesse de Saxe, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Louis-Antoine (Louis XVI), Louis-Stanislas-Xavier (Louis XVIII), Charles-Philippe (Charles X) et l'infortunée princesse Élisabeth, qui mourut sur l'échafaud, le 10 mai 1793.

XV.

Le collége de Compiègne.

Le 26 août 1762, un arrêt du parlement de Paris avait prononcé la dissolution de la puissante compagnie de Jésus; ceux de ses membres qui dirigeaient le collége de Compiègne durent se retirer, et cet établissement reçut une constitution nouvelle, qui fut confirmée par le roi en 1763.

Établi en 1571, le collége de Compiègne avait été fondé, en réalité, en 1565,

[1] Le dauphin aimait beaucoup le séjour de Compiègne et se plaisait à donner aux Compiégnois des témoignages de son affection; le 19 août 1755, il tint sur les fonts de baptême, avec la princesse Adélaïde, le fils de M. l'Évesque, maire et lieutenant général de Compiègne.

par un curé de Saint-Jacques né à Compiègne, Matthieu Boscheron, qui laissa à la ville une somme de cinq cents livres, destinée à l'acquisition d'une maison pour y réunir les écoliers; mais, avec un secours si minime, la généreuse pensée de Matthieu Boscheron n'eût pas pu être réalisée, si un autre Compiégnois, Nicolas Charmolue, n'eût donné une propriété contiguë à celle qui avait été achetée par les attournés; plus tard, Noël Gambier et Honoré Allart ajoutèrent à cette donation, le premier, 200 francs de rente; le second, 100 francs.

Tels furent les faibles commencements du collége; mais, en 1634, Louis XIII le prit sous sa protection, le déclara collége royal, et lui accorda le revenu de la chapelle de Notre-Dame-de-Salvation, fondée par Louis XI; ce revenu s'élevait à 3,000 francs.

En 1656, Louis XIV donna le collége aux jésuites, qui en furent les chefs jusqu'à la suppression de leur ordre; à la dotation de Louis XIII, il ajouta 3,000 francs de rente, à prendre sur les ventes ordinaires de la forêt.

Il y avait peu de temps que les jésuites étaient établis au collége quand ils reçurent la visite de la reine Christine; on a vu, dans le récit de madame de Motteville, que cette reine savante fut assez peu satisfaite de leur style dans la langue latine et de leur talent dramatique.

Depuis le mois d'août 1762, des maîtres particuliers donnèrent l'enseignement aux enfants de la ville. Cet état de choses fut singulièrement amélioré en 1772, quand on eut confié la direction de l'établissement aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur[1]. A la Révolution, le collége eut le même sort que tous les autres établissements utiles; enfin l'Université impériale créa à Compiègne un collége communal, qui, après quelques alternatives de bonne et de mauvaise fortune, a fini par prospérer. Depuis quelque temps, il s'est élevé, chaque année, à un état plus florissant, et il est tout à fait digne aujourd'hui de la haute et bienfaisante protection du souverain, qui, en décembre 1852, lui a permis de porter son nom, *Louis-Napoléon*.

[1] Louis XV honora le collége d'une visite, à laquelle on donna une grande solennité; les frères de Louis XVI assistèrent plusieurs fois à la distribution des prix; on conserve encore à Compiègne, dans quelques familles, des volumes reçus comme prix des mains de M. le comte de Provence et de M. le comte d'Artois.

Ce collége s'honore d'avoir compté parmi ses professeurs l'illustre historien Augustin Thierry, qui y fut envoyé en 1814, à sa sortie de l'École normale.

XVI.

Depuis la mort de madame de Pompadour, Louis XV n'avait contracté aucune liaison suivie; le caprice seul dirigeait ses préférences passagères; il s'ennuyait partout et toujours; la chasse, la promenade, les voyages fréquents ne pouvaient plus le distraire. Les désordres de l'administration, le désarroi des finances, la misère des peuples, les luttes des parlements, rien enfin ne parvenait à captiver son attention, à raviver son courage, à rendre à la France ce roi *bien-aimé* qu'en 1744 elle acclamait avec des cris d'amour et d'espérance.

Madame du Barry.

Les courtisans intimes ne virent pas d'autre remède à employer contre ces dispositions du roi que l'ascendant d'une favorite nouvelle. Le valet de chambre Lebel, à qui sa fonction spéciale a infligé une triste célébrité, se souvint de cette jeune fille (Dorothée) dont l'apparition à Compiègne avait produit sur le roi, quelques années auparavant, une si vive impression. Elle fut appelée; elle plut et devint maîtresse en titre[1].

On voulut qu'elle fût présentée; elle prit d'abord le nom de Marie-Jeanne Gomart de Vaubernier. Il lui fallait un titre, une position; presque aussitôt après, elle épousa le comte Guillaume du Barry, le frère de celui qui l'avait conduite à Compiègne.

On sait ce qu'ont coûté à la nation les six années de règne de madame du Barry. Ses partisans, car elle en eut, ont dit qu'elle ne rechercha ni le pouvoir, ni la direction des affaires; qu'elle fut simple et douce pour tous : cela est vrai; mais ils ont prétendu qu'elle encouragea, qu'elle protégea les arts : c'est une erreur. Elle occupa beaucoup les peintres et les statuaires à reproduire ses traits : voilà tout[2].

[1] La première fois que madame du Barry vint à Compiègne, elle ne logea pas au château; elle habita l'hôtel du grand écuyer, qui occupait le terrain sur lequel on a bâti les six premières maisons de la rue d'Alger, en partant de la Place-d'Armes.

[2] Voy. aux pièces justificatives quelques mémoires de ces dépenses de pur caprice. Nous n'en donnons pas l'état exact, mais seulement un spécimen, dans lequel nous avons conservé l'orthographe assez bizarre du sculpteur Pajou, artiste d'ailleurs d'un grand talent.

XVII.

Arrivée de Marie-Antoinette à Compiègne. 1770.

Le château de Compiègne n'eut plus sous Louis XV qu'une belle et heureuse journée, celle où l'on vit arriver à cette cour (14 mai 1770) une jeune femme honnête et pure, ornée de toutes les grâces, et d'une admirable beauté; tout en elle respirait à la fois la noblesse et la simplicité. Marie-Antoinette avait quitté Vienne, où elle était adorée, et la grande Marie-Thérèse, sa mère, dont elle était l'orgueil et la joie, pour venir en France épouser le dauphin Louis-Antoine, qui fut roi le 10 mai 1774, et martyr le 21 janvier 1793.

La compagnie la plus nombreuse et la plus brillante était rassemblée à Compiègne. Dès qu'on sut que la princesse approchait, la cour se porta tout entière à sa rencontre, dans les plus magnifiques équipages, par la Porte-Chapelle et la route de Soissons. Les populations de Compiègne et des environs bordaient cette route jusqu'au carrefour d'Aumont, d'où l'on aperçut l'immense cortége qui précédait et accompagnait la nouvelle dauphine. Il était presque nuit quand cette foule immense, princes, grands seigneurs, troupes et peuple, arriva à Compiègne, où eurent lieu des réjouissances, durant lesquelles les Compiégnois saluaient l'union du dauphin avec Marie-Antoinette comme le gage d'un règne paisible et prospère... Dieu en disposa autrement!

Mort de Louis XV.

Parmi les femmes de la cour, la dauphine aperçut madame du Barry[1]; Louis XV osa demander à sa belle-fille comment elle trouvait la comtesse. «Elle paraît très-séduisante,» répondit Marie-Antoinette avec une froide ingénuité, et le dauphin, quoique fort timide, ne put s'empêcher de témoigner à la courtisane royale un mépris et un dégoût qui furent remarqués.

Le respect qu'inspirait à toute la cour la jeune dauphine avait fait espérer aux hommes sensés que le roi modifierait ses habitudes de vie; il n'en fut rien.

En dehors de cette cour corrompue, le dauphin et Marie-Antoinette surent se créer, l'un, des travaux propres à l'isoler et à le distraire; l'autre, une intimité

[1] Lors de ses visites au camp de Compiègne en 1769, madame du Barry, qui avait un parent parmi les officiers, reçut des honneurs dont elle et son royal amant furent très-flattés, mais qui scandalisèrent l'armée.

douce et facile, où elle avait admis quelques femmes jeunes, gracieuses, d'une moralité reconnue, et des hommes spirituels, aimables, qui, quoique bien vus du roi, ne prenaient aucune part à ses déplorables excès; la présence d'artistes distingués, tels qu'Isabey et madame Vigée-Lebrun, augmenta plus tard le charme de ces réunions.

Le 10 mai 1774, Louis XV mourut à Versailles, et la cour prit bientôt un aspect nouveau sous son vertueux successeur.



Pont de Compiègne en 1730.

CHÂTEAU DE COMPIEGNE

TEL QU'IL ETAIT QUAND LE ROI A COMMENCÉ A VENIR DANS CETTE VILLE

(4 Juin 1728. Entrée Solemnelle)

Les parties marquées A indiquent les terrains acquis pour l'emplacement du Chateau

Fossé

Fossé

Fossé

Terrasse de la Reine

Terrasse du Roi

Aile de la Reine qui se démolit présentement

Augmentation de la Chambre du Roi faite en 1768

Bâti du règne de Louis Quinze

Cour de la Chapelle

Ancienne Aile démolie

Corps de Garde bâtis du règne de Louis Quinze

Cour Royale

Bâti du règne de Louis Quinze

Place d'Armes

Cour de la Pompe

A

Corps de logis

bâti du règne de Louis Quinze.

Logement de le Duc D'Antin

Aile bâtie en 1752.

A

Ancien de Mr

A

A

Corps de logis bâti du règne

Cour des Maitres

Louis Quinze

Ancienne Rue du Champ

Ancien Jeu de Paulme servant aujourd'hui de Cuisine de Mme la Dauphine.

Cul de sac du Jeu de Paulme

A

Aile du Pavillon batie nouvellement

A

Jeu de Paulme bâti du règne de Louis Quinze.

Suite de l'aile qui doit se continuer entre les deux lignes ponctuées.

Echelle de vingt quatre toises

1 2 3 4 5 6 12 18 24 toises

Rue de la Porte Chapelle

A Compiègne le 6 Octobre 1768

Bellicard

Gravé par A. Gobert

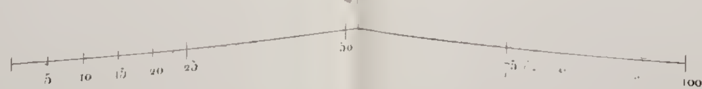
FAC SIMILE D'UN PLAN TIRÉ DES ARCHIVES DE L'EMPIRE

PLAN ET ATTAQUE

du

FORT DE COMPIÈGNE

Fait au Mois de Juillet 1739.



Renvois

- A *Queues de la tranchée.*
- B *Boyaux qui conduisent à la 1.re parallèle.*
- C *Première parallèle.*
- D *Batteries de mortiers.*
- E *Batteries pour ruiner les défenses.*
- F *Batteries à ricochets.*
- G *Redoute.*
- H *Zigzags qui conduisent à la seconde parallèle.*
- I *Places d'Armes.*

Renvois

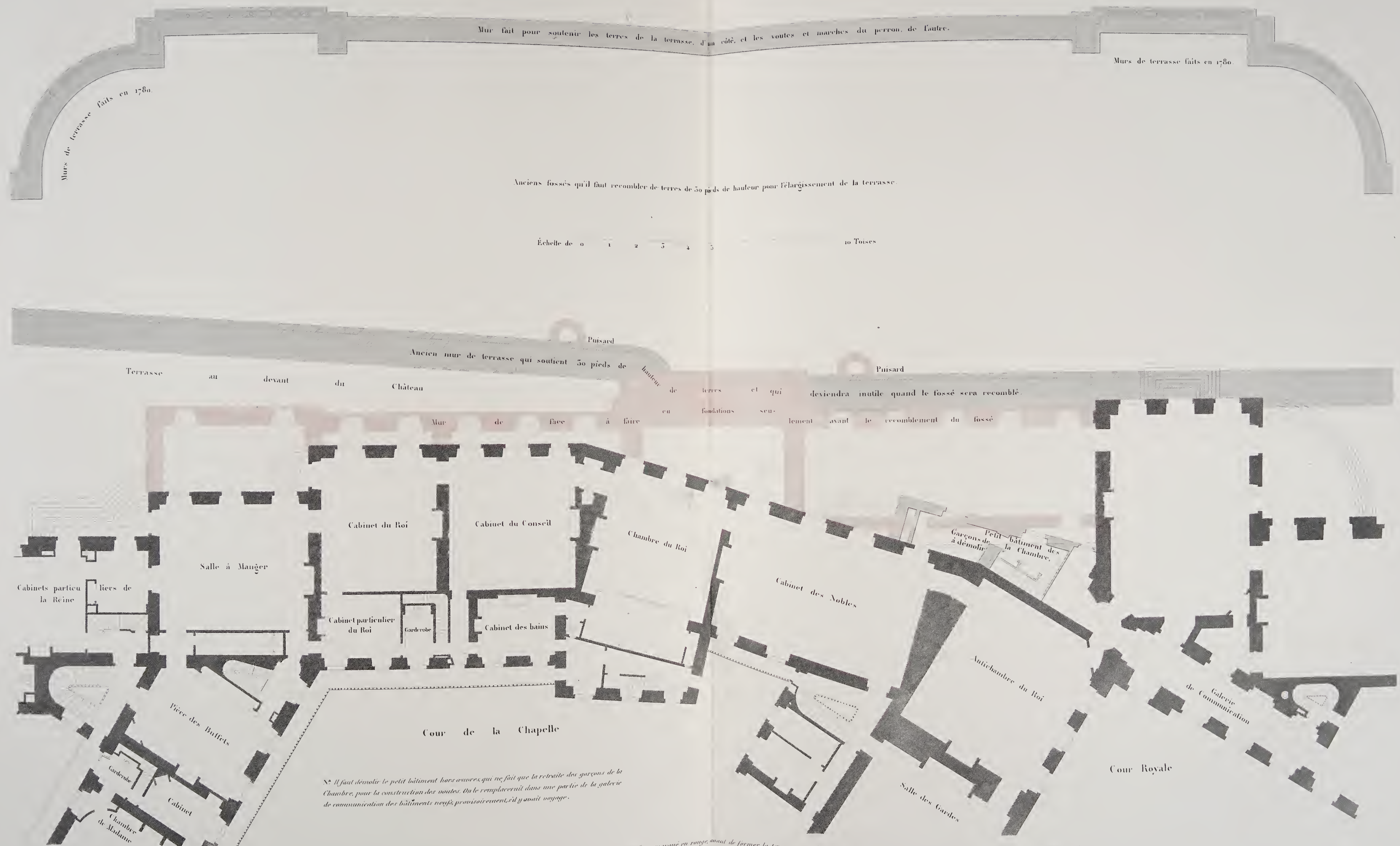
- K *Seconde parallèle.*
- L *Logement dans les lunettes.*
- M *Zigzags qui conduisent au logement sur le chemin couvert.*
- N *Logement sur le chemin couvert*
- O *Batteries qui battent en breche les faces des bastions et de la demi-lune.*
- P *Autres batteries pour ruiner les flancs.*
- Q *Passage du fossé pour attacher le mineur aux faces du bastion et de la demi-lune*

FAC SIMILE D'UNE GRAVURE TIRÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPERIALE.

Topographie. 1.3.

PLAN DE L'APPARTEMENT DU ROI AU CHATEAU DE COMPIEGNE

comme il est en 1780



FAC SIMILE D'UN PLAN TIRÉ DES ARCHIVES DES BATIMENTS. À COMPIEGNE

Vestibule
Cour du Château
Cour des Communs
Office
Office
Bouche
Bouche
Rotisserie
Poulaillers
Laiterie
Poulaillers
Cour du Jardinier
A Versailles ce 24 Septembre 1765
Gabriel
Echelle
0 1 2 3 4 5 10 15 Toises



ÉLÉVATION DU PALAIS SUR LA PLACE D'ARMES

1860



ÉLÉVATION DU PALAIS SUR LE PARC

Echelle de 0 5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 Metres

Gravé par Augte Ribault.

Imprimerie Impériale

CHAPITRE II.

LOUIS XVI.



I.

La France, dans les dernières années du règne de Louis XV, avait offert le déplorable spectacle de l'avidité et de la corruption éhontée des grands, de prodigalités sans mesure, de l'avilissement de l'autorité royale. Elle se consola de ses maux passés et compta sur un heureux avenir, quand elle vit monter sur le trône un prince honnête, juste, vertueux, véritablement ami de son peuple, prêt à tous les changements, à tous les sacrifices pour lui assurer la paix et la liberté; la reine se montrait animée des mêmes sentiments, et leur présence était partout saluée par des témoignages de respect et de dévouement. Louis XVI 1774.

Louis XVI, qui aimait le séjour de Compiègne, accueillit avec bonté les vœux des habitants pour l'amélioration de leur sort et la défense des intérêts de leur ville.

Quelques mois après son avénement, il vint, avec la reine et les princes ses frères, passer plusieurs semaines au château (du 1er août au 1er septembre 1774).

D'immenses travaux de reconstruction étaient déjà terminés; mais il en restait encore d'assez importants à exécuter pour la réalisation complète des plans de Gabriel, principalement la façade sur le parc[1], les deux grands pavillons sur la Place-d'Armes et plusieurs dispositions intérieures. Le roi décida que ces constructions seraient immédiatement commencées et poursuivies avec activité; il tenait à achever l'œuvre de son aïeul en faisant du château de Compiègne la demeure royale la plus somptueuse et la plus commode à habiter. Continuation des travaux au château.

[1] Voy. le plan de 1780.

A son retour de Reims, où il s'était rendu pour le sacre (11 juin 1775), il s'arrêta à Compiègne et y passa plusieurs jours; mais, de 1776 à 1780, de nombreux ouvriers, chargés des derniers travaux, avaient envahi le château, et la famille royale, fort nombreuse alors, ne put pas s'y installer pour un séjour de quelque durée; le roi et les princes vinrent néanmoins faire assez souvent de grandes chasses dans la forêt.

Pendant les années 1780, 1781, 1782, Louis XVI habita quelque temps Compiègne avec la reine et Mesdames[1]. A chacun de ses voyages, les Compiégnois témoignèrent à Marie-Antoinette leur joie de la revoir, et elle fut vivement touchée de cet accueil, dont elle garda toujours un affectueux souvenir. Elle occupait au château le bâtiment de l'aile droite, appelé alors *Pavillon de la Reine*, où elle avait demeuré déjà étant dauphine, et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'*Appartements des Princes;* on y a laissé, sur quelques panneaux, l'aigle d'Autriche. En 1854, on montrait encore aux visiteurs, dans la chambre à coucher de la reine, plusieurs meubles qui avaient servi, disait-on, à cette malheureuse princesse. Plus tard on a affirmé qu'ils avaient été recueillis à Saint-Cloud avec un soin pieux. Toutefois nous devons dire que nos recherches et celles de l'administration du mobilier de la couronne n'ont pu constater la vérité de ces indications.

La forêt de Compiègne était, de la part du roi, l'objet d'une prédilection très-marquée. Il fit terminer la faisanderie et améliorer considérablement les routes, qui étaient auparavant dans un état déplorable.

Description de la forêt de Compiègne par le dauphin Louis-Antoine.

Il avait apporté une grande ardeur et un goût sérieux à tout ce qui concernait l'étude de la géographie; très-jeune encore, il composa sur la forêt de Compiègne un ouvrage intéressant[2], estimé même aujourd'hui. Nous avons souvent entendu dire à feu M. de Cayrol, qui a laissé un nom si connu et si honoré dans les lettres, qu'il possédait le manuscrit autographe de ce travail.

Ce n'est pas le seul souvenir qui nous reste de la présence de Louis XVI à Compiègne; on peut voir encore, dans le cabinet où il travaillait étant dauphin, un méridien tracé sur le parquet, et un autre dans l'ancien cabinet de Louis XV

[1] Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, tantes du roi.

[2] *Description de la forêt de Compiègne.* Paris, 1765. (Voy. Bibliothèque du Louvre.) Ce volume contient un excellent guide du voyageur et des renseignements utiles.

(aujourd'hui la chambre à coucher de l'Empereur); ce dernier méridien part de la première croisée de droite en entrant dans la chambre. On assure que le roi, très-habile à travailler les métaux, avait préparé ces méridiens de sa propre main.

II.

La mort de Gabriel (Jacques-Ange) n'arrêta pas les travaux, qui touchaient à leur terme à l'époque (1782) où cet habile architecte fut enlevé aux arts qui avaient fait sa gloire. Quatre ans après, la reconstruction du château était complète, et Louis XVI y faisait des dépenses considérables pour l'ameublement.

Achèvement de la restauration du palais.

Mais bientôt une sourde fermentation agita les esprits; dans toutes les classes de la société, excepté dans celle qui profitait des abus, on rêvait un état de choses meilleur; la nation cependant tenait compte au roi de ses efforts sincères pour réaliser les réformes qui semblaient devoir faire le bonheur de la France. Pour vaincre les graves difficultés qu'éprouvait son gouvernement, Louis XVI fit appel à tous les hommes en qui il avait reconnu de la probité, des lumières et un véritable patriotisme; mais son espérance fut déçue; les passions violentes ayant commencé à soulever les masses, la révolution se leva menaçante, et Compiègne vit ses premières victimes.

Déjà la prise de la Bastille avait enivré le peuple d'une confiance aveugle dans sa force, et, poussé par des meneurs inconnus, il s'était livré à de sanglants excès.

Le 22 juillet 1789, M. Foulon, ancien intendant de Paris, arrêté à Viry quoiqu'il eût fait circuler le bruit de sa mort, fut amené à Paris pour y être jugé. Il fut d'abord accablé des plus odieux outrages par le peuple, qui lui reprochait une dureté extrême dans l'exercice de ses fonctions; puis il fut massacré, et traîné sur la place de Grève après qu'on lui eut coupé la tête, que les égorgeurs portèrent en trophée au bout d'une pique.

Son gendre, M. Berthier de Sauvigny, qui lui avait succédé comme intendant, se trouvait en ce moment à Compiègne; reconnu près de l'hospice, il fut arrêté sous le prétexte d'ordres venus de Paris pour qu'on s'assurât de sa personne. On

Arrestation de M. Berthier de Sauvigny à Compiègne.

le conduisit à l'hôtel de ville, et la municipalité de Compiègne ayant écrit à celle de Paris pour savoir quelle conduite elle devait tenir à l'égard de M. Berthier, on sut qu'il n'avait été donné aucun ordre pour son arrestation; toutefois, comme il n'était plus en sûreté à Compiègne, on se décida à le faire partir avec une escorte dirigée par des officiers de la garde nationale parisienne, qui, à force de courage et de présence d'esprit, purent l'amener à Paris, au milieu des menaces continuelles et des plus grands dangers; mais, arrivé au perron de l'hôtel de ville, il est saisi et frappé, il se défend énergiquement et tombe enfin, massacré par une populace furieuse, auprès du cadavre de son beau-père.

Dans la prévision de graves désordres, ou peut-être pour intimider les partis violents, Louis XVI avait rassemblé aux environs de Paris de nombreux corps de troupes; une adresse, votée par l'Assemblée nationale, fut remise au roi par une députation de vingt-quatre membres. Sans répondre directement à cette adresse, Louis XVI déclara que la réunion des troupes n'avait pas d'autre but que de maintenir la tranquillité publique; il ajouta que, si l'Assemblée avait encore quelques inquiétudes sur la liberté de ses délibérations, il la transférerait à Soissons ou à Noyon, et que lui-même irait s'établir à Compiègne. Cette ville faillit ainsi devenir le théâtre de la lutte des partis contre le pouvoir royal.

« Dans la plus importante des notes secrètes que Mirabeau adressait à Louis XVI « à la fin de 1790, dit un publiciste très-distingué [1], il trace de Paris le tableau « suivant : « La démagogie frénétique y est tellement invincible, qu'au lieu de cher- « cher à changer la température de Paris, ce qu'on n'obtiendra jamais, il faut, au « contraire, s'en servir pour détacher les provinces de la capitale. Jamais autant « d'éléments combustibles et de matières inflammables ne furent rassemblés dans « un même foyer. Cent folliculaires dont la seule ressource est le désordre, une « multitude d'étrangers indépendants qui soufflent la discorde dans tous les lieux « publics, tous les ennemis de l'ancienne cour, une immense populace accoutumée « depuis une année à des succès et à des crimes, une foule de grands propriétaires « qui n'osent pas se montrer parce qu'ils ont trop à perdre, la réunion de tous les « auteurs de la révolution et de ses principaux agents; dans les basses classes, la

[1] M. Léonce de la Vergne.

« lie de la nation; dans les classes les plus élevées, ce qu'elle a de plus corrompu : « voilà Paris. Cette ville connaît sa force; elle l'a exercée tour à tour sur l'armée, « sur le roi, sur les ministres, sur l'Assemblée, et une foule de décrets n'ont été « que le fruit de son influence. »

« Mirabeau ne cessait, dès lors, ajoute M. de la Vergne, de presser Louis XVI « de quitter Paris et de convoquer ailleurs l'Assemblée : il avait d'abord désigné « Compiègne. »

Et certes le sentiment de fidélité au principe monarchique et à son représentant le plus élevé n'était pas éteint dans le cœur des Compiégnois, qui, le 29 mars 1791, chantaient un *Te Deum* pour la convalescence de Louis XVI.

Avant le 10 août 1792, le roi avait autorisé le logement des troupes dans les bâtiments du château et déchargé ainsi la ville d'un lourd fardeau. Le conseil municipal déclara qu'il veillerait activement à la conservation de la demeure royale et de la forêt; mais, le 17 septembre, le matériel et le mobilier du château étaient mis par ce conseil à la disposition des volontaires.



Sceau de Marie-Antoinette.

CHAPITRE III.

LA CONVENTION.

I.

Pendant la terreur, Compiègne ne put se soustraire entièrement à l'influence de Paris; mais les passions révolutionnaires n'y firent pas, à beaucoup près, autant de ravage et de victimes que dans la plupart des autres villes. Le caractère, nous pourrions presque dire le tempérament des habitants, les tenait en garde contre la violence; quelques hommes seulement étaient disposés peut-être à se faire les dénonciateurs ou les bourreaux de leurs concitoyens; ceux-là, le mépris public et l'indignation générale en firent promptement justice.

Pillage de l'abbaye de Saint-Corneille.

Ce fut spécialement contre les monuments religieux que les meneurs dirigèrent l'effervescence populaire; l'antique et puissante abbaye de Saint-Corneille fut pillée et saccagée; Saint-Jacques, converti en un temple de la déesse Raison; Saint-Antoine devint un magasin.

Destruction du petit château.

L'habitation royale fut garantie de la ruine par de nouvelles destinations; mais le petit château (Pompadour) expia en un seul jour les scandales de tout un règne : il fut détruit de fond en comble.

On était aux plus mauvais jours de la Révolution, à ceux qui ont laissé les plus lamentables souvenirs (1794). Les temples avaient été fermés, les prêtres obligés de fuir, les religieuses des diverses communautés arrachées de leurs retraites [1].

Exécution des carmélites de Compiègne.

Vers le 20 juin 1794, les carmélites furent renfermées dans la prison de Compiègne, et n'en sortirent que pour être conduites à Paris, où elles arrivèrent le 13 juillet. Quand elles parurent devant le redoutable tribunal (17 juillet),

[1] Les corporations religieuses avaient été supprimées par un décret du 13 février 1790.

Fouquier-Tinville, s'adressant à la supérieure, lui dit avec colère : « Vous êtes accusées d'avoir caché des armes dans votre couvent! — Des armes! pourquoi faire? » répond la supérieure, et, montrant la croix qu'elle portait à sa ceinture, elle s'écria : « Voilà nos seules armes! » Les carmélites furent toutes condamnées.

Le 17 juillet, le peuple, qui se pressait aux exécutions et qui souvent accablait de ses outrages les malheureuses victimes, vit passer avec une sorte d'étonnement et de pitié seize religieuses, les mains liées derrière le dos, chantant à pleine voix de pieux cantiques, et tenant presque toujours les yeux levés vers le ciel. Entassées sur une longue charrette, elles montaient la rue du Faubourg-Saint-Antoine; on les menait à la place du Trône, où était dressé l'échafaud qui les attendait : c'étaient les carmélites de Compiègne... Sur leur passage, pas un cri, pas une injure; leur attitude commandait le silence et le respect à cette foule ordinairement si cruelle. La supérieure demanda et obtint la *faveur* d'être exécutée la dernière. Toutes ces pieuses filles montrèrent, dans ce suprême moment, un courage, une sérénité que la foi seule et la certitude d'une vie éternellement heureuse peuvent inspirer au chrétien.

Onze jours après, Robespierre et ses collègues les plus compromis dans les malheurs de la France tombaient; leur chute amortit la violence de la terreur, et permit de songer enfin à la position et aux intérêts du pays.

II.

Une division du Prytanée établie au château.

Plus tard la Convention, délivrée des luttes intestines qui la décimaient, s'occupa du sort et de l'avenir des jeunes générations; elle rouvrit des écoles; elle établit un grand collége composé de plusieurs divisions, dont une fut placée dans le château de Compiègne; elle y appela, comme chef et professeurs, des hommes honorables, modérés et d'un mérite reconnu[1].

[1] M. de Guerle, poëte distingué, mort, en 1824, professeur d'éloquence française à la faculté des lettres de Paris et censeur du lycée Louis-le-Grand, était chargé du cours de littérature. Il était auteur d'une excellente traduction de l'Énéide. M. Bourdon, mort en 1854, conseiller de l'Université, professait les mathématiques. M. Crouzet remplissait les fonctions de directeur; il quitta Compiègne pour aller diriger le Prytanée de Saint-Cyr, où il emmena M. de Guerle.

A M. Crouzet succéda, comme directeur, M. Berton, ancien Oratorien, qui avait été chef de l'école de Brienne quand Napoléon Bonaparte y faisait ses études. M. Berton appela auprès de lui à Compiègne, pour lui confier un cours, un de ses anciens collègues de Brienne, que, quelques années auparavant, le général Bonaparte avait placé dans l'administration des vivres de l'armée d'Italie, d'où il avait été chassé pour malversations.

Quand le Premier Consul vint visiter le collége (25 juin 1801), à son entrée dans la cour d'honneur, où l'attendaient les élèves et les maîtres, il reconnut son ancien protégé et lui témoigna, en termes très-vifs et avec l'accent le plus sévère, son mécontentement de trouver là un homme qui s'était déshonoré en cherchant à s'enrichir aux dépens de l'État et des soldats : c'était là une de ces fautes qu'il ne pardonnait à personne.

Peu de temps après, l'École des arts et métiers, fondée par M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, fut transférée à Compiègne, où elle remplaça la division du Prytanée, envoyée à Saint-Cyr.



Départ des carmélites pour Paris, juillet 1794.

CHAPITRE IV.

LE CONSULAT ET L'EMPIRE.



I.

Le 18 brumaire avait rendu à la France la paix, l'ordre et la liberté; le Consulat, qui sortit de ce mémorable événement, ne tarda pas à ramener la confiance et la prospérité, depuis si longtemps disparues; tout se régla et s'organisa rapidement sous la volonté active et puissante du jeune vainqueur de l'Italie.

A l'époque du camp de Boulogne, il décida qu'il en serait créé un autre à Compiègne, sous le commandement du maréchal Ney; il avait désigné le général Dutaillis pour les fonctions de chef d'état-major[1]; mais cette réunion de troupes se borna à douze régiments de dragons, que le Premier Consul passa en revue dans le parc. Un de ces régiments, le cinquième, avait alors pour colonel le père de S. M. l'Empereur Napoléon III, Louis Bonaparte, qui habita pendant quelque temps, à Compiègne, l'hôtel portant le numéro 4, rue des Domeliers. Nommé général, il quitta cette ville; mais il y revint bientôt, et donna, dans la salle des Gardes du château, un bal magnifique, dont madame Louis Bonaparte fit les honneurs avec cette grâce parfaite, cette affectueuse et simple dignité dont le nom de la reine Hortense est devenu le symbole, et qui ont fait conserver de cette princesse, en France et à l'étranger, un souvenir plein de respectueuse sympathie.

II.

Lorsque l'Empire eut assuré à l'avenir les bienfaits du présent, Napoléon, après avoir visité le château de Compiègne, alors tout à fait démeublé et très-endommagé par les diverses destinations qu'il avait subies, prit la résolution de le restaurer com- Restauration du palais de Compiègne

[1] Voy. Rapetti, *Réfutation des Mémoires du maréchal Marmont.*

plétement pour en faire une de ses résidences. Il en retira l'École des arts et métiers, qui fut transférée à Châlons-sur-Marne; il envoya à Compiègne, en octobre 1806, ses deux habiles architectes, MM. Percier et Fontaine, avec mission de lui rendre compte de tout ce qu'il y avait à faire pour réaliser sa pensée. Ils dressèrent les plans et les devis de cette restauration, dont les travaux furent confiés à M. Bertault.

Les dispositions prescrites par Louis XV à Gabriel ne pouvaient pas convenir au nouveau souverain que la France s'était donné. A la place des *petits appartements*, consacrés à un usage purement privé et qui rappelaient de fâcheux souvenirs, Napoléon voulut que l'on établît de vastes pièces pour les réceptions[1], et un appartement à la fois splendide et commode pour l'Empereur et l'Impératrice.

Au milieu du bâtiment du fond de la cour d'honneur, on construisit un grand escalier à double rampe conduisant à la salle des Gardes.



Tous les intérieurs furent remaniés, décorés de peintures par les premiers maîtres[2], et distribués de la manière la plus parfaite pour l'habitation.

[1] La grande galerie des fêtes. — [2] Voir la Notice des tableaux et des statues.

Le plan du jardin fut entièrement changé, et l'architecte Bertault, qui en fit les dessins, lui donna cette forme gracieuse et variée que l'on admire encore; il ne fut terminé qu'à la fin de 1813. Pendant plus de deux années on avait employé cinq cents ouvriers à ces travaux.

Une rampe, d'une pente assez douce pour permettre aux voitures de monter facilement de la pelouse devant les appartements impériaux, mit la façade du palais de plain-pied avec le parc. En 1810, l'année de son mariage avec Marie-Louise, l'Empereur fit faire, le long de la limite du parc, du côté de la route de Soissons, un immense berceau[1] de près de deux kilomètres de longueur, dans lequel deux voitures pouvaient passer de front, et qui fut bientôt couvert de plantes grimpantes.



Berceau du parc.

Marie-Louise, en revenant à Compiègne, y trouva ce galant souvenir de ses promenades dans les jardins de Schœnbrunn, son habitation ordinaire en Autriche.

Renversé par un ouragan très-violent (10 novembre 1810), deux mois après

[1] Ce berceau avait coûté 220.000 francs, y compris 20.000 francs pour réparer les dégâts causés par l'ouragan du 10 novembre 1810; il venait alors d'être terminé (fin d'août 1810).

qu'il eut été terminé, ce berceau fut immédiatement réparé et consolidé. L'Empereur Napoléon III vient d'en faire reconstruire une très-grande partie.

III.

L'Empereur appliqua à la restauration du palais de Compiègne ce goût naturel des grandes choses, cette promptitude et cette sûreté de jugement, cette étonnante connaissance des détails, qu'il apportait dans les affaires les plus importantes de l'administration.

Les plans et les devis ayant été arrêtés après un long examen et des discussions sérieuses, il organisa la comptabilité de cette grande opération, et y établit un ordre sévère, qui fut constamment observé; il se faisait rendre compte très-souvent de l'état des travaux, dont il suivait avec intérêt la marche et les progrès. La correspondance de Bertault nous révèle l'intervention personnelle et fréquente de l'Empereur dans les diverses parties de la restauration du palais; néanmoins ses pensées sur cet objet ne furent pas toutes réalisées; ainsi, après avoir fait étudier un projet pour amener de Pierrefonds l'eau dans cette résidence, il trouva la dépense trop considérable : elle se montait à 2,265,760 francs. De nouvelles études réduisirent cette somme à 1,298,317 francs. Sans renoncer à donner aux deux parcs l'eau, qui leur manque encore aujourd'hui, Napoléon ajourna seulement l'exécution du plan qu'il avait d'abord approuvé.

Avenue des Beaux-Monts.

Il n'en fut pas de même du percement de la grande avenue du jardin aux Beaux-Monts, en face du palais, due à son initiative personnelle. Cette route, d'un effet grandiose, fut ouverte en quelques mois et appelée *Avenue Napoléon*. L'Empereur ordonna d'élever, sur le point culminant des Beaux-Monts, une habitation qui devait recevoir le nom de *Palais d'Iéna*; mais il ne donna pas suite à cette décision.

En comparant l'état dans lequel l'Empereur trouva le palais de Compiègne en 1806 avec celui où il le laissa en 1814, on a été tout naturellement porté à croire qu'il avait consacré à cette complète métamorphose des sommes exorbitantes, et la tradition en a, comme de coutume, exagéré singulièrement le chiffre.

Il résulte pour nous de l'examen attentif des comptes des bâtiments de 1808 à 1813, qu'il fut, pendant ces cinq années, dépensé pour le palais et ses dépendances quatre millions[1]. Dans cette somme, toutefois, ne sont pas comprises les peintures de Girodet, de Redouté et de quelques autres artistes, qui furent terminées plus tard et ne figurent pas dans les comptes de 1813, non plus que l'ameublement du palais. A ces quatre millions, il faut ajouter 1,200,000 francs, montant d'un crédit ouvert en 1813 pour le complet achèvement des travaux; la dépense totale de cette restauration peut donc être évaluée à 5,200,000 francs.

IV.

Mariage de Napoléon I[er] avec Marie-Louise

M. le baron Meneval, secrétaire de Napoléon I[er], a fait le récit détaillé des circonstances particulières qui précédèrent et accompagnèrent l'entrevue de l'Empereur avec Marie-Louise à Compiègne; il dit[2] :

« L'Impératrice était arrivée en France; son voyage, de Strasbourg à Compiègne, fut une ovation non interrompue. Presque partout où elle s'arrêta elle trouva un officier, ou un page de la maison impériale, porteur de lettres de l'Empereur. A Strasbourg, elle vit le comte de Metternich, qui se rendait à Paris, et, à Vitry, elle reçut le prince de Schwarzenberg et la comtesse de Metternich, qui repartirent pour Paris, d'où ils venaient, immédiatement après lui avoir été présentés. L'Empereur Napoléon avait recommandé que, pendant toute la route, on donnât chaque jour des nouvelles de la princesse à son père.

« L'Empereur resta seul à Compiègne pendant huit jours. Il visita l'appartement destiné à la future Impératrice, et présida aux arrangements qu'il jugea lui être le plus agréables. Il approuvait ou changeait les dispositions qui avaient été faites, et pressait les préparatifs de sa réception. Il lui écrivait tous les jours de sa main. Quand elle eut mis pied sur le territoire français, il accompagna ses lettres de bouquets des plus belles fleurs, et quelquefois des produits de sa chasse. Il était dans l'enchantement des réponses, quelquefois assez longues, qu'il recevait à ses lettres; ces réponses étaient en bon français, et les sentiments qui y étaient expri-

[1] Voy. aux Pièces justificatives les comptes détaillés. — [2] *Napoléon et Marie-Louise*, t. I, p. 367.

més l'étaient avec délicatesse et mesure; peut-être la reine de Naples y mettait-elle la main. Cette princesse adressait aussi à l'Empereur des lettres remplies de détails, qui l'intéressaient vivement.

« L'Empereur, à la sollicitation de la princesse Pauline, sa sœur, dont l'opinion en fait de goût et d'élégance était d'un grand poids, avait consenti à se faire faire par Léger, tailleur alors à la mode, un habit de fantaisie orné d'une broderie; il l'essaya, mais il s'y trouva gêné. Cette coupe d'habit et une cravate blanche lui ôtaient, en effet, sa distinction et son aisance ordinaires; l'uniforme qu'il portait habituellement et la cravate noire, seuls, lui allaient bien; peut-être l'habitude de ne le voir que sous ce costume militaire produisait-elle cet effet. Quoi qu'il en soit, l'Empereur ne porta qu'une fois l'habit de la princesse Pauline; il reprit son habit bleu à revers blancs, qu'il portait le dimanche et dans les jours de réception, réservant son habit vert des chasseurs à cheval de sa garde pour les jours ordinaires.

« A deux lieues de Soissons, des tentes avaient été dressées; on y arrivait par deux rampes, du côté de Soissons et du côté de Compiègne. L'Empereur, selon le cérémonial qui avait été réglé, devait partir de cette dernière ville avec les princes et princesses de sa famille, les grands officiers de sa maison, précédé et suivi par des détachements de sa garde. Il devait traverser la première tente du côté de Compiègne, l'Impératrice devait passer par la tente dressée du côté de Soissons; les deux époux devaient s'arrêter dans la tente du milieu, devant un carreau, sur lequel l'Impératrice s'inclinerait, et serait relevée aussitôt par l'Empereur, qui l'embrasserait, après quoi tous deux monteraient dans une voiture à six places avec les princesses; les deux cortéges devaient se réunir pour n'en faire qu'un. Ce cérémonial ne fut pas suivi. L'Empereur, ayant reçu de l'Impératrice une lettre qui lui annonçait son départ pour Soissons, se décida à se rendre sur-le-champ au-devant d'elle. Il fit préparer une calèche sans armoiries, y monta avec le roi de Naples, et, précédé d'un seul piqueur, il partit incognito de Compiègne. Il m'envoya chercher; quand j'arrivai, je le trouvai déjà en calèche, ayant le roi de Naples à côté de lui. Il m'enjoignit d'ouvrir les dépêches qui lui arriveraient, et de les garder; me dit qu'il allait au-devant de l'Impératrice, qu'il serait de retour le soir, et me

recommanda, en même temps, le secret sur le motif de son voyage. Il revint effectivement à Compiègne à dix heures du soir, par un temps affreux. Il avait rencontré, à quelques lieues au delà de Soissons, le cortége de l'Impératrice; il s'était approché de la voiture sans être reconnu, quand l'écuyer, en le nommant, mit fin à son incognito. Il monta alors dans la voiture de l'Impératrice, où se trouvait la reine de Naples, ordonnant qu'au lieu de s'arrêter à Soissons les voitures continuassent jusqu'à Compiègne. Le bruit s'y était répandu que l'Impératrice pourrait bien y arriver le soir même. On disposa à la hâte des illuminations, on orna les arcs de triomphe, et tous les citoyens se portèrent en foule, malgré le mauvais temps, au-devant de Leurs Majestés. Les cours et les galeries du château, dont on permit l'accès, étaient remplies de curieux. A dix heures, le canon annonça l'arrivée du cortége, qui traversa rapidement l'avenue à la lueur des flambeaux. Les princes et princesses, qui attendaient à la descente des voitures, furent présentés à l'Impératrice par l'Empereur. Les autorités de la ville étaient réunies dans la galerie; un groupe de jeunes filles lui adressa un compliment et lui offrit des fleurs. Le prince Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche, était présent. Après ce court cérémonial, l'Impératrice se retira immédiatement dans son appartement, où l'Empereur la conduisit; il soupa avec elle et avec la reine de Naples.

« L'Empereur imita la conduite qu'avait tenue Henri IV envers Marie de Médicis dans une pareille circonstance[1]. Un appartement avait été préparé pour l'Empereur à l'hôtel de la chancellerie; mais son impatience ne lui permit pas de se soumettre à cette partie du cérémonial : il ne quitta point le palais, laissant le champ libre aux conjectures. »

Aussitôt après la célébration de son mariage à Paris, Napoléon vint, le 5 avril 1810, s'installer pour trois semaines, avec toute sa cour, au palais de Compiègne. Les rois et les reines de Hollande et de Westphalie, et le vice-roi d'Italie, s'y rendirent pour complimenter l'Empereur et la jeune Impératrice. Jamais la cour n'avait été, même à Paris, plus brillante et plus nombreuse. La ville de Compiègne, remplie pendant tout ce temps de visiteurs nationaux et étrangers, retira de cette heureuse circonstance de très-grands avantages.

[1] A Lyon.

Napoléon était là, comme partout, d'une activité incroyable; il consacrait les matinées au travail, soit seul, soit avec ses ministres; plus tard avaient lieu, chaque jour, les présentations de nouveaux invités; enfin les promenades, les chasses à courre et au tir, remplissaient le reste de la journée; le soir, réunion dans les salons. Le dimanche, la messe était accompagnée par la musique de la chapelle impériale.

L'Empereur ayant appris, pendant ce voyage, qu'à l'hospice le bâtiment des femmes menaçait ruine, et que l'état des finances de cet établissement ne permettait aucune reconstruction, ni même aucune réparation, donna 30,000 francs pour ces travaux.

V.

Plan d'un palais pour le roi de Rome.

Le mariage de l'Empereur avait attaché sa pensée sur tout ce qui se rapportait à l'avenir de sa dynastie; il résolut de faire bâtir un palais pour l'héritier futur de son nom et de sa vaste puissance.

C'est à Compiègne que furent discutées les conditions de l'édifice à élever. Ses deux architectes, appelés à examiner avec lui toutes les questions relatives à ce projet, nous ont laissé le sommaire de leurs conversations avec Napoléon Ier, et les paroles pleines de sens pratique et de clarté qu'il prononça dans ces conférences, en mars et avril 1810; nous croyons devoir les consigner ici.

«On avait désigné comme emplacement l'île Perrache, à Lyon, ou le rempart de la montagne de Chaillot, vis-à-vis l'École-Militaire; un des plans proposés reproduisait à peu près l'ensemble et les détails du palais de Compiègne.

«Ce dernier parut avoir perdu le charme et les avantages de son modèle. Les cours de service à gauche de l'entrée principale étant répétées à droite, le grand appartement étant disposé parallèlement à la façade de l'entrée, l'ensemble de la composition fut blâmé, et l'on trouva qu'une masse de bâtiments ainsi réunis dans un espace étroit devait, en exécution, produire un effet peu agréable. Napoléon, frappé de ces défauts, dit en nous les faisant remarquer : «La symétrie et «la bonne ordonnance sont-elles donc des obstacles à la commodité et au bien-

« être des habitations? Est-ce qu'il faut, pour avoir toutes les aises de la vie inté-
« rieure, mettre de côté la régularité, se priver des perfections qui font la célébrité
« des palais? Doit-on enfin repousser ce dont l'art fait ordinairement sa gloire? »
Puis se reprenant tout à coup : « Non, ajouta-t-il, non certes, l'uniformité, le bel
« arrangement et la méthode ne doivent pas être signalés comme choses à éviter:
« car hors de ces conditions en architecture, ainsi qu'en affaires plus impor-
« tantes, il me semble que rien ne peut être beau et véritablement imposant. Ce-
« pendant s'il était des cas singuliers où l'on fût forcé de déroger à ces principes,
« où l'on se trouvât entraîné à s'écarter des règles, jamais il n'en faudrait trouver
« l'exemple dans l'habitation du chef de l'État; il est bien difficile, je le sais,
« d'accorder les choses opposées entre elles. Les maisons des souverains doivent
« être rarement commodes, il y a toujours gène pour l'homme en représenta-
« tion. Majesté et petits agréments de la vie se rencontrent bien difficilement
« ensemble, et si, dans quelque circonstance que ce soit, c'était aux dépens de
« l'une qu'il me fallût obtenir les autres, non certes je ne consentirais jamais
« au plus léger sacrifice sur la première. Enfin, dès que l'habitation rectifiée de
« Compiègne ne nous satisfait pas, abandonnons cette habitation et cherchons
« ailleurs. »

« Nous lui présentâmes, parmi d'autres projets, celui conçu à l'instar de Trianon, château dans lequel Louis XIV, fuyant les ennuis de Versailles, avait pensé qu'il pourrait trouver les amusements et les jouissances d'une retraite agréable. Un large vestibule à jour et en colonnes séparait, comme dans le petit château de Louis XIV, l'habitation en deux parties. Celle de droite était pour l'Empereur et celle de gauche pour l'Impératrice. La hauteur des façades, qui n'était que d'un seul étage, avait déterminé à porter au dehors, dans des bâtiments accessoires, les logements de service nécessaires, et l'habitation avait une étendue qui rendait les communications difficiles. On trouva que cette disposition était agréable, la décoration parut élégante; mais, à l'examen, le tout fut jugé peu convenant et incommode. « Il ne faut pas, nous dit encore Napoléon, que l'appartement de réception,
« où tout le monde doit et peut aborder, soit placé entre le mien et celui de la
« mère de mes enfants. Comment pourrai-je, dans une demeure ainsi divisée, aller

« librement, sans déranger personne, me délasser des fatigues de mes travaux ordi- « naires? Louis XIV, au milieu de ses nombreux enfants, n'avait pas de famille; il « fuyait l'ennui, et moi je cherche des loisirs et du repos. Trianon ne me convient « pas; c'est un lieu fort joli, sans doute, mais il n'y faut rester que quelques « jours. »

« Lorsque postérieurement, à une époque plus brillante encore, et toujours à Compiègne, nous présentâmes un autre plan fait d'après le palais de l'Élysée, avec toutes les rectifications que Napoléon avait lui-même indiquées, le succès ne fut pas meilleur; notre Élysée, sur le rempart de la montagne de Chaillot, avait perdu la plus grande partie de ses charmes; une autre exposition ne lui était pas favorable, et quoique tous les avantages, toutes les commodités de distribution demandées eussent été soigneusement retracés, les personnages présents à la discussion que ce sujet avait fait naître ayant été consultés, plusieurs trouvèrent que la forme et la décoration de notre projet avaient une apparence bourgeoise, peu convenable pour une demeure qui devait porter le nom de *Palais du Roi de Rome*. Napoléon, souriant, ajouta : « Je comprends, Messieurs, vos critiques; mais pen- « sez donc bien que faire une habitation telle qu'elle doit me convenir n'est pas « une entreprise facile. Ma position ne ressemble à aucune autre. J'avoue que les « petits arrangements intérieurs de l'Élysée, malgré l'humidité du lieu, m'ont « souvent été fort agréables; lorsque je voulais me délasser des fatigues du conseil « des Tuileries, je les ai plusieurs fois préférés aux appartements de Compiègne; « mais je doute que ces avantages, qui me sont personnels, et qui étaient de cir- « constance, conviennent à mon fils, si jamais!!![1] »

VI.

Le roi d'Espagne à Compiègne.

Le 18 juin 1808, on avait vu arriver à Compiègne, dans un vieil équipage traîné par des mules, le roi Charles IV et la reine d'Espagne, la reine d'Étrurie et les autres infants, le prince de la Paix (Manuel Godoy) et plusieurs seigneurs et dames de la cour espagnole. Le général comte Reille, aide de camp de Napo-

[1] Le roi de Rome n'était pas encore né.

léon, les accompagnait et veilla à leur installation dans le palais, où ils occupèrent le pavillon de droite de la cour d'honneur[1]; la famille royale d'Espagne devait jouir à Compiègne d'une liste civile de 7,500,000 francs.

Le roi paraissait fatigué et malade; il passait son temps à la promenade et à faire de la musique, particulièrement avec le célèbre violon Charles Boucher, attaché à sa cour depuis quelque temps.

Voyant que sa santé ne se rétablissait pas à Compiègne, le roi s'adressa à l'Empereur pour obtenir d'être conduit, pendant l'hiver, sous un climat plus doux, et, vers la fin d'octobre 1808, il fut envoyé à Marseille avec la reine et sa famille. Il mourut à Rome en 1819.

VII.

Quelque temps après son grand voyage à Compiègne, en avril 1810, l'Empereur dut se remettre à la tête de ses armées; la guerre d'Espagne, heureuse d'abord, était devenue difficile et très-meurtrière par suite du soulèvement général des populations. Des dispositions hostiles s'étant manifestées chez les puissances du nord, l'Empereur tourna de ce côté son génie, ses efforts et son intervention personnelle.

Plus tard vint la campagne de Russie, et enfin celle de France, dans laquelle, avec une armée diminuée considérablement par tant de combats malheureux, il contint quelque temps toute l'Europe réunie contre lui, et fut plus d'une fois sur le point de rejeter les ennemis au delà du Rhin.

Après la naissance du roi de Rome, Napoléon habita pour la dernière fois Compiègne, où il resta tout le mois de septembre 1812.

Quand son royaume eut été envahi par les armées coalisées, le roi Jérôme vint s'établir au château de Compiègne[2]; il y occupa le pavillon de droite de la cour d'honneur, où la glorieuse fortune de son auguste neveu devait le ramener, en 1853, comme premier prince français.

[1] Aujourd'hui appartement des princes. La reine d'Étrurie, fille aînée de Charles IV, était logée dans l'aile gauche.

[2] Du 15 novembre 1813 au 15 janvier 1814. Il y reçut plusieurs fois la visite de son frère le roi Joseph, qui s'était retiré alors à sa terre de Survilliers, dont il prit le nom.

VIII.

Siège de Compiègne par les Prussiens 1814.

Les jours heureux, les jours de puissance et de gloire étaient passés pour la grande nation et pour son chef; l'heure du déclin, des trahisons et de l'adversité, avait sonné. Ces corps de troupes que Compiègne avait vus brillants encore de force et d'enthousiasme, il les revoyait, peu de mois après, décimés par le fer de l'ennemi, succombant aux maladies, aux blessures et au désespoir cruel de la défaite. Souvent éloignés par des prodiges de génie, de courage et de dévouement, les étrangers, grâce à leur nombre incalculable qui inondait la France, se faisaient jour de tous côtés; ils s'étaient montrés déjà aux environs de Compiègne. Vers le milieu du mois de février 1814, ils parurent à Noyon, mais ne livrèrent, jusqu'aux derniers jours de mars, que des combats partiels sans résultats sensibles. Compiègne, pendant ce temps, se gardait avec énergie et habileté, malgré la faiblesse de sa garnison, qui se composait d'un dépôt du 14ᵉ de ligne, d'une brigade de gendarmerie, d'une centaine de Polonais et de six pièces d'artillerie. Quelques jours plus tard, cette force s'accrut du deuxième bataillon du 6ᵉ régiment des voltigeurs de la garde, et de quelques gardes nationaux bretons; les habitants de la ville et des environs formèrent entre eux des compagnies franches, destinées à faire le service d'éclaireurs et à harceler l'ennemi [1]; mais une garnison composée d'éléments si divers était d'autant plus insuffisante que la ville se trouvait ouverte de tous côtés.

Vers la fin de mars, une tête de colonne prussienne, qui s'était approchée à un quart de lieue de Compiègne, fit sommer la place de se rendre; mais le feu des assiégés continua, et le chef de bataillon Lecomte répondit à un second parlementaire : « Donnez-nous un ordre de l'Empereur et nous rendrons la ville. »

Repoussés vers Margny, les ennemis incendient le village de Venette. Trois citoyens de Compiègne sont faits prisonniers dans cette escarmouche; deux par-

[1] Des lettres officielles, écrites de Compiègne par l'architecte Bertault portent à quatre mille le nombre des habitants de la ville, et surtout des environs, qui s'étaient levés et armés pour combattre les Prussiens.

viennent à s'échapper, mais le troisième, resté en leur pouvoir, est exposé aux plus grands dangers et aux plus cruels tourments.

Le chef de la colonne prussienne ayant déclaré qu'il traiterait avec la dernière rigueur les habitants pris les armes à la main, le maire de Compiègne, M. de Lancry, qui n'abandonna pas son poste un seul moment et montra autant de prudence que de fermeté, décida que tous les citoyens qui voudraient défendre leur ville contracteraient un engagement comme soldats. Cette mesure, qui les plaçait sous l'autorité militaire, leur assurait la jouissance des privilèges accordés à la troupe en cas de capitulation.

On était alors au 31 mars; les Prussiens, après avoir lancé sur Compiègne une grêle de boulets et d'obus[1], s'en approchaient de manière à faire sentir aux assiégés que bientôt toute résistance allait devenir impossible.

Le lendemain, Paris s'était rendu... Compiègne l'ignorait et tenait encore; les assiégeants, avec des forces immenses, envahissent le grand parc et concentrent tous les efforts de leur attaque contre le palais. Le major Othenin, qui dirigeait la défense, se replie sur la terrasse vis-à-vis des Beaux-Monts, et laisse avancer les ennemis jusqu'au pied de la rampe, qu'ils commencent à monter. Au moment où ils sont engagés dans cet étroit passage et où ils se flattent de s'emparer du palais, Othenin les accueille par des décharges à mitraille qui font, dans cette masse compacte, d'énormes trouées. Surpris et terrassés, les Prussiens reculent; le désordre se met dans leurs rangs. Othenin lance aussitôt contre eux toute sa petite troupe, qui les poursuit, la baïonnette dans les reins, et les rejette hors du parc. Ce fut le dernier effort de cet intrépide et habile officier. Frappé d'une balle à la fin du combat, il tombe et on l'emporte chez lui[2], où il expire bientôt, après avoir eu la consolation d'apprendre que l'ennemi avait été chassé. Il mourut avec une résignation et un calme stoïques, *content* (ce mot est de lui) d'avoir rempli son devoir jusqu'au bout.

Mort du major Othenin.

En 1858, l'Empereur a voulu que le nom de cet héroïque défenseur de Compiègne fût donné à l'une des rues de la ville.

[1] On voit encore sur les murs qui entourent le palais, principalement du côté de la place et des avenues, les traces nombreuses de ces projectiles.

[2] Rue Saint-Jacques, au coin de la rue de la Surveillance.

C'est aussi à l'initiative personnelle de Napoléon III que Compiègne doit un tardif hommage rendu à Jeanne d'Arc. Ce nom décore aujourd'hui la rue qui conduit au vieux pont sur lequel elle passa pour aller attaquer les Bourguignons à Margny, le 23 mai 1430.

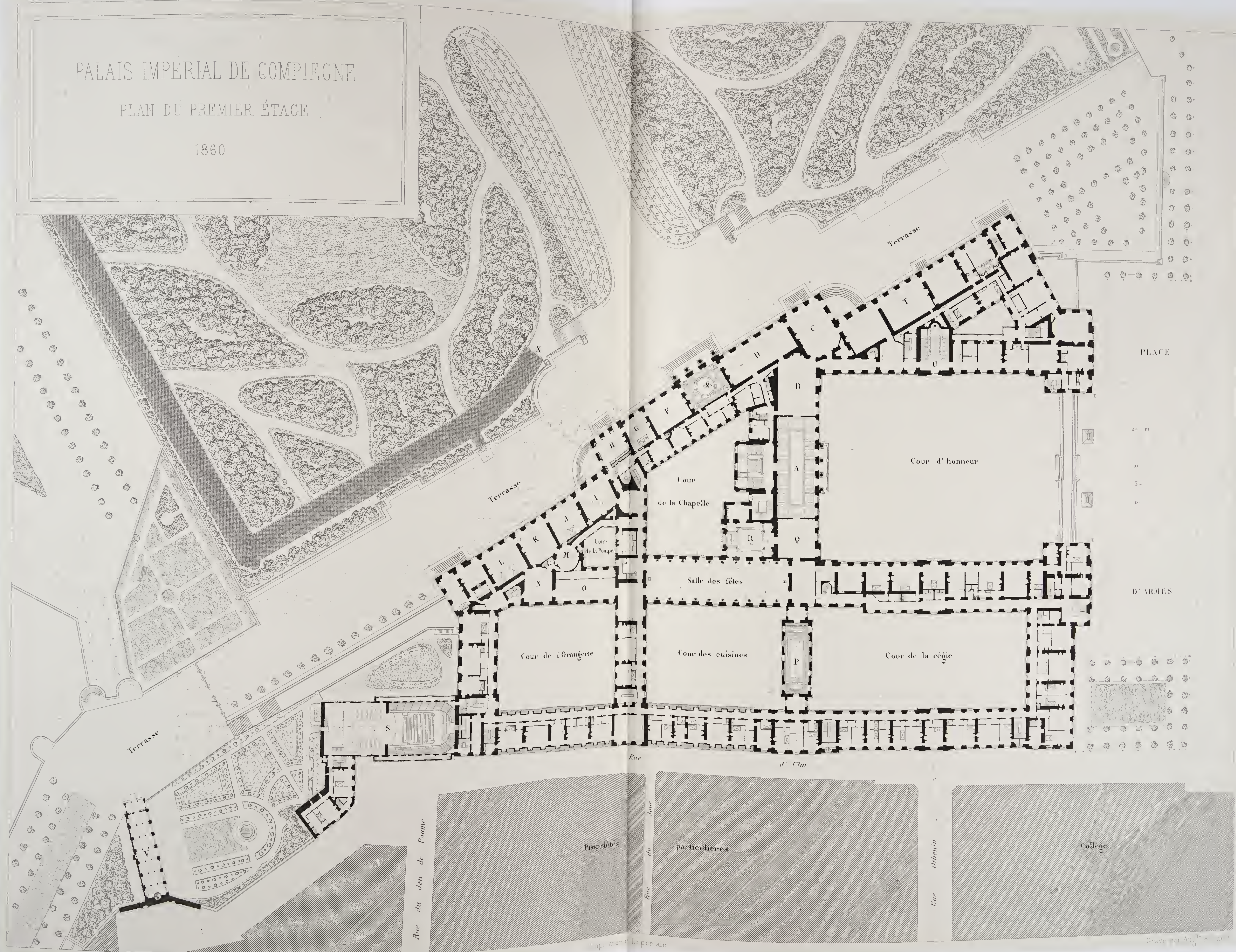
Le 2 avril 1814, un parlementaire prussien, amené à l'hôtel de ville, annonça que, depuis l'avant-veille, Paris était au pouvoir des alliés; il en donna des preuves certaines. Dès lors Compiègne ne pouvait plus penser à prolonger une lutte inutile; on négocia, ce jour même, une capitulation honorable.

En commémoration de cette belle défense, qui sauva la ville, il fut fondé, à la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours[1], une messe, à laquelle, pendant longtemps, la population se fit un devoir d'assister avec un pieux recueillement.

[1] Cette chapelle fut fondée en 1637, dans l'enclos du couvent des Capucins, à l'occasion d'une peste qui, après avoir fait de grands ravages à Compiègne, cessa tout à coup; on y établit une procession solennelle.



Combat dans le parc et mort du major Othenin, 1er avril 1814.



A Salle des gardes.
I. Salon d'attente.
Q. Antichapelle
B. Salle des huissiers.
J. Chambre à coucher de l'Impératrice.
R. Chapelle.
C. Salle à manger
K. Salon.
S. Salle de Spectacle.
D. Salon des aides de Camp.
L. Chambre à coucher du Prince Impérial.
T. Appartements des princes
E. Salon de famille
M. Boudoir de l'Impératrice.
U. Escalier d'Apollon.
F Salle du Conseil.
N. Salle à manger.
V Réservoir.
G. Chambre à coucher de l'Empereur.
O. Galerie Coypel.
X. Berceau.
H. Cabinet de l'Empereur
P. Galerie neuve, ou de natoire.

CHAPITRE V.

LES BOURBONS.



I.

Arrivée de Louis XVIII à Compiègne.

Le 29 avril 1814, une modeste berline s'arrêtait à la grille du palais de Compiègne; on en vit descendre d'abord une dame âgée, et une autre plus jeune tenant à la main un sac de voyage, puis un vieillard marchant avec beaucoup de difficulté : ce vieillard, c'était Louis XVIII, le nouveau roi de France; la jeune femme était sa nièce, madame la duchesse d'Angoulême, accompagnée de madame de Tourzel, son ancienne gouvernante; enfin MM. les princes de Condé et de Bourbon.

Les maréchaux de France, qui avaient précédé le roi au palais, le reçurent à sa descente de voiture et l'accompagnèrent dans les appartements qu'il allait occuper; c'étaient ceux qu'avaient habités le dauphin et Marie-Antoinette, dans le pavillon de l'aile droite sur la cour d'honneur.

Le prince de Neufchâtel (Berthier), chargé de complimenter le roi au nom des maréchaux, s'acquitta avec convenance de cette mission, plus délicate, plus difficile peut-être pour lui que pour tout autre.

Louis XVIII se montra gracieux et empressé pour ces chefs de l'armée; il leur témoigna une confiance entière et les assura qu'il avait été toujours fier de leurs victoires. Ce fut en leur compagnie qu'il visita sa nouvelle demeure, appuyé sur le bras de deux d'entre eux; il les présenta à sa nièce et les retint à dîner.

Le lendemain eut lieu la réception royale; la duchesse d'Angoulême y parut en robe blanche unie, avec un très-petit chapeau sans aucun ornement, suivant la

mode des Anglaises en voyage; son costume était si modeste[1] qu'elle eut recours, pour le rendre un peu plus convenable, à l'une des anciennes dames d'atours[2] de Marie-Antoinette, qui habitait alors Compiègne.

II.

Louis XVIII ne quitta Compiègne que le 2 mai; cette halte de trois jours, à vingt lieues de Paris, eut un motif beaucoup plus grave que le besoin de repos après un voyage qui n'avait été ni long, ni fatigant. Avant d'entrer dans sa capitale, le roi voulait avoir bien arrêté ses projets, son plan de conduite, l'attitude qu'il devait prendre à l'égard des alliés, de la population, et surtout de deux pouvoirs qui, tout chancelants qu'ils étaient depuis la chute de Napoléon, conservaient néanmoins encore un simulacre de vie et d'action, le Sénat et le Corps législatif. Il s'arrêta donc quelques jours à Compiègne pour voir venir les hommes et les événements. Sa politique ne fut pas trompée.

Aussitôt qu'il sut l'arrivée du roi, le comte d'Artois accourut auprès de lui; il reçut de son frère un accueil gracieux et tout à fait cordial, et crut voir, dans cette réception, une approbation de tout ce qu'il avait fait à Paris depuis qu'il y était entré comme lieutenant général du royaume. Mais le roi savait déjà que le comte d'Artois avait commencé à compromettre sa position par maintes promesses imprudentes, irréalisables, par l'abandon de toute la direction des affaires aux émigrés revenus avec lui, et aux hommes qui, après avoir servi chaudement l'Empire, s'en étaient faits les détracteurs les plus passionnés, les plus violents.

L'empereur Alexandre à Compiègne.

L'empereur Alexandre, qui avait lutté contre ces dispositions du comte d'Artois, arriva à Compiègne apportant au roi l'assurance de son loyal concours, et de sages conseils pour vaincre les difficultés que rencontrait la prise de possession de l'ancienne dynastie; M. Pozzo di Borgo accompagnait son souverain.

Le Corps législatif vint aussi saluer le roi, qu'il appela *Louis le Désiré*. Comme

[1] On voit dans les livres de comptes de Leroy, fournisseur de la cour, que, pendant les premiers mois de son retour en France, madame la duchesse d'Angoulême fut obligée de remonter complétement sa garde-robe.

[2] Madame de Frézals.

en France on ne laisse jamais échapper une occasion de plaisanter, même à propos des choses les plus sérieuses, on s'égaya aux dépens de l'orateur de la députation, qui débuta par ces mots : « Venez, *descendant* de tant de rois, *montez* sur le trône. . . . . »

Après avoir écouté tous les récits, reçu toutes les confidences, tous les conseils, sans s'ouvrir à personne des résolutions qu'il allait prendre, Louis XVIII partit de Compiègne et arriva le 2 mai à Saint-Ouen. Son plan de conduite, peu conforme aux vues de l'empereur Alexandre, était parfaitement arrêté : constitution octroyée par lui, et non pas proposée par le Sénat, — date de la dix-huitième année de son règne, — rentrée en France et reprise de son trône par l'application pure et simple du droit monarchique ancien, et non par l'appel du peuple français ou de ses représentants : telles furent les bases de la fameuse déclaration royale du 2 mai, datée de Saint-Ouen.

III.

Trois gouverneurs du Château.

Lorsque le roi fut arrivé, le 29 avril, à Compiègne, trois gouverneurs du château se présentèrent à la fois : M. le général Laborde, qui avait été nommé à cette fonction par Napoléon, et l'avait remplie quelque temps; M. le général comte Curial, désigné peu de jours auparavant par le gouvernement provisoire; enfin M. le duc de Montmorency, qui, ayant la survivance de son père, croyait tout naturel de reprendre sa place, comme Louis XVIII reprenait son trône.

L'affaire fut soumise à la décision du roi, qui nomma M. de Montmorency[1], et le nouveau gouverneur alla sur-le-champ s'installer à l'hôtel des bâtiments, au bas de la rue de l'Arquebuse.

Le jour où l'empereur de Russie vint à Compiègne, il resta à dîner au château. Quand on fut entré dans la salle à manger, le roi s'assit sur *l'unique* fauteuil qui se trouvât autour de la table, et l'empereur dut se contenter d'une simple chaise. Quelques-uns de ses aides de camp ayant fait à ce sujet des observations

[1] Quand Napoléon Ier eut été reconnu par toutes les puissances, M. Matthieu de Montmorency demanda à reprendre ses fonctions de gouverneur; l'Empereur les lui rendit après qu'il eut fait une campagne à l'armée.

un peu vives, Alexandre leur dit en souriant : « Que voulez-vous? le petit-fils de Catherine n'aurait peut-être pas assez de quartiers de noblesse pour monter dans les carrosses du roi. »

IV.

Louis XVIII ne reparut plus au château de Compiègne; il y fit faire les réparations que les dégâts causés par l'attaque des Prussiens rendaient indispensables. La bibliothèque et le fauteuil de l'Empereur avaient été frappés par les boulets et les balles, seize volumes de sciences et de voyages avaient été brisés ou déchirés par les divers projectiles lancés contre la façade sur le parc.

Conspiration contre les Bourbons.

Au commencement de mars 1815, Compiègne fut à la veille de jouer un rôle important dans une conspiration ourdie par Fouché, l'ancien ministre de la police, qui, blessé de n'avoir pas obtenu une grande part dans le gouvernement nouveau, tourmenté de ce besoin d'action et d'intrigue qui l'avait jeté plus d'une fois dans des entreprises hasardeuses, organisa un complot à la fois militaire et civil, dont le but principal était le renversement des Bourbons. Au profit de qui? On ne l'a jamais su positivement; mais on s'est assuré que ce n'était pas en faveur de Napoléon.

Le 6 mars, Fouché faisait partir un des frères Lallemant pour Lille, afin de hâter l'explosion du mouvement dont deux généraux, Drouet d'Erlon et Lefebvre des Nouettes, étaient les chefs : ce dernier commandait les chasseurs royaux. Ils se rendirent à Cambrai, à la Fère, où la tentative du général d'artillerie Lallemant contre l'arsenal échoua par la fermeté du colonel qui y commandait. Ils continuèrent leur route sur Compiègne, par Noyon. Lefebvre des Nouettes, entré dans Compiègne le 11 mars, à cinq heures du matin, à la tête de deux escadrons de son régiment, se présente au colonel du 6e de chasseurs à cheval, et fait d'inutiles efforts pour l'entraîner. Réduit à ses seules forces, il n'osa pas s'aventurer plus loin; il partit précipitamment, et s'enfuit à travers la campagne. Le lendemain les deux frères Lallemant furent arrêtés; le 20 mars les sauva[1].

Vers cette même époque, et sans que ces conspirateurs en eussent connais-

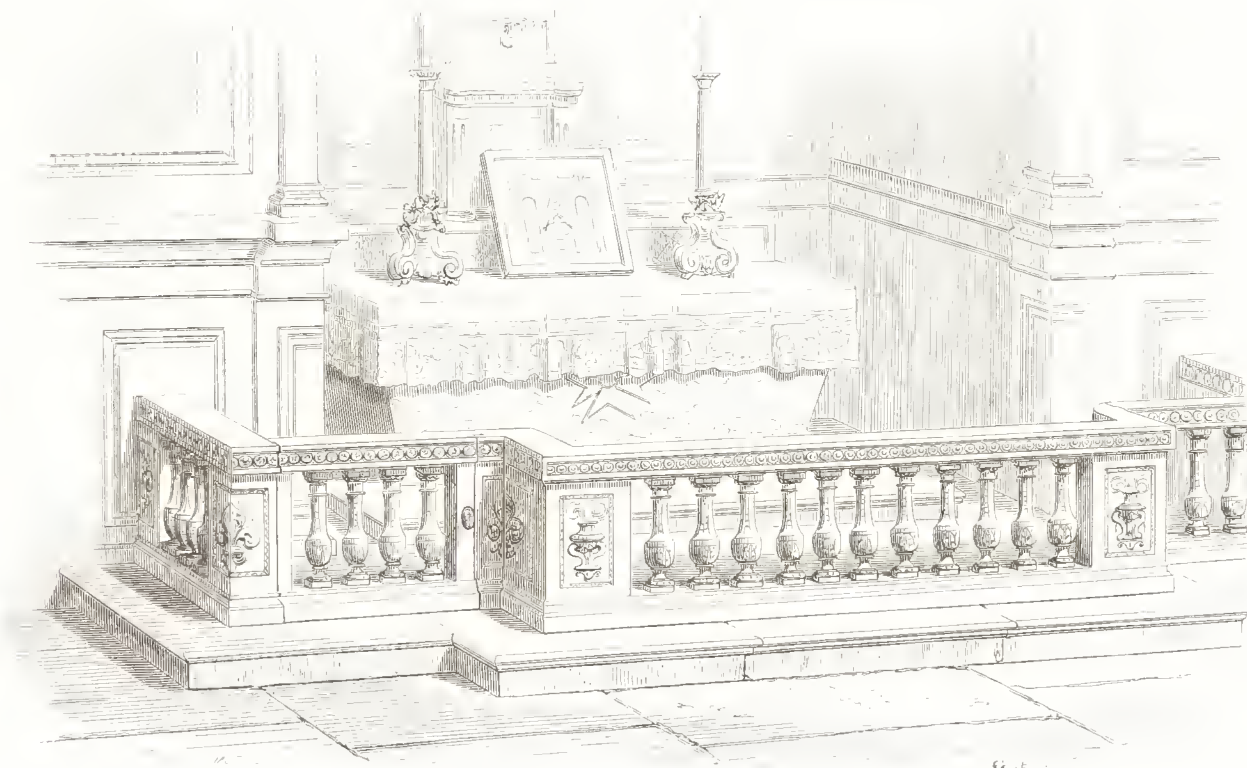
[1] Voy. A. de Vaulabelle, *Hist. des Deux Restaurations*, t. II, p. 261.

sance, ni même le plus léger pressentiment, Napoléon préparait son fabuleux retour de l'île d'Elbe.

Après la bataille de Waterloo, rien n'ayant arrêté l'envahissement subit et complet de la France, la ville de Compiègne ne put songer à renouveler les efforts et les prodiges de courage et de constance qui l'avaient sauvée en 1814; elle dut subir toutes les humiliations, tous les malheurs de l'invasion.

Dès le 27 juin 1815, une portion de l'armée du général prussien Blucher (près de 70,000 hommes) traversa Compiègne, et se livra à tous les désordres, à toutes les vexations imaginables. Une grande partie de ces troupes s'établit dans les environs les plus voisins de la ville, et Blucher, avec son état-major, occupa le palais; la plupart des officiers furent logés chez les bourgeois, et la ville fut frappée d'énormes contributions.

En 1817, la balustrade qui avait entouré le lit de Louis XVI, au palais, fut donnée à l'église Saint-Jacques, et placée, dans cette église, devant la chapelle de la Vierge.



Balustrade du lit de Louis XVI.

V.

Le plan dressé sous Louis XV, par Gabriel, pour la place d'armes au devant du château, n'avait reçu, avant 1789, qu'un commencement d'exécution, par l'acquisition d'une partie des maisons et terrains destinés à en former le périmètre. Des arcades qui devaient l'entourer, quelques-unes seulement avaient été construites sur le côté nord-ouest, en face des bâtiments du collége; elles furent démolies sous le règne de Charles X.

Le 21 février 1826 fut conclue, entre M. Mounier, intendant général des bâtiments de la couronne, et le maire de Compiègne (M. de Lancry), une convention qui régla tout ce qui se rapportait à la place et à ses abords; un délai de deux années fut stipulé pour l'exécution du projet nouveau arrêté par l'ordonnance royale du 27 janvier 1824; mais ce fut seulement vers 1840 qu'il reçut son complet achèvement, et que la place eut enfin sa forme et son ornementation actuelles.

Charles X n'ajouta au château aucune construction et n'y fit faire aucun embellissement; il continua à y venir chaque année, comme avant son avénement au trône, pour chasser dans la forêt avec son fils et les principaux seigneurs de sa cour. Assez souvent le roi descendait de voiture à Verberie ou à la Croix-Saint-Ouen, et entrait immédiatement en chasse.

Grande chasse dans la forêt. Mai 1830.

Le 25 mai 1830, on vit arriver au château Charles X et toute sa cour, avec le roi et la reine de Naples et leur famille; le 28, le roi de France donna à ses illustres hôtes le divertissement d'une grande chasse à tir, qui, préparée depuis quinze jours avec des soins infinis, fut assurément la mieux ordonnée et la plus magnifique qu'on eût vue jusqu'alors; mais, le temps n'étant pas favorable, elle ne dura que deux heures, pendant lesquelles on fit six battues, dont voici le résultat: 7 cerfs, 56 biches, 10 faons, 11 daims, 11 sangliers, 9 marcassins, 115 chevreuils, 20 lièvres; en tout 239 pièces [1].

[1] Voy. pour les détails de cette chasse, dans le *Journal des chasseurs*, n° de janvier 1838, l'article intitulé *Un hourraillement à Compiègne*, article cité par M. Lambert de Ballyhier.

Le surlendemain, les deux rois se séparèrent, et leurs Majestés Napolitaines reprirent le chemin de leurs États.

Deux mois après paraissaient les fatales ordonnances du 24 juillet; Paris et la France se soulevaient, et la branche aînée des Bourbons, tombée du trône, retournait en exil.

La promptitude avec laquelle le nouveau pouvoir souverain se trouva constitué n'ayant laissé aux passions révolutionnaires ni le temps, ni les moyens de se développer, le château de Compiègne ne subit aucune atteinte et resta sans interruption une demeure royale.



Chasse dans la forêt.

CHAPITRE VI.

LOUIS-PHILIPPE.



Dès que les soucis, les embarras, inséparables du commencement d'un règne sorti d'une révolution, permirent au roi Louis-Philippe de s'occuper du domaine de la couronne, il porta son attention sur le palais de Compiègne, donna des ordres pour en assurer le bon entretien, et y fit faire les améliorations intérieures qui devaient le rendre plus convenablement approprié à l'habitation d'une nombreuse famille.

Il choisit Compiègne pour y célébrer le mariage de la princesse Louise, sa fille, avec S. M. le roi des Belges; mais cet acte important ne put pas être entouré de l'éclat et des fêtes qui auraient dû animer dans cette circonstance la ville et la demeure royale; le choléra sévissait encore en France, et enlevait même tout à coup le colonel d'un des régiments de la garnison, le lendemain de la bénédiction nuptiale. Mariage du roi des Belges. 1832.

Le château n'avait pas de salle de spectacle; des plans avaient été dressés pour en établir une lors de sa reconstruction, mais l'exécution en avait été toujours ajournée. Le jeu de paume, situé à l'extrémité de l'aile du nord, vers la Porte-Chapelle, fut, en peu de temps, converti en une salle pouvant contenir environ six cents spectateurs. Les acteurs de l'Opéra-Comique vinrent y donner des représentations pendant les quelques jours que la cour passa à Compiègne (du 4 au 11 août). Plus tard, ce théâtre fut achevé et complété pour rendre sa destination définitive. On lit encore, au-dessus de la porte d'entrée de la loge impériale, cette inscription : *IX AUG. — 1832.* Salle de spectacle

C'est sous le règne de Louis-Philippe que fut ouverte, en face de la grille du

château, une rue comprise dans les plans arrêtés en 1824. Cette rue, qui se dirigeait vers la place Saint-Jacques, reçut le nom de l'ancien intendant général des bâtiments de la couronne, M. Mounier. Les lumières, la parfaite intégrité, les brillants services de cet homme d'état dans les assemblées publiques et dans l'administration l'avaient rendu tout à fait digne de l'honneur que lui conférait la ville de Compiègne.

Camps aux environs de Compiègne.

Pendant qu'une partie de l'armée française poursuivait la conquête de l'Algérie, le roi entretenait l'esprit militaire, et préparait les soldats et les jeunes officiers, par de grandes réunions de troupes sur un même point, aux mouvements, aux manœuvres, dont les régiments restés en France devaient bientôt faire une application utile et glorieuse en Afrique. Il voulait surtout réveiller, reconstituer, les fortes traditions de l'Empire, en rapprochant des troupes ces braves chefs, nombreux encore à cette époque, qui, depuis 1792, avaient conduit tant de fois nos vieilles phalanges à la victoire sur tous les champs de bataille. Peut-être aussi entrait-il dans la pensée du roi de montrer à quelques puissances, défiantes encore et peu sympathiques au gouvernement nouveau, que la France n'était pas déchue de son ancienne force, ni de cette ardeur guerrière qui est le trait le plus marqué de son caractère comme nation civilisée.

Rien ne prouve mieux l'utilité de ces grands rassemblements de troupes que la création par l'Empereur du camp permanent de Châlons, où, chaque année, une partie de l'armée vient s'exercer, sous les yeux du souverain, aux manœuvres et aux évolutions de la guerre, ainsi qu'à la vie militaire en campagne devant l'ennemi.

Louis-Philippe établit, près de Compiègne, plusieurs camps pendant les années 1833, 1834, 1837, 1841 et 1847. Les nationaux et les étrangers s'y rendirent avec une curiosité très-vive : ceux-ci en rapportaient la certitude que la France ne serait jamais un ennemi facile à vaincre, ceux-là une confiance plus grande dans notre armée, si vite et si complétement reconstituée.

Pendant la tenue du dernier camp (septembre 1847), commandé par M. le duc de Nemours, Louis-Philippe reçut au château de Compiègne, le 23 septembre, l'ambassadeur du schah de Perse, Mirza-Mohammed-Ali-Khan, accom-

pagné de son fils et de deux secrétaires persans; la présentation fut entourée d'une grande solennité.

Ce fut le dernier séjour de la famille royale dans cette résidence; cinq mois plus tard, une révolution subite, inattendue même de ceux qui y prirent la part la plus active, renversait la royauté de juillet, et la famille d'Orléans s'acheminait aussi vers la terre d'exil.



CHAPITRE VII.

LA RÉVOLUTION DE 1848.



La révolution de 1848 présenta à Compiègne le même spectacle et les mêmes dispositions que dans la plupart des autres villes; ce fut un étonnement mêlé de terreur dans la majorité des populations, une exaltation fiévreuse dans la minorité conquérante sans combats.

Peu ou point d'opposition décidée, organisée, les uns n'étant pas plus préparés pour la lutte que les autres ne l'avaient été pour la victoire.

Il y eut, à Compiègne comme partout, des réunions bruyantes dans les clubs, beaucoup de discours en plein air, de chaleureuses démonstrations plus ou moins sincères, quelques places seulement retirées aux titulaires nommés par le gouvernement déchu, une multitude de places demandées, assez peu de vrais républicains de la veille, des foules de républicains du lendemain, la plupart des hommes modérés s'enrôlant sous cette bannière. Était-ce peur? Était-ce désir, espoir de maîtriser un mouvement violent qui menaçait de tout détruire?... Nous nous arrêtons à cette dernière pensée, qui nous semble la plus naturelle et la plus vraie.

Toutefois à Compiègne, du 24 février au 15 mai, dans la période de désorganisation, les hommes de cette révolution firent peu ou point de mal; les commissaires, qui là, comme dans toute la France, se succédèrent avec une étourdissante rapidité, n'abusèrent ni contre les personnes, ni contre les choses, de leur autorité illimitée, et par cela même à peu près illusoire.

Heureusement pour le département de l'Oise, le pouvoir se trouva remis, pendant les premiers temps de la république, entre les mains d'un homme ferme.

juste et très-intelligent[1], qui garantit de tout excès le pays et les vainqueurs eux-mêmes.

On pouvait craindre pour la demeure royale; mais on apposa sur ses murs l'étiquette consacrée, *Propriété nationale* : cela suffit à sa conservation. Le palais ne reçut aucune de ces destinations étranges que la Convention et le Directoire lui avaient données autrefois; il resta ce qu'il avait été, *le Château*.

[1] M. Barillon, ancien député de l'Oise.



Pavillon de la reine. Mai 1848.

CHAPITRE VIII.

LA PRÉSIDENCE ET L'EMPIRE.



I.

L'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la république amena bientôt une administration plus ferme, plus calme, entièrement affranchie des passions de la multitude et de l'influence des meneurs de clubs.

Compiègne vit arriver au palais le président, qui venait y passer quelques jours; il réunit autour de lui les fonctionnaires et les notabilités du département. Alors se manifesta, de toutes parts, une surprise mêlée d'une joie sincère, quand on reconnut, dans ce prince si odieusement calomnié par les partis violents, qui déjà redoutaient sa puissance, cette haute et saine raison, cette prompte appréciation des hommes et des choses, ce sentiment si éminemment national qui ont fait sa merveilleuse fortune, et qui étaient sa force réelle, à laquelle tout devait bientôt céder.

II.

On pressentait, on attendait l'Empire : il sortit du suffrage universel avec huit millions de votes favorables.

Peu de temps après qu'il eut reçu la couronne impériale, Napoléon III vint à Compiègne (14 décembre 1852); les populations accoururent sur son passage; chacun rechercha avec empressement l'honneur de lui être présenté, et l'on fut bientôt convaincu que l'exil, la prison et les autres tribulations de son existence, qui ordinairement affaiblissent et faussent les caractères, avaient au contraire trempé le sien, mûri et comme illuminé son esprit.

Napoléon III à Compiègne. Décembre 1852.

L'Impératrice Eugénie à Compiègne. Octobre 1853.

L'année suivante, l'Empereur revint passer une partie de l'automne au palais de Compiègne. Son entrée dans la ville eut quelque chose de triomphal. Auprès de lui était la jeune Impératrice, qui fut accueillie avec un vif et sincère enthousiasme; elle parut touchée, émue plutôt que surprise ou embarrassée de ces hommages, auxquels elle avait pu s'accoutumer à l'avance, car ils s'adressaient à la femme autant qu'à l'Impératrice; en effet, souveraine maintenant en France par le rang, elle l'avait été partout jusqu'alors par la grâce et la beauté.

Les malheureux, à Compiègne, ont appris à la connaître, et reçoivent chaque année des marques de son ingénieuse et inépuisable charité.

Entrée de l'Empereur à Compiègne après la guerre d'Italie.

Lorsque, après la rapide et brillante campagne d'Italie, Napoléon III vint prendre quelque repos au palais de Compiègne, la ville entière se porta à sa rencontre et revit, avec un patriotique orgueil, le souverain qui, vainqueur en trois mois de la plus belle armée de l'Europe, avait su s'arrêter au milieu de ses triomphes. Loin de songer à des conquêtes qui eussent tenté une âme moins ferme et moins haute, il venait de signer, sur le champ de bataille de Solferino, une paix qui délivrait l'Italie du joug étranger et organisait sa nouvelle indépendance.

Aux transports qui éclatèrent autour de lui pendant son entrée à Compiègne, l'Empereur put reconnaître les dignes fils de ces Compiégnois qui s'étaient si bravement dévoués dans les derniers jours de mars 1814. Il remarqua aussi l'accueil fait au jeune Prince impérial, joie de son père, orgueil de sa mère, espoir de la nation.

III.

Le palais et la forêt furent tout d'abord, de la part de l'Empereur, l'objet d'une sérieuse attention. Il ordonna des réparations et des améliorations importantes, en respectant toutefois les dispositions établies sous le premier empire.

Galerie neuve.

Les plans primitifs de Gabriel indiquaient dans la grande cour de service l'établissement d'une chapelle, plus tard celui d'une salle de spectacle; l'exécution de ces projets, longtemps ajournée, avait été définitivement abandonnée. L'Empereur a fait construire, sur cet emplacement, une grande et belle galerie, qui, s'appuyant d'un côté au bâtiment de la rue d'Ulm, de l'autre à l'anti-

chambre de la salle des fêtes, ouvre entre ces deux ailes du palais une communication directe, qui facilite beaucoup l'accès des appartements impériaux. Cette galerie a été décorée de grands tableaux peints par Charles Natoire et qui représentent des scènes de l'histoire de don Quichotte.

Dans les grands appartements, un ameublement d'une élégance et d'une richesse remarquables a remplacé l'ancien mobilier, dont les formes surannées indiquaient une époque où l'art et le goût étaient loin de régner comme aujourd'hui dans la décoration intérieure des habitations.

Presque tous les logements destinés au personnel du service de Leurs Majestés, aux premiers fonctionnaires de l'État, aux invités, ont été restaurés et appropriés aux habitudes et aux besoins de la vie actuelle.

La salle des gardes (la seule qui soit restée de l'ancien château de Louis XIV) avait été disposée et ornée avec soin lors de la reconstruction de l'édifice sous Louis XV et Louis XVI, et de sa restauration sous Napoléon I[er]; elle vient d'être réparée et décorée de nombreuses et riches panoplies du plus bel effet, et de groupes d'animaux dus au talent de deux grands sculpteurs[1] : c'est assurément, aujourd'hui, la plus belle salle du palais. Salle des gardes.

La bibliothèque, dont le nombre des volumes s'accroît chaque année, était devenue insuffisante; elle manquait, en outre, d'air et de lumière. L'Empereur en a créé une autre plus vaste et plus complète, où tout est parfaitement adapté à son utile destination. L'architecture intérieure de cette nouvelle bibliothèque a été conçue et exécutée[2] avec un goût parfait et une sévère élégance de style. Nouvelle bibliothèque

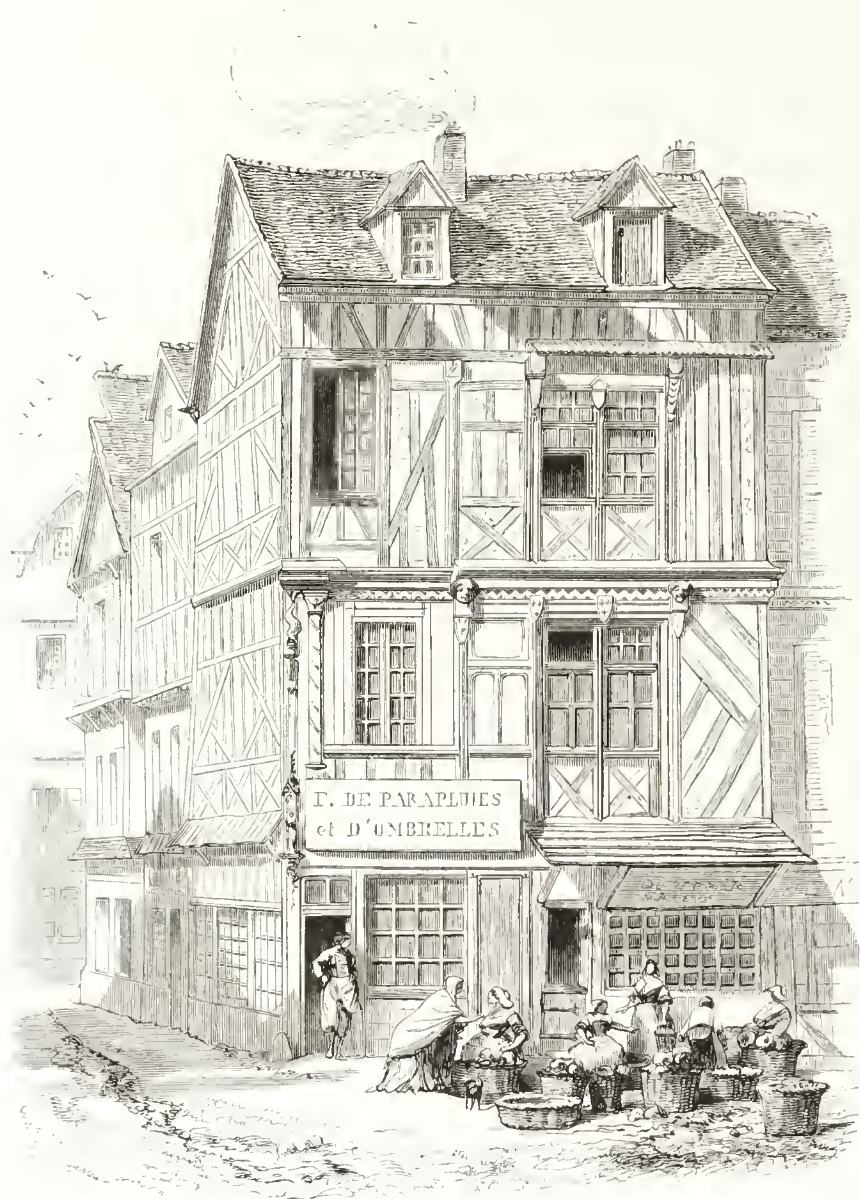
Tous les établissements dépendants du palais (hôtel des bâtiments, écuries, vénerie) ont été remis dans les meilleures conditions pour les divers services auxquels ils sont affectés.

Nous renvoyons au chapitre intitulé *La forêt* l'indication des améliorations très-considérables et des créations que doit à Napoléon III cette belle partie du domaine de la couronne.

[1] MM. Emmanuel Frémiet et Moignez. — [2] Par M. V. Grisart, à qui le palais doit aussi la galerie neuve.

IV.

Tous les ans, l'Empereur vient passer au palais de Compiègne une partie de l'automne, et sa présence est un bienfait, non-seulement pour les habitants, mais encore pour la ville elle-même, dont il étudie avec sollicitude les besoins; il s'occupe, ainsi qu'il l'a fait pour Paris, de tout ce qui peut la rendre plus belle, plus commode et plus agréable à habiter.



Maison sur le Marché-aux-Herbes.

Comme toutes les vieilles villes, Compiègne, il y a peu de temps, se composait en assez grande partie de maisons en bois à un seul étage, bordant des rues

étroites et tortueuses : nous donnons, comme spécimen, une maison du xviᵉ siècle, choisie parmi les plus régulières et les mieux conservées.

Grâce à l'active et féconde initiative de l'Empereur, et aux efforts du corps municipal, l'hôtel de ville a été complétement restauré et va être dégagé des maisons qui le touchent; de larges rues ont été percées; des places ont été créées ou régularisées; partout s'élèvent des constructions en pierre, bien distribuées, ornées dans le goût de notre époque.

V.

Pendant ses séjours au palais de Compiègne, Napoléon III réunit ordinairement autour de lui, outre sa famille et plusieurs princes étrangers, le corps diplomatique, les grands fonctionnaires et les hommes les plus célèbres dans la politique, les armées, la littérature, les sciences, les arts, l'industrie et le commerce.

Plusieurs des grandes questions qui ont occupé les souverains et les peuples, et agité le monde, ont été sans doute traitées dans ce palais, et ont fait l'objet de ces entretiens intimes dans lesquels l'Empereur prend si vite et si sûrement un ascendant irrésistible par la netteté de sa pensée, la franchise et la simplicité de son langage, et la lucidité de ses expositions.

Compiègne a retrouvé le souvenir et l'éclat de ses premiers jours en voyant arriver dans son palais (octobre 1861) plusieurs rois, qui, comme au temps de Charlemagne et de saint Louis, sont venus resserrer, dans une intimité pleine à la fois de confiance et de vraie grandeur, les liens qui les unissent à Napoléon III.

La noble hospitalité offerte au roi de Prusse et au roi des Pays-Bas a donné lieu à des fêtes brillantes, dont la forêt de Compiègne a été plus d'une fois le théâtre : des promenades aux étangs de Saint-Pierre et à Pierrefonds ont mis sous les yeux des augustes étrangers des créations nouvelles et les restaurations entreprises par l'Empereur.

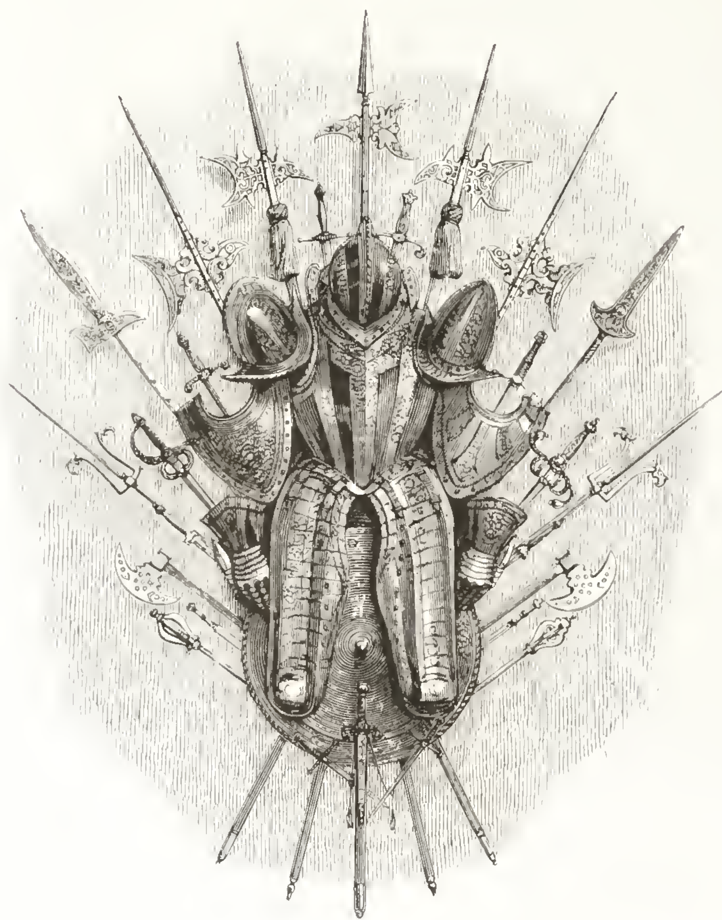
Dans les grandes chasses, ils ont pu voir avec quel vif empressement les populations se portent vers les lieux où elles espèrent rencontrer l'Empereur et l'Impératrice. La réunion du 14 octobre 1861 a été surtout animée par un incident

gracieux et nouveau : on a vu paraître au rendez-vous un jeune enfant à cheval, portant pour la première fois le costume complet des chasses du temps de Louis XV : c'était le Prince Impérial, qui a été salué par l'immense foule avec des acclamations unanimes et une véritable ovation.

Les loisirs mêmes de l'Empereur profitent à la science. Un numismate distingué[1] a reçu, depuis deux ans, la mission de faire faire des fouilles nouvelles et de rassembler tout ce qui en peut être retiré d'intéressant pour l'histoire du pays.

Souvent on voit Sa Majesté parcourir la ville à pied, sans aucune suite, donnant le bras à l'un des invités ou des grands officiers de sa maison. Si quelquefois, dans ces promenades, un simple citoyen, un soldat s'approche et lui adresse la parole, il l'accueille avec cette inaltérable sérénité de visage, cette affabilité qui mettent à l'aise l'âme de ceux qui lui parlent, sans rien diminuer du respect dû au chef auguste de la grande nation.

[1] M. Albert de Roucy, juge au tribunal de Compiègne.



Panoplie.



FORÊT DE COMPIÈGNE
FORÊT DE VILLERS COTTERETS
FORÊT DE LAIGUE
Gilocourt
Morienval
Champlieu
Béthisy St Martin
Béthisy St Pierre
Saintines
Verberie
St Sauveur
Pataine
St Nicolas de Courson
St Jean aux Bois
La Brevière
Pierrefonds
Fontenoy
St Etienne
St Pierre
Genancourt
Cuise
Vieux-Moulin
Trosly
Breuil
La Croix St Quen
Rivecourt
Le Meux
Armancourt
Jaux
Jonquières
Royal-Lieu
St Germain
COMPIÈGNE
Venette
Bois de Plaisance
Francport
Choisy
Clairoix
Bienville
Le Vivier Corax
La Forte Haie
Les Vineux
Mt du Tremble
La Croix du St Signe
La Landeblin
Poste des Gds Monts
Le Hazoy
La Mabonnerie
Echelle de 1 à 40 000

CHAPITRE IX.

LA FORÊT.



I.

La forêt de Compiègne se rattache au palais par des souvenirs historiques trop anciens et trop nombreux pour qu'il soit possible de la passer sous silence dans un ouvrage consacré spécialement à la résidence des souverains dans cette contrée. Fidèle au plan que nous nous sommes tracé, nous ne parlerons que des lieux qu'ont habités les rois, d'où ils ont daté des chartes ou d'autres actes de leur autorité, et de ceux qui rappellent, par quelques faits certains, leur présence ou leur règne.

II.

A l'époque où Jules César, poursuivant la conquête des Gaules, livra ses dernières batailles contre les Bellovaques[1], le pays théâtre de ses luttes était couvert d'immenses forêts dans tout l'espace qui s'étendait entre ce qu'on nomma plus tard *le Laonnois* et *le Parisis*.

Les Lètes[2], appelés dans la Gaule par les derniers empereurs romains, commencèrent par défricher une certaine étendue de bois, dont ils cultivèrent ensuite le sol. Ils choisirent, pour s'y établir, les lieux les plus voisins des voies de communication, fort peu nombreuses alors, et dont la principale, due aux empereurs, porta ensuite le nom de *Chaussée de Brunehaut*. Obligés de fixer leur demeure sur

[1] Voy. *Commentaires de César*, liv. VIII, et notre Introduction, chapitre 1er, p. XIII. Voy. aussi la carte de la forêt, les plans de la campagne de César et de son camp au mont Saint-Pierre-en-Chastres.

[2] On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : «Le nom de *Lètes* se donnait à tous les barbares enrôlés au service des empereurs, de quelque nation qu'ils fussent, auxquels on avait donné des bénéfices militaires.»

les terres livrées par eux à la culture, ils y construisirent de modestes cabanes en bois, qui, bientôt rapprochées les unes des autres, formèrent des villages.

Quand la domination romaine eut fait place à celle des Francs, cette contrée fit partie du domaine des Mérovingiens, qui eurent d'abord pour capitale Soissons et Compiègne. La chasse, abondante et facile dans la forêt, le calme et la liberté de ces vastes solitudes y attirèrent très-fréquemment les rois, qui s'y firent bâtir des rendez-vous de chasse, et des maisons de plaisance connues dans l'histoire de ces temps reculés sous les noms de *domus regia, villa*, et qui furent établies sous la forme de grandes fermes, ce qui les distingua des maisons royales fortifiées ou plus somptueuses, appelées *castellum, palatium*. Les souverains faisaient dans ces dernières leur séjour presque habituel; ils y tenaient, comme nous dirions aujourd'hui, *leur cour;* ils y réunissaient leur famille, les grands du royaume, et y recevaient les princes étrangers et les ambassadeurs des puissances alliées.

Il paraît certain que la première villa mérovingienne fondée aux environs de Compiègne fut celle qui occupa l'emplacement où nous voyons à présent le village de Saint-Jean-aux-Bois[1]; on y annexa ensuite le Brevière et Sainte-Périne, et sans doute aussi Saint-Nicolas-de-Courson. Bergeron[2] affirme avoir reconnu entre Saint-Jean et ce dernier village des restes de l'habitation des rois de la première race.

Une partie de cette immense forêt dont nous venons de parler, celle qui entourait la demeure royale, prit le nom de *Cuise* (*Cotia, Coïsia, Causia*), que portait la villa elle-même. Elle comprenait alors, outre la forêt de Compiègne actuelle, les forêts de l'Aigue, d'Hallate, d'Hérivaux. Suivant le plan dressé par le père Morice, bénédictin, elle contenait 24,012 arpents 12 verges. Nous lui conserverons dans le cours de notre travail ce nom de *Cuise,* jusqu'à l'époque où, sous Philippe VI de Valois[3], l'étendue la plus considérable et la plus centrale commença à recevoir celui de *Compiègne*, sous lequel elle a été connue depuis.

[1] Voy. dom Mabillon, *Annales ordinis bened.* t. VI, et dom Montfaucon, *Diplomatique, etc.*

[2] Bergeron, auteur du *Valois royal,* imprimé en 1583.

[3] Ordonnance du 29 mai 1346.

III.

Jusqu'au moment où le domaine royal fut en quelque sorte constitué, et où les rois mérovingiens eurent une demeure dans la forêt, la chasse était sans doute restée libre, comme elle l'avait été sous les Romains; mais bientôt ces rois firent des lois et établirent des autorités destinées à faire respecter, non-seulement du peuple, mais aussi des grands, le théâtre des plaisirs royaux les plus recherchés et les plus vifs. Dès le commencement de la seconde race, on voit Charles le Chauve près de partir pour l'Italie, en 877, interdire formellement à son fils, pendant[1] son absence, la chasse dans la forêt de Cuise.

L'application des peines les plus dures sanctionna même les défenses de cette nature, et un homme qui avait pris un cerf vivant fut attaché sur cet animal, qu'on lâcha ensuite dans les bois, où le malheureux braconnier trouva une mort cruelle.

Les Mérovingiens et les premiers Carlovingiens réservaient exclusivement pour leurs grandes chasses dans la forêt de Cuise le luxe et les pompes de la royauté: ils s'y montraient dans l'appareil et l'éclat de leur puissance, réunissant autour d'eux tout ce qu'il y avait de personnages importants par leur naissance, leur position ou leur renommée, nationaux et étrangers[2]. Les dames suivaient la chasse et y prenaient part, montées sur de beaux chevaux richement harnachés. Dans ces temps où le plus souvent l'homme luttait directement et parfois corps à corps contre les animaux qu'il voulait prendre ou détruire, les femmes étaient aux dangers comme aux plaisirs de la chasse.

On voit dans quelques bas-reliefs antiques des empereurs romains avec le *venabulum* (espèce de pique) à la main; cette arme fut longtemps encore en usage. Ne pouvant atteindre et frapper le gibier à distance, si ce n'est avec des flèches, on le poussait vers une étroite issue, au sortir de laquelle les chasseurs l'attendaient pour le tuer ou le saisir vivant. Un des archéologues les plus distingués de

[1] Déjà en 803 un concile de Tours avait défendu aux ecclésiastiques de chasser, d'aller au bal et à la comédie. — [2] Voy. Alcuin.

la Picardie, M. Peigné Delacourt, dont le dévouement à la science est bien connu, a publié sur cette *chasse à la haie* un mémoire plein d'intérêt.

La solennité des grandes chasses royales dura jusqu'à l'époque où, dans le XIIIe siècle, épris des idées et des spectacles chevaleresques, les souverains et les grands seigneurs s'occupèrent des tournois, qui étaient pour eux une imitation bien plus vraie, plus saisissante des péripéties de la guerre. Le courage, la force, l'agilité et l'adresse dans le maniement des armes se montraient en effet beaucoup mieux dans ces simulacres de combats que dans les chasses, qui toutefois ne furent point abandonnées; elles perdirent, il est vrai, de l'éclat et du faste qu'on y déployait auparavant, mais elles restèrent toujours et sont encore aujourd'hui l'amusement le plus vif et le plus magnifique des rois.

IV.

La surveillance de la forêt et la direction des travaux d'exploitation, la poursuite et le jugement des délits forestiers et tout ce qui concernait l'organisation et l'exécution des chasses appartenaient au gruyer général de Cuise; il y joignait le droit d'accompagner le roi dans ses chasses et de lui servir de guide dans la forêt. La nature et la multiplicité de ses attributions, la facilité de suivre et d'entretenir souvent le roi, donnèrent bientôt au gruyer général une grande importance; le titre en était même devenu héréditaire quand il fut transféré à Richard Ier, seigneur de Béthisy, et il resta dans cette famille jusque vers le milieu du XIVe siècle.

Depuis longtemps déjà l'administration de la forêt de Cuise était partagée entre plusieurs *grueries* qui avaient chacune leur chef avec une résidence distincte, lorsque Philippe VI de Valois fixa à Compiègne, sous le nom de *maîtrise,* le siége de ces juridictions; c'est à cette époque, comme nous l'avons dit plus haut, que, dans l'usage habituel, le nom de *Cuise* disparut peu à peu, et fit place à celui de *Compiègne* pour désigner la forêt; toutefois la première appellation (Cuise) fut longtemps encore employée dans quelques actes de l'autorité publique.

Deux voies principales traversaient la forêt : la Chaussée de Brunehaut, et le Chemin des Plaideurs, allant de la Croix-Saint-Ouen à Pierrefonds. Quelques sentiers étroits et souvent défoncés rattachaient à ces deux routes les villages disséminés dans les bois et sur la lisière; Philippe-Auguste en fit tracer de nouvelles, dont le nombre s'accrut sous ses successeurs.

François Ier ouvrit la forêt dans plusieurs directions en créant huit grandes avenues qui venaient aboutir à un vaste carrefour que plus tard on appela *le Puits du Roi.*

Louis XIV relia ces huit avenues entre elles par cinquante-quatre routes de moindre largeur; dès lors le Puits du Roi devint le lieu le plus fréquenté de la forêt, le rendez-vous des chasses et des promenades royales[1]. Pour donner une idée du luxe déployé par le grand roi dans ces divertissements, et de la foule de courtisans qui l'accompagnaient, nous rappellerons que, le 30 août 1652, Louis XIV s'arrêta au Puits du Roi avec cent carrosses et huit cents cavaliers.

La forêt de Compiègne reçut sous le règne de Louis XV de notables améliorations; il en facilita le parcours en créant deux cent vingt-neuf routes, et en régularisant la direction de plusieurs autres; il ouvrit les chemins qui conduisent au haut du mont du Tremble et du mont Saint-Marc.

Louis XVI, à son avénement au trône, trouva la forêt dans un déplorable état, résultant de l'incurie avec laquelle elle avait été administrée pendant les dernières années du règne de son aïeul; il fit réparer les routes, restaurer et agrandir la faisanderie. Un homme d'une grande capacité, M. Pannelier, s'occupa des plantations de la forêt avec un talent, un zèle et une persévérance qui lui valurent des lettres de noblesse.

Napoléon Ier comprit la forêt dans les soins qu'il apportait à la restauration du palais. Non-seulement il fit percer la magnifique avenue des Beaux-Monts, mais il prit des mesures pour la conservation des masses de vieille futaie, et voulut que l'on rendît plus facile l'accès des points pittoresques de la forêt.

Vers les dernières années du règne de Louis-Philippe, des plaintes très-vives,

[1] Voy. Notice des séjours des rois (Pièces justificatives).

très-retentissantes, étaient parvenues à faire accroire à la France que ce prince avait sacrifié à des vues et à des intérêts cupides les règles d'une bonne administration destinées à assurer la conservation de cette belle partie du domaine royal. Ces plaintes, inspirées uniquement par l'esprit de parti, ont trouvé une réfutation sérieuse et complète dans le rapport[1] sur l'enquête approfondie qui fut ordonnée, le 2 mars 1850[2], par le prince-président de la République, et dans l'ouvrage de M. le comte de Montalivet, intitulé *Le roi Louis-Philippe, la liste civile.*

V.

Dès les premiers temps de son règne, Napoléon III s'est occupé de la forêt de Compiègne avec ce goût naturel des beautés de la campagne qui, éclairé, développé par l'étude, a créé les merveilles du bois de Boulogne et du bois de Vincennes, les squares et les boulevards de Paris. En jetant ainsi partout, avec une ingénieuse et salutaire profusion, des masses d'arbres, de verdure et de fleurs, l'Empereur a donné à la capitale l'aspect d'un parc immense, splendidement décoré des plus riches monuments, et constamment animé par la circulation d'un million de promeneurs.

Napoléon III avait trouvé dans la forêt de Compiègne une belle et forte végétation, des parties de bois d'une grande ancienneté, des accidents de terrain nombreux et souvent très-marqués, des facilités parfaites pour les chasses dans un percement aussi complet que possible, enfin un aménagement conforme en tout aux règles habituellement observées. Que manquait-il encore à cette magnifique forêt, pour laquelle la nature avait tant fait? Il lui manquait ce que l'art et le goût ajoutent à toutes choses, et c'est sur ce point que se portèrent surtout l'attention et les projets de l'Empereur.

Bientôt on vit s'ouvrir, à la sortie du grand parc, à l'extrémité du berceau, dans la direction de Pierrefonds, une large voie parcourant la partie la plus pittoresque de la forêt, les Beaux-Monts, le vivier Frère-Robert, le pied du mont Saint-Marc,

[1] Ce rapport, œuvre de M. Troplong, aujourd'hui président du Sénat, porte la date du 24 mai 1851.

[2] Sur le rapport de M. Achille Fould, ministre des finances.

Vieux-Moulins, et longeant les étangs. Commencée en 1858, cette route nouvelle est aujourd'hui terminée et presque entièrement empierrée.

Plusieurs étangs, séparés les uns des autres, ont été réunis en 1859, et ne forment plus qu'une seule pièce d'eau de douze hectares de superficie, à laquelle on a donné le nom de *lac de Saint-Pierre*. Sur le bord de ce lac, la maison de garde a été restaurée, et l'on y a ajouté un chalet pour Leurs Majestés.

En 1860, deux autres étangs, au pied du mont Saint-Pierre-en-Chastres, ont été aussi réunis, et l'on en a rétabli un troisième, d'où l'eau avait à peu près disparu. De nombreux tuyaux de conduite ont été posés pour amener les eaux de sources de tous les points environnants.

La grande avenue (avenue Napoléon), ouverte en 1810, et qui tout récemment avait été élargie sur son parcours dans le grand parc, a été prolongée jusqu'au vivier Frère-Robert.

Les maisons de gardes ont été restaurées, et trois autres ont été bâties.

Le village de Vieux-Moulins, dans la vallée, voyait son église tomber en ruines: une église nouvelle et un presbytère ont été construits aux frais de la liste civile.

Le pont du Franc-Port, sur l'Aisne, dont la construction remonte au temps du premier Empire, n'ayant été ni entretenu, ni réparé, était devenu hors d'usage, Napoléon III l'a fait rétablir, également à ses frais.

L'Empereur a pensé qu'il ne suffisait pas d'avoir ouvert des routes, formé des lacs, rendu plus facilement accessibles toutes les belles parties de la forêt; le résultat de tant d'utiles travaux pouvait successivement disparaître par suite des coupes régulières qui, chaque année, éclaircissent la forêt. Une mesure due à son initiative personnelle a, pour toujours, assuré la jouissance des améliorations exécutées jusqu'à présent et de celles qui ne sont encore qu'à l'état de projet : Sa Majesté a interdit toute exploitation des massifs de vieille futaie dans les parties accidentées de la forêt. La mise en réserve de ces massifs, à titre d'ornement, fait subir au revenu annuel de la liste civile une diminution d'environ cent mille francs.

Ainsi se poursuit, sous une inspiration persévérante et féconde, cet admirable ensemble d'organisation et d'embellissements qui fait déjà de la forêt de Compiègne

la plus remarquable et la plus belle forêt, non-seulement de la France, mais même de l'Europe[1].

VI.

Béthisy.

La fondation de Béthisy remonte à une très-haute antiquité et paraît avoir suivi de près le premier établissement dans les Gaules des colonies d'agriculteurs qui défrichèrent une partie de la forêt. Ce fut d'abord, suivant l'opinion de plusieurs historiens, une ferme dépendante du fisc (*prædium*); Béthisy conserva ce caractère et cette destination jusqu'au règne de Charles le Chauve, qui, au IX[e] siècle, en détacha quelques portions de terre en faveur du couvent de Morienval. Cette donation fut confirmée par Charles le Simple (X[e] siècle).

Les invasions successives des peuplades du Nord[2], et les démêlés fréquents des seigneurs entre eux, amenèrent la nécessité de fortifier Béthisy. Le père Mabillon pense que le château fut bâti par le roi Robert (X[e] siècle), qui en confia la garde au chevalier Richard, père de Hugues de Béthisy. A son titre de châtelain, Hugues joignit celui de gruyer général de la forêt de Cuise, et cette fonction lui donnait le droit d'accompagner le roi à la chasse et de le guider dans la forêt. Ce châtelain jouissait du singulier privilége de lever quatre deniers sur chaque *belle fille* (c'est-à-dire chaque *fille galante*) qui traversait Béthisy ou y séjournait.

Le château ne fut complétement achevé que sous le règne de Henri I[er], dont le fils, Philippe, assista à la dédicace de la chapelle avec la reine Anne de Russie, sa mère.

Béthisy dut à Louis le Gros, qui s'y plaisait beaucoup et y venait souvent, l'exemption de plusieurs droits et l'affranchissement tel qu'il se pratiquait alors. Après ce bienfait du roi, on vit s'accroître la prospérité et la population de l'ancienne villa royale. Louis VII (le Jeune), son fils, s'empressa de confirmer ces priviléges, et fit célébrer à Béthisy (1137) son mariage avec Éléonore de Guyenne, contracté sous l'influence de l'abbé Suger.

[1] Nous devons à l'obligeance de M. le vicomte de La Panouse, inspecteur de la forêt de Compiègne, les renseignements qui précèdent (en ce qui concerne l'époque actuelle), et quelques détails statistiques que nous renvoyons aux Pièces justificatives.

[2] Normands-Danois.

A cette époque, les religieux de Saint-Adrien de Béthisy, à qui avait été donnée par Philippe Ier (en 1060) la maison de Cuise, la cédèrent à Adélaïde, veuve de Louis le Gros, moyennant une somme équivalente au revenu qu'ils retiraient de cette propriété. Louis VII data de Béthisy plusieurs diplômes, par l'un desquels il abandonnait au couvent fondé par sa mère, dans l'ancienne villa de Cuise, la dîme du pain et du vin qui se consommeraient pendant ses séjours à Béthisy et à Verberie.

Philippe-Auguste vint souvent à Béthisy et data de ce lieu plusieurs chartes. Il y réunit une assemblée générale des grands de son royaume. En 1184, le comte de Flandre, étant venu assiéger le château, fut repoussé et forcé de s'enfuir dans la forêt. On a des lettres de Philippe-Auguste datées de Béthisy en 1185, 1189, 1193; en 1200, il y reçut une députation de l'Université de Paris; il y vint encore en 1216 et 1218.

Comme ses prédécesseurs, Philippe le Bel fit de fréquents séjours à Béthisy: il y signa une charte en 1308. Le roi Jean le nommait *mon désert*.

Les bandes armées que, du temps de Charles V, on appelait *les Anglois*, voulant venger leur défaite devant Creil, vinrent attaquer le château de Béthisy. Le capitaine qui y commandait ne les attendit pas, il marcha au-devant d'eux, et, dans une rencontre où l'on se battit des deux côtés avec un vif acharnement, les étrangers furent défaits; ils laissèrent sur le champ de bataille un grand nombre des leurs tués ou blessés. Après cette sanglante affaire, ce lieu reçut le nom de *Champ-Dolent*, qu'il porte encore aujourd'hui.

Ce que n'avaient pas pu faire les ennemis du dehors, les guerres civiles du XVe siècle l'opérèrent : le château de Béthisy fut pris, repris et enfin démoli en grande partie; il n'en resta que la tour, qui, ruinée sous le règne de Charles IX, fut bientôt réparée et rétablie aux frais des habitants, sur l'ordre de Catherine de Médicis, qui fit relever le château.

Le 25 mars 1615, la reine Marguerite engagea à Louis Fécan, moyennant trente mille écus, le domaine de Béthisy, dépendant de son duché. Louis XIII le racheta et le céda au baron de Raray, en 1635. Pendant sa régence, Marie de Médicis fit subir à la tour de Béthisy le sort qu'elle réservait, deux ans plus tard,

au château de Pierrefonds; mais à l'époque de la minorité de Louis XIV, on répara par des murailles en terre les fortifications, pour mettre le château à l'abri d'un coup de main de la part des partisans de la Fronde. Pressé vivement par Turenne, le prince de Condé vint camper devant ce château, et ses troupes commirent dans le pays les cruautés les plus horribles; les soldats de Turenne ne montrèrent pas plus d'humanité.

Après la promulgation de l'édit de Nantes, et même après sa révocation, plusieurs familles protestantes s'étaient retirées à Béthisy et y avaient bâti un temple; mais bientôt on essaya de combattre leurs croyances religieuses par des conférences publiques, auxquelles le père d'Attichy, jésuite, convoqua les ministres du culte réformé. En 1682 parut un édit qui supprimait l'exercice de ce culte et ordonnait la démolition du temple; les protestants se soumirent à cet ordre.

VII.

Choisy.

Quand, du haut de la terrasse du palais de Compiègne, en descendant vers l'Oise, on porte ses regards à l'extrémité de la plaine, on voit, à une distance de quatre kilomètres, un village assis sur le versant d'une colline adossée à la forêt de l'Aigue, et au pied de laquelle coulent l'Oise et l'Aisne, qui bientôt vont mêler leurs eaux. La vue s'arrête, d'un côté, sur la forêt de Compiègne, de l'autre, sur le mont Ganelon.

Ce village, si gracieusement posé, c'est Choisy[1].

Villa royale aux premiers temps de la monarchie, puis château fortifié (*castellum*) au xe siècle, Choisy n'est plus, depuis environ quatre cents ans, qu'une retraite délicieuse, telle que peuvent la rêver ceux qui aiment la campagne, les bois, l'ombre, la promenade et les aspects pittoresques.

Sous les Mérovingiens et les premiers rois de la seconde race, Choisy était à la fois une maison de plaisance et un lieu de rendez-vous et de halte pour les grandes chasses, dans lesquelles ils déployaient un si fastueux appareil.

[1] Choisy-au-Bac, Choisy-en-l'Aigue, Choisy-sur-Oise: autrefois, *Causiacum*, *Caugiacum*, *Casiacum*, *Choisiacum*, *etc.* (Voir la notice publiée par M. Z. Rendu.)

Dagobert Ier y fonda un couvent que Louis le Débonnaire donna aux religieux de Saint-Médard de Soissons, et une église, qu'il dédia à saint Étienne, et où furent enterrés Clovis II et Childebert III, qui, sans doute, étaient morts dans le voisinage, à Monnacq, maison royale que l'ombrageuse puissance des maires du palais avait choisie pour y renfermer les derniers Mérovingiens, dépouillés de toute autorité souveraine.

Le séjour des rois à Choisy est constaté par les chartes et les lettres que plusieurs d'entre eux datèrent de ce lieu. On lit, au bas d'une lettre de Charlemagne, ces mots : *Actum Cosiaco, palatio regis.* Le précepteur de ce grand monarque, l'illustre Alcuin, habita souvent le monastère de Choisy. La tradition affirme que la reine Berthe, mère de Charlemagne, fut provisoirement inhumée dans l'église Saint-Étienne.

Au IXe siècle, vers 896, ce pays fut envahi par les Normands, qui, remontant l'Oise et l'Aisne sur leurs barques légères, s'emparèrent de Choisy, où ils ne laissèrent, après leur passage, que des ruines. Charles le Simple, qui y séjourna pendant le mois de juin 911, fit pour Choisy ce qu'il avait fait pour Compiègne : il rebâtit le palais, protégea les habitants du village et les aida à relever leurs modestes demeures.

Charles le Chauve avait demeuré à Choisy en 870; Henri Ier y vint en 1047; Louis VII, en 1145; Philippe-Auguste, en 1187, 1197, 1211, 1224. Ces séjours sont établis par la date de plusieurs chartes. Philippe le Bel y vint en septembre 1292 et le 7 mai 1301; Charles le Bel, le 23 novembre 1322. Pendant l'année qu'il passa à Compiègne, le pape Innocent II visita quelquefois l'abbaye et y célébra la messe.

La position du village de Choisy le destinait naturellement à servir à la défense des environs de Compiègne, et de bonne heure la villa devint un château fortifié qui joua un assez grand rôle dans les guerres civiles jusqu'au milieu du XVe siècle.

En 1422, le brave capitaine de Pierrefonds, Nicolas Boquiaux, occupait le château de Choisy pour le roi Charles VII; après des prodiges de courage et d'habileté, il y fut pris et conduit à Paris, où il fut décapité.

Pendant que les Bourguignons et les Anglais assiégeaient Compiègne, en 1430,

Guillaume de Flavy, gouverneur de cette ville, envoya son frère Louis pour défendre et conserver au roi le château de Choisy; mais, le 19 mai 1430, quatre jours avant la funeste sortie de Jeanne d'Arc, Louis de Flavy fut forcé de rendre la place, après dix jours de tranchée ouverte. Le duc de Bourgogne fit démolir les fortifications; Louis XI acheva cette destruction et employa les pierres aux remparts de Compiègne.

De la villa, du château, du couvent et de l'église, il n'est rien resté, sinon quelques parties d'architecture rappelant le style roman. Les fouilles exécutées dans le sol, à diverses époques, ont amené la découverte d'armes, de monnaies et de médailles, de sépultures, d'ustensiles usuels et d'autres objets archéologiques, dont plusieurs se rapportent au temps des derniers empereurs romains et des premiers rois mérovingiens.

Non loin de Choisy, sur les bords de l'Oise, s'élevait une grande ferme du fisc, qui, dans les premiers temps de la monarchie, servit de retraite et presque de prison aux rois à qui plusieurs historiens ont donné le surnom de *rois fainéants*, surnom qui leur est resté. Ils vivaient dans cette ferme de Monmacq (ou Maumacq) fort modestement et presque seuls; ils n'en sortaient guère, si ce n'est pour venir à Compiègne, tantôt au palais, tantôt dans la plaine, entre Venette et l'Oise, pour assister aux états, qui se tenaient chaque année, d'abord en mars, puis en mai. Ils s'y rendaient dans une charrette attelée de bœufs et conduite par un paysan. Arrivés là, il s'asseyaient sur un trône, la tête ceinte d'une couronne d'or, un ample manteau de pourpre sur les épaules; le maire du palais se tenait debout auprès d'eux, l'épée nue. La cérémonie terminée, ils étaient reconduits à Monmacq aussi peu royalement qu'ils en étaient venus, et rentraient dans leur profonde obscurité habituelle.

VIII.

Pierrefonds.

Les chroniques des premiers temps de la monarchie nous ont conservé le nom (*Casnum*) d'un ancien château fort situé à une petite distance de celui dont nous voyons encore aujourd'hui les ruines, déjà à moitié restaurées, et qui fut bâti

vers la fin du XIVe siècle par Louis Ier, duc d'Orléans, comte de Valois, frère de Charles VI.

A quelle époque et par qui fut élevé ce premier château? Quelle origine et quelle signification peut-on assigner à ce mot de basse latinité *casnum?* Autant de questions qui n'ont point été résolues d'une manière satisfaisante et positive, quoiqu'un grand nombre d'auteurs aient fait remonter la fondation de ce château au temps des derniers empereurs, qu'ils aient traduit *casnum* par *du chêne*, et rattaché cette signification à l'existence d'un arbre que la tradition du pays appelait *le chêne Herbelot*, et qui était dans le voisinage.

Dom Michel Germain affirme qu'il a retrouvé, au commencement du XVIIIe siècle, des restes de ce *palais du Chêne*. Le bois, qui entrait pour la plus grande partie dans les constructions mérovingiennes, n'aurait pas résisté ainsi à l'action du temps, du feu et des dévastations; il y a donc tout lieu de croire que ce bâtiment était en pierre et qu'il avait été élevé par les Romains, dont le séjour sur le plateau de Champlieu a laissé des traces nombreuses, que chaque fouille fait découvrir.

Vers la fin du IXe siècle, Charles le Chauve, qui avait prescrit la réparation des *anciens* châteaux, vint au palais du Chêne après avoir pris des mesures de défense contre les incursions des Normands; il y signa deux diplômes en septembre 855. A sa mort, en 877, et lors de l'avénement de Louis le Bègue, les grands du royaume, craignant que Richilde, sa mère, ne prît dans le gouvernement une influence qui eût diminué leur pouvoir, s'assemblèrent dans ce château pour se concerter sur les moyens à prendre afin de s'opposer aux desseins de cette reine; elle leur fit faire des propositions avantageuses, qu'ils acceptèrent, fixant eux-mêmes les conditions de leur soumission. Ils vinrent ensuite au palais de Compiègne et remirent à Louis le Bègue la couronne, l'épée et les ornements royaux de Charles le Chauve.

Au commencement du XIe siècle, la vallée de Pierrefonds était protégée, ou, pour mieux dire, tenue en esclavage (habitants et territoire) par un nouveau château fort, dont le premier châtelain connu fut Nivelon Ier. Son fils, Nivelon II, mourut en Palestine en 1102. Drogon Ier, qui succéda à Nivelon, compléta et embellit cette demeure, et s'occupa principalement de l'exercice de sa puissance seigneuriale, qui s'étendait jusqu'au Bourget, près de Paris. En 1155 s'éteignit cette pre-

mière maison de Pierrefonds, et Philippe-Auguste, après avoir acheté d'Agathe, veuve de Conon, tous ses droits, les confondit avec ceux du domaine royal.

On attribue à Nivelon Ier (1060) la reconstruction de la chapelle de Saint-Sulpice à Pierrefonds; derrière le maître-autel on voyait encore, au XVIIe siècle, une portion de l'ancienne église. Le doyen du chapitre était qualifié de *pair de fief et de noblesse :* ce titre lui était donné sur l'épitaphe de Nivelon Ier, que Dom Martenne a consignée dans ses *Voyages littéraires.* Tout cela était assurément antérieur à 1072.

Quand le frère de Charles VI, Louis de France, duc d'Orléans, reçut le Valois en apanage, il trouva les religieux de Saint-Sulpice installés dans une partie du vieux château de Pierrefonds; ce prince, mêlant, comme cela se voyait souvent alors, une grande dévotion à une vie désordonnée, abandonna sa demeure tout entière aux religieux; mais, pour s'établir dans son domaine du Valois de manière à s'y soustraire le plus possible à la puissance royale, il fit élever un nouveau château très-complet, très-fort, d'une défense plus sûre et plus facile que l'ancien.

C'est celui dont on admirait naguère les ruines si imposantes, d'un effet si pittoresque. Après l'avoir visité en 1416, Monstrelet le qualifiait ainsi : *moult bel chatel, moult fort défendable, grande forteresse.*

Ce château fut élevé sur le haut d'un contre-fort, au centre de la vallée, qu'il dominait sur tous les points.

Lorsque, en 1411, un corps de l'armée du duc de Bourgogne s'avança pour s'emparer de Pierrefonds, le capitaine Boquiaux, qui y commandait, repoussa vigoureusement cette attaque. Il fut bientôt remplacé, mais pour peu de temps, dans ce poste par le comte de Saint-Pol, l'un des soutiens de la faction bourguignonne. Peu après la propriété du château fut réclamée par Charles, duc d'Orléans; avant d'en faire la remise, le comte de Saint-Pol y mit le feu. Défendu par la force et l'épaisseur de ses murailles, l'édifice ne fut pas détruit; le mobilier seul devint la proie des flammes (1412).

En 1422, le roi d'Angleterre Henri V, gendre de Charles VI, vint aussi assiéger Pierrefonds, qui se rendit; mais de Boquiaux obtint de se retirer à Choisy, qu'il occupa au nom du roi Charles VII.

Libre enfin, après trois années de captivité, Louis II, duc d'Orléans, s'occupa

activement, vers 1495, de la restauration de son château de Pierrefonds; il rebâtit l'église et aida les habitants du bourg à relever leurs maisons.



Église et prieuré de Pierrefonds.

L'avénement du duc à la couronne, sous le nom de *Louis XII* (1498), fit une seconde fois rentrer Pierrefonds dans le domaine royal. Charles IX y séjourna plusieurs fois.

Pendant le règne de Henri III, la Ligue, qui dominait dans presque tout le Valois, s'empressa d'obtenir par la force le château de Pierrefonds. Le capitaine Bournonville, qui y commandait, se trouvant sans soldats et sans munitions, fut obligé de le rendre, et le château fut immédiatement occupé par le baron de Saint-Chamant, qui, ayant le commandement supérieur du Valois, confia ses pouvoirs à un aventurier, petit-fils d'un maréchal ferrant du voisinage. Rieux eut bientôt composé une garnison d'hommes habitués au pillage, et Pierrefonds ne fut plus en réalité qu'un repaire de brigands. Devenu la terreur du pays, cet aventurier alla jusqu'à disputer à Henri IV la possession de la ville de Noyon.

En avril 1591, le roi avait envoyé le duc d'Épernon assiéger le château; les efforts du duc devaient échouer : il avait entrepris ce siége avec une faible troupe et fort peu d'artillerie.

Plus tard le maréchal de Biron investit le château; mais il sentit bientôt son impuissance, et il se retira après avoir inutilement tiré quelques coups de canon.

Tant d'attaques vaines avaient enflé l'orgueil de Rieux, qui ne mit plus de bornes à ses excès, à ses violences; il fut pris cependant et pendu à Compiègne.

Le baron de Saint-Chamant revint prendre possession de Pierrefonds. Quelque temps après (1594), assiégé par François des Ursins, il négocia avec lui sa retraite, et retourna à son commandement de la Ferté-Milon. Au milieu des troubles de la minorité de Louis XIII, le marquis de Cœuvres s'empara de Pierrefonds, dont il confia la garde au capitaine Villeneuve[1].

Le gouvernement de Louis XIII sentit que la première condition du rétablissement de la paix et de l'ordre était la destruction de ces châteaux forts, à l'aide desquels quelques seigneurs, sur plusieurs points de la France, tenaient en échec la puissance royale. Cette destruction fut décidée dans le conseil de la régente. Le comte d'Auvergne, fils naturel du roi Charles IX, fut chargé d'assiéger Pierrefonds. Une petite armée, munie cette fois d'une artillerie convenable, se présenta devant la forteresse. Dès le sixième jour du siége, les défenses extérieures étaient démolies, l'une des tours s'écroulait, et le comte d'Auvergne allait pénétrer de vive force dans la place quand elle se rendit, et les troupes du roi en prirent immédiatement possession (1er avril 1616). Bientôt la régente ordonna qu'on enlevât les toitures et les portes du château, qu'on pratiquât dans les murailles de grandes tranchées. Après le mois de mai 1617, pendant lequel eut lieu cette dévastation, Pierrefonds ne présentait plus qu'une ruine. C'est dans cet état qu'il se trouvait quand, en 1799, un particulier l'acheta 8,100 francs; en 1813, l'Empereur le racheta 2,700 francs, et le fit entrer dans le domaine de la couronne.

Très-peu de temps après son avénement au pouvoir, le prince Louis-Napoléon, après avoir visité ces ruines, fit faire des travaux de déblayement, qui mirent à découvert des parties assez bien conservées de l'ancien édifice.

[1] Sur le dernier siége de Pierrefonds, voyez la notice de M. Ed. Caillette de l'Hervilliers.



En 1857, l'Empereur prit la détermination de restaurer, de reconstituer dans son état primitif cet admirable spécimen des châteaux forts du XV[e] siècle. Les travaux, confiés à la direction d'un architecte du plus grand mérite, très-versé dans la connaissance de tout ce qui se rapporte aux monuments historiques[1], ont été conduits avec une habileté, une promptitude merveilleuses, et déjà l'on peut concevoir quel sera l'effet de cette fameuse forteresse quand la restauration en sera achevée.

Bientôt, sur le point culminant d'une vallée délicieuse, au milieu d'une vaste forêt, à quelques lieues seulement du moderne palais de Compiègne, le château de Pierrefonds nous rendra, avec la plus parfaite exactitude, la demeure fortifiée



Chapelle souterraine de Pierrefonds.

de l'un de ces princes du sang qui luttèrent souvent et avec succès contre les rois, et la féodalité nous apparaîtra de nouveau, mais sans danger pour la paix et la liberté, avec sa redoutable puissance et sa fabuleuse splendeur.

[1] M. Viollet-Leduc.

IX.

Saint-Jean-aux-Bois.

La question de savoir où était située dans la forêt la première demeure royale a occupé plusieurs savants; ils ont cru d'abord, trompés par la similitude du nom (Cuise), qu'il s'agissait du bourg de Cuise, près d'Attichy; des recherches plus éclairées, plus approfondies ont fait reconnaître qu'elle fut établie au lieu qui porte, depuis le XII[e] siècle, le nom de *Saint-Jean-aux-Bois*. C'est à Bergeron, à Dom Mabillon et à Dom Michel Germain que nous devons ce renseignement, dont l'étude des titres anciens et des historiens, appuyée de l'examen attentif des lieux, a constaté l'exactitude.

Saint-Jean-aux-Bois, désigné dans les titres latins sous les noms de *Domus Regis, Domus cotiæ, Domus de nemore,* n'a été connu sous celui de *palais* qu'à la fin du règne de Louis le Jeune; plus tard il s'appela *vieux palais d'Adélaïde.*

Nous devons à Grégoire de Tours la première notion certaine du séjour des rois dans la maison royale de Cuise; il dit qu'en 580 Chilpéric et sa femme Frédégonde s'y retirèrent pour pleurer dans la solitude et le silence la mort de leur fils.

A la fin du IX[e] siècle, les rois, ayant établi dans la villa de Cuise le siége de la juridiction forestière, abandonnèrent aux officiers de ce siége la jouissance d'une grande partie des bâtiments, que plus tard Philippe I[er] donna avec toutes les dépendances aux religieux de Saint-Adrien de Béthisy. Cette donation fut confirmée par Louis le Gros (1108). Depuis ce temps les rois séjournèrent ou s'arrêtèrent à la Brevière dans leurs chasses et leurs excursions dans la forêt. Il y avait environ cinquante ans que les chanoines de Béthisy jouissaient du domaine de Cuise lorsqu'ils le cédèrent à la veuve de Louis le Gros (1152), qui bientôt y établit un monastère de filles. Dans le XIII[e] siècle, l'habitation des religieuses comprenait encore un grand bâtiment qui avait fait partie de l'ancien palais.

La paix du monastère fut souvent troublée par les attaques de quelques seigneurs voisins, quoiqu'il fût sous la protection de ceux de Pierrefonds. Ils exerçaient aux

environs de leurs châteaux de véritables brigandages. Le séjour de Saint-Jean-aux-Bois étant devenu intolérable aux religieuses, elles obtinrent de changer de demeure avec les moines établis à Royal-Lieu (1634); ceux-ci toutefois ne furent pas plus heureux que les Bénédictines qui les avaient précédés à Saint-Jean-aux-Bois. Les troupes du maréchal de Turenne pillèrent ce couvent; elles renversèrent les cloîtres et ce qui pouvait avoir appartenu à l'ancien palais de Cuise.

Saint-Jean-aux-Bois, fondation royale, est devenu après un demi-siècle d'existence une cure fort modeste; mais les souvenirs qui s'y rattachent y conduisent les touristes, qui admirent la vieille chapelle, l'un des monuments les plus complets, les mieux conservés de l'art ogival dans sa plus grande pureté; il est bien à regretter que les ressources de la commune ne lui permettent pas d'y faire les réparations les plus indispensables, surtout à la toiture, qui laisse filtrer partout les eaux du ciel; c'est le cas vraiment de répéter le cri français : *Ah! si le roi le savait!*

Le monastère était défendu jadis par un pont-levis et deux petites tours d'un effet très-pittoresque qui subsistent encore à l'état de ruines; il reste aussi, de l'ancienne abbaye, une salle qui paraît antérieure au XIIe siècle et qui pourrait, avec quelques frais de réparation, être rattachée à l'église et lui servir de sacristie.



Saint-Jean-aux-Bois

On montre dans le cimetière attenant à l'église un tombeau très-ancien, que l'on

dit être celui de la reine Berthe, mère de Charlemagne, ou de Blanche, mère de saint Louis, ou enfin d'Adélaïde, fondatrice du couvent. Ces diverses opinions ne s'appuient sur aucun document historique et ne supportent pas même l'examen d'une critique quelque peu éclairée.

X.

Saint-Pierre-en-Chastres.

On doit penser que le mont de Saint-Pierre-en-Chastres a été l'un des points le plus anciennement habités de la forêt; ce mont, en effet, la domine presque tout entière; le plateau qui le couronne est vaste, fertile et arrosé par plusieurs sources. Le travail si remarquable de MM. de Saulcy et Viollet-Leduc que nous avons inséré dans notre introduction (chapitre Ier) démontre d'une manière péremptoire que Jules-César y établit un grand camp fortifié, avant ses dernières batailles contre les Bellovaques. A l'époque où écrivait Bergeron, auteur du *Valois royal* (XVIe siècle), on voyait encore sur le mont Saint-Pierre quelques restes des fortifications romaines.

Charles le Chauve, au IXe siècle, donna aux religieux de Saint-Crespin-le-Grand de Soissons ce qui restait de l'ancien château et de ses dépendances; tout fut renversé en 960, lors des invasions des Normands, et avec les matériaux provenant de cette dévastation on éleva plus tard un grand corps de bâtiment et une chapelle sous l'invocation de saint Pierre. Pendant les troubles qui suivirent la mort de Charlemagne, les religieux, impuissants à défendre leurs propriétés, se placèrent sous la protection des seigneurs de Pierrefonds.

Sous Philippe le Bel (1308), les moines du mont de Saint-Pierre-en-Chastres allèrent occuper, dans la forêt de l'Aigue, un autre couvent (Saint-Crespin-aux-Bois), et cédèrent leur demeure de la forêt de Cuise à des religieux Célestins, ordre nouvellement fondé, qui trouva plus tard un protecteur puissant et zélé dans Charles le Bel. Louis Ier d'Orléans, frère de Charles VI, et Louis XI, furent aussi très-généreux envers les Célestins et agrandirent leur domaine. Ces religieux firent du reste tourner leurs grands biens au profit des pauvres et des voyageurs, qu'ils accueillaient avec empressement, et à qui ils offraient une affec-

tueuse hospitalité; toutefois la règle austère de Saint-Benoît fléchit, et les Célestins de Saint-Pierre furent ensuite renommés pour leur vie facile, aimable et commode.

Le couvent n'était plus habité que par deux religieux quand éclata la révolution, qui, dans sa plus terrible période, le dévasta et ne laissa subsister qu'un seul pavillon, d'où l'on jouit d'une vue admirable, quelques parties de la chapelle, une tourelle, aujourd'hui tapissée de lierre, et quelques croisées en ogive, du XIV[e] siècle. Cette propriété fait partie du domaine de la couronne, ainsi que la ferme établie autour du pavillon. Les deux statues de saint Pierre et de saint Paul que l'on voit aujourd'hui dans l'église de Saint-Jacques de Compiègne étaient autrefois dans la chapelle de Saint-Pierre-en-Chastres.

Le lendemain du mariage du roi des Belges avec la princesse Louise d'Orléans, Louis-Philippe, avec toute sa famille, alla visiter Saint-Pierre. Plus d'une fois l'Empereur Napoléon III est venu explorer ces lieux, en compagnie de quelques savants, pour y rechercher les traces du séjour des Romains.

XI.

En exposant dans la préface l'objet et le plan de cet ouvrage, nous avons dit que nous n'avions pas reçu la mission d'écrire l'histoire de la ville de Compiègne, mais uniquement celle des palais que les rois y ont habités. Pour expliquer tout d'abord le but et la pensée de notre travail, nous avons ajouté au titre du volume ces mots : *Chroniques du séjour des souverains.*

En ce qui regarde la forêt, nous avons dû nous borner aussi à l'histoire sommaire des palais, maisons, villas où ont séjourné les rois; d'autres lieux, tels que Champlieu, Morienval, Trosly et Vieux-Moulin, Venette, Kierzy et Verberie doivent appeler l'attention et les recherches de l'historien; mais les quatre premiers n'ont pas été des maisons royales; les trois autres, qui ont eu cette destination, sont situés hors de Compiègne et de la forêt, et dès lors n'entraient pas dans le cadre où nous devions nous renfermer.

Nous savons que l'on peut faire à cet ouvrage deux reproches tout à fait oppo-

sés : il y a trop d'histoire de France; il n'y en a pas assez. Nous répondrons au premier : « Pour préparer et faire bien comprendre le récit des événements relatifs au palais de Compiègne, il nous a fallu raconter brièvement les causes, même éloignées, qui les avaient produits; » au second : « Notre tâche était bornée au séjour des rois. Devions-nous énoncer, développer des faits historiques entièrement étrangers à cet objet spécial de notre travail? »

Sa Majesté l'Empereur a voulu une histoire sérieuse et aussi vraie que possible du palais de Compiègne; nous avons mis tout notre zèle, tous nos efforts dans la réalisation de sa pensée. Si la mission était au-dessus de nos forces, nous affirmons que du moins nous y avons apporté notre dévouement le plus complet, et un ardent désir de justifier l'auguste confiance dont nous avons été honoré.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SÉJOURS DES ROIS DE FRANCE

AU PALAIS DE COMPIÈGNE,

D'APRÈS LES ACTES PUBLICS DATÉS DE CETTE VILLE, LES CHRONIQUES ET LES HISTOIRES DE FRANCE.

PREMIÈRE RACE. — MÉROVINGIENS.

Clovis Ier. — 486, distribution des terres conquises.

Clotaire Ier. — 511, premier partage de la monarchie. — 561, meurt à Compiègne.

Chilpéric Ier et Frédégonde. — 579, mort d'un fils.

Childebert II. — 584, s'empare de Compiègne. — 584, diplômes.

Clotaire II et Théodebert. — 604, traité de paix. — 611, traité de paix. — 627, charte confirmative d'un monastère au diocèse du Mans. Compiègne est appelé *palais* pour la première fois.

Dagobert Ier. — 629, charte confirmative des foires de Saint-Denis. — 631, chapelle Saint-Ouen. Abbaye. — 634, fondation de Saint-Denis. — 638, mort.

Clovis II et les envoyés de Sigebert. — 639, partage.

Clovis II. — 649, assemblée du Champ de Mars près du palais de Compiègne.

Childéric II. — 663, privilége à l'abbaye de Moutier.

Thierry III. — 6 décembre 675. — Juin 680. — 23 octobre 682. — 23 mai 683. — 27 mars et 1er mai 685. — 30 octobre 690.

Clovis III. — 1er septembre 692.

Childebert III, dit *le Juste*. — 13-23 décembre 695. 2 novembre 711, meurt à Compiègne à l'âge de trente-cinq ans; enterré à Choisy-sur-Aisne.

Dagobert II. — 714.

Dagobert III et Théodoald. — 715, grande bataille dans la forêt de Cuise.

Chilpéric II. — 29 février; 5, 7, 16 et 25 mars; 29 avril 716. — 21 janvier et 8 juin 717.

Childéric III. — 2 mars 743.

DEUXIÈME RACE. — CARLOVINGIENS.

Charles-Martel. — Verberie. Meurt à Kierzy-sur-Oise.

Pépin, dit *le Bref*. — 752, proclamé roi. — 754, assemblée générale. — 755, diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. — 23 mai 756, assemblée d'évêques; états généraux. — 757,

assemblée générale; ambassade de l'Empereur Constantin Copronyme; orgue; premier parlement; plaid à Compiègne; Tassile, duc de Bavière, y fait hommage; concile à Compiègne; question du divorce. — 30 octobre 759, plaid général.

CHARLEMAGNE. — 775, passe l'hiver à Kierzy; 778, diplôme. — 779, *iter peragens partibus Neustriæ, pervenit in villa quæ dicitur Compendium.* — Après Pâques 779, hommage de Hildebrand, duc de Spolète. — Fête de Noël 779. — 784, Tassile, duc de Bavière, à Compiègne.

BERTHE, mère de CHARLEMAGNE. — 783, meurt à Compiègne. — 804, Charlemagne à Kierzy.

LOUIS Ier, dit *le Débonnaire.* — Un mois 815, plusieurs diplômes. — 24 juin 815, diplôme pour Saint-Mihiel-sur-Meuse. — Vingt jours 816; plaid général. — 15 octobre 816, divers diplômes. — 3 et 17 novembre 816, états généraux. — Juillet 817. — 820, assemblée générale à Kierzy. — 1er novembre 823, états généraux; fixation du lieu et de l'époque des assemblées générales; palais de Compiègne. — Hiver 823, réception des ambassadeurs de l'empereur d'Orient; assemblée générale; confirmation des possessions de l'église de Côme. — Fin de juin 824, états généraux et expédition en Bretagne. — 30 juin 824, sauvegarde pour l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil. — Septembre 827, états généraux; don annuel. — 16 août 830, diplôme pour l'abbaye de Saint-Mihiel; assemblée générale; réception de deux commissaires envoyés à Rome; réception de Céadrage, prince des Abotrites; Hériold, roi des Danois, vient demander du secours contre le fils de Godefroid. — 830, trois lettres d'Éginhard. — Mai 833, l'empereur revient d'Italie. — Octobre 833, premiers faits relatifs à sa déposition. — 836, déposition.

LOUIS et LOTHAIRE. — 836, arrivée d'une nouvelle ambassade de Constantinople; déposition de Louis. — 837, rétablissement de Louis le Débonnaire. — 838, il vient chasser dans la forêt.

CHARLES, dit *le Chauve.* — Août 841. — 21 juin 842. — 21 janvier et 27 septembre 844. — 21 janvier, 12 février et 5 mai 845. — 2 mai et 5 décembre 847. — 855, charte pour Saint-Denis. — 859. — 860, charte. — 1er juillet 861, états généraux. — 14 juillet 861, diplôme. — Septembre 862, acte de partage des biens de Saint-Denis entre l'abbé et les religieux. — 29 janvier 864, concessions de biens. — 23 mai 864, don à l'un de ses vassaux de Narbonne. — Juin 864, congédie l'envoyé de Mahomet, roi des Sarrasins; le prince Charles, son fils, ramené blessé grièvement d'un coup de dague à la tête, en chassant dans la forêt de Cuise. — 865, retour des ambassadeurs envoyés en Espagne. — Noël 866, capitulaire en treize articles. — 22 avril 867, restitution à l'église de Paris. — 1er août 867, traité de paix avec les Bretons. — Noël 868, grande assemblée. — 870, ambassade de Louis de Germanie. — Automne 870. — Noël 870. — 870, envoyés de Germanie pour le partage du royaume après la mort de Lothaire. — Noël 871. — Carême 872 (l'année commençait alors à Noël). — 10 mars 874. — Noël 874. — Pentecôte 875; rapporte d'Italie les corps de saint Corneille et de saint Cyprien. Carême 876. — 30 mai 876, confirmation de la bulle du pape Jean. — 23 février 877, diplôme en faveur de Saint-Nazaire d'Autun. — Carême et Pâques 877; convalescence d'une pleurésie. — 29 mars 877, audience

accordée aux légats du pape; confirmation des priviléges de l'abbaye de Corbie; premier diplôme où l'on donne au palais le titre d'*impérial*. — 1er mai 877, dédicace de l'abbaye à la Vierge Marie en présence des nonces du pape et de tous les évêques. — 5 mai 877, dotation de l'abbaye; charte signée Charles, empereur; Louis, roi; fondation de la collégiale de Saint-Corneille. — Mai 877, diète à Kierzy; assemblée générale pour la contribution à payer aux Normands. — 16 juin 877, capitulaire relatif à un voyage à Rome. — 20 juin 877, diplôme, puis départ pour l'Italie. — Septembre 877.

Louis II, dit *le Bègue*. — Décembre 877, habite le nouveau palais; vient recevoir l'héritage de Charles le Chauve, son père. — 8 décembre 877, couronné roi dans l'église de Compiègne; convalescence; deux diplômes. — Décembre 878 (tout le mois). — 879, arrive très-malade à Compiègne. — Vendredi saint 879, meurt à Compiègne.

Louis et son frère Carloman. — 880.

Louis III. — Pâques 880. — Noël 881. — Pâques 882.

Carloman. — Décembre 882. — 9 février 883, diplôme pour l'abbaye de Moutier. — 2-4 février 884, diplômes pour l'abbaye de Saint-Victor à Marseille, pour celle de Narbonne; assemblée des grands. — 6 décembre 884, mort.

Eudes. — 888, couronné roi. — Octobre 888. — Octobre 893, diplôme pour Saint-Médard de Soissons; les Normands dévastent tout le pays.

Charles, dit *le Simple*. — 13 février 898, diplôme en faveur de Saint-Mihiel, abbaye en Verdunois; un diplôme. — Juin 898. — 14 mars 900, diplôme pour l'église d'Auxerre. — Juin, visite de Foulque, archevêque de Reims. — 25 juillet 903, confirmation des possessions de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — 13 juillet 904, diplôme pour les chanoines de Tours. — 9 février 905, diplôme pour l'abbaye de Saint-Denis. — 19 avril 907, charte. — Juin 909, diplômes pour deux abbayes. — 14 juin 910, diplômes pour Saint-Martin à Tours. — 915, charte. — 7 juillet 915, quatre-vingts quartiers de terre sont détachés de l'enceinte du palais pour fonder Saint-Clément; voyages moins fréquents; réparations au palais et à l'abbaye; fossés, murs. — 28 avril 916, charte. — 26 juillet 917, diplôme pour Saint-Corneille; charte. — 14 mars 918, diplômes pour Saint-Germain-des-Prés, etc. — 22 avril 918. — 22-24 avril 919, diplômes. — 29 juillet 921, diplômes. — 29 juillet 922, séjour prolongé; charte.

Raoul. — 923, couronné roi. — Octobre 927.

Louis IV, dit *d'Outre-Mer*. — Noël 936, charte; reliques de saint Corneille et de saint Cyprien rapportées de Senlis. — 943. — 950, reçoit la visite de Hugues le Grand.

Lothaire. — Mars 955. — 9 février 958. — 959. — 965. — 26 mai 974. — 975. — 976, assemblée générale pour associer Louis à la couronne. — 11 mai 984, plaid général.

Louis V, associé à l'empire. — 986, sacré à Compiègne. — 17 mars 987, meurt empoisonné.

TROISIÈME RACE. — CAPÉTIENS.

Hugues Capet. — Juillet 987, proclamé roi à Noyon. — 26 septembre 987, diplôme. — 987, assemblée de prélats. — 988. — 4 juin et 15 septembre 991, diplômes.

ROBERT. — 1017, couronné roi. — 9 juin 1017, sacre et couronnement de Hugues, son fils. — 1er mai 1018, ambassade de l'empereur des Romains. — 1023 et 1024, parlements. — Fêtes de Pâques 1026, conspiration. — 1025, mort de Hugues.

HENRI Ier. — 1037. — 1046, diplômes.

PHILIPPE Ier. — 1061. — 1066, plaid général. — 1085, assemblée d'évêques. — 1092, deux chartes. — Carême 1093, assemblée pour la translation du saint suaire.

LOUIS VI. — 1104, plaid. — Pentecôte 1111, diplôme. — 1118, charte. — 1128, diplôme; plaid de Laon. — 1131, don aux religieux d'Ourscamps.

ADÉLAÏDE, veuve de LOUIS VI. — 1137, reçoit de son fils, Louis VII, la ville et le palais de Compiègne pour douaire.

LOUIS VII. — 1139, diplôme. — 1140, reçoit le serment de la ville de Noyon. — 1154, mort d'Adélaïde; arrivée du roi. — 1154, diplôme. — 1153, charte de la commune de Compiègne. — 1157, charte datée de Saint-Jean-aux-Bois. — 1161 et année suivante. — 1173, charte. — 1175, charte. — 1177, charte. — 1179, charte.

PHILIPPE II (Auguste). — 1182, états. — 1183, charte. — Février, avril et octobre 1184; assemblée des princes et barons du royaume. — Octobre 1185. — Avril 1186, parlement: confirmation de la charte de commune. — 1188. — Novembre 1189; parlement; don à la maison des pauvres de Saint-Nicolas. — Février-juillet 1190. — Octobre 1193, divorce. — Novembre 1193, charte donnée à Béthisy. — D'avril à novembre 1194; d'avril à octobre 1195. — Avril 1196, mariage du roi. — Juin 1196, reçoit l'hommage de Baudouin, comte de Flandre. — 1196, et juin 1198. — Juillet 1200, lettres. — Août 1201, charte, et avril 1202. — Novembre 1204. — Avril, mai 1205. — Avril 1206. — Avril-juillet 1207. — Septembre 1208. — Mars, avril, mai 1209; Pentecôte 1209, charte; arme chevaliers son fils Louis et les deux fils du comte de Dreux. — Juin 1212. — Juillet 1213. — Avril, juin, juillet 1214. — Avril, mai et septembre 1215. — Juillet 1215, charte. — Mars, août et septembre 1216, charte. — Avril-août 1217. — Mai-juillet et novembre 1218. — Janvier, février-avril 1219. — Janvier, mars et décembre 1220, assemblée des croisés. — Avril-juillet 1221, prisonniers détenus à Compiègne.

LOUIS VIII. — 1223, serment. — Novembre 1223, deux diplômes. — 1224, un diplôme. — Avril 1225, confirmation d'une sentence. — Juin 1225, don à Robert, comte de Dreux. — Décembre 1225, reçu de 2,000 livres. — 1225, trêve.

LOUIS IX (saint Louis). — Juillet 1228, diplôme pour l'ermitage de la forêt de Cuise. — Septembre 1230. — Août 1231, diplôme. — Décembre 1234, diplôme. — Juin 1235. — Octobre 1235, diplôme. — Décembre 1235, traité de paix. — Juin 1237, assemblée générale; comté d'Artois donné à Robert. — 1238, mariage du comte d'Artois. — Février 1239, le comte d'Artois reçu chevalier. — Septembre 1256, diplôme. — Janvier et mars 1257, diplôme. — 1257, bulle du pape Alexandre IV pour le monastère des Frères Prêcheurs. — Mars 1258, don fait aux chapelains de Sainte-Catherine. — Juin 1258, échange avec les chanoines de Saint-Clément. — Août 1258, don à l'hôpital de Saint-Nicolas. — Mai 1260, concession d'une partie de son palais pour agrandir l'hôpital. — Mai 1261, lettres. — Mai 1262, diplômes. —

24 août 1267, exhumation des corps des rois Louis II, Louis V et Hugues II, et translation à Saint-Corneille (chœur). — Septembre 1267, diplômes.

PHILIPPE III, surnommé *le Hardi*. — 27 mai 1276. — 28 mai 1276, charte donnée à Verberie. — Juillet 1282, don à l'abbaye de Monchy. — 1282, accorde à Compiègne le droit d'avoir un champion.

PHILIPPE IV, dit *le Bel*. — Février 1286. — 1292, création de chevaliers. — Jour de la Toussaint 1295. — 1295. — 1297, rassemble son armée à Compiègne. — Pentecôte 1297, cour pleinière. — 1297, comte Guy prisonnier à Compiègne, dans la tour de Charles le Chauve. — Juin 1298. — Mai 1310, grand tournoi. — Août 1311.

LOUIS X, dit *le Hutin*. — 1315, charte donnée à Royal-Lieu. — 1315.

PHILIPPE V, dit *le Long*. — 1318, suppression de la mairie de Compiègne. — 1319, charte.

CHARLES IV, dit *le Bel*. — De la Toussaint 1322 à l'octave 1323.

PHILIPPE VI, dit *de Valois*. — 1331, reçoit le duc de Bohême. — 1331, délie le duc de Brabant. — 1346, lettres.

JEAN. — 1348. — 5 février 1351. — 1356, après la défaite de Poitiers, la reine se retire à Compiègne. — 5 décembre 1360, le roi libre, sorti de prison, vient à Compiègne. — Mai 1361, édit. — 1362, mariage du comte de Dreux. — 1362, lettres.

CHARLES V, dauphin, fils de Jean. — Mai 1358, impôt levé; assemblée des trois états de Picardie. — 7 mai 1358, ordonnance. — 14 mai 1358. — 22 juillet 1360.

CHARLES V, dit *le Sage*. — Juin 1364, entrée solennelle à Compiègne. — 28 juin 1364, lettres. — 9 novembre 1365, lettres. — 1366, états généraux. — 1374, acquisition de plusieurs maisons pour la construction d'un nouveau palais. — 1378. — 1379, arrivée de l'empereur Charles IV, et du roi des Romains, son fils.

CHARLES VI. — Octobre 1381, charte. — 1381, lit de justice. — Avril 1382, états généraux. — 8 juillet, septembre et 18 octobre 1382, lettres patentes. — Tout l'hiver 1383. — 1384, parlement. — 7 septembre 1390, ordonnances sur les monnaies. — 21 mai 1391, hommage de Robert, duc de Bar. — 1396, arrivée de la duchesse de Brabant. — Juin 1396, lettres patentes aux Compiégnois. — 1400, maladie du roi. — 30 mai 1406. — 26 juin 1406, conseil d'État. — 7 mai 1414, le roi reprend Compiègne sur le duc de Bourgogne. — 8 mai 1414. — 1417, fréquents messages de Senlis, où était la reine. — 1417, mort de Jean, dauphin.

CHARLES VII. — 18 août 1429, entrée du roi à Compiègne; il y reste dix-neuf jours. — 22 août 1429, rentrée de ses partisans dans leurs biens. — 23 mai 1430, prise de la Pucelle d'Orléans. — 14 mai 1441. — 17 mai 1441, lettres patentes. — 1451, augmentation du palais.

LOUIS XI. — De 1451 à 1466, point de séjour; le duc de Bourgogne occupa souvent le château. — 1466, le roi reçoit la nouvelle de la prise de Coutances, non au palais, mais dans la maison de Jean de Morlière, rue de Pierrefonds, où est l'auberge de la Croix-d'Or. — 20 juillet 1468, chez Jean de Morlière. — 31 août 1468, chez Jean de Morlière; lettres. — 18 septembre 1468, ratification du traité de Péronne. — 11 février 1470. — Février 1471, ratification de la capitulation avec le duc de Bourgogne. — 1474. — 8 août 1475, le roi arrive à Compiègne. — 1475, envoie un messager secret à Londres. — 29 janvier

1476. — 1477, après la mort du duc de Bourgogne.

CHARLES VIII. — 20 septembre 1486, entrée solennelle. — Octobre 1486. — 6 août 1498, arrive à Compiègne.

FRANÇOIS Ier. — 1er février 1514. — 4 février 1515, — 4 juin 1517. — 26 janvier et 16 novembre 1521. — 19 septembre 1527, lettres patentes. — 15 septembre 1531, entrée de la reine de France, sœur de l'empereur. — 20 octobre 1531, charte. — 11 avril 1534. — 24 février 1537. — 24 septembre 1539. — 26 décembre 1546. — 1547, lettres datées de Compiègne.

HENRI II. — 16 août 1547. — 4 août, septembre, 1549. — 2 et 6 décembre 1552. — 10, 25, 28 juillet et 14 août 1553, lettres. — 14 mai, 28 juillet et 3 septembre 1554, parlement réuni à Compiègne. — 27 juin, 3 et 20 juillet 1557.

FRANÇOIS II, dauphin. — 1564.

CHARLES IX. — 24 juillet 1567, entrée solennelle. — 5 août 1567, divers diplômes et déclaration qui crée pour chaque quartier de Paris 100 hommes d'armes. — 1570, préparatifs du mariage avec Élisabeth d'Autriche, qui eut lieu ensuite à Mézières. — 1574, entrée de la reine Élisabeth, femme du roi.

HENRI III. — Juin 1577, arrivée de Marguerite de Navarre, sœur du roi. — 1577, duc d'Alençon, frère unique du roi.

CATHERINE DE MÉDICIS, mère du roi HENRI. — décembre 1579. — 1588, états généraux.

HENRI IV. — 6 juin 1590, entrée solennelle. — 21 septembre 1590, conseil de guerre à Royal-Lieu. — 6 novembre 1590. — 22 décembre et jours suivants 1590. — 13 janvier 1591. — Avril 1591. — 18 mai 1591. — 26 juillet, 1591, au camp. — Fin de juillet 1591, siége de Noyon. — 6 août 1592, le roi va coucher à Senlis. — 7 avril 1593, charte. — 13 mai 1594, arrive avec toutes ses troupes. — 24 août 1594. — Février 1596.

LOUIS XIII. — Avril, du 10 octobre au 4 novembre 1619. — 28 mars 1624, arrivée de la cour, de plusieurs princes, princesses et hauts seigneurs. — 20 avril 1624, lettres patentes. — Mai 1624, lettres patentes. — 22 juin 1624, lettres patentes. — 25 juin 1624, déclarations contre les duels. — 27 juin 1624, lettres patentes. — 8 juillet 1624, lettres patentes. — 14 et 16 juin 1625, arrivée du roi et des deux reines. — 16 février 1631 (laisse sa mère prisonnière le 23 février). — 6, 9 septembre 1631, arrive à Compiègne; lettres patentes. — 20 avril 1635. 3 mai 1658, lettre. — 8 mai 1638. — 19 octobre 1641.

LOUIS XIV. — 12 mai 1646, à l'abbaye de Saint-Corneille. — 13 mai 1646. — 17-18 mai 1646, chasse dans la forêt. — 11 mai 1647, fait son entrée à Compiègne à cinq heures du soir (y reste cinq jours). — Du 13 mai au 12 juin 1649. — 14 juin 1649, va au château de Monchy. — 22 juillet 1649, lettre. — 21 juillet, va se baigner au lieu appelé *la Baignoire du roi*, dans l'Oise, entre Compiègne et l'embouchure de l'Aisne. — 22 juillet 1649. — 6 août 1649, va au monastère de Saint-Pierre-en-Chastres. — 7 août 1649, visite le couvent des Célestins de Sainte-Croix d'Offémont, à 3 lieues de Compiègne. — Du 2 au 29 juin 1650, lettres patentes. — 26 août et 6 novembre 1650, lettres. — Du 21 août au 29 septembre 1652, le 16 août, rente de 117 livres 10 sols payée à Saint-Clément et Saint-Maurice. — 30 août 1652, se promène dans la forêt avec 100 carrosses et 800 cavaliers. — 2 septembre 1652,

chasse dans la plaine de Monchy. — 3 septembre 1652, chasse dans la forêt. — Novembre 1652. — du 16 au 28 juillet 1653, lettres. — du 1er au 27 septembre 1653. — 20 octobre 1654. — Du 22 mai au 6 juin. — 1655. — 28 mai 1655, chasse au sanglier. — 4 septembre 1655. — 4-12 novembre 1655. — 17 novembre 1655, chasse au delà de la rivière. — 25 novembre 1655. — 27, 28 novembre 1655, chasses. — du 27 mai au 5 juin 1656. — du 22 août au 5 septembre 1656. — 5 septembre 1656, collation au Puits-du-Roi. — 16 septembre 1656, réception de la reine de Suède. — 6 octobre 1656, arrivée du roi et de la reine. — 9 octobre 1656, lettre. — 16 octobre 1656. — 7 mai 1657. — 11 mai 1657, collation au Puits-du-Roi. — 28 juillet 1658. — 9-17 juillet 1667. — 17 mai 1669, se promène sur l'eau jusque devant le port Saint-Sébastien (deux lieues de Compiègne). — 29 avril 1670. — 9 juillet 1671. — 1er août 1672, arrive à Compiègne. — 23 décembre 1672, dîne à La Croix-Saint-Ouen. — 12 mai 1675. — 28 février 1677. — 4 mars 1683, arrive à Compiègne. — 13 mars 1683, dîne à Monchy, au château du maréchal d'Humières. — 14 mars 1683, ordre du roi. — 17 mars 1683, départ. — 28 février 1690. — 1er mars 1690, revue de huit escadrons de ses gardes à une lieue de Compiègne. — 14 avril 1691. — De mars à la fin de mai 1692. — 20 mai 1693. — 18 mars 1694, dîne dans une maison près de Verberie. — Du 30 avril au 13 mai 1695, édit; revue de la Maison du roi. — 30 août 1698. — 31 août 1698, chasse et va au camp. — 2 septembre 1698, fait collation au camp avec le maréchal de Boufflers. — 6, 7 septembre 1698, va au camp. — 9 septembre 1698, revue de ses troupes. — 10 septembre 1698, dîne avec le roi d'Angleterre chez le maréchal de Boufflers; revue de son régiment. — 11 septembre 1698, à la tête de son armée, fait une promenade de deux lieues. — 17 septembre 1698, va au camp près du village de Montmartin.

Louis XV. — 4 juin 1728, entrée solennelle. — Du 22 avril au 2 juin 1729. — Du 6 juillet au 21 août 1730. — Du 25 avril au 30 mai 1732; le roi dépose de sa propre main dans l'une des culées du pont : 1° une médaille d'or, 2° deux d'argent, et 3° trois de cuivre, placées dans un coffre de bois de cèdre renfermé dans une boîte de plomb. — 3 juin 1732. — Du 12 juin au 16 août 1733. — Du 6 juillet au 27 août 1736. — 1737. — Du 9 juillet au 4 août 1738. — 1739, camp. — Du 12 au 23 juillet 1740. — Du 6 juillet au 22 août 1748. — Du 4 juillet au 11 août 1749. — Du 8 juin au 21 juillet 1750. — Le 10 juillet 1750, revue des grenadiers de France. — Du 25 juin au 10 août 1751, mort de don François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne; son corps est déposé dans un caveau au milieu du chœur de l'église Saint-Antoine. — Du 30 juin au 3 août 1752. — Du 30 juin au 6 août 1753. — Du 2 juillet au 19 août 1754. — Du 4 juillet au 11 août 1755. — Du 5 juillet au 31 août 1763. — Du 21 juin au 16 août 1764, (7 août) signature à Compiègne du premier traité de cession de la Corse à la France. — Du 2 juillet au 22 août 1765. — Du 7 août au 27 septembre 1766, camp. — Du 8 juillet au 29 août 1767, camp. — Du 12 juillet au 31 août 1769, camp. — 13, 14, 15 mai 1770; arrivée de Marie-Antoinette d'Autriche venant épouser le Dauphin (depuis Louis XVI.) — Du 20 juillet au 29 août

1770, lettres patentes. — Du 8 juillet au 30 août 1773.

Louis XVI. — Du 1er août à septembre (un mois) 1774, chasse à Monchy. — 5-7 mai et juin 1775. — Octobre 1780, chasses. — Septembre 1781, chasses. — Septembre 1782, chasses. — 3 août 1783. — 29 août 1784. — 1785.

Armoiries de la ville de Compiègne.

(Livre Ier, avant le titre.)

Compiègne porte : d'argent à un lion grimpant d'azur, chargé de six fleurs de lys d'or, couronné de même, armé et lampassé de gueules. (*Dictionnaire héraldique* de Grandmaison; voyez aussi *Armorial* de Chevillard.)

Note relative à Charlemagne.

(Livre Ier, p. 6, après le chapitre de la traduction d'Éginhard. — An 779.)

« Amabat peregrinos, et in eis suscipiendis magnam habebat curam, adeo ut plerumque eorum multitudo non solum palatio, verum etiam regno, non immerito videretur onerosa. Ipse tamen præ magnitudine animi hujusce modi pondere minime gravabatur, cum etiam ingentia incommoda laude liberalitatis ac bonæ famæ mercede compensaret. »

« Il aimait les étrangers, et mettait tant de soin à les bien recevoir, que souvent leur nombre s'accrut au point de paraître une charge non-seulement pour le palais, mais même pour le royaume. Quant à lui, il avait l'âme trop grande pour se trouver incommodé d'un tel fardeau, et il se croyait assez dédommagé de tant d'inconvénients par les louanges qu'on donnait à sa libéralité et par l'avantage d'une bonne renommée. »

Extrait des Annales de Saint-Bertin.

(Livre Ier, p. 17. — Charles le Chauve. — An 877.)

« Carolus autem imperator in Compendio quadragesimam peragens, pascha Domini celebravit et missos apostolici Joannis, Petrum episcopum Foro-Simpronii, itemque Petrum episcopum Senogalliæ, suscepit. . . . .

« Kalendis maii episcopos Remensis provinciæ sed et aliarum provinciarum Compendio convocavit, et ecclesiam quam in eodem oratorio construxerat, cum multo apparatu, in sua et missorum apostolicæ sedis præsentia, ab eisdem episcopis consecrari fecit. »

Philippe-Auguste.

(Livre Ier, p. 48. — An 1201.)

Diplôme du roi Philippe-Auguste, confirmant les conventions faites entre l'abbaye de Saint-Corneille et la commune de Compiègne, au sujet de la place dite *Cour-du-Roi*, située près de l'église. Les religieux s'y réservent la justice pendant les trois jours de foire de la mi-carême, et la commune promet que, les autres foires finies, elle enlèvera de la place les étaux et échoppes qui y auraient été construites, et payera à l'abbaye cent sols parisis de prestation annuelle. (Bibl. imp. — Cab. des chartes, cc-90.)

Confirmation des conventions précédentes par Jean, maire de Compiègne (août 1201).

Acte scellé par lequel la commune de Compiègne s'engage à soutenir le roi (saint Louis) contre tous. (Arch. imp. — Sect. hist. — Trésor des chartes, carton 627.) — [1228.]

Louis VIII et le comte d'Artois sont faits chevaliers.

(Livre Ier, p. 48. — Louis VIII. — An 1209.)

« L'an 1209, Louis, qui était dans sa vingt-deuxième année reçut l'épée et le titre de chevalier de la main du roi son père (Philippe-Auguste) le jour de la Pentecôte, 17 mai, à Compiègne, dans l'assemblée la plus nombreuse que l'on eût vue jusqu'alors; car c'était la coutume que les jeunes gentilshommes reçussent l'épée et les autres armes, avec de grandes cérémonies, de la main de quelque personne qualifiée; on voit par l'histoire que cela se faisait avec grande solennité; et c'était ce qu'on appelait *être fait chevalier;* car ce titre ne se tirait ni de la naissance, ni de l'âge, ni des terres, ni des biens; de sorte que Raimond Bérauger, comte de Provence, quoique prince souverain, âgé de cinquante ans et déjà père des reines de France et d'Angleterre, n'était pas néanmoins encore chevalier.

« Ce fut encore à cette occasion que Philippe donna à son fils une espèce d'*apanage*, comme nous le voyons par la reconnaissance de Louis que nous avons encore, datée de Compiègne, au mois de mai 1209. Cet apanage consistait aux terres de Poissy, Lorris, Château-Landon, le Fay, Vitry-aux-Loges et Boiscommun. Philippe ne donnait à son fils que l'usufruit de ces terres pour tant qu'il lui plairait, et encore avec diverses réserves qu'on peut voir dans l'acte, qui font juger que ce prince politique, qui faisait trembler tout le monde, craignait lui-même jusqu'à ses propres enfants.

« Il fit promettre, entre autres choses, à son fils qu'il n'irait point aux tournois, si ce n'était quelquefois par occasion, pour les voir, et jamais pour y combattre, à cause des malheurs qui arrivaient souvent dans ces exercices militaires. » (Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint-Louis*, éd. de Gaulle, préliminaires, t. I, p. 11 et 12.)

Serment des maire et jurats de Compiègne, qui jurent de défendre contre tous le roi Louis IX, sa mère et ses fils. — Octobre 1228.

(Livre Ier. p. 56. — Saint Louis. — An 1228.)

« Littere majoris et juratorum Compendii, de fidelitate facta domino regi.

« Universis ad quos presentes littere pervenerint, major et jurati Compendii, salutem. Noverit universitas vestra nos jurasse quod pro toto posse nostro fideliter servabimus corpus, membra, vitam et honorem terrenum karissimi domini nostri Ludovici, regis Francorum illustris, et domine regine matris ejus, et filiorum suorum, et adherebimus et nos tenebimus eidem domino regi, et domine regine matri ejus, et filiis suis, contra omnes homines et feminas qui possunt vivere et mori. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum.

« Actum anno Domini M⁰. CC⁰. XX⁰. octavo, mense octobris. »

Bulle d'Alexandre IV, pape, autorisant l'établissement d'un monastère de Frères Prêcheurs (Jacobins) dans le palais de Charles le Chauve. — 17 août 1257.

(Livre Ier. p. 59. — Saint Louis. — An 1257.)

« Alexander episcopus, servus servorum Dei, carissimo in Christo filio regi Francorum illustri, salutem et apostolicam benedictionem. Pius est et salutaris regie benignitatis affectus, quo fratres ordinis Predicatorum in castro Compendii, Suessionensis diocesis, quod est regalis domanii speciale, pro animarum salute habere desideras, mansionem et ecclesiam cum officinis sibi accomodis, prout gaudentes intelleximus, ad tuorum meritorum cumulum edificare proponis. Proinde plenis est attollendus laudibus, excitandus ad tante pietatis opus et non cujusquam contradictionis obice retardandus. Ipsum itaque liberalitatis tue propositum, ob tue salutis proventum favore benevolo prosequentes, et ad consummationem tam laudabilium studiorum attentius exhortantes regiam majestatem, fratribus ipsis quod juxta desiderium tuum in castro ipso mansionem exigere valeant, et ibidem ecclesiam ac officinas habitationi eorum accomodas obtinere, ibique morantes offerre Domino vitulos labiorum, absque prejudicio questionis que inter cathedralem ecclesiam et monasterium Sancti Cornelii ejusdem loci verti dicitur, contradictione cujusquam nequaquam obstante, auctoritate apostolica indulgemus tibi quod aliquem episcopum gratiam et communionem apostolice sedis habentem, qui eisdem fratribus in eodem loco primarium lapidem ac cimiterium benedicat, advocare valeas undecumque de plenitudine potestatis apostolice concedendo. Ne autem predictum pietatis opus retardari contingat, ecce venerabili fratri nostro episcopo et dilectis filiis capitulo Suessionensi et . . . abbati et conventui predicti monasterii, per nostras litteras inhibemus, ne super hiis alicujus difficultatis aut contradictionis obicem interponant. Tu vero

pro Creatoris tui reverentia, hujus bone voluntatis tue propositum feliciter prosequaris, predicti ordinis fratres in hiis et aliis piis caritatis tue visceribus continendo.

« Datum Viterbii, xvi kalendas septembris, pontificatus nostri anno tertio. » (J 234, nº 1.)

On lit dans la bulle de canonisation de saint Louis le récit suivant d'un des actes d'humilité et de pieuse bonté du saint roi.

(Livre Ier, p. 60. — Saint Louis. — An 1297.)

« Cum dictus rex hospitale Compendium ingressus ad impertiendum humanitatis obsequium infirmis in illo degentibus, et jam fessus non modicum ex labore, infirmum quemdam juxta se positum conspexisset, morbum qui dicitur sancti Eligii patientem, et flexis genibus coram ipso, morcellum piri, remoto cortice, poneret in ore ejus, sanies de illius naribus defluens fœdavit turpiter manus regis, qui pie, benigneque id tolerans, nec aliquo exinde commutatus, lætus illico suis manibus salubre quod inchoaverat obsequium, diligenter est prosecutus. »

Procuratio ville de Compendio. — 16 mars 1308.

(Livre Ier, p. 66, sixième alinéa. — Philippe le Bel. — An 1308.)

« Universis presentes litteras inspecturis, maior et jurati, totaque communitas ville Compendii, salutem in Domino.

« Noverint universi quod nos anno Domini mº cccº septimo, die jovis ante ramos Palmarum, litteras domini regis a viro venerabili ac etiam sapienti Guillelmo dicto Tybaut, tunc baillivo Silvanectensi, suo sigillo sigillatos, recepimus, formam que sequitur continentes :

« Philippus, Dei gratia Francorum rex, omnibus majoribus, scabinis, consulibus ac communitatibus locorum insignium regni nostri, ad quos presentes littere pervenerint, salutem et dilectionem. Semper nostri progenitores ad hereses et errores alios ab ecclesia Dei pellendos, et specialiter a regno Francie, pre ceteris principibus suorum temporum fuerunt sollicit pretiosissimam catholice fidei margaritam, utpote thesaurum incomparabilem, a furibus et latronibus egregie defendentes. Attendentes igitur ad petram ex qua sinus excisi, progenitorum ipsorum inherentes vestigiis guerrarum temporalium quibus nos et vos Dominus visitavit, pacem cum nobis dedisse supponimus ut guerris contra fidem catholicam suscitatis, nedum ab hostibus patentibus, sed potius ab occultis, qui quanto nobis assistunt propinquius quanto nocent latentius, tanto periculosiores existunt, totis viribus intendamus.

« Scitis quidem quod fides catholica est ex qua id quidem sumus in Christo, consistimus, et ex eo vivimus; ex ea nos sic exules et mortales, nobiles facti sumus in Domino Jhesu Christo, ut Dei vivi Patris eterni filii veri simus cum Christo, necnon regni celestis heredes; hec nos spes fovet pulcherrima, hec est ergo tota nostra substantia; si quis igitur hanc cathenam vio-

lare nititur, nos catholicos occidere conatur, Christus est nobis via, vita et veritas; quis ergo potest ipsum negare per quem et in quo subsistimus, quin nos destruere satagat? Cogitet unusquique quod ipse nos tantum dilexit quod pro nobis carnem assumere, in crucem mortem subire crudelissimam non expavit. Diligamus ergo nos talem dominum salvatorem, qui sic nos prius dilexit qui simus unum corpus simul regnaturi cum eo, pariter ad ejus vindicandas injurias intendamus. Proh dolor! Templariorum error abhominabilis tam amarus, tam flebilis, vos non licet Jhesum Christum, nedum in sui professione negabant, sed ingredientes suum profanum ordinem, negare cogebant, et ejus opera que sunt vite nostre necessaria sacramenta, necnon omnia quecumque sunt a Deo creata, supra crucem ejus qua simus redempti spuebant, calcabant pedibus et, in creature Dei contemptum, loca vilia per osculum visitabant adinvicem, ydola adorabant, contra naturam quod animalia bruta recusant, ritu suo tam reprobo sibi licere dicebant. Celum et terra moventur tanti flatu sceleris et elementa turbantur. Enormitates hujus per partes regni nostri singulas commisse probantur ac ex depositionibus majorum ejus ordinis, si sic appellari valeat, clare patent, nec est verisimile per tot et tantos communiter premissa in regno nostro commissa, quinimo etiam ultra mare fuisse commissa probata, quin generaliter ubique terrarum sint eodem modo commissa. Contra tam sceleratam pestem debent insurgere leges et arma, pecudes et omnia quatuor elementa. Nos igitur ad extirpationem tantorum scelerum, tam gravium errorum, stabilitatem fidei, necnon honorem sancte matris Ecclesie promovendum, ad sedem apostolicam conferre nos personaliter proponimus in Christo, cujus operis sancti vos volumus esse participes, qui participes estis et fidelissimi zelatores fidei christiane, vobisque precipimus quatenus de singulis villis predictis insignibus duos viros, fidei fervore vigentes Turoni, ad tres septimanas instantis festi Paschatis mittere non tardetis, qui nobis assistunt in predictis communitatum vestrorum nomine ad ea que sint dictis negociis oportuna.

« Actum Melduni, xxv^a die Martii, anno Domini M° ccc° septimo. »

« Virtute quarum litterarum nos, loco nostri, elegimus, disposuimus, constituimus et ordinavimus dilectos et fideles burgenses nostros Johannem dictum Davesnes et magistrum Johannem dictum de Parisius, tanquam viros probos, ferventes in fide catholica, ad audiendum, consentiendum, procedendum, ac etiam faciendum omnia et singula que in dicto mandato domini regis prout superius sunt expressa, fuerint oportuna, se esse Turoni ad tres septimanas Pasche, prout in dicto mandato Domini regis specialiter continetur, ratum et gratum habentes et habituri quicquid per dictos Johannem Davesnes et magistrum Johannem de Parisius, actum, gestum, seu etiam procuratum fuerit in supradictis et ea tangentibus, prout superius est expressum, promittentes sub ypotheca rerum nostrarum, si necesse fuerit, judicatum solvi. In cujus rei testimonium, presentibus hiis litteris sigillum communitatis nostre duximus apponendum. Datum anno et die supradictis. »

Le grand Ferret.

(Livre Ier, p. 74. — Charles, régent. — An 1356.)

«Ferret, appelé le *grand Ferret* à cause de sa taille colossale, naquit au village de Rivecourt, près de Verberie, et fut l'un des chefs des paysans révoltés contre les nobles du Beauvoisis, vers l'année 1356. Cette faction, dont les partisans furent connus sous le nom de *Jacquiers*, désola pendant quelque temps les propriétaires des châteaux voisins de l'Oise, par les vengeances atroces qu'elle exerça contre eux, sans distinction des partis qui alors bouleversaient la France; aussi le parti des Jacquiers fut-il promptement détruit par tous les autres, qui se réunirent pour l'anéantir; ce qui resta se soumit au Dauphin, tant à cause de l'amnistie qu'il fit publier, qu'à la persuasion du grand Ferret, qu'il avait gagné, et qui, dans la suite, lui resta fidèle et servit utilement l'État dans toutes les occasions qui s'en présentèrent.

«La force et la réputation de bravoure de Ferret devinrent telles, que sa présence seule maintint pendant plusieurs années la tranquillité dans les environs du village de Rivecourt, où il s'était retiré, et que, pendant longtemps, des détachements destinés à ravager ce pays n'osèrent en approcher; aussi le second continuateur de Nangis assure-t-il que, tant qu'il fut à Rivecourt, les Anglais n'osèrent pas passer l'Oise. Cet homme, aussi extraordinaire par sa force que par sa grande taille, fut choisi pour lieutenant par Guillaume Alaud, commandant du château de Longueil, qui s'y était retiré et devait réunir sous ses ordres deux cents hommes recrutés dans les campagnes environnantes.

«Les Anglais, ayant résolu de se rendre maîtres de ce poste par surprise, s'introduisirent à l'improviste par une brèche qu'on n'avait pas encore eu le temps de reboucher, et parurent tout à coup dans la grande cour du château, au nombre de deux cents hommes bien armés. Guillaume Alaud, mû plutôt par son intrépidité que par sa prudence, se jette au milieu d'eux à la tête du peu d'hommes qu'il put rassembler; mais bientôt, accablés par le nombre, ils tombent avec lui sous les traits de leurs ennemis communs.

«Pendant ce temps, le brave Ferret, d'un courage plus réfléchi, s'étant armé d'une hache redoutable, sort à la tête des soldats et des domestiques qu'il avait pu rassembler : «Compagnons, leur dit-il, suivez mon exemple, vendons chèrement notre vie; si nous nous rendons «lâchement, on ne nous épargnera pas; exposons-nous donc et combattons.» Ses guerriers, animés par ses paroles, jurent de mourir ou de vaincre, et se jettent aussitôt sur les ennemis, dont ils renversent un grand nombre au premier choc. Dans ce moment, les habitants du village se rassemblent, et, armés de faux, de fléaux et de fourches, viennent entourer le château et secourir Ferret, qui, bientôt, s'ouvre un passage jusqu'à eux, et, secondé de leurs efforts, charge les Anglais avec plus de furie que la première fois. Conduit par le carnage dans le lieu où le corps d'Alaud était baigné dans son sang, cet horrible spectacle redouble sa fureur et lui fait chercher de nouvelles victimes. Il partage sa troupe en deux bandes, se place entre elles, et tous marchent de front vers la troupe ennemie. Tous les Anglais qu'il atteint de sa terrible hache tombent morts à ses pieds; les casques de l'acier le plus dur ne

sauraient résister à ses épouvantables coups; en un instant quarante-cinq guerriers sont immolés à sa juste vengeance, et un plus grand nombre reçoivent de lui de larges blessures; partout où Ferret s'avance, partout la fuite le précède et la mort le suit. En vain le chef des Anglais cherche à rallier autour de son étendard sa troupe dispersée : le colosse français arrache le drapeau, en tuant celui auquel il avait été confié, et court le jeter dans les fossés du château, malgré une troupe d'ennemis qui, voulant s'opposer à son passage, périssent au nombre de quarante sous la hache ensanglantée. Enfin le reste des assaillants, las d'une résistance vaine, cherche son salut dans la fuite; mais déjà elle n'est plus possible, et tous ceux qui ne se sont pas précipités du haut des murailles tombent sous le fer vengeur de leur redoutable vainqueur. Le grand Ferret triomphait, lorsqu'il apprend qu'une nouvelle troupe plus nombreuse venait assiéger Longueil. Il vole à sa rencontre, la culbute et fait prisonniers ceux qui échappent à ses coups; en vain lui offrent-ils une rançon considérable : ce guerrier français, aussi généreux que brave, refuse leurs présents en leur accordant la vie, mais non la liberté, qui eût pu encore les rendre redoutables. Excédé de tant de fatigues et de deux jours de combats consécutifs, Ferret rentre victorieux à Longueil; mais, brûlé d'une soif ardente, l'eau la plus fraîche lui semble seule pouvoir le désaltérer : une fièvre violente le dévore, et ce nouvel Alcide est près de succomber à ses travaux. Ce fut alors qu'ayant rejoint son épouse chérie, qu'il avait laissée à Rivecourt, un parti d'Anglais entreprit de l'attaquer, le croyant sans défense.

« Ferret, accablé par la violence de sa maladie, apprend que ces lâches ennemis s'avancent au nombre de douze pour lui arracher la vie; cette nouvelle ranime ses forces abattues : il est encore capable d'un dernier effort. Il se lève, saisit sa hache d'armes, qu'il avait placée près de son lit, marche au-devant des Anglais, en tue cinq, et les sept autres ne trouvent leur salut que dans une fuite honteuse et précipitée. La maladie du héros français s'accrut par ce dernier exploit; bientôt elle le conduit au tombeau, et, aussi religieux que brave, il meurt avec une pieuse tranquillité. Ferret, d'une taille gigantesque, joignait à l'intrépidité la plus grande une prudence naturelle qui l'éloignait de la témérité; son jugement était prompt et sûr, et son caractère simple et modeste. Né dans un état servile et élevé sans éducation, il dut à lui seul la grande réputation qu'il sut s'acquérir par ses exploits guerriers. Doué par la nature d'une force extraordinaire, il s'en servit pour défendre son pays; et, armé seulement dans les combats d'une hache tellement lourde que les hommes les plus robustes avaient peine à la soulever, il réalisa par ses terribles coups ces faits d'armes si surprenants dont les romans de chevalerie nous offraient seuls des exemples. » (Bigot de Morogues.)

S. G. L. 70 (Bibl. imp. ms.).

(Livre II, p. 80. — Charles V. — An 1374.)

« Item sciendum est quod fecit in Parisiis, pro se et suis heredibus regibus Francie, de novo edificare domum juxta ecclesiam Sancti Pauli Apostoli, que non solum est pulchra sed est tam

magna quod rex Francie ex una parte, et regina ex altera, in ea quilibet eorum tenere potest suum magnum statum.

« Item aliam domum in Compendio pro regibus Francie, et tertiam juxta vivarium de Gouvieux.

« Item fecit fieri magnum castrum totum novum in nemore Vicenarum, et castrum du Lupari in Parisiis pro majori parte fecit fieri totum novum.

« Item castrum de Creil et castrum Sancti Germani in Laia, Castrum de Dreues et plura alia. » (P. 37 verso, *Gesta Caroli Sapientis, regis Francie.* — Stephani de Conty, Corbeiensis in Gallia monachi, *Historia sui temporis.*)

Premiers canons encloués.

(Livre II, p. 88. — Charles VI. — An 1414.)

Juvénal des Ursins fait mention d'un canon *encloué*, en 1415 (*sic*), au siége de Compiègne, c'est-à-dire un an avant la naissance de Malatesta, à qui l'on attribue la première idée d'enclouer les canons. « Les assiégés, ayant fait une sortie sur le camp du roi, passèrent outre, dit Juvénal des Ursins, jusqu'au lieu où l'on avoit assis les canons, et au plus gros, nommé *la Bourgeoise*, mirent, au trou par où on boutoit le feu, un clou, tellement que devant ladite ville oncques ne put jetter, etc. » (*Encyclopédie*, in-folio, t. V, p. 625.)

Lettre de Charles VI aux habitants de Compiègne, mai 1414. — *Ordonnances des rois de France*, t. X, p. 211.

(Livre II, p. 88. — Charles VI. — An 1414.)

« Charles, etc. sçavoir faisons à tous présens et avenir, que Nous, ayant en mémoire les grands maux, inconvéniens et dommaiges irréparables qui sont n'aguaires avenuz à Nous et à nostre royaume, par les assemblées de gens du commun peuple de nostre ville de Compiengne qui n'ont pas eu ne n'ont . . . . , n'entendement de désarmer et de pressentir le bien du mal, qui ou tems passé et puis peu de tems ença ont esté faites par nos Gens et les Gouverneurs et actournez de nostre dicte ville de Compiengne, pour conseiller et délibérer des faiz et besongnes touchans et regardans Nous et icelle notre ville, moyennant lesquels et l'ingnorance desdictes gens, nostre dicte ville et le pays d'environ a en moult à souffrir, avons, pour obvier aux inconvéniens qui ou tems a venir pourroient sourdre pour causes de semblables assemblées, et afin que les affaires et besongnes de ladicte ville puissent doréna-vant estre meurement conseillées et gouvernées ou bien, prouffit et honneur de Nous et de nostre dicte ville par les saiges et notables personnes d'icelle, ordonné et ordonnons par ces présentes, de nostre certaine science, pleine puissance et auctorité royal, et par grant et meur déliberacion de plusieurs de nostre sang et autres de nostre grant conseil, que dores en

avant les dicts gouverneurs, appellez avecques eux douze des saiges et notables personnes de la dicte ville de Compieugne, se puissent assembler au lieu accoutumé de faire, et illec traictier, besongner et délibérer des faiz et besongues d'icelle ville; et que ce qu'ilz feront et délibéreront estre fait, vaille et tiengne, et soit d'au tel effect et valeur comme se fait et délibéré avoit esté par toute la communauté d'icelle, sans ce que désormais ilz soient tenus de faire convenir et assembler ledit commun peuple ne que icelui commun peuple le puist contredire ne aler au contraire en quelque manière que ce soit.

« Si donnons en mandement, etc.

« Par le roi en son conseil, où siégeoient Messieurs les ducs d'Orléans, de Bourbonnais, de Bar, et Loys, duc en Bavière, les contes d'Alençon, d'Eu, de la Marce et de Vendosmes, le connestable, l'arcevesque de Sens, l'arcevesque de . . . . , Messieurs Robert de Boissay, Colart de Calleville et autres. » — Descepaux.

Lettre de la Pucelle au duc de Bourgogne. — 17 juillet 1429.

(Livre II, p. 93. — Charles VII. — An 1429.)

† Jehsus Maria.

« Hault et redoubté prince, duc de Bourgoingne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous faciez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cuer, entièrement, ainsi que doivent faire loyaulx chrestians, et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les Sarrazins. Prince de Bourgoingne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requerir vous puis, que ne guerroiez plus ou saint royaume de France, et faictes retraire incontinent et briefment vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudict saint royaume; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous faiz à savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, pour vostre bien et vostre honneur et sur voz vie, que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaulx François, et que tous ceux qui guerroient oudit saint royaume de France guerroient contre le roy Jhesus, Roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille ne ne guerroiez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu de ceulx qui y vendront contre nous. Et a trois sepmaines que je vous avoye escript et envoié bonnes lettres par ung hérault, que feussiez au sacre du roy, qui, aujourdui dimenche, xviie jour de ce présent mois de juillet, se faict en la cité de Reims : dont je n'ay eu point de response, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudict hérault. A Dieu vous commens et soit garde de vous,

s'il lui plaist; et prie Dieu qu'il y mecte bonne pais. Escript audict lieu de Reims, ledict xviie jour de juillet.»

Sur l'adresse : «Au duc de Bourgoingne.»

Lettre du duc de Bourgogne aux habitants de Saint-Quentin, sur la prise de la Pucelle, copiée sur l'original en papier qui est aux archives de Saint-Quentin, par M. Janin, archiviste paléographe. Le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale possède deux copies de la même pièce: l'une fait partie du Cabinet des chartes, l'autre appartient à la collection de dom Grenier (paq. 13, n° 5). — 23 mai 1430.

(Livre II, p. 98. — Charles VII. — An 1430.)

«De par le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne et de Namur.

«Très chiers et bien amez, sachans que vous désirez savoir de noz nouvelles, vous signifions que ce jour d'uy xxiiie de may, environ six heures après midi, les adversaires de monseigneur le roy et les nostres, qui s'estoient mis ensemble en très grosse puissance et boutez en la ville de Compiègne, devant laquelle nous et les gens de nostre armée sommes logiez, sont sailliz de ladicte ville à puissance sur le logis de nostre avangarde le plus pronchain d'eulx, à laquelle saillie estoit celle qu'ilz appellent la Pucelle, avecques pluseurs de leurs principaulx capitaines. A l'encontre desquels, beau cousin messire Jehan de Lucembourg, qui estoit présent, et autres nos gens et aucuns des gens de monseigneur le roy qu'il avoit envoié par devers nous pour passer oultre et aler à Paris, ont fait très grand et aspres résistence; et prestement en nostre personne y arrivasmes, et trouvasmes que les diz adversaires estoient jà reboutez, et par le plaisir de nostre benoist Créateur, la chose est ainsi avenue et nous a fait tele grace que icelle appellée la Pucelle a esté prise, et avec elle plusieurs capitaines, chevaliers, escuiers et autres prins, noiez et mors, dont à ceste heure nous ne savons encore les noms, sans ce que aucuns de nos gens ne des gens de mondict seigneur le roy y aient esté mors ou prins, ne qu'il y ait eu de noz gens bleciez vint personnes, la grace de Dieu. De la quelle prise, ainsi que tenons certainement, seront grans nouvelles partout, et sera congneue l'erreur et fole créance de tous ceulx qui ès faiz d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables; et ceste chose vous escrivons pour noz nouvelles, esperans que en aurez joye, confort et consolation et en rendrez graces et louenges à nostre dict Créateur, qui tout voit et cognoist, et qui, par son benoist plaisir, veuille conduire le surplus de nos emprises au bien de nostre dit seigneur le roy et de sa seigneurie, et au relievement et reconfort de ses bons et loyaulx subjez. Très chiers et bien amez, le saint Esperit vous ait en sa sainte garde.

«Escript à Codun emprès Compiengne, le xxiiie jour de may.

Signé : Milet.

Au dos est écrit : «A nos très chiers et bien amez les gens d'Eglise, bourgeois et habitans de Saint-Quentin en Vermendois.»

Extraits des interrogatoires de Jeanne d'Arc pendant son procès à Rouen.

(Livre II, p. 100. — Charles VII. — An 1431.)

« Interrogata si voces suæ præcepissent sibi quod exsiliisset de Compendio, significantes ei quod fuisset capta, utrum ivisset illuc; respondit quod, si ipsa scivisset horam et quod debuisset capi, non ivisset libenter, tamen ipsa fecisset preceptum illarum vocum, quidquid debuisset contingere..... nescivit suam captionem, nec habuit aliud præceptum de exeundo; sed semper dictum fuerat ei quod oportebat eam esse prisionariam. » (*Procès de la Pucelle*, t. I, p. 115.)

« Interrogata utrum, quando fecit illam saltationem, transiverit per pontem Compendii: respondit quod transivit per pontem et per boulovardum, et ivit cum societate gentium de parte sua supra gentes Johannis de Luxemburgo, et eos repulit bina vice usque ad castra seu logias Burgundorum; et in tertia vice, usque ad medium itineris, et tunc Anglici qui aderant præscinderunt iter ipsi Johannæ et suis gentibus; et ipsa se retrahendo fuit capta in campis, ad illud latus quod est versus Picardiam, prope dictum boulovardum; et inter illum locum quo capta fuit et Compendium erat riparia media et boulovardum cum fossato ipsius; nec aliud mediabat. » (*Ibid.* p. 117.)

« Interrogata utrum haberet scutum et arma; respondit quod ipsa nunquam habuit; sed rex suus dedit suis fratribus arma, videlicet unum scutum asureum, in quo erat (*sic*) duo lilia aurea et ensis in medio. » (*Ibid.*)

« Et primo (interrogata) quæ fuit causa propter quam saltavit a turri de Beaurevoir, respondit quod ipsa audiverat dici quod omnes illi de Compendio, usque ad ætatem septem annorum pertingentes, debebant poni ad ignem et sanguinem, et quod ipsa malebat mori quam vivere post talem destructionem bonarum gentium; et ista fuit una causarum sui saltus; altera fuit quod sciebat se esse venditam Anglicis, et ipsa maluisset mori quam esse in manu Anglicorum, suorum adversariorum. » (*Ibid.* p. 150.)

« Interrogata utrum ipsa dixerit : « Dimittet Deus ita male mori bonas gentes de Compen- « dio? . . . » respondit quod non dixit illud verbum, *ita male;* sed dixit : « Quomodo dimittet « Deus mori istas bonas gentes de Compendio, quæ fuerunt et sunt ita fideles domino suo? » (*Ibid.* p. 151.)

Poésies et notes sur Jeanne d'Arc.

Christine de Pisan a célébré Jeanne d'Arc dans des vers terminés le 31 juillet 1429. (Christine avait soixante-sept ans et vivait depuis onze ans cloîtrée.)

Une fillette de seize ans,
N'est-ce pas chose fors nature,
A qui armes ne sont pesans
Ains semble que sa nourriture

Y soit, tant elle est forte et dure;
Et devant elle vont fuyant
Les ennemis, ne nul n'y dure.
Elle fait ce, maints yeux voyant.

Martial de Paris (dit *Martial d'Auvergne*), dans son poëme intitulé *Les Vigiles de feu Charles VII*, qui n'est que la *Chronique* de Jean Chartier, dit (année 1429) :

Le duc de Bedfort se tira
A Senlis, et y fut logier;
Et le feu roi se retira
A Crespy pour lui hébergier.

Le lendemain vint à Compiègne
Et y entra à grant puissance,
A tout la bannière et enseigne
Aux nobles fleurs de liz de France.

(Année 1430, 23 mai) :

Lors au conflict et par surprinse
Comme chacun tirait arrière,
La dicte Pucelle fut prinse
Par un Picart, près la barrière.

Le dit Picart si la bailla
A Luxembourg lec assistant,
Qui la vendit et rebailla
Aux Anglois pour argent comptant.

Si en firent après leurs montres
Comme ayant très-bien besongné,
Et ne l'eussent donnée pour Londres
Car cuidaient avoir tout gaigné.

Fourniture d'un habillement pour la Pucelle aux frais de M. le duc d'Orléans (24 juin 1429) :

« Deux aulnes de brucelles vermeille dont fut faite la dicte robe[1] (drap cramoisi superfin de Bruxelles), huit escus d'or.

« Pour la doublure d'icelle, deux escus d'or.

« Pour une aulne de vert perdu (vert très-foncé) pour faire la dicte huque[2].

« Pour façon des dictes robe et huque, satin blanc, sandal et autres étoffes, un escu d'or. »

Thomas Bazin, évêque de Lisieux, dans son *Histoire de Charles VII*, t. I, chap. XXII, dépeint ainsi le roi :

(Livre II, p. 103. — Charles VII. — An 1461.)

« Fuit autem ipse Carolus rex statura mediocri et bona facie satis venusta, æquis humeris, sed cruribus ac tibiis justo exilior et subtilior. Cum togatus esset, satis eleganti specie apparebat; sed cum curta veste indueretur, quod faciebat frequentius, panno viridis utens coloris, cum exilitas cruris et tibiarum, cum utrinsque poplitis tumore et versus se invicem quadam velut inflexione, deformem utcumque ostentabant. Cibi ac potus satis temperans fuit, quod eidem ad valetudinis bonæ conservationem plurimum conferebat. Raro quippe infirmatus est, eo quod dietam sibi communem a medicis indictam satis studiose observaret.

« Lasciviis non modo in prima ætate, verum etiam jam senex, satis et supra quam fas honestumque fuisset, deditus fuit. In hujusmodi ministrantibus sibi, qui circa se aderant, assentatoribus, ut tali ministerio ejus sibi gratiam ac favores ampliores conciliarent. Unde,

[1] Longue lévite ou redingote à l'usage des hommes.

[2] Sorte de blouse ou pardessus, qui se portait sur la robe et sur l'armure.

tempore treugarum quæ inter ipsum et Anglicos cucurrerunt, habuit in deliciis unam præcipuam satis formosam mulierculam, quam vulgo pulchram Agnetem appellabant; nec eam ipse solam, nec ipsa eum solum, sed cum ipsa etiam satis copiosum gregem muliercularum omni vanitatis generi deditarum. Qui pellicum grex, proh dolor! sumptuosus nimis atque onerosus regno tam pauperi exsistebat; nam quoquo ipse rex pergeret, illo etiam cum apparatu luxuque regali gregem illum advehi opportebat, ad quarum vanitates pascendas infinita quodammodo pecunia expendebatur, et longe amplior quam status reginæ consumeret.»

On lit dans l'*Histoire de Charles VII*, par Thomas Bazin (t. I, chap. XXI) :

(Livre II, p. 103. — Charles VII. — An 1461.)

«Obiit (Carolus VII) autem currente anno Dominicæ incarnationis MCCCCLXI, mense julio. Nec sine veneni suspicione mors ipsa contigit; quod ipse adhuc æger decumbens, sæpissime questus fuisse dicitur. Sed et hanc suspicionem non modicum adauxit, quod nullum aut minimum de ejus obitu dictus Delphinus, ejus primogenitus, luctum duxit, sed ei qui primo ad se de hoc nuntium attulit, tanquam sibi jucundissima portasset nova, donaria dedit non contemnenda. Pro quo etiam, cum statim ad oppidum Hannoniæ cui nomen est *Avennes* comitis, uno die missas exsequiarum more mediocri et parva cum solemnitate fieri fuisset, ipso die post meridiem, se tunica brevissima ex rubro et albo panno partita vestiens, et caput similibus partito coloribus pileo cooperiens, venatum perrexit, suis omnibus simili amictu ornatis. Sed et medicum patris, quem ob hujusmodi suspicionem pater in carcere detinebat in arce civitatis Bituricensis, cui nomen erat *Adam Fumée*, statim post patris obitum, non modo liberavit, sed et honoribus adauxit.»

Ordonnances des rois de France, t. XV, p. 364, Bibl. du Louvre.

(Livre II, p. 108. — Louis XI. — An 1461.)

«Loys, par la grâce de Dieu, Roi de France : savoir faisons à tous présens et à venir, que de la part de nos bien aimez les bourgois, manans et habitans de nostre ville de Compiengne, nous a esté humblement requis la confirmation de certains priviléges, affranchissemens, usaiges et exemptions à eux donnez et octroyez par feu nostre très-chier Seigneur et père, que Dieu absoille, et par ses lectres patentes, desquelles la teneur ensuit :

«Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir, que nous, considérant la grant loyauté et bon vouloir que nos bien-aimez les bourgois et habitans de nostre ville de Compiengne ont montré par effet avoir envers nous, en gardant la dicte ville en nostre obeyssance, et la grant et vertueuse résistance qu'ilz ont faicte encontre nos ennemis et adversaires, durant le siége que iceulx nos ennemis et adversaires ont tenu cette année présente devant icelle ville, par l'espace de six moys, lequel siége, à

l'aide de nostre Seigneur et le bon aide et secours que leur avons donné, a esté levé à l'honneur de nous et de ceulx de la dicte ville, et à la grant honte et confusion desdicts ennemis; et considérans aussi les grans et excessives charges et dépenses, que à cause du dict siége lesdicts habitans ont eu à supporter, et les grans pertes et dommaiges qu'ilz ont eues et souffertes à l'occasion d'icelluy siége et autrement, voulant recongnoistre envers eulx leur dicte loyauté et bienfaict à ce qu'ilz s'en esjouyssent et sentent ou tems à venir, et que les autres à l'exemple d'eulx s'efforcent de ainsi faire, iceulx bourgois et habitans de la dicte ville et qui durant le siége dessusdict y ont esté, leurs hoirs, successeurs et chascun d'eux, avons de nostre certaine science, grace spécial, pleine puissance et auctorité royal, exemptez, quictez et affranchiz, et par ces présentes exemptons, quictons et affranchissons, nostre vie durant seulement, de toutes tailles, aides, sussides, quatriesmes, impositions et subventions quelzconques, qui de par nous ou aultrement sont ou seront, ou temps à venir, mis sus et imposez en nostre royausme, soit pour le faict de la guerre ou aultrement, en quelque manière que ce soit, réserve de la gabelle du sel seulement, et aussi de toutes manières de prises, soit pour nous, pour nostre très chière et très aimée compaigne la Royne (Marie d'Anjou), pour nostre très chier et très aimé filz le Dauphin de Viennoys (Louis XI), ou pour autres seigneurs quelzconques de nostre sang et lignaige ayant droit de prinse, sinon en payant prix raisonnable des choses que on prendroit; et outre ce avons octroyé et octroyons aux dicts bourgois et habitans, et à chascun d'eulx, qu'ilz puissent et leur loisse acquérir en fiefs nobles et les tenir sans estre pour ce contraintz de les mectre hors de leurs mains, ne payer aucune finance; en outre voulons et nous plaist, et à iceulx habitans avons octroyé et octroyons de nostre dicte grace, que tous les marchands et habitans ès villes d'Amiens, Arras, Abbeville et Cambray qui vinront en la dicte ville de Compiengne quérir, achepter, et emmener vins hors de la dicte ville, seront tenuz de payer douze deniers pour chacune queue de vin qu'ils emmèneront ou transporteront hors icelle ville, ainsi comme ceulx des autres villes contribuables, nonobstant quelzconques lectres qu'ils aient obtenues de nos prédécesseurs au contraire, pour iceulx douze deniers estre tournez et convertiz ès réparations, fortiffications, emparemens et autres nécessités de la dicte ville de Compiengne et non ailleurs, et de nostre plus ample grace avons octroyé et octroyons ausdiz habitans que pour la réediffication, emparement et fortiffications de la dicte ville de Compiengne, et aussi des maisons desdicts habitans et ponts d'icelle, qui, à l'occasion dudit siége et des divisions ont esté démolies et abattues par noz dicts ennemys et adversaires et autrement, ils puissent avoir et prendre en nostre forest de Cuise, par la main et à l'ordonnance de la garde d'icelle, tout le boys et merrien à ce nécessaire et convenable, et aussi usage en nostre dicte forest, pour leur chauffaige, de boys mort et de mort-boys, lesce en estant et le vert y gisant, et que ceux iceulx habitans et chascun d'eulx puissent avoir et tenir en ladicte forest, en toutes les saisons de l'an à ce convenables et accoustumées, chacun d'eulx pour iceulx, pour joyr et user desdictes choses et de chascune d'icelles par lesdicts habitans et chascun d'eulx, leurs hoirs et successeurs, plainement et paisiblement, durant notre vie seulement, comme dict est.

« Si donnons en mandement, etc. »

« Lesquelles lettres dessus transcriptes, etc. . . . . nous avons louées, ratiffiées, confirmées et approuvées. » (Louis XI y ajoute l'exemption de l'imposition du pain et du grain vendus dans la ville et les faubourgs.)

Ces lettres de confirmation furent enregistrées par les gens des comptes et trésoriers du roi, le 2 octobre 1462.

Les habitants de Compiègne s'étant plaints au roi (Louis XI) des modifications apportées par les trésoriers aux lettres patentes de Charles VII, Louis XI, par de nouvelles lettres patentes en date du 15 septembre 1463, à Poissy, confirma de nouveau, de la manière la plus formelle et la plus complète, ses lettres du 20 mars 1461.

Lettre d'Henri IV à Gabrielle d'Estrées.

(Livre II, p. 149. — Henri IV. — An 1594.)

« Je uous escrys mes cheres amours des prets de uotre paynture, que jadore seulement pource quelle est fayte pour uous non quelle vous resamble jan puys estre juge competant, uous ayant peynte an toute perfectyon dans mon ame, dans mon ame dans mon cœur, dans mes yeux[1]. »

Lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées. — Fin de 1594.

(Livre II, p. 149. — Henri IV. — An 1594.)

« Il n'y a rien qui me continue plus mes soupçons, ny qui me les puisse plus augmenter que la façon dont vous procedés en mon endroict. Puisqu'il vous plaist me commander de les bannir du tout, je le veux; mais vous ne trouverés mauvais qu'à cœur ouvert je vous en dise les moyens, puisque quelques attaques que je vous aye données assez descouvertement, vous avés fait semblant de ne les point entendre; ainsin l'ay-je jugé par les responses. C'est pourquoy hier je commençois ma lettre par : « Il n'y a pire sourd que qui ne veult ouïr. » Je protesteray, pour commencement, devant vous, ma chere maistresse, que ce que j'allégueray les offenses que j'ay receues n'est pour en avoir nul reste d'aigreur dans l'ame, me sentant trop satisfaict de la peine qu'avés prinse de m'en contenter, mais seulement pour vous monstrer mes justes occasions de soupçon. Vous sçavés combien j'arrivay offensé en vostre presence du voyage de mon competiteur[2]. La force que vos yeux eurent sur moy vous sauva la moitié de mes plainctes, vous me satisfistes de bouche, non de cœur, comme il y parut; mais si j'eusse sceu ce que j'ai appris, depuis estre à St Denis, du dict voyage, je ne vous eusse veue et eusse rompu tout à plat. Je bruslerois plustost ma main qu'elle l'escrivist, et

[1] Voy. le *fac-simile* à la fin du volume.
[2] Probablement le duc de Bellegarde.

couperois plustost ma langue qu'elle le dist jamais qu'à vous. Depuis vous avoir veue, vous sçavés ce que m'avés faict. Tout rassemblé, jugés, si je ne vous en vois point bannir la cause, ce que je doibs espérer. Que me pouvés-vous promettre que ce que vous aviés faict? Quelle foy me pouvez-vous jurer, que celle que vous avés faulsée deux fois? Il faut donc des effects. Vous vous doutés de mes soupçons, et ne vous offensés poinct des infidelitez et perfidies des aultres; l'inegualité est trop grande. Vous me mandés que vous me tiendrés les promesses que vous me fistes dernierement. Comme le vieux Testament a esté aboly par la venue de Nostre-Seigneur, aussy nos promesses l'ont esté par la lettre que vous escrivistes à Compiègne. Il ne faut plus parler de *je feray*, il fault dire *je fais*. Resolvés-vous donc, ma maistresse, de n'avoir qu'un serviteur. Il est en vous de me changer, il est en vous de m'obliger. Vous me feriés tort si vous croyés que rien qui soit au monde vous puisse servir avec tant d'amour que moy. Nul ne peut aussy peu egualer ma fidelité. Si j'ay commis quelque indiscretion, quelle folie ne fait commettre la jalousie! Prenés-vous en donc à vous. Jamais maistresse ne m'en avoit donné; c'est pourquoy je ne cognoissois rien de si discret que moy. Feuillemorte[1] a bien fait cognoistre, en craignant les liguenrs, qu'il n'estoit ny amoureux ny à moy. J'ay telle envie de vous voir, que je vouldrois, pour l'abreviation de quatre ans de mon aage, le pouvoir faire aussy tost que ceste lettre, que je finis par vous baiser un million de fois les mains. Hé bien! vous ne m'estimés pas digne de vostre peinture?»

Extrait des Mémoires du maréchal de Bassompierre.

(Livre II, p. 164. — Louis XIII. — An 1631.)

JOURNÉE DES DUPES.

«Le Roi se fit porter en Bellecour, dans la maison de Mme de Chaponay, où il fut encore bien malade; mais, Dieu lui ayant rendu sa santé, il partit pour s'en revenir à Paris. Nous le suivîmes, messieurs le Comte, cardinal de La Vallette, de Longueville et moi, un jour après; et l'ayant attrapé à Roanne, nous nous embarquâmes devant lui et vînmes jour et nuit à Briare, où nous trouvâmes mon carrosse, qui nous amena à Paris, où peu de jours après les Reines se rendirent, peu après la Toussaint, et on ne vit point la Reine mère les deux ou trois jours après son retour, étant logée au Luxembourg. Le Roi la vint voir de Versailles le samedi 9 de novembre, et, pour plus grande commodité, s'en vint loger à l'hôtel des Ambassadeurs, proche dudit Luxembourg; et M. le Cardinal, qui étoit venu dans le même bateau de la Reine en grande privauté avec elle, revint aussi quant et le Roi à Paris, et logea au Petit-Luxembourg. J'ai su depuis, et Dieu me punisse si auparavant j'en avois eu autre connoissance qu'en gros seulement, que quelquefois la Reine et M. le Cardinal étoient brouillés, quelquefois en parfaite intelligence. Je sus depuis, dis-je, que souvent le Roi faisoit ses plaintes à la Reine sa mère de M. le Cardinal, et réciproquement la Reine au Roi,

[1] Le duc de Bellegarde.

qu'elle vouloit ouvertement se brouiller avec lui et sortir de sa tutelle : c'étoient ses mots, et que le Roi, de temps en temps, l'avoit priée de dilayer, ce qu'elle avoit fait; et qu'au retour du Roi à Lyon, le Roi applaudissoit en quelque chose à la Reine; que, néanmoins, il l'avoit priée d'attendre encore jusqu'à leur retour à Paris; que le Roi, ayant vu à Roanne la résolution de M. le Cardinal d'attendre la Reine mère, lui avoit écrit de lui faire fort bonne chère, comme elle avoit fait, et que le dimanche 10, veille de Saint-Martin, le Roi étant venu le matin trouver la Reine sa mère, je l'y accompagnai. Ils s'enfermèrent tous deux dans son cabinet; le Roi venoit la prier de superséder encore six semaines ou deux mois d'éclater contre M. le Cardinal pour le bien des affaires de son État, qui étoient alors en leur crise, le Roi ayant commandé à ses généraux de delà les monts de hasarder une bataille pour le secours de Casal, et la Reine mère avoit résolu de dilayer encore ce temps-là à la prière du Roi son fils. Comme ils étoient sur ce discours, M. le Cardinal arriva, qui, ayant trouvé la porte de l'antichambre de la chambre fermée, entra dans la galerie et vint heurter à la porte du cabinet, où personne ne répondit. Enfin, impatient d'attendre, et sachant les êtres de la maison, il entra par la petite chapelle, la porte de laquelle n'ayant pas été fermée, M. le Cardinal y entra, dont le Roi fut un peu étonné, et dit à la Reine tout éperdu. « Le « voici; » croyant bien qu'il éclateroit. M. le Cardinal, qui s'aperçut de cet étonnement, leur dit : « Je m'assure que vous parliez de moi. » La Reine lui répondit : « Non faisions. » Sur quoi lui ayant repliqué, « Avouez-le, Madame, » elle lui dit que oui, et là-dessus se porta avec grande aigreur contre lui, lui déclarant qu'elle ne se vouloit plus servir de lui, et plusieurs autres choses. Sur quoi M. Boutillier arriva, et elle continua encore jusqu'à ce que le Roi allât dîner, et que M. le Cardinal le suivît. Cette brouillerie fut tenue si secrète de toutes parts qu'aucun n'en sut rien, et qu'on ne s'en douta pas même. Monsieur, frère du Roi, qui avoit été jusqu'à Montargis au-devant du Roi, lequel, l'ayant prié de s'accommoder avec M. le Cardinal, à qui il vouloit mal, lui avoit répondu qu'il le supplioit très-humblement de vouloir entendre les justes raisons qu'il avoit de le haïr, après quoi il feroit tout ce qu'il plairoit à Sa Majesté lui commander; ce que le Roi ayant écouté tout au long, pria Monsieur de vouloir oublier ses prétendues offenses, et aimer M. le Cardinal. Monsieur lui avoit promis; mais le Roi étant arrivé le samedi à Paris, soit que Monsieur fût malade ou qu'il feignît de l'être, il n'étoit point encore venu trouver le Roi, qui le soir même envoya Le Plessis Praslin apprendre des nouvelles de sa santé; mais peu après Le Plessis Praslin vint dire au Roi que Monsieur, son frère, étoit dans le logis, qu'il le venoit trouver. Sur quoi le Roi envoya quérir M. le Cardinal, et, ayant un peu parlé à Monsieur, son frère, lui présenta M. le Cardinal, et le pria de l'aimer et de le tenir pour son serviteur; ce que Monsieur promit assez froidement au Roi de faire, pourvu qu'il se portât envers lui comme il devoit. J'étois présent en cet accord, après lequel, étant auprès de M. le Cardinal, il me dit : « Monsieur se « plaint de moi, et Dieu sait s'il en a sujet; mais les battus payent l'amende. » Je lui dis : « Monsieur, ne prenez pas garde à ce que dit Monsieur, il ne fait que ce que Puylaurens et « Le Coigneux lui conseillent; et quand vous voudrez tenir Monsieur, tenez-le par eux, et « vous l'arrêterez. » Il ne me dit aucune chose de sa brouillerie; aussi Dieu me confonde si je

m'en doutois : seulement après souper j'allai voir madame la princesse de Conti, ayant vu auparavant coucher le Roi, qui n'en fit aucun semblant. Je lui demandai s'il partiroit demain; il me dit que non. Je trouvai madame la princesse de Conti en telle ignorance de cette affaire, que seulement elle n'en parla pas, et j'oserois bien jurer qu'elle n'en savoit rien.

« Le lundi 11, jour de la Saint-Martin, je vins de bonne heure chez le Roi, qui me dit qu'il s'en retourneroit à Versailles : je ne sais point à quel dessein. J'en avois fait d'aller dîner chez M. le Cardinal, que je n'avois pu voir chez lui depuis son arrivée, et m'en allai vers midi en son logis. On me dit qu'il n'y étoit pas, et qu'il partoit ce jour-là pour aller à Pontoise. Encore jusque-là je ne pensai à rien, ni moins encore quand, étant entré au Luxembourg, M. le Cardinal y arrivant, je le conduisis jusqu'à la porte de la Reine, et qu'il me dit : « Vous ne ferez plus de cas d'un défavorisé comme moi. » Je m'imaginai qu'il vouloit parler du mauvais visage qu'il avoit reçu de Monsieur. Sur cela, je le voulus attendre pour aller dîner avec lui; mais M. de Longueville me débaucha pour aller dîner chez M. de Créqui avec Monsieur, comme il m'en avoit prié. Comme nous y fûmes, M. de Puylaurens me dit : « Eh bien, c'est tout de bon cette fois-ci que nos gens sont brouillés; car la Reine mère dit « hier ouvertement à M. le Cardinal qu'elle ne le vouloit jamais voir. » Je fus très-étonné de cette nouvelle, et M. de Longueville me la confirma. J'envoyai sur l'heure à madame la princesse de Conti, la suppliant très-humblement qu'elle m'en envoyât des nouvelles, laquelle jura à mon homme que cela étoit la première qu'elle en avoit eue, et qu'elle me prioit de lui en envoyer des particularités. Je n'en sus autre chose, sinon que l'on me dit que madame de Comballet avait pris congé de la Reine mère, et que le Roi et M. le Cardinal étoient partis. Le soir M. le Comte me mena chez la Reine mère, qui ne parla jamais qu'à la Reine et aux princesses. . . . . »

CAPTIVITÉ DE MARIE DE MÉDICIS. — ARRESTATION DE BASSOMPIERRE.

« J'étois chez le président Chevry quand j'en sus la nouvelle et m'en allai à l'heure même trouver M. le Cardinal, et savoir ce que j'avois à faire, comme au premier ministre en l'absence du Roi. Il me dit que ce soir même le Roi seroit à Paris, et qu'il avoit envoyé au galop M. Boutillier, tant pour l'avertir du partement de Monsieur que pour le conseiller de venir à Paris. Il vint descendre chez M. le Cardinal, où tout le monde se trouva, et de là il alla chez la Reine mère. Il me fit mettre dans son carrosse. Il me donna un sanglier qu'il avoit pris le jour même, et me fit très-bonne chère. Il me dit, en allant au Louvre, qu'il alloit quereller la Reine sa mère d'avoir fait sortir de la cour Monsieur, son frère. Je lui dis qu'elle seroit blâmable si elle l'avoit fait, et que je m'étonnois fort qui lui avoit conseillé telle chose. Il me répondit : « Si assurément, pour la haine qu'elle porte à M. le Cardinal. » Sur cela, il entra chez la Reine sa mère, qui avoit ce jour-là pris quelque médecine. Peu de jours après, le Roi se résolut d'aller passer son carême-prenant à Compiègne, et les reines l'y voulurent suivre. La veille qu'il partit pour y aller, il me donna encore une hure de sanglier de sa chasse.

me promettant qu'à Compiègne il me feroit un don pour accommoder mes affaires, incommodées des extrêmes dépenses que j'avois faites l'année précédente en Savoie.

« Le dimanche 16 de février, nous prîmes congé de madame la princesse de Conti, qui est la dernière fois que je l'ai vue.

« Les reines partirent, le lendemain 17 février, pour s'acheminer à Compiègne, où la Reine mère fut sollicitée par le Roi de s'acommoder avec M. le Cardinal. Mais comme elle est très-entière et opiniâtre, et que la plaie étoit encore récente, elle n'y put être portée.

« Le dimanche 23 février, je dînai chez M. le maréchal de Créqui, et de là, m'en allant à la place Royale chez M. de Saint-Luc, je m'accrochai avec le chariot qui portoit dans la Bastille le lit de l'abbé de Foix, qui y étoit mené prisonnier le matin; ce qui me fit savoir sa prise. Sur le soir j'attendois l'heure d'aller à la comédie de M. de Saint-Géran, qui la donnoit ce soir-là et le bal ensuite, quand M. d'Épernon m'envoya prier de venir jusque chez madame de Choisy, où il étoit parti pour venir coucher à Senlis; que madame la princesse de Conti avoit eu commandement, par une lettre du Roi que M. de La Ville-aux-Clercs lui avoit portée, de s'en aller à Eu; que le Roi avoit fait madame de La Flotte dame d'atour de la Reine, et mademoiselle de Hautefort fille de la Reine sa femme; que toutes étoient venues à Senlis avec elle, et que le premier médecin de la Reine mère, M. Vautier, avoit été amené prisonnier à la suite du Roi, et finalement qu'il savoit de bonne part qu'il avoit été mis sur le tapis de nous arrêter, lui, le maréchal de Créqui et moi, et qu'il n'y avoit encore rien été conclu contre eux, mais qu'il avoit été arrêté que l'on me feroit prisonnier le mardi à l'arrivée du Roi à Paris; dont il m'avoit voulu avertir, afin que je songeasse à moi. Je lui demandai ce qu'il me conseilloit de faire et ce que lui-même vouloit faire. Il me dit que s'il n'avoit que cinquante ans, qu'il ne seroit pas une heure à Paris, et qu'il se mettroit en lieu de sûreté, d'où, peu après, il pourroit faire sa paix; mais qu'étant proche de quatre-vingts ans, il se sentoit bien encore assez fort pour faire une traite, mais qu'il craindroit de demeurer le lendemain. C'est pourquoi, puisqu'il avoit été si mal habile de venir encore faire le courtisan à son âge, il étoit bien employé qu'il en pâtît, et qu'il emploieroit toutes choses, et mettroit toute pièce en œuvre pour se rétablir tellement quellement, et puis de s'en aller finir ses jours en paix dans son gouvernement. Mais pour moi, qui étois encore jeune, en état de servir et d'attendre une meilleure fortune, il me conseilloit de m'éloigner et de conserver ma liberté, et qu'il m'offroit 50,000 écus pour passer deux mauvaises années, que je lui rendrois quand il en viendroit de bonnes. Je lui rendis premièrement très-humbles grâces de son bon conseil, et ensuite de son offre, et lui dis que ma modestie m'empêchoit d'accepter le dernier et ma conscience d'effectuer l'autre, étant innocent de tout crime, et n'ayant jamais fait aucune action qui ne méritât plutôt louange et récompense que punition; qu'il a paru que j'ai toujours plus recherché la gloire que le profit, et que, préférant mon honneur, non-seulement à ma liberté, mais à ma propre vie, je ne me mettrois jamais en compromis par une fuite qui pourroit faire soupçonner ma probité; que depuis trente ans je servois la France, et m'y étois attaché pour y faire ma fortune; que je n'en voulois point, maintenant que j'approche l'âge de cinquante ans, en chercher une nouvelle, et qu'ayant donné au Roi mon service et ma vie, je

lui pouvois aussi bien lui donner ma liberté, qu'il me rendroit bientôt, quand il jetteroit les yeux sur mes services et ma fidélité; qu'au pis aller, j'aimois mieux vieillir et mourir dans une prison, jugé d'un chacun innocent, et mon maître ingrat, que par une fuite inconsidérée me faire croire coupable et me soupçonner méconnoissant des honneurs et charges que le Roi m'a voulu départir; que je ne me pouvois imaginer que l'on me veuille mettre prisonnier, n'ayant rien fait, ni m'y retenir quand on ne trouvera aucune charge contre moi; mais quand on voudra faire l'un et l'autre, que je le souffrirai avec grande constance et modération, et qu'au lieu de m'éloigner, je me résolvois, dès demain matin, de m'aller présenter au Roi à Senlis, ou pour me justifier si l'on m'accuse, ou pour entrer en prison si l'on me soupçonne, ou même pour mourir si on avère les doutes que l'on a pu prendre de moi, et, quand on ne trouveroit rien à redire à ma vie ni à ma conduite, pour mourir aussi et généreusement et constamment, si ma mauvaise fortune ou la rage de mes ennemis me pousse jusqu'à cette extrémité.

« Comme j'achevois ce discours, M. d'Épernon, les larmes aux yeux, m'embrassa, et me dit : « Je ne sais ce qui vous arrivera, et je prie Dieu de tout mon cœur que ce soit tout bien; « mais je n'ai jamais connu gentilhomme mieux né que vous, ni qui mérite mieux toute bonne « fortune. Vous l'avez eue jusques ici, Dieu vous la conserve! et, bien que j'appréhende la « résolution que vous avez prise, je l'approuve néanmoins, et vous conseille de la suivre, ayant « ouï et pesé vos raisons. » Il me pria ensuite de n'éventer point cette nouvelle, qui bientôt seroit publique, et me pria qu'au sortir de la comédie il me donnât à souper chez madame de Choisy, où il l'avoit fait apprêter : et sur cela nous allâmes à la fête chez M. de Saint-Géran, où je trouvai M. le maréchal de Créqui, à qui M. d'Épernon le dit devant moi, et ce que je voulois faire, qui l'approuva, et dit que pour lui qu'il feroit ce qu'il pourroit pour détourner l'orage, mais qu'il l'attendoit. Peu après, madame la Comtesse divulgua l'arrêt de la Reine mère, et nous ouïmes la comédie, vîmes le bal, et, à minuit, vînmes souper chez madame de Choisy, où M. de Chevreuse vint, qui ne fut guère touché de l'éloignement de sa bonne sœur de la cour, et fut aussi gai que de coutume. Comme nous nous retirions, M. de Plessis-Praslin y arriva, qui dit à M. de Chevreuse, de la part du Roi, que non par haine qu'il portoit à sa maison, mais que pour le bien de son service il avoit éloigné madame sa sœur d'auprès de la Reine.

Le lendemain, lundi 24 février, je me levai devant le jour et brûlai plus de six mille lettres d'amour que j'avois autrefois reçues de diverses femmes, appréhendant que si on me prenoit prisonnier, on me vînt chercher dans ma maison, et qu'on y trouvât quelque chose qui pût nuire, étant les seuls papiers que j'avois qui eussent pu nuire à quelqu'un. Je mandai à M. le comte de Grammont que je m'en allois trouver le Roi à Senlis, et que, s'il vouloit venir, je l'y mènerois; ce qu'il fit volontiers : et l'étant venu prendre en son logis, il monta en son carrosse, et nous allâmes jusqu'au Louvre, où nous trouvâmes M. le Comte, M. le cardinal de La Vallette et M. de Bouillon, qui montoient en carrosse après s'être chauffés, pour passer à Senlis. Il voulut que M. de Grammont et moi nous nous missions dans son carrosse, pour y aller de compagnie, et me dit que je me vinsse chauffer; puis, en montant en la

chambre, quant à moi, il me dit : « Je sais assurément que l'on vous veut arrêter; si vous m'en « croyez, vous vous retirerez, et, si vous voulez, voilà deux coureurs qui vous mèneront bra- « vement à dix lieues d'ici. » Je le remerciai très-humblement, et lui dis que, n'ayant rien sur ma conscience de sinistre, je ne craignois rien aussi, et que j'aurois l'honneur de l'accompagner à Senlis, où nous arrivâmes peu après, et trouvâmes le Roi et la Reine sa femme dans sa chambre, et madame la princesse de Guémenée. Il vint à nous et nous dit : « Voilà « bonne compagnie. » Puis, ayant un peu parlé à M. le Comte et à M. le cardinal de La Vallette, il m'entretint assez longtems, me disant qu'il avoit fait ce qu'il avoit pu pour porter la Reine sa mère à s'accommoder avec M. le Cardinal, mais qu'il n'y avoit rien su gagner, et ne me dit rien de madame la princesse de Conti. Puis je lui dis que l'on m'avoit donné avis qu'il me vouloit faire arrêter, et que je l'étois venu trouver, afin que l'on n'eût point de peine à me chercher, et que si je savois où c'est, je m'y en irois moi-même, sans que l'on m'y menât. Il me dit là-dessus ces mêmes mots : « Comment, Besteint, aurois-tu la pensée que je le « voulusse faire? Tu sais bien que je t'aime. » Et certes je crois qu'à cette heure-là il le disoit comme il le pensoit. Sur cela, on lui vint dire que M. le Cardinal étoit dans sa chambre, et lors il prit congé de la compagnie, et me dit que je fisse, le lendemain matin de bonne heure, marcher la compagnie qui étoit en garde, afin qu'elle la pût faire à Paris; puis me donna le mot. Nous demeurâmes quelque temps chez la Reine, et puis nous vînmes tous souper chez M. de Longueville, et de là nous retournâmes chez la Reine, où étoit venu le Roi après souper. Je vis bien qu'il y avoit quelque chose contre moi; car le Roi baissoit toujours la tête, jouant de la guitare, sans me regarder, et en toute la soirée ne me dit jamais un mot. Je le dis à M. de Grammont, nous allant coucher ensemble en un logis que l'on nous avoit apprêté.

Le lendemain, mardi 25 février, je me levai à six heures du matin, et comme j'étois devant le feu avec ma robe, le sieur de Launay, lieutenant des gardes du corps, entra dans ma chambre, et me dit : « Monsieur, c'est avec la larme à l'œil et le cœur qui me saigne, que moi, « qui depuis vingt ans suis votre soldat, et ai toujours été sous vous, sois obligé de vous dire « que le Roi m'a commandé de vous arrêter. » Je ne ressentis aucune émotion particulière à ce discours, et lui dis : « Monsieur, vous n'y aurez pas grand'peine, étant venu exprès à ce « sujet, comme l'on m'en avoit averti. J'ai été toute ma vie soumis aux volontés du Roi, qui « peut disposer de moi et de ma liberté à sa volonté. » Sur quoi je lui demandai s'il vouloit que mes gens se retirassent; mais il me dit que non, et qu'il n'avoit autre charge que de m'arrêter, et puis de l'envoyer dire au Roi, et que je pouvois parler à mes gens, écrire et mander tout ce que je voudrois, et que tout m'étoit permis. M. de Grammont alors se leva du lit et vint pleurant à moi, dont je me mis à rire, et lui dis que, s'il ne s'affligeoit de ma prison non plus que moi, il n'en auroit aucun ressentiment, comme de vrai je ne me mis pas beaucoup en peine, ne croyant pas y demeurer longtemps. Launay ne voulut jamais qu'aucun des gardes qui étoient avec lui entrât dans ma chambre, et peu après arrivèrent devant mon logis un carrosse du Roi, ses mousquetaires à cheval et trente de ses chevau-légers. Je me mis en carrosse avec Launay, et rencontrai, en sortant, madame la Princesse, qui montra être touchée de ma disgrâce. Puis marchâmes, toujours deux cents pas devant le Roi, jusques à la porte

Saint-Martin, que je tournai à gauche, et, passant par la place Royale, on me mena dans la Bastille, où je mangeai avec le gouverneur, M. du Tremblay, et puis il me mena dans la chambre où étoit autrefois M. le Prince, dans laquelle on m'enferma avec un seul valet.»

Camp de Coudun. — Détails extraits de l'ouvrage de Nodot [1].

(Livre II, p. 197. — Louis XIV. — An 1698.)

«M. de Boufflers a son quartier à Coudun, dans une maison qui appartient au vieux la Borie [2], que vous avez vu autrefois major de Dunkerque; mais, voyant que le logement étoit trop petit pour son dessein, qui est d'y donner à manger matin et soir à tous les officiers de l'armée qui s'y présenteront, il a trouvé l'invention de l'agrandir d'une salle de la longueur de cinquante pieds sur trente-deux de large; elle est construite de planches peintes par dehors; savoir, les encognures en pierres de taille, et les murailles en façon de brique.

«La salle dont je viens de vous parler est tapissée d'un gros damas cramoisy chamaré par lez d'un galon d'or de moyenne largeur, et un plus large de beaucoup règne tout autour. On découvre au fond un grand portrait du Roi en pied sous un dais de même étoffe, enrichi d'une crèpine d'or fort haute, et au-dessous de ce tableau il y a un fauteuil sur une estrade.

«A l'autre fond, et vis-à-vis le portrait du Roi, est celui de Monseigneur; à droite et à gauche, ceux de Monseigneur le Duc de Bourgogne, et de la Princesse son épouse; ensuite, ceux des Princes ses frères en des distances proportionnées.

«Cette salle est percée de quatre grandes croisées également distribuées sur la cour et sur le jardin. Dans les intervalles on a placé de riches tables, de beaux bureaux, et au-dessus des miroirs très-propres; des bronzes, et une pendule magnifique : il y a aussi plusieurs grands guéridons qui portent des girandoles, et tous ces beaux meubles sont éclairés, le soir, par trois grands lustres de bronze doré.

«Quatre portes à deux battans donnent l'entrée dans cette salle, une du côté de la cour, deux du côté du jardin, et pour la quatrième, qui est dans l'angle à gauche, on entre dans le bâtiment, où l'on trouve d'abord une grande chambre dans laquelle on voit un lit de damas cramoisy fait à la Duchesse, garni partout de galons d'or, avec des siéges et une tapisserie semblable, un miroir dont la glace est d'une hauteur extraordinaire, un très-beau bureau, et une fort belle pendule.

«A côté de cette chambre, il y a une manière de galerie remplie de tables à jouer; on les transporte dans la salle après le repas, et les officiers les occupent agréablement pendant les après-dînées, pour passer le temps, que l'on trouve toujours fort long dans un camp.

«Il y a deux appartemens complets au premier étage, l'un pour Monsieur le Maréchal, l'autre pour Monsieur le Duc de Grammont.

[1] *La Rivale travestie*, Paris, 1699. — [2] Nous avons conservé l'orthographe de Nodot; le nom véritable était *de la Bory*.

« Mais ce que j'admirai fut la disposition des cuisines et des offices; elles sont construites de planches contiguës au bâtiment et adossées contre le mur du jardin, toutes de rang et séparées; l'une pour les potages, l'autre pour les entrées; celle-ci pour le rôt, celle-là pour les entremets. Office pour le fruit cru, autre pour les compotes, autre pour le liquide. Un gobelet; des serres pour chaque chose, et des officiers partout qui ne sortent point. On m'a assuré qu'il y a quatre-vingts douzaines d'assiettes d'argent, cuillères, fourchettes, couteaux, et six autres douzaines de vermeil, toute sorte de plats à proportion, et des corbeilles pour le fruit. La lingerie contient plus de quatre cents douzaines de serviettes et de nappes. Enfin on compte jusqu'à soixante cuisiniers, quarante sommeliers ou aides, sans les rôtisseurs, garçons, marmitons. Il y a six-vingts valets de livrée au moins tous habillés de neuf, non compris les gardes.

« On ne peut manger plus délicatement. Les veaux de Gand, veaux de rivière, perdrix rouges, gelinottes, faisandeaux, poules de Campine, enfin ce qu'il y a de meilleur fut servi d'une propreté et d'un goût admirable; on n'épargne rien pour en avoir. Il y a plusieurs chevaux établis sur les routes de Paris, de Lille et Bruxelles, pour recevoir en diligence ce qu'il y a de plus rare. Nous bûmes les meilleurs vins de France, du Rhin et de la Moselle. Nous étions entourés de garçons d'office et de valets qui servoient au moindre signe, changeoient d'assiettes, et ne laissoient manquer de rien. Ce grand ordre que monsieur le Maréchal fait voir jusques dans les moindres choses, régnoit partout. Il y eut trois services sans compter le fruit, et chacun étoit composé de trente plats, ou hors-d'œuvres. A la desserte de l'entremets, on enleva tous les couverts avec la nappe, que les maîtres d'hôtel ramassèrent en roulant un tapis de cuir de maroquin de Levant qui étoit dessous, et couvroit une autre nappe blanche; cela s'exécuta fort promptement, et dans le même instant on nous donna des couverts de vermeil doré; ensuite on servit un fruit magnifique couronné de fleurs les plus rares, et cette pompe étoit accompagnée d'un air gracieux qui paroissoit dans toute la personne de monsieur le Maréchal.

« Après dîner, ceux qui aimoient le café, le thé, le chocolat, en trouvèrent de tout préparé. Il y a un office près de la grande salle, avec une chambre à côté, où l'on en sert à tous ceux qui s'y présentent, et ce lieu est ouvert pendant la journée.

« Il y a des jours où l'on a distribué plus de quinze cents prises de thé, de café, de chocolat, et plus d'un muid de liqueurs.

« Je joins à ce récit l'ordre de bataille, où vous verrez toutes les troupes qui formeront le camp.

Camp de Condun, 1698. — Ordre de Bataille. — Monseigneur le Duc de Bourgogne; Monsieur le Maréchal de Boufflers.

(Livre II, p. 204. — Louis XIV. — An 1698.)

PREMIÈRE LIGNE COMMENÇANT PAR LA DROITE.

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX.

MM. de Rosen,
de Crenan,
de Busca.

MARÉCHAUX DE CAMP.

MM. de Marcin,
de Vandeuil,
le duc de Villeroy,
Davejan,
de Surville,
d'Alègre,
de Locmaria.

BRIGADIERS.

MM. de Nogent,
Lestrades,
Blainville,
le prince d'Espinoy,
Saillans,
le prince Camille,
le chevalier du Rosel,
Praslin,
Givaudan.

RÉGIMENTS.

DRAGONS.	Escadrons.
Colonel général	3
Royal	3

CAVALERIE.

MAISON DU ROI.

Grenadiers à cheval	1
Noailles	3
Duras	3
Lorges	3
Villeroy	3
Gendarmes du roi	2
Chevau-légers du roi	2
Mousquetaires	4
Gendarmerie	8

INFANTERIE.	Bataillons.
Picardie	3
Coatsquin	1
Régiment du Roi	4

INFANTERIE.	Bataillons.
Gardes françaises	6
Gardes suisses	4
Régiment Dauphin	3
Languedoc	1
Royal-Italien	1
Navarre	1

CAVALERIE.	Escadrons.
Cuirassiers du roi	3
Royal-Allemand	3
Orléans	2
Camille	2
Carabiniers	10
Souvré	2
Bourbon	2
Royal-Roussillon	3
Mestre de camp général	3

DRAGONS.	
Peysac	3
Mestre de camp général	3

SECONDE LIGNE COMMENÇANT PAR LA DROITE.

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX.

MM. de Créquy,
d'Artagnan,
de Gassion.

MARÉCHAUX DE CAMP.

MM. de Besons,
de Courtebonne,
Albergotti,
d'Antin,
de Roussi,
de la Motte.

BRIGADIERS.

MM. Tissenhaussen,
Puiguion,
le prince de Rohan,
Rochefort,
La Chastre,
Quadrimy,
Lée,
Thury,
Humières,
Chamarande,
Mornay,
Villequiers,
Clermont,
Vivans.

RÉGIMENTS.

CAVALERIE.	Escadrons.
Régiment du Roi	3
Royal-Piémont	3
Furstemberg	2
Tallemont	2
Bourgogne	2
Condé	2
Grignan	2
Roquepine	2
d'Auvergne	2
Rohan	2
Chartres	3
Dauphin étranger	1
Cravates du roi	3
INFANTERIE.	**Bataillons.**
Bourbonnois	2
La Couronne	1
Lyonnois	2
La Chastre	1
Crussol	1
Rouergue	1
Toulouse	1
Anjou	1
Vermandois	1

INFANTERIE.	Bataillons.
Lée	1
Du Maine	1
Roussillon	2
Humières	1
Stoppa	2
La Reine	3
Greder-Allemand	2
Poitou	1
CAVALERIE.	**Escadrons.**
Anjou	2
Villequiers	2
Cossé	2
Tournefort	2
Berry	2
Clermont	2
Duras	2
Dourches	2
Saint-Pouanges	2
Mauroy	2
Vivans	2
La Reine	3
Royal étranger	3

CORPS DE RÉSERVE.

MARÉCHAL DE CAMP:

M. de Pracontal.

SUR UNE SEULE LIGNE DERRIÈRE LE CENTRE.

BRIGADIERS.

MM. de Sainte-Hermine, Cheyladet, Souternon.

DRAGONS.	Escadrons.	DRAGONS.	Escadrons.
La Reine	3	Hautefort	3

CAVALERIE.

	Escadrons.		Escadrons.
Du Maine	2	La Vallière	2
Noailles	2	La Feronnaye	2
Villeroy	2	Dauphin	3

ARTILLERIE.

COMMANDANT.	BRIGADIER.
M. de Vigny.	M. de Maisonselle.

Total	Bataillons	53	Artillerie	Canons	44
				Mortiers	6
	Escadrons	152		Pontons	8

Camp de Coudun, 1698. — Détails sur les fortifications.

(Livre II, p. 208. — Louis XIV. — An 1698.)

« En suivant les remparts depuis le château de Compiègne jusqu'au Mail, toutes les brèches des murailles et tous les parapets des boulevards étoient rétablis; on en avoit fait un à la demi-lune qui est entre la Porte-Chapelle et la rivière; on avoit achevé de la friser et de la palissader; on rétablit la rampe qui descend dans la gorge de cette demi-lune; on avoit fortifié le bout du Mail d'une contre-garde et la pointe de l'Isle d'un bon épaulement; tous ces travaux étoient défendus par un chemin couvert bien palissadé, avec son glacis, qui régnoit depuis la rivière jusqu'à cinquante pas de la Porte-Chapelle.

« Il y avoit douze pièces de canon en batterie en divers endroits, tant vers le moulin qu'ailleurs: savoir, cinq pour battre la campagne; trois pour la défense du fossé et de la demi-lune; deux sur l'angle flanqué de cette demi-lune; une sur la contre-garde du Mail; une autre à la pointe de l'Isle; il y avoit encore une batterie de deux pièces sur une autre demi-lune située de l'autre côté de la Porte-Chapelle. »

Carte du camp de Coudun (chalcographie du Louvre).

(Livre III, chap. XIII, après la page 214.)

Rectification des erreurs dans les noms des lieux inscrits sur cette carte.

Marcelle, *lisez* Mercière.
Chemin de Crecy, *lisez* de Crespy.
Croix saint Seine, *lisez* du Saint-Signe.
Forêt de Légne, *lisez* de l'Aigue.
Claroix, *lisez* Clairoix.
Maumacq, *lisez* Montmacq.
Warenvalle, *lisez* Varenval.
Estincour, *lisez* Elincourt.
Bérenglise, *lisez* Bellenglise.
Marcot église, *lisez* Marquéglise.
Arbre de Bretenval, *lisez* de Bertinval.
Sévoye, *lisez* Sept-Voies.
Forêt d'Agnisy, *lisez* d'Aignisy.
Jonquiers, *lisez* Jonquières.
Géraumond, *lisez* Giraumont.
Louvoy, *lisez* Louvet.

Louis XV et madame de Mailly.

(Livre III, p. 222. — Louis XV. — An 1738.)

« Le roi avait envie de tâter d'une autre femme que la reine; on l'a fixé sur madame de Mailly. Après bien des faux bruits sur cela, ils se sont réalisés et fondés. Mademoiselle de Charolais en a fait le premier m..... par la commodité de sa maison de Madrid du bois de Boulogne et de la Muette, où le roi soupe souvent. Il m'est arrivé de me promener de grand matin, à cheval, dans le bois de Boulogne, de trouver des traces de roues fraîches de la nuit dans certaines routes étroites et toujours fermées de barrières, lesquelles vont de la Muette à Madrid. Mais depuis que la grosse affaire est consommée, Mademoiselle n'y est plus de rien, et les deux amants font leurs affaires tout seuls.

« Le garde des sceaux, ayant su le progrès de cette volonté de Sa Majesté, est devenu le seul conseiller de la Mailly; cela s'est accompli dans les entresols du roi; un nommé Lazure[1] en est le concierge; il a sous lui un second qui amena au roi cette dame : c'était l'hiver dernier; elle parut derrière un paravent; le roi était honteux; il la tira par sa robe; elle dit qu'elle avait grand froid aux pieds, elle s'assit au coin du feu. Le roi lui prit la jambe et le pied, qu'elle a fort joli; de là il lui prit la jarretière. Comme elle avait ses instructions de ne pas résister à un homme si timide, elle dit : « Eh! mon Dieu, je ne savais pas que Votre Majesté me fît venir ici pour cela, je n'y serais pas venue. » Le roi lui sauta au cou, etc. Au bout de deux rendez-vous, elle lui parla de sa misère, qui est grande; le roi lui donna libéralement quarante louis qu'il avait sur lui; seconde libéralité; mais, à la troisième, il lui a représenté qu'il n'avait à sa disposition que l'argent de sa cassette; qu'il avait dessus cela beau-

[1] Soulavie, qui a raconté avec quelques variantes ce premier rendez-vous du roi avec madame de Mailly, prétend au contraire que Lazure, qui avait des scrupules, fut renvoyé à cette occasion, et remplacé par Lebel, chargé désormais, avec Bachelier, de mener ces intrigues.

coup de charges à payer et qu'elle n'y suffisait pas; on sait d'ailleurs que tout ce qui s'appelle Bourbon est avare. Cela a fait du chagrin parmi les amants.

« C'est là où M. Chauvelin les attendait; il a fait dire au roi, par madame de Mailly, que le garde des sceaux était un habile homme; qu'il s'engageait à faire la fortune de madame de Mailly sans que cela parût ni au cardinal, ni au reste du ministère; qu'il en avait les moyens par son département des affaires étrangères, puisqu'il lui passait par les mains des mémoires et des fonds, soit pour des présents, soit pour des affaires secrètes, et, pour mettre à tout cela un air de règle, qu'il fournirait à la dame quarante louis par chaque rendez-vous; ce qu'on a supputé devoir bien aller à cent mille livres par an.

« Ce qui est certain, c'est que, depuis cela, M. de Mailly, que je n'ai jamais vu aller qu'en fiacre, est venu chez moi avec le plus joli équipage et du meilleur goût. Madame de Mailly a une chaise à porteurs du même vernis que les cabinets du roi. Elle cache son aisance, mais on la voit s'échapper; elle ne paraît guère le soir; elle mène une vie différente; elle s'échappe par des portes secrètes; les cabinets du roi ont cent issues pour éviter le scandale; la Muette, des équipages obscurs, les après-soupers, etc. Il faut savoir que les de Mailly ont toujours été ci-devant la faim et la soif mariées ensemble. On se dépêche d'arranger Compiègne pour que la reine y aille, et, par conséquent, la petite Mailly. » (D'Argenson, *Mémoires*, t. I, p. 232.)

Note sur les régiments qui faisaient partie du camp de Compiègne en 1739.

(Livre III, p. 223. — Louis XV. — An 1739.)

1° Royal artillerie, créé sous Louis XIV, en 1670 : colonel, le roi; colonel-lieutenant, commandant en chef, en 1636, monseigneur le comte d'Eu.

2° Régiment du Roi, créé sous Louis XIV, en 1662 : colonel, le roi; colonel-lieutenant, M. le comte de Biron.

3° Gondrin, organisé sous Henri IV, en 1610 : colonel, M. le duc d'Antin.

4° Blaisois, créé sous Louis XIV, en 1692 : colonel, le marquis de Perreuse.

5° Bourbonnais, créé sous Henri III, en 1584 : colonel (en 1727), M. le duc de Boufflers.

Avis à la belle jeunesse. — Artillerie de France, Corps Royal. Régiment de la Fère. Compagnie de Richoufftz[1].

(Livre III, p. 223. — Louis XV. — An 1766.)

De par le Roy. Ceux qui voudront prendre parti dans le Corps Royal de l'Artillerie, Regiment de la Fère, Compagnie de Richoufftz, sont avertis que ce Regiment est celui des

[1] Voy. le *fac-simile* à la fin du volume.

Picards; l'on y danse trois fois par semaine, on y joüe aux Battoirs deux fois, et le reste du tems est employé aux Quilles, aux Barres, à faire des Armes. Les plaisirs y règnent, tous les Soldats ont la haute-paye, bien récompensés, des places de Gardes d'Artillerie, d'Officiers de fortune à soixante livres par mois d'appointemens.

« Il faut s'adresser à Monsieur de Richoufftz, en son Château de Vauchelles, près Noyon en Picardie. Il récompensera ceux qui lui amèneront de beaux hommes.

« Pareilles affiches sont sur la porte.

« A Noyon, de l'Imprimerie de P. Rocher, Imprimeur de la Ville, 1766. »

Substance du traité entre Sa Majesté Très-Chrétienne et la République de Gênes, touchant l'île de Corse, signé à Compiègne, le 7 août 1764.

(Livre III, p. 232. — Louis XV. — An 1764.)

« Art. Ier. Le Roi enverra en Corse un corps de ses troupes pour conserver et défendre les places de la Bastie, d'Ajaccio, de Calvi, d'Algoyola et de Saint-Florent.

« Art. II. Ces troupes seront employées uniquement à garder les places qui viennent d'être nommées pendant le terme de quatre années consécutives.

« Art. III. La République conservera dans ces places toute la souveraineté, à l'exception de ce qui concerne le militaire, lequel dépendra uniquement des troupes françaises, qui auront un commandant de leur nation, sans que, sous aucun prétexte, il puisse y avoir de commandant ni troupes de Gênes.

« Art. IV. En quelque endroit de Corse que puissent se trouver les mêmes troupes françaises, elles ne seront subordonnées qu'à un officier général de leur nation, lequel sera nommé pour les commander, et, à son défaut, à celui qui lui succéderait.

« Art. V. Les troupes du Roi Très-Chrétien jugeront et exécuteront prévôtalement, par les ordres du général français leur commandant, les délits des habitants des places qu'elles occuperont qui concerneront le militaire, ou regarderont la conservation des places, sans que les tribunaux civils de la République puissent réclamer contre.

« Art. VI. Tous officiers, soldats ou autres Français attachés aux troupes ne pourront être ni arrêtés ni jugés par les tribunaux civils génois; mais ils seront renvoyés au jugement de leur commandant général.

« Art. VII. Le général français pourra diminuer ou renforcer les garnisons, et ne sera tenu d'en rendre compte qu'à Sa Majesté seule.

« Art. VIII. Le Roi Très-Chrétien s'engage à donner à ses troupes la solde, le pain et la viande, comme aussi à entretenir les hôpitaux; mais c'est au pays à leur fournir le chauffage, la lumière, le logement et le fourrage.

« Art. IX. On fera un inventaire des pièces d'artillerie et des munitions de guerre de la République dans les places qui seront occupées par les troupes françaises, afin qu'à leur sortie elles puissent être restituées dans la même quantité et la même qualité.

« Art. X. Tous déserteurs français qui seraient enrôlés dans les troupes génoises avant l'arrivée dudit corps en Corse continueront d'y servir sans pouvoir être réclamés; mais ceux qui déserteront dans la suite ne pourront être reçus dans les troupes de la République, qui les rendra, même s'ils se réfugient dans les lieux ou places où il n'y aurait que des troupes génoises; condition qui sera également observée par les troupes françaises à l'égard des déserteurs de celles de Gênes, s'il s'en trouve.

« Art. XI. Il sera libre aux commandants français de prendre toutes les précautions qu'ils jugeront nécessaires pour la sûreté des bâtiments qui arriveront aux ports des endroits occupés par les troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que de ceux qui en partiront; cependant ces commandants permettront et soutiendront même les visites qu'exigent les précautions des bureaux de la santé et des droits du Souverain, lesquels ne souffriront aucun changement et pour lesquels on aura les égards que demandent la conservation de la santé et le commerce.

« Art. XII. Les commandants des troupes françaises, pour faciliter le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans la Corse, pourront, à cet effet, entretenir tel commerce qu'ils jugeront à propos avec tous les habitants de l'île indistinctement, et leur faire connaître combien Sa Majesté Très-Chrétienne prend d'intérêt à la pacification.

« Art. XIII. La Sérénissime République pourra faire publier, en Corse, tous les édits qu'elle croira propres à faire rentrer les peuples sous son obéissance, ce qui est le but que le Roi Très-Chrétien se propose, de sorte même que ses intentions leur seront notifiées à l'arrivée de ses troupes dans l'île.

« Art. XIV. Sa Majesté Très-Chrétienne promet de garantir les conditions d'une pacification éventuelle.

« Art. XV. Au cas de guerre entre la France et quelque autre puissance avec laquelle la République serait en paix, le séjour des troupes françaises en Corse ne pourra être regardé comme contraire à la neutralité de la République, et il a été convenu, en conséquence, que cette neutralité sera réciproquement observée dans les ports, rades, baies et mouillages de la domination génoise, conformément aux lois et usages reçus, et aussi longtemps que les ennemis éventuels de la France ne l'enfreindront point. Aussi les ennemis de la République ne pourront-ils point être admis dans les ports, rades, etc. de la domination de Gênes qui seront occupés par les troupes françaises, excepté les cas de naufrage.

« Art. XVI. Au moyen de la présente convention, la République n'aura plus rien à prétendre sur les subsides échus ou à échoir, portés par le Traité de Compiègne du 14 août 1756.

« Art. XVII. Le dernier article concerne les ratifications du présent Traité et leur échange.

« Signé à Compiègne, le 7 août 1764[1]. »

[1] Martens, *Traités de paix*, t. I, p. 114.

Traité conclu entre le Roi de France et la République de Gênes, pour la cession temporaire de l'île de Corse, le 15 mai 1768.

(Livre III, p. 232. — Louis XV. — An 1768.)

« L'intérêt et l'amitié que Sa Majesté a toujours fait paraître pour la République de Gênes sont les motifs qui ont donné lieu à plusieurs Traités en 1737, 1755, 1756 et 1764, afin de maintenir ladite République dans la paisible possession de l'île de Corse; mais comme l'illustre République a depuis fait connaître à Sa Majesté que les moyens employés à cet effet n'avaient point eu le succès désiré, et qu'à l'expiration du Traité de 1764 (lequel finira au mois d'août prochain), Sa Majesté trouvant bon de rappeler ses troupes, les suites de rébellion et de désordres seraient pires que ci-devant. C'est pourquoi Sa Majesté, touchée de la vérité de ces représentations, a concerté avec la République un nouveau plan, relatif à la Corse, suivant lequel les deux puissances sont résolues d'y rétablir l'ordre et la tranquillité.

« En conséquence, Sa Majesté et la République ont muni de leurs pleins pouvoirs Son Excellence le Comte de Choiseul d'Amboise, Pair de France, etc. de la part du Roi, et, de la part de la République, le noble Agostino-Paoli-Domenico Sorba, Ministre plénipotentiaire auprès de Sa dite Majesté, lesquels deux Seigneurs, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, dont les copies se trouvent au bas de ce Traité, sont convenus ensemble des articles suivants :

Postes à occuper par la France.

« Art. Ier. Sa Majesté fera occuper par ses troupes les places de Bastia, San-Fiorenzo, Algajola, Ajaccio, Calvi, Bonifacio, et autres places, forts, tours ou ports, situés dans l'île de Corse, lesquels postes sont nécessaires pour la sûreté des troupes et peuvent servir aux fins proposées, nommément à ôter aux Corses tous les moyens de pouvoir nuire par là aux fidèles sujets et aux possessions de la République.

Places engagées au Roi.

« Art. II. Les places ou forts occupés par les troupes du Roi seront gouvernés par Sa Majesté, qui y commandera en Souverain; et seront lesdits places et forts réputés pour gages et cautions des dépenses que le Roi devra faire, tant pour leur prise que pour leur conservation.

Souveraineté du Roi établie.

« Art. III. La Souveraineté stipulée dans l'article précédent sera absolue, quoiqu'elle ne pourra être envisagée que comme caution, sans que néanmoins Sa Majesté ait droit de disposer des places et forts de la Corse en faveur d'un tiers qu'avec l'approbation de la République.

Jusqu'au payement des dépenses.

«Art. IV. Le Roi s'engage à garder sous son autorité et commandement toutes les places de la Corse qui seront soumises par ses troupes, jusqu'à réclamation et payement des dépenses : bien entendu que lesdites places ne seront comptables que des sommes qui auront été employées en Corse suivant la stipulation du premier Traité, et qu'indépendamment de la Souveraine possession, la République ne formera et ne pourra former aucune prétention ultérieure, ni compensation entre elle et Sa Majesté.

Étendue sur l'intérieur de l'île.

«Art. V. Lorsque dans la suite des temps la partie la plus intérieure de l'île se sera soumise à l'obéissance du Roi, la République consent que Sa Majesté y exerce une Souveraineté absolue ou en partie, de la même manière et aux mêmes conditions énoncées dans l'article IV.

Capraja.

«Art. VI. Le Roi s'oblige de livrer à la République l'île de Capraja le plus tôt possible, et le plus tard en 1771.

Conduite envers les Corses.

«Art. VII. Dès que les places et forts seront à la disposition du Roi, Sa Majesté promet de mettre en usage tous les moyens possibles d'arrêter les hostilités des Corses contre la République; mais comme il n'est pas possible de fixer préalablement les effets de cette alliance, le Roi promet de traiter selon la rigueur des lois de la guerre tous Corses qui causeront aux sujets de la République quelque préjudice, soit par eau ou par terre. De son côté, la République promet qu'elle fera alors cesser réciproquement les hostilités contre les Corses.

Navires barbaresques.

«Art. VIII. On ne permettra pas aux navires barbaresques l'entrée dans aucun port, ni l'approche à aucune rade des places de l'île occupées par les troupes du Roi, sinon dans les cas seulement de nécessité ou de naufrage, conformément à la loi de l'humanité.

Biens confisqués.

«Art. IX. Les Génois nationaux et les sujets corses seront rétablis, pour autant qu'il dépendra de Sa Majesté, dans la jouissance de leurs biens qui pourraient avoir été confisqués ou retenus, sous quelque dénomination que ce soit, relativement aux troubles passés; et l'on aura soin que ce rétablissement, non moins que celui de la liberté des habitants de l'un ou de l'autre parti, se fassent en temps convenable.

Prérogatives cassées.

«Art. X. Toutes conventions particulières, exceptions et prérogatives, dont jouissent

quelques particuliers ou habitants de l'île, seront annulées, et Sa Majesté examinera quels dédommagements elle pourra leur accorder, principalement aux habitants de San-Bonifacio, Calvi et San-Fiorenzo.

Contrebande.

« Art. XI. Sa Majesté s'engage à prendre des mesures en règle pour prévenir les défraudations et la contrebande que pourraient commettre les bâtiments corses sous pavillon de France dans les ports, golfes, détroits, et sur les côtes de la République en terre ferme.

Artillerie et munitions.

« Art. XII. Il sera dressé un inventaire de l'artillerie de Gênes et des munitions de guerre qui dans les places en Corse seront trouvées appartenir à la République; et six mois après, à compter du jour de la prise de possession, Sa Majesté payera la valeur de ce qu'elle jugera à propos de retenir de ces munitions, suivant l'estimation qui en aura été faite. Tous les effets, canons et munitions que le Roi ne voudra pas seront transportés à Gênes, aux dépens de Sa Majesté. On dressera aussi un inventaire des protocoles d'actes civils et criminels, afin qu'ils puissent servir aux fins mentionnées dans l'article IV.

Garantie des États génois.

« Art. XIII. Le Roi se charge pour toujours de la garantie authentique des États que l'illustre République possède en terre ferme, sous quelque nom que ce soit, et qui sous prétextes quelconques pourraient être attaqués et molestés; Sa Majesté prend aussi sur elle la garantie de l'île de Capraja, après qu'elle sera rentrée sous la domination de la République, en conséquence de l'article VI.

Juridiction.

« Art. XIV. La justice, par conséquent la police générale et particulière, ainsi que le droit d'amirauté, s'administreront, au nom du Roi, par les officiers dans les places, ports, pays et lieux qu'occuperont les troupes du Roi sous le titre de gages et de cautions, comme il est dit article II.

Impôts.

« Art. XV. Pendant que Sa Majesté sera en possession des places, ports et lieux de la Corse, elle y imposera des droits d'aides et de gabelles, et universellement tous ceux de ses fermes générales, avec telles taxes qu'elle jugera nécessaires, du provenu desquels droits et charges il sera tenu exactement registre, afin de les déduire de ce que la République sera obligée de payer au Roi lorsque Sa Majesté l'aura remise en possession de la Corse.

Ratifications.

« Art. XVI. L'échange des ratifications du présent Traité, expédiées en bonne forme, se

fera dans l'espace d'un mois, ou le plus tôt possible, à compter du jour de la signature. En foi de quoi nous, Ministres Plénipotentiaires, avons signé le présent Traité et y avons fait apposer le cachet de nos armes [1]. »

Comte de Choiseul. A. P. Dom. Sorba.

Versailles, ce 15 mai 1768.

Mémoires de Pajou, sculpteur, et de Drouais, peintre[2], de 1768 à 1774.

(Livre III, p. 235. — Louis XV. — De 1768 à 1774.)

Mémoires des ouvrages de sculpture statuaire que le sieur Pajou, professeur de l'Académie royale et pensionnaire de Sa Majesté, a faits pour madame la comtesse du Barry pendant le cours des années 1770-1771-1772-1773, et le commencement de cette présente année 1774.

« Art. 1er. Le portrait en terre de madame la comtesse, de grandeur naturelle, fait à Versailles vers les faistes de Pasques de l'année 1770, et exposé au salon du Louvre le 25 août de la même année (ce buste est chez moi et je suis prait à le livrer). Pour ce. . 1,200 fr.

« Art. 2. Un autre buste de madame la comtesse, de la moitier plus petit que le précédant pour aître exécuté en porcelaine à la manufacture de Sèvres[3] lequel a été fourni et exécuté pour le premier de l'année 1771. Pour ce. . . . . 600 fr.

« Art. 3. Un autre buste de madame, qu'elle me demandat aître coiffée dans le gout de la bégneuse de M. Falconet, lequel après avoir été fait et m'avoir employé un mois de mon tems et aubligé a plusieurs voyage à Versailles et dans les autres maisons royale n'a pas eu l'avantage de plaire et a été supprimé. Pour. . . . . 600 fr.

« Art. 4. Un autre buste de madame de même proportion ordonné et fourni à la manufacture de Sèvres ajusté et coiffée différament que le précédant et qui est exécuté en porcelaine. Pour ce. . . . . 600 fr.

« Art. 5. Un autre buste de madame de grandeur naturrel différand des autres par l'abtitude et l'ajustement, lequel est executé en marbre blanc de la même grandeur par les ordres de madame la comtesse et a été exposé au salon du Louvre le 25 août de l'année 1773 et livré à madame la comtesse étant à Versailles (payé). Pour ce y compris la matiaire et le pied qui est de marbre de couleur bréche d'Alep. . . . . 6,000 fr.

« Art. 6. Un médaillon du portrait de madame, lequel a été fait pour le pavilion de Louvecienne, et pelacé au dessu d'une porte. Pour ce. . . . . 96 fr.

Mémoires des ouvrages de peinture commandés par madame la comtesse du Barry à Drouais, peintre du roi, premier peintre de Monsieur, et à son épouse, à commencer en décembre 1768.

« Premièrement, en 1768. Le portrait de madame la comtesse du Barry en Flore sur un oval toile de vingt, sans mains, envoyé à Toulouse. 1,200 fr.

[1] Martens, *Traités de paix*, t. I, p. 229.

[2] Nous avons cru devoir conserver l'orthographe bizarre de Pajou et celle de Drouais.

[3] Le modèle et le moule de ce buste n'existent plus à Sèvres.

« 1769. Second portrait de madame la comtesse en habit de chasse, sur un oval, toille de vingt, sans mains, envoyé en Angleterre. . . . . 1,200 fr.

« Une copie du portrait de madame la comtesse en Flore sur un oval toille de vingt, sans mains, envoyé en Angleterre. . . . . 360 fr.

« 1er janvier 1771. Livré à madame la comtesse son portrait en migniature de forme ovale. . . . . 600 fr.

« Octobre 1771. Une copie du portrait de la comtesse pour le roy de Suède. Habillement de cour.

« 1772. Autre copie pour le maréchal de Soubise.

« 1774. *Id.* pour le duc d'Aiguillon. »

Sur un de ces mémoires la comtesse du Barry écrivit de sa main :

« Je dois à Drois. . . . . 30,615#
« Il a rescu a conte. 15.000
« Il lui reste dù. 15,616
« Réduire cette somme à. . . . . 15,000[1] »

Palais de Compiègne. — Dépenses faites sous le règne de l'Empereur Napoléon Ier.

(Livre III, p. 252. — Napoléon Ier. — De l'année 1807 à 1813.)

	Crédits accordés.	Sommes payées aux entrepreneurs.
ANNÉE 1807.		
Architecte.	6,000f 00c	6,000f 00c
Travaux intérieurs au palais.	400,000 00	399,882 68
(Chenil Lambesc, 15,900 fr. murs du parc, 45,000 fr. maisons de garde, 17,200 fr.)	406,000 00	405,882 68
ANNÉE 1808.		
Architecte et garde-magasin.	8,000f 00c	8,000f 00c
Mise en état du palais.	600,000 00	599,984 91
Glaces au palais.	300,000 00	299,984 26
Chapelle.	53,400 00	53,400 00
Cuisine des Princes.	40,950 00	40,949 04
Trente logements au 2e étage.	20,150 00	20,149 16
Escalier du jeu de paume.	4,570 00	4,569 41
Grille de sortie rue d'Ulm.	6,500 00	6,499 84
Réparation du jeu de paume.	34,000 00	33,999 48
Construction de deux fosses.	8,650 00	8,649 36
Réparations aux grandes écuries, petites écuries et petites casernes. .	100,000 00	99,998 29
Rampe au-devant du palais.	30,000 00	29,999 83
Réparations aux murs et pavillon faisanderie.	8,000 00	7,991 20
Réparation du chenil Lambesc.	6,400 00	6,399 61
	1,220,620 00	1,220,576 39

[1] *Mémoires de littérature et d'histoire*, Société des Bibliophiles français. Paris. Lahure, 1856. (Voy. Bibl. du Louvre.)

	Crédits accordés.	Sommes payées aux entrepreneurs.
ANNÉE 1809.		
Architecte et garde-magasin	8,000f 00c	8,000f 00c
Décor des grands et petits appartements de l'Impératrice	290,745 00	290,741 10
Appartement de la dame d'honneur	34,145 00	34,144 85
Salon et salle à manger des officiers de la Couronne	14,886 00	14,885 19
Salle à manger des officiers des gardes et des pages	5,487 00	5,473 52
Vingt appartements pour les officiers de Sa Majesté	105,678 00	105,675 30
Vingt appartements pour les officiers de la suite	31,474 00	31,266 12
Appartement du gouverneur	25,681 00	25,680 70
Grandes et petites écuries	62,185 00	62,157 12
Réparation à la chancellerie et à la maison du paumier	52,721 00	52,717 58
Réparation de la voûte d'Ulm et curage de la mare sous la terrasse	21,032 00	21,032 00
Entretien du palais	40,000 00	39,989 18
Somme pour travaux rejetés de 1808	15,000 00	14,999 15
Crédits supplémentaires: Ouragan du 10 août 1809	7,950 15	7,947 13
Crédits supplémentaires: Poêles de la vénerie	1,357 00	1,356 15
Crédits supplémentaires: Établissement de sept guérites	3,611 00	3,611 00
Crédits supplémentaires: Appartement pour Charles IV	7,040 00	7,037 40
Crédits supplémentaires: ——— pour la reine Marie-Louise	9,837 72	9,837 03
	736,829 87	736,551 36
Supplément pour l'emménagement et les travaux de 1808 (Sa Majesté a dicté cette note : « Les faire payer par M. Mollien. »)		74,792 00
		811,343 36
ANNÉE 1810.		
Architecte et garde-magasin	8,000f 00c	8,000f 00c
Réparations aux perrons	6,000 00	5,525 41
Établissement de dix appartements pour grands officiers	105,678 00	98,614 69
Grandes et petites écuries	60,000 00	56,532 77
Établissement du grand berceau	202,000 00	193,274 83
Balustrades et piédestaux de la terrasse	19,000 00	18,085 30
Pavillons dans le parc (maçonnerie)	24,000 00	22,264 65
Tente au devant du palais	41,000 00	40,455 39
Construction de la pompe et ses conduites	108,000 00	103,195 45
Entretien du palais	40,000 00	40,000 00
Orangerie provisoire	4,400 00	4,086 92
Glaces pour la chancellerie, grandes et petites écuries	22,276 00	20,841 25
Grilles et murs de fermeture du parc	92,000 00	87,512 92
Réparation des murs de la terrasse (bord de l'eau)	9,000 00	8,147 16
Vasistas au palais	8,970 00	8,492 85
Appartements incendiés (16 avril 1810)	8,802 64	8,802 64
	759,126 64	723,832 23
ANNÉE 1811.		
Ouragan, 10 novembre 1810. Réparations au berceau	19,950f 00c	20,075f 95c
——— Réparations au palais	20,036 00	19,803 86

ANNÉE 1811. (Suite.)	Crédits accordés.	Sommes payées aux entrepreneurs.
Changement de chiffres (M. L.)	1,688f 76c	1,686f 76c
Autel portatif	800 00	1,154 15
Voyage de Leurs Majestés	20,064 00	19,287 87
Séjour du roi Charles IV	56,306 00	55,861 07
Commencement de la galerie de bal	63,100 00	58,249 00
156,220 francs pour décors et peinture	156,220 00	156,220 00
(A ajouter à 58,249 francs, donne 214,469 francs; reste à faire les tableaux.)		
Plus, crédit ouvert pour 1813	1,360,309 00	1,360,309 00

(Extrait des registres de comptes de l'Administration des bâtiments de la couronne, à Compiègne, et de la correspondance de l'architecte Berthault.)

Détails statistiques sur la forêt de Compiègne.

(Livre III, chap. IX, p. 288. — La forêt.)

Contenance, 14,409 hectares 32 ares 95 centiares.

Circonférence (23 lieues), 91,930 mètres.

Produit annuel, environ 1,200,000 francs.

Charges annuelles, environ 300,000 francs.

Limites[1] *nord*, terres de Compiègne, le grand parc, le château, terres de Choissy, rivière d'Aisne, Trosly-le-Breuil.

Limites *est*, terres de Cuisse-Lamotte et de Saint-Étienne.

Limites *sud*, terres de Pierrefonds, Morienval, Gilocourt, Orrouy, Béthisy, Saint-Sauveur.

Limites *ouest*, terres de Verberie, rivière d'Oise, la Croix-Saint-Ouen.

Routes impériales, 2.

Routes départementales, 3.

Routes forestières, etc. 453.

Chemins vicinaux, 13.

Routes forestières empierrées, 8.

Développement total des routes et chemins, 846,250 mètres[1].

[1] Voir la carte de la forêt.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PEINTURES ET SCULPTURES

DU

PALAIS DE COMPIÈGNE.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

VESTIBULE[1].

Femme inconnue. — Buste en marbre d'après l'antique.
Empereur romain. — *Idem.*
Hercule Commode. — *Idem.*
Tête de nègre disposée en hermès. — Marbres de différentes couleurs (xviie siècle).
Tête de négresse. — *Idem* (xviie siècle).
Empereur romain. — Buste en marbre d'après l'antique.
Personnage romain. — Buste en marbre d'après l'antique.
Femme inconnue. — *Idem.*
Caracalla. — *Idem.*
Personnage inconnu. — *Idem.*
Adonis. — Statue d'après l'antique (plâtre).

A DROITE ET A GAUCHE DE L'ESCALIER D'HONNEUR.

L'Hôpital, chancelier. — Statue en marbre par Gois père (Étienne-Pierre-Adrien). † [2] 1837.
D'Aguesseau, chancelier [3]. — Statue en marbre par Berruer (Pierre). † 1797.

CHAPELLE.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

Saint Jérôme en méditation. — École française (xviie siècle).
La Madeleine pénitente. — Ancienne copie, d'après Annibal Carrache. † 1609. (École bolonaise.)
Martyre de sainte Victoire. — Burini (Gio-Antonio). † 1727. (École bolonaise.)
Sainte Geneviève. — Guérin (Pierre). † 1833. (École française.)
Moïse sauvé des eaux. — Romanelli (Gio-Francesco). † 1622. (École romaine.)
La Nativité. — École d'Italie (xviie siècle).
Jésus portant sa croix (sur l'autel). — Copie par Ducis, d'après Lesueur (Eustache). † 1665.
La Bataille de Constantin contre Maxence. — Ancienne copie d'après Raphaël. † 1520. (École romaine.)
La Visitation de la Vierge. — Ancienne copie d'après Sébastien del Piombo. † 1547. (École vénitienne.) Le tableau original est dans les galeries du Louvre.

[1] Nous avons adopté l'itinéraire suivi depuis longtemps par les personnes qui visitent le palais.
[2] Le signe † indique la date de la mort de l'artiste.
[3] Ces deux dernières statues, qui avaient été commandées par Louis XVI pour le Muséum, furent exposées, la première, en 1777, la deuxième, en 1779, et placées ensuite, l'une et l'autre, dans les appartements du palais des Tuileries.

Le Repos de la Sainte Famille. — Castelli (Valerio). † 1659. (École génoise.)

La Vierge présentant l'enfant Jésus à saint François. — École d'Italie (xviie siècle).

Saint Barthélemy, apôtre. — Lanfranco (Giovanni). † 1647. (École lombarde.)

La Vierge. — Delorme (Pierre-Claude-François). (École française moderne.)

TRIBUNE DE LA CHAPELLE.

Jésus mis en croix; esquisse. — École de Charles Lebrun. † 1690.

La Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean. — Lafosse (Charles de). † 1716. (École française.)

La Lutte de Jacob avec l'ange. — Le Padouan (Alessandro Varotari, dit). † 1650. (École vénitienne.)

Jésus chez Simon le Pharisien. — Ancienne copie d'après Paul Véronèse (Paolo Caliari). † 1588. (École vénitienne.) Le tableau original est dans les galeries du Louvre.

Sainte Catherine. — Ancienne copie d'après Léonard de Vinci. † 1519. (École florentine.)

L'Adoration des Bergers. — École du Parmesan (Francesco Mazzola). † 1540.

SCULPTURE.

La Religion. — Sculpture en plâtre (rez-de-chaussée).

La Foi. — Sculpture en plâtre (rez-de-chaussée).

L'Espérance. — Sculpture et plâtre (premier étage).

La Charité. — Sculpture en plâtre (premier étage).

VITRAIL, AU-DESSUS DE L'AUTEL.

Peint par Ziégler sur les dessins de la princesse Marie d'Orléans.

ESCALIER D'HONNEUR.

Personnage romain. — Statue d'après l'antique (plâtre).

Personnage romain. — Statue d'après l'antique (plâtre).

SALON DE LA CHAPELLE.

La Messe. — Ancienne tapisserie des Gobelins, d'après la fresque de Raphaël au Vatican.

Héliodore chassé du Temple. — *Idem.*

La Bataille de Constantin contre Maxence. — *Idem.*

Fragment du même tableau. — *Idem.*

Cariatides et trophées de fleurs. — Ancienne tapisserie des Gobelins.

Idem.

Deux vases en porphyre dont les anses sont à têtes de bélier.

SALLE DES GARDES.

Cette salle est ornée de bas-reliefs représentant les combats et les triomphes d'Alexandre.

Aux deux extrémités, les armes de France accompagnées des figures colossales d'Hercule, de la Victoire, de Mars et de Minerve.

Toutes les sculptures de cette salle ont été exécutées et terminées en 1784 par Nicolas Beauvallet.

Tête de nègre disposée en Hermès. — Marbres de différentes couleurs (xviie siècle).

Tête de négresse. — Marbres de différentes couleurs (xviie siècle).

Tête de nègre. — Marbres de différentes couleurs (xviie siècle).

Tête de nègre. — *Idem.*

Ravageot et Ravageode, chiens bassets. — Groupe en bronze par M. Fremiet.

Chien braque arrêtant un faisan. — Groupe en bronze par M. J. Moigniez.

Deux vases en granit gris. — Forme cassolette

PANOPLIES.

1. Style allemand[1]. — Fin du XVe siècle.
2. Style allemand et polonais. — *Idem.*
3. Style espagnol. — *Idem.*
4. Style indien et oriental. — *Idem.*
5. Style anglais et écossais. — Fin du XVIIe siècle.
6. Style italien. — Fin du XVIe siècle.
7. Style indien et oriental. — *Idem.*
8. Style français. — Fin du XVIIe siècle.
9. Style allemand. — Fin du XVIe siècle
10. Style français. — *Idem*[2].

SALLE DES HUISSIERS.

Chasse au sanglier. — L'animal fait tête aux chiens. Par Jean-Baptiste Oudry. † 1755. (École française.)

Paysage. — Spayement. (École flamande.)

Chasse de Louis XV dans la forêt de Compiègne. — (La grande Curée[3].) — Ce tableau fut peint, en 1744, par J. B. Oudry, pour être exécuté en tapisserie. Il est nommé *la Grande curée* dans la tenture en neuf pièces des Chasses de Louis XV.

Chevreuil mort gardé par des chiens. — Peint par François Desportes, en 1707. † 1743.

SALLE À MANGER.

Six dessus de porte. — Gibier, poissons, fleurs et fruits peints en grisaille par Sauvage (Piat-Joseph), entré à l'Académie en 1783.

Au-dessus de la cheminée. — Bacchus et Ariane, grisaille, par Sauvage.

Deux vases en marbre. — D'après l'antique.

Sur la cheminée. — Buste de Napoléon Ier (marbre).

SALON DES AIDES DE CAMP[1].

Quatre dessus de porte en grisaille. — 1° Sully; 2° Richelieu; 3° Colbert; 4° Le cardinal Fleury. (École française; XVIIIe siècle.)

Chasse de Louis XV. — Plan d'une partie de la forêt de Compiègne. (École française; XVIIIe siècle.)

Plan général de la forêt de Compiègne. — Aquarelle. (École française; commencement du XIXe siècle.)

Chasse de Louis XV. — Plan d'une partie de la forêt de Compiègne. (École française; XVIIIe siècle.)

SOUS LA CONSOLE

Moïse. — Statue en marbre, copie de petite dimension d'après Michel-Ange. † 1564

Buste de Napoléon Ier. — Marbre.

SALON DE FAMILLE[4].

Quatre dessus de porte en grisaille. — Les Saisons. (École française; XVIIIe siècle.)

Deux enfants jouant avec une chèvre. — Petit groupe en marbre.

[1] Près de la fenêtre, côté des appartements de LL. MM. en suivant toujours à gauche.

[2] Pour les détails, voir à la fin de cette notice, p. 360.

[3] Tous les anciens livrets portent le titre suivant : Une chasse de Louis XV à *Fontainebleau*; mais cette indication est erronée.

[4] Ce salon s'appelait, sous Louis XV, *la salle des Nobles*. C'était la chambre à coucher de Louis XV.

SALLE DU CONSEIL[1].

Quatre dessus de porte en grisaille. — 1° Henri IV; 2° Louis XIII; 3° Louis XIV; 4° Louis XV. (École française; XVIIIe siècle.)

L'Été. — Fête à Palès. — Tapisserie faite aux Gobelins d'après le tableau peint en 1783 par Suvée (Joseph-Benoît). † 1807.

Le Printemps. — Hommage des dames à Junon Lucine. — Tapisserie faite aux Gobelins d'après le tableau peint en 1791 par Callet (Antoine-François). † 1823.

L'Été ou les fêtes à Cérès. — Tapisserie faite aux Gobelins d'après le tableau peint en 1789 par Callet (Antoine-François). † 1823.

Corneille. }
Molière. } Statuettes en biscuit.

CHAMBRE A COUCHER DE L'EMPEREUR[2].

Le plafond de cette chambre est divisé en compartiments rehaussés d'or, représentant les Arts, la Justice, le Commerce et la Force; ces compartiments, peints en grisaille et entourant une rosace, forment l'encadrement de quatre tableaux de Girodet et représentent : 1° la Guerre; 2° la Justice; 3° la Force; 4° l'Éloquence.

L'Assomption de la Vierge. — (École d'Italie; XVIIe siècle.)

BIBLIOTHÈQUE[3].

Le plafond, peint par Girodet, représente Minerve, Apollon et Mercure.

Ce tableau est entouré de six compartiments peints en grisaille, renfermant des figures allégoriques : 1° la Muse tragique et la Muse comique; 2° l'Architecture et la Peinture; 3° le Commerce et l'Abondance; 4° la Géographie et l'Astronomie; 5° la Poésie et l'Histoire; 6° la Guerre et la Prudence.

La frise de la corniche est ornée de petits portraits en grisaille des principaux écrivains français.

SALON DE MUSIQUE.

Quatre dessus de porte peints en grisaille, par Sauvage, représentant des Amours jouant avec des fleurs et des fruits.

Deux tapisseries des Gobelins, de la tenture des Indes : 1° le Roi porté; 2° le Roi sur son trône.

Les modèles originaux de cette tenture en huit pièces, *exécutés aux Indes,* et représentant des animaux, des fleurs, des fruits, des paysages, avaient été donnés à Louis XIV par un prince d'Orange, et *raccommodés,* de 1687 à 1692, par Desportes, Fontenay, Houasse, Bonnemer et Yvart, pour être reproduits en tapisserie. (Archives des Gobelins.)

[1] Cette salle était la chambre à coucher de Louis XVI. La balustrade qui entourait le lit du roi est dans l'église Saint-Jacques, à Compiègne.

[2] C'était le cabinet de Louis XV. Cette chambre à coucher a été celle de Napoléon Ier, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe.

[3] Il y a une autre bibliothèque, dite *du Palais*, au deuxième étage, sur la cour d'honneur; vingt mille volumes.

Le Travail de la sultane dans l'intérieur du sérail. — Tapisserie faite aux Gobelins d'après le tableau de Charles-Amédée-Philippe Van Loo. † à la fin du XVIIIe siècle. (École française.)

La Toilette de la sultane. — (École française.)

Deux statuettes d'après l'antique, représentant des personnages romains. (Marbre.)

CHAMBRE A COUCHER DE L'IMPÉRATRICE.

Plafond, par Girodet. — L'Aurore.

Quatre dessus de porte. — Des Génies, par Dubois. (École française; XIXe siècle.)

Six panneaux, par Girodet. — 1° L'Été; 2° le Printemps; 3° l'Hiver; 4° l'Automne; 5° Apollon; 6° Flore.

SALON DE L'IMPÉRATRICE.

Six dessus de porte, par Dubois. — 1° Minerve; 2° Junon; 3° Flore; 4° Cérès; 5° Hébé; 6° Diane. (École française; XIXe siècle.)

SALON D'ATTENTE.

CHAMBRE A COUCHER DU PRINCE IMPÉRIAL.

Huit panneaux peints en 1810, par Dubois père (Étienne). † 1839. Ils représentent diverses espèces de lis.

PETIT SALON DE REPOS.

Plafond divisé en quatre parties, par Girodet (Anne-Louis). † 1824. — 1° Le Départ d'un guerrier; 2° le Combat; 3° la Victoire; 4° le Retour.

Petit groupe en bronze sur une console. — Le jeu du rat.

PETITE GALERIE.

1. Don Quichotte, conduit par la Folie et embrasé par son amour extravagant pour Dulcinée, sort de chez lui pour être chevalier errant.
2. Don Quichotte croit recevoir dans l'hôtellerie l'ordre de la chevalerie.
3. Don Quichotte prend le bassin d'un barbier pour l'armet de Mambrin.
4. Sancho s'éveille et se désespère de ne plus retrouver son cher grison, que Ginès de Passamont lui a enlevé.
5. Le Curé et Cardenio rencontrent Dorothée habillée en berger.
6. La fausse princesse de Micomicon vient prier Don Quichotte de la remettre sur le trône.
7. Don Quichotte, endormi, combat contre des outres.
8. Don Quichotte attaché à une fenêtre par la malice de Maritorne.
9. Don Quichotte, trompé par Sancho, prend une paysanne pour Dulcinée. (Double.)
10. Le bachelier Samson Carasco, connu sous le nom de *chevalier des Miroirs*, est vaincu par Don Quichotte, qui lui ordonne d'aller se jeter aux pieds de Dulcinée. — Ce tableau a été peint par M. Jacquand, en 1847, d'après une composition de Coypel, gravée par Sylvestre.
11. Entrée des Bergères aux noces de Gamache.
12. Entrée de l'Amour et de la Richesse aux noces de Gamache.
13. Don Quichotte protége Basile, qui épouse Quitterie par une ruse d'amour.
14. Don Quichotte, prenant des marionnettes pour des Maures, croit, en les combattant, secourir deux amants fugitifs.
15. Don Quichotte fait demander par Sancho à la duchesse la permission de la voir. (Double.)
16. Don Quichotte est servi par les demoiselles de la duchesse.
17. Poltronnerie de Sancho à la chasse. (Double.)

18. La Doloride, affligée de sa barbe, vient prier Don Quichotte de la venger.
19. Don Quichotte et Sancho, montés sur un cheval de bois, s'imaginent traverser les airs pour aller venger Doloride.
20. Départ de Sancho pour l'île de Barataria.
21. Entrée de Sancho dans l'île de Barataria. (Double.)
22. Mémorable jugement de Sancho.
23. La table de Sancho, gouverneur, est servie magnifiquement; mais, aussitôt qu'il veut manger, le médecin Pedro Rezzio fait enlever les plats.
24. La dame Rodrigue, s'entretenant de nuit avec Don Quichotte, est surprise par les demoiselles de la duchesse.
25. Don Quichotte au bal chez don Antonio Moreno.
26. Don Quichotte consulte la tête enchantée chez don Antonio Moreno.
27. Don Quichotte est guéri de la folie par la Sagesse.

La collection des tableaux de l'histoire de Don Quichotte, destinée à être reproduite en tapisserie, fut peinte par Charles-Antoine Coypel, qui la commença en 1715.

Cet artiste mourut en 1752. (École française.)

GALERIE DES FÊTES.

1. Côté de la porte d'entrée; au-dessus de la glace. — Danse de berger et de bergère au son de la flûte de Pan (par Girodet).
2. A droite et à gauche. — Figures couchées (par Girodet).
3. Au-dessus des portes. — Deux bas-reliefs dorés : 1° la Puissance unie à la Sagesse, recevant les hommages des nations; 2° Mars ramenant sur la terre la Paix et l'Abondance.
4. Côté de la porte de sortie; au-dessus de la glace. — Apollon faisant danser les trois Grâces au son de sa lyre (par Girodet).
5. A droite et à gauche. — Figures couchées (par Girodet).
6. Au-dessus des portes. — Deux bas-reliefs dorés : 1° la Justice et la Force protégeant l'Innocence : 2° Apollon protecteur des beaux-arts.
7. Voussures. — Douze tableaux peints à l'huile, sur plâtre, représentant des trophées militaires.
8. Statues en pied de Napoléon I[er] et de Madame mère (Marie-Lætitia Ramolino).

ANTI-GALERIE.

Le Cerf aux abois, par M. Jadin (Louis-Godefroy). (Salon de 1852.)

La Revue nocturne, d'après l'ode de Zedlitz, par M. Dietz (Féodor), de Carlsruhe. (Salon de 1853.) Il y a une longue description au livret du salon de 1859.

GALERIE NEUVE.

1. Don Quichotte à la caverne de Montésinos.
2. Sancho visitant les noisetiers. — (Tableau signé, de 1735.)
3. Départ de Sancho pour l'île de Barataria.
4. La fausse princesse de Micomicon vient prier Don Quichotte de la remettre sur le trône.
5. Quitterie surprise au bain.
6. Entrée de Sancho dans l'île de Barataria. — Fragment de tableau.
7. La table de Sancho, gouverneur, est servie magnifiquement; mais, aussitôt qu'il veut manger, le médecin Pedro Rezzio fait enlever les plats.
8. Repas de Sancho dans la forêt. — Fragment de tableau.
9. Le bachelier Samson Carasco, sous le nom de *chevalier des Miroirs,* est vaincu par Don Quichotte, qui lui ordonne d'aller se jeter aux pieds de Dulcinée, par Natoire[1] (Charles-Joseph). † 1777. (École française.)

[1] Ces tableaux avaient été peints par Natoire pour être reproduits en tapisserie.

ESCALIER D'APOLLON.

Apollon. — Statue d'après l'antique. (Plâtre.)

APPARTEMENT A.

ANTICHAMBRE OU SALON D'ATTENTE.

Fleurs, d'après Monnoyer (Jean-Baptiste). † 1699. (École française.) (Tapisserie de Beauvais.)

Tane. — Chienne blanche de la meute de Louis XV, en arrêt sur deux perdrix; d'après Desportes (François). † 1743. (Tapisserie de Beauvais.)

Deux chiens terrassant un sanglier, d'après Desportes (François). (Tapisserie de Beauvais.)

Fleurs dans un vase d'or auprès duquel est un perroquet, d'après Monnoyer (Jean-Baptiste). (Tapisserie de Beauvais.)

PREMIER SALON.

Six dessus de porte en grisaille, par Sauvage. — Melpomène, Thalie, Euterpe, Clio, Érato, Uranie.

Les noces d'Angélique et de Médor. — Tapisserie faite aux Gobelins, d'après le tableau de Charles-Antoine Coypel. † 1752.

Fleurs, chat, perroquet, gibier et fruits; d'après Desportes (François). † 1743. (Tapisserie de Beauvais.)

Raisins, pêches, melons, etc. — Sur un banc de pierre; d'après le même. (Tapisserie de Beauvais.)

Buste en marbre de Napoléon Ier.

DEUXIÈME SALON.

(ANCIEN SALON DE MARIE-ANTOINETTE.)

Deux grandes tapisseries.

Quatre dessus de porte. — Les quatre éléments : 1° la Terre; 2° l'Air; 3° l'Eau; 4° le Feu. (École française, XVIIIe siècle.)

CHAMBRE A COUCHER.

ANCIENNE CHAMBRE A COUCHER DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE.

L'Empereur Napoléon III. — Portrait en pied, d'après M. Winterhalter (François-Xavier), né à Bade.

L'Impératrice. — Portrait en pied, d'après le même.

Quatre dessus de porte. — Les quatre saisons : 1° le Printemps; 2° l'Été; 3° l'Automne; 4° l'Hiver. (École française; XVIIIe siècle.)

SALLE DE BAIN.

Vénus. — Statue d'après l'antique. (Plâtre.)

Génie au repos. — Statue d'après l'antique. (Plâtre.)

SALON DE TRAVAIL.

1. Le Piano, par madame Gozzoli, née Laure Foirestier. (Salon de 1857.)

2. Jeune femme essayant un collier de perles, par M. Plassan (Antoine-Émile). (Salon de 1857.)

3. La jeune mère, par mademoiselle Lefébure (Celina). (Salon de 1855.)

APPARTEMENT B.

PASSAGE.

Ptolémée Philopator profanant le temple de Jérusalem, par M. Heim (François-Joseph). (Salon de 1817.)

Chasse de Didon et d'Énée, par Lethière (Guillaume-Guillon). † 1832. (Salon de 1819.)

ANTICHAMBRE.

Héro et Léandre, par Delorme (Pierre-Claude-François). (Salon de 1831.)

SALON.

Combat de Navarin (20 octobre 1827), par M. Langlois (Charles). (Salon de 1831.)

Mort de Duroc, duc de Frioul, général de division, grand maréchal du palais, blessé mortellement à la bataille de Würtchen (21 mai 1813), par M. Lacretelle.

Saint Louis délivrant des prisonniers français à Damiette, par Granet (François-Marius). † 1849. (Salon de 1827.)

La diseuse de bonne aventure, par M. C. Bonnefond. (Salon de 1831.)

PREMIÈRE CHAMBRE A COUCHER.

Mars, attiré par l'Amour, surprend Rhea Sylvia endormie, par Guillemot (Charles-Alexandre). † 1831. (Salon de 1819.)

La Vierge, l'enfant Jésus, sainte Anne, saint Jean et saint Joseph. — Ancienne copie d'après Raphaël (Raffaello Sanzio). † 1520.

DEUXIÈME CHAMBRE A COUCHER.

Arabes en voyage (Sahara), par M. Fromentin (Eugène). (Salon de 1857.)

Une Chanteuse, par M[me] Rougemont, née Émilie Gohin. (Salon de 1857.)

Un grain dans les Dunes (Bretagne), par M. Guillaume (Ernest). (Salon de 1857.)

Moissonneuse, par M. Boulard (Auguste). (Salon de 1857.)

Paysan vendangeur. — *Idem.*

L'amour des Fleurs. — Tête d'étude, par M[lle] Marquet (Mathilde-Louise). (Salon de 1857.)

SALON CIRCULAIRE.

Une route près Locminé (Morbihan), par M. André (Jules). (Salon de 1857.)

Vue de la façade de l'église Saint-Marc, à Venise, par M. Guiand (Jacques). (Salon de 1834.)

Vue de la fontaine de Vaucluse, par Bidault (Jean-Joseph-Xavier). † 1845. (Salon de 1814.)

Paysage. — Repos de la Sainte Famille, par Labruzzi; 1776.

Paysage. — Télémaque et Mentor, par le même; 1776.

Paysage. — Œdipe détaché par un berger de l'arbre auquel il avait été suspendu, par Bidault (Jean-Joseph-Xavier). † 1845. — Les Figures, par Lethière (Guillaume-Guillon). † 1832. (Salon de 1793.)

Deux dessus de porte, par Sauvage. — 1° Une Bacchante servant à boire à un Amour; 2° une Nymphe faisant danser un petit satyre.

SALON[1].

UNE TAPISSERIE.

La mort du Pêcheur. — Effet de nuit, sujet tiré du roman de Cooper *Le Bravo*, par M. Coltrau (Félix). (Salon de 1834.)

Pêcheurs à l'étang (Bourgogne), par M. Leleux (Adolphe). (Salon de 1857.)

Paysage traversé par une rivière. — Effet de soleil couchant.

Un guide de la garde impériale, par M. Massé (Emmanuel). (Salon de 1857.)

Une fille d'Ève, par M. Tinthoin (Jules). (Salon de 1857.)

Deux dessus de porte, par Sauvage. — 1° Amours jouant avec une chèvre; 2° Amours chasseurs.

JARDIN.

TERRASSE.

CÔTÉ DROIT EN SORTANT DU CHÂTEAU.

Mucius Scevola. — Statue en marbre, par M. Gruyère (Théodore-Charles). (Salon de 1846.)

Cérès. — Statue en marbre d'après l'antique; copie moderne.

Flore. — *Idem.*

Vénus Genitrix. — *Idem.*

Le Génie du mal. — Statue en marbre par M. Droz (Jules-Antoine). (Salon de 1838.)

Mercure prenant son épée pour trancher la tête à Argus. — Statue en marbre par M. de Bay père (Jean-Baptiste-Joseph). (Salon de 1824.)

CÔTÉ GAUCHE.

Ulysse reconnu par son chien. — Statue en marbre français par M. Barre fils (Auguste).

Flore. — Statue en marbre d'après l'antique. (Copie moderne.)

Hygie. — *Idem.*

Plautilla[2]. — *Idem.*

Diane. — Statue en marbre d'après l'antique. (Copie moderne.)

Caïn maudit. — Statue en marbre par M. Jouffroy (François). (Salon de 1838.)

Argus endormi par Mercure au son de la flûte, par M. de Bay père (Jean-Baptiste-Joseph). (Salon de 1824.)

RÉSERVOIR.

Gaîne égyptienne. — Tête d'homme disposée en hermès; style d'imitation antique; statue en granit gris.

Gaîne égyptienne. — Tête de femme disposée en hermès; style d'imitation antique; statue en granit gris.

PETIT PARC.

CÔTÉ DROIT EN SORTANT DU CHÂTEAU.

Sphinx. — Style d'imitation antique; granit rose.

Jeune chasseur portant un faon sur les épaules. — Statue en bronze d'après l'antique (fonte du XVIIe siècle).

Philoctète en proie à ses douleurs. — Statue en marbre par Épercieux (Jean-Joseph). † 1840. (Salon de 1819.)

Jupiter enlevant Europe. — Groupe en marbre.

Caton d'Utique, commencé par Roman (Jean-Baptiste-

[1] Ce salon était celui de feu S. A. I. Monseigneur le prince Jérôme.

[2] Plautilla était fille de Plautien, préfet du prétoire sous Septime Sévère et beau-frère de Caracalla; elle fut exilée à l'île de Lipari par Septime Sévère, puis mise à mort sur l'ordre de Caracalla.

Louis) et terminé par Rude (François) en 1840. † 1858.

Aconce[1]. — Statue en marbre par Mansion. (Salon de 1810.)

Jeune homme tenant une baguette dans chaque main. — Statue en bronze d'après l'antique (fonte des Keller en 1687).

CÔTÉ GAUCHE EN SORTANT DU CHÂTEAU.

Sphinx. — Style d'imitation antique; granit rose.

La Force asservie par l'Amour. — Groupe en marbre par Tiolier (Pierre-Nicolas). † 1845. (Salon de 1824.)

Mercure porté par les vents. — Statue en bronze (fonte du XVIIe siècle).

Philoctète blessé. — Statue en marbre par Dupaty (Charles). † 1825.

L'Hymen. — Statue en marbre par Spalla (Giovanni), de Turin. † vers 1825.

Cincinnatus, exécuté par Foyatier (Denis) en 1834.

Un jeune Faune profite du sommeil d'une Bacchante pour lui dérober ses fruits. — Groupe en marbre par Lemoyne (Saint-Paul).

La Vénus du Capitole. — Statue en marbre d'après l'antique, par Chinard (Joseph). † 1813.

Femme drapée. — Statue en marbre d'après l'antique; ancienne copie.

Gladiateur. — Statue en bronze.

Le Gladiateur combattant. — Statue en bronze d'après l'antique (fonte du XVIIIe siècle).

PARTIE CIRCULAIRE CONDUISANT AU GRAND PARC.

À DROITE ET À GAUCHE.

Vases en marbre, forme Médicis.

SALLE DES GARDES.

PANOPLIES.

N° 1.

PRÈS DE LA FENÊTRE; CÔTÉ DES APPARTEMENTS DE LEURS MAJESTÉS.

Armes d'hast, hallebardes, pertuisanes, couteaux de brèche et à boute-feu ou porte-mèches, épées, dagues, marteaux d'armes, fléaux, housse, cottes de mailles, rondaches à cannelures plates relevées, et fragments d'armures aussi à cannelures plates relevées, fonds richement gravés et dorés. — Style allemand, fin du XVe siècle.

N° 2.

EN SUIVANT TOUJOURS À GAUCHE.

Armes d'hast, épées, dagues, haches et masses d'armes, chanfrein de cheval, mailles, fragments d'armure à cannelures diagonales, casque repoussé à figure bizarre et à ailes. — Style allemand et polonais du XVe siècle.

N° 3.

Hallebardes, piques, arbalète, masses et haches d'armes, estocades, rapières, mains-gauches, dagues, miséricordes, stylets, et main-gauche dont la lame se partage en trois au moyen d'un ressort; rondache et fragments d'armure dite *à manteau d'arme*. — Style espagnol, fin du XVe siècle.

[1] Jeune homme très-pauvre de l'île de Cos, qui, pour forcer Cydippe, qu'il aimait, à l'épouser, jeta à ses pieds un écrit dans lequel il jurait par Diane d'aimer toujours cette jeune fille.

N° 4.

Lances, sagaies, criss, poignards, sabres, haches et masses, armure en mailles d'un travail très-riche, casque, brassards gravés et dorés. — Style indien et oriental.

N° 5.

Armes d'hast, haches et marteaux d'armes, épées, poignards, claymores, panetière, dirck, rondache, fragments d'armure relevée au marteau, richement gravée et dorée; casques dits *bassinets*, et gorgerins formant plastron. — Style anglais et écossais du XVIIe siècle.

N° 6.

Hallebardes travaillées à jour, boute-feu, haches et masses d'armes, épées d'un travail très-riche, dagues, stylets et poignards à poignée et fourreau en ivoire sculpté; rondache, casques, morion et bassinet, fragments d'armure à grands cuissards, très-richement gravée et dorée. — Style italien, fin du XVIe siècle.

N° 7.

Panoplie indienne et orientale du genre de celle du numéro 4.

N° 8.

Hallebardes, boute-feu, arbalète, haches, masses et marteaux d'armes, épées, dagues, manchettes de lances, chanfrein et fragments d'armures relevées au marteau. — Style français, XVIIe siècle.

N° 9.

Hallebardes, couteaux de brèche et à désarçonner, masses d'armes, épées, dagues, miséricordes, rondaches et fragments d'armure dite *maximilienne*, à cannelures serrées, travail au marteau d'un grand mérite. — Style allemand, XVIe siècle.

N° 10.

DERNIER PANNEAU, PRÈS DE LA FENÊTRE, CÔTÉ DE LA CHAPELLE.

Hallebardes, pertuisanes, masses et haches d'armes, épées et dagues d'un riche travail, chanfrein de cheval, cotte de mailles, fragments d'armure gravée et dorée, d'un travail très-délicat. — Style français, XVIe siècle.

LETTRE DE HENRI IV A GABRIELLE D'ESTRÉES.

Histoire du Palais de Compiègne, livre II, pages 149 et 318

ß

ß Je vous escrys mes cheres amours ~~[illegible]~~
des pietz de vre peynture, que jadore
seulemant pource quelle est fayte
pour vous non quelle vous resamble
jan puys estre juge competant, vous
ayant peynte an toute perfectyon
dans mon ame dans mon ame dans
mon cœur, dans mes yeux.

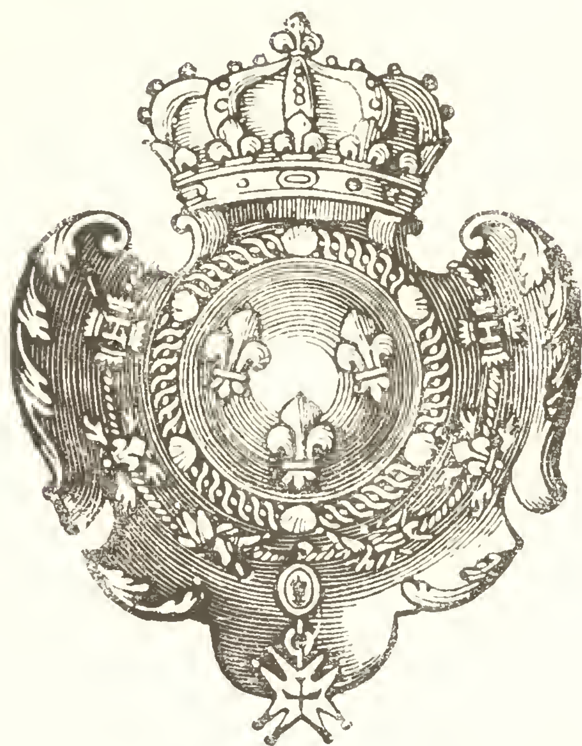
Epre[illegible] en relief.

AVIS A LA BELLE JEUNESSE

ARTILLERIE DE FRANCE, CORPS ROYAL.

REGIMENT DE LA FERE.

COMPAGNIE DE RICHOUFFTZ.



DE PAR LE ROY.

CEUX qui voudront prendre parti dans le Corps Royal de l'Artillerie, Regiment de la Fère, Compagnie DE RICHOUFFTZ, ſont avertis que ce Regiment eſt celui des Picards, l'on y danſe trois fois par ſemaine, on y joüe aux Battoirs deux fois, & le reſte du tems eſt employé aux Quilles, aux Barres, à faire des Armes. Les plaiſirs y regnent, tous les Soldats ont la haute-paye, bien recompenſés, des places de Gardes d'Artillerie, d'Officiers de fortune à ſoixante livres par mois d'appointemens.

Il faut s'adreſſer à Monſieur DE RICHOUFFTZ, en ſon Château de Vauchelles, près Noyon en Picardie. Il recampenſera ceux qui lui ameneront de beaux hommes

PAREILLES AFFICHES SONT SUR LA PORTE.

A NOYON, De l'Imprimerie de P. ROCHER, Imprimeur de la Ville, 1766.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ARTISTES

DONT LES OUVRAGES SONT PLACÉS DANS LES APPARTEMENTS ET DANS LES JARDINS

DU PALAIS DE COMPIÈGNE.



André (Jules), peintre.
Barre fils (Auguste), sculpteur.
Beauvallet (Nicolas), sculpteur, né en 1749.
Berruer (Pierre), sculpteur.
Bidault (Jean-Joseph-Xavier), peintre, né en 1757.
Bonnefond (Charles), peintre.
Bonnemer, peintre, né en 1757.
Boulard (Auguste), peintre.
Burini (Giovanni-Antonio), peintre, né en 1656.
Callet (Antoine-François), peintre, né en 1741.
Carrache (Annibal), peintre.
Castelli (Valerio), peintre, né vers 1625.
Chinart (Joseph), sculpteur, né en 1756.
Coltran (Félix).
Coypel (Charles-Antoine), peintre, né en 1694.
De Bay père (Jean-Joseph), sculpteur.
Delorme (Pierre-Claude-François), peintre.
Desportes (François), peintre, né en 1661.
Dietz (Féodor), peintre.
Droz (Jules-Antoine), sculpteur.
Dubois père (Étienne), peintre.
Ducis (Louis), peintre.
Dupaty (Charles), sculpteur, né en 1771.
Épercieux (Jean-Joseph), sculpteur, né en 1758.
Fontenay, peintre.
Foyatier (Denis), sculpteur.
Fremiet (Emmanuel), sculpteur.
Fromentin (Eugène), peintre.
Girodet-Trioson (Anne-Louis), peintre, né en 1767.
Gois père (Étienne-Pierre-Andrieu), sculpteur.
Gozzoli (Mme), née Laure Foirestier.
Granet (François-Marius), peintre.
Gruyère (Théodore-Charles), sculpteur.
Guérin (Pierre-Narcisse), peintre, né en 1774.
Guiaud (Jacques), peintre.
Guillaume (Ernest), peintre.
Guillemot (Charles-Alexandre), peintre, né en 1786.
Heim (François-Joseph), peintre.
Houasse, peintre.
Jacquand, peintre.
Jadin (Louis-Godefroy), peintre.
Jouffroy (François), sculpteur.
Labruzzi, peintre.
Lacretelle, peintre.
Lafosse (Charles), peintre, né en 1640.
Lanfranco (Giovanni), peintre, né en 1581.
Langlois (Charles), peintre.
Lebrun (Charles), peintre, né en 1619.
Lefébure (Mlle Célina).
Leleux (Adolphe), peintre.
Lemoyne (Saint-Paul), sculpteur.
Léonard de Vinci, peintre, né en 1445.
Lethière (Guillaume-Guillon), peintre, né en 1760.
Mansion, sculpteur.
Marquet (Mlle Mathilde-Louise), peintre.
Massé (Emmanuel), peintre.
Michel-Ange.
Moigniez (Jules), sculpteur.
Natoire (Charles-Joseph), peintre.
Oudry (Jean-Baptiste), peintre, né en 1688.
Padouan (Alessandro Varotari, dit Le), peintre, né vers 1590.
Parmesan (Francesco Mazzola, dit Le), peintre, né vers 1503.
Paul Véronèse (Paolo Caliari, dit), peintre, né en 1530.
Plassan (Antoine-Émile).
Raphaël (Raffaello Sanzio), peintre, né en 1483.
Roman, sculpteur.
Romanelli (Gio-Francesco), peintre, né en 1617.
Rougemont (Mme), née Émilie Gouin, peintre.
Sauvage (Joseph-Piat), peintre.
Sébastien del Piombo, peintre, né en 1485.
Spalla (Giovanni), de Turin, sculpteur.
Suvée (Joseph-Benoît), peintre, né en 1743.
Tinthoin (Jules), peintre.
Tiolier (Pierre-Nicolas), sculpteur, né en 1784.
Van Loo (Philippe-Charles-Amédée), peintre.
Winterhalter (François-Xavier), peintre.
Yvart, peintre.
Ziégler, peintre.

LISTE

DES PLANCHES ET VIGNETTES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

NOMS DES DESSINATEURS ET DES GRAVEURS.



NOTE.

La plupart des planches et des vignettes contenues dans ce volume ont été gravées d'après des dessins pris sur place, et principalement d'après des épreuves photographiques exécutées par M. Léon Margantin; qu'il nous soit permis de témoigner ici notre reconnaissance envers l'habile photographe amateur qui a bien voulu concourir à notre travail avec un si remarquable talent et un dévouement si parfaitement désintéressé.

Grâce à l'extrême obligeance de M. Jules Taschereau, administrateur général de la Bibliothèque impériale, de M. Henri de la Borde, conservateur du cabinet des estampes, et de M. Dauban, conservateur adjoint, nous avons pu trouver et reproduire un grand nombre de gravures anciennes concernant Compiègne.

TABLE DES MATIÈRES.



LIVRE III.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.


50111







